

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01643662 8











Bibliothèque de la Fondation Thiers. XIV

I  
96  
343-7

LES

# SOURCES & L'ÉVOLUTION

Des Essais

De MONTAIGNE

PAR

PIERRE VILLEY

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure

Agrégé des Lettres

TOME PREMIER

LES SOURCES & LA CHRONOLOGIE DES ESSAIS



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE & C<sup>ie</sup>

79, Boulevard Saint-Germain, 79

1908

*Droits de Traduction et de Reproduction réservés*



■

Monsieur Gustave LANSON

*Hommage Respectueux*

PQ  
1643  
V5  
t.1  
cop. 2

## AVANT-PROPOS

---

Cette étude est sortie d'un travail entrepris pendant ma seconde année d'École normale. Le sujet proposé était : la méthode de Montaigne. Vite je m'aperçus que pour parler avec précision de la méthode de Montaigne, et presque d'une question quelconque concernant Montaigne, il était utile de se renseigner aussi exactement que possible sur la chronologie des *Essais* ; que, à la fois pour connaître cette chronologie et comprendre les transformations de l'œuvre, il fallait se livrer à de minutieuses recherches de sources. Moi qui voulais étudier la méthode de mon auteur, je manquai peut-être de méthode : au lieu de circonscrire mon sujet, je m'engageai dans des enquêtes préparatoires qui exigeaient plusieurs années. Mon travail ne fut pas achevé dans les limites de temps qui m'étaient prescrites. En revanche, très rapidement je fus amené à déterminer les conditions essentielles de l'étude que je présente aujourd'hui. En voici l'objet et le plan tels que je les retrouve indiqués dans mes notes de cette époque : « Voici déjà plus de quarante ans, Sainte-Beuve écrivait dans ses « Nouveaux Lundis : Sur Montaigne on n'a plus à attendre de « découvertes proprement dites ; on en est depuis longtemps aux « infiniment petits détails ». Depuis le temps de Sainte-Beuve, cependant, la nécessité d'une étude nouvelle s'est fait sentir. Des érudits ont remis au jour les éditions originales des *Essais* : celle de 1580 qui ne présentait encore que les deux premiers livres, celle de 1588 où ils reparaissent augmentés d'additions et suivis d'un troisième, l'édition posthume enfin de 1595, qui recueille les nombreuses notes marginales de Montaigne. Le public a pu connaître ainsi les trois formes successives de son œuvre ; il a pu apprécier, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, combien elles sont différentes entre elles à la fois par le fond et par la forme. Il

y avait lieu dès lors d'appliquer à l'étude des *Essais* cette méthode historique qui faisait chaque jour des progrès, de suivre pas à pas le travail de Montaigne et de se demander si l'on ne pourrait pas retrouver une évolution dans la pensée du philosophe et dans la manière de l'artiste. M. Brunetière, M. Lanson surtout, ont indiqué le sujet. Dans leurs volumes si justement appréciés, M. Paul Bonnefon, M. Lanusse, enfin et surtout très récemment M. Champion ont donné quelques aperçus sur le problème.

Deux motifs principaux, à ce qu'il me semble, les ont empêchés d'y apporter plus de précision : d'abord ils n'ont pas dépouillé méthodiquement les additions de 1588 et de 1595 ; ensuite et surtout, ils n'ont pas tenté d'établir la chronologie des *Essais*. Faute de ces deux études préalables la lacune subsiste toujours. Elle est sentie aujourd'hui par tous ceux qui étudient attentivement les *Essais*. Je vais rechercher par quels moyens et dans quelle mesure on peut espérer la combler.

Pour cela, il est nécessaire de connaître avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'alors les sources des *Essais*, de savoir de quels livres Montaigne s'est inspiré. En effet, les sources nous donneront des indications sur la chronologie ; de plus elles nous permettront d'analyser la méthode de composition de Montaigne, de pénétrer dans l'intimité de son cabinet de travail ; enfin et surtout elles nous révéleront ses lectures, et ses lectures éclaireront le chemin parcouru par sa pensée, elles nous aideront à comprendre ses transformations en nous montrant quelques-unes des influences qui les ont déterminées. Voilà pourquoi, en même temps que leur évolution, nous étudions les sources des *Essais*, et pourquoi aussi ce travail repose sur une révision complète de ces sources.

Les événements de l'histoire contemporaine qui intéressent directement les *Essais* sont depuis longtemps assez bien connus, et la biographie de Montaigne ne nous réserve sans doute plus de grandes surprises : sur ce point les prévisions de Sainte-Beuve n'ont pas été démenties. Il nous faut maintenant tâcher de connaître ses lectures et leur chronologie ; il nous faut essayer de dater les *Essais*, à tout le moins de voir dans quel ordre ils ont été écrits. Alors nous aurons en main tous les éléments du problème. Nous pourrons suivre l'histoire des *Essais* à travers leurs phases successives, et nous verrons comment les influences livresques et

les leçons des faits se sont combinées pour les transformer lentement ». (8 juin 1902.)

Mon but n'est donc pas de donner une étude complète sur les *Essais*. J'ai simplement cherché à reconnaître les transformations de la pensée de Montaigne, de sa méthode de travail, du genre littéraire qu'il a créé, à expliquer ces transformations par ses lectures, par sa biographie, par son milieu que la lecture des ouvrages contemporains m'a permis de mieux connaître. Sur beaucoup de questions qui m'ont paru avoir été suffisamment traitées ou qui sortaient de mon cadre, j'ai volontairement passé sans insister.

Aussi, je n'ai pas cru à propos de faire suivre cette étude d'une bibliographie complète des ouvrages, publiés jusqu'à ce jour sur Montaigne : elle trouvera place ailleurs ; ici, peut-être aurait-elle paru chercher à faire illusion. Certes, j'ai lu la majeure partie de ce qui s'est écrit sur Montaigne, et j'en ai tiré profit. Les analyses de mes devanciers m'ont souvent aidé à prendre une conscience plus claire de mes impressions et de mes idées. Mais la véritable bibliographie de cet ouvrage est dans la double enquête sur les sources et sur la chronologie des *Essais* qui sont contenus dans le premier volume que voici.

Il y a bientôt six années que les lignes que je viens de citer ont été écrites. Dans cet intervalle, que d'interminables enquêtes de sources n'ont pas permis d'abrégier, plusieurs ouvrages ont paru sur le sujet que j'avais en main : je me fais un plaisir de les signaler ; ils semblent indiquer que ces questions sont dans l'air et nous sollicitent, et qu'il est temps de donner sur Montaigne un travail comme celui-ci. Il y a ici trois études principales : une enquête sur les sources et sur les lectures de Montaigne, une enquête sur la chronologie des *Essais*, une étude enfin sur leur évolution. Sur ces trois points j'ai des travaux récents à signaler. 1° Sur les sources on a pu lire : Joseph de Zangroniz, *Montaigne, Amyot et Saliat* (Paris, Champion 1906) ; Miss Grace Norton, *le Plutarque de Montaigne* (Boston and New-York, Houghton Miffling and Company, 1906), et surtout un travail d'ensemble du même auteur intitulé : *Montaigne as a reader* dans les *Studies in Montaigne* (New-York 1904). C'est le meilleur travail qui ait été publié jusqu'à présent sur cette question. 2° Pour la chronologie des *Essais*, on trouvera une étude limitée à deux essais (II, 12 l'*Apologie*

de *Sebond*, et III, 9, *De la vanité*) dans le même ouvrage de Miss Grace Norton (p. I-90). J'ai dit ailleurs (1) le secours que sur des points de détail ces différents travaux m'ont apporté. 3° Enfin l'étude de l'évolution de la pensée de Montaigne a été très heureusement abordée par M. Strowski dans le livre si suggestif, si plein d'idées et d'aperçus variés, qu'il a donné dans la *Collection des Grands Philosophes: Montaigne* (Paris Alcan, 1906). M. Strowski a dit (2) comment, à l'insu l'un de l'autre, nous nous sommes trouvés battre les mêmes buissons; il a dit comment, venant à comparer les résultats de nos recherches indépendantes l'une de l'autre, nous avons eu la satisfaction de constater notre accord sur quelques dates essentielles de l'histoire des *Essais*. Cette rencontre a été pour moi une confirmation qui m'a beaucoup encouragé. Au reste, on verra assez que sur d'autres points, essentiels eux aussi, notre divergence a subsisté, que mon livre, différent du sien par le sujet et par la méthode, présente un Montaigne tout autre que celui que M. Strowski nous a fait voir, et explique autrement l'histoire de sa pensée.

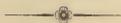
J'oublierais le principal si je ne disais pas que, pendant l'année scolaire 1903-1904, M. Lanson a professé à l'École normale supérieure un cours sur Montaigne. Je n'ai pu assister à ce cours, mais j'en ai eu communication. D'ailleurs c'est ici la moindre part de ma dette envers M. Lanson. Aucun de mes maîtres ne m'a plus que lui enseigné la méthode qui convient aux travaux de ce genre; aucun non plus n'a exercé sur moi une influence aussi profonde. C'est là une dette de reconnaissance qui ne saurait s'acquitter.

---

(1) Cf. *Revue d'Histoire Littéraire de la France* (octobre 1905 et octobre 1907).

(2) *Préface*, VII, VIII.

## Note Bibliographique



En attendant l'édition des *Essais* que publie M. Strowski, au nom de la ville de Bordeaux, édition dans laquelle on trouvera distingués les textes des différentes éditions originales, on doit se reporter pour le texte de 1580 à l'édition de MM. Dézeimeris et Barckhausen (1873), pour les textes de 1588 et de 1595 à l'édition que MM. Motheau et Jouaust ont donnée dans la collection des Bibliophiles. Pour faciliter la tâche du lecteur, je renverrai d'une manière générale à cette dernière édition, même lorsque je parlerai du texte de 1580; dans quelques cas seulement, lorsque cela me paraîtra nécessaire, j'indiquerai la référence dans l'édition Dézeimeris qui sera désignée par l'initiale D.

Pour le *Journal de Voyage*, je renverrai à l'excellente édition de M. Louis Lautrey (Paris, Hachette, 1906).





# INTRODUCTION



## Le rôle de Montaigne dans le mouvement des idées morales au XVI<sup>e</sup> siècle



### I. La Révolution de la Morale au XVI<sup>e</sup> siècle

En France comme en Italie, la Renaissance n'a pas été seulement une récréation d'artistes ou le studieux passe-temps d'érudits. Elle a voulu agir, régler la conduite de l'homme, rendre sa vie meilleure. Ce ne sont pas seulement les odes pindariques, les vastes épopées, les rythmes harmonieux ou l'ample tapis des périodes cicéroniennes qui ont séduit les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle dans le trésor de l'Antiquité retrouvé ; ils ont senti qu'il y avait là des conceptions de la vie, nouvelles pour eux, des habitudes de raisonner sa conduite et de la diriger, toute une masse d'expériences, de réflexions, de conseils dont il fallait se pénétrer, s'imprégner peu à peu.

De l'antiquité, nous voyons tirer au XVI<sup>e</sup> siècle des idées politiques, morales et militaires : l'homme d'alors est soldat presque autant que citoyen et qu'homme privé ; des traducteurs lui choisiront des livres où il apprendra des stratagèmes de guerre, des écrivains lui composeront des traités militaires d'après les maximes anciennes. Bodin, pour construire sa *République*, à l'exemple de Machiavel, puise sans cesse aux sources de la philosophie ancienne, plus encore peut-être, il s'instruit des expériences conservées par les historiens anciens. La part de Montaigne dans

cet héritage, c'est la morale. A aucune des préoccupations pratiques, il n'est resté étranger ; tout ce qui concerne l'homme, voilà principalement ce qui l'intéresse dans les trésors de l'antiquité, mais par dessus tout ce qui concerne l'homme privé. Son lot véritable, dans ce large mouvement, a été d'acclimater la morale payenne en France.

Son originalité est d'avoir écrit un livre dont la préoccupation dominante est d'organiser la vie à la lumière de la seule raison. Ce livre n'a pas ressuscité une des doctrines morales de l'antiquité, il a fait mieux que cela ; il a réveillé l'esprit qui leur est commun à toutes, la méthode rationnelle. Ce n'est pas aux préceptes que Montaigne s'attache avant tout ; il donne un exemple. Il montre comment il faut examiner les maximes et les expériences morales pour en tirer, chacun dans son particulier, le plus grand profit possible. Il enseigne comment chacun peut s'adapter à soi-même les règles anciennes, s'enrichir de leur trésor. Voici comme je fais, nous dit-il : *essayez-vous de même ; connaissez-vous, lisez et profitez.* La méthode l'a préoccupé avant tout, et voilà pourquoi, parmi toutes les tentatives similaires faites par ses contemporains, son œuvre a atteint le plus haut degré d'originalité et a seule obtenu un succès durable.

La morale, au XVI<sup>e</sup> siècle, subit une révolution profonde. Chacun des contacts entre la pensée chrétienne et la pensée payenne a été marqué par une crise, aussi bien au III<sup>e</sup> siècle et au XII<sup>e</sup> qu'au XVI<sup>e</sup>. Le choc de la Renaissance a été le plus rude. Ce n'est pas surtout le contenu qui est bouleversé, parce que le contenu de la morale est trop étroitement dans la dépendance du milieu pour changer brusquement, c'est son esprit. En Italie, où les anciennes digues moins résistantes ont été aussitôt rompues et où la reconstruction a été plus lente à cause la fougue des tempéraments, voyez le désarroi ; vous mesurerez par là le bouleversement. En France, où les excès n'ont pas manqué non plus, le renversement de l'ancien état de choses s'est fait plus tard et a été plus laborieux. La morale du moyen-âge repose essentiellement sur le principe d'autorité : c'est dans la parole divine qu'on prend la loi de la conduite ; les Écritures mêlées d'un aristotélisme défiguré, voilà la source autorisée. La morale scolastique n'a d'autre objet que d'en commenter les enseignements, et après trois siècles de

commentaires, elle aboutissait à une dialectique stérile, sans nul lien avec la vie réelle. Elle tournait sur elle-même dans un cercle minuscule de questions aristotéliennes, et s'isolait là comme un ver à soie dans son cocon. C'est l'impression que nous donne très fortement Suarez, l'un de ses derniers représentants. En pratique, on aboutissait à une sorte de casuistique figée, à un code de préceptes que les confesseurs devaient faire observer et qui s'imposaient parce qu'ils étaient la loi.

La morale payenne part non d'un texte, mais du fait de conscience qui est en nous ; c'est son principe, et sa méthode est de s'adresser à la raison humaine. Lentement, Dieu qui habitait l'esprit de l'homme, s'éloigne, relégué dans des cieux infinis, grandi d'autant, mais d'autant moins présent à chacun ; lentement, la pensée de l'au-delà qui tenaillait la conscience dans une obligation de fer, lâche prise ; à leur place, tout ce que le moraliste payen propose, c'est pour guider l'homme, la lueur vacillante du devoir, pour le contenir, le frein d'une raison faite de la plus fragile étoffe. Raison et idée du devoir auront bien du mal à triompher : habitués aux lourdes entraves, on ne sent plus des brides si souples. Peu à peu, cependant, elles s'infiltrèrent dans les âmes, tant bien que mal elles occupent une partie du terrain laissé vide par les croyances qui reculent partout, quittant les uns complètement, réduites chez d'autres à n'habiter plus que la superficie de l'âme.

L'épanouissement de tout ce mouvement, quand la sève aura monté, ce sera, pour la morale théorique, le téméraire, mais admirable projet de constituer une morale scientifique que Bacon expose dans son *Advancement of learning* (1605) ; lui, le lecteur assidu de la *Bible*, il est si gagné par la méthode rationnelle en morale comme ailleurs, qu'il demande une science rigoureusement positive dans le domaine moral comme dans le domaine physique.

Au point de vue pratique, l'aboutissement, c'est la morale mondaine de la bonne société au XVII<sup>e</sup> siècle, morale peu ambitieuse assurément et qui manque de levier, mais faite d'une connaissance pénétrante du cœur humain, médiocre et sage à tout prendre. Une analyse très fine des sentiments, des habitudes mondaines, un jugement que la vie de société façonne et dont elle comprime les écarts, en font presque toujours les frais. C'est la

seule morale des libertins, et, il faut bien le dire, c'est au moins dans la plupart de leurs actes, la morale aussi de beaucoup d'honnêtes gens qui ne sont pas libertins, mais qui réduisent au minimum leur christianisme, qui se conduisent à peu près sans lui dans la vie courante et qui ne se souviennent de lui que par exception. C'est la morale qui irrite le chrétien Pascal. Pour passer de la vie mondaine à la vie chrétienne, il faut une conversion. La foi catholique s'est accommodée de cette morale nouvelle, car la plupart des honnêtes gens conservent la foi et n'ont pas même le sentiment que leur vie n'est pas chrétienne, mais ce n'a pas été sans perdre beaucoup de sa possession sur les âmes. Elle conserve sa pleine juridiction sur une élite de fervents, mais la morale n'est plus son apanage exclusif.

Bacon et les hommes du XVII<sup>e</sup> siècle lisent assiduellement Montaigne. Si ce n'est pas à lui qu'ils doivent leurs idées, à tout le moins Montaigne les aide à en prendre conscience, et c'est pourquoi tout le monde se plaît tant en sa compagnie. C'est aussi, pourquoi Pascal le combat si violemment. Par son génie tout positif, l'auteur des *Essais* a fait beaucoup pour apprivoiser la morale rationnelle au XVI<sup>e</sup> siècle. son livre me paraît en marquer le triomphe dans notre littérature. Toute l'œuvre profane et psychologique du XVII<sup>e</sup> siècle procède de lui, ou tout au moins continue son esprit.

Mais, pour que son œuvre fût possible, il a fallu que le siècle entier l'ait préparée. Il a fallu d'abord calmer les inquiétudes du christianisme; il a fallu ensuite que la morale payenne pénétrât un peu la couche sociale à laquelle appartenait Montaigne et que l'état des esprits fût favorable à ses nouveautés; enfin pour qu'il pût parvenir à tant d'originalité et à une telle indépendance d'allure, il était nécessaire que quelques éléments d'une méthode rationnelle fussent déjà dans l'air et que Montaigne n'eût pas tout à faire à lui seul dans cette voie.

## II. La Morale payenne et le Christianisme

Sur le premier point, faire l'histoire de la laïcisation de la morale au XVI<sup>e</sup> siècle m'entraînerait trop loin. Je veux seulement montrer qu'au moment où vient Montaigne, l'entente est faite.

Grâce à ses devanciers, il lui est permis de puiser assez librement aux sources de la morale payenne.

Dans la philosophie morale des anciens, il y avait deux choses : il y avait une psychologie merveilleuse, et une méthode. La méthode était diamétralement opposée à l'esprit du christianisme ; la psychologie ne l'était pas, elle pouvait devenir une alliée. Mieux connaître le cœur humain et ses divers ressorts était très précieux pour des moralistes chrétiens ; ils pouvaient, avec avantage sur ce point, demander des leçons aux payens. Si Calvin s'oppose à Montaigne par les principes de sa morale, dans la diffusion des trésors de la psychologie ancienne, il est un de ses devanciers, il doit aux anciens sa pénétrante connaissance de l'homme. Et comme Calvin l'a précédé dans cette voie, saint François de Salles l'y suivra : il s'inspirera souvent de Montaigne, et ce qu'il lui prendra c'est sa psychologie. Mais le danger était qu'on ne sût pas se limiter, et qu'en demandant aux anciens leur psychologie, on ne pût s'empêcher de leur prendre aussi peu à peu leur méthode. Il était à craindre qu'à force de raisonner comme eux sur les faits de la vie, peu à peu on n'en vint à organiser toute la vie d'après la raison ; c'est ce qui s'est produit.

Dès l'origine de la Renaissance, les grands humanistes ont eu immédiatement conscience qu'il y avait, enfouis dans les livres de Sénèque, de Plutarque et de quelques autres, des trésors de morale, et qu'il était impossible de les laisser perdre ; il fallait que l'humanité en pût jouir. Aussitôt Érasme, Vives, même Budé, se sont mis à l'exploiter et tout de suite leur thèse, qu'on rencontre en plusieurs endroits chez Érasme, a été qu'il y avait entente possible entre la morale ancienne et la morale chrétienne, que celle-ci, en restant pleinement maîtresse, pouvait parfaitement se faire une auxiliaire de celle-là. De fait, nous avons exagéré tout à l'heure, afin de le faire mieux sentir le contraste entre les deux morales. Il est bien vrai que le fondement de la morale chrétienne est dans l'autorité, et que le fondement de la morale payenne est dans le fait de conscience et dans la raison ; mais jamais, même au Moyen-âge, pour répandre sa morale révélée, l'Église n'a manqué de s'aider du sentiment de conscience et de la raison : ce sont des forces trop précieuses pour qu'on les néglige dans la pratique. Même dans l'interprétation de la révéla-

tion : ils ont leur rôle ; ils fixent le sens de l'Écriture, ils l'adaptent aux besoins du temps, ils la faussent souvent et se substituent en sa place. L'alliage est donc possible. Il est même la règle, car le positivisme et le plein mysticisme sont des états d'exception. Donc, disait Érasme, puisque nous le pouvons, restons bons chrétiens et profitons de la sagesse antique.

Les payens n'ont pas connu le grand mystère de la destinée humaine : ils n'ont pas su le bonheur et la science de nos premiers parents, la chute originelle et les ténèbres qui s'ensuivirent ; ils n'ont pas connu le Christ qui nous rachète, ni entendu la parole divine qui seule dissipe cette ignorance du bien et du vrai ; mais une faible étincelle de vérité leur a été laissée par la miséricorde divine pour se conduire dans ces abîmes, c'est la conscience. Seuls parmi tant de peuples anciens, les Grecs et les Latins ont su couvrir jalousement cette pâle lumière, en tirer un service si surprenant qu'ils ont constitué un art merveilleux de vivre, la philosophie morale. Les recettes de la philosophie morale ne sont que vanité auprès des grandes vérités que révèle l'Écriture ; elles ont pourtant leur application dans la vie pratique ; il ne faut pas les laisser perdre. Là où elles sont en contradiction avec la révélation, nous savons qu'elles s'égareront, nous les corrigerons aisément ; lorsqu'elles lui sont conformes, elles entrent dans des détails précis que l'Écriture n'a pas abordés et dont il faut profiter. L'Église, qui nous enseigne notre destinée, nous dira les devoirs de l'homme et ses fins ; quand la sagesse antique connaîtra quelques moyens d'y parvenir, elle nous les donnera, elle nous dira ses procédés pour atteindre la vertu par exemple. Toujours elle restera l'humble servante soumise. Et puis, l'Église ne défend pas la prudence pourvu que l'honnêteté n'en souffre pas ; elle ne s'en occupe pas, voilà tout. Or, la sagesse antique enseigne excellemment cette prudence ; là, encore, nous pouvons prendre ses leçons. En un mot, on peut demander à la philosophie ancienne un complément pour des questions que néglige la sagesse sacrée, et plus encore des moyens pour réaliser la sagesse sacrée ; c'est par conséquent surtout sa psychologie qu'on attend d'elle.

La Sorbonne sentit-elle que la raison ne se contenterait pas de ce rôle subalterne et que, comme il advint, plus audacieuse chaque jour elle repousserait peu à peu l'autorité ? qu'on ne lui fait pas sa

part, et qu'elle voudrait connaître des fins de l'homme après lui avoir enseigné les moyens de bien faire? Peut-être; en tous cas elle vit qu'Érasme, par un trop hardi début, s'en prenait à des abus de l'Église qui semblaient alors articles de foi, et que de plus, au nom de la raison, il attaquait la vie monastique : elle le condamna.

En même temps, d'un autre côté, un autre adversaire se levait contre la morale payenne, plus ardent encore : c'était le protestantisme. Le protestantisme, dans sa réforme, invoquait lui aussi le principe de raison, mais il prétendait ne faire usage de la raison que pour changer l'autorité, pour la restaurer, non pour la supplanter. Par la raison, il démontrait qu'il fallait renoncer à la morale scolastique et revenir aux textes sacrés, mais c'était pour baillonner aussitôt cette raison car les textes sacrés rendus à leur pureté devaient nous dicter jusqu'aux moindres détails de notre conduite. Luther accusait Érasme de vouloir ressusciter le paganisme.

Les trois principes : autorité traditionnelle, autorité des Écritures restaurée et rationalisme payen poursuivent leur chemin en se combattant. Mais la lutte fut âpre surtout entre le catholicisme et le protestantisme, qui se posaient résolument en adversaires l'un de l'autre; la philosophie morale, qui se disait inoffensive, conciliable avec tout le monde, passa entre deux à la faveur de la lutte. A condition de ne pas plaider les thèses que les protestants avaient faites leurs, de ne pas s'allier avec eux par conséquent, on fut négligé par la Sorbonne, la plus facile à gagner puisqu'elle était déjà entachée de philosophie depuis le Moyen-âge.

Avec Genève, ce fut un peu plus difficile. Calvin a beau tirer le plus heureux parti de la littérature ancienne pour pénétrer le cœur humain, il persiste à poser en dogme que la seule source de la morale est l'Écriture. Heureusement il y eut aussi des esprits plus conciliants et d'ailleurs le flot montait, irrésistible. Mélancton, le délicat lettré, fait sa part à la philosophie rationnelle dans son *Epitome philosophiæ moralis*. Viret, déclare que s'il cite des anciens, ce n'est pas que rien manque aux Écritures, c'est pour montrer qu'on peut faire bon usage même des payens; c'est un argument qu'on retrouve assez fréquemment à l'époque. Un autre encore, c'est que pour combattre la morale des incrédules, si l'on

veut que les coups portent, il faut bien prendre les mêmes armes qu'eux. Gentillet, par exemple, nous donne cette excuse pour combattre Machiavel tout le long d'un gros volume avec les seules armes de la raison.

En somme, on peut dire que dès la seconde moitié du siècle, la thèse d'Érasme a triomphé. Tout le monde, protestants comme catholiques, est décidé à tirer profit de la morale antique, à condition de n'en faire qu'une subalterne. On est sensiblement plus défiant dans le monde protestant que dans le monde catholique, voilà tout. Dans les deux camps, on voit surgir des écrits significatifs. En 1550, Parradin traduit du latin de Vives un petit écrit qu'il intitule : *La divine philosophie*, où, avec une doctrine très profondément chrétienne, on trouvera assez nettement exprimé le rôle des lettres payennes dans la morale. Le même rapport est encore bien indiqué dans *L'Institution du prince chrestien* de Budé, qui paraît vers la même époque (1547). Un peu plus tard, le protestant Pierre de la Place, à l'imitation de *l'Épitome philosophiæ moralis* de Melanchton, écrit un opuscule dont le titre pose clairement la question *du droict usage de la philosophie morale avec la doctrine chrestienne* (1562) (1). Son opinion est à peu près la même. Il marque nettement le contraste foncier qui existe entre les fins de la morale chrétienne et celles de la morale payenne, mais il croit une conciliation possible et il en indique les conditions ; lui-même a beau nous paraître peu versé en lettres profanes, il estime la philosophie morale si nécessaire qu'il veut en écrire en style bas « pour la rendre plus commune, vulgaire et familière qu'elle n'a été jusqu'ici ». Duplessis-Mornay lui-même, le « pape des huguenots » en 1577, dans son *Excellent discours de la vie et de la mort* bourre son style de citations de Sénèque et fait suivre son opuscule de traductions de cet auteur, l'éditeur, il est vrai, s'excuse de cette large place accordée à un payen dans un pareil sujet, mais le fait n'en est pas moins significatif.

Une trêve est signée. Ces écrits enregistrent un droit pour la philosophie morale à conduire la vie, mais en lui imposant leurs conditions. A côté, et au-dessous de la morale révélée, un art de vivre peut se développer selon sa méthode propre. La révélation

(1) Je n'ai pu voir que la réédition de cet ouvrage qui fut donnée en 1658.

dira les fins de l'homme et étendra sur la vie entière le réseau compliqué de leurs conséquences ; la raison devra se contenir dans les interstices laissés libres. Adaptant les maximes des philosophes et en imaginant de nouvelles à leur imitation, elle indiquera des moyens pour exécuter ces principes sacrés, et fera la loi dans la portion d'activité que la religion abandonne comme neutre. Alors, que va-t-il se passer ? Sans doute chez les véritables chrétiens, chez tous ceux dont toutes les fibres sont imprégnées de l'obsédante préoccupation de l'au-delà, du sentiment de la présence de Dieu et de la foi en Christ, la zone neutre restera petite et la raison se limitera scrupuleusement à cette besogne subalterne. Si elle fait évoluer la morale en dépit de l'immobilité des textes, ce sera à son insu, sans toucher au principe d'autorité, ce sera en modifiant le sens des Écritures. La pensée de l'éternité est trop lourde et le verbe de Dieu trop puissant chez celui qui est chrétien au sens plein du mot pour ne pas étendre leur juridiction sur la plupart des actes de la vie, et pour laisser la raison positive empiéter sur leurs attributions. Mais si le jeu séduisant de cette raison positive vient à captiver l'attention, à la tourner toute vers les réalités présentes comme vers un pôle nouveau, qui ne voit que la philosophie morale à l'étroit rongera les mailles, étendra la lande concédée, accaparera peut-être la conscience entière et reléguera la foi religieuse dans une arrière-boutique où elle s'éteindra parfois, où parfois encore vivante mais énervée, elle assistera aux actes de la vie sans y participer que faiblement et de loin en loin. Alors les rôles seront intervertis, le pivot de la morale aura changé. Entre ces deux limites extrêmes, une infinité de positions intermédiaires se présente aux penseurs ; sur cette échelle chacun se placera plus ou moins loin suivant son tempérament intellectuel, selon que sa raison positive aura plus ou moins de force à organiser la vie, et selon que l'autorité et les pensées métaphysiques auront plus ou moins perdu de leur prise sur sa conscience.

Entre 1550 et 1600 tout le monde se jette sur la philosophie ancienne. On en trouve partout : c'est une ivresse générale. Mais en tout cela il y a beaucoup d'enthousiasme et peu de discernement. On assimile mal, et l'on écrit peu d'œuvres personnelles.

### III. La Morale payenne dans la Littérature et dans la Vie

La philosophie morale des anciens a pénétré partout. Les contemporains de Montaigne partagent son goût pour elle et nous l'expliquent, la seule différence entre eux et lui est que souvent ils n'en comprennent pas l'esprit, et n'en tirent que peu de fruits.

Dans les ouvrages de morale qui paraissent entre 1550 et 1580, chez Boaystuaue par exemple, le plus goûté des moralistes du temps, on peut dire d'une façon générale qu'on se conforme aux conditions stipulées par les Vives, les Melanchton et autres, c'est à la révélation qu'on demande les directions générales de la morale, et c'est la doctrine du péché originel qui dicte l'idée qu'on doit se faire de l'homme ; mais pour commenter, pour préciser des questions de détail, on fait une place considérable à la philosophie païenne. Pour quelques uns, il n'y a là qu'une affaire de mode, le désir d'étaler son érudition en faisant de nombreuses citations ; une autorité nouvelle s'ajoute à l'ancienne, mais la méthode reste la même. L'effort rationnel est presque nul. Le rôle de ceux-là est seulement de répandre dans les masses qui ne lisent que la langue vulgaire, une quantité de maximes et de réflexions mal digérées, d'en faire comme une monnaie courante dont chacun ensuite pourra user selon sa portée.

Ils ouvrent seulement les greniers anciens. Mais à côté de ces accumulations puérides, on rencontre aussi de petits problèmes moraux bien examinés, et à leur propos des sentences bien expliquées et un choix d'exemples judicieux pour faire valoir telle ou telle solution. Parfois, les anecdotes destinées à illustrer la question, la serrent de près et apportent des expériences utiles. L'auteur fait effort pour choisir et pour appuyer son choix sur des faits. Sans doute, il limite son examen à de petites questions, et néanmoins ainsi, sans prétention, inconsciemment il prépare une morale rationnelle. Montaigne profitera de ces tentatives partielles qui l'aideront à dégager sa maîtresse tendance.

Ces préoccupations se font jour dans de nombreux écrits qui, pour la plupart, n'ont aucune valeur littéraire, mais qui sont

importants par le rôle éducatif qu'ils ont joué. Ce sont d'abord des traductions de moralistes anciens et italiens. Depuis la traduction des *Tusculanes*, par Dolet, elles se multiplient avec une étrange profusion. Les traités les plus pratiques de Platon, de Xénophon, de Cicéron, de Sénèque, mais par dessus tous, de Plutarque, sont mis en français avec une visible prédilection, et plusieurs d'entre eux, à diverses reprises par des traducteurs différents. L'*Economique* de Xénophon est par trois fois habillé diversement en notre langue. Le grand ouvrage qui résume tout ce mouvement, c'est la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque, donnée par Amyot, en 1572. Elle rejette dans l'oubli toute une nuée de petites traductions qui se bornaient à rendre un ou deux opuscules de Plutarque et dont il avait bien fallu se contenter jusqu'alors. Des seules *Règles de mariage*, six traductions antérieures à celles d'Amyot sont connues, et certaines d'entre elles avaient été rééditées jusqu'à trois et quatre fois (1).

Les deux in-folio d'Amyot, dont la venue est ainsi préparée, sont accueillis à leur tour avec un si vif succès, qu'en dix ans, sous divers formats, ils sont réimprimés au moins cinq fois. Encore, pour bien mesurer cette diffusion des idées morales anciennes, il faudrait faire entrer en ligne de compte non seulement les traductions françaises, mais les rééditions de textes latins, et les traductions latines de certains textes grecs, car si le grec reste l'apanage de quelques rares savants, le latin se fait accessible de jour en jour à plus de lecteurs.

Mais plus que leur diffusion, ce qu'il est intéressant de constater, c'est l'esprit de ces traductions. Les préfaces ne nous permettent pas de nous y tromper, le plus souvent, le traducteur n'a plus pour but simplement « d'enrichir la langue française » comme à l'époque précédente ; ils veulent cela aussi, mais surtout ils prétendent avoir une action sur leurs contemporains : ce sont des directeurs de vie qu'ils leur présentent. De Ferris, par exemple, en tête de sa traduction du *Mesnager de Xénophon* estime que ce philosophe est « Le maître du monde le plus propre... pour redresser les hommes dans toutes les actions

(1) On en trouvera l'énumération dans de Blignières. *Essai sur Amyot*, 1831, p. 162 et suivantes.

mondaines »; il espère que les femmes françaises, pour lesquels il écrit, s'efforceront de ressembler à la charmante épouse que peint son auteur et « pour paraître telles enseveliront ces autres romans, vraies forges de pernicious exemples ». Amyot introduit son grand ouvrage par une longue dissertation sur la nécessité de la sagesse. Il est évêque; lui qui donne tant de son temps aux lettres profanes, il tient à bien marquer la subordination de la philosophie à la révélation, et voilà pourquoi il emprunte son thème à Salomon et demande plusieurs sentences à la Bible; mais si l'étude des Écritures doit être la première occupation, il sait que les lettres profanes peuvent beaucoup aussi pour la conduite de la vie, que sur beaucoup d'esprits elles ont plus de prises que les préceptes sacrés, qu'elles ont leurs moyens propres pour conduire à la sagesse et qu'il en faut beaucoup attendre. On veut que ces enseignements pénètrent partout, on tient à les mettre à la portée de esprits les plus simples. Jacques Doublet, de Dieppe, choisit les *Mémorables* de Xénophon pour les mettre en français, c'est parce que ce livre expose: « une infinité de très  
« beau discours, comme de Dieu, de sa providence, de notre âme,  
« de piété, de justice, d'amitié, en un mot de toutes vertus, non  
« moins clairement que brièvement, voire si familièrement que les  
« simples femmes et enfans peuvent tout entendre et philoso-  
« pher icy trop plus aisément avec Socrate et Xenophon, que les  
« plus lettrés et plus subtils ne font avec leurs Platons et  
« Aristotes, entre labyrinthes de longues inductions, distinctions  
« et telles trop scolastiques sophisteries ».

Mille détails accusent ce souci des traducteurs de donner à tous des préceptes de bonne vie; l'un des plus infatigables de l'époque, Blaise de Vigenère, en 1579, un an avant la publication du fameux chapitre de Montaigne, sur son amitié pour la Boétie, publie en français dans un même volume trois dialogues de l'amitié (1): *le Lysis de Platon, le Laelius de Cicéron, et le Toxaris de Lucien*. Il veut ramasser tout ce que l'antiquité a dit de plus pénétrant sur

(1) *Trois dialogues de l'amitié: Le Lysis de Platon et le Laelius de Cicéron: contenant plusieurs beaux préceptes et discours philosophiques sur ce subject; et le Toxaris de Lucien; ou sont amenez quelques rares exemples de ce que les amis ont fait autrefois l'un pour l'autre. Le tout de la traduction de Blaise de Vigenere, Secrétaire de la chambre au Roy, Paris, chez Nicolas Chesneau, 1579. Livre rare. Bib. Nationale: R. 8258.*

cette vertu afin de le mettre commodément à la portée de son lecteur, afin aussi de lui donner le moyen de choisir entre les diverses conceptions qu'elle s'en est faite. Sa préface est une ample dissertation sur le même sujet.

A côté de l'antiquité, l'Italie a sa large place dans ce mouvement éducateur. Pour la rationalisation de la morale comme pour l'art, la renaissance italienne avait devancé la renaissance française. Elle avait balbutié et répété les leçons de l'antiquité comme nous devons le faire, mais aussi elle avait eu son originalité dès le premier quart du siècle elle avait organisé la vie de cour avec le *Courtisan* de Balthasar Castiglione, que Montaigne, cite à plusieurs reprises ; pendant tout le cours du siècle par une série de petits traités, elle poursuivit cette œuvre.

Le *Courtisan*, très lu en France dans le texte italien (1), avait été traduit dès 1537 ; il l'est de nouveau à la fin du siècle par un traducteur à la mode, Gabriel Chappuys, et cette nouvelle traduction est comme la première, plusieurs fois réimprimée. La plupart des écrits qui constituent sa descendance ont eu le même sort. Par exemple, le *Galateo* de Giovanni de la Casa, où nous voyons se préparer quelques unes des idées chères à Montaigne, est traduit par du Peyrat, une première fois en 1562, puis une autre traduction donnée à Lyon en 1572 est à plusieurs reprises réimprimée (2).

Aussi bien que ce courant de morale mondaine, le courant platonicien a suscité lui aussi des traductions accueillies avec succès, celles de Bembo et de Léon Hébreu, celles surtout du florentin Gelli (3), qui nous présente une tendance à tout prendre assez analogue à celle de Montaigne. Comme Montaigne, Gelli prétend raisonner de tout familièrement, sans science, avec les seules lumières du bon sens, sur un ton simple qui met la philo-

(1) La Bibliothèque Nationale en possède un grand nombre d'exemplaires. De plus, les imprimeries françaises publient le *Courtisan* en italien : par exemple, on l'imprime à Lyon en 1562.

(2) En 1573, 1583, 1584, etc.

(3) *Les discours fantastiques de Justin Tonnelier, composés en italien par J.-B. Gelli et trad. en franç. par C. D. R. P. Lyon 1566.* Rééditions à Paris 1575, Lyon 1575, Paris 1597. *La Circée de M. Giovan Baptista Gello, académic florentin ; nouvellement mis en françoyz par le Seigneur du Parc, champenois, Lyon 1550* (Brunet dit par erreur 1560. Le privilège est du 9 juillet 1549). Rééditions en 1554, 1558, Paris 1572.

sophie à la portée des ignorants. Le sujet de sa *Circé* rappelle tout-à-fait de longs passages de l'*Apologie de Sebond*.

En dehors de ces deux courants, nous trouvons partout traduits de l'Italien un grand nombre de petits traités sur des questions très diverses, comme *Les rapports que doivent avoir entre eux les maîtres et les serviteurs* (1), *L'institution d'une jeune fille de bonne maison* (2), le *Moyen que doit tenir la femme veuve* (3), des *Dialogues sur la mort* (4), le sujet qui intéresse si particulièrement Montaigne, et beaucoup d'autres encore.

Enfin, l'Espagne elle aussi est représentée par diverses traditions, deux surtout dont le succès a été considérable dans la seconde moitié du siècle, les *Lettres* de Guevara, et les *Diverses leçons* de Pierre de Messie qui font une place importante à la morale.

Tout ce travail littéraire prouve incontestablement que la pensée française avait alors un goût marqué pour les idées morales, et en même temps qu'il prouve l'existence de ce goût, il a singulièrement contribué à le nourrir et à le développer. Montaigne n'a pas tiré seulement le profit commun qui en revient à tous ses contemporains, l'initiative lente aux problèmes pratiques et l'orientation de ses préoccupations en ce sens ; pour élaborer ses idées il a contracté des dettes importantes envers plusieurs de ces ouvrages. Sans doute, lisant très aisément le latin et l'italien, il avait moins besoin que beaucoup d'autres de toutes ces traductions ; toutefois les moralistes grecs et espagnols lui étaient presque inaccessibles dans les textes originaux : or on sait tout ce qu'il doit aux *Œuvres morales* de Plutarque ; c'est à tout prendre l'ouvrage qui a eu le plus d'influence sur le développement de ses *Essais*, et c'est la traduction, d'Amyot qui lui a

(1) *Des offices mutuels qui doivent être entre les grands seigneurs et leurs courtisans prins en partie sur le latin de Jean de la Casa ; plus du devoir réciproque entre les maîtres et seroiters privés.* Trad. par François de Ferris, Paris, 1571.

(2) *Institution d'une jeune fille de bonne maison, traduit de l'italien par Jean de Bellere.* Cavalier 1558. Ouvrage mentionné par La Croix du Maine.

(3) *Traité contenant le moyen que doit tenir la femme veuve, de l'italien de Trissin.* Traduit par Marguerite de Cambis. (Lyon). Ouvrage mentionné par Du Verdier.

(4) *Dialogues de la Vie et de la mort composés en Toscan par maistre Innocent Ringhir (Ringhieri) Gentilhomme Boulongnois, nouvellement traduit en françois par Jehan Louveau, Recteur de Chastillon-de-Dombec, Lyon 1557, (B. Nationale, P. R. 256).*

ouvert les trésors. Et quant à la conception première des *Essais*, et à leur première forme, ce n'est pas à un Grec qu'il les doit, mais c'est peut être à un Espagnol, Pierre de Messie, et Pierre de Messie lui est accessible dans une traduction française, celle de Claude Grugé. Il lit encore d'autres écrits moraux dans des traductions, les *Épîtres* de Guevara, par exemple, très probablement les *Mémorables* de Xénophon dont l'influence sur les *Essais* n'est pas négligeable. Enfin, même pour certains ouvrages qu'il pourrait connaître dans le texte, les circonstances, grâce à cette profusion, lui mettent en main au moment propice une traduction française ; c'est la traduction alors qui l'inspire, c'est à elle que nous sommes redevables. Ainsi nous saisissons combien toute cette fiévreuse ardeur de mettre à la portée de tous la philosophie morale prépare à la fois Montaigne à écrire ses *Essais*, et le public à les lire.

Parmi tous les écrits anciens qui ont trait à la morale, il n'en est aucun qui soit goûté autant que l'apologue. A vrai dire, le goût de la fable n'est pas nouveau à l'époque de Montaigne : il vient du Moyen-âge, et dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle (1), sitôt que les imprimeries fonctionnent, on traduit et on lit Ésope, Avien, Babrius et les auteurs italiens de facéties moralisés, comme Pogge, Alphonse, Laurent, Valle (2), etc. Pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, on les réimprime, et vers 1550 c'est une véritable inondation de fables latines et françaises que nous constatons. Sous diverses formes et dans des recueils variés ce sont les mêmes thèmes qui reviennent.

Les *Esopets*, les *Subtiles Fables*, sont dans toutes les mains. Les imprimeurs les illustrent de gravures, afin qu'elles frappent les yeux en même temps que l'imagination. Corrozet, Antoine du Moulin, Guillaume Hauden, dont La Fontaine se souviendra, les mettent « en rithme française » ; beaucoup d'autres les traduisent en prose. Les recueils d'Abstemio, de Faern, jouissent partout d'un grand crédit.

Ainsi courent partout de courtes leçons morales, aisées à rete-

(1) *Les fables d'Esopes translattées de latin en françois. Lyon 1484.* (On y trouve déjà les fables de Avian et de Alfonso. Et aussi aulcunes joyeuses fables de Poge florentin).

(2) La première traduction des Facéties de Valla est de 1490.

nir, amusantes, illustrées et animées de récits très simples qui les vivifient et les gravent dans toutes les pensées. Montaigne a certainement partagé ce goût de ses contemporains, et quelque simple que nous en paraissent les leçons, certainement des fables ont parfois alimenté ses méditations. A diverses époques nous lui voyons son Ésope en main. Il cite un passage de la vie légendaire du fabuliste qui se trouve en tête de presque toutes les éditions et traductions ; il fait des allusions à plusieurs fables ; enfin, écoutez comme il les juge profondes et dignes de réflexion : « La plus part  
« des fables d'Ésope ont plusieurs sens et intelligences. Ceux qui  
« les mythologisent en choisissent quelque visage qui cadre bien  
« à la fable ; mais, pour la plupart ce n'est que le premier visage  
« et superficiel ; il y en a d'autres plus vifs, plus essentiels et  
« internes, auxquels ils n'ont sceu pénétrer » (1).

Mais autant que des traductions et des fables, et plus encore peut-être, pour comprendre la diffusion de la morale ancienne à cette époque, il faut tenir compte d'une vaste littérature de vulgarisation qui, sous des formes variées, pêle-mêle, se propose de faire connaître ce qui paraît alors rare ou intéressant dans l'héritage de l'antiquité. La morale voisine là avec la philologie, avec l'astrologie, surtout avec des exemples de cas merveilleux et de monstres contre nature : elle y a sa place tout à fait prépondérante néanmoins. Ce qui la concerne surtout ce sont des recueils de maximes, des recueils d'exemples, des dissertations et réflexions qui portent alors le nom de *Leçons anciennes* ou *Leçons diverses*, des *Anthologies*, plus rarement des compilations qui traitent de la morale en général et qui ne diffèrent que par le cadre des œuvres précédentes. Ce sont en partie des écrits des premiers humanistes du début du siècle qu'on réprime alors, mais en plus grand nombre encore des imitations qui se multiplient, et qui accusent beaucoup plus nettement la vogue extraordinaire de ces genres.

Les Pierre Bouaystuaux surnommé Launey, Gilles Corrozet, Jean de Marcouville, Gabriel Meurier, Du Verdier, Pierre Droit de Gaillard et quelques autres (2), sont alors lus avec succès, et parfois arrivent à une véritable notoriété. C'est de cette forêt touffue

(1) II, X, t. III, p. 423.

(2) Pierre Breslet, Jean des Caurres, Gaussard se rattachent à ce mouvement.

qu'est sorti, je crois le genre des *Essais* ; nous aurons donc à y revenir pour en étudier la formation. Pour l'instant, je ne veux que faire sentir par un exemple la diffusion que cette littérature assurait aux idées morales de l'antiquité. *Le Théâtre du monde* de Pierre Bouaystuaa a ceci de spécial qu'il est plus que la plupart des ouvrages de cette catégorie un ouvrage de moraliste ; ce sont des questions morales qui l'emplissent. C'est au reste sa seule originalité les maximes et les exemples qui y sont allégués sont précisément les mêmes que nous retrouvons dans tous les écrits contemporains. Il y « est fait un ample discours des miseres humaines » comme annonce le titre : c'est dire que Bouaystuaa s'est donné là un cadre commode où deverser une masse de centons et d'anecdotes à la mode sous prétexte de faire un tableau général de la vie humaine. Or le succès de cette compilation a été si considérable que La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque française*, s'arrête à le louer comme « un fort beau et bien docte traité », et nous assure qu'il a été, en vingt-cinq ans « imprimé par plus de vingt fois diverses tant à Paris qu'à Anvers, à Lyon, à Rouen et autres lieux ». Il estime l'auteur un « homme très docte et des plus éloquents orateurs de son siècle ». Du Verdier cite des extraits du *Théâtre du Monde*, ce qu'il ne fait que pour les ouvrages les plus saillants de l'époque. Voilà les livres auxquels va le succès.

Toute cette littérature si vide pour nous, mais si goûtée alors, fait filtrer dans tous les cerveaux une masse considérable de préceptes lapidaires, de belles sentences, d'exemples tout imprégnés de la leçon morale qu'ils ont servi à étayer, et en même temps, par son succès, elle nous montre combien alors la philosophie morale des anciens séduisait tout le monde.

Elle ne se contente pas de ces manifestations, elle tend à pénétrer dans tous les genres littéraires en vogue. Dans la poésie, nous voyons paraître des œuvres didactiques moralisantes de diverses sortes : le *Miroir de vertu et chemin de bien faire* de Habert (1), le *Sentier que doit tenir l'homme, pour bien et heureusement régir et gouverner les actions de sa vie, chérissant la vertu et détestant le vice prenant origine de la connaissance de soy-mesme* par Jean Girard (2) ;

(1) Publié à Paris en 1559. Brunet en signale cinq réimpressions.

(2) Paris à Lyon 1579. Ce livre ne m'est connu que par la mention qu'en fait Du Verdier, je ne l'ai rencontré dans aucune bibliothèque.

des quatrains qui sont de véritables sentences politiques et morales mises en vers, comme ceux de Pibrac. Coustau donne à Lyon son *Pegme* qui jouit d'une certaine faveur : c'est une centaine de huitains où la fable voisine avec la satire des mœurs, et chaque huitain est suivi d'une dissertation morale farcie d'exemples anciens et de sentences ; le tout a d'abord été composé en latin, comme doit l'être au milieu du siècle tout ouvrage philosophique qui se respecte, puis on a traduit les vers en français, laissant subsister en latin la dissertation prosaïque, enfin en 1560 on juge que tout peut s'exprimer en français et une édition complètement française du *Pegme* est publiée. C'est sur ce modèle probablement que, un quart de siècle plus tard, Tabourot donnera ses *Touches* (1585), dont le succès sera grand. Chez Ronsard, avec les discours, on voit les préoccupations morales se faire jour même dans la grande poésie.

Dans le conte, Marguerite de Navarre prétendait déjà ne rapporter que des anecdotes vraies afin de nous placer en face d'expériences psychologiques incontestables, et de pouvoir poser de petites questions morales à leur sujet : et sans doute ses investigations restent superficielles, mais la tendance est à noter, et à tout prendre pour le moraliste, il y a dans son livre une quantité non méprisante de situations psychologiques. Henri Estienne va plus loin dans cette voie : sa prétendue *Apologie pour Hérodote* est essentiellement l'œuvre d'un conteur moraliste. Sous couleur de défendre Hérodote contre les accusations d'invraisemblance qu'on lui adresse, et de montrer que nous sommes entourés de faits aussi étranges que ceux qui emplissent son histoire, il s'égare dans d'interminables récits, il perd totalement de vue son client et entasse dans d'interminables chapitres une foule d'anecdotes modernes, et sans doute il conte souvent pour le seul plaisir de conter, plus souvent encore une intention de polémique contre le catholicisme dicte son choix, mais il n'est pas rare aussi (on l'oublie trop) qu'une idée morale le domine. Il agrémente volontiers son récit de préceptes et d'exemples anciens, et le moraliste, en lui, tient une place considérable.

La politique en France n'est guère dégagée de la morale et se mêle sans cesse à elle. Machiavel avait su au début du siècle la constituer en science indépendante, et Guichardin conservait sa

tradition ; mais chez nous, Bodin quelquefois, toujours Gentillet, que le matérialisme de Machiavel irrite, la subordonnent à des concepts moraux. Aussi leurs livres sont envahis par les exemples et les sentences que la littérature de vulgarisation jette dans le domaine commun.

Enfin, l'histoire, la mère à la fois du conte et de la politique, est, au XVI<sup>e</sup> siècle, entièrement dominée par des préoccupations pratiques. Les préfaces des traducteurs nous disent toutes que leur but a été d'apporter des expériences militaires, politiques et morales dont chacun puisse faire son profit. Amyot recommande tout spécialement sa traduction des *Vies* pour l'utilité morale qu'on en tire : l'histoire donne plus d'enseignements politiques, les vies plus d'enseignements moraux.

Montaigne a été frappé de ce mérite particulier des *Vies* d'Amyot ; comme des *Œuvres morales* il en a fait un de ses livres familiers, il y prend de longs et nombreux passages qu'il transporte presque textuellement dans ses *Essais*, tant ils s'adaptent justement à son dessein. D'autres traductions d'histoire lui servent encore, comme le Diodore d'Amyot, l'Hérodote de Saliat, l'Arrien de Witard. Il reprend des exemples déjà mis en valeur par Bodin et par Gentillet dans leurs ouvrages politiques. Il demande des expériences psychologiques aux contes de Marguerite de Navarre qu'il estime « Un gentil livre pour son estoffe », et à l'*Apologie d'Henri Estienne* qui l'aide en outre à formuler quelques idées. Il cite des vers de son compatriote Pibrac et certaines conceptions de Coustau ont une analogie frappante avec les siennes.

Beaucoup plus que dans les œuvres littéraires, c'est dans la vie qu'il est intéressant de voir pénétrer l'influence de la philosophie ancienne. La sécheresse des biographies du temps ne nous permet guère de satisfaire notre curiosité sur ce point, et cependant quelques détails surpris par hasard sont singulièrement expressifs. En 1570, au moment où il se prépare à rentrer dans la vie privée, Montaigne dédie à Michel de l'Hôpital les vers latins de La Boétie. Il exprime dans sa dédicace toute son admiration pour le chancelier disgracié, peut-être même lors de son voyage à Paris, il alla lui rendre visite dans son château de Vignay. L'ancien chancelier de France s'est, depuis deux ans, retiré dans ses terres où il occupe ses loisirs à écrire en latin des vers philosophiques ;

il a renoncé à toute ambition, et sa retraite fait penser aux sages de l'antiquité. La mort de La Boétie respire un étrange parfum de sagesse antique, le paganisme et le christianisme s'y mêlent d'une bien curieuse manière. Il fait appeler le prêtre. « Je suis chrestien, « je suis catholique ; tel ay vescu, tel suis-je deliberé de clorre ma « vie. Qu'on face venir un prestre, car je ne veux faillir à ce « dernier devoir d'un chrestien ».

A sa nièce, il fait des recommandations chrétiennes, et cependant sa quiétude parfaite en face de la mort tient beaucoup plus de la sagesse du philosophe que de la résignation ou de la foi du chrétien. A son lit de mort il cite des sentences latines ; lui-même déclare que c'est la philosophie qui lui fait affronter sans crainte la dernière heure. Il faut relire ces pages où Montaigne nous a conservé ses derniers propos. Elles jettent une lumière abondante sur les *Essais*. « Je luy dis que j'avais rougy de honte de quoy le « courage m'avait failly à ouïr ce que luy qui estoit engagé dans ce « mal avoit eu le courage de me dire. Que jusques lors, j'avois « pensé que Dieu ne nous donnast guieres si grand avantage sur « les accidens humains, et croyois mal-aisement ce que quel- « quefois j'en lisois parmy les histoires, mais qu'en ayant senti « une telle preuve, je louois Dieu de quoy cela avoit esté en une « personne dequi je fusse tant aymé et que j'aymasse si cherement : « et que cela me serviroit d'exemple, pour jouer ce mesme rolle « à mon tour. Il m'interrompit pour me prier d'en user ainsi et « de monstrier par effect que les discours que nous avions tenus « ensemble pendant nostre santé, nous ne les portions pas « seulement en la bouche, mais engravez bien avant au cœur et « en l'âme, pour les mettre en execution aux premieres occasions « qui s'offriroient, adjoustant que c'estoit la vraye pratique de « nos estudes, et de la philosophie. Et me prenant par la main : « mon frère, mon amy, me dit-il, je m'assure que j'ay fait assez « de choses, ce me semble en ma vie, avec autant de peine et « difficulté que je fais ceste-cy. Et quand tout est dit, il y a fort « longtems que j'y estois préparé, et que j'en sçavois ma leçon « toute par cœur. Mais n'est-ce pas assez vescu jusques à l'aage « auquel je suis ? J'estois prest à entrer à mon trente-troisième an. « Dieu m'a fait ceste grâce, que tout ce que j'ay passé jusques « à ceste heure de ma vie, a esté plein de santé et de bonheur :

« pour l'inconstance des choses humaines, cela ne pouvoit gueres  
« plus durer. Il estoit mes-huy temps de se mettre aux affaires,  
« et de veoir mille choses malplaisantes, comme l'incommodité  
« de la vieillesse, de laquelle je suis quitte par ce moien (1) ». Le personnage qui appelle ainsi les consolations de Sénèque à son lit de mort, c'est La Boétie, l'ami intime de Montaigne, et celui qui tient la plume pour nous faire ce récit, c'est Montaigne lui-même, qui s'étudiera si soigneusement dans les *Essais* à « accointer la mort » avec sérénité. Deux ou trois heures avant de lui tenir ces propos, La Boétie, en prenant congé de lui, avait dit à Montaigne qu'il l'avait « choisy parmy tant  
« d'hommes pour renouveler... ceste vertueuse et sincere amitié de  
« laquelle l'usage est par les vices dés si long temps esloigné d'entre  
« nous, qu'il n'en reste que quelque vieilles traces en la memoire  
« de l'antiquité ». Là est bien le dessein de ces hommes : ils veulent  
« renouveler » les vertus anciennes, et c'est avec des exemples anciens que Montaigne peindra cette amitié interrompue par une mort prématurée. Quelques années plus tard, éditant parmi les papiers du défunt une traduction de la consolation adressée par Plutarque à sa femme, à propos de la mort de sa fille, Montaigne dédie cet ouvrage à « Mademoiselle de Montaigne sa femme, » qui vient d'éprouver le même malheur. La Boétie avait encore traduit d'autres écrits moraux dont il se fait l'éditeur ; auprès de lui, son beau-frère François de la Chassaigne mettait en français quelques *Épîtres* de Sénèque. Montaigne est comme entraîné dans tout ce mouvement moral qui l'enveloppe de toutes parts

Il n'est plus besoin d'être un savant, un Érasme, pour s'attacher à l'étude de la philosophie morale. Les traductions, les fables, les ouvrages de vulgarisation la répandent partout au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et le succès de ces œuvres prouve combien elle est goûtée de tous. Elle pénètre dans tous les genres littéraires et dans la vie. Tout ce mouvement moral prépare les *Essais*, qui, nous venons de le voir, sont unis par tant d'attaches à ces diverses manifestations.

(1) Lettre de Montaigne à son frère sur la mort de La Boétie, ed. Roger Courbet, t. IV.

#### IV. Les Progrès du Rationalisme et la Morale

Toutes ces productions répandaient partout les préceptes anciens ; elles en imprégnaient tous les cerveaux. Néanmoins, de tout ce mouvement, il ne sortait aucune œuvre morale qui fût un peu originale. C'est qu'on n'en retenait de la philosophie ancienne que ses mots, ses belles maximes ; on ne se pénétrait guère de son esprit. Ici, comme dans toutes les œuvres du temps, plus même que dans les autres genres, le pédantisme, cette lèpre des écrits du XVI<sup>e</sup> siècle, sévissait et ruinait tout. On ne songeait guère qu'à faire parade d'érudition, et ce souci étouffait toute réflexion. Sans doute, le maniement de tant de faits et de tant d'idées n'est pas absolument stérile : de temps en temps, on aperçoit chez les moralistes à la mode un petit essai de critique, un effort personnel, mais leur souffle est court, vite ils retombent dans la compilation. Nulle part, autour de Montaigne, on ne constate une tentative sérieuse, soutenue, pour organiser la vie avec les seules lumières d'une raison réfléchie.

Le rationalisme pourtant était en progrès. La Renaissance avait d'abord été marquée par un retour à des autorités plus authentiques et à une tradition plus pure ; elle avait, aux commentaires, aux gloses, aux déformations de toutes sortes, substitué les textes qui étaient ensevelis sous leur amas. Maintenant elle se dégageait de la tradition et s'essayait à remplacer le principe d'autorité par le principe du libre examen. Partout, autour de 1550, on sent cet effort vers le rationalisme. En physique, Palissy opposait nettement à l'autorité une méthode expérimentale. En orthographe, l'écriture phonétique avait d'ardents partisans. Ramus surtout, par une méthode originale, prétendait renouveler tout le cycle des sciences libérales. Après s'être bruyamment séparé d'Aristote par une thèse retentissante, où il établissait que tout ce qu'avait dit Aristote était faux, il recherchait une logique universelle qui dominât tous les ordres de connaissances et présidât à toutes les sciences. « Nulle autorité, disait-il, n'est au-dessus de la raison ; c'est elle, au contraire, qui fonde l'autorité, et qui doit la régler. » Et ailleurs : « quelqu'un a écrit dernièrement que

« Ramus enseignait la méthode de Platon, et qu'il condamnait celle  
« d'Aristote. Cet auteur... n'a jamais lu la logique de Ramus, car  
« il y aurait vu que, suivant lui, il n'y a qu'une méthode, qui a  
« été celle de Platon et d'Aristote, aussi bien que d'Hippocrate et de  
« Gallien... Cette méthode se retrouve dans Virgile et dans  
« Cicéron, dans Homère et dans Démosthène ; elle préside aux  
« mathématiques, à la philosophie, au jugement et à la conduite de  
« tous les hommes ; elle n'est de l'invention ni d'Aristote, ni de  
« Ramus. »

Mais ce rationalisme pénétrait plus difficilement dans la morale que partout ailleurs. C'était, semble-t-il, la dernière conquête qu'il dût faire : d'abord, l'autorité religieuse était plus jalouse de conserver son pouvoir en morale que dans les sciences, et surtout en morale, il est tout particulièrement difficile de constituer une méthode positive. Ramus avait l'intention d'écrire une *Éthique* ; il n'a pas eu le temps de réaliser son projet, et d'ailleurs il est douteux que son protestantisme très fervent lui eût laissé dans ce domaine une liberté d'esprit aussi grande que dans les autres. Palissy est très épris d'idées morales. Dans les grottes rustiques dont il pare ses jardins, il grave de belles sentences, il en sculpte sur les branches des arbres ; mais ces sentences viennent toutes de la Bible. Rabelais seul, dans l'épanouissement de sa large individualité, nous donne la peinture d'une vie qu'aucune autorité ne comprime. Mais dans le cadre de son vaste roman, la réflexion morale est comme noyée. Elle n'a pas le temps de se recueillir, et ne nous montre pas le visage sérieux qui convient à sa gravité. Montaigne classait Rabelais parmi les auteurs « simplement plaisants ».

Et puis, dans le rationalisme, en morale comme ailleurs, il y a deux choses à distinguer : il y a d'abord l'indépendance vis-à-vis de l'autorité, et, en second lieu, l'assujettissement de la raison à une méthode plus ou moins consciente, tout au moins à des habitudes critiques qui dirigent son action. L'indépendance n'est qu'un premier pas dans la voie du rationalisme, un premier pas nécessaire, mais insuffisant. La méthode seule l'achève. Or, chez Rabelais, la liberté est absolue, mais on peut douter qu'il ait dégagé même un commencement de méthode dont il ait consciemment cherché le succès. Autour de Montaigne, il semble bien

qu'il en était de même : la liberté d'esprit ne faisait pas défaut, même en matière morale ; ce qui manquait c'était le souci d'attacher sa raison à l'organisation de la vie et d'y apporter quelque méthode.

Chez un homme comme Ronsard, par exemple, la conduite n'est pas dominée par les principes chrétiens ; sa vie est toute païenne d'esprit. L'Italie tend à déchristianiser les pensées et à les plonger dans une atmosphère tout antique. Mais Ronsard n'est pas un moraliste. Son activité d'esprit est occupée à réaliser des formes esthétiques, et non à diriger la vie. Chez du Bellay, chez Belleau, chez beaucoup d'humanistes nous sentons le même état d'esprit. Ce sera bien aussi celui de Montaigne ; mais Montaigne y joindra une application perpétuelle de la pensée aux problèmes de la vie pratique, qui constitue le moraliste, et une discipline sérieuse de la réflexion qui fera de lui un rationaliste.

Sa discipline consistera essentiellement dans l'observation des faits et dans la soumission à leurs suggestions. Elle est déjà comme une ébauche de méthode positive. C'est de la connaissance de la nature humaine que Montaigne tirera ses règles pratiques et uniquement de cette connaissance. Nous verrons cette discipline s'indiquer dès les premiers essais, puis peu à peu se fortifier et prendre conscience d'elle-même. Où Montaigne en trouva-t-il le premier germe autour de lui ? Il est douteux que ce soit chez Palissy ou chez Ramus. Les phénomènes physiques, dont s'occupait Palissy, sont trop différents par nature des phénomènes moraux pour que Montaigne ait dû spontanément songer à transporter la méthode de Palissy dans son domaine à lui. Quant aux études de Ramus, inversement elles étaient trop abstraites et sentaient trop l'école, et l'on ne voit pas que Montaigne s'en soit beaucoup imprégné. Peut-être est-ce plutôt dans la politique qu'il a rencontré des modèles utiles. Pour des raisons multiples, spécialement par suite de l'antagonisme des pouvoirs temporels avec le pouvoir spirituel, la science politique s'était laïcisée et constituée comme science distincte bien avant la morale. Montaigne avait lu les *Discours de Machiavel*, et il nous déclare que d'abord il les a trouvés « forts ». Il fait sans doute ici moins allusion au *Prince* qu'aux *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, ouvrage moins célèbre peut-être, mais beaucoup plus intéressant comme

méthode que le premier. La préface du livre indique nettement l'extrême nouveauté du sujet : il s'agit de tirer des exemples de l'histoire ancienne, des règles politiques, et de constituer une science du gouvernement comme il y a une médecine et une jurisprudence. Chacun de ces « Discours » se compose essentiellement d'un exemple de Tite-Live que plusieurs autres exemples viennent parfois renforcer, et sur lequel Machiavel greffe une réflexion toujours forte et personnelle. L'exemple fonde la leçon et la prouve ; elle n'est, ou semble n'être que l'expression abstraite et généralisée de l'idée qui est impliquée dans l'exemple. Bacon citera ces *Discours* de Machiavel comme le meilleur modèle de méthode positive appliquée à l'étude des faits politiques. Pour répondre à Machiavel, Bodin dans sa *République*, Gentillet dans ses *Discours sur l'art de gouverner* qui furent baptisés du nom d'*Anti-Machiavel*, emploient sinon cette même disposition si expressive, au moins la même méthode, c'est par la masse des exemples anciens et modernes qu'ils prétendent triompher d'une doctrine basée sur des faits. Nous verrons Montaigne, après Machiavel, lire encore ses contradicteurs Gentillet et Bodin, et grâce à l'influence de ces auteurs, il s'habitua peu à peu à faire cadrer scrupuleusement le fait et l'idée, à exiger qu'ils se recouvrent exactement l'un l'autre. Le cadre aussi de ses *Essais* rappelle très souvent celui des *Discours de Machiavel*. Ce n'est pas cependant chez Machiavel qu'il est allé le chercher. On le retrouve dans une vaste littérature de vulgarisation alors très en vogue qui me paraît être la source directe du genre des *Essais*. Là aussi on rencontre dans de petits chapitres bien distincts des faits et des réflexions, mais trop souvent le lien des unes aux autres y est lâche, les faits sont mal choisis, et les réflexions manquent d'originalité et d'intérêt. Si Montaigne s'en fût toujours tenu à ces modèles il n'aurait pas fait œuvre personnelle. Je crois que parmi toutes les productions de son temps, les écrits politiques pouvaient le mieux cultiver chez lui le respect du fait, et lui faire faire ainsi un premier pas dans la voie d'une discipline positive.

Il ira d'ailleurs en ce sens beaucoup plus loin que Bodin et que Gentillet, même que Machiavel. Il ne saura pas, il est vrai, constituer et dégager une méthode claire, comme fera Bacon une quinzaine d'années après sa mort ; mais il préparera le travail de

Bacon dont les *Essais* seront un des livres favoris, il se fera une notion relativement nette du rapport entre les faits et l'idée. Nous aurons à suivre l'évolution logique de sa pensée et dans sa manière d'envisager le problème de la connaissance, nous trouverons l'une des principales causes de l'originalité de Montaigne en son temps.

## V. L'Originalité de Montaigne

A la faveur de l'enthousiasme qu'excitaient les beaux préceptes de l'antiquité et des tendances rationalistes qui se manifestaient partout, les morales anciennes essayèrent de ressusciter vers la fin du siècle. Elles eurent un renouveau d'existence. L'originalité de Montaigne est de ne s'être asservi à aucune d'entre elles. Il n'en retint que la méthode, et avec cette méthode il sut choisir lui-même ses principes d'action. Il ne resta l'esclave d'aucune des doctrines qui cherchaient à ressaisir les esprits.

C'était d'abord, autour de 1550, le platonisme, ou plutôt une partie du mysticisme platonicien. Par son idéalisme, la philosophie de Platon pouvait plus aisément qu'une autre peut-être se marier au christianisme. Sa vogue se marque par un certain nombre de poésies qu'elle inspire, par le succès aussi qu'on fait à quelques traductions comme celle de Bembo et celle de Léon Hebreo. Elle ne suscite aucune œuvre originale. Le platonisme en France n'a été qu'un éphémère reflet du grand engouement qui, au-delà des Alpes, se répand de l'Académie de Florence à travers les cours italiennes.

D'Italie encore où Laurent Valla l'avait hardiment exposé, l'Épicurisme tend à s'étendre en France, surtout après 1560, à la faveur des excès de la guerre civile. Des protestants comme Gentillet, Duplessis-Mornay, Patard, La Noue, le dénoncent et écrivent pour le combattre ; à les croire, il aurait fait de grands ravages. La Noue, que son indignation pousse peut-être à quelque exagération, connaît beaucoup d'épicuriens dans les cours, dans les villes et aux armées. Il semble même qu'il n'y ait pas dans ce mouvement un simple dérèglement des sens, mais que quelques esprits y participent et fassent de l'épicurisme un principe de vie. C'est au moins ce que dit La Noue qui prétend nous rapporter leurs propos. Dans les villes, nous dit-il, « je ne parle pas d'une

« certaine sorte qui s'appellent les enfans sans souci (car ce sont  
« gens qui ne passent point le gigot de mouton, le flascon de vin, et  
« le jeu de quilles), mais les autres dont je veux faire mention ne  
« manquent de doctrine, d'éloquence et de civilité : et seroient  
« dignes de continuelle conversation si leur esprit n'estoit conta-  
« miné de ceste vaine philosophie, qui attache la félicité aux choses  
« sensibles et corporelles (1) ». Cette doctrine de la volupté se  
complète naturellement par l'athéisme et le matérialisme. Aucune  
entente n'est possible avec la doctrine chrétienne. Au seizième  
siècle elle ne peut pas s'exprimer, et voilà pourquoi nous ne la  
connaissons que par ses adversaires. De ce côté-là, il n'y a aucune  
œuvre littéraire à espérer.

Le stoïcisme, au contraire, par l'élévation de sa morale, par sa  
croyance en un destin ou en une providence qui gouverne l'uni-  
vers, peut s'adapter commodément à la métaphysique chrétienne ;  
du Vair le montrera, et avec tant de succès, que, à ce qu'il semble,  
à mesure que ses écrits se succéderont, bien assis dans sa doctrine  
chrétienne, il fera une place de plus en plus grande au stoïcisme.  
Mais pour voir cette union réalisée, il nous faut attendre les  
dernières années du siècle et l'impulsion de Juste Lipse.

Montaigne, lui aussi, s'essaiera bien tout d'abord à nous donner  
des systèmes philosophiques anciens, mais bientôt il y renoncera  
et, pour acclimater la philosophie ancienne, il usera d'un procédé  
plus original : au lieu d'exposer un système, il prend ce que tous  
ont en commun, le rationalisme et le souci de se conformer à la  
nature ; puis, muni de ces principes, il recommence l'examen des  
vérités morales, choisissant parmi toutes les opinions contradic-  
toires des anciens, celle qui, sur chaque matière, lui paraît la  
mieux fondée. Ainsi, sans construire une doctrine proprement  
dite, il aboutit à un éclectisme très personnel. Sa morale est donc  
essentiellement une morale de libre examen, le danger était que,  
partant d'un pareil principe, Montaigne n'eût été amené à boule-  
verser la morale et à donner dans des nouveautés révolutionnaires ;  
alors il aurait mécontenté les Églises, ce qui était un danger pour  
son livre, et il n'aurait pas été suivi par ses contemporains, ce qui

(1) La Noue, *Discours politiques et militaires*, c. 24. Edition de Bâle 1537, page 498.  
Tout ce discours est très instructif sur cette question de l'épicuréisme en France à  
la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

en était un plus grand encore. Un livre trop individuel intéresse parfois, il ne devient jamais un livre de chevet et souvent il n'est compris que par une génération postérieure. Mais, heureusement pour le succès de son œuvre, soit parce que la tradition guide et façonne notre raison, soit à cause des troubles qui devaient rendre timide, le plus large et le premier précepte qu'ait posé la raison de Montaigne est qu'il faut se conformer à la coutume en morale, aussi bien qu'en religion, en politique, en civilité. Ce dogme ne paralysait pas son libre examen, car la coutume est chose muable, il circonscrivait seulement son terrain d'action, le préservant des singularités individuelles. Les idées de Montaigne ont une saveur d'originalité indéniable, il y en a de très neuves et néanmoins tout le monde autour de lui admire son bon sens.

Il fait un peu en morale ce que Descartes fera plus tard en philosophie : du doute méthodique et de la raison libre, principes dont le XVIII<sup>e</sup> siècle tirera des conséquences si hardies. Descartes tire une métaphysique assez peu différente de la métaphysique reçue pour que tout le monde s'enthousiasme d'une méthode si complaisante et la fasse sienne. Voilà comment Montaigne, lui non plus, n'a pas effrayé par son rationalisme. Le contenu était peu de chose, et les idées neuves étaient présentées sans insistance comme choses discutables. La méthode était tout et c'est pourquoi le succès des *Essais* marque le succès de la méthode rationnelle en morale.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que son œuvre n'a pas été dirigée contre le christianisme. Du rationalisme de Montaigne, comme du rationalisme de Descartes, on tirera dans la suite des conclusions qui s'opposeront violemment à la discipline chrétienne : c'est là ce qui nous trompe. La plupart des esprits qui ont travaillé à la révolution que nous venons d'exposer sont restés chrétiens, au moins ils ont cru rester chrétiens ; ils ont reconnu les dogmes du christianisme. Comme Descartes, Montaigne a fait profession de catholicisme, et il était sincère quand il déclarait que l'Église romaine était son « cathédral », qu'il se soumettait à ses décisions. Sa raison prenait le gouvernail de sa vie ; elle constituait une autorité nouvelle en face de l'ancienne, peu à peu, elle soustrayait sa conduite à l'autorité traditionnelle ; mais Montaigne se refusait à être un rebelle, et sa volonté restait soumise.

Et pourtant, c'est, aussi complètement que possible, la manière de vivre des philosophes païens qu'il ressuscite. Son œuvre est le couronnement de l'humanisme français. Elle adapte les principes de la morale ancienne aux conditions de la vie moderne. En apparence, Montaigne est moins docile à l'enseignement de l'antiquité que ne sont certains de ses contemporains, puisqu'il ne cherche pas à restaurer d'anciennes doctrines et fait œuvre d'indépendance. En réalité, il en profite plus complètement, peut-être, il en suce toute la substance. A dégager ainsi l'esprit de la lettre, il montre qu'il s'est pénétré jusqu'à la moelle de leur leçon. Surtout il s'assure la possibilité d'en adapter d'une manière plus adéquate, les principes à ses besoins personnels et aux besoins de son temps. Il pourra développer entièrement son Moi à la faveur de la discipline ancienne. L'habitude de réfléchir sans cesse sur sa vie, de l'examiner en tous sens, de l'organiser, et de l'organiser, non d'après des règles imposées par une autorité extérieure ou d'après les préceptes d'une école, mais d'après les jugements de la raison et les leçons de l'expérience, voilà ce que Montaigne nous montre excellemment dans son livre. Il était le premier à donner un pareil exemple. Cette vigilance avec laquelle il s'observe pour se connaître, ce repliement incessant de sa réflexion sur sa propre conduite, font penser aux sages de l'antiquité. C'est le souvenir de Socrate ou celui de Platon qui monte naturellement à l'esprit, mais c'est surtout celui de Socrate.

En résumé, la première moitié du siècle a préparé le christianisme et l'esprit public à faire une place à la morale païenne, qui, organisant la vie profane, risquera de la fortifier au détriment de la vie religieuse. Vers 1550, des préoccupations morales étaient partout ; des tendances rationalistes commençaient à se manifester. Montaigne a uni les tendances rationalistes aux préoccupations morales. L'application des recettes de la philosophie ancienne à la pratique de la vie, par un esprit très personnel et très rationaliste, voilà surtout ce que, à leur date, les *Essais* présentaient d'original. Autour de Montaigne, d'autres s'efforcent de diverses manières, d'acclimater les morales anciennes, mais sa manière à lui est la plus personnelle de toutes. Elle a l'originalité de s'attacher surtout à la méthode. Sa morale, un moment stoïcienne, peut-être aussi un moment pyrrhonienne, en fin de compte lorsqu'elle aura

atteint son plein développement ne sera plus ni stoïcienne, ni épicurienne, ni pyrrhonienne, elle sera sienne ; et ce qu'elle aura pris de l'antiquité, c'est surtout son rationalisme. Par là, elle a pu à la fois être très neuve et s'adapter à son milieu. Elle a été autre chose que la superposition de deux philosophies, et cependant, elle n'a pas, comme l'épicurisme, été réduite au silence par des allures trop révolutionnaires. Si l'on ajoute à cela que Montaigne a transformé profondément une forme littéraire alors en vogue, de manière à en faire un genre artistique et à la rendre merveilleusement apte à exprimer ses conceptions nouvelles, on apercevra et l'originalité de son œuvre, et les raisons de son influence.

## VI. Un précurseur : Jacques Tahureau

Le siècle était mûr pour accueillir une œuvre comme la sienne. Les belles maximes et les beaux exemples sont dans toutes les bouches et ont envahi toutes les œuvres littéraires. Chez beaucoup d'hommes touchés par le souffle de la Renaissance, l'indépendance d'esprit est grande. Une œuvre de morale rationnelle a toute chance d'être reçue avec succès. Pour l'écrire, Montaigne n'a qu'à concentrer toute sa réflexion sur les problèmes pratiques et à porter dans leur examen ces germes de rationalisme qui commencent à lever dans tous les ordres de l'activité de la pensée. On sent assez bien à la fois ce qui était acquis déjà et ce qui manquait encore lorsqu'on lit l'œuvre d'un des précurseurs de Montaigne, je veux parler de Jacques Tahureau.

*Les Dialogues de Jacques Tahureau du Mans* (1), qui sont peut-être un peu trop oubliés aujourd'hui, ont joui en leur temps d'un succès égal, ou même supérieur à celui des *Essais*, si nous en jugeons d'après le nombre des éditions qui en furent données. Publiés pour la première fois probablement en 1565, ils furent au moins douze fois réimprimés en vingt ans. Montaigne ne semble pas leur avoir fait d'emprunts textuels, mais on ne saurait guère

(1) *Les Dialogues, non moins profitables que facétieux, où les vices d'un chacun sont repris fort aprement, pour nous animer davantage à les fuir et suyvre la vertu.* Consulter la réédition donnée par Conscience, en 1871, où l'on trouvera une bibliographie de l'ouvrage de Tahureau.

douter qu'il n'ait lu un ouvrage si répandu. Il a dû profiter de cette lecture car l'œuvre de Tahureau annonce la sienne et beaucoup d'idées leur sont communes.

Ce n'est pas du tout par la forme que Tahureau est un précurseur des *Essais* : le ton chez lui est simple et familier, mais s'il rappelle quelquefois la causerie raisonnable qui séduit souvent chez Montaigne, jamais il n'atteint à la savoureuse expression, si fertile en images qui frappe dans les *Essais* ; surtout Tahureau conserve la forme des Dialogues, cultivée avec prédilection par les moralistes anciens et italiens ; le genre de l'*Essai* viendra d'une autre source. C'est par le fonds seulement que Tahureau mérite d'attirer notre attention ; c'est par son souci de faire le tour de la vie pratique et de juger de tout librement.

Le Democritic, qui est le héros de son livre, semble bien vouloir nous présenter Tahureau lui-même. Tahureau avait étudié, puis il avait été soldat, après quoi il s'était retiré du monde, c'est à peu de chose près la carrière du Democritic. Nous le trouvons à la campagne, il vit là parfois seul, souvent visité d'hommes de toutes sortes, de pédants qu'il fait causer pour s'amuser de leurs sottises. de savants, d'un certain « Cosmophile » qui est un mondain banal. Il médite, cherche à se faire des idées raisonnables et une vie heureuse en étudiant les doctrines des philosophes et les choses, tout cela sans austérité, sans trop de prétention, avec bonne humeur. Il est avant tout désireux de mener une vie agréable. Nous entendons ses réflexions et ses causeries. Et déjà ne songeons-nous pas un peu, presque malgré nous, à la demi-retraite de Montaigne, après la vente de sa magistrature, à l'inscription fameuse qu'il fait placer dans sa librairie et par laquelle il engage le reste de sa vie au service des Muses ? Là il étudiera les philosophes, lui aussi, les hommes et les choses, car il prétend bien ne pas s'être cloîtré ; il interroge un apothicaire qui lui fait un conte plaisant, un cuisinier italien tout bouffi de sa science de gueule qui l'amuse ; il cause avec chacun de son métier, et, aux heures où l'ennui le presse, il lit sans fatigue les livres qui rendent la vie meilleure.

La première coquetterie de Montaigne et l'une de ses principales études, c'est d'avoir le jugement bon, c'est de savoir se défendre des préjugés à la mode et des erreurs communes, c'est

de prendre pour unique guide la raison. Cette même attitude critique s'exprime aussi très-fortement chez le Démocritic de Tahureau. Dès sa préface, il nous annonce que son dessein est de s'appuyer sur la raison seule, et de rejeter « toute autorité humaine simplement forgée de quelque pauvre cerveau renversé » ; lorsque le Cosmophile l'aborde dans son bocage, ce dont il se se flatte avant tout, c'est « de cette sincérité d'esprit à ne se laisser surmonter par une infinité de folles opinions communément receues ». Les autres les acceptent à crédit ; il se prémunit contre elles en tenant sa raison sans cesse en éveil. Et ces promesses du début, sans cesse, au cours du dialogue, il les répète, c'est vraiment ce qui lui semble faire l'originalité de son personnage et le lien de ses propos décousus. Le mot de « bon jugement » revient à tout instant sur ses lèvres. Il n'allègue l'autorité de Varron que parce qu'elle est fondée en raison. Et pour montrer à son compagnon, qui docilement se laisse convaincre, les effets de cette raison, il critique les folies qui le choquent dans la société, les modes comme l'amour romanesque, les danses, le parler affecté des courtisans, le duel ; il s'en prend aux défauts de certains groupes sociaux, à l'arrogance des nobles, à la rapacité des gens de justice, à l'ignorance et à l'avarice des médecins. Après le dîner, la conversation recommence, et cette fois la critique tombe sur les sottises des sciences et des livres ; tour à tour la magie, l'astrologie, la divination, l'alchimie sont raillées ; puis on critique quelques-uns des auteurs que la mode place au premier rang : Agrippa, Cardan, Érasme, quelques-uns des plus grands noms de la philosophie ancienne : Platon, Aristote surtout, même Démocrite dont le Démocritic est pourtant le disciple. On reconnaît au passage quelques-uns des défauts ou des abus que Montaigne critiquera lui aussi : ceux des médecins, des gens de justice, l'astrologie, la divination, le duel... Beaucoup de ces critiques sont moins originales assurément que Tahureau ne voudrait le faire croire, certaines sont de véritables lieux communs du temps. Dans l'ensemble cependant il y a un effort de critique indépendante qui n'est pas à mépriser et qui souvent fait preuve de justesse et de bon sens.

Sa raison ainsi indépendante tend à dégager sa conduite des principes pratiques de la morale chrétienne. Je ne dis pas qu'il arrive à se constituer une morale indépendante de la religion

comme fera Montaigne, mais comme Montaigne c'est en dehors des préceptes de l'Évangile et de la pensée de la vie future, c'est dans une raison dégagée de dogmes et de préoccupations métaphysiques, éclairée de la seule expérience, qu'il cherche une base à sa conduite. De foi, je crois bien qu'il n'en a guère, il en a beaucoup moins que Montaigne. Qu'on lise les pages qui terminent son livre : elles sont bien curieuses. J'y vois, pour ma part, à peine déguisée sous de très brèves réserves de prudence, une déclaration d'incrédulité. La religion est une institution utile aux yeux du Democritic ; elle contient les foules dans le devoir ; la vertu suffit pour cet effet « aux honnêtes et braves esprits ». La pensée de Tahureau me paraît bien être celle-là. Au reste, c'est la théorie de Machiavel, et nous savons que par l'Italie, la libre pensée avait pénétré en France. Rien de surprenant à la trouver ici. Le catholicisme de Montaigne ne teindra aucunement son raisonnement ; je crois bien que chez Tahureau, il n'y a aucun christianisme. Quoi qu'on veuille penser de ses convictions, deux choses me paraissent certaines : la première, que s'il y a de l'indifférence chez Tahureau, il n'y a aucune hostilité pour une religion qui est une nécessité sociale ; la seconde, que les conclusions pratiques auxquelles il aboutit sont parfaitement indépendantes de toute idée religieuse. Il pose au début ses principes : la raison consiste à rechercher l'utile et l'agréable ; et il définit l'utile ce qui contribue à la conservation de l'individu et de la Société. Il condamne la danse, mais ce n'est pas par ascétisme : qu'on l'entende bien ; c'est parce qu'elle lui semble ne servir de rien, et parce que, à ses yeux, l'homme sensé n'y peut prendre aucun plaisir, elle n'est donc ni utile ni agréable. De la longue dissertation sur l'amour, le Cosmophile se charge de nous formuler la conclusion pratique : c'est le triomphe de l'amour libre qui sauve la procréation nécessaire à l'espèce, et le plaisir naturel de l'individu ; l'essentiel est d'éviter tout l'appareil romanesque à la mode qui fait faire mille sottises indignes d'un homme de « bon jugement. » Timidement le Democritic hasarde un mot en faveur du mariage recommandé par le christianisme, mais devant les plaisanteries de son interlocuteur il n'insiste pas. La discussion sur le duel est plus significative encore. Le mondain, pour défendre en dépit de la raison la conception de l'honneur qui triomphe dans son milieu, fait valoir

que Dieu ne peut pas abandonner le bon droit, et qu'en conséquence le juste sera toujours vainqueur en duel, que le duel est par suite une excellente institution. Poussé sur le terrain des Écritures, le Democrite est bien obligé d'y rester; il riposte qu'aucune affirmation de ce genre ne s'y rencontre, mais aussitôt, il tient à bien faire savoir que c'est seulement contraint par son adversaire, qu'il a usé d'un pareil argument, et que ce n'est pas dans l'Évangile qu'il puise ses principes : « Si j'ay dit quel-  
« que chose en cela qui soit contre ta fantaisie, remets en la faute  
« sus toy-mesme, qui m'as contraint par ta réplique theologale, de  
« faire ainsi du contre-prescheur, neantmoins que je ne veus pas  
« me monstrier tant severe evangeliste que je te conseille d'endurer  
« des nazardes à toutes heurtes, servant par ce moien de fable et de  
« passe-tems à un châcun : non, non je ne veus pas prendre la lettre  
« si fort au pielevé que tu penses, veu mesmement que les loix  
« nous permettent, si on nous fait un effort, de le repousser  
« avec un autre effort... »

C'est dans la pensée philosophique que Tahureau prend son appui pour dégager sa morale du dogme religieux ; les souvenirs de l'antiquité fourmillent dans son livre. Et toutefois, comme le dogme religieux n'entrave pas sa liberté de jugement, il semble bien aussi qu'il ne soit asservi trop superstitieusement à aucune secte philosophique. Il déclare nettement qu'il ne veut s'enchaîner à aucune doctrine. C'est Démocrite qu'il choisit comme patron, il s'en faut cependant qu'il le suive jusqu'au bout. Les critiques contre le principe d'autorité abondent chez Montaigne ; Tahureau lui aussi les multiplie, et c'est pour afficher l'indépendance de son jugement qu'il s'en prend aux auteurs à la mode. Après avoir nettement dit leur mot à Cardan, à Agrippa, et assez justement touché leurs points faibles, il en vient aux philosophes anciens si renommés : « Une bonne partie d'entre eux », nous dit-il, « ont  
« rempli leurs œuvres de songes et de rêveries fantastiquement  
« alléguées », et le voilà qui, encouragé par Lucien, son maître de libre jugement, recherche quelques opinions ridicules des anciens pour s'en moquer et nous dégager d'un excessif respect. Comme lui, Montaigne jugera absurde l'hypothèse des atomes, et accusera dans son *Apologie de Raimond Sebond*, les idées contradictoires de la philosophie sur la nature de l'âme. Aristote et Platon,

les deux grands maîtres des philosophes contemporains, sont ramenés dans le rang. Et Tahureau conclut qu'il veut bien recevoir les autorités des anciens, mais seulement lorsqu'elles sont fondées en raison.

On pourrait, entrant dans le détail, montrer de nombreuses similitudes entre les idées de Tahureau et celles de Montaigne, mais ce que nous cherchons en Tahureau, c'est surtout un témoin de son temps afin de mieux comprendre son originalité des *Essais*. Dans ces dialogues, composés sans doute vers 1554, nous avons déjà le cadre d'une œuvre uniquement morale, dont le but est d'examiner les divers aspects de la vie et les conditions sociales pour les juger. Dans l'exécution, nous avons été frappés surtout par une pénétration déjà très profonde des idées et des sentences élaborées par la philosophie ancienne, et par une extrême liberté de jugement vis-à-vis de toutes les formes d'autorité. Ce sont précisément les caractères qui nous ont paru se répandre beaucoup chez les contemporains, et c'est pourquoi les contemporains feront un vif succès aux *Dialogues* de Tahureau. Mais ce qui manque à l'auteur, c'est la réflexion sérieuse et soutenue et c'est une discipline de l'esprit. Son livre, à tout prendre, n'est guère qu'une boutade d'un jeune homme de vingt-sept ans qui croit à l'infailibilité de son jugement, et qui, tout fier de se sentir dégagé des préjugés communs, veut étonner le public par sa désinvolture. C'est une boutade, intelligente d'ailleurs et modérée, mais qu'on lise seulement les premières pages où Tahureau amoncelle les déclamations de son temps contre la femme et contre l'amour, on verra vite qu'elle s'égaré parfois dans les frivolités. Ce nom même de Democritic qu'il a donné à son héros annonce un parti pris de rire des choses et des hommes qui fait craindre que la satire spirituelle ne se substitue parfois l'examen sincère et judicieux.

Les modèles de Tahureau, dans les littératures modernes, ce sont, outre un poème italien d'Antonio Phileremo Fregoso, des paradoxes à la mode comme l'*Éloge de la Folie* et la *Déclamation* d'Agrippa *contre les sciences* ; et sans doute Tahureau reproche à Érasme et à Agrippa d'avoir trop donné à la plaisanterie satirique et pas assez au sérieux, il retiendra cependant quelque chose de leur manière.

Montaigne, au contraire, aura le souci de faire une œuvre

pratique ; il aura le sentiment que son entreprise est tout-à-fait sérieuse. Dans ses *Essais*, au lieu d'une boutade d'écrivain, nous aurons le miroir de toute une vie, et d'une vie réfléchie, qui s'étudie pour s'améliorer par degrés. Ils nous feront assister, sinon à la construction d'une doctrine philosophique (car Montaigne ne bâtit pas de philosophie), à tout le moins au travail d'une intelligence qui pendant vingt ans s'efforce de prendre une conscience de plus en plus claire de ses principes d'action. Les opinions de l'auteur s'inscriront dans son livre, lentement, prudemment, au fur et à mesure que les circonstances les dégageront et leur donneront corps. Dans ce commerce constant de sa pensée avec les réalités morales, Montaigne apportera, non certes une méthode bien définie, mais au moins une précision d'analyse et un perpétuel souci de critique et de justesse qui feront de son livre une enquête très pénétrante sur la vie et sur le cœur humain.

## VII. — La Jeunesse de Montaigne

La vie l'avait en somme assez bien préparé à cette tâche. Elle avait fait de lui un homme très aisé, même riche, très cultivé, très soucieux de bien vivre, avec cela d'une grande indépendance d'esprit, elle lui avait assuré des loisirs prolongés : c'étaient des conditions tout à fait favorables pour vivre la vie de méditation que supposent les *Essais* et pour se livrer au long examen de conscience que nous y trouvons.

Mon intention n'est pas d'écrire une fois de plus la jeunesse de Montaigne. Je veux seulement relever, dans le petit nombre d'indications que nous avons, les quelques faits bien établis qui expliquent son œuvre. La curiosité des critiques s'impatiente du silence obstiné des textes, et le désir de la nouveauté les pousse à encombrer la biographie de Montaigne d'hypothèses fantaisistes qui la faussent. Il faut la dégager de ces fragiles et dangereuses imaginations et tâcher de nous tenir sur un terrain solide. Nous retiendrons trois circonstances vraiment instructives : la situation de la famille de Montaigne, que M. Malvezin nous a fait connaître, l'éducation du jeune Michel que lui-même nous a contée et les relations de Montaigne, conseiller, avec Estienne de La Boétie, son collègue au Parlement de Bordeaux.

Michel Eyquem de Montaigne eut la bonne fortune de venir au monde au moment où sa famille arrivait à la prospérité. Son bisaïeul l'avait enrichie par le commerce, par des héritages et par des alliances, et il avait acquis la terre noble de Montaigne. L'aïeul avait consolidé ces avantages, et fait un pas de plus : il avait donné ses filles à des gens de justice, et de trois de ses fils, il avait fait un ecclésiastique, un avocat et un conseiller au parlement ; la famille devenait une famille de magistrats. Le père de Michel renonça au commerce, il fit les guerres d'Italie avec toute la noblesse française, et à son retour il occupa les plus hautes magistratures municipales de Bordeaux, agrandit sa terre de Montaigne, y fit construire un château à la fois agréable à habiter et relativement facile à défendre. En somme, il mena déjà une existence de gentilhomme, et surtout, il rendit possible à son fils une vie de grand seigneur. Michel put supprimer son nom patronymique d'Eyquem et ne conserver que celui de la terre, c'était le couronnement des efforts de ses ancêtres dont il allait recueillir tous les fruits. Par sa naissance, il était à la fois un magistrat et un noble. Aussi, réunit-il les avantages des deux conditions. Riche et gentilhomme il put, à la mort de son père, renoncer aux occupations absorbantes, s'assurer des loisirs, voyager, vivre au gré de sa raison ; destiné à la magistrature, il reçut une instruction libérale très soignée, ce qui était alors à peu près un privilège de cette classe parlementaire, qui donna à la France du XVI<sup>e</sup> siècle, la majeure partie de ses hommes de lettres.

Michel n'était que le troisième enfant de Pierre Eyquem. Peut-être avait-il un frère aîné qui vécut quelques années et auquel la seigneurie de Montaigne devait revenir. Michel, en ce cas, eût été destiné à passer toute sa vie dans les offices de justice ou de cléricature, et c'est peut-être pour ce motif que son instruction fut l'objet d'une attention si particulière. Comme tant d'autres nobles de son temps, Pierre Eyquem avait rapporté d'Italie le goût des choses de l'esprit, et le désir de s'entourer de savants et de gens de lettres. Il en rapporta également les principes pédagogiques dont profita Michel. On en peut distinguer deux principaux. Le premier était « d'eslever l'âme » de son enfant « en toute douceur et liberté, sans rigueur et contrainte ». C'est pour le mettre en pratique qu'il demandait avant tout de la « debonaireté » à ses

précepteurs, et l'on sait que pour éviter toute sensation pénible à son enfant, il le faisait éveiller en musique. Le second principe, c'était de lui faire apprendre le latin à fond et sans peine, à la manière d'une langue vivante. Il lui donna des maîtres qui ne parlaient que latin, il en apprit lui-même, ce qu'il lui était nécessaire d'en savoir pour adresser la parole à son fils ; il en fit apprendre à sa femme, aux habitants de la maison. « Nous nous « latinizames », dit Montaigne, « tant qu'il en regorgea jusques à nos « villages tout autour, où il y a encores, et ont pris pied par l'usage, « plusieurs appellations latines d'artisans et d'utils » (1). Le fait capital, c'est que la langue latine fut « comme naturelle » à Montaigne, ce qui alors était un avantage inestimable. A six ans, il n'avait pas encore entendu un mot de français ou de périgourdin, et quand il entra au collège, Grouchy, Guérente, Buchanan et Muret, qui comptent parmi les latinistes célèbres du temps, « craignoient eux-mêmes à l'accoster ». Car après six ans de cette pédagogie originale, le jeune Michel revint aux méthodes ordinaires ; il fut envoyé à Bordeaux, au collège de Guyenne. Des classes proprement dites, où l'on expliquait Cicéron, et où l'on apprenait la grammaire et la rhétorique, il n'a rien retiré, paraît-il, rien qu'un très mauvais souvenir qui sera un facteur important de ses idées pédagogiques. Mais à côté des classes, il y avait l'enseignement des « précepteurs domestiques ». L'un deux, un « homme d'entendement », obéit au principe de Pierre Eyquem, il laissa faire l'enfant, favorisa son goût pour la lecture, et ainsi lui donna l'amour des livres. A celui-là, Montaigne a pensé devoir de la reconnaissance.

Après le collège vinrent les études de droit à Toulouse, puis après les études de droit ; dès vingt et un ans peut-être, Montaigne fut magistrat. Il siégea d'abord à Périgueux comme conseiller, puis à Bordeaux. Seize années de pratique lui donneront quelque autorité quand il parlera de questions juridiques, et il en parlera fréquemment. Cette compétence particulière n'est pourtant pas le fruit principal qu'il en tira. Je crois qu'avant tout il profita du milieu dans lequel il se trouvait et des relations qu'il y fit. Ces magistrats, ces conseillers au Parlement qui siégeaient à ses côtés, ces avocats qu'il fréquentait, étaient issus, pour la plupart, comme

(1) I, 26, t. II, p. 67.

lui-même, de cette bourgeoisie bordelaise qui s'était enrichie dans les affaires. Grâce à leur aisance, ils avaient reçu une forte culture classique, c'étaient des humanistes pour la plupart, et, plus que partout, c'est dans la société de ces hommes de robe qu'on essayait de ressusciter les sentiments antiques. Là surtout il rencontra La Boétie avec lequel il lia une amitié que la mort du jeune conseiller interrompit vite, mais qui fut longue par le souvenir très vivant qu'en conserva toujours Montaigne. Nous abritons volontiers la mémoire de l'auteur de *la Servitude volontaire* dans la grande ombre de l'auteur des *Essais*. Nous nous trompons. Si l'un des deux amis eut une influence sur l'autre, ce fut La Boétie, l'aîné des deux, qui eut le rôle principal, et tout porte à croire que cette influence ne fut pas mince. L'admiration que, jusqu'au bout, Montaigne professa pour son esprit et pour son caractère, ne s'expliquerait guère autrement. « C'estoit, nous dit-il, vrayement un'ame pleine et qui monroit un beau visage à tout sens, un'ame à la vieille marque et qui eust produit de grands effects si sa fortune l'eust voulu, ayant beaucoup adjousté à ce riche naturel par science et estude. » Une âme « à l'ancienne marque », voilà ce qui frappe surtout Montaigne. Son ami ressemble aux héros de l'antiquité. La Boétie, dans sa conduite, a voulu faire revivre la sagesse ancienne. Tout jeune encore, il s'essayait à exprimer, dans son fameux *Discours de la Servitude volontaire*, quelques-uns des grands sentiments qui emplissent les œuvres de Lucain et de Tacite, l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie. Il y réussissait si bien qu'on a cru parfois sentir passer dans sa déclamation un souffle révolutionnaire ardent, et qu'on s'obstine à y voir un pamphlet politique. Nous avons cité tout-à-l'heure sa mort plus païenne que chrétienne, et dans la relation de cette mort que Montaigne adressait à son père, nous avons senti, la profonde admiration qu'elle lui inspirait. Par la plume de Montaigne, nous avons appris que les deux amis s'efforçaient de renouveler les amitiés fameuses de l'antiquité, ces amitiés si rares qu'il faut « plusieurs siècles » à les produire. Nous avons appris que tous deux « tenaient » ensemble des « discours philosophiques » en pleine santé, pour s'exhorter à bien vivre et à bien mourir. Au lit de mort, La Boétie encourage encore Montaigne à l'imiter, il veut le préparer à « jouer ce mesme rôle » à son tour sans effroi ;

il l'assure que là est « la vraie pratique de leurs études et de la philosophie », que là seulement on peut voir si nos discours nous partent « de la bouche ou du cœur. » Et Montaigne se promet bien de suivre ces conseils, pour l'instant, son désir serait que de nombreux témoins fussent présents pour admirer la stoïque sagesse de son ami. Il faut relire cette lettre pour bien comprendre le commerce de ces deux hommes ; il faut aussi relire la pièce de vers par laquelle La Boétie exhortait son jeune compagnon à la vertu. Assurément, un morceau littéraire comme celui-là est un document beaucoup moins significatif que n'est le récit des impressions éprouvées par Montaigne au chevet de son ami mourant. Il nous invite pourtant à penser que pendant sa vie, La Boétie eut bien sur Montaigne la même influence que nous lui voyons au moment de la mort, et, dans la suite, sans doute l'image idéalisée de son ami, que Montaigne porta sans cesse en lui, qu'il embellit de plus en plus par le souvenir, continua l'œuvre du jeune homme prématurément enlevé à celui qu'il appelait « son frère ».

Cet amour de la sagesse antique que Montaigne avait pu puiser partout autour de lui, et que l'exemple de La Boétie développa sans doute beaucoup, grandira peu à peu, et c'est lui qui dictera les *Essais*. Il fructifiera, grâce surtout à une puissance de réflexion et à une pleine possession de soi-même, qui seront les facultés maîtresses de Montaigne au temps de sa maturité, et qui sans doute devaient déjà, dans une certaine mesure, se manifester chez le Montaigne de trente ans.

Nous connaissons mal ses sentiments d'alors, aussi la fantaisie se donne libre carrière pour les interpréter. Quelques-uns lui prêtent une ambition désordonnée qui l'aurait poussé à des actes de fanatisme (1). En juin 1562, se trouvant à Paris et désirant siéger au parlement de cette ville, Montaigne sollicite de prêter un serment de catholicisme sans lequel il n'aurait pu prendre place aux séances. A la distance où nous sommes, il nous est bien difficile de juger un pareil acte, de deviner les sentiments qui l'ont motivé. Il est téméraire, sous prétexte que quelques magistrats impliquaient dans ce serment une protestation contre l'édit de tolérance accordé aux huguenots, de voir dans cette démarche la

(1) Cf. Edm. CHAMPION. *Introduction aux Essais*, ch. II.

preuve d'une farouche intolérance chez l'ami intime de La Boétie. Peut-être n'y avait-il là pour lui qu'une formalité sans conséquences. D'autres l'ont jeté plus violemment encore dans le camp opposé (1) : ils ont fait de lui l'allié des protestants révoltés, ils lui ont fait écrire un pamphlet brutal contre le monarque. La première de ces hypothèses était très téméraire; la seconde est tout-à-fait invraisemblable.

Il est probable, dans la mesure où nous pouvons parler de probabilité pour des choses si obscures, que, sur les questions politiques et religieuses qui divisaient alors la France, dès 1562, Montaigne tenait pour la paix et pour la tolérance. Il a répété avec insistance que ses opinions sur ce point n'ont pas changé, et nous avons lieu de l'en croire. Le zèle religieux ne devait pas être le fait de cette famille dont le père épousa une femme d'origine juive, dont les enfants se partagèrent entre le papisme et la réforme, sans passion, tout en demeurant en bonne intelligence les uns avec les autres. La Boétie, que Montaigne nous représente comme ayant vécu en une complète conformité de pensée avec lui-même, était chaud partisan de la politique de Michel de l'Hospital, et précisément en 1562 il contribuait à la mettre en pratique. Il avait d'ailleurs écrit une apologie de l'édit de tolérance que Montaigne semble avoir approuvé. Dans une dédicace à Michel de l'Hospital, datée de 1570, lui-même, Montaigne, se montre partisan de la politique de l'ancien chancelier; il est probable que c'était déjà son attitude au moment de la mort de La Boétie.

Sans doute il est plus dramatique de ménager de brusques revirements dans sa conduite; mais peut-être est-ce moins exact. Je crois qu'il avait déjà quelque chose de sa grande pondération. Sa jeunesse, il est vrai, fut passablement licencieuse. « Le corps pouvait beaucoup en lui », à ce qu'il nous confesse. Sur ce point-là non plus, d'ailleurs, il n'y eut pas à proprement parler une grande conversion dans la vie de Montaigne. Jamais il ne manifestera de repentir ou même de regret pour les « erreurs de sa jeunesse » qui ressemblent quelque peu à celles de La Boétie. Il s'assagira avec l'âge assurément; mais toujours il sera prêt à nous avouer que si l'adolescence lui était rendue, il n'userait pas autrement

(1) Cf D' ARMINGAUD. *Revue Politique et Parlementaire*, mars-mai 1906.

d'une seconde jeunesse que de la première. Jusque dans ces débordements, ce qui me frappe surtout, c'est une grande lucidité chez Montaigne et une réelle possession de lui-même. Au début il s'abandonne à l'amour sans réserve ; il y va de toute sa passion. Il s'y « eschaude » aussi bien rudement, et sa souffrance est vive. Mais cette expérience lui servira. Désormais, il tiendra solidement en main les rênes de ses appétits. S'il sent qu'il s'engage trop avant dans la passion, il recule ; il se détourne à d'autres objets pour se divertir. Il ne se laissera pas surprendre. Aller jusqu'aux dernières limites du plaisir et s'arrêter au bord de la souffrance, voilà sa devise, et il se vante de n'y pas faillir. Il se tient à égale distance « d'une oisiveté croupie et endormie » et « d'un embesonnement espineux et penible ». J'ay trouvé en ce marché, nous dit-il, « quand j'y estois plus propre, une juste modération entre « ces deux extremitez. » Au reste, il apporte au commerce amoureux une loyauté et un sang-froid qui prouvent une grande lucidité d'esprit. « Je m'y plaisois mais je ne m'y oublois pas ; je reser- « vois en son entier ce peu de sens et de direction que nature m'a « donné, pour leur service et pour le mien ; un peu d'esmotion, « mais point de resverie. » A la mort de La Boétie, il se fait amoureux par calcul, pour faire diversion et s'arracher à la douleur qui l'étreint. A trente-trois ans il se marie pour faire comme tout le monde, et il s'étonne lui-même par sa fidélité conjugale.

Cette lucidité de vue qu'il semble apporter déjà à régler sa vie, il nous la fera connaître plus tard et il l'exprimera en termes très nets : « Je fay coustumierement entier ce que je fay, dira-t-il, et « marche tout d'une pièce, je n'ay guere de mouvement qui se « cache et desrobe à ma raison, et qui ne se conduise à peu près « par le consentement de toutes mes parties, sans division, sans « sedition intestine : mon jugement en a la coulpe ou la louange « entière ; et la coulpe qu'il a une fois il l'a tousjours, car quasi « dés sa naissance il est un : mesme inclination, mesme route, « mesme force. Et en matiere d'opinions universelles, dés l'en- « fance je me logeay au poinct où j'avois à me tenir » (1). Et si vous

(1) III, 2, t. V, p. 202.

l'écoutez davantage, il vous dira qu'il ne connaît guère le remords, que ses décisions ne sont jamais suivies de regrets tant ses idées sont claires, et tant la discipline de son esprit est parfaite.

Une conscience si pleine, si vive de soi-même, c'est une qualité capitale pour le moraliste. Il lui en fallait une seconde : Pour qu'il pût concentrer toute son étude sur son Moi, il lui fallait beaucoup de liberté et le goût du recueillement. Dans son enfance, on le jugeait paresseux et apathique, il était difficile même de le faire jouer. Mais intérieurement, sous ces apparences lourdes, il nourrissait des imaginations vives et des jugements sains, la vue de son esprit était claire et ferme. L'éducation si douce, si ennemie de l'effort que lui fit donner son père, n'était pas pour interrompre ce rêve intérieur, pour assujettir l'enfant à une règle du dehors, pour l'habituer à se soumettre à une tâche prescrite. Sa naissance d'ailleurs le mettait à l'abri du besoin de travailler et lui épargnait toute contrainte. Ses fonctions de magistrat ne durent pas être très assujettissantes ; à plusieurs reprises, nous voyons le jeune conseiller quitter le Parlement, et rester au loin, parfois assez longuement. « J'ay une ame libre et toute « sienne, écrira-t-il, accoustumée à se conduire à sa poste, et n'ay « eu jusques à cett' heure ni commandant ni maistre forcé; j'ay « marché aussi avant et le pas qu'il m'a pleu. Cela m'a amolli et « rendu inutile au service d'autrui et ne m'a fait bon qu'à moy, « estant d'ailleurs d'un naturel poissant, paresseux et fayneant, car, « m'estant trouvé en tel degré de fortune dès ma naissance, que « j'ay eu occasion de m'y arrester, je n'ay rien cherché et n'ay aussi « rien pris... Estant né tel qu'il ne m'a fallu mettre en queste « d'autres commoditez, je n'ay eu besoin que de la suffisance de « me contenter, et sçavoir jouyr doucement des biens que Dieu, « par sa libéralité, m'avait mis entre mains. Je n'ay gousté aucune « sorte de travail, et suis tresmal instruit à me sçavoir contrain- « dre, incommode à toutes sortes d'affaires et negociations peni « bles, n'ayant guieres eu en maniemment que moy » (1).

Voilà comment, par suite de son naturel et par suite des circonstances, le caractère de Montaigne s'est trouvé très indépendant,

(1) II, 47, t. IV, p. 228.

impropre à toutes les besognes qui le tiraient hors de lui, comment aussi son âme se repliait volontiers sur elle-même et attachait sa réflexion à son Moi. La retraite de 1571 apporta pleine satisfaction à cette tendance, elle fit à Montaigne l'absolue liberté qu'il fallait à sa nature. Elle permit à sa lucide conscience de se faire peu à peu plus claire, de surveiller de plus en plus étroitement tous les gestes et les moindres vellétés du Moi. De plus en plus sa réflexion pourra se concentrer sur le problème de bien vivre et de bien mourir, le seul qui intéresse directement le Moi, et pour le résoudre, pour régler la vie du Moi, elle s'imprégnera de plus en plus de cette sagesse ancienne que la situation de sa famille a permis à Montaigne de bien connaître, que son instruction toute latine lui a rendu familière, que La Boétie lui a fait aimer.

Ce qui va lui manquer peut-être, c'est la volonté : rien n'a raidi chez lui la volonté. Mais s'il n'a pas de levier pour aller bien haut, il pourra en revanche aller « ordonnéement et réglément ». La merveilleuse clarté de sa vue pénétrera jusqu'aux moindres replis de son âme, et avec l'exacte conscience de son Moi, elle lui donnera cette justesse et ce sentiment précis des nuances, qui permettent d'adapter notre conduite aux circonstances et à nos propres besoins. Nous ne verrons pas Montaigne se hausser par degrés vers un idéal de plus en plus élevé, ni plier sa nature à des efforts sans cesse plus difficiles. Ce n'est pas là, du moins, le progrès que nous devons attendre de lui. Mais nous le verrons peut-être se connaître de mieux en mieux, introduire de plus en plus l'ordre et le bon goût dans ses actions. A défaut de conversions tapageuses, nous suivrons l'effort continu d'une âme qui cherche à se connaître de mieux en mieux et à prendre une conscience plus pleine de sa manière de vivre et de ses principes d'action.

Mais cet effort ne sera fructueux que plus tard. Au moment où il a commencé à les écrire, dans l'esprit de Montaigne, les *Essais* ne devaient pas du tout être la peinture du Moi. C'est dans la suite seulement qu'il s'en est fait cette conception.

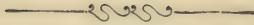
Vers 1570, au moment où il vend sa charge de conseiller, Montaigne n'est âgé que de trente-sept ans. Il jouit encore d'une santé excellente ; il a tous les sens « entiers et quasi à la perfection » ; il a la voix haute, le geste vif, la démarche ferme ;

ses forces physiques sont entières : il peut rester dix heures à cheval sans « démonter ». Il est de petite taille, mais vigoureux. Quelles sont donc les causes de sa retraite ? On a parlé d'ambition. On s'est demandé si Montaigne n'avait pas voulu se dégager de toute occupation afin de se réserver pour des emplois plus nobles. A cette date de 1570, il se plaint que La Boétie ait « tout du long de sa vie croupy mesprisé es cendres de son foyer domestique ». Ne désirerait-il pas qu'on reconnaisse mieux ses mérites que ceux de son ami ? Il avouera plus tard qu'il n'était pas absolument insensible à la réputation : J'ai, disait-il, tenu « le dos tourné à l'ambition, mais sinon comme les tireurs d'aviron qui s'avancent ainsin à reculons, tellement toutesfois que, de ne m'y estre poinct embarqué, j'en suis moins obligé à ma resolution qu'à ma fortune : car il y a des voyes moins ennemyes de mon goust et plus conformes à ma portée, par lesquelles si elle m'eust appelé au service public et à mon avancement vers le credit du monde, je scay que j'eusse passé par dessus la raison de mes discours pour la suyvre » (1). Peut-être, vers 1570, Montaigne était-il ainsi tenté de fléchir. Il aurait accepté sans doute les honneurs qui se seraient offerts à lui ; je ne crois pas cependant que son dessein ait été de les rechercher activement. D'abord, il s'aimait trop pour désirer une gloire qui lui eût coûté cher. Ensuite et surtout dans une inscription datée de Mars 1571, qu'il avait tracée sur une solive de sa « librairie », il déclare qu'il va consacrer sa vie à l'étude et aux muses. Ceci ne saurait être une feinte.

Si Montaigne quitte le parlement, c'est que son père est mort ; comme son père, maintenant qu'il est chef de famille, il veut vivre en gentilhomme, et par suite résider dans son château. De plus, l'œil du maître est nécessaire dans ses domaines : une tradition d'économie l'enchaîne ; à l'exemple de ses ancêtres, il veut accroître son patrimoine. Il devient épargnant, presque avare, et fait de notables réserves à ce qu'il nous avoue. Enfin, il aime les livres et la méditation. Tout au haut de sa demeure, il se ménage une pièce qui sera toute à lui ; il y dispose ses livres

(1) III, 4, t. V, p. 475.

déjà nombreux. Le voilà dans sa tour fameuse. C'est là qu'il va lire, et qu'il méditera sur ses lectures. Suivons-le dans sa retraite, et regardons par-dessus son épaule les titres de ses ouvrages. Nous verrons quels sont ceux qui lui ont dicté ses *Essais*, ceux qui l'ont aidé à développer son originalité, et nous connaissons quelle était sa culture.



## Première Partie

---

### Les Lectures de Montaigne et leur Chronologie

---

Pour comprendre l'origine et l'évolution des *Essais*, il est essentiel de connaître les lectures de Montaigne et leur chronologie. Elles jettent une lumière abondante sur toute l'histoire que nous allons retracer.

Comme tout homme de la Renaissance, en effet, Montaigne doit beaucoup aux livres. Ses livres lui ont fourni bon nombre de ses idées, ils ont, par un commerce continu, lentement façonné sa pensée et l'ont fait passer par des phases successives que nous aurons à analyser. Et en même temps qu'il lui offrait les matériaux de son travail philosophique, ses livres l'aidaient à constituer le cadre dans lequel il les a jetés : à métamorphoser une forme de composition banale et sans aucune valeur littéraire jusqu'à en faire un genre artistique tout à fait nouveau.

Je ne veux pas prétendre, bien entendu, que les *Essais* soient une œuvre purement livresque. Je sais que le temps auquel Montaigne écrivait, que le milieu politique et religieux dans lequel il était plongé, que les particularités de sa vie propre ont laissé en elle une empreinte profonde. Mais je crois que c'est par ses lectures que Montaigne a appris à réfléchir sur son temps, à comprendre son milieu, à prendre une pleine conscience de lui-même. Il faut voir comment elles l'ont mis en contact avec la réalité, comment elles ont éclairé les faits à ses yeux.

On a beaucoup étudié l'influence des événements contemporains, de la biographie de Montaigne, de sa personne, sur les *Essais* ; on ne s'est guère attaché à rechercher l'influence de ses

lectures. Sans négliger la première, il nous faut essayer de connaître la seconde. Sans doute, la première seule peut nous donner l'explication complète et profonde : la seconde ne nous révèle que des causes accessoires, car ce sont les circonstances et les goûts de l'auteur qui décident du choix de ses lectures, qui rendent les unes fructueuses, les autres stériles ; mais les lectures, en retour, permettent de connaître ses goûts, montrent comment les événements ont agi sur sa personne et sur son œuvre ; elles éclairent la cause profonde. Non seulement les livres de Montaigne vont nous apprendre leur propre influence sur lui, mais ils vont nous permettre d'apprécier, avec plus de justesse, les rapports de sa biographie et de l'histoire contemporaine aux *Essais*.

Montaigne aimait à tenir registre de tout ce qui le concernait. Supposez un instant qu'il ait dressé le catalogue complet de tous les livres qui lui ont passé sous les yeux, qu'il ait inscrit sur ce catalogue, à quelle époque il a étudié chacun d'eux, combien de temps il y a consacré, quel jugement il a porté sur lui. Supposez maintenant que par un heureux hasard ce catalogue soit parvenu jusqu'à nous sans mutilation : qui ne voit quelle merveilleuse clarté cette sèche nomenclature et cet amas de dates jetteraient sur la vie intérieure de notre philosophe et sur son œuvre ? Nous assisterions à l'élaboration de ses idées, nous les verrions se défaire et se refaire, se transformer suivant le jeu des actions et des réactions infiniment variées qui révélaient à Montaigne sa propre expérience en même temps que celle du passé, et qui mêlaient la leçon de la vie à la leçon des livres. Nous suivrions pas à pas l'histoire de sa pensée ; nous serions présents à l'édification des *Essais*. Malheureusement ce catalogue n'existe pas : jamais nous ne l'aurons entre les mains. Qu'y faire ? Puisque Montaigne ne l'a pas dressé, il nous faut essayer, nous, de le constituer (1) dans la mesure du possible. Je crois que, pour une partie

(1) L'idée de constituer le catalogue des lectures de Montaigne n'est pas nouvelle. On en trouve un premier essai dans les manuscrits de Bastide, qui datent déjà d'un siècle (Bib. Nat. dép. des Manuscrits Fonds Français des Acquisitions Nouvelles n° 923 à 932) elle a été reprise par le D<sup>r</sup> Payen avec un peu plus de curiosité dans les recherches, mais avec une absence absolue de méthode. (Cf. Bib. Nat. dép. des Imprimés, la *Collection Payen* (passim) et notamment le n° 647). Les livres de l'époque de Montaigne qu'il a réunis sont utiles à consulter, mais il est fâcheux qu'il n'ait pas pris la peine de les dépouiller.

de sa vie nous ne pouvons retrouver ses lectures, incomplètement sans doute, avec assez de précision cependant pour que cette enquête nous soit précieuse. Voici comment.

Dans ses *Essais* Montaigne transcrivait volontiers, souvent avec une grande fidélité, des phrases de ses livres préférés. Très abondamment il leur empruntait des exemples, des idées, et l'exactitude de ses emprunts est généralement assez grande pour qu'on puisse à coup sûr reconnaître ses sources. A l'aide de ces idées empruntées, de ces exemples, de ces phrases textuellement transcrites, nous pouvons essayer de retrouver les livres qu'il a mis à contribution. Nous aurons chance de reconnaître les volumes qui lui ont passé entre les mains dans le temps où il écrivait, tout au moins ceux de ces volumes qu'il a le plus goûtés et qui ont stimulé ses réflexions. C'est une vaste enquête qu'il va nous falloir entreprendre à travers les littératures anciennes tout entières, car elles étaient presque entièrement ressuscitées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et encore à travers les littératures de l'Italie moderne et de la France jusqu'au temps de Montaigne. Notre gage de succès est dans la fidélité de la plupart de ces emprunts. Avec lui, nous sommes sur un terrain très particulièrement solide : presque tous les écrivains transforment ce qu'ils empruntent ; il en est fort peu qui insèrent dans leurs écrits leurs notes presque dans la forme même où elles ont été recueillies. Montaigne est de ces derniers. Aussi, les sources retrouvées, pour la plupart, nous révéleront l'influence d'une lecture sur sa pensée : nous ne serons pas réduits à de fragiles conjectures comme il arrive si souvent dans les études de ce genre. Sans doute il y aura des conjectures aussi, mais sur beaucoup de points nous arriverons à de solides certitudes. Pour peu que l'essai dans lequel cette influence se manifeste puisse être daté, nous pourrons encore connaître l'époque à laquelle elle s'est exercée. Les *Essais* ont paru dans quatre éditions principales : 1580, 1582, 1588 et 1595. Nous saurons à tout le moins que les emprunts de la première édition ne sont pas postérieurs à 1580 ; que ceux de la seconde ont été faits entre 1580 et 1582, et ainsi des autres. Par ce moyen nous apprendrons à quelle époque Montaigne a lu ses livres, et nous pourrons esquisser une chronologie de ses lectures. Ce n'est pas tout : Montaigne parle volontiers d'elles, il aime à nous en dire

son sentiment, à les juger. Nous aurons encore à recueillir diligemment ces jugements : rien ne nous permettra mieux d'apprendre ses goûts littéraires, et d'apprécier le fruit qu'il a tiré de chacun de ses auteurs.

Livres de Montaigne, jugement qu'il en faisait, temps auquel il les a lus, influences qu'il en a reçu, voilà précisément ce que nous désirions savoir. Voilà aussi ce que nous pourrons savoir en partie. Tout incomplet et mutilé que soit le catalogue que nous allons reconstituer avec ces débris, il va nous fournir de précieux renseignements. La composition des *Essais* s'étend sur une période de vingt années. Pour vingt années donc de la vie de Montaigne, nous aurons des indications précises sur ses lectures, et, j'ose dire pour les vingt années qui nous intéressent le plus, car se sont celles où son travail intellectuel s'est fait le plus actif, celles aussi où son œuvre s'est bâtie.

Heureusement cette enquête a été commencée depuis longtemps. Sans doute, les commentateurs n'ont pas eu pour but de rechercher les lectures de Montaigne et d'expliquer par elles l'évolution de sa pensée ; leur dessein était tout autre. Ils ne voulaient que fournir au lecteur des renseignements sur les idées et les exemples de Montaigne. Ils le renvoient souvent à des ouvrages très postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, ils multiplient les références sans se soucier de choisir entre elles, et ne se préoccupent pas d'atteindre la source vraie, la seule qui nous intéresse. N'importe, dans les notes que, depuis M<sup>lle</sup> de Gournay, ils ont accumulées au bas des pages de leurs éditions, beaucoup de sources sont indiquées. Leurs renseignements sont souvent trop peu précis ; ils guident cependant, et j'ai très largement profité de leur travail. Pour les littératures modernes, à peu près tout restait à faire, il est vrai. Mais pour les littératures anciennes, la recherche avait été déjà poussée assez avant. Il restait à la compléter sur bien des points, à rectifier aussi bon nombres d'indications fausses ; surtout il restait à réviser le tout en portant dans ces investigations un souci qui manquait jusqu'à présent aux commentateurs, le souci de retrouver autant que possible le livre même dont s'est servi Montaigne, de démêler entre ses sources possibles celle où il a réellement puisé, de distinguer des emprunts faits directement aux auteurs, ceux qui viennent d'intermédiaires et de compilateurs,

enfin d'entrer aussi avant que possible dans l'intimité du travail de Montaigne.

J'ai dit ailleurs (1) la méthode que j'ai employée pour faire ces longues recherches ; et j'en publierai prochainement les résultats complets (2). Pour l'instant, il nous suffira d'en retenir ce qui peut éclairer l'évolution de la pensée de Montaigne, c'est-à-dire tout ce que nous y apprenons sur l'histoire de ses lectures. Nous allons énumérer tous les livres auxquels les *Essais* nous paraissent avoir fait des emprunts ; pour chacun d'eux, nous compterons le nombre d'emprunts que nous avons reconnus ; dans la mesure du possible, nous indiquerons la date à laquelle ils ont été pris ; quand ils nous le permettront, en comparant entre elles les diverses éditions d'un même ouvrage que Montaigne a pu avoir entre les mains, nous tâcherons de déterminer celle dont il a fait usage ; pour les livres en langue étrangère, nous essayerons d'apprendre s'il les a lus dans le texte ou bien dans une traduction ; nous recueillerons enfin les jugements de Montaigne sur ses lectures, et toutes les allusions où se trahissent ses impressions littéraires. Tous ces renseignements nous sont précieux, en effet, pour connaître mieux les instruments de travail dont il disposait, et l'influence qu'ont sur lui ses études. Nous n'oublierons pas, en particulier, que le nombre des emprunts n'est pas tout, et que juger par lui seul l'action d'un livre sur les *Essais*, ce serait prendre une mesure grossière et qui nous induirait dans de fréquentes erreurs.

Nous reconstituerons ainsi une partie de la bibliothèque de Montaigne, en même temps que nous apprendrons à connaître l'usage qu'il en fait. On a essayé de retrouver quelques-uns de ses livres, mais par des moyens très différents. Montaigne inscrivait habituellement son nom sous les titres de ses volumes. Plusieurs d'entre eux ont été retrouvés ainsi munis de sa signature, et le docteur Payen, qui était un infatigable collectionneur, s'est efforcé de les réunir. Il en a rassemblé un bon nombre qu'on peut examiner aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale ; sur ceux dont il a eu connaissance et qu'il n'a pas pu acquérir, il a laissé des indications. Après lui, d'autres titres, très peu nombreux

(1) *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, Paris, 1908. (Introduction.)

(2) Édition Municipale des *Essais*, t. IV.

il est vrai, sont venus se joindre à sa liste. En fin de compte, le nombre des ouvrages sur lesquels on a lu la signature de Montaigne se trouve porté à soixante-seize. Le catalogue (1) qu'on en a dressé est assurément instructif à consulter, mais celui que nous allons constituer à l'aide des sources l'est bien davantage. Le premier, en effet, nous fait connaître les livres qui figuraient sur les rayons de la « librairie » de Montaigne ; le second, des livres qui, non seulement étaient près de sa main, mais dont il faisait usage, qu'il lisait, qu'il a utilisés pour bâtir son œuvre. Dans nos bibliothèques, nous avons tous des volumes que nous n'avons jamais l'occasion d'ouvrir, qui dorment pressés les uns contre les autres, dans une immobilité jamais troublée, et qui dormiront là des années et des années, sans que jamais nous ayons le désir de les interroger. Ceux-ci nous sont venus par héritage ; ceux-là nous ont été donnés : ils traitent de questions qui ne nous intéressent aucunement, nous ne les avons pas même ouverts. En voici d'autres que nous avons lus une fois : ils avaient un intérêt d'actualité aujourd'hui fané. Ils feront nombre, mais ils ne nous serviront plus. Toutes ces catégories étaient représentées dans les volumes de Montaigne aussi bien que dans les nôtres. Il avait des livres morts, lui aussi, et des livres qui n'avaient eu qu'un instant de vie pour lui. Ce sont ceux-là, aussi bien que les autres, que sa signature nous fait retrouver. L'enquête des sources, au contraire, nous fait connaître ses livres vivants, ceux qui ont vécu pour lui au moment où il composait les *Essais*.

La bibliothèque des exemplaires signés nous fournit pourtant des renseignements précieux. Je ne parle pas seulement d'incalculables volumes comme le César, le Nicolle Gilles, le Quinte-Curce qui, chargés de notes manuscrites, nous montrent comment Montaigne lisait et nous conservent ses impressions ; même ceux qui portent simplement son nom nous sont utiles. D'abord, ils facilitent nos recherches de sources : ils nous signalent des ouvrages qui ont eu des chances très particulières d'être mis à contribution par Montaigne, puisqu'ils étaient à la portée de son bras. C'est par l'étude de ces soixante-seize volumes que j'ai commencé mes

(1) Cf. Paul Bonnefon. *La Bibliothèque de Montaigne*. *Revue d'Histoire Littéraire de France*. 4895 (p. 333). Compléter par un article de Léonce Couture. *Revue de Gascogne*. 1901. p. 288.

investigations, et dans plusieurs d'entre eux elles ont été fructueuses. Ensuite, mêmes ceux auxquels Montaigne n'a rien emprunté dans les *Essais*, ont des chances d'avoir été lus par lui. Avant l'époque où il composait, tel ouvrage a bien pu avoir une sérieuse action sur sa pensée, et pourtant, à cause de la date de sa lecture, nous n'en trouverons peut-être aucun extrait dans les *Essais*. Même au temps où il écrivait, rien ne prouve qu'il ait fait des emprunts textuels à tous ceux qui piquaient sa curiosité. Ils peuvent avoir déposé des traces dans son esprit, avoir influé sur son œuvre. Nous devons donc les étudier avec un soin particulier, et peut-être nous y trouverons profit. Peut-être ils éclaireront quelques points obscurs dans l'évolution des *Essais*. Ainsi le catalogue des exemplaires signés nous aide à dresser le catalogue des lectures directement utilisées, il peut en outre nous faire des influences que nous ne saisissons pas autrement. Nous devons donc l'admettre intégralement dans la table qui va suivre. Chacun des ouvrages qu'il contient sera soigneusement examiné.

Pour être complets, il nous faut admettre également les ouvrages auxquels Montaigne n'a fait aucun emprunt, mais que, par une allusion, il nous apprend avoir lus ou étudiés. Pour ceux-là nous sommes plus sûrs que pour les précédents que Montaigne les ait eus entre les mains. Le *Journal des Voyages* et les *Essais* nous en révèlent quelques-uns de cette sorte. Il nous faudra, eux aussi, les lire après Montaigne, et leur demander s'ils n'ont rien à nous apprendre.

Enfin, il sera bon de mentionner encore quelques ouvrages qui semblent avoir été lus par Montaigne et avoir eu quelque influence sur lui, bien qu'on ne puisse pas l'affirmer absolument. Aucun emprunt direct, aucune signature, aucune mention ne nous apporte une preuve irrécusable ; et pourtant ils présentent des idées qui leur sont communes avec les *Essais*, ils leur ressemblent par quelque trait significatif ; avec cela ils ont été très lus autour de Montaigne si bien qu'il serait difficile de croire que ce grand lecteur les ait laissés passer. Pour tout autre auteur, ce sont des livres que nous n'hésiterions pas à nommer dans une étude d'influences. Avec Montaigne nous sommes si gâtés, tant de précision nous est généralement permise, que nous craignons de leur faire place. Il nous faudra la leur faire petite, car à les multiplier, nous enlève-

rions à cette étude le caractère de précision qui en est le principal intérêt. Il faudra la leur faire néanmoins, parce qu'il serait dommage de nous priver d'éclaircissements peut-être précieux, et parce que nous ne devons pas refuser à Montaigne les moyens d'explication que nous accordons à d'autres écrivains. Tout ici est dans la mesure. Nous serons très réservés sur ce point, et de plus nous aurons soin de distinguer les lectures hypothétiques des lectures certaines.

La table qui va suivre comprend donc essentiellement et avant tout les ouvrages utilisés par Montaigne dans les *Essais*. Mais en outre de ceux-là on y trouvera : 1<sup>o</sup> des livres qui n'ont fourni aucun emprunt dans les *Essais*, mais que Montaigne déclare avoir lus ou possédés ; 2<sup>o</sup> des livres qui faisaient partie de sa bibliothèque et que, par conséquent, il a eu des chances très particulières de feuilleter ; 3<sup>o</sup> des ouvrages qui étaient très répandus à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et qu'il est très intéressant de rapprocher des *Essais*, si bien qu'on peut conjecturer sans grande témérité que Montaigne les a connus. Ainsi nous aurons réuni sur les lectures de Montaigne à peu près tous les renseignements qu'on peut recueillir.



## TABLE DES LECTURES DE MONTAIGNE

---

**Remarques.** — I. J'ai marqué d'un astérisque les ouvrages pour lesquels l'exemplaire de Montaigne a été retrouvé, d'un point d'interrogation les ouvrages que Montaigne me paraît avoir lus, bien que les preuves que j'en apporte ne soient pas décisives. Deux points d'interrogation désignent des auteurs auxquels Montaigne ne me paraît avoir rien pris, mais que les commentateurs indiquent comme sources de divers passages. En général, ils en présentent bien la source première, mais Montaigne ne les a peut-être pas connus et c'est chez un intermédiaire qu'il a puisé. J'ai cru bon d'en nommer quelques-uns : 1° parfois pour faire connaître une opinion que je ne partage pas, mais qui est acceptable ; 2° parfois aussi pour prémunir le lecteur contre des erreurs que les notes des éditions actuellement entre les mains de tout le monde inviteraient à commettre ; 3° le plus souvent pour indiquer par ce moyen quelques-uns des auteurs dont Montaigne connaît quelque chose par ses ouvrages de seconde main. Deux points d'interrogation placés après le nom d'un auteur indiquent donc que, à mon avis, les ouvrages de cet auteur n'ont pas lieu de figurer sur le catalogue des lectures de Montaigne. Il n'en faut pas conclure que Montaigne ne les a pas lus : cela nous ne pouvons jamais l'affirmer : mais simplement que rien ne nous permet d'assurer qu'il les a lus.

II. Bien souvent, pour les auteurs anciens, il me sera impossible de déterminer l'édition dont Montaigne a fait usage. Je tâcherai alors, le plus souvent possible, de déterminer au moins à quelle famille d'éditions elle appartenait, et d'indiquer, parmi toutes celles dont j'aurai eu connaissance, l'édition qui présentera le texte le plus voisin de la sienne. Elle ne nous donnera pas, il est vrai, les notes qui aidaient Montaigne à comprendre son auteur ; au moins elle aura l'avantage de nous faire connaître, à peu de chose près, le texte qu'il avait sous les yeux, et nous pourrions apprécier les modifications de forme et de sens qu'il fait subir à ses citations. D'ailleurs j'indiquerai en note les éditions que j'ai pu consulter. De la sorte, ceux qui voudront poursuivre cette enquête après moi et qui auront l'occasion de rencontrer des éditions qu'il ne m'a pas été possible d'examiner sauront où se sont arrêtées mes investigations.

III. Il ne faut jamais perdre de vue que les nombres d'emprunts que j'indique pour chaque auteur, à chaque époque, n'ont jamais qu'une valeur approximative. Ils sont nécessaires pour fixer les idées et faciliter le jeu de la mémoire, mais leur précision est souvent trompeuse. Je suis, en effet, obligé d'additionner ensemble, sous le même nom d'emprunts, des traductions et des copies textuelles parfois longues, et de simples allusions.

IV. Enfin, en bonne méthode, je n'ignore pas que toutes les affirmations qui vont suivre, tous les renseignements, tous les chiffres qui vont emplir ces pages demanderaient à être justifiés par un nombre infini de références. Il m'a été impossible de les multiplier autant que cela eût été nécessaire. Peut-être déjà en ai-je abusé. Je suis obligé de demander au lecteur de me faire crédit. Bientôt toutes ces références seront données, toutes mes indications par conséquent seront justifiées dans l'édition des *Essais* que nous devons à la Ville de Bordeaux. La rédaction d'une partie du quatrième tome, celle où seront indiquées les sources des emprunts de Montaigne, m'a été confiée, et j'y publierai tous les résultats de mes enquêtes (1).

---

(1) *Note bibliographique.* Pour cette enquête des sources des *Essais*, j'ai fait usage des volumes que le docteur Payen a réunis, et dont la Bibliothèque Nationale a acquis la collection en 1870. L'inventaire en a été dressé par Richou (Paris-1877). On y rencontre une bonne partie des volumes qu'on a retrouvés munis de la signature de Montaigne. Elle contient en outre beaucoup d'ouvrages rares qui sont d'un grand intérêt pour connaître le XVI<sup>e</sup> siècle. Il m'a été précieux de les trouver ainsi rassemblés. Les notes manuscrites du docteur Payen m'ont également fourni quelques utiles suggestions.

Nos principaux instruments de travail ont été les tables méthodiques qui terminent les *Bibliothèques Françaises* de La Croix du Maine et Du Verdier (1584), réimpression de Rigoley de Juvigny (1772), et la table méthodique du *Manuel du Libraire*, de Brunet (tome VI). J'ai dépouillé ces tables pour y relever tous les ouvrages qui pouvaient intéresser l'auteur des *Essais*. J'ai dépouillé également dans le même dessein les premiers tomes du catalogue général de la Bibliothèque Nationale. Pour connaître les diverses éditions des ouvrages qui ont intéressé Montaigne, j'ai tiré parti spécialement du catalogue du British Museum, du catalogue de la Bibliothèque Mazarine, des divers catalogues de la Bibliothèque Nationale et particulièrement du catalogue de la Bibliothèque du Roi. Pour les écrivains protestants, *La France protestante* de Haag m'a rendu des services. Pour les éditions d'auteurs latins, outre les catalogues ci-dessus mentionnés, j'ai consulté surtout la *Bibliothèque latine* de Fabricius (édition revue par Ernesti, 1773). J'ai dû enfin des renseignements précieux à l'obligeante et prodigieuse érudition de M. Émile Picot. Je le prie de bien vouloir trouver ici l'expression de ma sincère gratitude.

### ÆMILIUS PAULUS (Paul-Émile)

#### *De rebus Francorum usque ad annum 1488 libri decem*

Cet ouvrage, paru en 1539, est souvent réimprimé pendant le XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XVII<sup>e</sup>. Il fut augmenté et poussé jusqu'au règne de Henri II par Arnould du Ferron, dont Montaigne a été le collègue au parlement de Bordeaux. Les *Essais* semblent faire deux emprunts à cet ouvrage (1). Aucun des deux n'est textuel ; il y faut voir probablement des réminiscences qui tendent à faire croire que le livre de Paul-Émile a été l'un des manuels où Montaigne s'est initié à l'histoire de France. Il l'a lu plus vraisemblablement en latin que dans la traduction de Régnard qui ne fut complète qu'en 1573. Les emprunts appartiennent à deux *Essais* qui semblent être parmi les plus anciens.

### AGRIPPA (Henri-Corneille)

#### *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia verbi dei declamatio.*

Ouvrage paru en 1530 à Anvers et qui fut assez fréquemment réimprimé au XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier en 1531, 1537, 1544, 1564, sans parler des éditions des œuvres complètes d'Agrippa où naturellement il a sa place. Montaigne lui a fait de très nombreux emprunts dans son *Apologie de R. Sebond* (II. 12), et dans son Essai contre la médecine intitulé : « *De la ressemblance des enfans aux peres* ». Il y prend surtout des faits et des citations pour appuyer et illustrer ses développements, et plutôt des faits et des citations que des arguments. Des phrases entières d'ailleurs sont copiées par lui. Agrippa, grâce à sa grande érudition, ramasse et met à la portée de Montaigne des indications prises aux auteurs les plus variés : saint Paul, Pline, Lactance, Galien, Hippocrate, et beaucoup d'autres auteurs et compilateurs auxquels les commentateurs nous renvoyaient à tort.

C'est avant 1580 que Montaigne a lu cet ouvrage. Il compose, vers 1579 ou 1580, son Essai II. 37 ; peut-être est-ce à la même époque qu'il introduit dans l'*Apologie* tous les passages empruntés à Agrippa, et peut-être n'a-t-il guère pratiqué sa *Déclamation* qu'à cette date. En tous cas ceci est digne de remarque que, tandis que deux Essais doivent beaucoup à la *Déclamation sur l'incertitude des sciences*, je n'en ai trouvé nulle trace dans aucun des autres Essais ; c'est un indice qui nous invite à penser que Montaigne, bien qu'il lui ait beaucoup pris, n'en a pas fait un de ses livres de chevet, comme de son Plutarque ou de son Sénèque, ou même de son César ; le grand nombre des sources ne doit pas nous tromper : il

(1) Cf. mes recherches sur les *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 54.

est possible que tout ait été pris en une fois, ou au plus en deux fois, et que Montaigne ne soit jamais revenu à cet ouvrage.

Certainement il l'a lu dans une édition latine car la première traduction française est de 1582 seulement ; cette traduction nous prouve d'ailleurs le succès persistant d'Agrippa.

### ALLEGRE (Antoine) \*

*Decade, contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antonius Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraites de plusieurs auteurs Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par Antoine Allegre, et présentées à tres haulte et tres vertueuse Dame et Princesse Catherine, Reyne de France, mere du Roy ; ou sont contenues, outre l'histoire, plusieurs graves sentences, instructions pour les princes et enseignements notables, concernans le maniemment des grandes affaires, et police des Republicques. A Paris, par Vascosan, imprimeur du Roy, 1567, avec privilège.*

La Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de cet ouvrage muni de la signature de Montaigne. Certains faits, en petit nombre, se rencontrent dans les *Essais* que Montaigne aurait pu trouver dans cette traduction d'Allegre, par exemple la mort d'Héliogabale dans les latrines ; mais, vérification faite, il semble qu'aucun n'en vienne effectivement.

### Les AMADIS

Cf. ci-dessous *Silves de la Selca*.

### SAINT-AMBROISE

Cf. ci-dessous Breslay

### AMMIANUS MARCELLINUS

Lu par Montaigne avant 1580. Les faits de la biographie de Julien qui emplissent l'Essai « *De la liberté de conscience* » (II. 19) en viennent presque tous. On trouve six autres emprunts à Ammien dans la même édition (1). Montaigne ne semble revenir à Ammien ni dans l'édition de 1588, ni dans celle de 1595.

(1) Quatre d'entre eux se rencontrent dans les Essais II. 9, II. 47 et II. 32, qui semblent avoir été, comme l'Essai « *de la liberté de conscience* », composés vers les années 1578 ou 1579 ; c'est donc probablement surtout vers cette époque que Montaigne a eu commerce avec le livre d'Ammien. Restent deux emprunts qui appartiennent à des Essais

Sans déterminer l'édition qu'il a eue entre les mains, on peut dire que, suivant toute vraisemblance, elle n'était pas antérieure à 1533, c'est-à-dire que le texte, très défectueux dans les éditions données avant cette date, en était suffisamment bien établi. Les éditions suivantes de Paris 1544, de Lyon 1552, sont basées sur celles de 1533. Montaigne a pu encore avoir l'édition contenue dans les *Vitæ Cæsarum* d'Érasme (Bâle, 1546), ou dans la collection des « *Varii historix romanæ scriptores* » publiée par H. Estienne à Genève (1568). En tous cas son édition était sans notes, ou accompagnée seulement du bref commentaire d'Egnatius, et ceci nous apprend que ce n'est pas son édition d'Ammien qui lui fournit ni même qui lui suggère les rapprochements de témoignages divers et l'essai de critique historique du chapitre 1119; s'il n'en trouve pas ailleurs les les éléments, c'est Montaigne lui-même qui en est l'auteur.

### AMYOT

Cf. Plutarque, Diodore de Sicile et Héliodore.

On trouvera un éloge enthousiaste d'Amiot au début de l'Essai « *De la curiosité* » (II. 4).

### ANACRÉON

Cf. *Carmina novem illustrium feminarum*.....

### ANTONIUS et MAXIMUS (??)

Ces deux moines ont laissé un recueil de sentences à la manière de Stobée. On trouve deux de leurs apophthegmes dans un Essai de Montaigne (II, 37, t. V, p. 129, selon Nicocles..., et : p. 132 Nicocles dit.....). Mais il n'existait encore, à ma connaissance, aucune traduction de leur *Anthologie*. Elle avait été publiée en grec seulement en 1546. Montaigne n'y a pas puisé directement; il a pris ces faits dans les nombreuses satires du temps contre la médecine. Le premier est de 1580, le second de 1588 (1).

antérieurs (116 et 142). Ils portent sur des faits qui ne sont pas courants dans la littérature d'alors et il semble que Montaigne ait dû les prendre directement chez Ammien, tant il suit fidèlement le texte latin. Peut-être avons-nous là une trace de lectures antérieures à celle de 1578, peut-être plutôt ces emprunts ont-ils été insérés après coup, car ils ne sont pas essentiels aux Essais dont ils font partie, et cette seconde hypothèse est particulièrement vraisemblable pour le cas de l'Essai I. 42 qui a certainement subi des augmentations et remaniements.

(1) C'est seulement en 1609 qu'on traduit en latin l'*Anthologie d'Antonius et de Maximus* et qu'on la joint aux *Œuvres de Stobée*. Pour les citations faites par Montaigne, cf., dans l'édition grecque de 1546, pp. 62 et 202.

### APOLINAIRE \*

Ἀπολιναρίου μετάφρασις τοῦ ψαλτῆρος, δια στίχων ἡρωϊκῶν. *Apolinarii interpretatio Psalmodum, versibus heroicis, Ex bibliotheca Regia. Parisiis, 1552, apud Adr. Turnebum, typographium regium.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Il ne lui a rien emprunté dans les Essais.

### APOLLODORE (??)

D'après les commentateurs, Montaigne lui prendrait une allégation (Tiresias....., II, 12, t. III, p. 194), mais en réalité elle lui vient par l'intermédiaire d'un compilateur moderne, de Rhodigin probablement.

### APOLLONIUS THYANEUS (?)

On trouve dans les *Essais* de 1588, un emprunt aux *Épîtres* d'Apollonius de Thyane (II, 17, t. IV, p. 236 : Appollonius disoit...). Une traduction de ces épîtres avait été donnée en 1554 à Bâle. Peut-être Montaigne a puisé dans cette traduction ; peut-être il a puisé ailleurs (1).

### APPIEN (2)

*Appien alexandrin, historien grec, des guerres des Romains, livres XI. Assavoir le Libyque, le Syrien, le Parthique, le Illyrien, le Celtique, et cinq des guerres civiles ; plus le sixiesme desdictes guerres civiles extrait de Plutarque, le tout traduict en François par feu M. Claude de Seyssel... à Lyon pour Antoine Constantin 1544 (ou à Paris 1552, Lyon 1557, ou à Paris 1559 et 1560).*

Montaigne a certainement lu Appien avant 1580, il le déclare à l'Essai II. 25. La date de cette lecture est inconnue. Au moment où il compose l'Essai II. 25, Montaigne dit l'avoir lu « Autrefois », et c'est visiblement de mémoire qu'il le cite. Le souvenir de l'Essai I. 24 est, lui aussi, assez inexact et ne peut pas servir à dater. Après 1580, Montaigne semble avoir repris son Appien : en 1588 il insère dans l'Essai I. 34 l'exemple de

(1) Dans les éditions de la *Vie d'Apollonius* écrite par Philostrate, on ne trouve pas, au XVI<sup>e</sup> siècle, les *Épîtres d'Apollonius* ; c'est seulement plus tard qu'on les y joignit.

(2) Cf. : *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 164.

Ignatius qui semble bien en venir directement. L'édition de 1595, au contraire, ne paraît pas contracter de nouvelles dettes.

Le grand intérêt que présente Appien pour Montaigne, c'est qu'il est le meilleur peintre des guerres civiles de Rome : Montaigne, dont la pensée se tourne toujours vers l'antiquité, ne cesse de rapprocher l'état de la France déchirée par les fictions de celui de la République romaine finissante. Voilà peut-être pourquoi il reprend Appien après 1580, au moment des grands malheurs de la Guyenne. De plus, Appien offre beaucoup d'exemples de belles morts, et Montaigne en est toujours curieux. Les trois exemples qu'il lui a pris viennent tous les trois du quatrième livre des *Guerres civiles*, c'est-à-dire du livre où sont racontées les proscriptions.

L'anecdote d'Ignatius (Essai I. 34) nous permet de penser que Montaigne avait la traduction Seyssel et une édition de cette traduction antérieure à la revision de Philippe des Avenelles (1560). Montaigne, en effet, dit non « *Egnatius* », qu'on trouve dans les traductions latines du temps et dans les éditions revues par des Avenelles, mais « *Ignatius* », qui est la forme des traductions de Seyssel. Sa phrase est d'ailleurs beaucoup plus voisine de celle de Seyssel que la phrase correspondante dans les traductions latines.

### APULÉE (??)

On a signalé dans les *Essais* de 1595 deux emprunts à Apulée : l'un traduit en français (II, 12. t. IV. p. 35, Oyez Trismegiste), l'autre copié en latin (Sigillatim... II, 12, t. IV. p. 110). Je rencontre ces deux passages dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, où Montaigne les a pris certainement.

### ARCULANUS \*

*Practica Johannis Arculani Veronensis particularium morborum omnium, in qua partium corporis humani anatome, morbi, symptomatica, cause, ac signa, atque omnino universa medendi ratio, et remedia adeo apertè et copiosè traduntur, ut nullum aliud opus medicinæ studiosis hoc uno esse videantur utilius. Magna diligentia cum probatis exemplaribus collata et plurimis locis emendata Johannis Marinelli Formiginensis medici opera : cujus tum scholia in plurima, tum explicationes in quindecim Rasis capite ab Arculano prætermittuntur eduntur. Instrumenta vero chirurgica, quæ in opere hic, illic ab auctore citantur, ea sunt ad finem secundi indicis depicta. Indices duo insunt : alter quidem rerum ac vocum scitu dignarum locupletior quam antè, alter vero capitulorum operis totius. Venetiis, ex officina Valgrisiense, 1560.*

La Bibliothèque de Bordeaux possède un exemplaire de cet ouvrage muni de la signature de Montaigne. Je ne vois pas que les *Essais* lui aient rien emprunté. En particulier aucun des détails médicaux mentionnés dans l'Essai de la « *Ressemblance des enfants au père* » (II. 37), n'a été pris dans ce traité, pas plus les remèdes fantastiques dont Montaigne se moque, que les opinions contradictoires des médecins qu'il s'amuse à opposer les unes aux autres.

### ARETINO (Lionardo)

*La historia universale de suoi tempi di M. Lionardo Aretino. Nella qual si contengono tutte le guerre fatte tra Principi in Italia, et spetialmente da Fiorentini in diversi tempi fino al MCCCCIII, con la junta delle cose fatte da quel tempo fino al l'anno MDLX, et con l'annotationi poste in margine a suoi luoghi. Riveduta, ampliata et corretta per Francesco Sansovino. In Venetia 1561.*

La bibliothèque de Bordeaux possède un exemplaire de cet ouvrage muni de la signature de Montaigne. Je ne vois pas que les *Essais* doivent rien à cette histoire de l'Aretin. En particulier les faits de l'histoire d'Italie qui se rencontrent chez Montaigne se présentent sous une forme très différente de celle que cet historien leur a données. Il faut noter d'ailleurs que toute la fin de Sansovino ne donne pour les cent soixante dernières années (1404 à 1560) qu'un résumé tout à fait sec.

### ARETINO (Pietro)

C'est le « Divin Arétin ». Rien ne nous permet de savoir quelles œuvres Montaigne connaissait de lui, mais il le nomme en des termes qui nous permettent d'assurer qu'il le lisait. A plusieurs reprises nous le voyons lire des comédies italiennes; il est probable que celles de l'Arétin ont été du nombre. Montaigne dit qu'il a peut-être cent volumes de lettres écrites par des Italiens; les six livres de « *Lettere* » de l'Arétin étaient particulièrement fameuses et ont de grandes chances de s'être trouvées dans cette riche bibliothèque épistolaire. En tous cas, ce qu'il est ici intéressant de noter, c'est que Montaigne ne partage pas l'enthousiasme de son siècle pour cet auteur : dès 1580, il critique les Italiens de lui avoir, sans raison, donné le surnom de Divin : « Sauf une façon de parler bouffie et bouillonnée de pointes, ingénieuses à la vérité, mais recherchées de loin et fantasques, et, outre l'éloquente enfin, telle qu'elle puisse estre, je ne voy pas qu'il y ait rien en l'Arétin au dessus des communs auteurs de son siècle : tant s'en faut qu'il approche de cette divinité ancienne ». (I. 51). L'Arétin est encore mentionné une autre fois dans les *Essais* : c'est en 1588, Montaigne le nomme, auprès des Amadis et de Boccace, comme un des maîtres en matière de galanterie. (III. 5).

### ARIOSTE

Montaigne a beaucoup pratiqué l'*Orlando furioso* dans le texte italien ; il le goûtait beaucoup dans sa jeunesse. L'édition de 1580 lui emprunte cinq citations. Mais, vers 1579 (époque vers laquelle il compose l'Essai « *Des livres* »), il s'est lassé de la lecture de l'Arioste ; il s'indigne contre ceux qui le comparent à Virgile (II. 10. t. III, p. 125) ; il écrit : « Je diray encore cecy, ou hardiment ou temerairement, que cette vieille ame poissante ne se laisse plus chatouiller, non seulement à l'Arioste, mais encore au bon Ovide ». Il faut lire encore (II. 10, t. III, p. 128) sa comparaison entre le *Furieux* et l'*Aeneide*. De fait, après 1580, nous ne trouvons plus aucune mention ni aucune citation de l'Arioste dans les *Essais*.

### ARISTOTE

Le nom d'Aristote revient très fréquemment dans les *Essais*, environ cinquante fois. Il n'en faudrait pas conclure que Montaigne est très familier avec son œuvre. Aristote était alors dans toutes les bouches et dans tous les livres ; il était facile de prendre ses idées « ailleurs qu'en leur lieu » comme dit Montaigne, de les tenir de seconde main. C'est ce qui arrive le plus souvent de beaucoup. Il est à remarquer d'ailleurs que, au moins jusqu'en 1588 sinon plus tard, lorsque Montaigne cite sa source, bien souvent il n'y a pas puisé directement, mais tient l'indication d'un intermédiaire. C'est pourquoi Aristote est si souvent mentionné surtout dans la première édition, justement à l'époque où Montaigne lui prend le moins directement. Il lui fait des emprunts par l'intermédiaire d'auteurs anciens comme Aulu-Gelle, Diogène, Sénèque, surtout Plutarque ; et aussi par l'intermédiaire de modernes comme Laurent Joubert, Benedetto, Varehi, etc. Souvent aussi Aristote est nommé moins pour ses opinions et doctrines qu'à cause des tendances qu'il représente au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces tendances, Montaigne en est l'adversaire, et il s'en prend à Aristote parfois pour les combattre. Aristote, c'est « Le prince des dogmatistes » ; C'est « Le Dieu de la science scolastique ... C'est religion de débattre de ses ordonnances, comme de celles de Licurgus à Sparte. Sa doctrine nous sert de loi magistrale, qui est à l'avanture autant vaine qu'une autre. ... Cela toutes fois ne s'oserait esbranler aux écoles que pour l'exercitation de la logique. On n'y debat rien pour le mettre en doute, mais, pour defendre Aristote des objections estrangeres ; son autorité, c'est le but au-delà duquel il n'est pas permis de s'enquérir » (1). Aristote, c'est encore pour Montaigne le représentant de la science abstraite et inutile ; aussi répète-t-il à plusieurs reprises « De m'estre rongé les ongles à l'estude de Platon ou d'Aristote ou opiniaté après quelque science solide, je ne l'ay jamais

(1) II, 42, t. IV, p. 50.

fait. » (II, 10 et I, 26.) Tout ceci nous fait connaître le jugement que Montaigne était tenté de porter sur Aristote ; en même temps, si l'on songe que par mode Montaigne aimait à alléguer le sentiment de ce philosophe, on comprendra que, bien qu'il ne l'ait pas particulièrement étudié, il ait écrit si souvent son nom.

Cependant, il est à peu près certain qu'avant 1580 Montaigne a connu la traduction des *Politiques* par Le Roy.

« *Les Politiques d'Aristote èsquelles est montrée la science de gouverner le genre humain en toutes espèces d'estat publiques traduites de Grec en François, avec expositions prises des meilleurs Auteurs, spécialement d'Aristote mesme et de Platon conferez ensemble où les occasions des matieres par eux traitées s'offroient : dont les observations et raisons sont eclarcies et confirmées par innumerables exemples anciens et modernes recueillis des plus illustres Empires, Royaumes, Seigneuries, et Republicques qui furent oncques, et dont l'on a peu avoir la cognoissance par escrit ou le fidèle rapport d'autruy. Du commencement, progresz, et excellence de la Politique. Par Loys Le Roy dict Regius. Au Treschrestien, Roy de France et de Poloigne Henri III du nom, A. Paris par Michel de Vascosan Imprimeur dudit Seigneur. MD. LXXVI. Avec privilege du Roy. (1)*

Comme le titre l'indique, les commentaires très abondants de Louis Le Roy rapprochent sans cesse des opinions d'Aristote les idées des autres philosophes et surtout une masse de faits historiques qui rendaient son livre très pesant, mais très instructif. Montaigne semble s'être souvenu de ces commentaires plus que du texte même d'Aristote. Il leur emprunte intégralement une phrase au chapitre « *De la présomption* », et semble se souvenir, dans son essai « *De la coutume* » (I, 25), des développements de Le Roy sur la question des innovations en matière politique (*Politiques*, l. II, ch. 6). Le premier de ces passages suffira à prouver que Montaigne possédait bien cette traduction :

### Montaigne

Les Ætiopes et les Indiens, dit Aristote, élisant leurs Rois et magistrats, avoient égard à la beauté et procerité des personnes.

(II, 17, t. IV, p. 224).

### Aristote, trad. Le Roy

Aristote, au quatrième et au septième livre de ceste œuvre escrit, que les Æthiopes et les Indiens souloient en élisant leurs roys et magistrats, avoir égard à la beauté et procerité des personnes.

(Ed. 1575, p. 35 D).

(1) Rien ne permet de décider si Montaigne a possédé cette seconde édition ou la première donnée à Paris en 1568, et qui contenait en outre la traduction de fragments d'Isocrate et de Xénophon.

Il est souvent très instructif de rapprocher les opinions politiques de Montaigne de celles que Le Roy exprime dans ce commentaire du traité d'Aristote.

En 1588 les mentions d'Aristote et les emprunts à ses ouvrages sont beaucoup moins nombreux ; presque tous semblent être de seconde main. Il est possible cependant qu'à cette époque Montaigne ait lu les *Problèmes* dont il fait assez fidèlement deux citations importantes (III, 6 au début, et III, 11, t. VI, p. 265). Il a pu avoir la traduction latine de Théodore Gaza, qui fut fréquemment réimprimée au XVI<sup>e</sup> siècle :

« *Problematum Aristotelis sectiones duæ de quadraginta. Problematum Alexandri Aphrodisiei libri duo, Thenodoro Gaza interprete. Ad hæc, in utriusque sectiones et problemata copiosissimus index* » (1).

Certainement il n'a pas pu prendre ces citations dans l'abrégé latin donné par Ange Policien ni dans la traduction française qui en a été faite et plusieurs fois réimprimée.

A la même époque il fait un emprunt à la *Métaphysique* d'Aristote (II, 12, t. IV, p. 71, ainsi que dit Aristote...), mais rien ne permet de dire qu'il se soit reporté au texte (2). Deux ou trois autres allégations sont ou des réminiscences lointaines et parfois erronées (II, 8, t. III, p. 87, qu'on dit être d'Aristote...) ou certainement des emprunts de seconde main (3).

Enfin en 1595 on trouve dix-huit emprunts à la *Morale à Nicomaque*. Il est très certain qu'après 1588 Montaigne a lu cet ouvrage. Quelques-uns de ces passages sont assez fidèlement transcrits, mais en petit nombre. Il me semble qu'il s'est servi d'une traduction latine ancienne, celle de « Bernardus Felicianus » (4), c'est là toutefois une hypothèse incertaine.

(1) Titre de l'édition de Lyon 1531. Montaigne a pu avoir tout autre édition aussi bien que celle-ci.

(2) Je retrouve cette allégation dans le *Traité De la Vérité de la Religion Chrétienne*, publié en 1580 par Duplessis-Mornay (ch. 23), ouvrage que Montaigne me paraît avoir lu avant 1588.

(3) En 1584 ont paru en français deux *Abrégés de la philosophie d'Aristote*, l'un de Noël Taillepied, l'autre de François Neufville, mais vérification faite, Montaigne ne leur a rien emprunté. Il fait plutôt son profit d'allégations semées çà et là dans les livres qu'il lit.

(4) Cf. : l'emprunt de l'essai II, 8, t. III, p. 81, « joint cette autre considération aristotelique »..... ce passage, assez fidèle, semble être plus voisin de la traduction de Bernardus Felicianus que des autres traductions latines du temps. Par exemple : Montaigne écrit « Estre consiste en mouvement et action » ; ce qui semble correspondre au mot de Felicianus : « Sumus operatione et actu » (traduction de Venise 1544 page 457. Les phrases correspondantes des autres traducteurs du temps, Argyropylus, Perionius, Grouchy, Lambin, sont beaucoup plus éloignées du texte de Montaigne. Mais peut-être encore avait-il quelque traduction française que je n'ai pas rencontrée : on en signale une de P. de Phuyard. Paris 1570 (cf. Hoffmann « *Lexicon Bibliographicum* » *Lipsiæ* 1832, t. I, p. 378), mais je n'en ai trouvé aucun exemplaire.

## ARRIEN DE NICOMÉDIE (1)

*Les faits et conquestes D'Alexandre le Grand, Roy des Macedoniens, descripts en Grec en huict livres, par Arrian de Nicomedie surnommé le nouveau Xenophon: traduicts nouvellement de Grec en François par Cl. Vuitart, Escuyer Seigneur de Rosoy Gasteblé, et de Beralles: Conseillier du Roy et de Monseigneur au siège Presidial de Chasteauthierry A Paris, De l'Imprimerie de Federic Morel Imprimeur ordinaire du Roy. M. D. LXXXI. Avec privilege dudict seigneur (2).*

Un exemple suffira à prouver que Montaigne se sert bien de cette traduction :

### Montaigne

J'ay veu (dict Arrius) autresfois un elephant ayant à chacune cuisse un cymbale pendu et un autre attaché à sa trompe, au son desquels tous les autres elephants dansoient en rond, s'eslevans et s'inclinans à certaines cadences selon que l'instrument les guidoit ; et y avoit plaisir à ouyr cette harmonie.

(II, 42, t. III, p. 216).

### Arrien

J'ay veu autrefois un elephant aiant à chascune cuisse un cymbale pendu, et un autre attaché à sa trompe, au son desquels tous les autres elephants dansoient en rond proprement et à certaines cadences, tantost s'eslevans en l'air, ores s'inclinans selon que le son et la cadence du premier le requeroient : et y avoit plaisir à ouyr l'harmonie de ces cymbales.

(Trad. Witart, p. 327).

Trois autres phrases, dans les *Essais*, et une ou deux allusions viennent encore d'Arrien. Toutes paraissent pour la première fois dans l'édition de 1588. Les quatre phrases presque copiées viennent toutes du passage où Arrien décrit les particularités de l'Inde et les mœurs de ses habitants. Ceci nous révèle le genre d'intérêt que Montaigne y a pris.

## SAINT ATHANASE

Cf. Jean Bouchet.

(1) cf. *Liens d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 108.

(2) Bibl. Mazarine : A. 43023.

### ATHÉNÉE (??)

Les commentateurs ont signalé des emprunts à Athénée à la fois dans les éditions de 1580, 1588 et 1595 ; mais, bien qu'Athénée soit un des maîtres du genre dont sont sortis les *Essais*, il me semble que ces emprunts sont tous de seconde main ; à aucune époque, nous ne voyons avec certitude le livre d'Athénée sous les yeux de Montaigne. Des trois exemples signalés, en effet, celui de Philoxenus (III, 5, t. VI, p. 15. — 1588) était tout-à-fait courant dans la littérature du temps, celui de Thrasilaus (II, 12, t. III, p. 272. — 1580) vient certainement d'Érasme ou de quelqu'un de ses imitateurs comme les faits qui l'accompagnent en font foi ; enfin le mot de Cranaüs (III, 13, t. VII, p. 75. — 1595) est erroné.

### ATTIUS (??)

Une citation prise dans le *De Finibus* de Cicéron (II, 37, t. V, p. 119, 1595).

### HISTOIRE AUGUSTE \*

*Caesarum vitae post Suetonium Tranquillum conscriptae. Quarum auctores sunt hi : (tomus I) Dion Cassius Nicæus ; Aelius Spartianus ; Julius Capitolinus ; Aelius Lampridius ; Vulcatius Gallicanus ; (tomus II) Trebellius Pollio ; Flavius Vopiscus ; Sextus Aurelius Victor ; Pomponius Laetus. Joan. Baptistae Egnatii Veneti in eosdem annotationes. Apud Seb. Gryphium, Lugduñi, 1551.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne et contient de nombreuses notes et soulignures qui semblent être de sa main. J'ai compté dans les deux tomes environ soixante annotations marginales, sans parler des soulignures qui sont beaucoup plus nombreuses et d'accolades plus nombreuses encore. Elles sont peu importantes, très courtes pour la plupart, souvent d'un ou deux mots seulement. Elles sont en latin, et portent en général non sur la pensée mais sur la forme. Montaigne y relève des fautes d'impression qui se sont glissées dans le texte ; il y propose aussi quelques corrections. On y voit qu'il a fait usage du commentaire d'Egnatius. L'intérêt de ces courtes notes est peut-être de nous montrer Montaigne lisant avec des soucis philologiques que nous ne sommes pas accoutumés à lui supposer.

On trouve dans les *Essais* environ une quinzaine d'allusions à des faits rapportés par des historiens dont les œuvres étaient contenues dans cette édition. Elles nous renvoient à Don Cassius, à Spartien, à Lampride, à

Vopiseus, à Trebellius Pollio, à Aurélius Victor (cf. ces noms). Mais pour la plupart les faits dont il est ici question étaient déjà vulgarisés; Montaigne les cite souvent sans fidélité, beaucoup souvent sont pris certainement à des intermédiaires, comme Crinitus. Peut-être en 1580 deux ou trois emprunts ont-ils été faits directement à Lampride et à Spartien, c'est le cas pour le récit des préparatifs de morts faits par Héliogabale (II. — 13 t. IV p. 169) qui est longuement et assez exactement traduit de Lampride. Il me paraît assez probable que Montaigne a étudié son exemplaire avant l'époque où il a écrit les *Essais*. En tous cas, à l'époque où il a écrit, il ne semble pas en avoir fait grand usage.

### SAINT AUGUSTIN

Montaigne nomme saint Augustin avec révérence, et parle de lui comme d'un auteur de grande autorité : « Quand nous lisons dans Bouchet les miracles des reliques de saint Hilaire, passe: son credit n'est pas assez grand pour nous oster la licence d'y contredire; mais de condamner d'un train toutes pareilles histoires me semble singuliere imprudence. Ce grand saint Augustin tesmoigne avoir veu, sur les reliques saint Gervais et Protaise à Milan, un enfant aveugle recouvrer la veüe; une femme, à Carthage, estre guerrie d'un cancer par le signe de croix qu'une femme nouvellement baptisée luy fit;..... et plusieurs autres miracles où il dict luy mesmes avoir assisté. Dequoy accuserons nous et luy et deux sainets evesques, Aurelius et Maximinus, qu'il appelle pour ses recors? sera ce d'ignorance, simplesse, facilité, ou de malice et imposture? Est-il homme en nostre siecle si impudent qui pense leur estre comparable, soit en vertu et en pieté, soit en sçavoir, jugement et suffisance? » (I, 27, t. II. p. 79; cf. aussi II, 8, t. III, p. 109).

Montaigne a beaucoup étudié *la Cité de Dieu*, mais de tous les ouvrages de saint Augustin, il semble n'avoir pratiqué que celui-là. En 1580, il ignore si saint Augustin a eu des enfants (II, 8, t. III, p. 109), ce qui semble indiquer qu'il ne connaît pas bien les *Confessions*. On trouve dans les *Essais* de 1595 une citation du *De ordine*, mais Montaigne l'a prise chez Juste-Lipse, dans les *Politiques*.

De *la Cité de Dieu* on rencontre dans les *Essais* de 1580 deux citations en latin et deux emprunts; de plus un important développement de l'Essai II, 3, est inspiré par cet ouvrage.

En 1588, je ne trouve qu'une allusion : « Je suis l'advís de saint Augustin : qu'il vaut mieux pancher vers le doute que vers l'assurance, « és choses de difficile preuve et dangereuse creance ». (III, 11, t. VI, p. 262). L'autorité d'un tel auteur sert à couvrir sa prudence intellectuelle.

Dans les *Essais* de 1595, sans parler de la citation du *de ordine* mentionnée ci-dessus, *la Cité de Dieu* fournit dix-sept citations en latin, et autant de passages français.

Il y faut joindre un certain nombre de sentences que Montaigne

traduit presque textuellement. Il y prend également deux citations d'Apulée (cf. ci-dessus Apulée). Entre 1588 et 1592 Montaigne a donc beaucoup étudié la *Cité de Dieu*. Il a fait usage à cet effet du célèbre commentaire que Vivès avait donné de cet ouvrage, lui-même il déclare y faire un emprunt (I.-21, t. I, p. 141). Certainement il en a fait plusieurs autres (cf. en particulier Chrysippus... II.-12, t. IV, p. 76), allégation qui vient du commentaire XXII.-28. C'était une mine féconde d'indications érudites. Notons que vingt des emprunts de 1595 se rencontrent dans l'*Apologie de Sebond*. Ils servent à autoriser le doute de Montaigne et les opinions qu'il a émises sur la divinité.

Plusieurs traductions françaises du *De civitate dei* existaient déjà ; vérification faite il ne semble pas que Montaigne en ait fait usage. Le grand nombre des citations latines rencontrées dans les *Essais* pouvait nous le faire prévoir. Il est certain que son édition n'est pas antérieure à la révision d'Érasme. car dans ses citations j'ai retrouvé plusieurs des corrections d'Érasme. Ainsi il écrit (III.-5, t. V, p. 291) : « *Obstetrix... sine malevolentia, sive inscitia, sive casu, dum inspicit, perdidit* », conformément à la leçon d'Érasme, tandis que les éditions antérieures donnaient « *malivolentia, sive inscientia* ». Il est probable qu'il a l'une des éditions données à Paris en 1531, 1541 et 1555. Elles profitent toutes des corrections d'Érasme et semblent identiques entre elles. Dans chacune d'elles Montaigne devait trouver les œuvres complètes de saint Augustin, et, ce qui est essentiel à signaler, le commentaire de Vivès. Elles sont munies d'un index assez copieux. Un texte un peu différent a été donné à Bâle en 1556, à Bâle et à Lyon en 1570, mais plusieurs divergences de texte assez importantes m'empêchent de croire que Montaigne ait fait ordinairement usage de ces éditions (1).

## AULUS-GELLIUS

### *Noctium atticarum libri undeviginti.*

Ce livre est un des modèles du genre des Leçons auquel les *Essais* se rattachent par leur origine. Aussi tous les devanciers de Montaigne y avaient largement puisé, et plusieurs des vingt et quelques passages que les commentateurs ont regardés comme empruntés à Aulu-Gelle, peuvent venir à Montaigne de livres contemporains. Toutefois, tandis qu'il semble ne jamais recourir directement à d'autres maîtres anciens du genre, tels que Macrobe et Athénée, il est certain que Montaigne avait un Aulu-Gelle dans sa bibliothèque qu'il lui a fait des emprunts, et cela à toutes les époques. Avant 1580, il traduit textuellement des *Nuits attiques* plusieurs récits importants : par exemple l'histoire du lion d'An-

(1) J'ai consulté les éditions de Bâle 1522 et 1529, Paris 1531, 1541 et 1555, Bâle 1556, Lyon 1561, Bâle 1570, Lyon 1570.

drocles (II, 12, t. III, p. 237) ; (Montaigne dit Androdus), l'histoire de Plutarque et de son esclave (II, 31), l'anecdote de Scipion et de Petilius (II, 5) qu'on dit, à tort, prise de Tite-Live, à cette époque fort peu pratiqué par Montaigne. Peut-être aussi est-ce dans son Aulu-Gelle qu'il prend deux citations de Publius Syrus (I, 38, et II, 1) et un proverbe latin (II, 5), mais cela est incertain, car ces dictons avaient passé dans des recueils gnomiques du temps.

Dans l'édition de 1588, je ne pense pas qu'il y ait plus de trois ou quatre emprunts directs à Aulu-Gelle ; encore la filiation ici est beaucoup moins certaine, car un seul de ces emprunts est traduit fidèlement (L'histoire d'Hannibal chez Antiochus (I, 47).

Après 1588, Montaigne traduit encore presque textuellement des *Nuits attiques* l'anecdote de Crassus et de l'ingénieur indocile (I, 17) ; c'est d'ailleurs à cette date le seul emprunt qui soit à peu près certain.

En dépit des réserves qu'il nous a fallu faire, Aulu-Gelle est donc un auteur qui reste constamment sous la main de notre philosophe et dont il fait cas. C'est surtout avant 1580 qu'il semble l'avoir pratiqué.

Les éditions qu'il a pu avoir semblent se répéter assez exactement pour qu'on ne puisse pas déterminer quelle était la sienne, et pour qu'il n'y ait pas grande utilité à le faire. Il est d'ailleurs nécessaire de s'y reporter, car en plusieurs passages traduits par Montaigne, le texte qu'elles offrent diffère de celui de nos éditions modernes. Elles sont sans notes ; elles présentent un index commode, des titres jalonnant les marges, enfin la traduction latine des nombreux mots grecs qui émaillent le texte d'Aulu-Gelle.

## AURATUS

Cf. Dorat.

## AURELIUS (Victor)

Montaigne possédait le texte d'Aurelius Victor (Cf. ci-dessus Histoire Auguste) deux fois nommé par les commentateurs ne me paraît pas avoir été consulté directement par Montaigne. Le mot de Metellus Macedonicus... II, 17, t. IV, p. 237 (1580) était partout dans la littérature du temps ; celui de Dioclétien... I, 42, t. II, p. 218 (1588) me paraît venir de Crinitus.

## AUSONIUS \*

*Ausonius. Aldus (et l'ancre aldine). Venetiis in œdibus Aldi et Andreae soceri mense novembri M. D. XVII.*

Un exemplaire, actuellement à Bordeaux, porte la signature de Montaigne.

*D. Magni Ausonii Burdigatensis poetæ, Augustorum præceptoris, virique consularis opera, tertiæ fere partis complemento auctiora, et diligentiore quam hactenus censura recognita; cum indice rerum memorabilium. Lugduni, apud Joan. Tornæsium 1558\*.*

Un exemplaire, actuellement à la Bibliothèque Nationale, porte la signature de Montaigne.

Il y a dans les *Essais* une citation d'Ausone (II, 37). Elle date sans doute de 1579 ou 1580. Elle peut venir également de l'une ou de l'autre des éditions possédées par Montaigne vu que toutes deux présentent un texte absolument conforme à celui des *Essais*; mais à cette date de 1579 il n'est pas téméraire de penser que Montaigne possédait encore dans sa bibliothèque une troisième édition d'Ausone, celle qu'Élie Vinet venait de publier à Bordeaux chez Millanges à l'honneur du poète bordelais.

#### BACCI\*

*Del Tevere di M. Andrea Bacci medico e Filosofo libri tre, ne' quali si tratta della natura, e bontà dell' acque, e specialmente del Tevere, e dell' acque antiche di Roma, del Nilo, del Po, dell' Arno, e d' altri fonti e fiumi del mondo. Dell' uso dell' acque, e del bere in fresco, con Nevi, con Ghiaccio, e con Salnitro. Delle Inondationi, e de' rimedii, che gli antichi Romani fecero, e che noggidi si possan fare in ogni altra inondatione. In Venezia, 1576.*

Un exemplaire, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte la signature de Montaigne.

Je n'ai rencontré dans ce livre aucun passage auquel les *Essais* fissent allusion. On peut conjecturer que Montaigne l'a acquis lors de son voyage en Italie, alors qu'il s'occupait spécialement des questions d'eaux et de bains. L'ouvrage est divisé en trois livres. Une préface établit l'excellence de l'eau sur les autres éléments. Le premier livre montre l'importance de l'eau, le souci que la nature a pris pour en répandre partout, indique les qualités de l'eau potable. Le second livre parle surtout du Tibre et défend ses eaux contre les attaques qu'on leur adresse. Le troisième traite de la question des inondations.

#### BAÏF (Jan-Antoine)\*

*Euvres en rime de Jan Antoine de Baïf, secrétaire de la chambre du Roy. A Paris, pour Lucas Breyer, marchand libraire, tenant sa boutique au second pilier de la grand' salle du Palais, p. 573.*

(Quatre parties en deux volumes. On y rencontre six sonnets de La

Boétie). Un exemplaire, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte la signature de Montaigne au titre du premier volume.

Je n'ai rencontré dans les *Essais* aucune allusion à cet ouvrage.

### BALBI (1) (Gasparo)

*Viaggio del l'Indie Orientale di Gasparo Balbi, nel quale si contiene quanto egli in detto viaggio ha veduto, dal 1579 fino al 1588. Venet. 1590. (2)*

Montaigne fait une allusion directe à Balbi, au chapitre intitulé *De l'Usage de se vestir*. « Un Vénitien qui s'est tenu longtemps au royaume de Pegu et qui ne fait que d'en venir... » (I. 36). Les *Essais* font quatre emprunts presque textuels à son récit de voyage. Ce sont des usages étranges qui frappent Montaigne et qu'il consigne curieusement comme il le fait si fréquemment dans l'édition de 1595.

C'est en italien qu'il le lit. L'ouvrage ayant paru pour la première fois en 1590, est probablement parmi les derniers qu'ait lus Montaigne.

### DE BELLOY (Pierre) \*

*Examen du discours publié contre la maison royale de France et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la Loy Salique, et succession du royaume par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François et très fidèle sujet de la couronne de France. Imprimé nouvellement, 1587.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte la signature de Montaigne au bas du titre. Je n'en ai retrouvé aucune trace directe dans les *Essais*, mais c'est un livre de polémique contemporaine qu'il est intéressant de trouver entre les mains de Montaigne.

### BEMBO

Montaigne fait une allusion à cet auteur dans les *Essais* où il manifeste son peu de goût pour sa manière à ses yeux contraire à la nature, et en général pour les représentants de l'amour platonicien en Italie : « Si j'étois du mestier, je traiterois l'art le plus naturellement que je pourrois. Laissons là Bembo et Equicola. » (III, 5, t. VI, p. 5, 1588).

(1) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 107.

(2) Cet ouvrage m'a été suggéré par une note du D<sup>r</sup> Payen.

## SAINT-BERNARD

### *Liber de anima* (?).

Montaigne traduit très exactement un passage de cet ouvrage (II, 12, t. IV, p. 56). Je doute qu'il l'ait pris directement chez son auteur, mais je n'ai pas encore rencontré d'autre source à laquelle il puisse se référer.

## BEUTERUS \*

*Michaelis Beutheri Carolopolitae Franci Ephemeric historica; ejusdem de annorum mundi concinna dispositione libellus. Parisiis, ex officina Michaelis Fezandat et Roberti Grandion in taberna Gryphiana, ad montem D. Hilarii, sub. juncis. 1551.*

Le docteur Payen a publié les annotations importantes, écrites pour la plupart de la main de Montaigne, que contient ce précieux volume.

## BÈZE \* (Théodore de)

*Theodori Bezae Vezelii poematum editio secunda, ab eo recognita. Item, ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, praesertimque epigrammata. Anno M. D. LXIX, ex udebat Henricus Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis graecis et latinis aliquot caeteris adjecta sunt.*

Un exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale porte au bas du titre la signature de Montaigne. De Th. de Bèze il y a des Psaumes, des Élégies, des Épitaphes, surtout des Épigrammes. La part de Buchanan est très large, celle aussi d'Henri Estienne. Il y a en outre des épigrammes de Pontanus et de divers italiens comme Sannazar, Bembo, etc. Mais je n'y rencontre aucune des citations faites par Montaigne et qui n'ont pas encore été identifiées.

Avant 1580, Montaigne a placé de Bèze parmi les plus grands poètes latins de son siècle (II., 17, t. IV, p. 261). Il possédait certainement une autre édition des œuvres poétiques de Th. de Bèze. Celle-ci est une édition revue et expurgée de toutes les pièces amoureuses qui étaient si nombreuses dans la première édition, et que les idées religieuses et morales de l'auteur ne lui permettaient pas de publier à nouveau. Certainement, Montaigne a eu encore une édition non expurgée. Il cite, en 1595, un vers qui fait partie d'une épigramme « Ad quamdam », qui ne se rencontre plus dans le texte de 1569. Peut-être donc y avait-il encore dans la bibliothèque de Montaigne la première édition des poésies

de Th. de Bèze : *Theodori Bezae Vezelii poemata. Lutetiae ex officina Conradi Badii sub Prelo ascensiano, e regione gymnasii, D. Barbarae MDXLVIII. Cum privilegio Senatus ad triennium.*

(Le vers pris par Montaigne est ici, p. 88). On le trouve encore dans une édition donnée à Lyon sans date, p. 103.

### BIBLE \*

Τῆς θείας γραφῆς, παλαιᾶς δηλαδὴ καὶ νέας διαθήκης ἅπαντα. *Divinae scripturae, veteris ac novi testamenti, omnia innumerais locis nunc demum et optimorum librorum collatione et doctorum virorum opera, multo quam unquam antea emendatiora in lucem edita. Basileae, per Joan. Hervagium, 1545, mense Martio.*

Un exemplaire de cette édition grecque de la Bible, conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Toutefois, ce n'est probablement pas de ce gros volume qu'il faisait usage : il est en grec, et nous savons que Montaigne ne se contentait pas d'une « moyenne intelligence ». Il avait certainement une édition latine, ou tout au moins des parties de la *Bible* en latin.

Pour mesurer la dette de Montaigne envers les Écritures, il importe de ne pas oublier les sentences écrites sur les parois de son cabinet de travail. Sur cinquante-sept sentences qui y ont été reconnues, dix-neuf viennent de la Bible. De ces dix-neuf, neuf ont passé dans les *Essais* où d'ailleurs on rencontre vingt-quatre autres emprunts ou allusions aux *Livres saints*. Au total, nous avons quarante-trois emprunts, dont trente-trois se rencontrent dans les *Essais*. Trois d'entre eux y reviennent à deux reprises. Sur quarante-trois emprunts, vingt et un viennent de l'*Ancien Testament*, vingt-deux du *Nouveau*. Les livres où les sentences morales abondent, apportent naturellement les plus forts contingents : l'*Éclésiaste*, l'*Éclésiastique*, et les *Proverbes de Salomon* fournissent à eux trois seize passages, dont neuf dans les *Essais* (1) ; les *Épîtres de saint Paul* en fournissent quinze, dont treize se lisent dans les *Essais*. Presque toutes ces citations sont des sentences, quinze d'entre elles conservent dans les *Essais* leur forme latine, les autres sont traduites. Enfin, il importe de noter que sur les trente-trois emprunts à la Bible, cités dans les *Essais*, vingt-six se rencontrent dans l'*Apologie de R. Sebond*. En bonne partie ils ont pour but de montrer que le doute de Montaigne n'est aucunement contraire à l'esprit de la religion.

Dix-neuf sont de 1580, quatre de 1588, dont trois emprunts aux *Psaumes* ; dix de 1595.

(1) Six sont à la fois sur les murs du cabinet et dans les *Essais*, trois seulement dans les *Essais*.

Pour ne rien exagérer, nous devons faire remarquer que certaines de ces citations qui étaient pour Montaigne d'un usage courant, avaient passé dans le domaine public et ne supposent pas de sa part un commerce direct pour les Livres saints. Par exemple, de la citation des derniers mots du Pater « Ne nos inducas in tentationem » nous ne pouvons rien apprendre au point de vue des lectures de notre auteur qui récitait cette prière à toute occasion, si nous l'en croyons. De plus bon nombre de ces citations lui viennent de seconde main : Agrippa en fournit deux ou trois en 1580, saint Augustin quatre ou cinq en 1595, c'est ainsi que les deux seules allusions qu'il fasse à la *Genèse* viennent d'Agrippa. D'autres sentences comme celles-ci. « En beaucoup de sagesse beaucoup de plaisir ; et qui acquiert science s'acquiert du travail et tourment » (1), étaient partout, depuis qu'Érasme les avait vulgarisées. En dépit de ces réserves, il reste que Montaigne a pratiqué la *Bible*, et qu'en particulier, il y a cherché des sentences morales. Il y a puisé cependant infiniment moins que la plupart des moralistes contemporains. C'est surtout avant 1580, qu'il lit l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*. (Tous les emprunts à ces livres paraissent dans la première édition); peut-être a-t-il lu les *Psaumes* entre 1580 et 1588; en tous cas, en tous temps on trouve les *Épîtres de saint Paul* que les offices religieux lui donnaient occasion de relire.

### BLACKWOOD

*Adversus Georgii Buchanani dialogum, de jure regni apud Scotos, pro regibus apologia. Per Adamum Blacuodæum Senatorem apud Pictavos. Pictavis. Apud Franciscum Pageum Typographum Regium. Cum privilegio Regis ad decennium 1584* (2).

C'est à cet ouvrage, je crois, et à celui de Buchanan sur le « *Jus regni apud Scotos* » que Montaigne fait allusion dans les *Essais* de 1588 lorsqu'il écrit : « Je feuilletois, il n'y a pas un mois, deux livres escossois se combattans sur le subject de la maitrise et de la subjection : le populaire rend le roy de pire condition qu'un charretier ; le monarchique le loge quelques brasses au dessus de Dieu en puissance et souveraineté. » (3) Le livre de Blackwood est celui qui élève la royauté quelques brasses au-dessus de la divinité. C'est bien le jugement que sa lecture a pu suggérer à Montaigne : Blackwood compare les rois avec Dieu ; son ouvrage est parsemé de formules comme celles-ci : « Regnum divina res est et reges divini..... Quaeque agit princeps omnia, numinis instar agere censetur. Quemadmodum in caelis, nullo neque modo fine

(1) II, 2.

(2) L'ouvrage fut réimprimé à Paris en 1588.

(3) III. 7 t. 6. p. 76.

conclusu mnuminis imperium est, idque cœlestes animae sine tergiversatione, sine mora capessunt : sic in terris regum subeunda sunt imperia, quae sine sacrilegio detrectari non possunt, nec popularium suorum iudicio, voluntate, lege definiri. » Pour le fond c'est un pamphlet violent contre les protestants et contre leurs théories politiques, déjà exprimées dans la *Franco-Gallia* d'Hotman, et dans les *Vindiciae contra tyrannos*, et que Buchanan reprenait très hardiment dans son « *De jure regni dialogus* ; Blackwood répond à leurs revendications par une théorie très étroite du droit absolu des rois. Il importe de rapporter l'opinion de Montaigne dans le débat : « Il est peu de choses ausquelles nous puis-  
« sions donner le jugement syncere, par ce qu'il en est peu ausquelles,  
« en quelque façon, nous n'ayons particulier interest. La superiorité et  
« inferiorité, la maistrise et la subjection, sont obligées à une naturelle  
« envie et contestation, il faut qu'elles s'entrepillent perpetuellement. Je  
« ne crois ny l'une ny l'autre des droicts de sa compaigne : laissons  
« en dire à la raison, qui est inflexible et impassible, quand nous  
« en pourrons finer. » (1)

Ces deux ouvrages contradictoires, extrêmes chacun dans sa conception, ne font que mettre en défiance sa prudence intellectuelle. Aucun des deux ne le satisfait. Au reste, il ne me semble pas que Montaigne ait fait beaucoup d'emprunts directs à Blackwood. Cet auteur enchâsse volontiers des citations de poètes latins dans sa prose. Trois ou quatre de ces citations insérées dans l'« *Apologia pro regibus* » se retrouvent dans les *Essais* de 1588. L'exemple de Blackwood a probablement déterminé Montaigne à leur faire place. Pour plusieurs d'entre elles au moins c'est vraisemblable.

## BOCCACE

Son nom revient quatre fois dans les *Essais*. A Florence, « à la boutique de Giunti », Montaigne se fait montrer « certains discours faits sur le *Décameron* », et le testament de Boccace qui l'intéresse et qu'il analyse (*Journal des Voyages*, p. 389). Il est clair qu'il connaît très bien le *Décameron*. Dès 1580, il le place parmi les livres plaisants qu'il goûte le plus (2). Dans les comédies italiennes qu'il lit, il reconnaît des contes de Boccace qui en fournissent le thème : « Ils entassent, nous dit-il, en une seule comédie cinq ou six contes de Boccace » (3), et le contraste lui fait mieux apprécier la simplicité du conteur qui se contente, pour amuser, d'une matière moins compliquée. On trouve dans les *Essais* une allusion très directe à un conte de Boccace, en 1588 (II, 12, t. III, p. 177).

Il faut encore mentionner de Boccace le *De casibus virorum et feminarum illustrium* (?), dont le succès fut considérable au XVI<sup>e</sup> siècle. Au

(1) III, 7 t. 6. p. 76.

(2) II, 40.

(3) II, 40.

temps de Montaigne, une nouvelle traduction française en est donnée, en 1578, par Witard, sous le titre de *Traité des mesadventures de personages signalez*. C'est une masse d'exemples moraux qui, pour la plupart, sont accompagnés d'une courte dissertation morale, destinée à en faire ressortir la leçon. Le rapport de ce cadre avec celui des premiers Essais est à noter. De plus, le recueil de Boccace a vulgarisé certains exemples, comme celui de Spurina que Montaigne reprendra au trente-troisième Essai du second livre. Dans les contes du *Décameron*, Montaigne rencontrait des cas psychologiques en abondance; dans le *De casibus virorum et feminarum illustrium*, avec des exemples nombreux, il a pu trouver un ample stock d'idées morales; mais la preuve matérielle de sa dette fait défaut.

### BODIN (1) (Jean)

Deux fois nommé dans les *Essais* (II, 10 et 11.32). Dans le second de ces passages, Montaigne, tout en combattant son opinion sur Plutarque, loue hautement Bodin et l'appelle « Un autheur de nostre temps accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des escrivaillers de son siècle » et qui « mérite qu'on le juge et considère ». Montaigne semble avoir lu ses principaux ouvrages :

*J. Bodini methodus ad facilem historiarum cognitionem, Parisiis apud Martinum juvenem 1566* (Ou l'édition de 1572, ou encore celle de 1576 sous le titre de *Methodus historica*. Il est impossible de décider laquelle de ces éditions Montaigne a possédée.) Les *Essais* lui font une douzaine d'emprunts avant 1580, notamment ils doivent à cet ouvrage de Bodin plusieurs citations de Tacite (2). C'est un livre tout-à-fait intéressant pour faire comprendre la conception que le XVI<sup>e</sup> siècle se fait de l'histoire et l'utilité qu'il en tire pour la morale. Les opinions de Bodin sur ce point ressemblent beaucoup à celles de Montaigne. Pour la critique historique, Montaigne déclare (II. 10) que la question « a esté suffisamment traitée par Bodin et selon sa conception. »

Montaigne a certainement lu en outre :

« *Les six livres de la République de Jean Bodin Angevin, à Monseigneur du Faure seigneur de Pibrac, Conseiller du Roy en son conseil privé et Président en la cour de Parlement à Paris, à Paris chez J. Du Puys, 1576* ».

C'est un des plus gros succès littéraires du temps : j'en connais cinq éditions publiées entre 1576 et 1580). Il semble bien que Montaigne avait lu cet ouvrage avant 1580 ; plusieurs *essais* invitent à le croire,

(1) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 53-68.

(2) La lecture de la *Méthode* de Bodin est des environs de 1578. Cf. chronologie des *Essais*. Chapitre I, paragraphe V.

surtout le septième du livre II qui rappelle beaucoup le quatrième chapitre du cinquième livre de la *République*. On retrouve les mêmes idées de part et d'autre (1). En tous cas, certainement après 1580, Montaigne s'est souvenu de la *République*, il lui emprunte incontestablement un exemple III. 10, (la charretée de peaux de mouton qui amena la guerre entre les Suisses et Charles de Bourgogne); beaucoup d'idées dans les *Essais* rappellent singulièrement celles de Bodin et méritent d'être commentées par elles : par exemple les idées de Montaigne sur le grand nombre des lois (III. 13), sur les rapports du climat à la psychologie (II. 12), etc. Les opinions politiques de Montaigne et ses idées sur le droit doivent peut-être passablement aux *Six livres de la République*.

Enfin, en écrivant son essai « des boiteux » (II. 11) où Montaigne parle longuement des sorciers, il a eu certainement en vue la *Démonomanie de Bodin* : une allusion précise suffirait à l'établir si un doute était possible à cet égard : Montaigne écrit « combien trouve-je plus naturel que nostre entendement soit emporté de sa place par la volubilité de nostre esprit détraqué, que cela qu'un de nous soit envolé sur un balai, au long du tuiiau de sa cheminée, en chair et en os, par un esprit estrangier. » (III. - II, t. VI, p. 262). Dans la *Démonomanie* de Bodin, deux hommes sont ainsi transportés par un esprit par la cheminée, à cheval sur un balai, Voici le titre de ce traité :

« *La Démonomanie des sorciers, à Monseigneur M. Chrestofle de Thou, Chevalier, Seigneur de Cæli, premier Président en la cour de Parlement, et conseiller du Roy en son privé conseil, à Paris, chez Jacques du Puys 1580, 1582, 1587, ou Anvers 1586, ou encore en latin Bâle 1584.*

Cette lecture se place avant 1588, le chapitre « des boiteux » paraissant dans l'édition de 1588.

Montaigne, qui cite Oppien a probablement lu cet auteur dans la traduction qu'en avait donnée Bodin dans sa jeunesse (Cf. Oppien).

#### BOHIER (Nicolas) (?)

*Decisiones Burdegalenses. Nicol. Boerii Summa diligentia et eruditione collectæ et explicatæ : quibus nunc demum accessere ejusdem Boerii Consilia, Tractatus de Seditiosis, de custodia clavium portarum civitatis, item Additiones in tractatum Joan. Montani de autoritate magni consilii. Collatis vetustissimis exemplaribus omnia recognita. Accessit rerum verborumque locupletissimus index Lugdini apud A. Vincentium M. D. l.VII ou encore l'édition de 1579.*

(1) Cf. Aussi la table chronologique des *Essais* au chapitre II, 23.

On a signalé cet ouvrage comme source de l'arrêt de la reine d'Aragon rapporté par Montaigne dans les *Essais* (III, 5, t. V. p. 271) (1). Il faut ajouter toutefois qu'il avait été déjà vulgarisé par des compilateurs dans des listes d'exemples tout à fait analogues à celle que Montaigne présente ici, ainsi par du Verdier dans « *sa suite aux diverses leçons de Pierre de Messie* » (L. V, chap. 33), et après lui par Bouchet dans la troisième de ses *Sérées*. Il est probable que Montaigne ne se rencontre pas ici fortuitement avec du Verdier, mais que c'est du Verdier qui lui suggère cet exemple. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, près de l'arrêt de la reine d'Aragon nous retrouvons à la fois chez du Verdier et chez Montaigne un même exemple pris à l'histoire de l'Empereur Procule, et que, d'autre part, le livre de Nicolas Bohier ne semble fournir aucun autre fait aux *Essais*. Toutefois Montaigne a dû connaître aussi le passage correspondant de Nicolas Bohier : en effet, l'idée dont il accompagne son exemple ressemble beaucoup plus à celle qu'on rencontre chez Bohier qu'à celle de du Verdier, et de plus il insère ici une citation de Juvénal qui est en toutes lettres chez Bohier et qui n'est que vaguement indiquée chez du Verdier. Du Verdier, en marge, donne la référence à Nicolas Bohier. Il n'est pas improbable qu'en lisant la *Leçon* de du Verdier, Montaigne se soit, grâce à cette indication marginale, reporté au livre de Bohier et qu'il ait ainsi complété l'allégation. Bohier avait été Président du Parlement de Bordeaux et il était mort dans cette charge peu avant que Montaigne fût conseiller au même Parlement, en 1553. Vraisemblablement son principal ouvrage figurait dans la bibliothèque M. de Montaigne.

C'est entre 1580 et 1588 que nous le lui voyons ouvrir.

### BONFINIUS \*

*Antonii Bonfinii rerum ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Quarum tres priores, ante annos XX, Martini Brenneri Bistriciensis industria editæ, jamque diversorum aliquot codicum manuscriptorum collatione multis in locis emendatioribus; quarta vero Decas, cum quinta dimidia, nunquam antea excussæ, Joan, Sambuci Tirnaviensis, Cæs. Majest. historici, etc. opera ac studio, nunc demum in lucem profertur; una cum rerum ad nostra usque tempora gestarum appendicibus aliquot, quorum seriem versa pagina indicabit. Accessit etiam locuples rerum et verborum toto opere memorabilium index. Basileæ, ex officina Oporiniana, 1568.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux porte au titre la signature de Montaigne. Je ne vois pas qu'il

(1) Voyez décision 317, n° 9, dans l'édition de Lyon, 1579, page 563, dans celle de Lyon, 1567, page 632.

en ait rien fait passer dans ses *Essais*. Quelques faits sont communs aux deux livres, mais les récits sont si différents que manifestement Montaigne se réfère à quelque autre source. Voyez, par exemple, l'histoire de la mort de Ladislaus chez Montaigne, II, 33, et chez Bonfinius, *Décade III*, livre II.

### BORRO (Girolamo Aretino)

*Del flusso, et refluxo del Mare, et dell' Inondatione del Nilo, Alla Serenissima Donna Giovanna d'Austria Reina nata, et Gran Duehessa di Toscana. In Fiorenza, appresso Giorgio Marescotti MDLXXVII.*

Livre offert à Montaigne par son auteur le 14 juillet 1581, à Pise (Cf. *Journal des Voyages*, éd. Lautrey, p. 405). Girolamo Borri lui donna sans doute l'édition de Florence 1577, la plus récente alors. C'est de lui que Montaigne écrit dans les *Essais* en 1588 : « Je vy privément à Pise  
« un honneste homme, mais si aristotélien, que le plus général de ses  
« dogmes est : que la touche et règle de toutes imaginations solides, et  
« de toute vérité, c'est la conformité à la doctrine d'Aristote, que hors  
« de là, ce ne sont que chimères et inanités, qu'il a tout veu, et tout  
« dict. Cette sienne proposition, pour avoir esté un peu trop largement et  
« injurieusement interprétée, le mit autrefois et tint longtemps en grand  
« accessoire à Rome » I. 26, t. II, p. 30.

### BOUAYSTUAU (Pierre) \*

(Ou Boaištuau, ou Boištuau, ou Bouaištuau, toutes formes dans lesquelles l'I peut être remplacé par un Y : Boayštuau, Boystuau) :

*Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme, faict en latin par Pierre Bouayštuau surnommé Launay, natif de Bretagne, puis traduit par luy mesme en François, dédié à Messieurs Jacques et Alexandre de Betoun, gentilzhommes Escossois, frères. A Paris, pour Jean Longis et Robert le Mangnier tenant leur boutique en la gallerie par ou on va à la Chancellerie. 1558.*

Un exemplaire de cet ouvrage, acquis en 1892 par un amateur américain, M. Richard Hoes, porte au titre la signature de Montaigne. Bien que Montaigne ne semble rien y prendre textuellement, il est intéressant de trouver dans sa librairie un ouvrage d'un moraliste contemporain qui a joui d'une vogue considérable. Comme tous les écrits de Boayštuau, le « *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme* » doit énormément à Messie et à Cardan qu'il pille effrontément. Ce n'est d'ailleurs pas une traduction du latin mais bien l'ouvrage original. Pour

donner plus de poids à ses ouvrages Boaystuaui aimait à les donner comme traduits du latin ; ce n'était qu'une supercherie.

Montaigne a probablement connu encore :

« *Le théâtre du monde, où il est fait un ample discours des misères humaines, composé en latin par Pierre Boaystuaui, surnommé Launay, natif de Bretagne, puis traduit par luy mesme en François...* »

Les preuves absolues font défaut, mais cet écrit qui, dit Lacroix du Maine, avait eu environ vingt éditions en 1584 et qui fut traduit en diverses langues, eut en France et à l'étranger un considérable succès ; ensuite, certaines expressions de Montaigne rappellent singulièrement celles de Boaystuaui : Montaigne écrit par exemple « Je ne puis si peu raconter Plutarque que je n'en tire cuisse ou aile » (III, 5, t. VI, p. 6) ; il semble se souvenir de la préface du « *Théâtre du monde* » où on lit : « Je n'ay pardonné à autheur quelconque... duquel je n'aye tiré cuisse ou aile ». Enfin le « *Théâtre du monde* » fait pendant au « *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme* » que nous venons de trouver, il en est comme la première partie, et tous deux sont souvent reliés ensemble dans les exemplaires du temps ; l'un abaisse l'homme et montre son néant, l'autre le relève et fait voir la merveille de son âme. Dans son *Apologie de R. Sebond*, Montaigne combat longuement cette thèse que l'homme est à la fois l'être le plus mal traité par la nature et le plus élevé de tous les animaux ; il semble qu'il réponde aux deux ouvrages où Boaystuaui avait présenté cette thèse avec si grand succès.

Il faut encore mentionner ici d'autres ouvrages de Boaystuaui qui ont joui alors d'une grande vogue, qui traitent de philosophie morale comme les *Essais* et qui leur ont préparé un public ; on ne peut pas démontrer que Montaigne leur fasse des emprunts certains, et pourtant des rapprochements s'imposent entre eux et le texte de Montaigne, parce que des exemples semblables se retrouvent de part et d'autre. Ce sont surtout :

« *L'histoire de Chelidoniumus Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origine des royaumes, traduite de latin en françois par Pierre Boaystuaui, surnommé Launay...* » (?)

*Histoires prodigieuses les plus memorables qui ayent este observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle, extraites de plusieurs fameux autheurs Grecz et latins, sacrez et profanes mises en nostre langue par P. Boaystuaui surnommé Launay, natif de Bretagne avec les pourtraictz et figures* » (?)

Ouvrage qui fut sans cesse réimprimé, que Belleforest puis Tisserand augmentèrent d'histoires nouvelles, et qui n'eut pas moins de succès à l'étranger qu'en France.

### BOUCHET (1) (Jean)

*Les Annales d'Aquitaine, faicts et gestes en sommaire des Roys de France et d'Angleterre, & des païs de Naples et de Milan. Reveuës et corrigées par l'Autheur mesme : jusques en l'an mil cinq cens cinquante et sept. Poictiers, par Enguilbert de Marnef. Avec privilege du Roy MDLVII.*

Celle-ci était, au moment où Montaigne s'est servi de cet ouvrage, la plus récente de nombreuses éditions ; j'ignore laquelle il avait entre les mains. Ces *Annales*, aujourd'hui complètement oubliées, ont joui jusqu'après le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle d'une grande vogue. Publiées pour la première fois en 1524, elles reparaissent sans cesse jusqu'en 1557 avec des additions qui conduisent le récit jusqu'à l'année présente. Pour cet espace de trente-trois ans, nous en connaissons une quinzaine d'éditions.

Avant 1580, Montaigne a fait environ quinze emprunts aux *Annales d'Aquitaine*. Les faits qu'il leur doit ont été pris par Bouchet chez des auteurs variés, comme saint Athanase, Épiphanse, etc.

Montaigne lit assiduellement Bouchet autour de 1572.

Le chapitre I, 32, qui lui fait des emprunts est de cette date. On ne retrouve la trace des *Annales d'Aquitaine* dans aucun Essai qui soit d'une date très sensiblement postérieure.

### BOUCHET (Guillaume sieur de Brocourt)

*Sérées de Guillaume Bouchet, Juge et Consul des Marchands, à Poictiers, livre premier, Et nugæ Seria ducunt, à Poictiers par les Bouchetz, 1584. Avec privilège du Roy (Ou Paris 1585, ou Poictiers 1585).*

C'est ici seulement le premier livre des *Sérées* de Bouchet. Les deux autres ne paraîtront qu'en 1597 et 1598, après la mort de Montaigne. Publié en 1584, quatre ans après la première édition des *Essais*, ce premier livre nomme souvent Montaigne, qu'il appelle d'ailleurs par erreur La Montagne, et transcrit de nombreux passages des *Essais*. Il est donc vraisemblable que Montaigne en a eu connaissance. Il s'en souvient en retour lorsqu'il reprend la plume pour son édition de 1588. Voici un passage caractéristique que j'emprunte à l'essai « *De l'expérience* ».

« Nature donne les lois toujours plus heureuses que ne sont celles que nous donnons, tesmoing... l'estat où nous voyons vivre les nations qui

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 48.

« n'en ont pas d'autres. En voilà qui pour tous juges emploient en leurs causes le premier passant qui voyage le long de leurs montagnes ; et ces autres eslisent, le jour du marché, quelqu'un d'entre eux qui sur le champ décide tous leurs procès. Quel danger y auroit-il que les plus sages voidassent ainsi les nostres selon les occurances et à l'œil et sans obligation d'exemple et de conséquence ». A chaque pied son soulier. Le Roy Ferdinand, envoyant des colonies aux Indes, prouvent sagement qu'on n'y menast aucuns escoliers de la jurisprudence, de crainte que les procès ne peuplassent en ce nouveau monde, comme estant science de sa nature génératrice d'altercation et division ». C'est Guillaume Bouchet qui, dans sa neuvième Sérée « *Des juges, des avocats, des procez et plaideurs* » avait, pour la première fois à ma connaissance, associé ces divers faits : « Nous lisons que Ferdinand, roy d'Espagne, envoyant « Pedrarias gouverneur es Isles occidentales nouvellement descubertes, « luy defendit de mener ny jurisconsulte ny advocat, afin de ne porter « la semence de procès, où il n'en y avoit point. Car on dit qu'en ce « monde nouveau où ils vivent sans lettres, magistrats ne loy, qu'ils « vivent plus légitimement et droictement que nous. Encores en tout « l'Orient y a si peu de procès qu'en la province de Guzala la populace « crée, seulement aux jours de foire, un justicier pour assurer le cours « de la traffique : et aux lisières du Royaume de Fez les habitants de la « montagne Magnan arrestent les passans pour recevoir iustice d'eux ».

Ici le souvenir de Bouchet me paraît certain. Montaigne cite de mémoire ; il a sans doute oublié les noms propres et les termes précis, mais les faits rapprochés par Bouchet restent associés dans sa pensée. Deux ou trois autres réminiscences beaucoup moins sûres que celle-là sont rendues vraisemblables par elle dans l'édition de 1588. D'autres encore sont possibles dans celle de 1595 ; je note en particulier que les deux seuls faits qui paraissent avoir été à cette date empruntés par Montaigne à Suétone se trouvent tous les deux dans le premier livre des *Sérées* ; peut-être est-ce chez Bouchet qu'il en faut chercher la source plutôt que dans Suétone lui-même.

### BRESLAY (Pierre)

*L'Anthologie ou recueil de plusieurs discours notables, tirez de divers bons auteurs Grecs et Latins. Par Pierre Breslay Angevin, à Paris, chez Jean Poupy, rue Saint Jaques à l'image Saint Martin, MDLXXIV, avec privilège.*

C'est un recueil de 119 chapitres très courts en deux livres les sujets les plus variés, tout-à-fait à la manière des livres de Messie et d'Aulu-Gelle qui sont nommés à plusieurs reprises au cours de l'ouvrage. Beaucoup de faits sont à la fois chez Breslay et dans les *Essais* sans qu'on puisse affirmer que Montaigne les doit à l'*Anthologie* de son

devancier. Presque certainement cependant il a connu cet ouvrage, et probablement vers le temps de sa publication. Le troisième essai du deuxième livre rappelle singulièrement un chapitre de Breslay (L. I, ch. 20). De part et d'autre, eu effet, on retrouve l'idée socratique que nous ne sommes dans la vie que comme des sentinelles au poste, et que pour quitter notre place, il nous faut attendre un ordre de Dieu dont nous tenons notre mission; de part et d'autre on retrouve les mots grecs *Ἐβλογον ἐξαγωγὴν* par lesquels certains philosophes exprimaient le droit de se donner la mort; enfin voici deux exemples que Montaigne reproduit dans des termes très analogues à ceux de Breslay et que je ne retrouve nulle part ailleurs ainsi assemblés :

### Montaigne

Pelagia et Sophronia, toutes deux canonisées, celle-là se précipita dans la rivière avec sa mère et ses sœurs pour éviter la force de quelques soldats, et cette-cy se tua aussi pour éviter la force de Maxentius, l'empereur. (*Essais* II, 3, t. III, p. 36).

### Breslay

En nostre chrestienté la dame Pelagie, avec ses mere et sœurs, évitant l'incontinence de certains gens d'armes se precipita dedans une rivière. Et Sophronie trancha le filet de sa vie pour garentir sa chasteté des efforts du vilain empereur Maxence. (Breslay L. I, chap. 20, t. III, p. 36.)

L'un de ces deux exemples vient de saint Ambroise, l'autre de Ruffin; ce n'est pas le hasard qui les a rapprochés ainsi à la fois chez Breslay et chez Montaigne. En vain j'ai cherché une source commune; tant qu'on n'en signalera pas une il sera probable que Montaigne a lu Breslay. Cette lecture est antérieure à 1580 (1). Quelques sujets et quelques idées peuvent être rapprochés de sujets et d'idées analogues chez Montaigne : Breslay traite la question de la raison chez les animaux, mais c'est s'opposer, il est vrai, au paradoxe que soutiendra Montaigne; comme Montaigne, en revanche, il blâme Démocrite de s'être crevé les yeux et Cratés d'avoir jeté son argent à la mer et se prononce pour la modération dans la sagesse. Mais, d'une façon générale, le livre de Breslay est une simple anthologie sans originalité.

### BRUÉS (Guy de)

*Les Dialogues de Guy de Brués, contre les nouveaux Academiciens, que tout ne consiste point en opinion. Dediez à tresillustre et reverendissime cardinal, Charles de Lorraine. A Paris, chez Guillaume*

(1) Peut-être vers 1274. Cf. à ce sujet ci-dessous la *Table chronologique des Essais*, chapitre II, 3.

*Cavellat, à l'enseigne de la poule grasse, devant le college de Cambray, MDLVII. Avec privilège du Roy pour dix ans.*

Montaigne a lu cet ouvrage avant 1580 ; il s'en est souvenu dans son *Apologie de R. Sebond*. Plusieurs des raisons de douter que nous rencontrons dans l'*Apologie* avaient été exprimées par Brués qui se fait fort de les réfuter, et quatre phrases au moins se retrouvent très semblables dans les deux ouvrages. En voici une qui servira de preuve :

### Montaigne

Il ne faut que sçavoir que le lieu de Mars loge au milieu du triangle de la main, celui de Venus au pouce, et de Mercure au petitdoigt, et que, quand la mensale coupe le tubercle de l'enseigneur, c'est signe de cruauté ; quand elle faut sous le mitoyen et que la moyenne naturelle fait un angle avec la vitale sous mesme endroit, que c'est signe d'une mort miserable ; que si à une femme, la naturelle est ouverte, et ne ferme point l'angle de la vitale, cela denote qu'elle sera mal chaste.

(Jouaust II, 12, t. IV, p. 85.)

### G. de Brués

Aucuns mettent le lieu de Mars au milieu du triangle de la main, celui de Venus au pouce, celui de Mercure au petit doigt. Antioche tres bien fondé ce luy semble, met Venus au tubercle du petit doigt, Mercure au triangle, et Mars au tubercle du pouce et moy je metz tout cela en risée.

... Pourquoi, quand la mensale coupe le tubercle de l'enseigneur, c'est signe de cruauté, plus tost, que quand elle n'arrive que jusques au commencement du mont ? Et pourquoi, quand elle finit sous le mittoien et que la naturelle fait un angle avec la vitale, sous mesme endroit, cela signifie une miserable mort, combien qu'il fut un roy qui leur a aprins que quand la naturelle est ouverte, et qu'elle ne ferme point l'angle avec la vitale, cela denote, si c'est une femme, qu'elle sera putain. « Quant à moy, je ne voy qu'il y ait en « tout qu'opinion ».

(Dialogue I, p. 94.)

Sur l'influence probable de Guy de Brués cf. P.

### BUCHANAN (George)

Un des maîtres de Montaigne au collège de Guyenne comme nous l'apprenons dans l'essai « *De l'institution des Enfants* » (I., 26, t. II, p. 68).

Montaigne nous y dit encore qu'il a « Soutenu les premiers personnages « des tragedies latines de Buchanan, de Guerente et de Muret, qui se « représenterent en nostre college de Guienne avec dignité ». Il a donc su probablement par cœur, au moins en bonne partie, les tragédies de « *Jephthé* » et de « *Baptistes sive Calumnia* », qui furent imprimées seulement plus tard.

C'est comme poète surtout que Montaigne fait cas de Buchanan ; il l'appelle « Ce grand poète escossois » (I, 26, t. II, p. 68, (il le place parmi les meilleurs artisans de poésie latine, II, 17, t. IV, p. 261. Nous avons vu plus haut (Cf. Th. de Bèze), qu'il avait, dans un recueil de poésies, une partie importante de poèmes de Buchanan et spécialement ses épigrammes (133 pages, in-8°), on y rencontre le *Franciscanus*, la *Palinodia*, des *Élégies*, des *Silves*, des *Hendécasyllabes*, des *Yambes* et des *vers Lyriques*, des *Épigrammes*. Il est probable que la librairie de Montaigne contenait d'autres recueils de poésies de Buchanan, en particulier sa *Paraphrase des Psaumes* (1) qui fut très fréquemment réimprimée au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est infiniment vraisemblable que Montaigne possédait encore parmi les ouvrages en prose de Buchanan au moins le *De jure regni apud Scotos dialogus, authore Georgio Buchanano scoto, Edinburgi apud Johannem Rosseum, pro Henrico Chartreus Anno 1579. Cum privilegio regali* (ou 1580, seconde édition); il semble y faire allusion lorsqu'il écrit en 1588, dans son essai, *De l'incommodité de la grandeur*: « Je « feuilletois, il n'y a pas un mois, deux livres escossois se combattans « sur ce subject: le populaire rend le roy de pire condition qu'un char- « retier; le monarchique le loge quelques brasses au dessus de Dieu en « puissance et souveraineté. » Des deux ouvrages (2), le dialogue de Buchanan est le livre « Populaire ». Montaigne ne semble d'ailleurs pas avoir fait d'emprunt important à ce livre. On peut se demander si sa lecture ne lui suggère pas deux des citations, qu'il insère à cette date dans ses *Essais* et que Buchanan avait faites avant lui, mais cela même est incertain. C'est entre 1580 et 1588 que Montaigne a lu le *De jure regni*. Toutes les allusions à Buchanan, poète, sont antérieurs à 1580.

## CAESAR \*

*C. Julii Caesaris commentarii novis emendationibus illustrati. Ejusdem librorum qui desiderantur fragmenta ex bibliotheca Fulvii Ursini Romani. Antverpiæ, ex officina Christoph. Plantini. MDLXX (3).*

(1) Bib. Mazarine, N° 53001.

(2) Pour le second cf. ci-dessus Blackwood.

(3) Le volume contient à la fin un appareil critique dont rien n'indique que Montaigne ait fait usage.

Un exemplaire de cette édition, conservé à la Bibliothèque de Chantilly, porte la signature de Montaigne et des annotations de sa main. Deux dates placées en tête du volume nous apprennent qu'il a commencé à lire cet ouvrage le « 25 Févr. » 1578 (à l'âge de 44 ans), et qu'il ne l'a quitté que « le 21 Juil. » de la même année (à l'âge de 45 ans).

Le nom de César ne revient pas moins de quatre-vingt-douze fois dans les *Essais*. L'enthousiasme de Montaigne pour ses écrits et sa personne a surtout été grand autour de 1578, à l'époque de cette longue lecture.

Voici le jugement qu'il a tracé de sa main sur son exemplaire : « Somme, c'est Cesar un des plus grands miracles de Nature. Si elle eut « voulu menager ses faveurs elle en eut bien fait deux pieces admirables : le plus disert, le plus net et le plus sincere historien qui fut jamais, « car en cette partie il n'en est nul romain qui lui soit comparable et « suis tresaise que Cicero le juge de meme : le chef de guerre en toutes « considerations des plus grands qu'elle fit jamais. Quand je considere la « grandur incomparable de cete ame l'excuse la victoire de ne s'estre pu « defaire de lui voire en cete injuste et tresinique cause. Il me samble « qu'il ne juge de Pompeius que deus fois (208, 324). Ses autres exploits « et ses conseils il les narre naifveman ne leur déroband rien de leur « merite voire par fois il lui prête des recommandations dequoy il se fut « bien passé comme lorsqu'il dict que ses conseils tardifs et considerés « etoit tirés en mauvaise part par ceus de son armee, car par la il samble « le vouloir decharger d'avoit d'occete miserable bataille tenant Cesar « combattu et assiegé de la fein (319). Il me samble bien qu'il passe un « peu legieremant ce grand accidant de la mort de Pompeius. De tous « les autres du parti contrefe il en parle indifferamman, louant tantost, « nous proposant fidelemant leurs actions vertueuses tantost vitieuses « qu'il n'est pas possible d'y marcher plus conciantieusement. S'il dérobe « rien à la verite l'estime que ce soit parlant de soi, car si grandes « choses ne peuvent etre faictes par lui qu'il n'y aie plus du sien qu'il « n'y en met. Cest ce livre qu'un general d'armee devoit continuellemant « avoir davant les yeux pour Patron comme foisoit le marechal Strozzi « qui le savoit quasi par cœur et l'a traduit non pas ie ne scai quel Philippe de Comines que Charles cinquième avoit en pareille recommandation que le grand Alexandre avoit les euvres de Homere Marcus Brutus Polybius l'historien » (1). Des phrases de ce jugement se retrouvent dans les *Essais* de 1580. On y lit encore :

Parlant cette fois plus de l'écrivain que de l'homme : « En ce genre « d'estude des histoires, il faut feuilleter sans distinction, toutes sortes « d'auteurs, et vieils et nouveaux, et barragouins et François, ... mais « Cœsar seul me semble meriter qu'on l'estudie, non pour la science de « l'histoire seulement, mais pour luy mesme, tant il a de perfection et

(1) Cf. BONNEFON. *Montaigne. L'homme et l'œuvre*, 1893, p. 169.

« d'excellence par dessus tous les autres, quoy que Salluste soit du  
« nombre. Certes je lis cet autheur avec un peu plus de reverence et de  
« respect qu'on ne lit les humains ouvrages, tantost le considerant lui  
« mesme par ses actions, et le miracle de sa grandeur, tantost la pureté  
« et inimitable polissure de son langage, qui a surpassé, non seulement  
« tous les historiens, comme dit Cicéro, mais, à mon advis, Cicero mesme  
« et toute la parlerie qui fut onques : avec tant de syncérité en ses  
« jugemens, parlant de ses ennemis mesmes, et tant de vérité, que, sauf  
« les fauces couleurs de quoy il veut couvrir sa mauvaise cause et  
« l'ordure de sa pestilente ambition, je pense qu'en cela seul on y puisse  
« trouver à redire qu'il a esté trop espargnant à parler de soy : car tant  
« de grandes choses ne peuvent pas avoir esté executées par luy qu'il  
« n'y soit alé beaucoup plus du sien qu'il n'y en met. » (1) (II, 10, t. III,  
p. 136). Après 1580, l'admiration pour l'œuvre reste grande, mais les  
malheurs des guerres civiles rendent à Montaigne, plus odieuses encore,  
l'ambition de César et les réserves sur l'homme se font beaucoup plus  
vives ; dans l'édition de 1588 il écrit : « J'abomine les enhortemens  
« enragez de cette ame des-reiglée ». (III, 1, t. V, p. 187) (2).

En 1578, la lecture de César inspire à Montaigne deux longs cha-  
pitres, le trente-troisième et le trente-quatrième du second livre. Il est  
difficile de rendre par un chiffre le nombre d'emprunts et d'allusions  
qu'il fait là à son auteur. En dehors de ces essais on trouve, dans l'édi-  
tion de 1580, neuf emprunts à César dont cinq au « *De bello gallico* » et  
quatre au « *De bello civili* ». Mais plusieurs de ces emprunts sont de  
seconde main ; deux d'entre eux au moins, qui paraissent antérieurs à la  
lecture de César, doivent venir du « *De moribus veterum Gallorum* » de  
Ramus. En revanche, Montaigne demande encore à son exemplaire de  
César quelques indications qui se rencontrent dans les fragments et  
jugemens sur César, placés au début du volume. Là est la source prin-  
cipale du vingt quatrième chapitre du second livre.

Dans l'édition de 1588, on trouve encore un emprunt au « *De bello  
gallico* », et dans celle de 1595, on en rencontre deux au même « *De bello  
gallico* ». Mais deux de ces derniers emprunts sont des souvenirs assez  
vagues ; il n'est aucunement certain qu'après la lecture de 1578, Mon-  
taigne se soit jamais repris à étudier César.

### CALPURNIUS (? ?)

Les trois citations de cet auteur qu'on rencontre dans les *Essais*  
viennent du « *De amphitheatro* » de Juste-Lipse (3).

(1) Sur sa confiance dans l'autorité de César cf. encore, I, 27. « *C'est folie de  
rapporter le croy et le faux à nostre suffisance* »

(2) Les vers qui suivent cette invective sont mis par Lucain dans la bouche de  
César ; « cette ame des-reiglée désigne non Lucain, mais César ».

(3) Je crois pourtant plutôt que cette seconde citation a été prise par Montaigne  
dans le *de Amphitheatro* de Juste-Lipse, ch. VII.

### CANDALE (?) (François de Foix *c*e, évêque d'Aire)

Montaigne cite avec éloge les ouvrages de ce personnage en 1579, en tête de l'*Institution des enfans* qui est adressée à M<sup>me</sup> de Gurson, la nièce de François de Foix de Candale. Cesont surtout une traduction latine d'Euclide (Paris 1578), une édition avec traduction latine du « *Pimandre d'Hermès Trismégiste* », *Burdigalae 1574*, enfin une traduction française de ce même Pimandre, enrichie de nombreuses annotations (Bordeaux 1579). La mention qu'en fait ici Montaigne est surtout une mention de politesse. Je ne vois pas la trace de ces écrits dans les *Essais*. Même la citation de Trismégiste faite par Montaigne en 1595 (II, 12, t. IV, p. 35), ne vient pas de François de Foix de Candale.

### CAPILUPUS

Après 1588, Montaigne écrit : « qu'il a vu de tres-ingenieux centons « en son temps, entre-autres un sous le nom de Capilupus ». Il y a beaucoup de recueils de centons signés du nom de Capilupus ; je crois que Montaigne fait allusion à l'ouvrage de Lelio Capilupus ; « *Lelio Capilupi cento ex Virgilio de vita monacorum* », qui parut à Venise en 1541 et qui fut fréquemment réimprimé au XVI<sup>e</sup> siècle. (La Bibliothèque Nationale en possède sept éditions). C'est une satire assez comique de la vie monastique et des moines qui mérite assez bien le titre d'« Ingénieuse » que Montaigne lui attribue. Le comique est entièrement dans l'application à ces moines de vers héroïques et de vers païens empruntés à Virgile. Je n'en trouve aucun souvenir dans l'œuvre de Montaigne.

### CARION

Le récit de la mort de Georges Sechel, que les commentateurs font venir de ses chroniques, vient en réalité de l'histoire de Paul Jove.

### CARO (Hannibal)

*Le Lettere familiari del commendatore Annibal Caro col Privilegio di Nostro Signor Papa Pio V. & dell' Illustriss. Signora di Venetia. Volume primo (secondo). in Venetia, B. Giuntile fratelli, MDLXXXI.*

Montaigne goûtait beaucoup ce recueil de lettres. « Ce sont, écrit-il, grands imprimeurs de lettres que les Italiens. J'en ay, ce crois-je, cent divers volumes : celles de Hannibal Caro me semblent les meilleures. » C'est en 1588 que Montaigne écrit ce jugement, après son voyage en Italie, et c'est sans doute en Italie qu'il avait acquis les lettres de Caro

et plusieurs autres recueils semblables. Ces épîtres de Caro nous montrent très bien que Montaigne demandait au genre épistolaire. Ce n'est pas par le fond sans doute qu'elles l'ont séduit : elles traitent surtout de questions d'art et d'archéologie, de vieilles médailles, c'est-à-dire de sujets qui ne semblent pas occuper particulièrement Montaigne ; elles font une place importante aux querelles littéraires et particulièrement à la querelle de Caro avec Castel-Vetro : Montaigne aurait dédaigné sans doute ces minuties grammaticales et ces questions de spécialistes. Une lettre présente une attaque violente contre l'écriture et l'éloge des illettrés : celle-là certainement aura intéressé l'auteur de *l'Apologie de Sebond*. Mais ce qui l'a séduit surtout c'est la forme. Bien souvent les lettres de Caro n'ont pas de sujet. Elles sont pleines de compliments gracieux et joliments tournés, de riens délicatement dits, d'excuses spirituelles, de remerciements habilement variés, de recommandations insinuanes, des bagatelles de la vie de société. Montaigne a goûté cette agréable aisance et cette souplesse à exprimer les banalités mondaines, cette légèreté de style où vraiment, toute matière faisant défaut bien souvent, le premier trait produit le second. Cette absence complète de recherche a aidé Montaigne à dégager son idéal en matière épistolaire comme il le fait en 1588 dans son quarantième essai du premier livre. Aucun « Projet », c'est-à-dire aucun sujet qui transforme la lettre en un cours ; aucune recherche de forme ; aucune affectation dans les formules de politesse et dans les offres de service ; beaucoup d'aisance et de bonne grâce, tels sont sans doute les caractères des lettres de Caro qui ont séduit Montaigne.

#### CASTAÑEDA \* (Lopez de) (1)

*Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses, compuesta por Hernan Lopez de Castañeda en lenguaje Portugues, y traduzida nuevamente en Romance Castellano. Dirigida al muy ilustre señor don Luys de Avila Cuñiga, Comendador mayor de Alcantara, etc. En Anvers. En casa de Martin Nucio. M. D. LIII. Con privilegio imperial.*

Un exemplaire de cet ouvrage, qui est la propriété de M. Dézeimeris, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne l'ai pas consulté, mais j'ai vu la traduction française du même livre de Castañeda donnée par Nicolas Grouchy à Anvers en 1554 ; il ne me paraît pas que Montaigne, qui d'ailleurs semble n'avoir guère lu l'espagnol, y ait rien emprunté.

Mais dans ce volume nous n'avons que le premier livre de l'histoire de la découverte des Indes nous composée en portuguais par Lopez de Casta-

(1) Cf. *Les Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 105.

ñeda et qui comportait huit livres. Montaigne a connu la matière de toute l'œuvre d'abord par Osorio, qui pour écrire son histoire latine du roi Emmanuel de Portugal, y avait puisé abondamment, ensuite dans l'*Histoire du Portugal* de Simon Goulard, qui pour faire suite au récit d'Osorio, avait adapté en français de longs morceaux de Castañeda. (Voir ces noms.)

### CASTIGLIONE (Baldassare)

#### *Il libro del Corteggiano* (1).

Ce livre a été connu par Montaigne très vraisemblablement dans la traduction française par Colin d'Auxerre :

« *Le Courtisan nouvellement traduit de langue ytalique en François, avec privilège. On les vend au palais en la gallerie pres la chancellerie en la boutique de Jehan Longis et de Vincent Sertenas* ». (Paris 1537, ou Lyon 1538) ou peut-être Paris 1549 si l'on en croit La Croix du Maine qui mentionne une édition à cette date.

En 1595, Montaigne mentionne deux fois le *Courtisan* et chaque fois il rappelle ou discute une de ses allégations; c'est une preuve qu'il l'a relu après 1588. Mais l'influence de Balthasar Castiglione me paraît beaucoup plus importante que ce nombre de deux emprunts ne porterait à le supposer. Son livre est classique au XVI<sup>e</sup> siècle. On le réimprime sans cesse en italien, aussi bien en France que dans son pays d'origine, et, après Colin, Chapuis en donne une nouvelle traduction (1580) qui fut plusieurs fois réimprimée. Souvent des phrases et des idées dans les *Essais* rappellent le *Corteggiano*. En voici un, par exemple : « On se met souvent en pourpoint, dit Montaigne, pour ne sauter pas mieux qu'en saye » (2).

La traduction Colin disait : « Je ne veulx faire comme celluy lequel despuillé en pourpoint saulte moins qu'il n'avoit fait avecques la saye » (3).

On a pensé (4) que Montaigne avait fait un contresens sur le texte de Castiglione au quarante-huitième essai du premier livre lorsqu'il écrit : « Le Courtisan dit qu'avant son temps c'estoit reproche à un gentilhomme de chevaucher des mules »; le texte italien porte en effet « Dicono non convenirsi ai giovani pasteggiar per la città a cavallo, massima-

(1) Voyez la réimpression très richement annotée qu'a donné de cet ouvrage M. Vittorio Cian à Florence en 1894.

(2) III, 9, t. III, p. 448.

(3) Traduction Colin 1537, p. 15. Voyez dans l'édition Cian livr<sup>e</sup> I, 43.

(4) Voyez Miss Grace Norton « *Studies in Montaigne* », page 203.

« mente nelle mule », ce qui signifie : « Principalement en pantoufles » et non « principalement sur des mules » comme l'entend Montaigne. Mais la cause de son erreur n'est pas dans l'ignorance de la langue italienne ; la faute en revient, je crois, au traducteur Colin (1), et, avec la similitude des deux textes cités plus haut, c'est ce contresens qui m'invite principalement à penser que Montaigne, après 1588, lisait encore le *Courtisan* dans la traduction qui avait dû le lui faire connaître dans sa jeunesse (2).

### CATULLE

Montaigne, qui le nomme sept fois dans les *Essais*, goûte visiblement beaucoup les œuvres de Catulle. Il l'appelle « Nostre bon Catulle » (II. 33) ; il le classe sur le même rang que Virgile et qu'Horace « Il m'a « toujours semblé qu'en la poésie Virgile, Lucrece, Catulle et Horace « tiennent de bien loing le premier rang » (II. 10, t. III, p. 126). Il oppose ses qualités classiques aux défauts de la basse époque et les définit ainsi : « Si n'y a-il bon juge qui les trouve à dire en ces anciens, et qui n'admire plus sans comparaison l'egale polissure et cette perpetuelle douceur et beauté fleurissante des epigrammes de Catulle, que tous les esguillons dequoy Martial esguise la queuë des siens ». (II. 10. t. III. p. 126).

Montaigne a cité vingt-neuf fois Catulle, toujours en latin. De ces citations, cinq sont de 1580, une de 1582, vingt-deux de 1588, une de 1595. C'est dire que Montaigne fait des emprunts à Catulle déjà avant 1580, mais que, comme il arrive pour la plupart des poètes, c'est entre 1580 et 1588 qu'il semble le pratiquer surtout. Notons que sur les vingt-deux emprunts de cette époque douze se rencontrent dans l'essai III. 5. *Sur quelques vers de Virgile*, qui traite de questions amoureuses.

Il semble bien qu'il se contente d'une de ces petites éditions sans notes et qui contenaient à la fois Catulle, Tibulle, Propertius et le pseudo-Gallus, comme il s'en est publié un grand nombre au XVI<sup>e</sup> siècle. Je croirais volontiers qu'il lisait habituellement une des éditions de Lyon, celle de 1546 par exemple, ou celle de 1548, qui reproduit exactement la précédente, ou encore celle de 1573 qui n'en diffère guère.

*Catullus, Tibullus, Propertius. His accesserunt Corn. Galli fragmenta. Lugduni, apud S. Gryphium.*

(1) Cf. p. 73.

(2) Il est vrai que la traduction Chapuis 1585 présente la même erreur ; Chapuis l'emprunte à son devancier Colin qu'il suit en général de très près. cf. p. 52. Mais si l'on compare chez Chapuis (p. 33) la phrase sur le *saut en pourpoint ou en saye* avec les phrases correspondantes de Montaigne et de Colin ci-dessus transcrites on verra avec certitude que ce n'est pas de la traduction Chapuis que Montaigne se sert.

Toutefois cette opinion repose sur des différences de texte trop peu nombreuses et trop peu importantes pour qu'on puisse rien affirmer. Il importe seulement de remarquer que presque certainement, ces citations ne viennent pas des meilleures éditions de Catulle, corrigées et annotées, qui ont été publiées dans la seconde moitié du siècle: les corrections de Muret, parues dans les éditions de Venise 1554, 1558, 1562 et qui passent dans la plupart des éditions postérieures, ne se rencontrent jamais chez Montaigne. Il est ainsi privé des commentaires de Muret (Venise, 1554 et éditions suivantes de Venise et de Lyon), de Staius (Venise 1566), de Scaliger (Paris 1577) (1).

### CELSUS (Cornelius)

#### *De Medicina libri VIII.*

Celse est deux fois nommé par Montaigne avant 1580. Dans un de ces passages, il semble dire qu'il l'a lu au moment où il écrit contre la médecine (en 1579) : « Je n'eusse pas osé remuer si hardiment les « mystères de la médecine... si je n'eusse esté acheminé par nos auteurs « mesme. Je croy qu'ils n'en ont que deux anciens latins : Pline et « Celsus. Si vous les voyés quelque jour, vous trouverez qu'ils parlent « bien plus rudement à leur art que je ne fay. » (II. 37, t. V, p. 160). Dans l'autre passage (I. 21), il cite, au sujet de la force de l'imagination, un exemple allégué par Celsus, mais il a pu le trouver ailleurs. Peut-être y a-t-il encore une allusion à Celse dans l'essai II. 23, à propos de ceux « Qui permettoient anciennement que les criminelz, à quelque sorte de « mort qu'ils fussent condamnez, fussent déchirez tout vifs par les « medecins », mais en tout cela il n'y a aucune certitude.

### CHALCONDYLAS ou CHALCOCONDYLAS (1)

*L'histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres, par Nicolas Chalcondyle de la traduction de Blaise de Vigenere. Paris, N. Chesneau 1577 (ou 1585).*

J'ai démontré, 1° que Montaigne fait usage de Chalcondyle qu'il nomme une fois (II. 27) et auquel il fait quatorze emprunts importants

(1) J'ai consulté les éditions de Venise-1520, Paris-1534, Lyon-1542, Paris-1543, Lyon-1546 et 1548, Venise-1554-1558 et 1562, Lyon-1559, Anvers-1560, Venise-1566, Bâle-1567, Lyon-1573, Paris-1577. Les éditions de Lyon-1548 et 1573 présentent sur celle de Lyon-1546 l'avantage d'offrir le texte de Gallus, que Montaigne lisait assurément ; il en est de même de l'édition de Venise-1553 (cf. catalogue du British museum) que je n'ai pas pu consulter, mais qui très probablement est identique à ces éditions de Lyon. Les citations de Montaigne sont sensiblement plus conformes à ces quatre éditions qu'à aucune des autres.

(2) Cf. *Les Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne, 1908*, p. 413.

dans les *Essais*. 2° qu'il étudie cet auteur seulement après 1588. 3° que c'est bien dans la traduction française de Vigenere et non dans une des traductions latines du temps que Montaigne l'a connu. Les infidélités de Vigenere ne laissent aucun doute sur ce point. Chalcondyle est la principale source pour ce qui concerne les Turcs dans les *Essais* ; presque certainement c'est le livre où Montaigne a appris l'histoire et l'accroissement de l'empire Turc.

## CICÉRON

*M. Tullii Ciceronis opera, omnium quae hac tenus excussa sunt, castigatissima, nunc primum in lucem edita. Venetiis in officina Lyceæ Antonii Juntæ. M. D. XXXVII (5 tomes in-folio).*

Ou encore :

*M. T. Ciceronis opera ex Petri Victorii codicibus maxima ex parte descripta, viri docti et in recensendis authoris hujus scriptis cauti et perditigentis : quem nos industria, quanta potuimus, consequuti, quasdam orationes redintegratas, tres libros de legibus multo quam antea meliores, et reliquias de commentariis qui de republica inscripti erant, magno labore collectas undique, descriptasque libris, vobis exhibemus. Ejusdem Victorii explicationes suarum in Ciceronem castigationum. Index rerum et verborum. Parisiis ex officina Roberti Stephani M. D. XXXVIII et M. D. XXXIX (4 volumes in-folio).*

Montaigne a très rarement critiqué la vanité de Cicéron (cf. I. 39 et I. 40) : « cecy surpasse toute bassesse de cœur, en personnes de tel rang, « d'avoir voulu tirer quelque principale gloire du caquet et de la parlerie, « jusques à y employer les lettres privées écriptes à leurs amis » (I. 40, t. II p. 194). Et ailleurs : « Quant à Cicero, je suis du jugement commun, que, « hors la science, il n'y avoit pas beaucoup d'excellence en luy : il estoit bon « citoyen, d'une nature debonnaire, comme sont volontiers les hommes gras « et gosseurs tel qu'il estoit ; mais de lascheté et de vanité, il en avoit, sans « mentir, beaucoup. Et si ne sçay comment l'excuser d'avoir estimé sa « poesie digne d'estre mise en lumiere : ce n'est pas grande imperfection « que de mal faire des vers ; mais c'est à luy faute de jugement de « jugement de n'avoir pas senty combien ils estoient indignes de la « gloire de son nom. » (II. 12 t. III p. 133). Il reconnaît la supériorité de son éloquence : « Quant à son eloquence, elle est du tout hors de compa- « raison ; je croy que jamais homme ne l'egalera. » Mais ce n'est pas l'éloquence que cherche Montaigne, ce sont les idées morales, et l'exposition des idées morales chez Cicéron n'est pas de son goût : « Quant à « Cicero, les ouvrages qui ne peuvent servir chez luy à mon desseing, ce

« sont ceux qui traitent des meurs et regles de nostre vie. Mais, à  
« confesser hardiment la verité (car, puis qu'on a franchi les barrières  
« de l'impudence, il n'y a plus de bride), sa façon d'escrire me semble  
« lasche et ennuyeuse, et toute autre pareille façon : car ses prefaces,  
« digressions, definitions, partitions, etymologies, consument la plus part  
« de son ouvrage ; ce qu'il y a de vif et de mouelle est estouffé par  
« la longueur de ses apprets. Si j'ay employé une heure à le lire, qui  
« est beaucoup pour moy, et que je r'amentoive ce que j'en ay tiré de suc  
« et de substance, la plus part du temps je n'y trouve que du vent : car  
« il n'est pas encor venu aux argumens qui servent à son propos et  
« aux raisons qui touchent proprement le neud que je cherche. Pour  
« moy, qui ne demande que à devenir plus sage, non plus sçavant, ces  
« ordonnances logiciennes et aristotéliques ne sont pas à propos. Je  
« veux qu'on vienne soudain au point... Je veux des discours qui  
« donnent la première charge dans le plus fort du doute. Les siens  
« languissent autour du pot. Ils sont bons pour l'escole, pour le barreau  
« et pour le sermon, où nous avons loisir de sommeiller et sommes  
« encores, un quart d'heure après, assez à temps pour rencontrer le fil  
« du propos. » & II.-10, t. III, p. 130).

Au chapitre *De la Colère* il est encore plus net : « J'apperçois, ce me  
« semble, és escrits des anciens, que celui qui dit ce qu'il pense l'assene  
« bien plus vivement et presse bien autrement que celui qui se contre-  
« fait. Oyez Cicero parler de l'amour de la liberté, oyez en parler Brutus :  
« les escrits mesmes de vous sonnent que cettuy-cy estoit homme pour  
« l'acheter au pris de la vie. Que Cicero, pere d'eloquence, traite du  
« mespris de la mort ; que Senèque en traite aussi : celui là traîne lan-  
« guissant, et vous sentez qu'il vous veut resoudre de chose dequoy il  
« n'est pas resolu luy mesmes ; il ne vous donne point de cœur, car luy  
« mesmes n'en a point ; l'autre vous anime et enflamme. » (II, 31  
t. V, p. 37).

Tous ces jugemens sont de 1580.

Conformément à ces déclarations, il ne semble pas que, à l'époque où  
il écrivait les *Essais*, Montaigne ait jamais étudié les ouvrages de rhéto-  
rique, ni même les discours de Cicéron. Les commentateurs qui devaient  
à la culture traditionnelle de connaître très bien ces ouvrages, nous y  
renvoient assez souvent ; mais beaucoup de leurs rapprochements sont  
oiseux, ou tout au moins ils ne nous signalent pas la source véritable de  
Montaigne. Dans sa jeunesse, dans la classe la plus élevée du collège  
qui était consacrée à la rhétorique, Montaigne avait dû pratiquer les  
ouvrages oratoires de Cicéron qui formaient la substance des programmes.  
Aussi trouve-t-on dans les *Essais* quelques réminiscences, rien de plus.  
En 1588, par exemple, on en trouve une qui vient très certainement de  
*Brutus* (III-9, t. VI, p. 149, Curio...). Une autre, en 1580, vient sans  
doute du *pro Archia* (Cicero... I-41, t. II, p. 203). D'autres emprunts à  
Cicéron ont été suggérés à Montaigne par des ouvrages contemporains :

c'est ainsi qu'une citation du *pro Ligario* qu'on trouve dans les *Essais* de 1595 (II-10, nihil..., II-17, t. IV, p. 235), me semble venir des *Politiques* de Juste Lipse. Le *de Orator* ne me paraît rien fournir du tout. De l'*Orator* on trouve peut-être une ou deux réminiscences ; encore s'agit-il faits très connus, très vulgarisés au temps de Montaigne.

En revanche, dès 1580, Montaigne semble étudier déjà tous les traités moraux de Cicéron, mais il est visible qu'il n'y revient que rarement ; il n'en fait pas sa lecture quotidienne comme des opuscules de Plutarque. On trouve, à cette date, dans les *Essais* assez d'emprunts qui semblent en venir directement : peut-être quinze à vingt tout au plus. Montaigne semble lire surtout le *De senectute*, le *De amicitia* et le *De finibus*. Au *De senectute* il emprunte une citation latine pour y signaler un défaut d'harmonie dans le style de Cicéron (II-10, t. III, p. 135). Trois allusions assez directes nous renvoient en outre à ce traité. Le *De amicitia* fournit un exemple et quelques expressions au chapitre de l'amitié (I, 28). Quant au *De finibus*, Montaigne l'a très certainement relu avec attention pour écrire son Essai « De la gloire » (II-16), qui fait au moins cinq emprunts à ce traité. Il y fait encore une allusion dans l'essai « De l'affection des « pères aus enfans » (II, 8, t. III, p. 109) et lui emprunte une citation dans l'*Apologie*. Le *De finibus* a beaucoup contribué à faire connaître à Montaigne la doctrine d'Épicure. Montaigne lit peut-être aussi quelquefois les *Tusculanes*, auxquelles il emprunte une citation latine (emori... II-13, t. IV, p. 172), mais beaucoup moins que les renvois des commentateurs ne le feraient supposer : au plus, peut-on compter six à sept emprunts, dont trois ou quatre portent sur des faits très vulgarisés et sont assez peu fidèles pour qu'on-puisse voir de simples réminiscences. Plusieurs des faits qu'on a crus empruntés aux *Tusculanes* en 1580, viennent en réalité de Corneille Agrippa. Signalons encore un emprunt très fidèle au *De officiis* (Chrysippus... I-6, t. I, p. 3407). Enfin, Montaigne déclare lui-même, à cette époque, qu'il lit volontiers les épîtres, qui tenaient d'ailleurs une grande place dans les programmes du collège de Guyenne : « Je voy aussi volontiers les *épîtres* de Cicero et notamment celles ad « Atticum, non seulement parce qu'elles contiennent une très ample « instruction de l'histoire et affaires de son temps, mais beaucoup plus « pour y découvrir ses humeurs privées : car j'ay une singulière curio- « sité... de connoistre l'âme et les internes jugemens de mes autheurs » (II-10, t. III, p. 132). Il a effectivement parlé de ces épîtres et leur a fait des emprunts dans les essais I-39 et I-40. Elles fournissent encore un passage de l'essai II-24, mais celui-là Montaigne l'a pris dans la préface de son César.

Entre 1580 et 1588 la place faite aux lectures de Cicéron semble beaucoup moins grande qu'avant 1580. Montaigne lit sans doute encore le *De senectute* auquel il fait deux ou trois allusions, mais le seul ouvrage qu'il étudie avec beaucoup d'attention alors, c'est le traité de Cicéron sur la question de la connaissance, les *Académiques* ; j'y ai reconu une dizaine

d'emprunts à ce traité, dont quelques-uns sont traduits exactement. En dehors de cela il n'y a guère à signaler que sept ou huit allusions à des traités variés dans lesquelles il ne faut voir très vraisemblablement que des réminiscences; telle est l'allusion au *Brutus* que nous indiquions tout-à-l'heure.

C'est seulement après 1588 que Montaigne a constamment pratiqué Cicéron, mais alors il lui a fait un nombre considérable d'emprunts. A cette époque il semble avoir changé complètement d'opinion, et avoir été tout-à-fait intéressé par les écrits philosophiques dont il critiquait si fort « la façon » avant 1580. Il a continué à lire les *Académiques* avec une très grande attention, et leur a fait trente emprunts, dont dix-huit sont des citations latines. Il étudie encore de même le *De Natura Deorum* auquel il ne fait pas moins de quarante-cinq emprunts, dont vingt-huit sont des citations, et le *De Divinatione* auquel il fait vingt-quatre emprunts, dont dix-sept citations. Cette très large place faite aux œuvres philosophiques de Cicéron est tout-à-fait caractéristique des dernières années de la vie de Montaigne. On ne trouvait guère en 1580 que les traités de morale entre ses mains. Maintenant, les traités de métaphysique et de logique eux-mêmes le retiennent longuement. Et les traités de morale ne sont pas négligés pour cela; bien au contraire, ils sont mis à contribution comme ils ne l'ont jamais été aux époques précédentes: les *Tusculanes* ne fournissent pas moins de quatre-vingts emprunts dont cinquante-huit sont des citations en latin; vient ensuite le traité *Des Devoirs* qui en fournit trente-cinq environ, dont quatre-vingts citations; puis le traité *Des Biens et Des Maux* est représenté par trente-deux emprunts dont vingt-quatre citations. Nommons encore les *Paradoxes* dont on rencontre six citations, le traité *De la Vieillesse*, qui décidément n'a jamais quitté Montaigne et qui fournit à nouveau quatre citations et un emprunt. le traité *De l'Amitié* qui est représenté par trois citations nouvelles.

Au total, l'édition de 1595 n'apporte pas moins de cent quatre-vingt-dix citations latines et quatre-vingts emprunts en français. Encore faut-il ajouter que beaucoup de ces emprunts sont presque traduits et mériteraient par conséquent d'être assimilés à des citations.

De ces faits, il résulte d'une manière incontestable que l'attitude de Montaigne envers Cicéron a varié considérablement avec le temps. On s'amuse à le mettre en contradiction avec lui-même, on l'accuse presque de vouloir nous donner le change: (1) Montaigne, dit-on, qui critique si àprement Cicéron et qui professe un si grand mépris pour son œuvre, en dépit de tous ses sarcasmes l'a pillé effrontément. Ne cherche-t-il pas à nous cacher ses larcins? Il suffit de distinguer les époques, et tout s'explique. Pour les ouvrages de rhétorique et pour les discours Montaigne n'a pas changé; à aucun moment depuis 1570 il ne s'est attaché à leur

(1) Cf. en particulier G. Guizot: *Montaigne, études et fragments*, p. 164, où il est parlé de « parti-pris mesquin ».

étude. Toujours, au contraire, il a étudié les œuvres morales, mais avec plus ou moins d'activité. Avant 1580, il ne les a pratiquées que de temps à autre, et il a dit très sincèrement les motifs qui lui en rendaient la lecture peu agréable. Entre 1580 et 1588, son zèle s'est encore ralenti et ses emprunts se sont faits très rares. Après 1588, il s'est au contraire remis à les lire d'un bout à l'autre avec une très grande attention et les longueurs oratoires de Cicéron l'ont beaucoup moins lassé sans doute que par le passé. Peut-être l'âge l'avait rendu plus patient. En tous cas, il a étudié avec une grande assiduité le tome des œuvres philosophiques tout entier, et beaucoup des idées émises par Cicéron l'ont arrêté et l'ont fait réfléchir.

Il avait encore une édition de sa jeunesse, une édition vieille alors d'un demi-siècle. A comparer les textes de Cicéron qui ont été donnés au XVI<sup>e</sup> siècle, on distingue nettement quatre états successifs. Le premier est celui de la première collection aldine qui parut de 1502 à 1523 ; nous le retrouvons très légèrement modifié dans l'édition de Bâle-1534. Ensuite vient l'édition que Petrus Victorius publia à Venise de 1534 à 1537. En troisième lieu nous trouvons la réimpression de Paul Manuce qui parut dans l'édition Venise en 1540 et 1541. Celle-ci ne subit que des modifications légères jusqu'à l'édition de Lambin (Paris-1565) qui apporte un quatrième état du texte assez différent des précédents. Nous avons chez Montaigne près de deux cents citations de Cicéron. Si on les relève une à une et si on les recherche dans les quatre éditions que nous venons d'énumérer, on acquiert la certitude que son texte est conforme à la seconde d'entre elles ; c'est le texte établi par Victorius. En effet, immédiatement nous pouvons écarter l'édition de Bâle-1534 qui représente le premier état du texte : sans cesse nous y trouvons des mots autres que ceux de Montaigne, ou les mêmes mots dans un ordre différent. Par exemple, dans les *Tusculanes* IV, 133, nous y lisons « Quis est enim amor iste » ; au contraire, Montaigne écrit « Quis est enim iste amor... » (I, 28, t. II p. 89). Renouvelons l'expérience : à plusieurs reprises le résultat sera le même. Certainement donc Montaigne connaît les corrections de Victorius. Au contraire, je ne retrouve chez lui aucune des corrections de Paul Manuce. Ainsi dans le *De Natura Deorum* (III, 31) Paul Manuce écrit « e Zenonis schola » ; c'était une correction, les textes précédents portent tous « ex Zenonis schola ». Montaigne ne la connaît pas, il dit encore « ex Zenonis schola » (I. 25, t. II, p. 15). De même dans les *Tusculanes* (IV-35), Montaigne a cité le texte suivant : « Abducendus... nonnumquam animus est ad alia studia, sollicitudines, curas, negotia ». (III 4, t. V, p. 235). Paul Manuce avait corrigé ce texte, il avait écrit « adducendus » au lieu de « abducendus ». Et c'est « adducendus » que nous lisons encore dans les éditions modernes. Montaigne reste conforme à la leçon de Victorius. J'ai relevé une dizaine de divergences de ce genre qui sont absolument concluantes (1). De ce chef, tout une collection d'éditions qui

(1) Une seule des citations de Montaigne semble s'opposer à cette conclusion. Dans l'essai II-13 (t. IV, p. 172), on lit en effet « ne esse mortuum nihili estimo ». Ces

ont suivi le texte de Paul Manuce, et notamment la belle édition que Charles Estienne donna à Paris en 1554 et 1555, sont rejetées de la bibliothèque de Montaigne. J'en puis dire autant de l'édition de Lambin (Paris 1565) qui apporta le quatrième état du texte, et de toutes celles qui l'ont prise pour modèle. Non seulement Lambin accepte quelques corrections de Paul Manuce qui ne se retrouvent pas chez Montaigne, mais à son tour il en introduit de nouvelles que Montaigne n'a pas connu non plus.

Nous connaissons donc la famille à laquelle appartenait l'édition de Montaigne. Nous pouvons préciser davantage. Le texte de Victorius a été repris dans une édition de Bâle-1540, où quelques corrections nouvelles, peu importantes il est vrai, ont été introduites. Aucune de ces corrections n'est chez Montaigne. Par exemple, l'édition de Bâle, dans les *Tusculanes* (I. 37), remplace la forme « *concurrerunt* » par la forme « *cucurrere* » ; Montaigne cite le passage au quatorzième essai « Quoties... universi exercitus ad non dubiam mortem *concurrerunt* ! » (I. 14, t. I, p. 68), et, comme on le voit, il ne connaît pas la correction de l'édition de Bâle. Ce n'est donc pas celle-là dont il a fait usage. Il reste par conséquent qu'il s'est servi de l'édition de Victorius elle-même (Venise 1534-1537), ou encore de l'édition de Robert Estienne donna à Paris presque aussitôt après (1538-1539). Pour les traités philosophiques et pour les *Épîtres*, Robert Estienne reproduit exactement le texte de Victorius ; il n'apporte des modifications que dans la partie qui n'intéresse pas Montaigne, dans les *Discours*. Il nous est donc indifférent de savoir à laquelle de ces deux éditions Montaigne se référait. De part et d'autre la disposition est la même, et le contenu est le même. Le premier tome contient les ouvrages de rhétorique « *opera rhetorica* » ; le second, les discours « *orationes* » ; le troisième, les *Épîtres* « *Epistolæ* » ; le quatrième, les Œuvres philosophiques « *Opera philosophica* » ; le cinquième, les annotations de Victorius et un index très copieux. On trouve en outre dans l'une comme dans l'autre : 1° des *Épîtres de Victorius sur l'œuvre de Cicéron* ; 2° la *Vie de Cicéron* par Plutarque ; 3° des *Éloges de Cicéron* tirés d'auteurs anciens ; 4° à la suite des *Épîtres*, la *Vie d'Atticus* écrite par Cornelius Nepos ; 5° la justification des *Corrections de Victorius*, qui constitue un recueil de notes assez considérable ; 6° un *Index* très riche et commode, « *Index rerum et verborum* ».

mots viennent des *Tusculanes* (I-8). Or, le texte de Victorius dit « *nihil existimo* ». Montaigne s'en écarte et suit la correction de Paul Manuce. On remarquera toutefois que cette citation est antérieure à 1580, elle est d'une époque à laquelle Montaigne ne lisait guère Cicéron. Il y a donc des chances pour qu'elle vienne de quelque ouvrage de seconde main et devant l'accord de toutes les citations de 1595, nous n'avons pas à tenir compte de cette divergence unique.

	1580		1588		1595		TOTAUX		TOTAL général
	Cita- tions prunts	Em- prunts	Cita- tions prunts	Em- prunts	Cita- tions prunts	Em- prunts	Cita- tions prunts	Em- prunts	
De natura deorum . . .	»	»	»	»	28	17	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>45</b>
De divinatione . . .	»	»	»	»	17	7	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>24</b>
De fato . . . . .	»	»	»	»	1	1	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Timée . . . . .	»	»	»	»	2	1	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Académiques . . . .	»	»	»	10	18	12	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>40</b>
Tusculanes . . . . .	1	7 ou 8	»	»	58	22	<b>59</b>	<b>30</b>	<b>89</b>
De officiis . . . . .	»	1	1	»	24	11	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>37</b>
De finibus . . . . .	1	7	»	»	24	8	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>40</b>
De senectute . . . . .	1	3	»	2	4	1	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
De amicitia . . . . .	»	1	»	2?	3	»	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
Paradoxes . . . . .	»	»	»	»	6	»	<b>6</b>	»	<b>6</b>
Songe de Scipion . . .	»	»	»	»	»	1	»	<b>1</b>	<b>1</b>
Orator . . . . .	»	1?	»	»	»	»	»	<b>1</b>	<b>1</b>
Brutus . . . . .	»	»	»	1	»	»	»	<b>1</b>	<b>1</b>
Pro Archia . . . . .	»	1	»	»	»	»	»	»	<b>1</b>
De petitione consulatus	»	»	»	»	3	»	<b>3</b>	»	<b>3</b>
Lettres familières . . .	»	1	»	»	1	»	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>189</b>	<b>81</b>	<b>193</b>	<b>119</b>	<b>312</b>
	<b>26</b>		<b>16</b>		<b>270</b>		<b>312</b>		

### CLAUDIANUS (Claudius)

#### Opera

Montaigne cite douze fois des vers de Claudien. Une de ces citations est de 1580 ; neuf sont de 1588 ; deux ont paru seulement en 1595. Ces deux dernières sont prises non à Claudien lui-même, mais aux *Politiques* de Juste Lipse, la chose est incontestable parce qu'elles présentent les mêmes modifications que chez Juste-Lipse. Peut-être l'emprunt de 1580 est-il lui aussi indirect, et peut-être Montaigne n'a-t-il lu Claudien qu'entre 1580 et 1588 ; en tous cas, c'est à cette époque, où les citations de poètes se font si nombreuses dans les *Essais*, qu'il l'a surtout fréquenté.

Il est à noter qu'aucune citation n'est prise au « *De raptu Proserpinae* » qui avait alors un succès si considérable. Parmi les neuf citations de 1588, trois viennent de « *In Rufinum* », six de « *In Eutropium* ».

Les éditions de Claudien au XVI<sup>e</sup> siècle, entre 1534 et 1571, se répètent trop fidèlement pour qu'il soit possible de savoir quelle était celle de

Montaigne (1). Il suit d'ailleurs son texte avec exactitude, et ne prend aucune liberté avec lui, ce qui indique peut-être que Claudien lui est relativement peu familier. Il est essentiel de se reporter aux éditions du temps, qui présentent un texte souvent très différent de celui de nos éditions modernes.

### COMMINES (Philippe de, sieur d'Argenton) (2)

*Les Memoires de Messire Philippe de Commines, Chevalier, Seigneur d'Argenton, sur les principaux faits et gestes de Louis onzième et de Charles huictième son fils, roys de France. Reueus et corrigez par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un exemplaire pris à l'original de l'Auteur et suyvant les bons Historiographes et Croniqueurs, avec distinction de livres, selon les matieres, estans aussi les chapitres autrement distinguez que par cy devant, et, brief, le tout mieux ordonné : ainsi que les Lecteurs pourront voir par l'avertissement à eux adreccé, après l'Epistre au Roy.*

Voici le jugement que Montaigne avait écrit sur la première page de son exemplaire : ce qui le frappe surtout chez son auteur c'est la simplicité, la bonne foi et la gravité. « Vous y trouverez le langage doux et « agreable, d'une naïve simplicité ; la narration pure, et en laquele la « bonne foy de l'auteur reluit evidemment exempte de vanité, parlant « de soy, et d'affection et d'envie, parlant d'autruy ; ses discours et « enhortemens accompaignez plus de bon zele et de verité que d'aucune « exquise suffisance, et tout partout de l'autorité et gravité représentant « son homme de bon lieu et élevé aus grans affaires. » (II. 10, t. III, p. 143). Ce jugement est antérieur à 1580. Entre 1580 et 1588, revenant à parler de Commines, il l'appelle un « tres-bon auteur » (III. 8, t. VI, p. 112). D'ailleurs, le succès de Commines est tout-à-fait considérable autour de Montaigne : Bodin le cite constamment ; Gentillet fait de lui un éloge enthousiaste dans la préface de son *Antimachiavel* et puise chez lui un nombre considérable d'exemples ; Henri Estienne dit qu'on l'appelle « Un nouveau Thucydide ».

Je ne connais dans les *Essais* qu'un emprunt direct aux *Mémoires* de Commines : L'histoire de Imbercourt (III. 4, t. V, p. 233), et une allusion très précise (I. 24, t. I, p. 136), sur la défiance de Louis XI. Allusion et emprunt sont de 1588. Montaigne avait dû lire Philippe de Commines avant 1572, car on trouve son nom dans une notice placée par Montaigne

(1) J'ai fait porter mon examen sur les éditions de Venise 1523, Paris 1530, Bâle 1534, Lyon 1535, Lyon 1551, Anvers 1571. Certainement Montaigne n'a eu aucune des deux premières qui présentent des différences de texte assez importantes, c'est tout ce que l'on peut affirmer.

(2) Cf. *Liures d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 68.

en tête de son du Bellay, notice qui paraît être de 1572. Il l'a probablement relu, et notamment une fois entre 1580 et 1588. Dans son *Essai De l'art de conférer*, il dit l'avoir lu « il y a quelques années ». (III, 8, t. VI, p. 112).

Très probablement, Montaigne avait une des éditions de Denys Sauvage (Paris 1552, Lyon 1559, Paris 1551).

## CORNELIUS NEPOS

### *De virorum excellentium vita.*

L'ouvrage est généralement connu au temps de Montaigne sous le nom d'Aemilius Probus, qui, d'ailleurs a peut-être écrit le résumé de l'ouvrage de Cornelius Nepos que nous possédons.

Montaigne semble y prendre deux passages en 1580, trois en 1588, deux ou trois en 1595. De ces sept ou huit emprunts, deux sont des citations qui conservent leur forme latine ; deux ou trois autres sont fidèles ; les dernières ne sont que des allusions. Il faut noter que Montaigne paraît avoir été intéressé surtout par les *Vies d'Atticus* et d'*Épaminondas*. Quatre des emprunts que nous venons de signaler, et notamment les deux citations latines, sont tirées de la première ; trois viennent de la seconde. Dans la *Vie d'Atticus*, Montaigne trouvait au milieu des passions politiques, un modèle de modération et de prudence qui ne pouvait manquer de le séduire ; quant à Épaminondas, on sait combien il admirait la justice scrupuleuse et l'humanité de ce héros (Cf. l'essai III, 1 et surtout l'essai II, 36, où il place Épaminondas parmi les trois plus excellents hommes de l'histoire) (1). Ces deux personnages étaient pour lui des exemples à imiter dans les temps malheureux que traversait la France.

## CORROZET (Gilles)

### *Les divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté.*

Gilles Corrozet a beaucoup contribué, semble-t-il, à développer le goût des fables, des sentences morales, des apophthegmes, des exemples moralisants ; on le voit en particulier traduire de l'italien des recueils de

(1) *La Vie d'Épaminondas* par Plutarque étant perdue, Montaigne n'avait pas d'autre biographie d'ensemble à consulter que celle de Cornelius Nepos. S'il s'est servi de l'édition donnée par Lambin à Paris, en 1569, il y a trouvé un riche commentaire, qui rapprochait du texte de l'historien latin, de nombreux témoignages sur Épaminondas, empruntés à Athénée, à Plutarque, à Diodore de Sicile, etc. C'était pour lui un précieux moyen d'information.

différents genres, comme par exemple « *La fleur des sentences certaines, « apophtegmes et stratagèmes tant des anciens que des modernes enrichy « de figures et de sommaires françois et Italiens propres à chascune « sentence, 1548 et 1549* ». L'un de ces recueils, « *Les propos memorables « des nobles hommes de la chrestienté* », a beaucoup de chances de s'être trouvé dans la bibliothèque de Montaigne. Il a eu un grand nombre d'éditions entre 1550 et 1580. Voici une phrase des *Essais* qui semble en venir :

### Montaigne

François, duc de Bretagne, filz de Jean cinquiesme, comme on luy parla de son mariage avec Isabeau, fille d'Escosse, et qu'on luy adjousta qu'elle avoit este nourrie simplement et sans aucune instruction de lettres, respondit qu'il l'en ayroit mieux, et qu'une fame estoit assez sçavante quand elle sçavoit mettre difference entre la chemise et le pourpoint de son mary. (I. 25, t. II, p. 14).

### Corrozet

Jean, duc de Bretagne, cinquiesme du nom, voulant faire le mariage de Monsieur François, son filz, avec Isabeau, fille du Roy d'Escosse. Le jeune prince François s'enquit, quelle estoit ceste dame Isabel. Auquel on respondit que c'estoit une belle dame et sage, bien disposée de son corps pour avoir lignée, mais inélégante à parler. Elle est telle que je demande (dist le petit Duc :) car je tien une femme assez sage, quand elle sçait mettre difference entre le pourpoint et la chemise de son mary. (Éd. de 1557, p. 85).

Corrozet conte encore que Charles VIII, répétant un mot de Métellus, disait qu'il brûlerait sa chemise s'il pensait qu'elle pût connaître ses secrets. Montaigne fait allusion à ce mot de Charles VIII (II. 17), or si les moralistes du temps le rapportent souvent en l'attribuant à Métellus, chez aucun d'entre eux je ne l'ai vu mettre dans la bouche d'un prince moderne. Peut-être là encore est-ce chez Corrozet que Montaigne a pris le fait. Ces emprunts sont l'un et l'autre de 1580.

Ces *Propos mémorables* de Corrozet sont des séries de petites anecdotes historiques, accompagnées pour la plupart d'une courte morale qui les termine et qui, imprimées en lettres italiques, se détache immédiatement à l'œil. On dirait de petites fables avec leur morale. On comprend immédiatement l'intérêt de semblables recueils d'exemples moralisants pour Montaigne.

## CRINITUS

### *Commentariorum de honesta disciplina libri XXV.*

C'est une collection de trois à quatre cents petites dissertations qui, publiée pour la première fois à Florence en 1504, a été souvent réimprimée pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Crinitus nomme comme des modèles les ouvrages d'Aulu-Gelle, de Macrobe, de Valère-Maxime. C'est bien leur genre de compilations qu'il reprend, Messie, dans ses *Diverses leçons* lui emprunte beaucoup. Encore au temps de Montaigne Marcouville et du Verdier pillent le *De Honestâ disciplina*, et mentionnent son auteur. Le succès de Crinitus durait donc encore. Il a vulgarisé de nombreux exemples qu'on trouve après lui chez tout le monde.

Montaigne a certainement lu le « *De honesta diaciplina* » entre 1580 et 1588, et il lui a fait quatre à cinq emprunts importants. En voici deux qui serviront de preuve.

#### Montaigne

Adrian l'empereur debatant avecques le philosophe Favorinus de l'interpretation de quelque mot, Favorinus luy en quicta bientost la victoire : ses amis se plaignans à luy : « Vous vous moquez, feit « il ; voudriez vous qu'il ne fust « pas plus sçavant que moy, luy « qui commande à trente legions ». Auguste escrivit des vers contre Asinius Pollio : « Et moy, dict « Pollio je me tais ; ce n'est pas « sagesse d'escrivre à l'envy de « celuy qui peu proscrire ».

(III, 7, t. VI, p. 79).

#### Crinitus

Cum Aelius Hadrianus Imperat. cum Favorino (ut fit) de litteris ageret, atque illum in vocabuli usurpatione liberius reprehenderet, amicis id arguentibus, quod iniquius Hadriano de verbo hujusmodi concederet : quo id onei aures uterentur : subridens Favorinus. Et male, inquit, mihi suadetis familiares : qui non illum me doctiorem haberi ab omnibus anquo animo feratis, qui tringinta legionibus imperet..... Pari exemplo et Pollio Asinius cum Fescenninos in eum Octavius Augustus scriberet : at, ego, inquit, taceo : non enim facile est in eum scribere, qui potest proscribere. (L. XII, chap. II).

De part et d'autre les deux mêmes faits sont associés. Nulle part ailleurs je ne les trouve ainsi rapprochés. Il est probable que l'idée de les unir vient de Crinitus. L'association des trois faits qui suivent est plus frappante encore.

## Montaigne

Marc Antoine fut le premier qui se fait mener à Rome, et une garse menestriere quand et luy, par des lions attelés à un coche. Heliogabalus en fait depuis autant, se disant Cibélé, la mere des dieux; et aussi par des tigres, contrefaisant le dieu Bacchus; (il attela aussi par fois deux cerfs à son coche; et une autre fois quatre chiens; et encores quatre garses nues, se faisant traîner par elles en pompe tout nud. L'empereur Firmus fait mener son coche à des austruches de merveilleuse grandeur, de maniere qu'il sembloit plus voler que rouler.

(III, 6, t. VI, p. 47).

## Crinitus

Marcus Antonius primus, ut inquit Plinius, jugatos leones ad currum junxit civili bello post pugnam Pharsalicam et ab illis vectus est cum Mima Cithaeraeda. De Antonino autem Heliogabalo, qui orbis terrarum ... imperator fuit, sic a Lampridio scriptum est : quaternos, inquit, canes ad currum junxit, eoque modo vectatus est. Idem quoque junctis quatuor cervis in publicum processit : sed et leones conjunxit, Cybelen se appellans, junxit et tygres Liberum patrem se vocans. Habuit gemmata vehicula, et aurata : atque ut insaniam libidini adhiberet, junxit etiam quaternas mulieres, nudusque a nudis pervectus est. De Firmo imperat, qui robustissimus est habitus, et illud ab Aurelio liberto scriptum est, eum fuisse vectum ingentibus strutionibus, adeo ut magis volare, quam gestari videretur : Quæ res a Vopisco etiam refertur. (L, XVI. chap. 10).

Nous voyons ici Crinitus trier pour Montaigne des exemples intéressants chez Pline, chez Lampridius, chez Aurelius Victor, chez Vopiscus, Spartien, Macrobe, etc. Tous les emprunts probables appartiennent à l'édition de 1588.

## CRISPIN

Τὰ σωζόμενα τῶν παλαιοτάτων Ποιητῶν ΓΕΩΡΓΙΚΑ ΚΟΥΚΟΙΚΑ, καὶ ΓΝΩΜΙΚΑ. *Vetustissimorum Authorum Georgica, Bucolica, et Gnomica po emata quæ supersunt. Quorum omnium catalogum & quid sigillatim ad eorum explicitum hoc Ἐγγίριδιον detur, sequentes paginae indicant.* Παρὰ Κρισπίνου., α. φ. ξ.

Il me paraît très vraisemblable que Montaigne a fait usage de cette *Anthologie* parue en 1569 avec une préface de Jean Crispin. En effet, j'y

trouve réunis les trois vers grecs sur la mort que Montaigne cite au trente-troisième essai du premier livre. Dans aucune autre des *Anthologies* du temps et dans aucune des éditions de comiques grecs qui sont venues à ma connaissance je ne trouve ces trois mêmes vers réunis. Le trente-troisième essai du premier livre paraît avoir été écrit vers 1572 ; on trouve des citations de vers grecs dans d'autres essais écrits probablement vers le même temps (I. 22, I. 23, I. 34) : je retrouve ces diverses citations dans le même recueil de Crispin. Ceci confirme mon hypothèse.

Cette *Anthologie* (deux tomes in-16 en un volume) contient, comme son titre l'indique, des matières très diverses : Hésiode remplit le premier tome. Au second, on trouve des *Bucoliques* de Théocrite, de Symmias de Rhodes, de Moschus, de Bion ; des *Sentences gnomiques* de Théognis, de Phocylide, de Pythagore, de Solon, de Tyrtée, de Simonide, de Naumachus, de Mimnerme, de Linus, de Callimaque, etc. ; enfin, soixante-sept pages de *Monostiques gnomiques* et de sentences des comiques grecs où se rencontrent tous les emprunts de Montaigne que nous avons signalés. Les sentences de ce dernier groupe sont classées d'après les sujets moraux. La traduction latine accompagne partout le texte grec.

#### CROMER (Martin) (??)

##### *Polonia, sive de origine et rebus gestis Polonorum libri XXX.*

Des trois passages qu'on a cru empruntés à Cromer, deux viennent certainement de l'*Abrégé de Herbert Fulstin*, dont Montaigne possédait la traduction française donnée par Balduin en 1573. Le dernier (III, 1, t. V, p. 182, Vuitolde...) est très inexact, je n'ai trouvé aucun nouveau rapprochement à signaler, si bien que rien ne nous porte à croire que Montaigne ait fait usage de l'Histoire de Cromer.

#### CURSIUS (Quinte-Curce)\*

*Q. Curtii historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus, ita demum emendatum atque illustratum ut posthac vix quicquam in eo desiderari possit. Accesserunt enim antehac numquam visa, duorum in principio librorum qui desiderantur supplementum compendiosum ; finis in quinto libro atque fragmentorum in decimo restitutio ; rerum memorabilium index copiosissimus. Omnia summa fide atque diligentia in laudem, gloriam atque honorem illustriss. principis ac domini E. Alberti, Comitis Palatini Rheni, Ducis utriusque Bavarie, domini sui clementissimi, congesta per Christo*

*phorum Brunonem J. V. licenciatum ejusdemque ac bonarum literarum professorem apud inclytum Monacum. Basilæ in officina Frobeniana M. D. XSV (1545). Cum imp. Majest. privilegio ad quinquennium.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé au château de La Brède, porte au titre la signature de Montaigne ; il est en outre muni de 168 notes marginales de sa main ; à la fin du volume est un jugement qui résume son impression.

La date du « 3 juillet 1587 », placée dans le volume, indique l'époque à laquelle Montaigne a fait cette lecture.

Je ne connais pas d'emprunt à Quinte-Curce avant 1580. A l'occasion de sa lecture de 1587, Montaigne insère dans les *Essais* sept citations latines, et sept faits historiques au moins empruntés à Quinte-Curce. Deux ou trois de ces allégations sont traduites mot à mot. Les autres sont exactes sans être textuelles. Il faut rendre à Quinte-Curce la paternité de deux ou trois faits dont on n'indiquait pas la source, ou pour lesquels on nous renvoyait à Diodore de Sicile (par exemple dans l'essai II, 3), l'anecdote de la ville dont les habitants se brûlent malgré les efforts d'Alexandre est traduite mot à mot de Quinte-Curce (1). Inversement, dans l'édition de 1595, Coste renvoyait deux fois à Quinte-Curce ; mais les deux fois, c'est dans Diodore de Sicile qu'on trouvera la véritable source. A cette date, je ne rencontre qu'un court emprunt à Quinte-Curce ; il est d'ailleurs très exactement traduit : « Il a esté ingenieur-« sement dict d'Alexandre qu'il avoit de la nature ses vertus, de la « fortune ses vices » (II, 36, t. V, p. 106, 1595). Néanmoins, ce n'est pas chez Quinte-Curce que Montaigne l'a pris, il l'a trouvé dans son histoire « *Dell' « unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia* » (Cf. Franchi). On peut donc dire que presque toute la contribution de Quinte-Curce aux *Essais* date de 1587, époque qui nous est révélée par l'exemplaire du château de La Brède.

### NICOLAS de CUS

*De Cusa Cardinalis, utriusque Juris Doctoris, in omnique Philosophia incomparabilis viri (Opera). In quibus Theologiæ mysteria plurima, sine spiritu Dei inaccessa, iam aliquot seculis velata et neglecta revelantur. Praeterea nullus locorum communium Theologiæ non tractatur. Item In Philosophia, præsertim in mathematicis, difficultates multæ, quas ante hunc autorem (ceu humanæ mentis captum excedentes) nemo prorsus aggredi fuit ausus, explicantur et demonstrantur. Postremo Ex utroque jure de maximis Civilibus & Ecclesiasticis rebus*

(1) Cf. *Liures d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 175.

*consilia & responsa dantur : Ex inextricabiles causæ deciduntur. Librorum Catalogum versa pagina indicabit. Cum Privilegio Caes. Majest. Basileae. Ex officina Henricpetrina 1566.*

Dans le *Journal des voyages* (Ed. L, Lautrey, p. 172), nous lisons que Montaigne « a laissé à Padoue, ... à un maistre François Bourges François, les œuvres du Cardinal Cusan, qu'il avoit acheté à Venise ». Son intention était de les reprendre au retour. Il les a donc lues et probablement conservées dans sa bibliothèque. Le cardinal de Cuse a surtout écrit des traités de théologie et de mathématiques. Un de ses écrits mérite cependant ici une mention particulière, c'est le fameux « *De docta ignorantia* » qui fait songer à l'*Apologie de R. Sebond*. Avec une méthode de raisonnement tout-à-fait différente de celle de Montaigne, le cardinal de Cuse arrive à des conclusions très analogues : défiance envers la science qui nourrit l'orgueil humain, éloge d'une ignorance réfléchie et sage « *Docta* » qui n'est que l'aveu de notre impuissance à rien savoir de science certaine et qui nous affermit dans la foi traditionnelle. Par le « *De docta ignorantia* », Nicolas de Cuse apparaît comme un des précurseurs de Montaigne. Je n'ai saisi d'ailleurs aucune trace d'influence directe : il est douteux que Montaigne ait possédé les œuvres du cardinal de Cuse lorsqu'il écrivait son *Apologie de Sebond*, puisque nous les lui voyons acheter en 1580. D'autre part, il ne me semble pas qu'il en ait rien extrait pour l'insérer dans son édition de 1588. Mais sa pensée a pu se fortifier au contact de celle de son devancier.

#### DANTE (??)

On trouve dans les *Essais* deux citations de Dante, l'une de l'*Enfer*, l'autre du *Purgatoire*. Mais aucune des deux ne prouve que Montaigne ait étudié la *Divine comédie*. J'ai retrouvé la première dans l'ouvrage de Guazzo « *La civil conversation* », la seconde dans Varchi l'« *Ercolano* ». Toutes deux s'insèrent dans les *Essais* en 1582, c'est-à-dire précisément à l'époque où Montaigne lit Varchi et Guazzo ; il est donc absolument certain que c'est dans ces auteurs qu'il a pris ses deux citations déjà détachées et mises en valeur.

\* *Sexter liber Decretalium. Liber Sextus Decretalium tum vetustis tum novis exemplaribus collatis exacte recognitus : integritatique pristinae restitutus exit in lucem cum scholiis, casibusque patentissimis et cum notabilibus sententiis ac glossis haud indecenter distinctis quibus interseruntur nonnullae adnotationes ex utilissima Joannis Andree novella decerpte. Adduntur ad hunc librum consanguinitatis et affinitatis arbores : necnon utiles doctorum sententiae non tantum textus et*

*glossas presentes sed et alia multa in utroque jure contenta resolventes : quas arte et diligentia nuper collegit Jacobus Fontanus Burgensis utriusque juris mystes ex commentariis Archidiaconi Jo. and. Dñici Petri de Ancharano Philippi Franci Breviario doctoris Vālzel lectura Dyni et aliorum authorum voluminibus. Apposite sunt etiam in calce totius operis regule juris cesarei numero CCXIII ex quibus sumpte sunt regule juris pontificii. Adjectas insuper literas rubro colore impressas ac in capite textum positas invenies (que ad alias textui incertas (quo glosse facilius inveniri possint) lectorum dirigunt, 1528.*

Un exemplaire de cet ouvrage, actuellement à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Une signature de La Boétie, qu'on y lit également, et qui, paraît-il, n'est pas celle d'Estienne mais peut être celle de son oncle, invite à penser que ce livre faisait partie de ceux que Montaigne reçut de son ami mourant. La date de 1520 appuie encore cette conjecture.

### DÉMOSTHÈNE (?)

En 1580, Montaigne cite de lui une sentence morale (II. I), mais il est probable qu'il la prend à quelque florilegium ; il semble nous en avertir lui-même lorsqu'il écrit « C'est un mot de Demosthènes, dict on ». En 1588 on trouve une allusion aux *Olynthiennes* (III. 6. t. VI, p. 48) : « Demosthenes combat à oultrance ».

Peut-être Montaigne a-t-il la traduction française de Louis Le Roy. (1551 ou 1575).

### DENYS D'HALICARNASSE \*

Διονυσίου τοῦ Ἀλικαρνασσεῶς ῥωματικῆς ἀρχαιολογίας βιβλία δέκα. *Dionysi Alicarnassei antiquitatum Romanarum libri X. Lutetiae, ex officina Rob. Stephani typographi regii, 1546.*

Un exemplaire de cet ouvrage, actuellement à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte sur la première page « Michael Montanus Burdigalensis (1551, 18) ». L'authenticité de cette note n'est pas certaine. Montaigne avait bien dix-huit ans en 1551, et la mention de son âge à la suite de cette date correspond bien à ses habitudes, mais, d'après M. Bonnefon « L'analogie de l'écriture n'est pas assez absolue avec celle « de Montaigne pour que cette mention lui soit attribuée avec certitude. » Les notes manuscrites des marges ne sont pas de lui.

Je n'ai rencontré dans les *Essais* aucun emprunt à Denys d'Halicarnasse.

### DES PÉRIERS (Bonaventure)

*Les Nouvelles Recreations et joyeux devis de feu Bonaventure Des Périers, valet de chambre de la Royne de Navarre. A Lyon de l'Imprimerie de Robert Granjon, Mil, V<sup>o</sup> LVIII. Avec privilège du Roy (1).*

Le succès des *Nouvelles Recreations*, parues pour la première fois en 1558, fut très rapide. La réimpression donnée en 1858 mentionne dix éditions jusqu'en 1572. Montaigne doit avoir ce livre présent à l'esprit lorsqu'il écrit son chapitre « *Que le goust des bien et des mots depend en une bonne partie de l'opinion que nous en avons* ». On y lit en effet le passage suivant qui imite d'assez près un morceau de la préface de Des Périers :

« De ces viles âmes de bouffons, il s'en est trouvé qui n'ont voulu abandonner leur mestier à la mort mesme : tesmoing celuy qui, comme le bourreau lui donnait le branle, s'écria : « Vogue la gallée ! » qui estoit son refrain ordinaire. Et celuy qu'on avoit couché, sur le point de rendre sa vie, le long du foier, sur une paillasse, a qui le medecin demandant ou le mal le tenoit : « Entre le banc et le feu, » respondit il. Et le prestre, pour luy donner l'extrême onction, cherchant ses pieds, qu'il avoit reserrez et constrains par la maladie : « Vous les trouverez, dit-il, au bout de mes jambes. » A celui qui l'exhortoit de se recommander à Dieu : « Qui y va ? » demanda il ; et, l'autre respondant : « Ce sera tantost vous-mesmes, s'il lui plait » : « Y fusse ie bien demain au soir ? » replica il ; « Recommandés vous seulement à luy, suivit l'autre, vous y serés bien tost » : « Il vaut donc mieux, adjousta il, que je luy porte mes recommandations moy mesmes » (2).

Le morceau de Des Périers est un peu plus développé : « Je loueroyz « beaucoup plus celuy de nostre temps, qui ha esté si plaisant en sa « vie, que par une antonomasie, on l'ha appelé plaisantin, chose qui luy « estoit si naturelle et si propre, qu'à l'heure mesme de la mort, combien « que tous ceux qui y estoient le regrettassent, si ne purent ils jamais se « fascher, tant il mourut plaisamment. On luy avoit mis son lict au long « du feu, sus le plastre du foyer pour estre plus chaudement, et, quand « on luy demandoit : « Or sa, mon amy, où vous tient il ? » il respondoit « tout foiblement, n'ayant plus que le cueur et la langue : Il me tient, « dit-il, entre le banc et le feu, qui estoit à dire qu'il se portoit mal de « toute la personne. Quand ce fut à luy bailler l'extrême onction, il avoit « retiré ses piedz à cartier tous en ung monceau, et le prestre disoit : « Je ne sçay où sont ses piedz ». Eh regardez, dit-il, au bout de mes

(1) Bibl. Nat. Rés. Y<sup>2</sup>. 735.

(2) I. 44, t. I, p. 65.

« jambes, vous les trouverez ! Et mon amy, ne vous amusez point à  
« railler, luy disoit on. Recommandez vous à Dieu, Et qui y va ? dit-il.  
« Mon amy, vous irez aujourd'huy, si Dieu plaist. Je voudrois bien estre  
« asseuré disoit-il, d'y pouvoir estre demain pour tout le jour. Recom-  
« mandez vous à luy et vous y serez en huy. Et bien, disoit il, mais que  
« j'y sois, je ferai mes recommandations moy mesmes. Que voulez vous  
« de plus naif que cela ? quelle plus grande félicité ? ».

L'essai où Montaigne a inséré ce passage semble être de 1572. Il est probable que vers 1572 il a lu Bonaventure des Périers.

### DIODORE DE SICILE (1)

*Sept livres des histoires de Diodore sicilien, nouvellement traduyts de grec en françoys. A Paris de l'Imprimerie de Michel de Vascosan. Avec privilège du Roy. M. D. LIIII.*

Ce sont les livres onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept, traduits par Jacques Amyot. Montaigne me paraît avoir fait à cette traduction environ vingt-sept ou vingt-huit emprunts.

Quatre de ces emprunts sont déjà dans l'édition de 1580, et sur ces quatre, trois suivent très fidèlement le texte d'Amyot (2).

L'édition de 1580 n'apporte qu'un emprunt nouveau (I. 39, t. II, p. 178. Charondas...) mais c'est une simple réminiscence. Montaigne ne répète pas les mots d'Amyot et d'ailleurs il a pu retrouver ce fait ailleurs que chez Diodore ; rien ne prouve par conséquent qu'il ait relu cet auteur entre 1580 et 1588.

Au contraire, après 1588, il lui fait environ vingt-trois emprunts, dont quelques-uns sans doute sont de simples allusions mais quinze au moins d'entre eux sont très fidèles. Les phrases d'Amyot ont fourni beaucoup de tours aux additions que Montaigne inscrivait dans son exemplaire annoté. Le livre auquel Montaigne a le plus emprunté est le dix-septième, celui qui raconte les conquêtes d'Alexandre.

### DIOGÈNE LAERCE

*Digenis Laertii clariss. historici de vitis ac moribus priscorum philosophorum libri decem.*

(1) Cf. Joseph de ZANGRONIZ : *Montaigne, Amyot et Saliat* 1906, pp. 104, 137, 174 ; P. Villey : *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 173.

(2) Tous trois appartiennent à des chapitres qui semblent avoir été composés dans les premiers temps où Montaigne s'est mis à écrire. On en peut inférer que Montaigne a lu Diodore vers 1572 ou 1573.

Montaigne a goûté très vivement la lecture de cet ouvrage. La masse des renseignements psychologiques et des idées morales qui s'y rencontrent ne pouvait manquer de le séduire. Dès 1580, il écrivait : « Je suis « bien marry que nous n'ayons une douzaine de Laertius ou qu'il ne se « soit plus estandu » (II.-10, t. III, p. 136). Et il ajoutera en 1595 : « qu'il « ne soit plus estendu ou plus entendu : car je suis pareillement curieux « de cognoistre les fortunes et la vie de ces grands precepteurs du monde, « comme de cognoistre la diversité de leurs dogmes et fantasies ». Cette explication date de l'époque à laquelle, comme nous allons le voir, Montaigne a fait de très nombreux emprunts à Diogène; elle était dans sa pensée dès 1580, car il écrivait dans le même chapitre : « J'ay une singulière curiosité de connoistre l'ame et les internes jugemens de mes « auteurs. Il faut bien juger leur suffisance, mais non pas leurs meurs « ny leurs opinions naïves, par cette montre de leurs escrits qu'ils étalent « au théâtre du monde. » (II.-10, t. III, p. 132 )

En 1580, cependant, Montaigne n'a fait que fort peu d'emprunts à Diogène Laerce. En particulier, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, chez Diogène qu'il a appris à connaître la doctrine épicurienne; c'est bien plutôt le poème de Lucrèce et le traité de Cicéron sur *Les Biens et Les Maux* qui la lui ont révélée. Les commentateurs nous renvoient une vingtaine de fois aux *Vies des philosophes*, mais presque toujours c'est à tort; la source est ailleurs. Je ne vois que six à sept emprunts certains. Presque tous viennent de la *Vie de Pyrrhon*, qui intéresse tout particulièrement Montaigne à l'époque de sa crise sceptique. Pyrrhon est alors son véritable maître. Ajoutons d'ailleurs qu'il retrouvait cette *Vie de Pyrrhon* par Diogène dans sa traduction de Sextus Empiricus et que c'est probablement dans cette édition de Sextus qu'il a puisé une bonne partie de ses emprunts. La *Vie de Pyrrhon* présente un résumé très commode de la doctrine sceptique; elle donne aussi des indications sur les applications que le maître en tirait dans la pratique de la vie, et l'on voit Montaigne discuter ces applications. (II.-12, t. III, p. 262, et II.-29.)

En 1588 il n'est plus question de Pyrrhon. A cette date je ne trouve guère que trois ou quatre emprunts probables à l'œuvre de Diogène Laerce qui viennent de *Vies* différentes. Encore sont-ce peut-être seulement des réminiscences, et je n'oserais pas affirmer que Montaigne a ouvert à nouveau son Diogène en écrivant son troisième livre et en annotant les deux premiers.

C'est après 1588 qu'il se met à étudier très assidûment les *Vies des philosophes* et qu'il les pille méthodiquement. A cette date, je ne compte pas moins de cent vingt-cinq à cent trente emprunts. Beaucoup d'entre eux sont des traductions textuelles. Avec une curiosité très souple, Montaigne s'inquiète des doctrines les plus diverses et s'intéresse à tous les personnages. Ses allusions et ses traductions nous renvoient à tous les coins du livre. Quinze emprunts à la *Vie d'Aristippe le cyrénaique* qui donnait le plaisir pour fin à la vie, treize emprunts à la *Vie d'Antisthène*

le père de l'école cynique, huit à celle d'*Épicure*, sept à celle de *Diogène le Cynique*, aident Montaigne dans sa critique des morales stoïciennes et ascétiques. La *Vie de Socrate* lui fournit huit passages, et celle de Platon dix : il s'intéresse très particulièrement à ces deux personnages dont les idées secondent si fort sa propre pensée à l'époque où nous sommes (Cf. ci-dessous Platon).

En 1588, il n'existait encore aucune traduction française de Diogène. Montaigne a certainement lu cet auteur dans la traduction latine qui, publiée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, fut sans cesse réimprimée au cours du XVI<sup>e</sup>. Les bibliographies en citent neuf éditions entre 1540 et 1570 ; elles sont très semblables entre elles, et l'édition grecque-latine d'Henri Estienne (1570), qui est importante pour l'établissement du texte, apporte fort peu de modifications à la traduction. Il est donc impossible et inutile de déterminer quelle était l'édition de Montaigne.

### DION CASSIUS

A propos du jugement émis par Dion Cassius sur Sénèque, Montaigne se montre sévère à l'endroit de cet historien : « je ne crois, dit-il, nulle « part le tesmoignage de Dion l'historien ; car, outre ce qu'il est « inconstant, qui, après avoir appelé Seneque tres sage tantost, et tan- « tost ennemy mortel des vices de Neron, le fait ailleurs avaricieux, « usurier, ambitieux, lasche, voluptueux et contrefaisant le philosophe à « fauces enseignes, sa vertu paroist si vive et vigoureuse en ses escrits, « et la defence y est si claire à aucunes de ces imputations... que je n'en « croiroy nul tesmoignage au contraire. Et d'avantage, il est bien plus « raisonnable de croire en telles choses les historiens Romains que les « grecs et estrangiers. Or, Tacitus et les autres parlent très-honorable- « ment et de sa vie et de sa mort, et nous le peignent en toutes choses « personnage tres-excellent et tres-vertueux (II, 32, t. V, p. 48).

« Et je ne veux alleguer autre reproche contre le jugement de Dion « que celui-cy, qui est inevitable, c'est qu'il a le goust si malade aux « affaires romaines qu'il ose soustenir la cause de Julius Cæsar contre « Pompeius, et d'Antonius contre Cicero » (1580).

Montaigne possédait certainement une partie de l'*Histoire* de Dion Cassius. Il la lisait dans la traduction latine de George Merula. (Cf. ci-dessus *Histoire-Auguste*.) En 1580 je ne vois que le texte de l'essai II, 32 qui renvoie à l'*Histoire* de Dion Cassius. Il ne suppose pas que Montaigne soit en train de le lire, car, d'après le contexte, tous les détails sur Sénèque peuvent lui venir de seconde main, d'un « livret » protestant qui « apparie feu M. le Cardinal de Lorraine avec Seneque » et que son essai est destiné à réfuter. Quant au jugement final qui prouve combien « Dion a le goût malade aux affaires romaines », il est copié dans Bodin. En 1588 on trouve dans l'essai III, 5, un mot de Livie qui a été rapporté par Dion ; peut-être Montaigne l'a-t-il pris directement

chez Dion, mais je le trouve dans d'autres ouvrages contemporains, ainsi dans la préface d'un de Laurent Joubert « *Les erreurs populaires* » livre que Montaigne a certainement lu.

### DONATI

*Jo. Baptistæ Donatii de aquis lucensib. quæ vulgo Villenses appellantur liber primus, in quo nostræ de harum aquarum natura rationes prorsus alio modo se habent, ac quæ allatæ sunt a ceteris, qui hactenus de hisce scripserunt. Luca ex bibliotheca Octavianî Gindobonî. CIO. IO. LXXX.*

Montaigne mentionne à deux reprises cet ouvrage dans son *Journal des Voyages* (Ed. Lautrey, p. 326 et 368). Il est alors aux bains de la Villa et il demande au médecin Donati des indications sur la manière de prendre les eaux. Il s'amuse à opposer ses opinions à celles d'un autre médecin dont il possède également l'ouvrage, Franciotti : « La vaine « chose que c'est que la médecine. Je disois par rancontre, que me rapan- « tois de m'estre tant purgé, et que cela faisoit que l'eau me trouvant « vuide, servait d'alimans et s'arretoit. Je vien de voir un Medecin « imprimé parlant de ces eaus, nommé Donati, qui dit qu'il conseille de « peu disner et mieus souper : je croi que ma conjecture lui sert : son « compaignon Franciotti, est au contraire, come en plusieurs autres « choses. » On trouve un écho de ces observations que lui ont suggéré Donati et Franciotti dans les *Essais* de 1582 ; là, dans les contradictions qu'il s'amuse à établir entre les ordonnances de la médecine (II.-37) il ajoute au texte primitif : « A ceux qui sont aux beins, il est plus salubre « de manger peu le soir, affin que le breuvage des eaux qu'ils ont a « prendre l'endemain matin face plus d'operation, rancontrant l'estomac « vuide, et non empesché. Au rebours, il est meilleur de manger peu au « disner, pour ne troubler l'opération de l'eau, qui n'est pas encore par- « faite, et ne charger l'estomac si soudain apres cest autre travail, et « pour laisser l'office de digerer a la nuict, qui le sçait mieux faire que ne « fait le iour, où le corps et l'esprit sont en perpetuel mouvemant et « action. Voila commant ils vont bastelant, et baguenaudant en tous « leurs discours » (1).

### DORAT

Montaigne a cité Dorat (Auratus) parmi les meilleurs poètes latins de son siècle (II, 17, t. IV, p. 261). Du Verdier nous dit que Dorat s'est entièrement adonné à composer des pièces grecques et latines « jusques à

(1) Edit. Dezeimeris, t. II, p. 349.

« passer plus de cinquante mille vers ne cédant aucunement à ceux des « anciens ». Tous ces poèmes parurent dans un grand nombre d'éditions séparées; il est impossible de savoir quelles sont celles que posséda Montaigne. Peut-être a-t-il eu l'édition des œuvres qui furent réunies en 1586 sous ce titre : *Joannis Aurati, Lemovicis, poetæ et interpretis regii, pœmata; Lutetia-Parisiiorum 1586*. Toutefois le jugement de Montaigne est antérieur à 1580.

### · DU BELLAY (Joachim) (1)

Montaigne loue Du Bellay à l'égal de Ronsard (II, 17, vers la fin), « Aux parties en quoy Ronsard et du Bellay excellent, je ne les treuve « guieres esloignez de la perfection ancienne ». Dans un autre endroit (I, 26), il rapproche encore les deux noms et il oppose aux « Riches descriptions de Ronsard », les délicates inventions de du Bellay. Ailleurs encore (I, 25), il le nomme « Nostre bon du Bellay », et cite de lui un vers. Ces jugements et ces citations sont de 1580.

*Du Bellay Guillaume et Martin, Seigneurs de Langey). Les mémoires de Mess. Martin Du Bellay, Seigneur de Langey, contenant le discours de plusieurs choses advenues au Royaume de France, depuis l'an M. D. XIII jusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'auteur a inséré trois livres, et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, son frère. Œuvre mis nouvellement en lumière et présenté au Roy par Mess. René du Bellay, chevalier de l'Ordre de sa Majesté, baron de La Lande, heritier d'iceluy Mess. Martin du Bellay, à Paris, à l'Olivier de P. L'Huillier, rue S. Jacques, 1569, avec privilège du Roy.*

Voici la note que Montaigne avait inscrite en tête de son exemplaire et qu'il nous a conservée au dixième essai du second livre : « C'est tous-  
« jours plaisir de voir les choses escrites par ceus qui ont essayé comme  
« il les faut conduire. Mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre  
« évidemment en ces deux seigneurs icy, un grand dechet de la franchise  
« et liberté d'escrire qui reluit ès anciens de leur sorte : comme au sire  
« de Jouinville, domestique de S. Loys, Eginard, chancelier de Charle-  
« maigne, et, de plus-fresche memoire, en Philippe de Comines. C'est icy  
« plus tost un plaidoyer pour le roy François contre l'empereur Charles  
« cinquiesme, qu'une histoire. Je ne veux pas croire qu'ils ayent rien  
« changé quant au gros du faict ; mais de contourner le jugement des  
« evenemens souvent contre raison, à nostre avantage, et d'obmettre tout  
« ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier :  
« tesmoing les recullemens de messieurs de Montmorency et de Brion,

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 41.

« qui y sont oubliés ; voire le seul nom de madame d'Estampes ne s'y  
« trouve point. On peut couvrir les actions secrettes, mais de taire ce que  
« tout le monde scait, et les choses qui ont tiré des effects publiques et de  
« telle consequence, c'est un default inexcusable. Somme, pour avoir  
« l'entière connoissance du Roy François et des choses advenues de son  
« temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit. Ce qu'on peut faire icy  
« de profit, c'est par la deduction particulière des batailles et exploits  
« da guerre où ces gentils-hommes se sont trouvez, quelques paroles et  
« actions privées d'aucuns princes de leur temps, et les pratiques et  
« negociations conduites par le Seigneur de Langeay, ou il y a tout plein  
« de choses dignes d'être sceues et des discours non vulgaires » (1). Ce  
sont en effet ces particularités qui sont de la compétence spéciale des  
du Bellay, ou dont ils peuvent témoigner avec autorité, qui paraissent  
avoir attiré spécialement l'attention de Montaigne : au chapitre intitulé  
« Un trait de quelques ambassadeurs » (I, 17), il écrit « A la lecture des  
« histoires... j'ay accoustumé de considérer qui en sont les escrivains. Si  
« ce sont personnes qui ne font autre profession que de lettres, j'en  
« apren principalement le stile et le langage ; si ce sont medecins, je les  
« croy plus volontiers en ce qu'ils nous disent de la temperature, de l'air,  
« de la santé et complexion des princes, des blessures et maladies ;... si  
« ambassadeurs, les menées, intelligences, et pratiques et manière de  
« les conduire. A cette cause, ce que j'eusse passé a un autre sans m'y  
« arrester, je l'ay poisé et remarqué en l'histoire du seigneur de Langey,  
« tres-entendu en telles choses ». Suit le trait de quelques ambassadeurs  
que Montaigne a relevé dans les *Mémoires* de du Bellay.

Montaigne a fait environ vingt-cinq emprunts à cet ouvrage. Plusieurs reproduisent des phrases entières. Tous sont dans l'édition de 1580 (2). Montaigne y prend des faits militaires politiques et moraux pour les commenter.

Cet ouvrage a été souvent réimprimé dans les années qui ont suivi sa publication ; mais l'orthographe des noms propres transcrits dans les *Essais*, nous porte à croire que Montaigne avait la première édition, celle de Paris 1569, ou la reproduction qui en fut donnée à Heidelberg en 1571. Aucun des livres retrouvés de la bibliothèque de Montaigne ne venant d'Heidelberg, et le plus grand nombre d'entre eux étant, comme il est naturel, sorti des presses parisiennes, il est infiniment vraisemblable qu'il avait l'édition de Paris.

De Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, il faut encore signaler l'ouvrage suivant : *Instruction sur le fait de la guerre, extraicte des livres de Polibe, Frontin, Végèce, Cornazan, Machiavelle et plusieurs bons auteurs*. Paru en 1548, cet ouvrage avait été réimprimé en 1549 et

(1, 40, t. III, p. 443).

(2) Il semble bien que Montaigne lise ces *Mémoires* vers 1572. On n'en retrouve nulle trace dans les derniers essais de la première édition,

en 1553. Il n'est pas absolument sûr que Montaigne l'ait possédé, car je ne connais aucun passage textuellement transcrit par lui ; toutefois, si l'on se reporte dans le traité de du Bellay aux chapitres XIII du premier livre, II et III du second, on sera frappé d'y trouver touchées plusieurs des questions que Montaigne aborde au quarante-septième essai du premier livre « *De l'incertitude de nostre jugement* ».

### DU CHOUL (Guillaume) \*

*Discours de la religion des anciens Romains. Escript par Noble Seigneur Guillaume du Choul, Conseiller du Roy et Bailly des montaignes du Daulphiné et illustré d'un grand nombre de médailles et de plusieurs belles figures retirées des marbres antiques, qui se treuvent à Rome, et par nostre Gaule. A Lyon. De l'imprimerie de Guillaume Rouille, à M. D. LVI (1556), Avec le privilège pour dix ans.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé dans la bibliothèque de M. Henri Bordes, à Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

Il me semble que Montaigne se souvient de Guillaume du Choul lorsqu'il écrit dans l'*Apologie de Raimond Sebond* : « Voyez un peu ce bas-telage des deifications anciennes : après la grande et superbe pompe de l'enterrement, comme le feu venoit à prendre au hault de la pyramide et saisir le lict du trespassé, ils laissez en mesme temps eschaper un aigle, lequel, s'envolant à mont, signifioit que l'ame s'en alloit en paradis. Nous avons mille medailles, et notamment de cette honneste femme de Faustine, où cet aigle est représenté emportant à la chevre-morte vers le ciel ces ames déifiées » (1).

Du Choul développe longuement le récit des funérailles et de la déification. Il reproduit plusieurs médailles auxquelles Montaigne fait allusion, et il écrit (P. 75) : « Celuy qui succédoit à l'Empire, prenant une torche alumée, butoit le feu au tabernacle, et après luy les autres par tout l'édifice : de manière que tout incontinent et soudain, pour la seicheresse des sermens especeries et parfums, qui avoyent esté mis là dedans, se levoit en hault une flamme merveilleuse. Et du petit tabernacle qui retiroit à une petite tour, montoit à mont avec le feu, une aigle en l'air, laquelle (comme croyoyent les Romains) de terre portoit l'âme de l'empereur aux cieus : et des lors l'adoroyent et luy faisoyent temples pour monstrer sa deification » (p. 75).

(1) II 42, t. IV, p. 34.

### DU HAILLANT (1)

*L'Histoire de France ou l'Histoire générale des Roys de France.*

Six éditions de cet ouvrage avaient paru, semble-t-il, lorsque Montaigne l'a utilisé ; il est impossible de dire à laquelle il s'est reporté. Dans l'édition de 1595, il fait au moins quatre emprunts importants à du Haillant.

### DU PLESSIS-MORNAY

*De la vérité de la religion chrestienne, contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahometans et autres infidèles.* Anvers 1581, Paris 1582, Leyde 1583, ou en latin, Anvers 1581-1583, Genève 1583.

Il est tout-à-fait probable que Montaigne s'est souvenu de cet ouvrage dans une addition de 1588. Il écrit dans l'*Apologie* (II, 12, t. IV, p. 37). « Ès choses naturelles, les effects ne raportent qu'à demy leurs causes. « Quoy cette cy ? elle est au-dessus de l'ordre de nature ; sa condition est « trop hautaine, trop esloignée et trop maistresse pour que noz conclusions « l'atachent et la garrotent..... A chaque chose il n'est rien plus cher et « plus noble que son estre, et..... chacune raporte les qualitez de toutes « autres choses à ses propres qualitez, lesquelles nous pouvons bien « estendre et racourcir, mais c'est tout : ...Pourtant disoit plaisamment « Xenophanes que, si les animaux se forgent des dieux, comme il est « vraysemblable qu'ils facent, ils les forgent certainement de mesme eux, « et se glorifient comme nous ». Il me semble que Montaigne se souvient ici de *La vérité de la religion chrestienne*, chap. IV ; en particulier le mot de Xénophane, qui s'y rencontre, répété à deux reprises, doit en venir. Notons qu'en 1584 et en 1585 Montaigne était en correspondance avec Du Plessis.

### DU TILLET (Jean) (2)

*Memoires et recherches de Jean du Tillet, greffier de la cour de Parlement à Paris. Contenant plusieurs choses memorables pour l'intelligence de l'estat des affaires de France (1577 ou 1578).*

Ou encore :

*Recueil des roys de France, leur couronne et maison ; ensemble le*

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 141.

(2) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 145.

*rang des grands de France, par Jean du Tillet, sieur de la Bussion ; plus une chronique abrégée des rois de France (1580 ou 1586).*

Le même ouvrage a été publié successivement sous ces deux titres. Rien ne permet de décider quelle était l'édition de Montaigne ; mais certainement il en a fait usage après 1588. L'anecdote sur la bataille de Bouvines qu'on trouve à la fin de l'essai « *De communiquer sa gloire* » (I. 41) en vient certainement. (Cf. du Tillet, éd. 1578, p. 207, éd. de 1580, p. 257.)

### DU VERDIER (?)

*Suite des diverses leçons de Pierre de Messie.*

(Cf. Mexia).

C'est un recueil de petites dissertations érudites, tout-à-fait semblables à celles de Mexia à la suite desquelles elles étaient publiées. Elles parurent en 1577, et furent souvent réimprimées dans la suite : 1580, 1584, etc.

Il n'est pas absolument certain que Montaigne ait lu ce livre. Je crois cependant qu'il l'a connu, et qu'une partie de l'essai III, 5 (t. V, p. 271) est inspirée par lui. (Cf. ci-dessus Bohier.)

### ÉGINHARD

*La vie de Charlemagne.*

Montaigne avait sans doute déjà lu Éginhard lorsque, probablement vers 1572, il écrivait la note que l'on sait en tête de ses *Mémoires* des seigneurs du Bellay (II, 40, t. III, p. 143). Il y oppose, en effet, la franchise d'Éginhard aux flatteries de ces deux seigneurs. On peut supposer avec vraisemblance qu'il lisait la biographie de Charlemagne dont la traduction française qu'en avait donnée son compatriote le Bordelais Élie Vinet en 1546 et en 1548 : « *La vie du Roy et Empereur Charle-  
« maigne. Composé jadis en langage latin par Eginhart son chancelier,  
« maintenant translaté en François par Elie Vinet.* »

Je ne connais aucun emprunt de Montaigne à Éginhard. On en a signalé un en 1595 (III, 6, t. VI, p. 47) à propos de la coutume des rois fainéants de se faire porter en char ; mais le passage lui vient certainement par l'intermédiaire de du Haillant (1).

(1) Cf. *Libres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 445.

### EGNATIUS \*

*Joannis Baptistæ Egnatii, viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venete civitatis atque aliarum gentium. Cum indice rerum notabilium. Parisiis, in officina Audoëni Parvi, via Jacobea, ad Floris Liliï insigne, 1554.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé dans la Bibliothèque de M. Lalanne, à Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

C'est un recueil d'exemples, tout-à-fait à la manière de celui de Valère-Maxime. La préface nous indique que les modèles sont Valère-Maxime, et les imitateurs de Valère-Maxime comme Fulgose et Sabellicus. Le livre reprend les divisions que Valère-Maxime avait adoptées pour ses livres et ses chapitres. Seulement Egnatius s'attache à chercher des exemples nouveaux, et il les prend de préférence dans l'histoire de Venise. Je ne crois pas que Montaigne y ait rien emprunté directement, mais nous trouvons là, dans sa bibliothèque, un représentant d'un genre littéraire alors très en vogue et qui a préparé les ouvrages des moralistes et celui de Montaigne lui-même.

### ÉLIEN (?)

Les commentateurs renvoient souvent à l'*Histoire des animaux* d'Élien et à ses *Histoires variées*, mais rien ne prouve que Montaigne ait emprunté quelque chose directement à aucun de ces deux recueils. Les anecdotes qu'on a prétendu venir de l'*Histoire des animaux* se rencontrent dans Plutarque, dans Aulu-Gelle et dans Diodore (1) et les termes employés par Montaigne permettent d'affirmer que c'est dans ces trois auteurs qu'il a puisé. L'anecdote du berger Cratis, qui fait seule exception, était courante alors ; Montaigne a pu l'emprunter à du Verdier ou à Rodiginus.

Quant aux *Histoires variées*, des trois anecdotes qu'on en fait venir, l'une a été prise à Diodore (2) ; les deux autres se rencontrent chez les vulgarisateurs du temps.

(1) Par exemple pour Diodore de Sicile, Cf. Jouaust, t. VI, p. 7 et comparer avec le texte de Montaigne, Élien, *Histoire des Animaux*, XVII, 25 et Diodore de Sicile, XVII, 20 traduction Amyot, 1559, p. 293.

(2) Cf. Jouaust, tome II, p. 248. (Les engeins que Dionysius inventa) et Diodore de Sicile, traduction Amyot, 1559, p. 144 A.

### ENNIUS (??)

Dix citations d'Ennius se rencontrent dans les *Essais*. Elles sont prises pour la plupart dans les ouvrages de Cicéron, et s'insèrent par conséquent à l'époque où Montaigne lit cet auteur. Une citation, en 1588, vient du « *de Senectute* », auquel Montaigne fait alors quelques emprunts ; Montaigne l'a d'ailleurs rencontrée à la même époque dans le « *De Constantia* » de Juste-Lipse, les neuf autres sont de 1595, comme la plupart des emprunts des *Essais* à Cicéron, et elles viennent « des Tusculanes » (quatre), du « *de officiis* » (deux), du « *de divinatione* » (un), du « *de natura deorum* » (un), du « *de finibus* » (un).

### ÉPICTÈTE

Montaigne possédait une traduction du *Manuel* d'Épictète en latin (cf. Ange Politien) je ne vois pas qu'il lui emprunte rien directement. Il le nomme à propos de deux citations (I, 14, t. I, p. 61 ; II, 12, t. III, p. 259), et les commentateurs nous renvoient à son *Manuel* ; mais ces deux sentences viennent de Stobée.

### ÉPIPHANE (??)

Épiphane a raconté la mort d'Arrius que Montaigne rapporte au trente-deuxième essai du premier livre, mais c'est par l'intermédiaire de Jean Bouchet que Montaigne la connaît.

### EQUICOLA

Fameux auteur du livre « *Della natura d'amore* » qui eut un grand succès. Sa manière platonicienne de parler de l'amour paraît à Montaigne manquer de naturel, et il le place à ce point de vue à côté de Bembo et de Marsile Ficin (Cf. Bembo). Cette mention est de 1588, après le voyage d'Italie. Peu de temps auparavant d'ailleurs, en 1584, Chapuis avait donné une traduction française du livre d'Équicola.

### ÉRASME

J'essaierai de marquer l'influence des *Adages* sur les *Essais* (Cf. t. II, 3<sup>e</sup> partie. I. I. ch. I, 2) ; il est généralement impossible de reconnaître si une citation a été prise dans les *Adages* ou ailleurs, et c'est pourquoi on ne peut pas déterminer le nombre des emprunts de Montaigne aux

*Adages* et aux *Apophthegmes*. Une des citations qu'on lit sur les parois de la « librairie » semble venir des *Adages*. Je tenterai de marquer également l'influence de l'*Éloge de la folie* sur la philosophie de Montaigne (Cf. t. II, 3<sup>e</sup> partie. l. II. ch. II. 10). A ces ouvrages il faut joindre les *Colloques* dont les idées font souvent penser aux *Essais*. Les *Colloques* étaient très pratiqués dans les collèges, et certainement Montaigne les a connus dans sa jeunesse. Je n'ai relevé aucun emprunt direct qui soit certain : la raison en est peut-être que Montaigne ne lisait plus cet ouvrage au temps où il a écrit, mais son influence dans la formation intellectuelle du moraliste a dû être capitale.

Ce sont là les ouvrages essentiels, mais il est probable que Montaigne avait presque toutes les œuvres morales d'Érasme, car elles ont eu une diffusion extrême au XVI<sup>e</sup> siècle.

Voici, par exemple, en 1595, un souvenir probable de l'opuscule, intitulé « *Querela pacis* » : Montaigne avait écrit d'abord : « Quelle bonté « est ce et quelle droiture que je voyois hier en credit qui en l'espace « d'un jour a pu recevoir un si estrange changement d'estre devenu vice ». Il modifie et il enrichit sa phrase sur son exemplaire annoté : « Quelle « bonté est ce que je voyois hier en credit et demain ne l'estre plus, et « que le trajet d'une riviere fait crime ? Quelle vérité est ce que ces mon- « tagnes bornent, mensonge au monde qui se tient au delà ». L'addition est sans doute inspirée par Érasme qui avait écrit : « Ceu rerum veritas « loco commutetur, ita quaedam scita non trajiciunt mare, quaedam non « superant Alpes, quaedam non tranant Rhenum ». (*Querela pacis*, éd. de Bâle 1522, p. 6 R<sup>o</sup>). C'est cette même expression que Pascal a reprise et immortalisée dans ses *Pensées*. Par Montaigne elle lui vient d'Érasme. On la voit s'affermir d'étape en étape. Un conte du traité intitulé « *De Lingua* » passe dans les *Essais* (I, IX), par l'intermédiaire de l'« *Apologie pour Hérodote, d'Henri Estienne* » (Cf. ci-dessous Estienne).

M. Léonce Couture a rencontré dans une librairie de Toulouse, un exemplaire d'un ouvrage d'Érasme, muni de la signature de Montaigne (Revue de Gascogne, 1901, p. 288). Il est actuellement à la bibliothèque de la Faculté catholique de Toulouse.

En voici le titre :

\* *Des. Erasmi Rot. in epistolas apostolicas paraphrasis. Lugduni apud Seb. Gryphium 1544.*

Il paraît douteux à M. Couture que les annotations marginales soient de la main de Montaigne.

## ESCHYLE (? ?)

Aucun emprunt n'a été fait par Montaigne directement à Eschyle ; en 1595, il insère la traduction latine d'un vers d'Eschyle qu'il a rencontrée dans *Les Politiques* de Juste-Lipse.

## ÉSOPE

### *Fables.*

Montaigne juge à deux reprises Ésope et dans des termes qui montrent combien il goûtait le genre des fables, et spécialement combien leurs enseignements moraux l'intéressaient. Il appelle Esope « Un auteur de tres-rare excellence, et duquel peu de gens descouvrent toutes les grâces » (II, 37). Et ailleurs il déclare que ses fables ont souvent plusieurs sens et visages qu'en général on s'arrête au superficiel et qu'on ne va pas au fond (II, 10, t. III, p. 123). Ces deux jugements sont de 1580. En 1580 il résume une fable. En 1588, il fait deux emprunts à la vie d'Esope qui précède la plupart des recueils de fables du temps ; en outre, il fait des allusions à trois fables. L'une de ces allusions d'ailleurs, lui est fournie par Plutarque, chez lequel il la copie presque textuellement.

### ESTIENNE (Henri)

*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote. L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estienne, et est ici continué par lui mesme (1).*

Voici un long emprunt fait par Montaigne à cet ouvrage :

« Combien voit on de personnes populaires et communes conduictes à la mort, et non à une mort simple, mais meslée de honte, et quelque fois de griefs tourmens, y apporter une telle assurance, qui par opinionatreté, qui par simplesse naturelle, qu'on n'y apperçoit rien de changé de leur estat ordinaire. .... Un qu'on menoit au gibet disoit que ce ne fust pas par telle ruë, car il y avoit danger qu'un marchand luy fist mettre la main sur le collet, à cause d'un vieux debte. Un autre disoit au bourreau qu'il ne le touchast pas à la gorge, de peur de le faire tres-saillir de rire, tant il estoit chatouilleux. L'autre respondit à son confesseur, qui luy promettoit qu'il soupperoit ce jour là avec nostre Seigneur : « Allez vous y en, vous ; car, de ma part, je jeusne. » Un autre, ayant demandé à boire, et le bourreau ayant beu le premier, dict ne vouloir boire après luy, de peur de prendre la verolle. Chacun a ouy faire le conte du Picard auquel, estant à l'eschelle, on presenta

(1) On peut voir la bibliographie de l'Apologie pour Hérodote dans la réimpression qui en a été donnée en 1879 par Ristelhubert. On y verra que l'édition de 1572, la dernière que celle que Montaigne semble avoir pu posséder, est la huitième de cet ouvrage ; la première date de 1566.

« une garse, et que (comme nostre justice permet quelque fois), s'il la  
« vouloit espouser, on luy sauveroit la vie: luy, l'ayant un peu con-  
« templée et apperceu qu'elle boitoit: « Attache! attache! dit il, elle  
« cloche. « On conte de mesmes qu'en Dannemarc un homme condamné  
« à avoir la teste tranchée, estant sur l'eschaffaut, comme on luy presenta  
« une pareille condition la refusa, parce que la fille qu'on luy offrit avoit  
« les joües avallées et le nez trop pointu. » (I, 14, t. I, p. 63).

Montaigne suit ici le texte d'Henri Estienne qu'il se contente  
d'abrégér: « De combien oyons-nous parler tous les jours ausquels le  
« bourreau a donné le saut pendant qu'ils gossoient encores »...  
« L'autre, à messire Jean, qui luy dit, Mon ami je vous assure que vous  
« irez souper aujoud'huy avec Dieu, respond, Allez-y vous mesmes: car  
« quant à moy je jeusne: Ou, Allez-y souper pour moy, et je payeray  
« vostre escot. Un autre estant à l'eschelle demande à boire, & puis le  
« bourreau ayant beu le premier, il dit qu'il ne bevra ja aprez luy: pour  
« ce qu'il ha peur de prendre la verole. Un autre allant au lieu du supplice  
« dit qu'il se gardera bien de passer par telle ou telle rue: pourcequ'il a  
« peur de prendre la peste. Uu autre dit, Je ne passeray point par ceste  
« rue-là: car j'y doy de l'argent, et pourtant je crain qu'on ne m'arreste  
« au corps. Un autre dit au bourreau estant prest à le jetter, Regarde  
« bien que tu feras, car si tu me chatouilles en me touchant, tu me feras  
« tressaillir. Mais entr'autres contes qui se font sur ce propos, cestuy-ci  
« est fort commun, d'un Picard, auquel ja estant à l'eschelle, on amena  
« une povre fille qui s'estoit mal gouvernée, en luy promettant qu'on luy  
« sauveroit la vie s'il vouloit promettre sur sa foy et sur la damnation de  
« son âme qu'il la prendroit à femme: mais entr'autres choses l'ayant  
« voulu voir aller, quand il apperceut qu'elle estoit boiteuse, se tourna  
« vers le bourreau, et lui dict, Attaque attaque, elle cloque. Or me  
« souvient-il qu'un jour en la ville d'Ausbourg, soupant en la table du  
« feu evesque de Vienne, Charles Marillac, alors ambassadeur pour le  
« Roy, ce conte ayant esté fait, un gentilhomme Alemand qui estoit  
« en la compagnie, nous en conta un fort semblable d'une chose advenue  
« au pays de Dannemarc asçavoir d'un qui avoit esté condamné d'avoir  
« la teste tranchée, et ja estoit sur l'eschafaut: auquel ayant esté amenée  
« pareillement une fille qui avoit esté de mauvais gouvernement, et luy  
« ayant esté proposé la mesme condition, après l'avoir bien regardée,  
« appercevant qu'elle avoit le nez pointu et les joues plates, dict qu'il n'en  
« vouloit point, & prononça un certain proverbe en rhythe de son  
« language, la substance duquel est que sous un nez pointu et joues  
« plates il n'y a rien de bon » (1).

Cette dernière anecdote advenue en Danemark écarte l'hypothèse  
d'une source commune à laquelle Estienne et Montaigne auraient puisé  
séparément: Étienne dit en effet qu'il l'a entendu conter de vive voix;

(1) Edition de novembre 1566, p. 475, éd. de 1735, ch. 45-20.

c'est donc dans son *Apologie* que Montaigne l'a prise. Il y prend encore semble-t-il, au neuvième essai du premier livre (I. 9, t. I, p. 46), l'anecdote de l'ambassadeur de Jules II auprès de Henri VIII, anecdote qu'Estienne avait traduite d'Érasme (1). On trouve encore quelques autres allusions de l'*Apologie pour Hérodote* dans les *Essais*, et cette lecture est intéressante pour le développement de la pensée de Montaigne (2).

### EURIPIDE (?)

On a signalé plusieurs emprunts à Euripide dans l'édition de 1580 et sur les travées de la bibliothèque du château de Montaigne. Mais je les retrouve toutes dans Stobée ; l'une d'elle se rencontre même à la fois chez Stobée, chez Diogène Laerce, et chez Sextus Empiricus, trois auteurs que Montaigne fréquente à cette époque. Nous n'avons donc aucune preuve que Montaigne ait pratiqué Euripide, pas plus d'ailleurs que les autres tragiques grecs.

En 1595, on trouve les traductions latines de quelques vers d'Euripide, mais elles viennent de Cicéron qui les avait insérées dans le *de Finibus*.

### EUSÈBE

\* Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου εὐαγγελικῆς προπαρασκευῆς βιβ. πέντε καὶ δέκα.  
*Eusebii Pamphili Evangelicæ præparationis lib. XV. Lutetiae. Ex officina Rob. Stephani, Typographii regii, Regiis typis M. D. XLIIII (1544)*  
*Cum privilegio Regis.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé au château de la Brède, porte au titre la signature de Montaigne.

On a signalé divers emprunts aux ouvrages d'Eusèbe dans les *Essais* ; aucun ne me paraît certain. Pour la *Préparation évangélique* (cf. II. 12, t. IV, p. 39, Xenophanes...), l'idée est bien chez Eusèbe (XIII 13), mais le texte de Montaigne est trop différent pour qu'on soit tenté de croire que Montaigne a pris directement son renseignement à cette source. Il lui vient très probablement de la *Vérité de la religion chrétienne* de Duplessis-Mornay. Pour l'*Histoire ecclésiastique*, on peut noter deux rapprochements. L'un est de 1580 (II. 3, t. III, p. 36, Sophronia...), mais il s'agit d'un fait déjà très vulgarisé au temps de Montaigne, et d'ailleurs

(1) On peut comparer avec le récit de Montaigne (I. 9.) celui d'Érasme (*Opera* 1703, t. IV, p. 684. C.) & la traduction qu'en a donné Estienne (éd. de novembre 1566 p. 207) on verra que c'est la traduction d'Estienne que Montaigne a eu sous les yeux.

(2) Les deux emprunts caractéristiques que nous venons de mentionner appartiennent à des chapitres qui semblent être de 1572 (c. cf. ci-dessous table chronologique). Il est probable, en conséquence, que c'est vers 1572 que Montaigne a lu l'*Apologie pour Hérodote*.

c'est chez Breslay qu'il l'a pris (Cf. Breslay). L'autre est de 1595, mais on le trouve également chez Nicéphore Calliste, et je crois que Montaigne l'a pris plutôt chez Nicéphore Calliste que chez Eusèbe.

## EUTROPE

### *Eutropii decem libri historiarum.*

Au moment de juger Julien, Montaigne a recours à Eutropius, comme à un témoin de son règne. Il lui fait un emprunt (II. 49, t. IV, p. 274). On le trouve dès l'édition de 1580.

Eutrope avait été traduit en français par un compatriote de Montaigne, Bernard de Girard, seigneur du Haillant. Mais il ne semble pas qu'il ait fait usage de cette traduction. « Julian estoit (dit Montaigne)... « ennemy de la chrestienté, mais sans toucher au sang. » Les termes de Bernard de Girard sont assez différents : « Trop grand persecuteur de la « religion Chrestienne bien qu'il s'abstint du sang. » Ed. 1560, p. 71 v°).

## FICIN (Marsile)

Nommé par Montaigne parmi les auteurs qui manquent de naturel (Cf. Ci-dessus Bembo et Equicola et ci-dessous Hebreo). C'est dans la traduction de Marsile Ficin que Montaigne lit Platon.

## FLORILEGIUM \*

*Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros, solerti nuper repurgatum cura M. D. XXI.* Ἀνθολογία διαφόρων ἐπιγραμμάτων ἀρχαίοις συντεθειμένων σοφοῖς, ἐπὶ διαφόροις ὑποθέσεσιν, ἐρμηγείας ἐχόντων ἐπίδειξιν, καὶ πραγμάτων ἢ γενομένων ἀφήγησιν. Διαίρεται δ' εἰς ἑπτὰ τμήματα τὸ βιβλίον, καὶ ταῦτα εἰς κεφάλαια κατὰ στοιχείον διεκτιθεταί. *Nunc exit castigatius quam alias unquam pristinis elustratum erroribus, multisque adauctum adjectis epigrammatibus. 1531. Venundatur Badio (A la fin :) Sub prelo Ascensiano, mense Maio, 1531.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé au château de La Brède, porte au titre la signature de Montaigne.

C'est un recueil de sentences grecques, qui ne sont accompagnées d'aucune traduction latine. Elles sont rangées, dans la majeure partie du volume, par lieux communs, un peu à la manière du recueil de Stobée. Les lieux communs sont disposés par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque section. Je ne crois pas que Montaigne ait rien pris à ce volume,

mais il représente à nos yeux dans sa bibliothèque un genre littéraire alors très en faveur et qui a préparé les écrits des moralistes et de Montaigne lui-même.

### FLORUS (? ?)

Un passage de Florus est cité dans l'édition de 1595 ; mais Montaigne ne le prend pas directement chez cet auteur, il le trouve dans les *Politiques de Juste-Lipse*.

### DE FRANCHI \* (1)

*Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia, istoria del Sig. Ieronimo de Franchi Conestaggio, gentiluomo genovese. In Genova, appresso Girolamo Bartoli, 1585.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

L'édition des *Essais* de 1595 fait un emprunt important à cet ouvrage à la fin du chapitre « *de la fainéantise* » (II. 21). Montaigne y prend à la même époque une phrase de Quinte-Curce sur Alexandre (II. 36) (Cf. Curtius).

### FRANCIOTTI. D. (Georgii)

*Franciotti Medicilucensis Tractatus de Balneo Villensi in agro Encensi posito. Lucæ apud Busdracum M. D. LI (2).*

Montaigne s'était muni de cet ouvrage pour aller prendre les bains de la Villa ; il le mentionne, et s'amuse à opposer les opinions de Franciotti à celles d'un autre médecin, Donati, qui avait traité le même sujet. Cf. ci-dessus Donati, et le *Journal des voyages* (Éd. Lautrey, p. 327).

### FRANCO (Veronica, courtisane de Venise)

*Lettere famigliare a diversi, 1580.*

On lit dans le *Journal des voyages* (Éd. Lautrey, p. 168) : « Le lundy « à souper, 7 de Novembre, la Signora Veronica Franca, janti fame « venitiane, envoia vers lui (Montaigne) pour lui presanter un petit livre « de Lettres qu'elle a composé ; il fit donner deus escus audict home ».

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908, p. 150.

(2) *Bibl. Nat.*, T. 163, 1979.

C'est l'un de ces « Cent volumes de lettres italiennes » que Montaigne dit avoir dans sa bibliothèque (I. 41).

### FROISSART (Jean) (1)

*Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissard. Reveu & corrigé sus divers Exemplaires, & suyvant les bons Auteurs, par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, Historiographe du Treschrestien Roy Henry II<sup>e</sup> de ce nom. Avec Privilege. A Lyon par Jan de Tournes. Imprimeur du Roy. M. D. LIX (2).*

Froissart est trois fois nommé dans les *Essais*. Montaigne ne lui accorde pas trop d'autorité : « Quand on trouve dans Froissard, que le « Conte de Foix sceut, en Bearn, la defaite du Roy Jean de Castille, à « Juberoth, le lendemain qu'elle fut advenue, et les moyens qu'il en « allegue, on s'en meut moquer ;... l'autorité de ces tesmoins n'a pas, à « l'aventure, assez de rang pour nous tenir en bride ». (I, 27, t. II, 78.) Mais il le goûte pour sa bonne foi et sa naïveté ; c'est à ses yeux le type de ces historiens simples « qui n'ont point de quoy y mesler quelque chose « du leur, et qui n'y apportent que le soin et la diligence de r'amasser tout « ce qui vient à leur notice, et d'enregistrer à la bonne foy toutes choses, « sans choisis et sans triage, nous laissent le jugement tout entier pour la « cognoissance de la verité. Tel est, entre autres, pour exemple, le bon « Froissard, qui a marché en son entreprise d'une si franche naïveté « qu'ayant fait une faute il ne craint nullement de la reconnoistre et « corriger en l'endroit où il en a esté adverty, et qui nous represente la « diversité mesme des bruitz qui couroyent et les differens rapportz qu'on « lui faisoit. C'est la matiere de l'histoire nue et informe : chacun en peut « faire son profit autant qu'il a d'entendement ». (II, 10, t. III, p. 137.) Ces deux jugements sont de 1580.

Les *Essais* de 1580 font huit emprunts à Froissart, sans parler d'une ou deux allusions douteuses. Après cette date, la dette de Montaigne envers lui ne s'accroit plus. On cite encore un emprunt en 1595 (II, 5, t. III, p. 54), mais l'anecdote qui est là rapportée ne prouve pas que Montaigne relise son auteur : il cite assez inexactement, et dit lui-même : « Je ne sçay d'où je tiens ce conte ». C'était un conte déjà vulgarisé, en effet ; Montaigne l'avait lu en particulier dans l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne (chap. XVII, p. 9).

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908, pp. 39-221.

(2) Le troisième tome porte la date de 1560, le quatrième, celle de 1561. Au reste aussi bien que cette édition, Montaigne a pu avoir la suivante, donnée à Paris en 1574 ; certainement ce n'est pas de l'abrégé de Belleforest (Paris 1572) que sont tirés les exemples qu'il allègue.

### FRONTIN (??)

On a signalé un emprunt à Frontin en 1595 (III, 12, t. VI, p. 277, ce merveilleux exemple : qu'un pommier...); mais Montaigne l'a pris dans *les Politiques* de Juste Lipse et non directement chez Frontin.

### FULGOSIUS (Baptista) (?)

Son *De dictis factisque memorabilibus (illis exceptis quæ Valerius Maximus edidit collectanea)* a jeté dans la circulation un nombre considérable d'exemples. Publié pour la première fois en 1509, l'ouvrage est réimprimé pendant tout le siècle, et notamment à Paris en 1518, à Anvers en 1565, à Bâle en 1567, à Paris en 1578 et en 1588, à Cologne en 1604. Montaigne a certainement profité indirectement de cette diffusion d'exemples. On ne peut cependant pas assurer qu'il ait possédé ce recueil. Notons toutefois que les trois exemples qui emplissent son chapitre « *De trois bonnes femmes* » (II, 35), étaient déjà rapprochés dans un même chapitre de Fulgose (l. IV, chap. VI). Montaigne ne copie pas Fulgose ; il se reporte aux auteurs originaux de ces anecdotes ; mais ces auteurs sont indiqués par Fulgose en marge ; peut-être Montaigne profite-t-il de ces renvois.

### FUMÉE (Martin)

Cf. Gomara.

### GALIEN (??)

Montaigne le nomme six fois, mais dans plusieurs de ces cas, il le mentionne comme le grand maître alors reconnu de la science médicale, plutôt que pour faire appel à son témoignage. Deux ou trois emprunts à Galien lui viennent d'Agrippa. Il n'y a qu'un passage qui ne soit pas fourni par lui (II, 37, vers la fin), mais Montaigne nous avertit qu'il n'est pas allé non plus le chercher directement chez son auteur « Galen « recite, (à ce qu'on m'a dict), qu'il advint à un ladre de recevoir guérison « par le moyen du vin qu'il beut, d'autant que de fortune une vipere « s'estoit coulée dans le vaisseau ».

### GALLUS (Cornelius)

Six élégies de Maximianus qu'on attribuait au XVI<sup>e</sup> siècle à Cornelius Gallus. Montaigne loue sa simplicité et son classicisme ; il le rapproche d'Horace et l'oppose aux auteurs de la basse époque ; « Gallus, dit-il,

« parle simplement parce qu'il conçoit simplement » (III. 5, t. VI, p. 3. — 1588). On publie, au XVI<sup>e</sup> siècle, les élégies de Gallus à la suite de celles de Catulle, de Tibulle et de Propertius; toutes les éditions du temps semblent d'ailleurs se répéter exactement. Montaigne lit donc cet auteur dans le même volume que Catulle très probablement (Cf. Catulle). Le nombre des citations latines qu'il lui emprunte est porté à dix, car au huit signalées par Coste, il en faut joindre deux qui n'avaient pas encore été identifiées. « Heu ! tantum attriti corporis ossa vides ! » (III. 12). « Poena minor certam subito perferre ruinam, Quod timeas gravius « sustinuisse diu » (III. 12).

Tous les emprunts à Gallus sont de 1588 et, chose curieuse, tous viennent de la première des six élégies.

### GAMBARA

*Carmina novem illustrium feminarum, Sapphus, Erinnae, Myrus, Myrtidis, Corinnae, Telesilla, Praxilla, Nossidis, Anytae ; et, lyricorum Alcmanis, Stesichori, Alcaeï, Ibyci, Anacreontis, Simonidis, Bacchylidis ; Elegiæ Tyrtaei et Mimnermi ; bucolicæ Bionis et Moschi ; latino versu a Laurentio Gambara expressa. Cleanthis, Moschionis, aliorumque fragmenta nunc primum edita. Ex bibliothecâ Fulvii Ursinii Romani. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1568.*

Un exemplaire, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. C'est un important recueil de lyriques grecs. Montaigne y prend peut-être en 1580 le vers d'Anacréon qu'on rencontre au chapitre de « *L'institution des enfans* » et qui se retrouve ici p. 131 ; peut-être aussi, en 1588, le mot de Corinne qu'il faut semer avec la main et non avec le sac entier (III, 6, t. VI, p. 51, Cf. le recueil des Lyriques, p. 48) (1). Il faut noter que les morceaux de Bion et de Moschus sont seuls traduits en latin ; il semble que Montaigne se serve ici d'un livre grec.

### GELLI

De cet écrivain qui joua un rôle si considérable comme moraliste dans le XVI<sup>e</sup> siècle italien, il nous faut citer à tout le moins la *Circé* qui, publiée en 1549, fut traduite en Français dès 1550 par Denis Sauvage ; « *La Circée de M. Giovan Baptista Gello, academic florentin ; nouvellement mis en françoys, par le seigneur du Parc, champenois. Lyon, chez Guillaume Roville 1550* », traduction qui fut plusieurs fois réimprimée, notamment à Lyon 1554, Lyon 1569, Paris 1572. Reprenant le

(1) Je crois plutôt que cette seconde citation a été prise par Montaigne dans le *de Amphetheatro*, de Juste-Lipse, ch. VII.

cadre du *Grillus* de Plutarque, la *Circée* a pour sujet une comparaison entre l'état des bêtes et celui des hommes, ce que Montaigne traitera dans son *Apologie de Raimond Sebond*. La théorie de Gelli, au contraire de celle de Montaigne, est que l'homme possède seul la raison et que cela lui confère une extrême supériorité ; mais beaucoup d'idées sont touchées dans la *Circée* qui reviennent dans les *Essais*, si bien que Montaigne semble quelquefois y répondre. Je n'ai cependant relevé aucun emprunt direct.

Il en est de même des dialogues de Gelli. *Il capricci del bottaio di Giovanbat*. Gelli (?) qui avaient eu déjà de nombreuses éditions italiennes, et qui avaient été traduits en 1566. Très évidemment Montaigne a connu ces dialogues, et l'allure très familière et très pratique de leur morale les rapproche naturellement des *Essais*.

### GENTILLET (Innocent)

*Discours, sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume, ou autre Principauté. Divisez en Trois parties, assavoir, du Conseil, de la Religion, et de la Police que doit tenir un prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin. A Très-haut et Très-illustre Prince François duc d'Alençon, fils et frère du Roy. (1576 ou 1577, ou 1579, ou encore la traduction latine publiée en 1577 et 1578).*

Cet ouvrage, plus connu sous le nom d'*Antimachiavel* qui lui fut donné plus tard, parut sans nom d'auteur et sans mention du lieu de publication.

Montaigne fait allusion à cet ouvrage dans l'essai « *De la présomption* » (II, 17, t. IV, p. 250) « Les discours de Machiavel estoient assez « solides pour le subject ; si y a il eu grand aisence à les combattre ; et « ceux qui les ont combattu n'ont pas laissé moins de facilité à combattre « les leurs ». Il nous apprend du même coup que les listes de faits accumulées par Gentillet ne lui paraissent pas triompher sans réplique.

A ces exemples je crois qu'il a fait trois emprunts qu'on rencontre aux chapitres II-27, II-29 et II-36, et quelques-unes des idées exprimées dans l'essai II-23 me paraissent inspirées par les « *discours* » de Gentillet, (Cf. table chronologique des *Essais*.)

En 1580 (II. 17) et surtout en 1588 (III. 1), Montaigne a combattu les idées de Machiavel ; peut-être à ce point de vue encore le livre de Gentillet a eu sur lui quelque influence.

\* *Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IIII. Imperatoris patriæ imperiique vindicis et propugnatoris*

*acerrimi, singulari fide et diligentia, quasi continua successione deducentes, ad publicam historiæ studiosorum utilitatem in lucem revocati, et longe emendatius quam antea impressi, cum novo indice. Quorum nomina sunt : Johannes Turpinus de vita Caroli Magni et Rolandi ; Rhegino abbas Prumiensis diocesis Treviren ; Sigebertus Gemblacensis ejusque continuator Robertus de Monte ; Lambertus Schaffnaburgensis, alias Hirsfeldensis dictus. Impressum Francofurti ad Maemum anno Domini 1566.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Les *Essais* n'y font, à ma connaissance, aucun emprunt.

#### GILLES \* (1)

*Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes jusques au temps du roy Louis onziesme, jadis composées par feu maistre Nicolle Gilles, en son vivant, secretaire indiciaire du Roy, et contrerolleur de son tresor. Imprimées nouvellement sur la correction de M. Denis Sauvage de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens, iusques à cest an Mil cinq cens soixante et deus. Avec les effgies des Roys au plus pres du naturel. A Paris. De l'imprimerie de G. le Noir, 1562.*

Un exemplaire incomplet, qui appartient à M. Dézeimeris, porte au titre la signature de Montaigne et est muni de 173 annotations ou soulignées de la main de Montaigne. M. Dézeimeris se réserve d'étudier ces annotations dans un prochain ouvrage. J'ai reconnu un emprunt des *Essais* aux *Annales* de Nicolle Gilles, au chapitre intitulé « *C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance* ». « Nos annales disent que le pape Honorius le propre jour... » (I. 27, t. II, p. 78).

#### GIOVIO (Paolo) \* (2)

*Pauli Jovii Novocomensis, episcopi Nucerini, historiarum sui temporis tomus primus, XXIII libros complectens : cum indice plenissimo. Lutetiæ Parisiorum, ex officina typographica Michaelis Vascosani, via Jacobæa ad insigne Fontis, 1553. Le second tome (1554) est relié à la suite du premier.*

(1) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908. p. 57.

(2) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908. pp. 60-132-138.

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Les *Essais* lui empruntent huit passages, à ce qu'il m'a semblé. Tous paraissent pour la première fois dans l'édition de 1595.

Du même Giovio, Montaigne lit encore à la même époque le morceau intitulé : « *Ordo ac disciplina turcicæ militiæ* » auquel il fait un emprunt important. C'est une courte dissertation qui est généralement publiée avec les *Vies des Empereurs turcs* que, par suite, Montaigne possédait aussi sans doute.

Il est possible encore que, en 1580, Montaigne fasse un emprunt à un troisième ouvrage de Paul Jove : *Commentariū delle cose dei Turchi di Paulo Giovio, con gli fatti e la vita di Scanderberg* (?) Cet ouvrage avait été traduit en français par Gaulteron (1539 et 1544). Le récit de Montaigne n'est pas assez fidèle pour qu'on puisse décider s'il se réfère au texte italien ou à sa traduction française ; on ne peut même pas affirmer qu'il ait été pris directement dans cet ouvrage.

Il faut encore mentionner les « *Éloges* » (?) de Paul Jove qui eurent un très vif succès et qui, par leur caractère biographique, étaient de nature à intéresser vivement notre philosophe.

## GIUSTINIANO

Cf. Justinianus.

## LOPEZ DE GOMARA (1)

*Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves, qui jusqu'à present ont este decouvertes. Augmentée en ceste cinquième edition de la description de la nouvelle Espagne et de la grande ville de Mexique, autrement nommée Temictilan. Composée en Espagnol par François Lopez de Gomara, et traduite en François par le S. de Genillé Mart. Fumée. Paris M. D. LXXXIV (1584).*

Cet ouvrage, qui eut un très vif succès en son temps, est mis à contribution par beaucoup d'auteurs contemporains, notamment par Bodin dans sa *République*. Montaigne le lit entre 1584 et 1588. Les *Essais* de 1588 y font de très nombreux emprunts et allusions. Des pages entières sont remplies de coutumes enseignées à Montaigne par Lopez de Gomara. Beaucoup de ces coutumes viennent de la partie qui traite du Mexique, partie que Mart. Fumée ajoute pour la première fois dans l'édition de 1584 à sa traduction jusque-là incomplète ; nous pouvons donc être certains que Montaigne a eu ou cette édition de 1584, ou celle de 1587, qui en est la reproduction page pour page.

(1) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908, p. 76-224.

*Historia di Don Ferdinando Cortes, marchese della Valle, capitano valorosissimo, con le sue maravigliose prodezze, nel tempo che discopri, et acquisto la nuova Spagna. Parte terza. Composta da Francesco Lopez di Gomara in lingua spagnuola, tradotta nella italiana per Agostino di Cravalix. In Venetia, appresso Camillo Franceschini, 1576.*

Cet ouvrage a été lu par Montaigne également entre 1580 et 1588. Il lui a fait cinq à six emprunts importants. J'ai démontré ailleurs que suivant toute vraisemblance c'est cette traduction italienne qu'il a eu entre les mains, et non la traduction française de Guillaume le Breton qui parut seulement au mois de mai 1588.

### GONÇALEZ DE MENDOZA (1)

*Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, divisée en deux parties. Contenant en la Première, la situation, antiquité, religion, fertilité, ceremonies, sacrifices, rois, magistrats, mœurs, us, loix, et autres choses memorables dudit royaume. Et en la Seconde, trois voyages faits vers iceluy en l'an 1577, 1579 et 1581, avec les singularitez plus remarquables y veuës et entendues: ensemble un itinéraire du nouveau monde, et le descouvrement du nouveau Mexique en l'an 1583. Faite en espagnol par R. P. Iuan Gonçalès de Mendoce, de l'ordre de S. Augustin: et mise en François avec des additions en marge et deux Indices par Luc de la Porte, Parisien, docteur es Droits. A Monseigneur le Chancelier. A Paris, chez Jeremie Perier, rue S. Jean de Beauvais, au franc Meurier, 1588. Avec Privilege du Roy.*

Montaigne n'a pu connaître cet ouvrage qu'après l'édition de 1588, mais certainement il en a eu connaissance. Il fait allusion à cette lecture lorsqu'il écrit: « En la Chine, duquel royaume la police et les arts sans commerce et connoissance des nostres, surpasse nos exemples en plusieurs parties d'excellence et duquel l'histoire m'apprend combien le monde est plus ample et plus divers que ni les anciens ni nous ne penetrons... » (III. 12). Il a fait au moins deux emprunts importants au livre de Gonçalès de Mendoza.

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 109.

### GOULARD (Simon) (1)

*Histoire de Portugal, contenant les entreprises, navigations & gestes memorables des Portugallois, tant en la conquête des Indes Orientales par eux descouvertes qu'ès guerre d'Afrique et autres exploits, depuis l'an mil quatre cent nonante six, jusques à l'an mil cinq cens septante huit, sous Emmanuel premier, Jean troisieme, & Sebastien premier du nom, comprinse en vingt livres, dont les douze premiers sont traduits du latin de Jerosme Osorius, Evesque de Sylves en Algarve, les huit suivans prins de Lopez de Castagnede et d'autres historiens. Nouvellement mise en François, par S. G. S. Avec un discours du fruit qu'on peut recueillir de la lecture de ceste histoire, et ample Indice des matieres principales y contenues. De l'Imprimerie de François Estienne, Pour Antoine Chuppin. M. D. LXXXI. (ou la réimpression de 1587).*

Des vingt livres que contient cette histoire, les douze premiers sont traduits du « *De gestis regis Emmanuelis* » d'Osorio que Montaigne possédait en latin dans sa bibliothèque ; les huit derniers sont pris à divers historiens et surtout à Lopez de Castaneda. Montaigne a lu cet ouvrage seulement après 1588. Le plus souvent, il est impossible de distinguer les emprunts qu'il lui fait de ceux qu'il doit au texte latin d'Osorio, parce que la traduction de Goulard est très fidèle. Trois cependant viennent certainement de la traduction de Goulard parce qu'ils appartiennent aux huit derniers livres, c'est-à-dire à la partie qu'Osorio n'a pas traitée ; quatorze viennent des douze premiers livres et ont sans doute été pris partie dans le français, partie dans le latin.

### GROUCHY (Nicolas)

Est nommé par Montaigne comme un de ses maîtres au collège de Guyenne (I. 26). Il mentionne au même endroit son livre « *De comitis Romanorum* » comme le principal titre de gloire de Grouchy. Il est probable qu'il a connu cet ouvrage d'érudition publié pour la première fois en 1555.

### GUAZZO (Stefano)

*La civil conversation del S. Stefano Guazzo. Gentil'huomo di Casale di Monferrato. Divisa in IIII libri. Né quali dolcemente si*

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*. 1908, p. 97.

*ragiona di tutti le maniere del conversare, come più chiaro nella seguente facciata si dimostra. Di nuoco ristampata, & consumma diligenza corretta. In Venetia, Presso Gratioso Parchacino M.D.LXXXI.*

Dans son édition de 1582, Montaigne insère trois citations italiennes qui sont certainement empruntées à cet ouvrage : un vers de Dante, un de Pétrarque, et la traduction italienne de deux vers de Properce (I, 17, basti al nocchiero...). On s'était étonné à bon droit de trouver chez Montaigne une traduction italienne de Properce. Montaigne n'a fait que fort peu d'emprunts à Guazzo, parce que dans l'édition de 1582, il insère très peu d'additions ; mais le livre est très intéressant à consulter lorsqu'on veut rechercher l'influence que l'Italie a pu avoir sur lui.

Certainement c'est dans le texte italien qu'il a lu cet ouvrage. Deux traductions françaises en ont été données simultanément en 1579, l'une par Chappuis, l'autre par Belleforest ; mais toutes deux traduisent en français la citation de Properce, ce qui prouve que ce n'est pas d'elles que Montaigne a fait usage. On peut supposer qu'il a acheté en Italie l'édition ci-dessus mentionnée, ou peut-être la précédente, qui date de 1579. La première édition est de 1574.

#### GUEVARA (Antonio)

*Epistres dorées, morales, familières, et discours salutaires, du sieur Don Antoine de Guevara Espagnol, évesque de Mondognet, prescheur, chroniqueur et conseiller de la Majesté de l'Empereur Charles cinquiesme. Divisées en trois Tomes, les deux premiers traduits d'Espagnol en François, par le Seigneur de Guterry, docteur en medecine, et le troisieme contenant la revolte que les Espagnols firent contre leur jeune prince, en l'an M. D. XX. et l'yssue d'icelle. Ensemble un traitté de l'origine et travaux privilèges et jargon dont on use ès Galeres, le tout du même autheur. Traduit nouvellement d'Italien en François. A Paris. Pour Jacques Kerver, libraire juré demeurant rue S. Jacques. A l'enseigne de la Licorne. 1565.*

J'ai reproduit le titre de l'édition de Paris 1565, mais Montaigne a pu aussi bien lire celle de Paris 1570, ou encore celle de Paris 1573. Il importe seulement de noter que probablement il n'y a pas une des éditions de 1556 ou 1558 qui ne contienne pas le troisième livre, et que certainement, à l'époque où nous lui voyons lire Guevara, il n'a pas encore la quatrième partie traduite en Français seulement dans l'édition de Paris 1584.

Il a certainement lu ces épîtres très fameuses alors (1) il les men

(1) Il faut lire, sur la question des rapports de Guevara avec Montaigne, un très intéressant article de M. Clément : Antoine de Guevara, ses lecteurs et ses imitateurs

tionne et leur fait un emprunt dans l'essai « Des destriers ». (I. 48). On peut citer d'autres faits et d'autres anecdotes qui se rencontrent à la fois dans les *Essais* et dans les *Epistres dorées*, mais une lecture attentive ne m'a révélé aucun autre emprunt textuel ; quelques faits vulgarisés par Guevara se retrouvent chez Montaigne, comme certains mots fameux de la courtisane Laïs et de la courtisane Flora (III. 9), mais peut-être n'est-ce pas directement chez Guevara que Montaigne les a pris, car de Guevara ils avaient passé chez d'autres auteurs (1).

La seule lecture certaine est antérieure à 1580.

Quant à l'influence des idées morales de Guevara sur Montaigne, je crois qu'il ne faut pas l'exagérer. Montaigne a jugé assez sévèrement les *Epîtres dorées* en les citant ; il n'y a pas lieu de penser qu'il leur doit beaucoup. M. Clément (Revue d'hist. littéraire de la France 1900 et 1901), estime que les idées de Montaigne sur la médecine (II, 37), sur l'amour (III, 5), et sur la vieillesse (III, 2 et passim), doivent beaucoup à Guevara ;

français au XVI<sup>e</sup> siècle (*Revue d'hist. litt. de la France* année 1900, p. 590, et année 1901, p. 214). Il y étudie également l'influence du Messie. Pour ce qui est de l'influence directe de ces deux écrivains sur Montaigne, je crois que M. Clément l'a exagérée, et qu'il a trop multiplié les emprunts faits par les *Essais* aux ouvrages espagnols. Par exemple, dans la narration que fait Montaigne de l'aventure de l'esclave Androdus (*Essais* II. 12 éd. Dézeimeris, t. 2, p. 63), M. Clément voit dans certains détails la preuve que Montaigne avait présents à l'esprit les récits que Messie & Guevara en avaient fait avant lui. Montaigne, en effet, fait d'Androdus un esclave dace, et, dans Aulu-Gelle, qui nous a conservé cette anecdote, M. Clément ne trouve aucune indication de nationalité ; c'est, dit-il, une confusion qui vient de ce que Guevara, très fantaisiste dans ses récits, avait donné pour maître à son esclave, le consul Dacus : le mot est resté dans l'esprit de Montaigne et nous avons là un moyen de nous assurer qu'il pense au récit de Guevara. Mais si on se reporte aux éditions d'Aulu-Gelle du XVI<sup>e</sup> siècle, dont le texte est alors mal établi, on y lit la phrase suivante que Montaigne ne fait que traduire fidèlement : « *Introductus erat... Dacus servus viri consularis. Ei servo « Androdus nomen fuit ».* Dans les éditions que Montaigne a dû avoir entre les mains, dans celle de Paris, 1536, et dans celles de Lyon de la même époque (1537, 1539, 1559, etc.), on trouve en marge, pour attirer l'attention : « *Androdus Dacus servus* ». Inutile donc de faire intervenir ici la narration de Guevara pour expliquer celle de Montaigne ; et, de même, en prenant la précaution de se reporter aux éditions du temps, on constate qu'il n'est pas davantage besoin de faire appel à celle de Messie. (Cf. ci-dessous Mexia). Mais, si M. Clément, à mon avis, fait trop de place aux emprunts directs de Montaigne à Guevara, en revanche, les rapprochements qu'il fait établissent fort bien les rapports généraux entre leurs œuvres, montrent parfaitement qu'elles ont des préoccupations communes, et même, à ce point de vue, on pourrait joindre de nombreux rapprochements aux siens, de manière à confirmer l'idée qu'il a si heureusement mis en lumière. Au reste, l'objet de M. Clément était moins d'étudier l'influence de Guevara et de Messie sur Montaigne que de montrer la descendance de leurs œuvres en France, et sur cette question on verra par la suite combien je suis d'accord avec lui et combien mes recherches ont confirmé les siennes.

(1) Aucun autre emprunt ne décèle une influence directe et certaine de Guevara sur Montaigne ; et pourtant Guevara est souvent si fantaisiste dans ses récits, et Montaigne souvent si fidèle à transcrire ses sources, que des inexactitudes communes ne manqueraient pas de trahir les emprunts de Montaigne si vraiment il en avait fait d'autres.

qu'en écrivant les *Essais* où elles s'expriment, l'essai sur l'*Amour*, par exemple, Montaigne avait très présentes à l'esprit certaines épîtres déterminées de l'auteur espagnol. Mais, 1° la critique de la médecine et des médecins est alors partout, et plusieurs des faits dont M. Clément indiquait la source dans Guevara viennent en réalité d'Agrippa ; 2° pour l'amour, il n'y a guère dans l'épître de Guevara que des lieux communs, aucune des conceptions intéressantes et parfois hardies de Montaigne ne s'y rencontre ; je ne vois là rien de probant par conséquent ; 3° le rapport le plus intéressant entre les deux auteurs est peut-être leur communauté de vues sur la vieillesse ; tous deux prennent le contrepied de l'opinion de Caton dans le *de Senectute*, et critiquent vivement les défauts du vieillard. Toutefois, il n'y a peut-être là qu'une influence lointaine, s'il y a influence. Tout ceci nous empêche absolument de souscrire à la conclusion que, dans son *Histoire de la littérature espagnole*, M. Fitzmaurice formule en ces termes : « Montaigne, malgré le jugement qu'il a porté « sur les épîtres de Guevara, avait une réelle admiration pour l'auteur, « dont il emprunte des passages avec un sans gêne que Brantôme n'a pas « surpassé » (Trad. d'Avray, p. 166). En réalité, Montaigne a lu Guevara, mais il lui doit peu ; c'est plutôt indirectement qu'il a subi son influence, par tout un mouvement littéraire auquel il se rattache et que Guevara a contribué à susciter.

Certainement Montaigne a possédé encore d'autres ouvrages de Guevara : 1° *Libro aureo de Marco Aurelio, imperador*. Peut-être en avait-il la traduction française, qui, publiée pour la première fois en 1537, fut refaite à plusieurs reprises et plusieurs fois réimprimée sous les titres de « *Livre doré de Marc Aurele* », ou de « *L'Horloge des princes* », etc. Montaigne a dit de son père : « il mesloit son langage de quelque « ornement des livres vulgaires, sur tout espagnols ; et, entre les espai- « gnols, luy estoit ordinaire celuy qu'ils nomment Marc Aurele » (II, 2, 1595). A sa manière d'en parler, on devine que pour le fils, le Marc-Aurele n'est plus un livre familier. Je n'ai trouvé dans les *Essais* aucun passage qui en soit pris directement. Toutefois, il est probable que Montaigne a gardé le livre de son père dans sa bibliothèque. Il est même vraisemblable que par son père il en a beaucoup entendu parler dans son enfance. Le Marc-Aurele est un des livres qui, autour de 1540 et de 1550, répandent chez nous beaucoup d'idées morales. On en trouve peut-être quelques réminiscences dans les *Essais*, et il y a peut-être intérêt à rapprocher quelques-unes des idées de Montaigne d'idées semblables exprimées par Guevara dans cet ouvrage.

2° *Libro llamado menosprecio de la corte* (?) ou la traduction de cet ouvrage : *Le mépris de la cour*, qui, donnée d'abord par Antione Allegre, en 1542, fut sans cesse réimprimé entre 1540 et 1560, et de nouveau encore après cette date. C'est là encore très certainement un de ces livres espagnols que le père de Montaigne aimait à citer. Lui aussi a été très goûté par toute la génération de Montaigne, et il a dû agir sur Montaigne

de la même manière que le précédent. M. Clément a très justement relevé une phrase du *Menosprecio* qui mérite d'être rapprochée de l'essai « *De la solitude* » : « Si le courtisan porte à la maison, dit Guevara, les « passions et affections qu'il a gagnées à la cour, il lui serait mieux n'en « être jamais bougé » (Ch. III). Il n'y a d'ailleurs pas là d'influence directe bien certaine.

Citons encore, avec les mêmes réserves : *Aviso de privados*, traduit en français en 1556, par Rochemore, sous le titre suivant : *Le favori de cour*. Je n'ai relevé aucun emprunt à cet ouvrage.

### GUICHARDIN (François) (1)

*Dell'Historia d'Italia di M. Fran<sup>co</sup> Guicciardini Gentil'huomo Fiorentino Gli Ultimi Quattro Libri non piu stampati. All'Illustriss. et Eccellentis. Sig. Il Sig. Casimo Medici Duca di Firenze et di Siena. Con Privilegii. In Vinegia appresso Gabriel Giolito de Ferrari MDLXIII.*

Montaigne nomme deux fois Guichardin dans les *Essais*. Voici la note qu'il avait inscrite sur son exemplaire et qu'il nous a conservée dans son chapitre « *Des lieres* » : « Il est historiographe diligent, et « duquel, à mon advis, autant exactement que de nul autre, on peut « apprendre la verité des affaires de son temps. Aussi, en la plus part, « en a-t-il esté acteur luy mesme, et en rang honorable. Il n'y a nulle « apparence que, par haine, faveur ou vanité, il ayt déguisé les choses « dequoy font foy les libres jugemens qu'il donne des grands, et notam- « ment de ceux par lesquels il avoit esté avancé et employé aus charges, « comme du Pape Clément septiesme. Quant à la partie dequoy il « semble se vouloir prevaloir le plus, qui sont ses digressions et discours, « il y en a de bons et enrichis de beaux traits, mais il s'y est trop pleu : « car, pour ne vouloir rien laisser à dire, ayant un subject si plain et « ample, et à peu près infini, il en devient lasche, ennuyeux, et sentant « un peu au caquet scholastique. J'ay aussi remarqué cecy, que, de tant « d'ames et effectz qu'il juge, de tant de mouvemens et conseils, il n'en « rapporte jamais un seul à la vertu, religion et conscience, comme si ces « parties la estoient du tout esteintes au monde ; et, de toutes les actions, « pour belles par apparence qu'elles soient d'elles mesmes, il en rejette « la cause à quelque occasion vitieuse, ou à quelque profit. Il est impos- « sible d'imaginer que, parmi cet infini nombre d'actions dequoy il juge, « il n'y en ait eu quelqu'une produite par la voye de la raison : nulle « corruption peut avoir saisi les hommes si universellement que quel- « qu'un n'eschappe de la contagion. Cela me faict craindre qu'il y aye « un peu du vice de son goust, que cela soit advenu de ce qu'il ait estimé « d'autrui selon soy, » (II, 10, t. III, p. 141).

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 43.

Aux quatre emprunts signalés par Coste dans l'histoire de Guichardin, il en faut joindre trois et peut-être quatre qu'il avait omis, ce qui porte le compte à sept ou huit. Tous semblent être des environs de 1572. (Cf. Chronologie des *Essais*, ch. I, 5.) J'ai démontré qu'il les a pris dans le texte italien, et non de la traduction française de Chomedey ; c'est d'ailleurs ce qu'il laisse entendre lorsqu'il écrit au sujet de la notice mise par lui en tête de son Guicciardini : « Quelque langue que parlent mes livres, « je leur parle en la mienne ».

Quant à l'édition, certainement il n'avait pas la première, celle de 1561, puisqu'il fait un emprunt au dix-neuvième livre qui manque à cette édition. Il a pu avoir celle de 1564, dont nous donnons le titre ci-dessus, ou celle de 1567.

### GYRALDI (Lilio Gregorio) \*

*De Deis gentium varia et multiplex historia, in qua simul de eorum imaginibus et cognominibus agitur, ubi plurima etiam hactenus multis ignota explicantur, et pleraque clarius tractantur. Ad D. Herculem Estens. II Ferrariens. ducem IV. Lilio Gregorio Gyraldo Ferrariensi auctore. Syntagmatum decem et septem hujus Operis, ac rerum quæ singulis tractantur seriem, proxima post Præfationem pagella indicabit; accessit quoque omnium quæ toto opere continentur nominum ac rerum locuples index. Basileæ per Joannem Oporinum (1548).*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Les notes qui se lisent dans les marges ne sont pas de lui. Montaigne a nommé Gyraldus dans les *Essais* (I, 35), mais non de manière à faire entendre qu'il ait rien lu de cet auteur. Je ne retrouve aucun emprunt fait par lui à cet ouvrage. C'est un traité savant et d'une lecture souvent fort aride. Le premier chapitre, sur la religion des anciens en général et sur l'idée qu'ils se faisaient de la divinité, a pu intéresser vivement Montaigne ; on y retrouve des idées qui se rencontrent dans l'*Apologie de Raimond Sebond*, mais ces détails communs viennent du *De Natura Deorum* de Cicéron, et Montaigne les prend directement chez Cicéron. Les seize autres chapitres traitent des divinités anciennes considérées chacune en particulier.

De Gyraldi, nous pouvons encore citer : *Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis progymnasma aduersus literas et literatos* (?) Non seulement l'idée générale de ce traité que son titre indique assez, mais beaucoup d'idées particulières se retrouvent dans l'*Apologie de Raimond Sebond*. Certaines expressions de Montaigne aussi rappellent des phrases de Gyraldus, celle-ci, par exemple, par laquelle Montaigne se moque des prétentions des savants : « Cettuy-cy ne semble il pas parler de la « condition de Dieu tout-vivant et tout-puissant ? » Gyraldus disait :

« Deos putes ex verbis, non homines loqui. » Aucun emprunt cependant ne permet d'être affirmatif.

### HEBREU (Leone) \*

*Dialoghi di amore, composti per Leone medico Hebreo. In Vinegia, 1549.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque du grand Séminaire de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne, et la maxime « Mentre poui » qui se rencontre sur plusieurs de ses livres.

Hebreu est nommé dans les *Essais* de 1588 comme un auteur qui parle de l'amour d'une manière artificielle, sans aucun naturel : « Mon page « fait l'amour et l'entend : lisez luy Leon Hebreu et Ficin : on parle de « luy, de ses pensées et de ses actions, et si il n'y entend rien. » (III, V, t. VI, p. V).

Je ne vois pas que Montaigne ait rien pris à cet ouvrage. Pourtant, comme commentaire au vingt-huitième essai du premier livre, on peut citer avec profit un passage d'Hebreu sur l'amitié : on y trouvera des expressions voisines de celles qu'emploie Montaigne : « Le philosophe « dit que le vray Amy est un autre soy-mesme, pour denoter que, qui « est en la vraye amitié a double vie, constituee en deux personnes ; « c'est assavoir en la sienne, & en celle de l'Amy : tellement que son amy « est un autre soy-mesme : & chacun d'eux embrasse en soy deux vies « ensemble : dont la sienne propre est l'une & celle de l'amy l'autre : & « par un amour esgal, ayme toutes les deux personnes : et pareillement « conserve toutes les deux vies. Et, pour ceste cause, la sainte-Escriture « commande l'honneste Amitié, disant : tu aimeras ton prochain, comme « toi mesme : voulant que l'amitié soit de sorte que les amis se fassent « unis esgalement, & qu'un mesme amour soit en l'esprit de chacun de « ces amis. Et la cause de telle union, & assement, est la reciproque « Vertu, ou sapience de tous les deux amis ; laquelle, par la spiritualité « & aliénation de matieres, & par l'astraction des conditions corporelles, « oste la diversité des personnes, jusques à ne leur laisser de divers que « l'individuation corporelle : & engendre ez amis une propre Essence de « pensee, conservée par un sçavoir & par un amour & volonté commune « à tous deux, autant separée de difference et de diversité, comme si « vrayment le subject de l'amour estoit une seule ame, & essence, « conservée en deux personnes, & non multipliée en icelles. Et, pour « conclusion je dy que l'amitié honneste, fait, d'une personne deux : & « de deux, une ». (P. 65).

## HÉLIODORE

*L'histoire éthiopique traitant des loyales et pudiques amours de Theogenes et de Chariclea* (Paris 1547, ou 1549, ou 1559, ou 1570 (1).

C'est la traduction qu'Amyot avait donnée du roman d'Héliodore; certainement Montaigne la possédait. « Entre les livres simplement « plaisans » il trouve « l'histoire æthiopique digne qu'on s'y amuse » à ce qu'il nous apprend dans son essai « *Des livres* ». Je ne vois pas qu'il lui ait fait aucun emprunt dans les *Essais*.

## HERBURT FULSTIN (Jean) \* (2)

*Histoire des Roys et Princes de Poloigne, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce Royaume, depuis Lech, premier fondateur d'iceluy jusques au Roy Sigismond Auguste dernier decedé, avec les illustres et excellents faicts desdits Roys et Princes ; tant en paix qu'en guerre composée en Latin et divisée en XX livres par noble et magnifique sieur Jean Herburt Fulstin, Castellan de Sanoc, Capitaine de Premislie, Conseiller dudict Royaume de Poloigne, à présent l'un des Ambassadeurs d'iceluy en France. Traduite de Latin en François, et dediée au Roy de Poloigne (par François Balduin). A Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier, rue S.-Jaques, 1573. Avec privilège du Roy.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. A la fin, Montaigne a écrit la note suivante qui fixe la date de sa lecture et indique sommairement son jugement : « Acheve de lire en febvrier 1586 à Motaigne (52). C'est « un abre(ge) de l'histoire simple et sans ornement. »

À l'histoire d'Herburt Fulstin, qu'il lit au début de 1586, Montaigne a fait quatre emprunts qui paraissent dans l'édition de 1588.

(1) Nous ne pouvons pas choisir entre ces quatre éditions. Dans une note manuscrite (exemplaire de Bordeaux, essai II. 8, éd. Jouaust, t. III, p. 407) Montaigne a parlé d'Héliodore. Si l'on doit lire à cet endroit « Evesque de Tricea », il y aura des chances sérieuses pour que le renseignement vienne de la préface d'Amyot, et comme c'est seulement dans la troisième édition qu'Amyot nous a parlé d'Héliodore, on aura lieu de penser que l'exemplaire de Montaigne n'était pas antérieur à 1559. Mais il semble qu'il faut lire Tricea, ce qui indique que Montaigne a pris ailleurs le renseignement (cf. ci-dessous Nicéphore). Au reste, toutes ces conditions sont assez semblables pour qu'il n'y ait aucune utilité à savoir quelle était celle de Montaigne.

(2) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne, 1908*, p. 73.

### HÉRODIEN (? ?)

Montaigne possédait une traduction latine d'Hérodien (Cf. Ange Politien), on signale un emprunt à cet auteur (I, 49, t. II, p. 266 : les dames argiennes...), mais le passage d'Hérodien (IV, II, 6), ne contient qu'une partie des détails cités par Montaigne. On a cru également qu'il avait pris à Hérodien la description de la cérémonie par laquelle on défiait les empereurs (II, 12, t. IV, p. 34), mais le passage se trouve dans un ouvrage de Guillaume du Choul (Cf. ci-dessus du Choul), que Montaigne possédait dans sa bibliothèque. Nous n'avons donc aucune preuve qu'il ait étudié l'histoire d'Hérodien.

### HÉRODOTE (1)

*Les neuf livres des histoires de Herodote prince et premier des historiographes grecz, intitulez du nom des Muses Clio, Euterpe, Thalia, Melpomène, Terpsychore, Erato, Polymnia, Urania, Calliope, plus un recueil de George Gemiste dict Plethon, des choses avenues depuis la journée de Mantinée, le tout traduit du grec en françois par Pierre Saliat, secrétaire de Monseigneur le Reverendissime Cardinal de Chastillon. A Paris, avec privilège du Roy, pour Estienne Groulleau, libraire, demurant en la rue Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean Baptiste.*

(Édition de 1556, ou peut-être une des premières réimpressions : 1575 ou 1580).

Rien ne prouve qu'entre 1580 et 1570 Montaigne lise ce volume. Il mentionne une dizaine de faits qui viennent de l'histoire d'Hérodote, mais il est probable qu'il les cite de mémoire en partie et qu'en partie il les prend chez d'autres auteurs, spécialement chez des moralistes et des polygraphes. Beaucoup d'anecdotes de l'histoire d'Hérodote étaient déjà très vulgarisées ; beaucoup d'entre elles s'adaptaient très aisément à une leçon morale, et les moralistes les répétaient volontiers. Il est tout naturel que Montaigne cite de l'Hérodote sans se reporter à son texte.

Entre 1580 et 1588, sur neuf passages inspirés d'Hérodote, plusieurs viennent certainement à Montaigne par le moyen d'autres auteurs et par la tradition anonyme ; un ou deux cependant portent peut-être la trace d'une lecture de Saliat. Il est possible que Montaigne l'ait étudié à cette époque.

(1) Cf. DELBOULE : *Revue d'histoire littéraire* 1895. — Joseph de ZANGRONIZ : *Montaigne Amyot et Saliat*, 1906, pp. 102, 154, 165. — P. VILLEY : *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 483.

Toutefois c'est surtout après 1588 qu'il l'a le plus pratiqué. Alors le nom d'Hérodote revient souvent dans les *Essais* (huit fois). Cinquante allégations nous renvoient à son histoire, et de ce nombre dix ou douze sont de simples allusions, mais plus de trente présentent des ressemblances verbales significatives avec la traduction de Saliat. Plusieurs sont transcrits presque textuellement.

Montaigne a donc lu avec beaucoup d'attention son Hérodote après 1588 et il lui doit beaucoup. On remarquera que les deux tiers de ces emprunts viennent des quatres premiers livres, c'est-à-dire des plus légendaires, de ceux qui pullulent de coutumes étranges. Le seul quatrième livre revient quinze fois dans les références.

### HOMÈRE \*

#### *Odyssea Græce. Anno 1525.*

On trouve vingt-deux fois le nom d'Homère; huit à dix passages des *Essais* font allusion à des épisodes de l'Iliade ou de l'Odyssée. Il ne semble pas, néanmoins que Montaigne ait beaucoup pratiqué Homère. Je retrouve toutes ses allusions chez Plutarque, chez Platon, même une ou deux chez Sénèque; ce sont ces auteurs qui les suggèrent à Montaigne. Il y a là de quoi nous assurer que ces allusions étaient pleines de sens pour Montaigne, et que par conséquent les sujets des poèmes homériques étaient très présents à son esprit, mais voilà tout. Ajoutons toutefois que dans les *Essais* de 1580 on trouve (I, 47) une citation d'Homère en grec qui était reproduite sur les parois de la bibliothèque de Montaigne; je ne l'ai retrouvée dans aucune des anthologies du temps, Peut-être avait-elle été prise directement dans le texte grec.

A la vente des livres de Mirabeau, en 1792, a passé un exemplaire de l'Odyssée en grec, daté de 1525 qui portait au titre la signature de Montaigne (Cf. le catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau, l'aîné, député et ex-président de l'assemblée nationale constituante, Paris, 1791). Nous ignorons ce qu'est devenu ce volume. On a contesté (1) l'authenticité de ces annotations, dont il est malaisé de juger sur cette simple indication de catalogue: on a fait valoir 1° que Montaigne a fort peu cité Homère directement, 2° que tous les ouvrages annotés par Montaigne qui soient venus à notre connaissance sont des livres d'histoire. Nous ne pouvons émettre que des conjectures bien douteuses. Il ne me semble pas improbable cependant que Montaigne, qui lisait difficilement le grec, ait annoté son Odyssée; et peut-être ces annotations datent d'une époque antérieure à celle de la composition des *Essais*: L'exemplaire est de 1525; c'était peut-être un des livres de classe de Montaigne.

(1) Cf. Miss. Norton. *Studies in Montaigne*, p. 219.

Montaigne a placé Homère parmi les trois « Plus excellens hommes » de l'histoire. Il consacre un long développement à sa louange (Cf. II, 36). Mais ce qu'il admire en lui, ce n'est pas sa poésie : ce n'est pas, dit-il « qu'en son art mesme Vergile ne lui soit comparable : je le laisse à « juger à ceux qui les connoissent tous deux ; moy qui n'en connoy que « l'un je n'en puis dire que cela, selon ma portée que je ne crois pas que « les muses mesmes puissent aller au-delà du Romain ». Donc il ne juge pas son art faute de comprendre le grec. Ce sont d'autres « circonstances « qui lui rendent ce personnage admirable, quasi au-dessus de l'humaine « condition ». Il s'étonne « que luy, qui a produit et mis en credit au « monde plusieurs deitez par son auctorité, n'a gagné reng de Dieu « lui mesme. Estant aveugle, indigent, estant avant que les ars et les « sciences eussent esté redigées en regle et observations certaines, il les « a tant connues que tous ceux qui se sont meslez depuis d'establir des « polices, de conduire guerres, et d'escire ou de la religion, ou de la « philosophie ou des ars, se sont servis de luy comme d'un patron tres « parfait en la connoissance de toutes choses, et de ses livres comme « d'une pepinière de toute sorte de suffisance : ... c'est contre l'ordre de « nature qu'il a fait la plus noble production qui puisse estre : car la « naissance ordinaire des choses, elle est foible et imparfaicte ; elles « s'augmentent, se fortifient, par l'accroissance. L'enfance de la poésie et « de plusieurs autres sciences, il l'a rendue meure, parfaite et accom- « plie ». Ailleurs, il est vrai, il rabat quelque peu de cet enthousiasme, et comprend qu'on a prêté aux poèmes homériques beaucoup de choses qui n'y sont pas. « Homere est aussi grand qu'on voudra, mais il n'est « pas possible qu'il ait pensé à représenter tant de formes qu'on luy « donne. Les legislateurs y ont diviné des instructions infinies pour leur « fait ; autant les gens de guerre, et autant ceux qui ont traité des arts : « quiconque a eu besoin d'oracles et de predictions, en y a trouvé pour « son service. Un personnage sçavant, et de mes amis, c'est merveille « quels rencontres et combien admirables il y trouve en faveur de nostre « religion » (2).

## HORACE

### *Opera.*

« Il m'a tousjours semblé qu'en la poésie, Vergile, Lucrece, Catulle et « Horace tiennent de bien loin le premier rang. » (1580). « Horace ne se « contente point d'une superficielle expression, elle le trahiroit : il voit « plus clair et plus outré dans la chose : son esprit crochette et furette « tout le magasin des mots et des figures pour se représenter ; et les luy

(2) II, 42, t. IV, p. 134.

« faut outre l'ordinaire, comme sa conception est outre l'ordinaire. » (1588). (III, 5, t. VI, p. 3).

Aucun poète n'est plus souvent cité dans les *Essais* qu'Horace. Lucrèce seul s'y rencontre aussi fréquemment. Le total des emprunts est de cent quarante huit, sans parler d'une citation qui se lit sur les parois de sa « librairie ». Quatre-vingts sont de 1580, un de 1582, soixante-quatre de 1588 et trois de 1595. Soixante viennent des *Odes*, cinquante-huit des *Épîtres*, vingt des *Satires*, onze des *Épodes*, un du *Carmen seculare*.

(1)	1580	1582	1588	1595	Total
<i>Odes</i> . . . . .	16	0	43	1	<b>60</b>
<i>Carmen seculare</i> . . . . .	1	0	»	»	<b>1</b>
<i>Épodes</i> . . . . .	2	0	9	»	<b>11</b>
<i>Satires</i> . . . . .	15	0	5	»	<b>20</b>
<i>Épîtres</i> . . . . .	39	1	6	1	<b>48</b>
<i>Épîtres littéraires</i> . . . . .	7	0	1	1	<b>8</b>
	<b>80</b>	<b>1</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>148</b>

Les éditions d'Horace au XVI<sup>e</sup> siècle ont été très nombreuses. De plus, Montaigne modifie assez volontiers les vers de cet auteur en les citant. Pour ces raisons, il est probablement impossible de déterminer l'édition qu'il a eu entre les mains. De toutes celles que j'ai pu examiner, l'édition de Lyon 1545 est la plus conforme aux leçons de Montaigne, pratiquement on peut recourir à elle. Si Montaigne n'a pas eu celle-là entre les mains, il a eu quelque édition de la même famille (3).

### HOTMAN (François)

A son passage à Bâle, nous voyons par son *Journal des voyages* que Montaigne « soupe avec Hottoman » (Éd. Lautrey, p. 78). Plus loin, à Bozen, sur le point de quitter l'Allemagne, nous voyons que Montaigne écrit à François Hotman (Ib. p. 148). Il est probable qu'il a possédé quelques-uns des ouvrages de ce savant jurisconsulte, surtout son fameux pamphlet politique, la *Franco-Gallia*, qui fit grand bruit au moment de son apparition. Publiée en 1573, elle en était à sa troisième édition en

(1) Ce tableau se trouve dans les *Studies in Montaigne* de Miss Grace Norton, p. 271. Je n'ai eu à le compléter et à le rectifier que sur des détails sans importance.

(2) J'ai consulté les éditions de Venise, 1519; Bâle, 1527; Paris, 1544 (Rob. Estienne); Paris, 1545 (Vascosan); Lyon, 1545; Paris, 1551; Bâle, 1555; Venise, 1559; Anvers, 1556; Paris, 1567.

1576 ; on la traduisit en français dès 1574, et diverses réponses y furent publiées. Je n'ai trouvé aucun emprunt de Montaigne à la Francogallia.

### HYGIN \*

*C. Julii Hygini, Augusti liberti, fabularum liber, ad omnium poetarum lectionem mirè necessarius et nunc denuò excusus. Ejusdem Poeticon Astronomicon libri quator : quibus accesserunt similis argumenti, Palephati de fabulosis narrationibus liber I ; F. Fulgentii Placiadis episcopi Carthaginensis Mythologiarum libri III ; ejusdem de vocum antiquarum interpretatione liber I ; Phurnuti, de natura Deorum, sive poeticarum fabularum allegoriis, speculatio ; Albrici philosophi de Deorum imaginibus liber ; Arati φαεινομένων fragmentum, Germanico Cæsare interprete ; ejusdem Phænomena græce, cum interpretatione latina ; Procli de sphaera libellus, græce et latine. Basileæ, per Joannem Hervagium, anno 1549, mense martio.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Il ne me semble pas que les *Essais* lui aient rien emprunté. On trouve quelques allusions à quelques-unes des nombreuses fables dont il était parlé dans ce volume, mais elle semble se rapporter aux poètes familiers de Montaigne ; nulle part il n'est nécessaire de supposer qu'il ait eu recours à ce recueil.

### ISOCRATE

Montaigne lui fait quatre emprunts, tous les quatre viennent du *Discours de Nicochlès*, et tous les quatre paraissent pour la première fois dans l'édition de 1595. Louis Le Roy avait donné une traduction française du *Discours de Nicochlès*. Montaigne la possédait peut-être dans le même volume que la traduction des *Politiques d'Aristote* ; elle est jointe à l'édition de 1568. Toutefois ce n'est pas d'elle, semble-t-il, qu'il a fait usage. Il lisait probablement Isocrate dans la traduction latine du temps, faite par Leonicerus et revue par Wolfius :

Trad. latine éd. de 1553

Effice negotiationes eis lucrosas, lites detriméntosas : ut has fugiant, illas appetant.

Montaigne

Isocrates conseille à son roy de rendre les trafiques et negociations de ses subjects libres, franches et lucratives, et leurs de-

Trad. Le Roy

Proposez loyer a ceulx qui travaillent honnestement, et peine aux plaideurs et autres qui taschent à vivre par finesses et trom-

bats et querelles onereuses, chargées de poisons subsidés.

(Essais, I, 23, t. I, p. 165).

peries : à fin que vos subietz, pour crainte de perdre, s'abstiennent de l'un : et que, souz l'esperance de profit, ils soyent plus enclins à l'autre.

(Éd. de 1568, p. 17).

### Saint JEAN CHRYSOSTOME (??)

Ont trouve une citation de S. Jean Chrysostome dans les *Essais* de 1580. Il serait bien hasardeux d'en conclure que Montaigne a pratiqué cet auteur.

### Saint JÉRÔME (?)

En 1595, ont trouve deux citations de S. Jérôme en latin. Très vraisemblablement il les a prises de seconde main.

### JOINVILLE (1)

*L'histoire et chronique du tres chrestien Roy S. Loys, IX, du Nom & XLVIII Roy de France. Escripte par feu messire Jehan Sire, seigneur de Joinville & Seneschal de Champagne, amy et contemporain du dict Roy S. Loys. Et maintenant mise en lumière par Anthoine-Pierre de Rieux. Avec privilège du Roy. On les vend à Poitiers, à l'enseigne du Pelican. M.D.XLII.*

C'est une édition tout à fait défectueuse et infidèle.

Montaigne nomme trois fois Joinville dans les *Essais*, ces trois mentions sont dans l'édition de 1580. Il loue sa « Franchise et liberté « d'escrire » (II, 10) ; ailleurs il l'appelle un « Tesmoing croiable autant « que nul autre » (II, 29), et ailleurs encore un « Tesmoing tres digne de « foy » (I, 14). La sincérité et la bonne foi sont les qualités de Joinville qui l'ont particulièrement frappé.

Il lui fait quatre emprunts avant 1580. Tous les quatre suivent de près l'édition que Montaigne avait entre les mains et qui est très différente des éditions d'aujourd'hui. Montaigne connaissait déjà Joinville, à ce qu'il semble, vers 1572 : il le nomme et le loue dans la notice qu'il place, probablement vers cette époque, en tête de son du Bellay, et nous verrons

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 37.

que les allégations des *Essais* (I, 14 et II, 2), sont probablement de la même époque. Il est probable qu'il l'a lu à nouveau vers 1578 : les emprunts des chapitres II, 16 et II, 29, ont chance, en effet, de ne pas être très sensiblement antérieurs à cette date (Cf. table chronologique). Après 1580, nous ne trouvons plus la trace d'aucune lecture de Joinville. Un exemple de 1588 semble venir de lui (pourtant eut raison notre bon saint Loys..., II, 12, t. III, p. 177), mais le récit de Montaigne est très inexact, c'est un souvenir imprécis qui ne prouve aucune lecture récente.

### FLAVE (Josèphe)

#### *Œuvres.*

En 1580 on trouve cinq emprunts à Josèphe : trois viennent de son *Autobiographie* ; les deux autres du *Traité de Macchabées*. En 1588, on a signalé un emprunt aux « *Antiquités judaïques* », l'anecdote de Paulina (II, 12, t. IV, p. 37 ») ; mais le récit de Montaigne est très loin de celui de Josèphe, il est même inexact, et comme il était déjà passablement vulgarisé chez les moralistes, il est très possible et même probable que Montaigne ne l'a pas pris directement chez son auteur.

Ce sont donc surtout les deux courts opuscules de Josèphe qui paraissent avoir intéressé Montaigne. Ni la *Guerre des Juifs*, ni les *Antiquités judaïques* ne semblent lui avoir rien fourni directement. Le récit de la mort des Macchabées est un court traité de philosophie morale développé sur des exemples historiques ; en le critiquant, Montaigne semble prendre conscience de sa propre conception (Cf. *Essais* II, 2). L'*Autobiographie* de Josèphe a pu inciter Montaigne à se prendre pour sujet et à mêler la vie à sa méditation, bien que les nombreux récits politiques et militaires qui l'encombrent lui donnent un caractère très différent de celui des *Essais*.

Aucun des emprunts n'est assez précis pour qu'on puisse dire quelle édition Montaigne avait entre les mains. Je crois cependant qu'il avait une traduction latine plutôt qu'une des traductions françaises de Bourguoing ou de Genebrard.

### JOUBERT (Laurent)

*Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé corrigez par M. Laur. Joubert, conseiller et médecin ordinaire du Roy, et du Roy de Navarre, premier docteur régent, chancelier et juge de l'université en médecine de Montpellier. Ceste-cy est de toute l'œuvre la première partie, contenant cinq livres, avec l'indice des matières qui seront traictées es autres. A Paris, pour Vincent et Mehubert, jourte la coppie imprimée à Bordeaux, par S. Millanges, imprimeur du Roy. 1578, avec privilège (1).*

(1) Bibl. Nat. T. 21544 A.

Montaigne a très probablement l'édition de 1578 donnée chez Millanges, ou la réimpression de 1579. On trouve dans l'essai II.-12 (1) la preuve certaine que Montaigne a connu cet ouvrage avant 1580. C'est peut-être lui qui a suscité l'attaque contre les médecins qu'on rencontre dans l'essai II.-37, essai qui date de 1579. Montaigne semble y répondre à quelques arguments de Joubert.

C'est un ouvrage curieux à bien des points de vue et qui avait une certaine importance : Joubert a exigé l'orthographe phonétique, l'orthographe nouvelle que Montaigne n'aime pas ; Millanges, l'imprimeur, s'en excuse dans une préface ; il tient pour l'ancienne, mais il a dû céder. Joubert, qui est décidément un novateur, traite des questions médicales en français ; il revendique le droit de le faire, et aussi celui de braver l'honnêteté en langage vulgaire, de parler de sujets scabreux dans un livre de médecine, et bien qu'il traitât presque uniquement des rapports sexuels, il ne craignait pas de dédier son ouvrage à Marguerite de Navarre. Le livre fit grand bruit pour ces motifs et Montaigne ne put guère l'ignorer. Toute une polémique s'engagea à son apparition. Dans une seconde édition, Joubert dut supprimer son épître à la reine, et offrir son livre à un homme, à Pibrac.

A la fin du volume se trouvent quelques courtes dissertations, sur le serein, sur la santé du prince, sur le langage que parlerait un enfant qui n'aurait pas entendu parler les autres hommes. C'est de ce dernier traité, de cette « Question vulgaire », comme Joubert l'appelle, que Montaigne a pris son principal emprunt du chapitre II. 12.

## JUSTIN

Auteur d'un *Abrégé de l'Histoire uniuerselle composée par Trogue-Pompée* : ouvrage très fréquemment réimprimé au XVI<sup>e</sup> siècle, et par trois fois traduit en français. Etant donné cette diffusion, Montaigne l'a très vraisemblablement connu. On a relevé dans les *Essais* trois emprunts à l'*Histoire de Justin*, mais deux d'entre eux, au moins, n'en viennent pas : II. 16, t. IV, p. 200. Trogus Pompeius... qui est pris à la *méthode de l'histoire* de Bodin : II. 2, t. III, p. 15 Attalus qui vient de Diodore. Reste un emprunt en 1580 : I. 48, t. II, p. 251 Trogus et Justinus... que je ne retrouve pas ailleurs. Celui-là d'ailleurs suit de très près le texte :

### Montaigne

Trogus et Justinus disent que les Parthes avoient accoustumé de faire à cheval, non seulement la

### Justin

Equis omni tempore vectantur : illis bella, illis convivia, illis publica ac privata officia obeunt :

(1) Cf. ci-dessous *Chronologie des Essais*, ch. I, 4.

guerre, mais aussi tous leurs affaires publiques et privez, marchander, parlementer, s'entretenir, et se promener ; et que la plus notable difference des libres et des serfs, parmi eux c'est que les uns vont à cheval, les autres à pied.

Essai I. 48, t. 2, p. 251.

super illos ire, consistere, merceari, colloqui. Hoc denique descrimen inter servos liberosque esse quod servi pedibus, liberi non nisi equis incedent.

Justin, livre 41, éd. de Paris, 1578, p. 294.

### JUSTINIANUS \*

*Petri Justiniani, Patritii Veneti, Aloysii F., rerum Venetarum ab urbe condita historia. Venetiis apud Cominum de Tridino Montisferrati, 1560.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Je n'ai relevé aucun emprunt fait par Montaigne à cette histoire qui s'étend surtout sur les rapports de la République avec les Turcs.

### JUVÉNAL

#### *Satiræ.*

Probablement dans le même volume que Perse auquel il est généralement joint dans les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle.

Montaigne a fait cinquante citations de Juvénal dans les *Essais*. Quatre seulement d'entre elles sont de 1580 ; quarante-six sont de 1588 ; on n'en trouve aucune en 1595. C'est dire que c'est surtout entre 1580 et 1588 que Montaigne l'a lu. Les satires les plus fréquemment citées sont la treizième sur la conscience qui fournit huit citations, et la sixième, la fameuse satire sur les femmes, qui en fournit le même nombre. Viennent ensuite la huitième avec six, et la troisième également avec six ; la dixième, la quatorzième et la quinzième en ont chacune cinq ; puis viennent la neuvième et la douzième avec deux ; la deuxième, la cinquième et la septième avec une ; la première, la quatrième, la onzième ne sont pas représentées.

Les éditions de Juvénal sont nombreuses au XVI<sup>e</sup> siècle, mais elles présentent toutes le même texte à peu près, si bien qu'il est impossible de distinguer quelle était celle de Montaigne. De toutes les éditions que j'ai examinées, celle de Paris, 1544, est la plus voisine de celle que Montaigne a utilisée.

J'ai consulté les éditions de Venise-1528 et Venise-1530 (British Museum), Lyon-1532 (British Museum), Paris-1535, Venise-1535 et Lyon-1538,

(Bibl. Mazarine). Anvers 1540 (British Museum), Paris-1544, (Bibl. Nat.), Bâle-1551, Ivraie-1554, Lyon-1557, 1564 et 1567, Anvers-1565 et 1566 (Bibl. Nat.). Toutes ces éditions ne diffèrent entre elles que par des détails assez insignifiants. Certainement Montaigne a eu une édition assez ancienne, antérieure à 1550 ; c'est tout ce que nous pouvons assurer. Assez souvent il s'écarte du texte courant qui nous est représenté par les éditions ci-dessus mentionnées et plusieurs de ces divergences ne semblent pas devoir lui être imputées. Je crois en conséquence qu'il a eu entre les mains une édition que je n'ai pu retrouver dans aucune des bibliothèques de Paris ni de Londres. L'étude de Perse nous conduira aux mêmes conclusions.

### LA BOÉTIE (Estienne de)

On sait en quels termes émus Montaigne a parlé de son ami. Rappelons seulement le cas qu'il faisait de sa valeur intellectuelle, témoignage important pour apprécier l'influence que La Boétie semble avoir eue sur lui : « Le plus grand homme que j'aye conneu, je di des parties naturelles « de l'ame, et le mieux né, c'estoit Estienne de la Boitie : c'estoit vrayement un' ame pleine et qui monroit un beau visage à tout sens, un' « ame à la vieille marque et qui eust produit de grands effects si sa fortune l'eust voulu, ayant beaucoup adjousté à ce riche naturel par « science et estude » (II, 17, t. IV, p. 258).

Montaigne avait certainement dans sa bibliothèque les différents ouvrages de La Boétie que lui-même avait publiés :

\* *La mesnagerie de Xénophon. Les regles de mariage, de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduit de grec en françois par feu M. Estienne de la Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins & François, de son invention. Item, un discours sur la mort dudit Seigneur de La Boetie, par M. de Montaigne. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier, M. D. LXXI (1571).*

Un exemplaire, muni de la signature de Montaigne, est conservé à la Bibliothèque Nationale (1).

Il avait en outre en manuscrit des « *Mémoires sur l'édit de Janvier* » qui n'ont jamais été publiés, et le *Discours de la sercitude volontaire*,

(1) Bonnefon estime en outre (cf. son édition de La Boétie 1892, p. 365 et *Recue d'Histoire Littéraire*, 1893, p. 368) qu'un autre exemplaire, conservé chez M. Dézeimeris à Bordeaux, et muni de sommaires manuscrits dans les marges, a également appartenu à Montaigne.

dont il connut probablement aussi le texte imprimé dans les « *Memoires de l'estat de France sous Charles IX* ». Enfin il a publié *Vingt-neuf sonnets* dans les *Essais* de 1580.

Montaigne a emprunté trois citations à La Boétie. Deux sont en vers latins; la dernière en vers français. Des expressions de La Boétie se retrouvent çà et là dans les *Essais*, et certaines idées du *Contre-un*, celles par exemple qu'on y trouve sur la force de la coutume, semblent avoir eu beaucoup d'influence sur l'auteur des *Essais*. Les trois emprunts sont de 1580.

### LACTANCE (?)

Deux emprunts de 1580 viennent certainement par l'intermédiaire de Corneille Agrippa. Un de 1582 est fourni non moins certainement par l'*Ercolano* de Varchi. En 1595 une citation latine a été prise par Montaigne dans les *Politiques* de Juste-Lipse; et, à la même date un autre emprunt, inséré dans une collection d'opinions variées, lui vient du *Commentaire* de Vivès sur la *Cité de Dieu*. (II, 12, t. IV, p. 76, Chrysippus...). Restent trois emprunts de 1588 : celui de Fatua (III, 5, t. V, p. 291, Fatua...) a de grandes chances de venir de quelque recueil d'exemples; les deux derniers, qui sont de l'*Institution divine* témoignent peut-être que Montaigne a lu cet ouvrage à cette époque. Aucun cependant ne nous permet de l'affirmer.

### LA MARCHE (Olivier de)

Cf. ci-dessous Sauvage.

### LAMPRIDIUS

Nous avons vu que Montaigne possédait le texte de cet historien (Cf. *Histoire Auguste*). En 1580, Montaigne traduit un long passage de Lampridius sur Héliogabale (II, 13). On a relevé un autre emprunt en 1588 (III, 6, t. VI, p. 47, Heliogabalus...), mais Montaigne le doit à Crinitus (Cf. ce nom).

### LA NOUE (François de) (?)

Montaigne a fait un grand éloge de son contemporain La Noue dans les *Essais* de 1595. La Noue mourut en 1591 : Montaigne attendit sans doute sa mort pour le juger dans ses écrits. Il trouve digne d'être logée entre les remarquables evenemens de son temps, « la constante bonté, « douceur de mœurs et facilité consciencieuse de monsieur de la Noue, « en une telle injustice de parts armées, vraye eschole de trahison, « d'inhumanité et de brigandage, où tousjours il s'est nourry en homme « de guerre et tres expérimenté. » Comme on le voit, il parle de l'homme

et du soldat, nullement de l'écrivain. Il n'est pourtant guère douteux qu'il ait été vivement intéressé par ses « *Discours politiques et militaires* » qui parurent en 1587 et qui, très rapidement, furent plusieurs fois réimprimés en 1587, 1588, 1590. Montaigne y trouvait de véritables essais. Plusieurs chapitres devaient l'intéresser particulièrement, par exemple le cinquième « De la bonne nourriture et institution qu'il est nécessaire de donner aux jeunes gentils hommes françois. » Je ne relève cependant aucun emprunt certain.

### LA PRIMAUDAYE (Pierre de)

*Académie française : en laquelle est traité de l'institution des mœurs, et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous estats et conditions, par les Préceptes de la doctrine, et les exemples de la vie des anciens sages et hommes illustres. Par Pierre de la Primaudaye, Escuyer, Seigneur dudict lieu, et de la Barrée, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy (1).*

La première édition de cet ouvrage parut, d'après Brunet, à Paris, en 1577. Le succès fut très grand. A cette partie sur la morale, La Primaudaye en joignit bientôt deux autres, sur l'homme et sur la nature. Rien ne prouve que Montaigne ait possédé ces deux dernières. L'ouvrage fut réimprimé en 1580 (d'après Brunet), en 1581, à la fois à Bâle et à Paris en 1587 et encore depuis.

Voici un passage où Montaigne se souvient évidemment de l'« *Académie Française* » :

#### Montaigne

De mesme impudence est ce jugement de Chrisippus, que « Dion estoit aussi vertueux que Dieu » ; et mon Seneca reconnoit, dit-il, que « Dieu luy a donné le vivre, mais qu'il a de soy et aquis par ses estudes le bien vivre ».

(II, 12, III, p. 260).

#### La Primaudaye

Et disoit Chryssippe, que Dion, le premier homme en sçavoir de Syracuse, n'estoit moindre en vertu, que son dieu Jupiter, auquel ils attribuoient divinité parfaite. Sénèque aussi se vantoit, d'avoir la vie par le benefice de Dieu, mais de soy-mesme le « bien vivre ».

(Éd. de Bâle 1587, p. 8-A, éd. 1581, p. 5) (2).

(1) Je n'ai pu rencontrer que la deuxième édition, celle de 1581, mais Montaigne a possédé sans doute la première qui, d'après Brunet, parut en 1577.

(2) Édition de 1581, Bibl. Nat. R. 966-68 in folio, trois tomes reliés en un.

Nous avons deux mêmes faits associés de la même manière et dans le même but de part et d'autre, à savoir pour critiquer les prétentions stoïciennes. Ceci serait suffisant pour montrer qu'il n'y a pas là une rencontre fortuite entre Montaigne et la Primaudaye. Mais nous en avons d'autres preuves encore : le premier jugement vient de Plutarque ; que l'on se reporte à son texte (*des Communes conceptions*, chap. 30) on constatera que sa phrase est passablement différente des deux que nous venons de citer, que par conséquent Montaigne et la Primaudaye n'ont pas copié Plutarque chacun de son côté.

L'ouvrage de la Primaudaye a jeté dans la circulation une masse considérable de sentences et d'exemples. Toutes les questions morales y sont abordées. C'est en 1580 que Montaigne le cite.

#### LAVARDIN (Jacques) (1)

*Histoire de Georges Castriot surnommé Scanderberg, Roy d'Albanie, recueillie par Jac. de Lavardin. Paris, Guillaume Chaudiere, 1576.*

L'ouvrage est à peu près traduit de la *Vie de Scanderberg* que Marin Barlèze avait composée en latin au début du siècle (1508) et qui eut un succès tout-à-fait considérable.

Montaigne a fait à tout le moins quatre emprunts importants à cet ouvrage. Tous sont postérieurs à 1588.

#### LEBELSKI (George) (2)

*Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvens, entre Amurath, troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende roy de Perse. Avec la description des jeux et magnifiques spectacles representez à Constantinople en la solennité de la circoncision du fils d'Amurath, l'an mil cinq cens huitante deux, es mois de May et de Juin. Le tout nouvellement traduit du latin en françois, à Paris 1583.*

A ce que nous apprend l'avertissement du traducteur anonyme, le premier de ces écrits est de Porsius Henri, jurisconsulte « aleman, « secretaire de la chambre de l'empereur et professeur public en poésie « à Vienne en Autriche » ; le second est de « George Lebeliski, polonois » qui a assisté aux fêtes de la circoncision dont il nous fait le récit.

Le tout constitue un petit opuscule in-16 de quatre-vingts pages.

(1) Cf. *Liures d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 129.

(2) Cf. *Liures d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 70.

En 1588, Montaigne insère dans son essai « *Des destriers* » (I.-48) un passage assez long qu'il emprunte très directement à l'écrit de Lebeliski.

### LEO AFRICANUS (?)

Coste a relevé en 1588 un emprunt de Montaigne à sa description de l'Afrique (III. 5, t. VI, p. 13, il y a des nations...). Le passage de Léon n'est pas textuellement transcrit. Toutefois il s'agit d'une coutume qu'on ne retrouve pas souvent mentionnée chez les auteurs, celle de « se couvrir en mangeant », et cette rareté rend assez vraisemblable que Montaigne l'ait prise chez Léon l'Africain. Je ne retrouve cependant aucun autre emprunt à cet auteur. Toutefois, avec sa description de l'Afrique, on a publié dans une traduction française un certain nombre de récits de voyageurs ; çà et là on trouve peut être chez Montaigne des souvenirs d'un ou deux d'entre eux. Il est possible qu'il ait possédé la collection de leurs voyages et histoires donnée en 1556 sous ce titre : « *Historiale description de l'Afrique... écrite par Jean Léon, africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane, et à présent mise en françois (par Jean Temporal et autres)* » Lyon, J. Temporal, 1556.

Avec la description de Jean Léon qui est seule indiquée dans le titre, la principale pièce du recueil est l'« *Historiale description de L'Éthiopie, contenant vraie description des terres et pais du grand roy et empereur Pretre Jan, l'assiette de ses royaumes et provinces, leurs coutumes, etc.* (trad. de l'espagnol de Fr. Alvarez).

### LE ROY

Traducteur et commentateur des « *Politiques* » d'Aristote (Cf. Aristote.

### L'HOSPITAL (Michel de)

Avant 1580 déjà, Montaigne le place parmi les meilleurs poètes latins de son temps (II. 17, t. IV, p. 261). Il lui a emprunté une des sentences inscrites dans sa bibliothèque. On ne la retrouve pas dans les *Essais* qui, à ma connaissance, n'empruntent rien à l'Hospital.

Il est probable que Montaigne a possédé les poèmes latins de L'Hospital, qui furent publiés sous ce titre : *Micaelis Hospitalii Galliarum Cancellarii epistolarum seu sermonum libri sex. Lutetiae, apud Mamertum Patissonium Typographum Regium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXV.* J'y trouve (p. 87), dans une épître à Marguerite de Valois qui ouvre le second livre, le vers inscrit par Montaigne sur les travées de sa « librairie ». Toutefois cette publication n'est que de 1585. Il en résulte que très probablement Montaigne a connu en manuscrit les vers de Michel de l'Hospital, car un bien petit nombre d'entre eux avait paru à cette date.

### JUSTE-LIPSE

Il est probable que Montaigne entra en relations avec Jules-Lipse à l'occasion de la publication des *Essais*. Celui-ci correspondait avec plusieurs savants bordelais, spécialement avec Pierre de Brach. Il connut vite l'ouvrage de Montaigne dont il parle dans une lettre de 1583 avec grand éloge. Peu de temps après sans doute, Montaigne et Juste-Lipse échangèrent des lettres. Montaigne a nommé deux fois Juste-Lipse dans les *Essais* de 1588 et de 1595. Il l'a appelé « Le plus « sçavant homme qui nous reste, d'un esprit tres poly et judicieux, « vraiment germain à son Turnebus », il le conviait à entreprendre l'œuvre qu'il eût aimée par dessus toutes, à « ramasser en un registre « selon leurs divisions, et leurs classes, sincerement et curieusement « autant que nous pouvons voir, les opinions de l'ancienne philosophie « sur le sujet de notre estre et de nos meurs, leurs controverses, le « credit et suite des pars, l'application de la vie des auteurs et sectateurs « à leurs préceptes es accidents memorables et exemplaires » ; en un mot c'était un compendium méthodique de toute la philosophie morale des anciens qu'il désirait, et pour cette œuvre qui ne demandait pas moins de « Jugement » que de « sçavoir », aucun homme, depuis la mort de Turnèbe, ne lui paraissait préparé comme Juste-Lipse.

Je n'ai relevé aucun emprunt aux ouvrages de Juste-Lipse avant 1580.

Entre 1580 et 1588, il lit au moins trois de ses publications. La première comprend deux ouvrages en un même volume.

*Justi Lipsi de amphitheatro liber. In quo forma ipsa loci expressa, et ratio spectandi, cum œneis figuris. Lugduni Batavorum (ou Antverpiæ) ex officina Christophori Plantini CIC. IC. LXXXIV.*

*Justi Lipsi de amphitheatris quæ extra Romam libellus. In quo formæ eorum aliquot et typi. Lugduni Batavorum (ou Antverpiæ) ex officina Christophori Plantini CIC. IC. LXXXIV.*

Juste-Lipse ne donne pas ces travaux comme des travaux d'érudition : il les a exécutés en douze jours ; c'est une distraction pour lui. L'avis au lecteur présentait un amphithéâtre voisin de Bordeaux ; c'était une recommandation auprès de Montaigne et de ses compatriotes. Montaigne a fait de larges emprunts à cette publication au sixième essai de son troisième livre ; en particulier, les trois citations de Calpurnius qu'on y rencontre ont été prises ici.

*I. Lipsi Saturnalium sermonum libri duo, qui de gladiatoribus. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, M. D. LXXXII.*

Montaigne a tiré de la lecture de cet ouvrage les réflexions qu'il a insérées en 1588 dans le vingt-troisième essai du second livre sur les combats de gladiateurs. Trois citations de Prudence : une de Silius Italicus, une de Plaute, une de Manilius, une de Stace, une de Tibulle et une réminiscence de Pétrone lui sont fournies par cet écrit de Juste-Lipse.

*Justi Lipsi de Constantia libri duo, qui alloquium præcipue continent in publicis malis. Lugduni Batavorum ou Antverpiæ) ex officina Christophori Plantini CIC. IC. LXXXIV.*

Cet ouvrage doit plus aux *Essais* que les *Essais* ne lui doivent. Il est pourtant certain que Montaigne l'a lu entre 1584 et 1588. Il semble y répondre en plusieurs endroits des neuvième et dixième essais du troisième livre, il emprunte au *De constantia* une citation de Pétrone, une d'Ennius, et peut-être quelques expressions.

Toutefois, c'est surtout après 1588 que les emprunts aux œuvres de Juste-Lipse deviennent nombreux. C'est alors que Montaigne lut les « *Politiques* ».

*Justi Lipsi Politicorum sive civilis doctrinæ libri sex. Qui ad principatum maxime spectant. Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana, apud Franciscum Raphelengium CIC. IC. LXXXIX.*

Il est assez probable que Montaigne posséda la première édition, toutefois on ne saurait l'affirmer ; le succès de l'ouvrage fut très rapide ; cinq éditions en avaient paru en 1592, lorsque Montaigne mourut. C'est une collection de sentences choisies sur les principales matières politiques, ajustées les unes aux autres et distribuées en livres et en chapitres. Elles sont reliées entre elles par des phrases de Juste-Lipse, mais cette part personnelle de l'auteur est volontairement réduite au minimum. Montaigne, en général, au moins à l'époque où nous sommes, professe qu'un auteur doit parler par lui-même, qu'il ne doit pas se couvrir de phrases empruntées aux anciens. Le genre que Juste-Lipse emploie dans ses « *Politiques* » ne lui est pourtant pas antipathique. Il admet les centons pourvu qu'on les publie comme centons. Dans ce choix des matériaux il trouve une certaine originalité. « Cécyl ne touche pas les centons « qui se publient pour centons », dit-il ; « et j'en ay veu de tres-ingenieux « en mon temps, entre-autres un sous le nom de Capilupus, outre les « anciens. Ce sont des esprits qui se font veoir et par ailleurs et par là, comme Lipsius en ce docte et laborieux tissu de ses *Politiques* ». (I. 26, t. II, p. 25).

De ce de « Docte et laborieux tissu » Montaigne a tiré quelques sentences pour les insérer dans ses *Essais*. A cette époque il ne lit plus guère les poètes latins : pour la plupart les vers qu'il ajoute sur les marges de son exemplaire sont pris à Juste-Lipse. Telles sont : une

citation de Properce, une de Lucain, deux de Plaute, une de Manilius, une de Stace, deux de Sénèque le tragique, une de Publius Syrus, deux de Claudien, une de Pacuvius conservée par Aulu-Gelle, une de Martial. En outre, après 1588, Montaigne commence à faire une place très large aux citations en prose latine ; Juste-Lipse lui en fournit quelques-unes : les historiens sont représentés par une citation de Florus, une de Salluste, une de Tacite, deux de Tite-Live, mais Montaigne en prend d'auteurs les plus divers : une de saint Augustin (*De ordine*), une de Cicéron (*de Finibus*), une de Lactance, une de Pline l'ancien, une de Porcius Latro, une de Quintilien (*Declamationes*), deux de Sénèque, une de Végèce ; j'ajoute la traduction latine d'un vers d'Eschyle. Enfin, parmi les faits et exemples allégués par Juste-Lipse, Montaigne en choisit quelques-uns, mais il les traduit en les insérant : de ce genre sont : un emprunt à Frontin, un à Polybe, deux à Valère Maxime, un à Thucydide, un à Végèce. Ceci fait trente-quatre emprunts aux *Politiques* que j'ai reconnus dans les *Essais*. Juste-Lipse avait écrit un court chapitre sur la science, le dixième du premier livre : « *Appendix de doctrinâ, quæ utriusque Rectori utilis. Quis legitimus usus ejus, finis, modus.* » Il y combat l'abus de la science et surtout la fausse science. C'est une cause chère à Montaigne, aussi sur quatorze citations qui composent le chapitre de Juste-Lipse, sept ont passé dans les *Essais*, et il est fait allusion à deux autres. L'utilité du relevé que nous venons de faire, c'est d'abord de nous montrer l'intérêt que Montaigne a pris à la lecture des *Politiques*. C'est ensuite de nous permettre de nous faire des idées plus exactes sur les lectures de Montaigne après 1588 ; nous étions tentés de les croire beaucoup plus nombreuses et variées qu'elles ne l'ont été, quand nous rencontrons des emprunts à tant d'auteurs si divers ; nous savons maintenant que bien qu'on trouve des citations de Florus et de Végèce, de Lactance et de Porcius Latro, des emprunts à Polybe et à Frontin, il ne s'en suit aucunement que Montaigne ait lu ces auteurs. Nous pouvons de ce chef effacer un grand nombre de titres d'ouvrages sur le catalogue de sa bibliothèque. Enfin, il est toujours utile de se reporter au texte de Juste-Lipse afin de voir si l'emploi qu'il faisait de ses citations n'est pas un peu différent de celui que Montaigne leur a réservé. Voici, par exemple, une citation de Claudien qui se trouve chez l'un et chez l'autre :

Medium non deserit unquam Cœli Phœbus iter ; radiis tamen omnia lustrat.

Juste-Lipse (*Politiques*. IV. 9) l'applique à cette idée que le monarque doit se fixer dans une ville et de là étendre son action à tous ses sujets. Montaigne (II. 12, t. IV, p. 63) l'applique à l'unité de l'âme qui commande aux diverses facultés.

Trois chapitres du quatrième livre des *Politiques* traitent la question de la religion dans l'Etat. Juste-Lipse s'y déclarait partisan de l'unité de religion, et pour maintenir cette unité, il acceptait les moyens les plus

violents. Cette théorie scandalisa les protestants flamands. Coornhert répliqua par une réponse virulente en langue vulgaire. C'est ce qui détermina Juste-Lipse à écrire l'ouvrage suivant dont Montaigne a fait également usage :

*Justi Lipsi adversus dialogistam liber de una religione. In quo tria capita libri quarti Politicorum explicantur. Lugduni Batavorum ex officina plantiniana apud Franciscum Raphelengium CIC. IC. XC. (Ou peut-être les réimpressions de Leiden 1594 et de Francfort 1594).*

Voici un passage qui prouve que Montaigne a utilisé de cet ouvrage : il est inséré au chapitre « *Des prières* » (I. 56, t. II, p. 296). « L'un de nos historiens grecs accuse justement son siècle de ce que les « secrets de la religion chrestienne estoient espandus emmy la place, és « mains des moindres artisans ; que chacun en pouvoit debattre et dire « selon son sens ; et que ce nous devoit estre grande honte, nous qui, par « la grâce de Dieu, jouissons des purs mysteres de la pieté, de les laisser « profaner en la bouche de personnes ignorantes et populaires, veu que « les Gentils interdisoient à Socrates, à Platon et aux plus sages de s'en- « querir et parler des choses commises aux prestres de Delphes : dit aussi « que les factions des princes, sur le subject de la theologie, sont « armées non de zele mais de cholere ; que le zele tient de la divine « raison et justice, se conduisant ordonnément et moderément ; mais « qu'il se change en haine et envie, et produit, au lieu de froment et de « raisin, de l'ivroye et des orties, quand il est conduit d'une passion « humaine. Et, justement aussi, cet autre, conseillant l'empereur « Theodose, disoit les disputes n'endormir pas tant les schismes de « l'Eglise que les esveiller, et animer les heresies ; que pourtant il faloit « fuir toutes contentions et argumentations dialectiques, et se rapporter « nuement aux prescriptions et formules de la foy establies par les « anciens. Et l'empereur Andronicus, ayant rencontré en son palais des « principaux hommes aux prises de paroles contre Lapodius sur un de « noz points de grande importance, les tança jusques à menacer de les « jeter en la riviere s'ils continuoient. Les enfants et les femmes, en noz « jours, regentent les hommes plus vieux et experimentez sur les lois « ecclesiastiques... »

Tout ceci est inspiré très directement de Juste-Lipse : « Viri, fœminæ, « senes, pueri, quæstiunculis ludunt et lasciviant ; eoque ventum, ut pro « parum sanus sit, qui non sic insanit. Mysterium theologia erat, facta « est populare oblectamentum. Vis imaginem claram horum temporum ? « Nicephori Gregoræ ista lege. Apud nos etiam opificibus effusa sunt « arcana theologiæ, atque omnes inhiant ratiocinatiunculis et sermonibus « syllogisticis, ..... Quomodo autem non sit absurdissimum, olim « quidem cum florerent gentilium dogmata, ordinem aliquem fuisse, et « arcana quæ Delphorum theologis commissa erant, nulli alii vel edicere,

« vel indagare licuisse, sive is Plato, sive Socrates aut alius sapientia  
« celebris fuisset : apud nos vero, qui purum pietatis mysterium profi-  
« temur, ita profanari res divinas, et omnibus, qui de theologia disserere  
« volunt, id licere suo arbitrio et suffragio?... Factionum vero prin-  
« cipes inter se digladiabantur, et linguas contra sese mutuo armabant,  
« non zelo divino, sed iracundiæ impetu ducti. Nam qui secundum Deum  
« est zelus, a superna potentia dependet, et divina quadam ac moderata  
« concinnaque ratione gubernatur. Qui vero mentis suæ fores ambitioni  
« aperiunt, di non vident zelum suum in æmulationem et odium converti,  
« et pro frumento, uva, ceterisque bonis fructibus, spinas et tribulos in  
« hoc agro produci. Hæc autem sunt lites, ab animo non satis instituto  
« profectæ, & adversarium orationum certamina. Hæc in Græcia olim  
« fuere. Quando? Cum paullo post ruit. Nos quid aliud expectamus,  
« nisi malis errationibus finem facimus. .... In publico et in populo  
« disputationes omnes valde improbem. Primum, quia per eas excitantur  
« ad novitates multi, et pruriunt... Deinde, quia Sisinii consilium (in re  
« quidem ista religionis) mihi probem, viri disertis, rerum usu periti, in  
« litteris sacris eruditi, & summi item philosophi. Nam hæc elogia illi  
« dant scriptores. Is igitur Theodosio aiebat : disceptationes non solum non  
« reconciliare schismata, sed hæreticos præterea ad contentionem accen-  
« dere. Idecirco concertationes dialecticas vitandas, testesque adhibendas  
« tantum formulas fidei a veteribus editas. Antiqua enim & antiquos si  
« reiciunt, quæ ratio aut argutia eos vincet?... Andronicus igitur Imp.  
« sapiens, qui tantum abfuit ut morem tunc et nunc receptum de divinis  
« dogmatibus disserendi probaret, aut de Deo novum aliquid vel dicere  
« vel audire vellet. (Et si ipse rerum divinarum peritissimus) ut Novarum  
« patrum Episcopum Euthymum virum eruditione clarum & Joannem  
« Cinamum, in tabernaculo suo contra Lopadium disserentes super isto,  
« pater major me est, non solum objurgarit, sed etiam abjecturum se in  
« præfluentem amnem Rhyndacum serio minatus sit, nisi desisterent  
« talia loqui. »

Montaigne emprunte à cet ouvrage quelques citations en latin : une d'Horace, une de Lucrèce, une de Tertullien : peut-être faut il ajouter quelques citations des épîtres de Sénèque, mais comme Montaigne lui-même beaucoup ces épîtres, on ne saurait être affirmatif sur ce point. Les idées de Juste-Lipse méritent d'être sans cesse rapprochées des développements très conservateurs que Montaigne insère après 1588. Montaigne n'est probablement pas d'avis que le pouvoir inquiète les hérétiques, mais il souscrit sans aucun doute à des formules telles que celles-ci qui reviennent sans cesse dans le « *Liber adversus dialogistam* ». Tenenda est religio ex ritu veteri... Religio antiqua optima.

### LOISEL (Antoine)

*Deux remonstrances faictes es villes d'Agen et Perigueux, à l'ouverture des deux seances de la Cour de Justice, envoyée en Guyenne pour l'establissement de la pacification. A Paris, chez Robert le Mangnier, rue neufve nostre Dame, à l'image de S. Jean Baptiste. 1584.*

On peut inférer que Montaigne possédait cet ouvrage. Une note manuscrite de sa main, retrouvée sur un exemplaire des *Essais* de 1588, porte ceci : « C'est mal se revancher des beaux presents que vous m'avez « faicts de vos labours, mais tant y a que c'est se revancher le mieus « que je puis. Monsieur, prenez, pour dieu, la peine d'en feuilleter « quelque chose, quelque heure de votre loisir, pour m'en dire vostre « avis, car je creins d'aller en empirant. Pour Mons. Loysel ».

Montaigne fait allusion ici surtout à la harangue que Loysel prononça à la clôture des séances de la Chambre de Justice à Bordeaux et qu'il lui dédia. Mais, bien que sous la date de 1584, La Croix du Maine annonce la publication de trois remonstrances de Loysel, celle-là, je crois, ne fut publiée que plus tard, en 1595, sous ce titre : « *De l'œil des rois et de la justice* ». Loysel l'envoya certainement en manuscrit à Montaigne comme une lettre de sa main en fait foi, mais probablement il lui offrit encore ceux de ses « labours », qu'il fit imprimer à cette époque.

L'édition que j'ai pu consulter, en dépit du titre, ne contient qu'une seule remontrance, celle qui a été prononcée à Agen. On y trouve des idées sur la paix religieuse que Montaigne partageait assurément. Une citation de Juvénal s'y rencontre (p. 15), que Montaigne a reprise dans ses *Essais* (II, 42, t. IV, p. 127, 1588). L'application de cette citation aux circonstances présentes est la même de part et d'autre.

Il faut encore mentionner de la même époque :

*De l'université de Paris: et qu'elle est plus ecclesiastique que seculiere. A Paris, chez Abel l'Angelier, libraire juré, au premier pilier de la grand' salle du Palais. M.D.LXXXVI. Avec privilège du Roy. (A la fin : extrait d'un plaidoyé fait en Parlement par M. A. L. le vendr. six & treiziesme juing, et mard. vingt Juill. et douziesme Aoust M.D.LXXXVI).*

On trouve dans cet ouvrage quelques recherches sur l'origine de l'enseignement en France, et spécialement sur l'origine de l'Université de Paris. Je n'en reconnais aucune réminiscence chez Montaigne.

## LUCAIN (M. Annæus)

### *Pharsalia.*

« J'ayme Lucain et le practique volontiers, non tant pour son stile que pour sa valeur propre et verité de ses opinions et jugemens » (II. 10, t. III, p. 124, probablement vers 1579, en tous cas dans l'édition de 1580). Plus tard, en 1595, Montaigne caractérise la poésie de Lucain par le mot de « Subtilité aigue et relevée » et déclare qu'après avoir beaucoup goûté la poésie de Lucain, il s'est détaché d'elle pour aller vers le genre classique : la poésie, dit-il. « Dès ma première enfance a eu cela de me transpercer et transporter ; mais ce ressentiment bien vif... a esté diversement manié par diversité de formes... : premièrement, une fluidité gaye et ingénieuse ; depuis, une subtilité aigue et relevée ; enfin, une force meure et constante. L'exemple le dira mieux : Ovide, Lucain, Vergile ».

En 1580, Montaigne emprunte huit citations latines à Lucain, et de plus, on rencontre une ou deux phrases qui s'inspirent très directement de lui ; en 1588, il lui doit vingt-huit sentences latines ; une en 1595. Cette dernière est prise aux *Politiques* de Juste-Lipse. On aurait tort, je crois, de conclure de ces nombres, qu'il faut placer entre 1580 et 1588, cette période durant laquelle Montaigne confesse avoir préféré le genre poétique de Lucain à tout autre. Si les citations de Lucain se multiplient à cette époque, c'est que la manière de Montaigne s'est modifiée ; il s'est décidé à enchâsser un nombre beaucoup plus considérable de vers latins dans son texte, et il ne faut pas oublier que, contre vingt-huit emprunts à Lucain, nous en avons, à la même époque, soixante-cinq d'Horace, quatre-vingt-quinze de Lucrèce et quatre-vingt-trois de Virgile. Dès 1579 ou peut-être 1578, Montaigne écrivait, comme nous venons de le voir, que s'il pratiquait Lucain, c'est moins pour son style que pour ses jugements, et il plaçait nettement au premier rang des poètes : Virgile, Lucrèce, Catulle et Horace. Lucain n'est pas de la liste. Peut-être est-ce avant le temps où il composait les *Essais* que Montaigne préférait ainsi Lucain aux autres poètes latins ; je crois cependant que c'est encore au début de sa carrière d'écrivain, vers 1572 ou 1573, lorsque l'inspiration stoïcienne lui plaisait particulièrement, et lorsqu'il bâtissait des essais avec de courtes sentences de Sénèque. Le style de Sénèque rappelle beaucoup celui de Lucain. Dans les chapitres composés vers ce temps, on trouve quelques vers de la Pharsale, et plusieurs d'entre eux sont assez intimement liés au développement qui les encadre pour qu'il n'y ait pas lieu de supposer qu'ils y ont été introduits plus tard (1).

(1) Telle est, par exemple, celle du chapitre I. 38 sur les larmes de César en présence de la tête de Pompée où l'opinion de Lucain est discutée par Montaigne. Dans l'essai qui suit il critique cette idée que, à ce qu'on dit, « Nous ne sommes pas naiz

Je crois donc que, pour ne parler que de la période de la vie de Montaigne dont les *Essais* nous permettent de nous faire une idée, c'est vers 1572 ou 1573 que, très probablement, il a le plus goûté Lucain ; il se détache peu à peu de son style, mais continue à le pratiquer pour ses jugements : aussi entre 1580 et 1588, lorsqu'il fait une ample moisson de sentences, il a encore son Lucain sous la main, il lui en demande un nombre respectable, moins cependant qu'aux grands poètes classiques.

Le texte de Lucain ne se modifie guère au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut attendre le début du dix-septième pour qu'il progresse sensiblement. Aussi on ne peut pas déterminer avec certitude quelle était l'édition de Montaigne. On peut seulement affirmer de quelques-unes qu'elles n'ont pas été suivies par lui. C'est le cas, par exemple, de la belle édition si richement annotée qui a été donnée par Sulpicius à Francfort en 1551. Le texte en est assez fantaisiste ; Montaigne s'en écarte sans cesse pour suivre le texte le plus courant alors, celui qu'on trouve dans l'édition d'Anvers 1564 par exemple.

De toutes celles que j'ai consultées (1), c'est cette édition d'Anvers 1564, donnée par le célèbre Pulmannus, qui présente le texte le plus voisin de celui que nous trouvons dans les *Essais* ; la conformité est très grande : je crois, sans pouvoir l'affirmer, que c'est celle même dont Montaigne a fait usage. En voici le titre : « *M. Annæus Lucanus, Theodori Pulmanni Cranenburgensis opera emendatus : ab eodemque variæ lectiones ex fide quinque librorum manuscriptorum adiectæ. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, M.D.LXIII, cum privilegio* » Aussitôt après l'épître dédicatoire, Montaigne trouvait ici la vie de Lucain par Crinitus « *M. Annæi Lucani vita, ex Petri Criniti de poetis latinis lib III* ». Il lui fait un emprunt dans l'essai II, 8, t. III, p. 108. A la suite de cette vie, il trouvait l'épithaphe de Lucain, dont il a transcrit le dernier vers (I, 26, t. II, p. 64). Le texte est sans notes. A la fin, on trouve les variantes annoncées dans le titre et un index « *rerum et verborum* ».

## LUCIEN

Montaigne ne nomme Lucien qu'une fois dans les *Essais*. A cet endroit il semble consulter l'*Icaroménippe* sur la philosophie pratique de Pyrrhon (II, 12, t. III, p. 288). En dehors de cette mention, je ne connais qu'un emprunt direct à Lucien : c'est au chapitre de *l'amitié* (I, 28, t. II, p. 95), l'exemple d'Eudamidas, qui vient du *Toxaris*, petit

pour nostre particulier ains pour le public ». C'est probablement dans Lucain qu'il la prend, au passage où le poète fait l'éloge de Caton (II, 383), et là encore nous ne sommes pas en face d'une addition très certainement.

(1) J'ai fait porter mon examen sur les éditions de Paris, 1528 et 1545 ; Lyon, 1542, 1548 et 1560 ; Francfort, 1551 ; Bâle, 1551 ; Cologne, 1560 ; Anvers, 1564. Toutes se rencontrent à la Bibl. Nat.

traité de l'amitié rempli d'anecdotes. Celui-là est traduit fidèlement. On signale un autre emprunt (I, 21, t. I, p. 135, Antigonus...); mais il est fautif, et on le rencontre partout chez les vulgarisateurs contemporains, en particulier dans les sources de ce chapitre (I, 21), « *De l'imagination* », si bien que, sans aucun doute, Montaigne le prend de seconde main.

Les traces que nous venons de relever sont toutes deux dans les *Essais* de 1580.

Lucien est, au XVI<sup>e</sup> siècle, un des principaux maîtres de la libre pensée : Érasme dans son *Éloge de la folie*, Tahureau dans ses *Dialogues*, lui doivent beaucoup. Il est remarquable que Montaigne semble l'étudier si peu. C'est que Lucien convient surtout aux tempéraments satiriques et frondeurs. Montaigne est avant tout un pondéré : c'est un logicien, c'est Sextus Empiricus, qui libérera plus que tout autre sa pensée des préjugés.

Montaigne lit sans doute le *Toxaris*, dans la traduction latine des dialogues, donnée par Érasme au début du siècle et sans cesse réimprimée jusqu'en 1548. Peut-être a-t-il même la traduction latine des œuvres complètes (Francfort, 1538 et 1543 ; Paris, 1546 et Lyon, 1549), dans laquelle les *Dialogues* sont traduits par Érasme, les autres ouvrages par divers traducteurs.

## LUCRÈCE

*Titi Lucretii Cari de rerum natura libri sex. A Dionysio Lambino Monstroliensis litterarum Græcarum in urbe Lutetia doctore Regio, locis innumerabilibus et auctoritate quinque codicum manu scriptorum emendati atque in antiquum ac nativum statum ferè restituti, & præterea brevibus, & perquam utilibus commentariis illustrati. Parisiis. Et Lugduni habentur. In Gulielmi Rouillii, Et Philippi G. Rouillii Nep. ædibus, via Jacobæa sub Concordia, Cum privilegio regis, Temporum et rerum resurrectio 1563.*

Le nom de Lucrèce revient quatre fois dans les *Essais*. Montaigne le place au premier rang des poètes. « Il m'a tousjours semblé qu'en la « poésie Vergile, Lucrece, Catulle et Horace tiennent de bien loing le « premier rang. » (II, 10, t. III, p. 124). Il le place à la vérité un peu au-dessous de Virgile, mais bien peu : « Ceus des temps voisins « à Vergile se plaignoient « dequoy aucuns lui comparoient (à Virgile) « Lucrece. Je suis d'opinion que c'est, à la verité, une comparaison « inegale ; mais j'ay bien à faire à me l'asseurer en cette creance « quand je me treuve attaché à quelque beau lieu de ceus de Lucrece. » (II, 10, t. III, p. 124, écrit vers 1579). Plus tard, dans l'édition de 1588, il commente avec enthousiasme quelques vers de l'admirable épisode qui ouvre le premier livre et il déclare que, quand il « rumine » les

« belles expressions de ce poète, il a « desdain de ces menues « pointes « et allusions verballes qui nasquirent depuis. A ces bonnes gens, « il ne falloit d'aigue et subtile rencontre. Leur langage est tout plein, et « gros d'une vigueur naturelle et constante. Ils sont tout epigramme : « non la queuë seulement, mais la teste, l'estomac, et les pieds. Il n'y a « rien d'efforcé, rien de traînant : tout y marche d'une pareille teneur... « Ce n'est pas une eloquence molle, et seulement sans offense : elle est « nerveuse et solide, qui ne plaict pas tant, comme elle remplit et ravit : « et ravit le plus les plus forts esprits. Quand je voy ces braves formes « de s'expliquer si vives, si profondes, je ne dis pas que c'est bien dire, « je dis que c'est bien penser C'est la gaillardise de l'imagination qui « esleve et enfle les parolles. » (III. 5, t. VI, p. 2).

On trouve trois citations de Lucrèce dans les inscriptions de la « librairie » et cent quarante-neuf dans les *Essais*. Parmi ces dernières, quarante-huit sont de 1580 ; trois de 1582 ; quatre-vingt-dix-sept de 1588 ; une de 1595. Cette dernière vient sans doute d'un opuscule de Juste-Lipse *Adversus dialogistam*.

Pour la plupart, ces emprunts viennent des livres trois et quatre, où Lucrèce traite de questions psychologiques, et du cinquième, où il expose la création et l'origine de la race humaine. Cinquante-trois sont du troisième livre, trente-trois du quatrième, trente et un du cinquième. Les livres plus techniques fournissent beaucoup moins : le premier en donne dix ; le second dix-neuf ; le sixième, qui traite de la physique, seulement trois. Encore, beaucoup des citations de ces trois derniers livres sont-elles prises aux épisodes.

L'influence de Lucrèce sur Montaigne a été assez considérable. En analysant une à une les citations qu'il lui a prises, afin de démêler ce qui le frappait dans sa lecture et ce qu'il s'en assimilait, on verrait, je crois, qu'elle s'est exercée dans des directions très variées : Tout le travail logique de l'*Apologie* lui doit beaucoup, bien que les conclusions de Montaigne sur la question de la connaissance, diffèrent absolument de celles de Lucrèce. Le sentiment de la nature qu'on trouve dans les *Essais* vient peut-être aussi en partie de Lucrèce : il ne s'agit pas ici du sentiment de la nature tel qu'on le rencontre chez un paysagiste, mais du sentiment de l'immensité de l'univers et de l'inexorable puissance de ses lois ; on le trouvera particulièrement exprimé à la fin de l'essai intitulé ; « *que philosopher c'est apprendre à mourir* », où le discours final de la nature est imité et en bonne partie traduit du *De natura rerum*. Mais surtout Lucrèce a fait connaître à Montaigne la doctrine d'Épicure, beaucoup plus que Cicéron et que Diogène, alors fort peu lus par lui. Des masses de sentences morales passent de son œuvre dans les *Essais*.

Certainement c'est l'édition donnée par Lambin, en 1563, que Montaigne avait dans sa bibliothèque.

En effet, je trouve dans Montaigne plusieurs citations où se recon-

naissent des corrections de Lambin : par exemple, dans l'*Apologie de Raimond Sebond*, Montaigne écrit :

« *Consueta domi catulorum blanda propago  
Degere, sæpe levem ex oculis volucremque soporem  
Discutere, et corpus de terra corripere instant* » (1).

Le second de ces vers est intercalé là par Lambin (2) et ne se retrouve pas dans les autres éditions du XVI<sup>e</sup> siècle. Une note de l'édition de Gifanius (Anvers, 1566) (3), déclare formellement que c'est là une nouveauté de Lambin. C'est donc bien dans une édition de Lambin que Montaigne lit Lucrèce. Je dis de plus que c'est dans la première, celle de 1563 : dès la seconde, en effet, dès celle de 1565, Lambin renonce à certaines de ses corrections et en introduit de nouvelles. Aucune trace de cette recension ne se retrouve chez Montaigne. Qu'on veuille bien, par exemple comparer les trois vers suivants du texte de Montaigne avec les leçons différentes de Lambin :

Édition de LAMBIN de 1565, p. 107 :

... *Vis morbi distracta per artus  
Turbat agens animam, spumans ut in œquore salso  
Ventorum validis ferveſcit viribus unda*

MONTAIGNE. *Essais* II, 12, t. IV, p. 69 :

*Vis morbi distracta per artus  
Turbat agens animam, spumantes œquore salso  
Ventorum ut validis ferveſcunt viribus undæ*

Édition de LAMBIN de 1563, p. 223 :

... *Vis morbi distracta per artus  
Turbat agens animam, spumantes œquore salso  
Ventorum ut validis ferveſcunt viribus undæ*

Montaigne profite des riches annotations de Lambin qui encadrent son texte. Telle phrase de Macrobe qu'on retrouve dans l'essai I, 49, vient, non de Macrobe directement, mais du commentaire que Montaigne trouve dans son Lucrèce.

(1) II, 12, t. III, p. 248.

(2) Cf. éd. de Paris 1563, p. 345.

(3) Cf. p. 139.

### LUSIGNAN (Estienne de)\*

*Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, Princes et Seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle: contenant l'entiere Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le Deluge universel, l'an 142 et du monde 1798, jusques en l'an de l'incarnation et nativité de Jésus-Christ mil cinq cens soixante et douze. Par R. Père F. Estienne de Lusignan de la Royale maison de Cypre, Lecteur en Theologie, aux Frères Prescheurs, de present à Paris: composée premièrement en Italien et imprimée à Boulogne la Grasse et maintenant augmentee et traduite en François. A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rue S. Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'homme sauvage, 1580. Avec privilège du Roy.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé dans la bibliothèque de feu M<sup>lle</sup> Élise Roulet, à Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

C'est un récit sec et peu intéressant, où les généalogies abondent. Il ne me paraît pas que Montaigne ait rien emprunté à ce volume.

### MACHIAVEL

Deux fois nommé dans les *Essais* et une fois dans le *Journal des voyages*. « Les discours de Machiavel estoient assez solides pour le « subject; si y a-il eu grand'aisance à les combattre; et ceux qui les ont « combatus n'ont pas laissé moins de facilité à combattre les leurs » (II, 17, t. IV, p. 250, 1580). Il a fait sans doute ici allusion aux « *Discours sur la première Décade de Tite-Live* », au moins autant qu'au traité « *du Prince* ». Une ou deux des questions touchées dans l'essai (I, 47), « *De l'incertitude de nostre jugement* », avaient été abordées dans les « *Discours de Machiavel* ». Dans le *Journal des voyages* (Éd. Lautrey, p. 386), il fait mention du « *Libro della guerra* » (?) avec éloge. Dans les essais (II, 17 et III, 1), surtout en 1588, Montaigne a combattu très violemment le manque de sincérité en politique, ce qu'on appelait alors « la doctrine des Machiavélistes ».

### MACROBE (??)

Je doute que Montaigne fasse aucun emprunt direct à Macrobe. Les commentateurs nous renvoient à lui deux fois dans l'*Apologie de R. Sebond*; mais les opinions sur l'âme que Montaigne répète après lui, lui ont été fournies par Corneille Agrippa (II, 12, t. IV, p. 55), et l'histoire du « *Secrettin de Hercules* (ibidem p. 38), vient certainement de

saint Augustin, dont le récit est beaucoup plus conforme que celui de Macrobe à la narration de Montaigne. L'anecdote d'Asinius Pollio, qu'on trouve dans les *Essais* (III, 7, à la fin), nous a également été conservée par Macrobe, mais Crinitus l'avait copiée chez Macrobe et c'est chez Crinitus que Montaigne la prend (Cf. ci-dessus Crinitus). Lambin, dans son commentaire de Lucrece (Paris 1563), lui transmet encore d'autres détails empruntés à Macrobe, (*Essais* I, 49, t. 2, p. 263. Il y avait aux carrefours...) Il est possible qu'en 1580, Montaigne ait pris dans Macrobe le mot de Labérius « Nimirum hac die una plus vixi mihi quam « vivendum fuit » (I, 19). Toutefois c'est là une sentence morale qui pouvait peut-être se rencontrer ailleurs, si bien que la preuve d'emprunts directs faits par Montaigne à Macrobe nous manque.

### MANILIUS

*Marci Manilii poetæ Claris. Astronomicon ad Cæsarem Augustum. Lugduni apud Tornœsium typographum Regium, 1566 (ou 1551) (1).*

Dans les *Essais* de 1580, Montaigne a fait neuf citations de Manilius. Cinq d'entre elles sont dans l'*Apologie de Sebond*, et leur rôle est d'exprimer les croyances astrologiques que Montaigne partage avec tout son siècle. Elles disent l'influence toute-puissante des astres sur les destinées humaines. Après 1580, je doute que Montaigne soit revenu à l'étude de Manilius. On trouve encore quelques citations dans les *Essais* : une en 1588, deux en 1595 ; mais elle semblent empruntées à diverses lectures. Deux de ces trois dernières sont prises à Juste-Lipse, celle de 1588 aux *Saturnalium sermonum libri*, l'une des deux de 1595 aux *Politiques*.

Si l'on néglige les éditions du début du siècle (1503 et 1510), trop anciennes pour que Montaigne ait eu chance d'en faire usage, je ne connais que cinq éditions qu'il ait pu utiliser : deux éditions de Pruckner (Bâle, 1533 et Bâle 1551), les deux éditions de Molineus ou Antoine Du Moulin (Lyon 1551, et Lyon 1566), enfin l'édition de Scaliger (Paris 1579) qui renouvelle le texte et qui apporte un riche et savant commentaire. Il est certain que Montaigne n'a pas eu cette dernière : on ne trouve chez lui aucune des corrections de Scaliger ; il écrit, par exemple (II, 12, t. III, p. 491).

« Et totum alterna mundum ratione moveri,  
« Fatorumque vices certis discernere signis ».

Il suit exactement les anciennes éditions, tandis que Scaliger substitue « aeterna » à « alterna », et écrit « discurrere signis » au lieu de « discernere signis ». On pourrait signaler plusieurs autres divergences aussi

(1) Cette édition ne se rencontre pas dans les bibliothèques de Paris. On la trouvera au British Museum.

caractéristiques. Des emprunts à l'édition de Scaliger nous auraient fourni des renseignements chronologiques et nous auraient appris que Montaigne avait entre les mains un excellent moyen de travail; l'essentiel était pour nous de savoir si Montaigne avait eu celle-là. Nous savons qu'il ne l'a pas eue. On peut préciser davantage cependant. Montaigne a écrit (I, 47, t. II, p. 248).

« Et male consultis pretium est: *prudencia fallax* ».

Les deux éditions de Pruckner portent « *prudencia fallit* »; au contraire celle de Molineus (Lyon 1566) présente comme Montaigne « *prudencia fallax* ». Il y a donc de grandes chances pour que ce soit de celle-là qu'il a fait usage. Peut-être encore avait-il celle de Lyon 1551 que je n'ai pas pu rencontrer dans les bibliothèques publiques; à une dizaine de leçons près elle est, paraît-il (1) identique à celle de 1566. Ce sont deux éditions sans notes.

### MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre

*L'Heptaméron des nouvelles de très illustre et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre.*

Montaigne déclare (II, 11, 1580) que c'est « Un gentil livre pour son « estoffe ». Quatre fois le nom de la reine Marguerite revient dans les *Essais*. Qu'on se reporte à ces quatre passages, on verra que Montaigne demande aux contes de l'*Heptaméron* des cas psychologiques (II, 11 et I, 56) et des idées morales émises à l'occasion de cas psychologiques (I, 13 et III, 5, t. VI, p. 39) afin de les examiner et de les discuter. On voit par là qu'il cherche à utiliser ce livre en moraliste.

Trois de ces allusions sont de 1580, une est de 1595.

### MAROT

*Les œuvres de Clément Marot.*

A deux reprises Montaigne a cité des vers « du bon Marot ». L'une de ces citations est de 1580 (II, 3, t. III, p. 37); l'autre est de 1595 (II, 18, t. IV, p. 267).

### MARTIAL

*Epigrammata.*

Montaigne n'a pas emprunté moins de quarante et une citations à Martial; il fait cependant des réserves lorsqu'il le juge. Il trouve en lui

(1) Cf. Dr. Adolf. Cramer *Die ältesten Ausgaben von Manilius Astronomica Ratibor*, 1893.

des pointes et du mauvais goût, et c'est lui qu'il oppose aux grands classiques pour montrer les défauts de la basse époque : « Je voy que les bons « et anciens poètes ont evité l'affectation et la recherche, non seulement « des fantastiques elevations espagnoles et petrarchistes, mais des pointes « mesmes plus douces et plus retenues, qui sont l'ornement de tous les « ouvrages poétiques des siècles suyvens. Si n'y a il bon juge qui les « trouve à dire en ces anciens, et qui n'admire plus sans comparaison « l'égale polissure et cette perpetuelle douceur et beauté fleurissante des « epigrammes de Catulle que tous les esguillons dequoy Martial esguise « la queuë des siens. C'est cette mesme raison que je disois tantost, « comme dit Martial de soy, minus illi ingenio laborandum fuit, in « cujus locum materia successerat... Ceux-cy ont besoing de secours « estrangier ; à mesure qu'ils ont moins d'esprit, il leur faut plus de « corps ; ils montent à cheval par ce qu'ils ne peuvent aller à pied... » (II, 10, t. III, p. 126, Ed. 1580, probablement de 1579). Vers le même temps, Montaigne écrit encore : « Il y a un epigramme en Martial qui « est des bons, car il y en a chez luy de toutes sortes » (II, 25, t. IV, p. 298). En 1588, il lui reproche de manquer de réserve et d'avoir par là moins de force que les classiques. « Que Martial retrousse Venus à « sa poste, il n'arrive pas à la faire paroistre si entiere. Celuy qui dit « tout, il nous saoule et nous desgoute. Celuy qui craint à s'exprimer, « nous achemine à en penser plus qu'il n'y en a » (III, 5, t. VI, p. 15).

Des quarante et une citations faites par Montaigne, vingt-quatre sont de 1580, quinze de 1588, deux de 1595. De ces deux dernières, une vient des *Politiques* de Juste-Lipse (III, 8. t. VI, p. 99, principis est...) ce qui fait qu'après 1588, Martial, comme les autres poètes d'ailleurs, ne semble presque plus être pratiqué par Montaigne.

Dans les emprunts à Martial, outre des analyses psychologiques et des expressions intéressantes comme tous les poètes en fournissent à Montaigne, on trouve quelques détails de mœurs qui piquent la curiosité du moraliste (Cf. l'essai I, 49).

Les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle, utiles à consulter, parce que leur texte est souvent très différent de celui des éditions modernes, présentent peu de divergences entre elles. On peut en éliminer quelques-unes qui sur quelques points de détail s'écartent du texte suivi par Montaigne, mais il est impossible de décider laquelle il a possédée (1). On peut se reporter à l'édition de Venise 1552, qui est l'une de celles qui offre à très peu de chose près, sans doute, le texte qu'il a connu.

(1) J'ai fait porter mon examen sur les éditions de Lyon 1535, Bâle 1536 (Bibl. Nat.), Lyon 1542 (Bibl. Mazarine), Paris 1547, Lyon 1550 (Bibl. Nat.), Venise 1552 (Bibl. Mazarine), Lyon 1554, Paris 1563, Anvers 1568 (Bibl. Nat.).

### MASSARIUS \*

*Francisci Massarii Veneti in novum Plini De naturali historia librum castigationes et annotationes. Quisquis de natura aquatilium ac remotiore piscium cognitione edoceri cupis, hunc Massarii commentarium eme et lege. Admiraberis laborem ac ingenium hominis candidissimi, qui longe maximam operam in hiis indagandis, ut studiosi jwarentur, insumpsit. Froben, Basileæ, anno 1537.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Montaigne qui d'ailleurs n'a fait aucun emprunt au neuvième livre de l'*Histoire naturelle* de Pline, que Massarius commente ici, me semble ne rien devoir à cet ouvrage.

### MASVERIUS \*

*Masverii jurisconsulti galli practica forensis, castigatius quam antehac edita et in novis additionibus sumnariisque aucta et locupletata, ac indice copiosissimo illustrata. Huic adjectus est libellus De Exceptionibus in utroque foro. M. Nepotis a Monte Albano, quem librum fugitivum vocant. Parisiis, apud Hieronymum et Dionysiam de Marnef, fratres, sub Pelicano in Monte D. Hilarii. 1555.*

Un emplaيرة de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

### MAURO \*

*Le antichità della città di Roma brevissimamente raccolte da chiunque ha scritto, ò antico, moderno, per Lucio Mauro, che ha voluto particolarmente tutti questi luoghi vedere: onde ha corretti di molti errori, che ne gli altri scrittori di queste antichità si leggono. Et insieme anco di tutte le statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi, e case particolari si veggono, raccolte e descritte, per M. Ulisse Aldroandi; opera non fatta più mai da scrittore alcuno. In Venetia, appresso Giordano Ziletti, all, insegna della stella. 1558.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Il est probable que c'est un des guides dont Montaigne s'est servi lors de sa visite de Rome. Peut-être l'avait-il acheté à Venise à cet effet.

## MAXIMIAN

Cf. ci-dessus Gallus.

## MÉNANDRE (??)

Montaigne le nomme deux fois dans les *Essais*, mais les deux mots qu'il cite de lui dans ces occasions sont pris à Plutarque. Quelques autres sentences de Ménandre se lisent en grec dans les *Essais* (I.-33 et I.-34) ou sur les travées de la « Librairie » ; elles viennent d'anthologies, très probablement des *Anthologies* de Stobée et de Crispin.

Ou avait déjà publié des recueils de sentences extraites des œuvres des comiques grecs. Tel est celui que Guill. Morel donna en 1553 sous ce titre : *Ex comædiis Menandri quæ supersunt (accedunt e comicis græcis XLI deperditis sententiæ)*. Rien ne prouve que Montaigne ait eu l'un de ces recueils.

## MEXIA (Pedro di) (1)

*Les diverses leçons de P. Messie* (Traduction Claude Gruget).

*La silva di varia leccion de Pedro di Mexia*, publiée incomplètement en 1542, eut un très vif succès ; l'édition de Madrid 1576 se donne comme la dixième. Elle était traduite en italien dès 1544. La traduction française de Gruget, publiée en 1552, fut bientôt augmentée du cinquième livre et eut de nombreuses éditions. Il semble bien que Montaigne ait possédé l'une d'elles, bien qu'il soit difficile de le démontrer d'une manière absolue. M. Clément a étudié l'influence de Messie sur Montaigne, mais les rapprochements qu'il institue entre les deux ouvrages sont discutables. Par exemple il relève plusieurs anecdotes de la vie de Diogène le cynique, qui se rencontrent à la fois dans les *Essais* et dans la vingt-cinquième leçon du premier livre de Messie, mais il suffit de confronter les textes pour établir que Montaigne prend ces anecdotes non chez Mexia, mais les unes dans Plutarque et les autres dans Diogène Laërce. Par exemple encore, M. Clément voit dans le récit du lion d'Androclès, tel que le fait Montaigne (II, 12, t. III, p. 237), une preuve qu'il se souvient de la narration que Mexia avait donnée du même fait : tous deux, remarque-t-il, disent « Androdus » au lieu de « Androcles » qui est la véritable forme, celle que nous trouvons dans les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle. Mais en se reportant aux éditions des *Nuits Attiques*, qui

(1) L'influence de Mexia sur Montaigne a été signalée d'abord par M. Lanson dans la *Revue Universitaire* (Février 1900), elle a été étudiée par M. Clément dans la *Revue d'Histoire littéraire*, 1900-1901, et plus récemment par M. J. Caillat, dans la *Revue Universitaire* de 1906 (2<sup>e</sup> semestre, p. 403).

avaient cours au XVI<sup>e</sup> siècle, on constate qu'elles disent en général « Androdus », que cette forme n'est pas due à une erreur de Mexia ; c'est bien la forme que chacun trouvait alors dans son Aulu-Gelle ; comme, de plus, Montaigne traduit mot pour mot le récit d'Aulu-Gelle, tandis que Mexia le rapporte très infidèlement, l'influence de Mexia en cette affaire devient très douteuse. Au plus, peut-on dire que c'est lui qui a attiré l'attention de Montaigne sur l'anecdote. La vérité est que les *Diverses leçons* et les *Essais*, au moins pendant la première période de leur développement, appartiennent à un même courant littéraire, et que dès lors, tout naturellement on y trouve des préoccupations communes, des exemples communs, des cadres identiques. Si l'on réduit à cela la conclusion qu'on en tire, les faits allégués par M. Clément sont intéressants et mettent très bien en lumière cette relation. Ne peut-on rien dire de plus ? Je crois qu'on peut ajouter que très vraisemblablement Montaigne a lu Mexia. En effet : 1<sup>o</sup> l'essai *De la force de l'imagination* (I, 21), présente de nombreux faits qui se rencontrent dans les *Diverses leçons* ; aucun n'en est transcrit textuellement, mais plusieurs étaient déjà associés chez Mexia (*Diverses Leçons*, I, 38 et II, 7), un peu comme ils le sont chez Montaigne. Toutefois il n'y a pas là une preuve, parce que ces mêmes associations se retrouvent ailleurs, chez Bouaistuan et chez Rhodigin par exemple.

2<sup>o</sup> L'essai « *De la coutume* » (I, 23), nous parle « d'une fille qu'Albert « récite avoir accoustumé se nourrir d'araignées » ; ceci vient sans doute de Mexia, car je n'ai trouvé ce fait chez aucun autre auteur du temps, et Montaigne ne semble pas lire Albert le Grand ;

3<sup>o</sup> La différence entre « *mentir et dire mensonge* » (I, 9), vient d'Aulu-Gelle ; toutefois Montaigne ne cite pas textuellement l'auteur latin, visiblement il écrit ici de mémoire. Or Mexia avait repris cette distinction après Aulu-Gelle (*Diverses leçons*, V, 18) : il est possible, puisqu'il avait vulgarisé ces définitions, que ce soit de lui que Montaigne se souvienne.

4<sup>o</sup> Dans l'essai I, 8, « *De l'oysiveté* », il est possible, comme le pense M. Clément, que l'image des terres grasses comparées à l'esprit, vienne de la vingt-neuvième leçon du premier livre de Mexia, qui porte le même titre que l'essai de Montaigne « *De l'oysiveté* » ;

5<sup>o</sup> Enfin, dans les premiers essais on trouve des sujets qui rappellent les préoccupations de Mexia : cf. les essais I, 8, « *De l'oysiveté* », I, 20, « *Que philosopher c'est apprendre à mourir* », I, 34, « *La fortune se rencontre souvent au train de la raison* », etc.

Aucune de ces raisons à elle seule n'est décisive ; unies, elles constituent une vraisemblance qui n'est pas à mépriser. Il y a donc de grandes présomptions pour que Montaigne ait lu Mexia, et si l'on songe à l'énorme succès qu'avait alors cet auteur, personne n'en sera surpris (1).

(1) Nous verrons que tous ces essais dans lesquels nous trouverons des emprunts à Mexia, sont vraisemblablement parmi les premiers qu'ait écrit Montaigne, et nous en pourrions conclure que cet auteur a été lu au plus tard vers 1571 ou 1572.

### MILLET DE S. AMOUR

Traducteur de Zonaras; cf. ci dessous Zonaras.

### MONSTRELET (1)

*Chroniques d'Enguerran de Monstrelet, Gentilhomme jadis demeurant à Cambrai en Cambrais. Contens les cruelles guerres civiles entre les maisons d'Orleans et de Bourgogne, l'occupation de Paris et Normandie par les Anglois, l'expulsion d'iceux, & autres choses memorables advenues de son temps en ce Royaume, & pays estranges. Histoire de bel exemple et de grand fruict aux François, commençant en l'an M. CCCC. où finist celle de Jean Froissart, et finissant en l'an M. CCCC. LXVII, peu outre le commencement de celle de Mess. Philippes de Comines. Reueue et corrigée sur l'exemplaire de la Librairie du Roy, et enrichie d'abregez pour l'introduction d'icelle, & de tables fort copieuses. A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rue Saint Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme Sauvage. M. D. LXXII. Avec privilège du Roy.*

Dans les *Essais* de 1580, Montaigne a fait deux emprunts au moins à Monstrelet. Tous deux sont dans l'essai I, 48. Un autre (II, 36) lui vient par l'intermédiaire de Gentillet).

Il est très probable que Montaigne a eu entre les mains l'édition dont nous venons de transcrire le titre, édition qui a été revue et très modernisée par Denys Sauvage. A son défaut, il n'aurait pu avoir que des éditions en caractères gothiques et dont la plus récente datait de 1518. A rapprocher les passages cités par Montaigne des diverses éditions, on n'arrive à aucune solution certaine, toutefois il est bien vraisemblable qu'il se sert de l'édition de 1572. Après 1580, je ne retrouve plus aucun emprunt certain à Monstrelet. On peut seulement mentionner une allusion assez vague en 1588.

### MONTAIGNE (Michel de) \*

#### *Les Essais.*

Un exemplaire de la cinquième édition des *Essais* (Paris 1588) figurait dans la bibliothèque de Montaigne; il a couvert les marges d'annotations qui devaient servir à la sixième édition. Le volume est conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, pp. 40, 65.

### MONTANUS \*

*Joannis Ferrarîi Montani, de Republica bene instituenda, Parænesis. in qua tam privati, quam qui aliis præsumt, officii sui non sine pietatis studio præstandi, secus atque a philosophis traditum sit, monentur. Accessit rerum et verborum memorabilium copiosissimus index. Basileæ, per Joan. Oporinum (1556).*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. C'est un des nombreux traités de philosophie pratique qui furent publiés au XVI<sup>e</sup> siècle, où l'originalité fait totalement défaut, mais où pullulent les citations et les exemples empruntés aussi bien à l'antiquité profane qu'à la tradition sacrée. Naturellement on y rencontre plusieurs allégations qui se retrouveront chez l'auteur des *Essais*, mais, vérification faite, il ne me semble pas qu'aucune ait passé directement d'un ouvrage dans l'autre. Ce ne sont que des rencontres.

### MONTDORÉ

Montdoré (en latin Montaufreus) a été placé par Montaigne au nombre des meilleurs poètes latins du XVI<sup>e</sup> siècle (II, 17, t. IV, p. 261). Ce jugement est antérieur à 1580. En 1580, fort peu des vers de Montdoré avaient été publiés. On trouve pourtant une pièce assez longue à la fin de son commentaire du dixième livre d'Euclide (1551) ; on lui attribue également un éloge de Poltrot de Méré en vers latins. Montaigne a pu posséder ces deux pièces. Peut-être aussi connaissait-il personnellement Montdoré et avait-il eu connaissance de ses manuscrits. (Cf. Gherus, *deliciae poetarum Gallorum hujus superiorisque ævi illustrium*, Francfort 1609).

### MUNSTER \*

*La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, avec toutes leurs proprietéz et appartenances ; la description des pays et regions d'iceuluy ; la grande varieté et diverse nature de la terre ; le vray pourtraict d'aucuns animaux estranges, avec le naturel d'iceulx ; les figures et pourtraicts des villes et citez les plus notables ; les costumes, loix et religions de toutes nations, avec l'origine, accroissement et transport des Royaumes et Seigneuries, et les genealogies et faitcz des Roys, Ducz et autres Princes de toute la terre, continuant jusques à nostre temps, par Sebast. Monstere. (C'est l'édition de 1565).*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne ; on y remarque quelques traits de plume et soulignures de sa main qui se rapportent à des villes d'Italie visitées par lui. Dans le *Journal des Voyages* on voit qu'il regrette de n'avoir pas emporté son Munster dans ses coffres. (Éd. Lautrey, p. 106.) On retrouve naturellement dans Munster beaucoup de coutumes qui se rencontrent aussi dans les *Essais*, mais visiblement Montaigne les prend ailleurs. Pour l'Amérique, Munster se rapporte à des auteurs plus anciens que ceux dont Montaigne fait usage, à Vespuce, à Xérès, à Pigafetta, à Martyre, à Oviedo. Une nouvelle édition de cette *Cosmographie* a été donnée en 1575 par Belleforest, avec de considérables augmentations, mais de cette réimpression non plus il ne m'a pas paru que Montaigne ait fait usage.

### MURET (Marc-Antoine)

Montaigne le compte parmi ses « Precepteurs domestiques ». (Éd. 1582, I.-26) (1). Il déclare aussi (ibidem 1588) qu'il « a soustenu les premiers personnages des tragedies latines de Bucanan, de Guerente et de Muret, qui se representent en nostre college de Guienne » : il a donc probablement su en partie par cœur le *Jules César* de Muret qui eut un si vif succès au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1581 il rencontra Muret à Rome, à un dîner où l'on discuta la valeur du *Plutarque* d'Amyot. Il est assez probable que Montaigne possédait au moins les « *Orationes* » de Muret, car après 1588, il insère dans ses *Essais* ce jugement « Muret que la France et l'Italie reconnoist pour le meilleurs orateur du temps ».

Il fait encore, à ce qu'il semble, dans les *Essais*, allusion à d'autres ouvrages du même Muret que, très vraisemblablement, il avait eu occasion de connaître : « J'ay veu en ma jeunesse, un galant homme « presenter d'une main au peuple des vers excellens et en beauté et en « desbordement ; et de l'autre main en mesme instant, la plus quereleuse « et espineuse theologienne, dequoy le monde se soit desjeuné il y a « longtemps ». On a pensé avec beaucoup de vraisemblance qu'il est question là de deux écrits de Muret publiés en l'an 1552 : *Discours sur l'excellence de la théologie* (prononcé le 5 févr. 1552), et les *Juvenilia* qui sont des poésies légères. En 1553 Muret commentait en outre les *Amours de Ronsard* avec quelque indiscretion.

(1) Dans l'édition de 1580 Muret n'était pas nommé parmi les précepteurs de Montaigne. Il est ajouté à la liste en 1582, après que Montaigne l'a rencontré à Rome (cf. éd. Dézeimeris, t. I, p. 126) peut-être sa part dans la formation intellectuelle de Montaigne n'a pas été considérable : c'est seulement en 1547 que Muret professe au Collège de Guyenne, et il y enseigne la logique.

## NICÉPHORE CALLISTE

### *Histoire ecclésiastique.*

Il semble que Montaigne ait fait usage de cet ouvrage. J'y rencontre : 1° de 1588, un exemple tiré de la vie d'Origène (III, 5, t. V, p. 256, comme on fit à Origène...); 2° de 1595 : a) l'histoire de la femme qui répudia son mari pour sa paillardise (I, 30, t. II, p. 121) : Montaigne dit qu'il la prend de « Nostre *histoire ecclésiastique* » ; s'agit-il de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste, ou de celle d'Eusèbe qui fait le même récit au livre IV (vers la fin) ? l'allusion de Montaigne est trop brève pour qu'on puisse le décider. b) L'anecdote d'Héliodore qui renonce à son évêché plutôt qu'à son *Histoire éthiopique* (II, 8, t. III, p. 107) ; là encore l'attribution n'est pas certaine, car Montaigne avait la traduction d'Amyot de cette *Histoire éthiopique*, et si son édition n'était pas antérieure à la troisième de 1559, il trouvait cette anecdote dans la préface d'Amyot (1). c) Enfin l'opinion d'Origène sur l'âme (*Essais* II, 12, t. IV, p. 76).

Cet emprunt non plus n'est pas textuel, si bien qu'aucun de ses rapprochements n'est absolument probant. Il est toutefois vraisemblable que Montaigne a eu l'*Histoire ecclésiastique de Nicéphore Calliste*. Probablement il la possédait dans le même volume que l'*Histoire tripartite de Socrate, Théodorète et Sozomène*, à laquelle il a fait aussi quelques emprunts, et avec laquelle Nicéphore est très souvent imprimé au XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-être lisait-il ces ouvrages dans la traduction française du temps (Pour le titre de cette édition, cf. ci-dessous Théodoret).

### NICÉTAS (??)

On a signalé un emprunt en 1595 à l'*Histoire de Nicétas*. (Andronicus, I, 56, t. II, p. 296.) Mais Montaigne a pris le fait en question non chez Nicétas directement, mais chez Juste-Lipse, dans le traité *Adversus Dialogistam* dont nous avons parlé (Cf. Lipsius). Montaigne fait un contre-sens : il prend le lac de Lopadios pour un homme. Les mots de Juste-Lipse « contra Lopadium » rendaient possible la confusion ; le contre-sens n'en prouve pas moins que Montaigne n'était pas familier avec l'*Histoire de Byzance* et spécialement avec le récit de Nicétas.

(1) Montaigne dit qu'Héliodore était évêque de Tricea. Si la lecture « Tricea » est exacte (et elle nous est garantie à la fois par les premiers éditeurs, par M. Naigeon, par M. Courbet et par M. Strowski), la source de Montaigne ne doit pas être Amyot, car Amyot dit « Tricca » ; le fait vient plus probablement de la traduction française de Nicéphore Calliste qui dit « évesque de Trice », ou plutôt encore de la traduction latine du même auteur, dans laquelle on lit « Tricensis episcopus ».

**NIZOLIUS \***

*Marii Nizolii Brixellensis in M. T. Ciceronem observationes utilissimæ : omnia illius verba, universamque dictionem alphabeti ordine complectentes, totiusque Latinæ linguæ usum methodo tam commoda demonstrantes, ut eæ solæ omnium grammaticorum, omnium hoc in genere commentariorum vice esse possint. Doctissimorum denuò viro- rum opera non parva vocum accessione locupletata postremaque hac editione innumeris propemodum ad mendis summa cura judicioque repurgatæ. Ejusdem Marii Nizolii libellus, in quo vulgaria quædam verba et parum latina, ad purissimam Ciceronis consuetudinem emendantur, ab iisdem et accuratius limatus et locis non paucis locupletatus. His accessit diversorum Ciceronis exemplarium collatio, qua ceu Thesei filo in singulis locis, qui hic citantur, investigandis, uti commodissimè ac citra negotium licebit, Lugduni, apud hæredes Seb. Gryphii, 1562.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. C'est simplement un dictionnaire de la langue cicéronienne. Il avait paru pour la première fois en 1535 sous le titre de « *Observationes in Ciceronem* », et fut très fréquemment réimprimé pendant un siècle, souvent sous le titre de « *Thesaurus ciceronianus* » qui en marque bien le caractère. Les éditions postérieures à celle que possède Montaigne seront encore très sensiblement augmentées.

Ce volume avait pour but de pure langue de Cicéron et se rattache à la fameuse querelle du purisme qui occupa tous les savants du XVI<sup>e</sup> siècle. Aucune note ni aucune soulignure n'indique que Montaigne en ait fait usage pour son compte personnel. On sait combien il se moquait d'une recherche excessive en matière de langage.

**OCHINO (Bernardino) \***

*Il catechismo, o vero institutione christiana di M. Bernardino Ochino da Siena, in forma di Dialogo, Interlocutori, il Ministro et Illuminato. In Basilea 1561.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Au dessus, Montaigne a écrit : « *Liber prohibitus* ». Une inscription placée sous la signature nous apprend qu'il fit présent de ce volume à Charron, le 2 juillet 1586, en son château.

La première partie du livre est un commentaire des commandements de Dieu, avec des attaques perpétuelles contre les papistes, pour leurs fausses interprétations; par exemple, au sujet du premier commandement, l'auteur prétend que les papistes adorent les saints, et il les raille longuement à ce propos. Puis le dialogue glisse à des questions variées: perfection de la loi divine, commentaire du symbole, rôle du Christ, l'Église, la prière avec un commentaire du Pater, le baptême, la Cène, etc. Il ne me semble pas que Montaigne ait rien emprunté à cet ouvrage purement théologique.

\* *Disputa di M. Bernardino Ochino da Siena intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della Cena. In Basilea 1561.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. La préface est très violente contre les « Papistiche golferie, le horrible et abominabili superstizioni, « idolatrie et antichristiani bestemie » des catholiques romains. On trouve ensuite une discussion entre un chrétien qui a été emprisonné et torturé parce qu'il refuse de croire à la présence réelle, et des docteurs qui cherchent à le convaincre. Le chrétien les confond par son argumentation, mais est brûlé. Suivent douze sermons sur le sujet de la messe et de la communion. Je ne trouve aucune allusion chez Montaigne.

## OPPIEN

*Oppiani de venatione libri IV. Joan. Bodino Andegavensi interprete. Ad D. Gabriele Boverium Andium episcopum. His accessit commentarius, varius, et multiplex, ejusdem interpretis. Lutetiae apud Michaellem Vascosanum. Via Jacobæa sub insigni fontis M.D.LV. Cum privilegio.*

Montaigne fait allusion à Oppien en 1580, lorsqu'il écrit (II, 42, t. III, p. 231). « Oppianus et autres recitent quelques exemples pour monstrer « la reverence que les bestes en leurs mariages portent à la parenté... ».

Il n'a pas pu avoir d'autre traduction que celle de Bodin. Là, il a trouvé un très riche commentaire, qui souvent est très philologique, mais qui, en de nombreux endroits, pouvait l'intéresser vivement. La question de l'intelligence des animaux y est posée et longuement discutée; beaucoup de faits aussi s'y rencontrent sur les mœurs des bêtes. Je ne trouve cependant aucun emprunt certain en dehors de celui que Montaigne a signalé lui-même. Peut-être lui prend-t-il quelques citations latines, une d'Horace par exemple (Bodin, p. 52 B, Montaigne, I, 42, *regibus hic mos...*).

## OSORIO (1)

*Hieronimi Osorii Lusitani, Silvensis in Algarbiis episcopi, de rebus, Emmanuelis regis Lusitaniae invictissimi virtute et auspicio, annis sex ac viginti, domi forisque gestis, libri duodecim; quibus potissimum ea quæ in Africa et India bella confecit, explicantur. Adjectus est rerum ac verborum index. Coloniae Agrippinae apud hæredes Arnoldi Birckmanni 1574.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Deux fois l'évêque Osorius est nommé dans les *Essais* de 1595 (I, 14 et I, 56), et il est appelé par Montaigne, dans le premier de ces passages « Le meilleur historien latin « de nos siècles ».

Certainement, Montaigne a fait usage de cette édition latine, mais certainement aussi, il s'est servi de la traduction française de Goulard que nous avons mentionnée précédemment. Des détails de style le prouvent.

En tête du volume est une épître « Io. Metellus Sequanus I. C. Antonio Augustino episcopo Ilerdensi » qui traite de la conquête des Indes et des difficultés de cette entreprise. C'est peut-être à cette épître que Montaigne fait allusion lorsqu'il réplique en 1595 (II, 21, t. IV, p. 285). « Cherchent autre adherent que moy ceux qui veulent nombrer entre les « belliqueux et magnanimes conquerants les roys de Castille et de « Portugal de ce qu'à douze cents lieuës de leur oisive demeure, par « l'escorte de leurs facteurs, ils se sont rendus maistres des Indes d'une « et d'autre part, desquelles c'est à sçavoir s'ils auroyent seulement « le courage d'aller jouyr en presence. » En tous cas, j'ai relevé quatorze emprunts importants faits par Montaigne après 1588, à l'histoire d'Osorio.

## OVIDE

### *Opera.*

Montaigne enfant a beaucoup lu les *Métamorphoses* : « Le premier « goust que j'euz aux livres, il me vint du plaisir des fables de la « *Metamorphose* d'Ovide ; car, environ l'aage de sept ou huit ans, je me « desrobois de tout autre plaisir pour les lire ; d'autant que cete langue « estoit la mienne maternelle, et que c'estoit le plus aisé livre que « je cogneusse, et le plus accommodé à la foiblesse de mon aage, à cause « de la matiere : ... » (I, 26, t. II, p. 718). Vers 1579, il a plus de quarante

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 97.

ans, il a changé d'avis : « Je diray encore cecy, ou hardiment ou temerairement que cette vieille ame poissante ne se laisse plus chatouiller, « non seulement à l'Arioste, mais encores au bon Ovide : sa facilité et « ses inventions, qui m'ont ravy autresfois, à peine m'entretiennent « elles à cette heure. » (II, V, 10, t. III., p. 122).

On rencontre dans les *Essais*, soixante-douze citations d'Ovide. Vingt sept sont de 1580 ; quarante de 1588 ; cinq seulement de 1595. Le tableau suivant montre, aux différentes époques, la répartition de ces emprunts entre les diverses œuvres d'Ovide. On y constatera que, conformément aux déclarations de Montaigne, les *Métamorphoses* qui occupaient une place importante dans la première édition (quinze citations) fournissent beaucoup moins en 1588 (cinq citations), ce qui est d'autant plus notable que les citations de poètes se multiplient considérablement dans cette édition. Toutefois Montaigne les a trop goûtées et trop apprises en sa jeunesse pour que même quand il a cessé de les lire, des réminiscences des *Métamorphoses* ne continuent pas de se glisser dans son style, et même après 1588, à une époque où il n'insère pour ainsi dire plus de vers latins dans ses *Essais*, nous le voyons ajouter deux citations des *Métamorphoses*. Au contraire de ce qui se produit pour les *Métamorphoses* (le tableau ci-joint en témoigne), les *Amours*, les *Pontiques*, surtout les *Tristes*, qui sont cités seulement par accident dans l'édition de 1580, le sont beaucoup plus dans celle de 1588. Il faut rappeler qu'à cette époque le cinquième essai du livre trois, qui traite de l'Amour, contient à lui seul dix citations d'Ovide.

	<u>1580</u>	<u>1588</u>	<u>1595</u>	<u>Total</u>
<i>Métamorphoses</i> . . . . .	15	5	2	<b>22</b>
<i>Amours</i> . . . . .	4	8	»	<b>12</b>
<i>Tristes</i> . . . . .	2	17	»	<b>19</b>
<i>Pontiques</i> . . . . .	1	5	»	<b>6</b>
<i>Fastes</i> . . . . .	1	»	3	<b>4</b>
<i>Héroïdes</i> . . . . .	1	5	»	<b>6</b>
<i>Épîtres et</i>				
<i>Art d'aimer</i> . . . . .				
<i>Remèdes d'Amour</i> . . . . .	3	»	»	<b>3</b>
	<u>27</u>	<u>40</u>	<u>5</u>	<u><b>72</b></u>

De toutes les éditions que j'ai comparées, celle de Bâle 1549 est la plus voisine de l'édition dont Montaigne semble avoir fait usage. Il est pourtant certain que, au moins pour les *Métamorphoses*, il a possédé une édition antérieure à celle-là puisqu'il lisait « les fables d'Ovide » à l'âge de huit ans, c'est-à-dire en 1541. D'ailleurs, à cette date, il avait peut-être

des morceaux choisis comme il s'en est publié des recueils au XVI<sup>e</sup> siècle. Les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, différentes comme texte de celles que nous lisons aujourd'hui, se reproduisent assez exactement entre elles.

### PACUVIUS (??)

Deux citations de Pacuvius se rencontrent dans les *Essais* de 1595. L'une a été prise dans le « *De divinatione* » de Cicéron ; l'autre dans les *Politiques* de Juste-Lipse.

### PANVINIUS \*

*Onuphrii Panvini, Veronensis, fratris eremitae, augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IIII; ejusdem de comitiis imperatoris liber in quo universa Imperatorum eligendorum ratio, ab Augusto Cæsare, usque ad Imperatorem Carolum V Augustum sæpius immutata explicatur. Item imperii romani divisio in Occidentale et Orientale, cum alterius excidio, ejusque per Carolum Magnum et Othonem Augustos restitutio referuntur. Basileæ, per Henricum Petrum, anno 1558.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la bibliothèque du grand Séminaire de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. On y rencontre aussi quelques annotations en latin que M. Bonnefon dit être de la main de Montaigne. Le premier de ces deux ouvrages n'est qu'un résumé très sec. Les empereurs y sont énumérés l'un après l'autre, et pour chacun très brièvement, l'auteur donne des dates de naissance, de commencement de règne, de mort, la durée de son règne, des renseignements sur son mariage et sur sa descendance. Il y a beaucoup de faits et de dates, mais pas de jugements, rien dont Montaigne ait pu faire son profit dans les *Essais*. C'est un de ces manuels qui pouvaient l'aider à mettre de l'ordre dans ses connaissances historiques, mais qui alimentaient peu sa réflexion personnelle. D'ailleurs, si les annotations latines de l'exemplaire sont vraiment de la main de Montaigne, il y a beaucoup de chances pour qu'elles ne soient pas de l'époque où il écrivait les *Essais* ; elles prouvent peut-être qu'il a étudié cet ouvrage plus tôt, entre 1558 et 1570.

\* *Onuphrii Panvini Veronensis fratris eremitæ Augustiani, Reipublicæ Romanæ commentariorum libri tres et alia quædam quorum seriem sequens pagella indicabit. Venetiis, ex officina Erasmiana apud Vincentium Valgrisiium 1558.*

Un exemplaire de cet ouvrage, acquis par M. Leymarie en 1853, et décrit par le docteur Payen, porte au titre la signature de Montaigne.

### PAPYRE MASSON

\* *Papirii Massoni annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Ad Henricum tertium regem Franciæ et Poloniæ. Lutetiæ, apud Nicolaum Chesneau, via Jacobœa, sub quercu viridi, 1577.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. C'est la première édition des *Annales* de Papyre Masson, elles sont très estimées pour le souci d'érudition dont l'auteur faisait preuve. Il connaissait de nombreuses sources manuscrites et il apportait beaucoup d'inédit. Son récit est d'ailleurs très sec, et tout-à-fait dans la manière des vieilles chroniques. L'anecdote sur la bataille de Bouvines, citée par Montaigne en 1595, dans l'essai I. 41 se retrouve ici, p. 101, mais c'est chez du Tillet, et non chez Papyre Masson que Montaigne l'a pris.

### GUILLAUME PARADIN (1)

*Continuation de l'histoire de nostre temps* (Lyon 1536 ou Paris 1573).

Ou peut-être même :

*L'Histoire de nostre temps* (1558 ou 1568).

En 1595, Montaigne a fait un emprunt important à cet ouvrage. Peut-être l'avait-il lu déjà en 1580 ; l'erreur qu'il commet au sujet du siège d'Yvoy (I, 6), porte à le croire ; toutefois la preuve fait défaut. Visiblement Montaigne fait une confusion entre le siège d'Yvoy (1552) et le siège de Dinan (1554). Mais il a pu connaître ce siège de Dinan par des récits oraux, et aussi par les *Mémoires* de Rabutin dans lesquels Paradin lui-même a puisé sa narration.

### PAUL-ÉMILE

Cf. *Æmilius Paulus*.

(1) Cf. *Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, 62, 139.

## PERSE

### *Persii satiræ.*

Une des citations placées sur les parois de la « librairie » est de Perse. Dans les *Essais*, Montaigne emprunte vingt-trois citations à cet auteur. Une est de 1580, une de 1582, vingt de 1588, une de 1595. En somme, c'est seulement entre 1580 et 1588 que Montaigne semble avoir beaucoup pratiqué cet auteur. Les satires I, II et V paraissent l'avoir particulièrement intéressé, si l'on en juge par le nombre des emprunts : huit viennent de la première, six de la cinquième, cinq de la deuxième ; chacune des autres satires ne fournit qu'une ou au plus deux citations.

Perse, au XVI<sup>e</sup> siècle, était généralement publié avec Juvénal. Il est probable que Montaigne avait ces deux poètes dans le même volume. Le texte de Perse ne subit pas d'ailleurs de notables modifications avant la belle édition de Pierre Pithou (1585). On peut affirmer que ce n'est pas de celle-là que Montaigne fait usage, et que, par conséquent, il ne profite pas des savantes annotations de son ami. L'orthographe et quelques leçons font penser qu'il usait d'une édition assez ancienne. Comme pour Juvénal, on se reportera avec profit à l'édition de Paris 1544 (1).

## PÉTRARQUE \*

*Il Petrarca, con nuove et brevi dichiarazioni, insieme una tavola di tutti i vocaboli, detti, et proverbi difficili diligentemente dichiarati. In Lyone, appresso Gulielmo Rovillio, 1550.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Au bas du dernier feuillet, il a écrit : « Mentre si puo » ; peut-être est-il aussi l'auteur d'une inscription qui se trouve au-dessus de cette dernière : « Riletto assai volte ».

On trouve dans les *Essais* cinq citations de Pétrarque. Trois sont de 1580 et peuvent venir de l'exemplaire ci-dessus mentionné ; les deux autres sont de 1582 ; l'une d'elle est fournie par la lecture de la *Civile conversazione* de Stefano Guazzo (II, 17 ; D. t. II, p. 232 : Ne si, ne no, nel cor

(1) J'ai comparé les éditions de *Vénise-1530, Paris-1531, Lyon-1532, Cologne-1534* (toutes les quatre du British Museum) ; *Lyon-1533* (Bibl. Mazarine) ; *Paris-1544 et 1546* (Bibl., Nat.) ; *Lyon-1547 et Paris-1550* (Bibl. Maz.) ; *Bâle-1551* (Bibl. Nat.) ; *Paris-1553* (Bibl. Maz.) ; *Paris-1555* (Bibl. Nat.) ; *Paris-1555* (British Museum) ; *Paris-1558* (Bibl. Maz.) ; *Poitiers-1560, Anvers-1565* (Bibl. Nat.) ; *Paris-1575* (Bibl. de l'Arsenal) ; *Bâle-1578* (British Museum) ; *Bâle-1582, Paris-1585* (Bibl. Nat.). Les éditions que nous avons mises en italiques sont toutes, à peu de chose près, aussi voisines les unes que les autres de l'édition possédée par Montaigne et peuvent être consultées avec le même profit.

mi suona intero), l'autre (II, 12, D. t. II, p. 137 : chi troppo s'assottiglia si scavezza) était passée en proverbe et se rencontre dans divers écrits italiens du temps que Montaigne a pu feuilleter à cette époque. Rien ne prouve donc qu'il ait repris son Pétrarque après 1580.

Au chapitre des livres, Montaigne oppose « L'affectation et la « recherche des fantastiques elevations espagnoles et petrarchistes » à la manière des classiques (II, 10, t. III, p. 126).

### PÉTRONE

Montaigne a loué la mort voluptueuse de Pétrone, (III, 9, t. VI, p. 185), mais il ne nous a laissé aucun jugement sur le poète. Les *Essais* doivent à Pétrone trois citations et un emprunt. Toute cette dette est de 1588. Il faut ajouter d'ailleurs qu'une de ces citations a été prise par Montaigne très vraisemblablement dans le « *De Constantia* » de Juste-Lipse, et que l'emprunt lui vient des « *Saturnaliū sermonum libri* » du même auteur.

### PHILON \*

Φίλωνος Ἰουδαίου εἰς τὰ τοῦ Μώσεως, κοσμοποιητικὰ, ἱστορικὰ, νομοθετικὰ. Τοῦ αὐτοῦ μονόβιβλα. *Philonis Judæi in libros Mosis de mundi opificio, historicos, de legibus. Ejusdem libri singulares. Ex bibliotheca regia. Parisiis, ex officina Adriani Turnebi typographi regis typis M. D. LII. 1552.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne crois pas que Montaigne dans les *Essais* lui ait rien emprunté.

### PHILOSTRATE (??)

On a signalé un emprunt à la *Vie d'Apollonius Thyaneus* écrite par Philostrate (II, 12, t. III, p. 194. Apollonius Thyaneus...) Mais certainement Montaigne n'a pas pris ce fait directement à Philostrate ; il l'a emprunté de l'*Ercolano* de Benedetto Varchi. (Cf. Varchi.)

Blaise de Vigenère donna en 1578 une importante traduction d'un ouvrage de Philostrate : « *Les images ou tableaux de platte-peinture de « Philostrate Lemnien sophiste grec... A Paris, chez Nicolas Chesneau, « rue Saint Jacques au chesne cert M. D. LXXVIII avec privilège du « Roy* ». Il est notable que Montaigne ne semble avoir fait aucun emprunt à cet ouvrage.

### PIBRAC

*Les quatrains du Seigneur de Pibrac (contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epicharmus et autres anciens poètes grecs.)*

Guy du Faure, seigneur de Pibrac, était un ami de Montaigne qui a fait de lui un grand éloge dans les *Essais* de 1588 « Ainsi en parloit le « bon monsieur de Pibrac, que nous venons de perdre, un esprit si gentil, « les opinions si saines, les meurs si douces. Cette perte et celle qu'en « mesme temps nous avons faicte de monsieur de Foix sont pertes « importantes à nostre couronne. Je ne sçay s'il reste à la France de quoy « substituer un autre couple pareil à ces deux Gascons, en syncerité et « en suffisance, pour le conseil de nos roys. Cestoyent ames diversement « belles, et certes, selon le siecle, rares et belles, chacune en sa forme. « Mais qui les avoit logées en ce siecle, si disconvenable et si disproportionnées à nostre corruption et à nos tempestes ? ».

Au même passage, Montaigne cite un quatrain de Pibrac (1588) (III. 9, t. VI, p. 139).

### PICHOTUS \*

*De animorum natura, morbis, vitiis, noxis, horumque curatione, ac medela, ratione medica ac philosophica. Auctore Petro Pichoto Andegavo, Medico Burdigalensi. Burdigalæ, ex officina Simonis Millangii, Burdigalensium typographi, via Jacobea. 1574.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bib. Nat., porte au titre la signature de Montaigne.

C'est un écrit intéressant et très hardi. On y remarque un essai curieux de psychologie déterministe. Ce que l'Église appelle vice, ce que la philosophie appelle passion, Pichotus le nomme maladie ; il cherche les moyens de guérir cette maladie et pour cela il réunit les procédés des philosophies païennes : l'épicurienne, la stoïcienne, la péripatéticienne ; il y joint des moyens médicaux qui prétendent agir sur le moral par le physique d'après Galien et Hippocrate.

Lorsque Montaigne, dans l'*Apologie de R. Sebond*, rappelle les remèdes que la philosophie épicurienne nous propose contre la tristesse (II. 12, t. III, p. 270), il est possible qu'il se souvienne du passage où Pichotus traite la question dans les mêmes termes (p. 47), mais cet emprunt est incertain.

En tous cas, certainement Montaigne a lu cet écrit. Rien, il est vrai, n'assure qu'il y ait attaché de l'importance ; néanmoins cette lecture a pu fortifier deux tendances très nettes chez lui : 1° la concentration de ses

efforts vers la purgation des passions et la pleine santé de l'esprit, 2<sup>e</sup> le souci des rapports entre le physique et le moral.

## PLANUDE

Auteur de la *Vie d'Ésope*. Cf. ci-dessus Ésope.

## PLATON

*Opera*. Traduction latine Marsile Ficin.

En 1580, Montaigne affirme à diverses reprises qu'il ne se fatigue pas à étudier Platon. « De m'estre rongé les ongles à l'estude de Platon ou « d'Aristote. ou opiniasté après quelque science solide, je ne l'ay « jamais fait ». Il a d'ailleurs, comme tout le monde, une haute opinion de ce philosophe et ne prétend aucunement amoindrir sa réputation : l'*Axiochus* ne lui plaît pas et lui semble « sans nerfs et sans force », mais il ose à peine le critiquer parce qu'on le dit de Platon, il s'en prend à lui-même de ne pas savoir le goûter (II.-10, t. III, p. 123). En 1595, au contraire, il pratique beaucoup les ouvrages de Platon, et il les juge. La mise en scène des *Dialogues* lui paraît languissante : « La licence du « temps m'excusera elle de cette sacrilege audace, d'estimer... trainans les « dialogismes de Platon mesme, estouffans par trop sa matiere, et de « plaindre le temps que met à ces longues interlocutions vaines et prepa- « ratoires, un homme qui avoit tant de meilleures choses à dire? Mon « ignorance m'excusera mieùx sur ce que je ne voy rien en la beauté de « son langage ». (II, 10, t. III, p. 132.) D'ailleurs, à un autre point de vue, la forme des *Dialogues* lui paraît avoir un grand avantage : elle permet de présenter avec plus de souplesse toutes les faces d'une idée. « Platon, dit-il, me semble avoir aymé cette forme de philosopher par « dialogues, à escient, pour loger plus decemment en diverses bouches la « diversité et variation de ses propres fantaisies. Diversement traiter « les matieres est aussi bien les traiter que conformément, et mieux, à « sçavoir plus copieusement et utilement ». A ce jeu d'idées, la curiosité intellectuelle de Montaigne si ennemie de tout dogmatisme, trouve son compte.

En 1580, les *Essais* doivent fort peu à Platon. On y trouve naturellement un certain nombre d'allusions à des idées de Platon et à des faits allégués dans ses *Œuvres*, mais en bonne partie ces idées et ces faits étaient très vulgarisés : Montaigne en prend dans ses lectures ordinaires, chez Agrippa, chez Bodin, partout enfin. On peut assurer cependant qu'il a lu l'*Axiochus* à la manière dont il en parle (II, 10, t. III, p. 123) ; il connaît encore assez bien, semble-t-il, le *Phédon*, le plus célèbre des *Dialogues* de Platon au XVI<sup>e</sup> siècle, celui qu'on alléguait sans cesse à cause de ses idées sur l'immortalité de l'âme, et

qui invitait à célébrer Platon presque comme une sorte de chrétien. Montaigne y fait plusieurs allusions. En dehors de cela, il y a lieu peut-être de tenir compte de trois ou quatre allusions : une aux *Lois*, une à la *République*, une au *Théétète*, une peut-être au *Premier Alcibiade*. Aucune n'est assez textuelle pour prouver une lecture récente, et peut-être plusieurs d'entre elles viennent de seconde main.

En 1588, il semble que Montaigne étudie bien davantage les *Œuvres* de Platon. Le personnage de Socrate le séduit, et c'est surtout la figure de Socrate qu'il y cherche. Dans l'essai *Des Coches* (III, 6) on trouve sur sa bravoure tout un long passage qui est traduit du *Banquet*. De même l'*Apologie de Socrate* est la source principale de l'essai *De la Physiologie* (III, 12) qui cite une bonne partie du discours prononcé par Socrate devant ses juges. On peut encore mentionner, outre quelques allusions qui viennent de seconde main, un emprunt assez précis au *Phédon*, et deux réminiscences de la *République*.

Mais c'est seulement après 1588 que les emprunts se font très nombreux. Entre la publication de la cinquième édition et sa mort, Montaigne a relu les œuvres de Platon d'un bout à l'autre avec une grande attention et un souci manifeste d'enrichir ses *Essais* à leurs dépens. On y trouve plus de cent dix passages qui en dérivent. Vingt-neuf viennent des *Lois*, vingt-deux de la *République*, seize du *Timée*, six du *Gorgias*, quatre du *Phédon*. Puis une série d'emprunts, disséminés dans quatorze *Dialogues*, nous prouvent que l'attention de Montaigne ne s'est pas limitée aux grands ouvrages, qu'il a tout étudié.

Quelques *Dialogues* de Platon avaient été traduits en français. Dolet, dès 1544, avait traduit l'*Axiochus* et l'*Hipparchus*. En même temps Bonaventure des Périers avait donné le *Lysis*, ensuite l'*Apologie de Socrate* par Hotman avait suivi (1543), puis Le Roy dit Regius avait donné le *Timée*, le *Phédon*, le *Phèdre*, le *Dixième livre de la République* et le *Banquet*; Pierre de Trédéhan avait mis en vers français le *Theages*; le *Criton*, traduit dès 1547 par Philibert du Val, venait tout récemment de l'être à nouveau par Jean Le Masle, en 1582. J'ai examiné toutes ces traductions et il ne semble pas que Montaigne ait fait usage d'aucune d'entre elles. Peut-être a-t-il lu l'*Axiochus* dans la traduction de Dolet, mais comme il n'en cite aucun passage, nous ne pouvons pas nous en assurer. D'une façon générale, c'est certainement en latin qu'il a étudié Platon; en particulier, après 1588, il se sert de la traduction de Marsile Ficin qui fut sans cesse réimprimée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Les preuves en abondent.

On pourrait supposer qu'il a fait usage de la célèbre édition grecque-latine que, en 1578, Henri Estienne publia en trois tomes in-folio. La traduction latine, due à de Serres, en est assez peu estimée, mais les annotations d'Estienne sont d'un grand secours pour l'intelligence du texte. Quelques exemples suffiront à montrer que Montaigne ne lisait pas Platon dans cette édition.

Voici d'abord un passage de 1588 :

#### Traduction de Serres

Ita et hic et alter tuto discedebant ; eos enim qui ita sunt animati in proelio vix quisquam audet adoriri, sed ii persequentium manibus et telis facile involvuntur qui fusa fuga in pedes se dant præcipites.

Ils se sauverent ainsi : car volontiers on n'ataque pas ceux-cy ; on court après les effraiez.

(III. - 6, t. VI, p. 45).

#### Traduction Ficin

Ita tute abibat et ipse et alter : ferme enim qui ita incedunt, nemo eos invadit, sed eos qui effusa fuga deferuntur.

Les exemples de 1595 sont plus intéressants parce que c'est surtout après 1588 que Montaigne a lu Platon. Tous sont concordants :

#### Traduction de Serres

Quum mihi exposcenda essent populi suffragia, risum populo excitavi ; quod exposcendorum suffragiorum morem minime tenerem.

Socrates appresta aux Atheniens matiere de rire à ses despens pour n'avoir onques sceu computer les suffrages de sa tribu et en faire rapport au Conseil.

(III. - 9, t. VI, p. 206).

#### Traduction de Ficin

Quum tribus mea prærogativam haberet ac forte oporteret me computare suffragia, et ad consilium referre, concitavi risum quia facere id nescivi.

Audientium imperitia et plane vecors amentia magnam objectionum copiam adversus eos suppeditat qui his de rebus sunt dicturi.

(sur les questions qui concernent la nature des dieux) l'ignorance des auditeurs preste une belle et large carriere et toute liberté au maniemment d'une matiere cachee.

(I. - 32, t. II, p. 148).

Imperitia et ignorantia audientium magnam copiam ad ea quæ ignota sunt effingenda præstare dicentibus consuevit.

## PLAUTE

Le nom de Plaute revient quatre fois dans les *Essais*. Ses *Comédies* sont au nombre des ouvrages que Montaigne dit avoir lues dans son jeune âge, grâce à la connivence de son maître (I. 26). Il l'estime très inférieur à Térance qui, dit-il « Sent bien mieux son gentilhomme » (II. 10, t. III, p. 125) (1580).

On trouve dans les *Essais* seulement quatre citations de Plaute : une de la *Mostellaria* en 1580, une des *Captifs* en 1588, deux enfin en 1595. Ces deux dernières ont été prises par Montaigne dans les *Politiques de Juste-Lipse*, celle de 1588 vient des *Saturnalia sermonum libri* du même auteur. Montaigne semble donc avoir très peu pratiqué Plaute.

## PLINE l'ancien

### *C. Plinii Secundi, historiae naturalis libri triginta septem.*

Montaigne faisait grand cas de Pline ; en 1580 il a écrit : « Est-il « rien plus délicat, plus net et plus vif que le jugement de Pline, quand il « luy plaist de le mettre en jeu ? rien plus esloigné de vanité ? je laisse à « part l'excellence de son sçavoir, duquel je fay moins de conte. En « quelle partie de ces deux là le surpassons nous ? » Et il s'indigne qu'on se pique « de le convaincre de mensonge » et de « lui faire la leçon sur le « progrez des ouvrages de nature. » (I. 27, t. II, p. 79).

Beaucoup de faits allégués dans les *Essais* viennent de l'*Histoire naturelle* de Pline ; toutefois il ne faut pas oublier qu'un grand nombre d'entre eux étaient déjà vulgarisés au temps de Montaigne ; les écrivains de tout genre avaient constamment puisé dans cet ample magasin d'anecdotes et de singularités ; bien souvent Montaigne pouvait citer Pline sans recourir à son ouvrage.

Dans les *Essais* de 1580, les commentateurs nous renvoient trente-trois fois à Pline, mais beaucoup de ces références sont superflues : pour plusieurs de ces passages, Pline offre bien un développement de même sens que celui de Montaigne, mais la véritable source est ailleurs ; ainsi la phrase de Montaigne sur la religion des éléphants (II. 12, t. III, p. 222) vient non de Pline mais de Plutarque (trad. Amyot, 1572, f. 515 G). Parmi les exemples qui sont réellement dus à Pline, il faut distinguer encore un nouveau contingent, celui des exemples qui ne viennent qu'indirectement à Montaigne : les nombreux cas de morts qu'on rencontre aux deuxième et quatorzième essais du premier livre sont de ce nombre. Dans ces conditions, il est malaisé de déterminer combien d'emprunts ont été faits par Montaigne directement à l'*Histoire naturelle*. Je ne pense pas qu'en 1580 ce nombre dépasse une quinzaine. L'un d'eux

est une citation latine que Montaigne avait inscrite sur les parois de sa bibliothèque.

En 1588, sur dix références signalées par les commentateurs, sept semblent nous révéler des emprunts véritables à Pline, mais plusieurs d'entre eux ne sont que de simples allusions. C'est l'époque où l'influence de Pline paraît le moins importante ; son nom ne figure pas dans les additions de 1588.

Au contraire, sa part est large en 1595. Il fournit six à sept faits et huit citations... Il est vrai qu'une de ces citations a sans doute été prise par Montaigne dans les *Politiques de Juste-Lipse* (1).

Donc, en dépit des réserves que nous avons dû faire, il semble qu'à toutes les époques Montaigne a eu recours à son Pline. Dans les trois groupes, en effet, on rencontre des emprunts qui suivent de très près le texte original.

Ce qu'il est particulièrement intéressant de constater, c'est que, surtout dans la première et dans la dernière édition, il tire de Pline des enseignements moraux. Il exploite en moraliste les faits allégués par Pline : il répète, par exemple, qu' « En une nation hyperborée..., pour la douce température de l'air, les vies ne se finissent communément que par la propre volonté des habitands ; mais qu'estans las et souls de vivre, ils ont en coutume au bout d'un long aage. après « avoir fait bonne chere, se precipiter en la mer du haut d'un certain rocher destiné à ce service » ; et son but à lui, n'est plus, comme pour Pline, de décrire les mœurs des hyperboréens, c'est de nous apprivoiser à la mort. En cela il traite Pline comme il traite ses historiens. Jusqu'ici, il n'y a rien de particulier. Ce qui est curieux et mérite d'attirer l'attention, c'est que Montaigne cueille chez Pline des sentences, et qu'il le traite en moraliste. Nous avons vu qu'il faisait grand cas de son jugement, et qu'un centon de Pline était inscrit sur les parois de sa bibliothèque. Il est repris dans les *Essais* (cf II, 14 t. III, p. 44), et en outre on y rencontre des phrases telles que celles-ci : « Comme dict Pline, chacun est à soy-mesmes une tres-bonne discipline, pourveu qu'il ait la suffisance de s'es-pier de pres... (II.-6, t. III, p. 67)... Une mort courte », dit Pline, « est le souverain heur de la vie humaine (II.-13)... La presumption est notre maladie naturelle et originelle. La plus calamiteuse et foible de toutes les creatures, c'est l'homme, et, quant et quant, dict Pline, la plus orgueilleuse (II. - 12) ». On pourrait multiplier ces citations. Elles jettent beaucoup de lumière sur le genre d'intérêt que Montaigne trouvait dans la lecture de Pline. Quinze à seize des emprunts de Montaigne, tant indirects que directs, viennent du septième livre de l'*Histoire Naturelle* ; c'est que le septième livre est consacré à la description de l'homme et de ses mœurs : aucun sujet ne pouvait interesser plus vivement le moraliste.

(1) I, 23, p. I, p. 151, Usus.... ; *Politiques*, I, 8.

Claude du Pinet avait donné une traduction française de Pline ; mais il semble que Montaigne n'en fait pas usage ; il lisait l'*Histoire Naturelle* dans le texte latin. Pour la période de 1595, le grand nombre des citations en latin suffit à nous le rendre vraisemblable : pour celle de 1580, on s'en assurera en comparant avec le texte latin et avec la traduction de Cl. du Pinet le récit fait par Montaigne des perpétuelles mutations de la médecine : en quelques endroits, les *Essais* sont plus près du texte latin que n'est la traduction de du Pinet ; ce n'est donc pas par l'intermédiaire de cette traduction que Montaigne a connu Pline.

### Montaigne

Il faisoit baigner les hommes dans l'eau froide, en hyver mesme, et plongeoit les malades dans l'eau naturelle des ruisseaux.

(II, 37, t. V, p. 136).

### Pline

Frigida etiam hi-  
bernis algoribus lavari  
persuasit. Mersit ægros  
in lacus.

(XXIX, 5, 4).

### Traduction de Cl. du Pinet

Il vouloit qu'on se beignast en eau froide, mesme en plein hyver : & ne craignoit point d'ordonner à ses malades, des bains d'eau froide.

(XXIX, 4).

## PLINE le jeune

### *Caii Plinii Secundi epistolarum libri X.*

Montaigne semble faire peu de cas de Pline le jeune. Il le déclare « Nullement retirant aux humeurs de son oncle ». Et dit que de « ses escrits » comme de ceux de Cicéron « Il se tire... infinis tesmoignages de « nature outre mesure ambitieuse » (I. 40, t. II, p. 194).

En 1580, il a fait deux allusions à des lettres pour montrer par elles la vanité de l'auteur (I, 39 et I, 40), et il a emprunté un exemple à une troisième (II, 35). Ce dernier passage est une traduction presque textuelle et assez prolongée d'un récit de Pline. On en peut donc déduire que Montaigne avait les lettres de Pline dans sa bibliothèque. Mais il les lisait sans doute peu. Ni en 1588, ni en 1595, il ne parait leur avoir fait aucun nouvel emprunt.

## PLOTIN \*

*Plotini Divini illius à Platonica familia philosophi de rebus Philosophicis libri LIIII, in Enneades sex distributi, a Marsilio Ficino Florentino e græca lingua in latinam versi et ab eodem doctissimis commentariis illustrati, omnibus cum græco exemplari collatis et diligenter castigatis. Basileæ, per Thomam Guerinum, anno 1559.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne vois pas que les *Essais* lui aient fait aucun emprunt.

### PLUTARQUE (1) \*

Πλούταρχου Χαίρωνέως παράλληλα ἐν βίοις Ἑλληνῶν τε, καὶ Ῥωμαίων.  
*Plutarchi Chæronæi quæ vocantur Parallela : hoc est Vitæ illustrium virorum Græci nominis ac Latini, prout quaque alteri convenire videbatur, accuratius quam antehac unquam digestæ et castigatæ. Froben, Basileæ, 1560.*

Un exemplaire de cette édition de Plutarque, conservé à la Bibliothèque Nationale, bien qu'il ne soit pas signé de Montaigne, paraît au Docteur Payen et à M. Bonnefon lui avoir appartenu. Ils pensent reconnaître son écriture dans une note manuscrite qui figure au verso du titre. Toutefois, ce n'est pas dans une traduction latine que Montaigne lisait habituellement Plutarque ; certainement il faisait usage des traductions françaises d'Amyot.

*Les Vies des hommes illustres. Paris Vascosan, 1558 ou 1565 ou 1567.*

*Les œuvres morales & meslees de Plutarque, translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot, à present Evêque d'Auxerre, conseiller du Roy en son privé Conseil & grand Aumosnier de France. A Paris, de l'Imprimerie de Michel de Vascosan. M. D. LXXII. Avec privilège de Roy.*

Le nom de Plutarque revient soixante-huit fois dans les *Essais*. Sans doute beaucoup de ces mentions sont de simples références, mais aucun auteur n'est plus souvent jugé par Montaigne. Les éloges qu'il lui décerne sont nombreux. En 1580, Montaigne exprime à plusieurs reprises sa confiance absolue dans la critique historique de Plutarque (I, 27 et II, 32),

(1) L'influence des traductions d'Amyot a été signalée surtout par Coste dans ses éditions, et par Delboulle dans la *Revue d'Histoire Littéraire* 1895. Le plus riche répertoire des emprunts faits par Montaigne à Amyot a été dressé par Miss Grace Norton : *Le Plutarque de Montaigne. Selections from Amyot's translation of Plutarch arranged to illustrate Montaigne's Essays Compiled and edited by Miss Grace Norton. Boston and New-York. Houghton, Mifflin and Company. 1906.* On en trouvera un complément important dans l'Appendice de mes recherches sur : *Les livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne. 1908.* p. 194. M. Joseph de Zangroniz a publié en parallèle les textes d'Amyot et de Montaigne pour quelques-uns des passages qui ont été le plus fidèlement transcrits dans les *Essais* ; il y a profit à se reporter à son ouvrage : *Montaigne, Amyot et Saliat, Paris, 1906*— pp. 28, 137, 161.

surtout il apprécie son jugement en matière morale : il l'appelle un « Parfait et excellent juge des actions humaines » (II, 2), il le déclare « Admirable partout, mais principalement où il juge des actions humaines » (II, 31). Le grand éloge qu'il adresse à Amyot, c'est « d'avoir sceu trier « et choisir un livre si digne et si à propos pour en faire présent à son « pays. « Nous autres ignorans », poursuit-il, « estions perdus, si ce livre ne « nous eust relevez du borbier : sa mercy, nous osons à cett' heure et « parler et escrire; les dames en regentent les maistres d'escole : c'est « nostre breviaire » (II, 4). Si l'on veut voir le genre d'utilité qu'il en tire, il faut relire le chapitre *Des Livres*. « Quant à mon autre leçon qui « mesle un peu plus de fruit au plaisir, par où j'apprens à renger mes « humeurs et mes conditions, les livres qui m'y servent plus ordinaire- « ment, c'est Plutarque, depuis qu'il est françois, et Seneque. Ils ont tous « deux cette notable commodité pour mon humeur que la science que j'y « cherche, elle y est traitée à pieces dé cousues, qui ne demandent pas « l'obligation d'un long travail, dequoy je suis incapable; comme sont les « *opuscules* de Plutarque et les *epistres* de Seneque... Leurs creances « sont des meilleures de toute la philosophie et traictées d'une simple « façon et pertinente. Plutarque (1) est plus uniforme et constant; « Seneque plus ondoyant et divers... Plutarque a les opinions Plato- « niques, douces et accomodables à la société civile, l'autre les a stoïques « et epicuriennes, plus esloignées de l'usage commun, mais, selon moy, « plus commodes et plus « fermes. » Il faut lire tout ce parallèle entre ses deux écrivains préférés; il se poursuit longuement (II, 10, t. III, p. 128). Nous venons de l'entendre louer les *Opuscules*; à cette époque, les *Vies* surtout lui paraissent admirables : « En ses comparaisons (qui « est la pièce plus admirable de ses œuvres, et en laquelle, à mon advis, « il s'est autant pleu, la fidelité et syncerité de ses jugemens égale « leur profondeur et leur pois : c'est un philosophe qui nous apprend la « vertu » (II, 32, t. V, p. 56). Pour l'étude de la morale « Quel profit « ne fera notre disciple, à la lecture des *Vies* de nostre Plutarque?... Il y « a, dans cet autheur, beaucoup de discours estandus, tres-dignes d'estre « sceus; car, à mon gré, c'est le maistre ouvrier de telle besongne » (I, 26, t. II, p. 39). Il faut encore voir tout l'essai dans lequel il défend Plutarque contre les accusations de Bodin (II, 32).

En 1588, son enthousiasme ne se dément pas : « Plutarqué, dit-il, est « de tous les autheurs que je cognoisse celuy qui a mieus meslé l'art à la « nature et le jugement à la science » (III, 6, t. VI, p. 43). « Il est si « universel et si plain qu'à toutes occasions, et quelque subject extra- « vagant que vous ayez pris, il s'ingere à vostre besongne et vous tend « une main liberale et inespuisable de richesses et embellissemens » (III, 5, t. VI, p. 6).

(1) Bien qu'aucun commentateur n'ait relevé cette phrase, il me paraît manifeste qu'il y a ici un lapsus; c'est Sénèque, aux yeux de Montaigne, qui est « plus « uniforme et constant »; c'est Plutarque qui est « plus ondoyant et divers ».

En 1595, on ne rencontre pas de jugements nouveaux sur Plutarque.

J'ai compté, dans les *Essais*, trois cent quatre-vingt-dix-huit emprunts ou allusions à l'œuvre de Plutarque. De ce nombre, cent quarante nous renvoient aux *Vies*, deux cent cinquante-huit aux *Œuvres morales*. Deux cent six sont de 1580, cent soixante-neuf de 1588, vingt-trois de 1595.

	<u>1580</u>	<u>1588</u>	<u>1595</u>	<u>Totaux</u>
<i>Œuvres morales</i> . . . . .	120	123	15	<b>258</b>
<i>Vies</i> . . . . .	86	46	8	<b>140</b>
TOTAUX . . . . .	<b>206</b>	<b>169</b>	<b>23</b>	<b>398</b>

Je n'ai pas encore pu déterminer entre les trois premières éditions des *Vies* données chez Vascosan (1559, 1565, 1567), quelle est celle dont Montaigne faisait usage. D'ailleurs, la troisième (1567), répète exactement la seconde (1565), et cette dernière ne diffère de l'édition de 1559 que par un petit nombre de corrections ; il n'y a donc pas grande utilité à choisir entre les trois.

Pour ce qui est des *Œuvres morales*, j'ai démontré avec certitude que l'édition de Montaigne est bien la première, celle de 1572 (Cf. ci-dessous, 2<sup>e</sup> partie, *Chronologie des Essais*, chap. I, 4).

#### ANGE POLITICIEN \*

*Angeli Politiani operum tomus primus, epistolarum libros XII ac Miscellaneorum centuriam I complectens. Indicem rerum memorabilium calci operis adjecimus. Apud Seb, Gryphium, Lugduni, 1550.*

*Angeli Politiani tomus secundus, continens ea quæ Græco in Latinum convertit. Quorum catalogum sequenti pagella reperies. Apud Seb. Gryphium. 1545 (1).*

Dans le même volume on trouve :

*Operum Angeli Politiani tertius tomus, ejusdem Prælectiones, orationes et epigrammata complectens (Lugduni, Seb. Gryphius 1546).*

Ces deux volumes, conservés à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, portent au titre la signature de Montaigne. Ils contiennent l'œuvre entière d'Ange Policien. Les mélanges (*Miscellanea*) traitent des questions très variées, mais uniquement des questions d'érudition ; ils

(1) Cf. au sujet de ce volume un article dans *La Gironde littéraire et scientifique* du 29 octobre 1882.

commentent des textes anciens et apportent des corrections pour des passages altérés, des commentaires pour des points obscurs, surtout des éclaircissements grammaticaux. Montaigne avait donc peu de chose à y prendre. Quant aux traductions, les plus importantes sont celles d'Hérodien, d'Épictète, d'Alexandre d'Aphrodisie, d'Athanase. Je ne vois pas que Montaigne ait fait aucun emprunt à tout ceci dans les *Essais*. Au chap. 42 des *Miscellanea*, je rencontre deux citations latines rapprochées comme elles le sont dans l'essai *Des pouces* (II. 26) : ce sont des vers de Juvénal et des vers d'Horace qui s'éclaircissent les uns les autres ; si Montaigne les associe, c'est peut-être parce qu'il se souvient de Politien, mais très certainement les notes de Politien avaient été déjà utilisées par des éditeurs de Juvénal et d'Horace, il est possible que Montaigne ait trouvé le rapprochement dans une de ces éditions. On trouve encore chez Politien un éloge d'Homère qui rappelle beaucoup celui de l'essai II. 36 : peut-être là encore y a-t-il une réminiscence chez Montaigne ; je doute qu'il y ait source directe.

#### POLYBE (??)

En 1595, Montaigne nomme une fois Polybe et lui fait un emprunt ; mais c'est d'après les *Politiques* de Juste-Lipse qu'il le cite. Nous n'avons aucune preuve qu'il ait lu cet auteur.

#### PONTUS DE THYARD (?)

*Deux discours de la nature du Monde & de ses parties ; asçavoir, le premier Curieux traittant des choses materielles : & le second Curieux des intellectuelles. Par Pontus de Tyard, seigneur de Bissy. A Paris, par Mamert Patisson, Imprimeur de Roy, au loys de Rob. Estienne. M. D. LXXVIII. Avec Privilège du Roy.*

Ou peut-être même :

*Les discours philosophiques de Pontus de Tyard, Seigneur de Bissy et depuis évesque de Chalon, à Paris chez Abel Langelier, 1587, avec privilège du Roy.*

Montaigne me paraît avoir fait un emprunt important au *Second Curieux* de Pontus de Tyard, dans l'édition de 1588. A cette date, Montaigne, se moquant des philosophes qui prétendent connaître la divinité et en discourir, écrit dans son *Apologie* (II, 12, t. IV, p. 35) : « Voici des argumens de l'escole mesme de la philosophie : ... si Dieu « est, il est animal ; s'il est animal, il a sens ; et s'il a sens, il est subject « à corruption. S'il est sans corps, il est sans ame, et par consequent « sans action ; et s'il a corps il est perissable. Voylà pas triomfé ! » Ceci

rappelle singulièrement certains mots du passage suivant de Ponthus de Thyard « L'opinion niant Dieu, avouoit pour son appuy quelques « argumens, et disoyent ceux qui la soustenoyent : ce qui est animal est « meilleur que ce qui ne l'est pas : et si Dieu est, il n'y a rien de meilleur « que luy : donc si Dieu est, il est animal : et s'il est animal, il sent : car « l'animal n'est entendu animal, que par participation des sens. Et s'il « sent, il sent l'amertume et la douceur par le sens du goust, comme les « autres choses sensibles par les sens propres à les sentir... Donc si Dieu « est, il est animal : et s'il est animal, il est doué des sens : car ce qui est « animal n'est different de ce qui ne l'est pas que par les sens, et s'il est « doué des sens il peut périr : mais la condition de perissement est « contraire à la divinité : donc il n'y a point de Dieu » (1). Tout ceci est imité de très près du *De natura deorum* de Cicéron que Montaigne connaissait ; l'identité de certains termes, rend pourtant vraisemblable que Montaigne a pris ceci dans le *Second Curieux*.

#### PORCIUS LATRO (??)

En 1595, Montaigne fait une citation de Porcius Latro, mais il ne la prend pas directement chez cet auteur ; elle lui vient des *Politiques* de Juste-Lipse.

#### PORSIUS (Henri)

*Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvans, entre Amurath, troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende, Roy de Perse.*

(Cf. Lebeliski).

#### POSTEL (2) (Guillaume)

*Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchikes et Schitiques ou Tartaresques et aultres qui en sont descendues. Œuvre pour la tierce fois augmenté et divisé en trois parties, avec l'indice des choses les plus memorables y contenues. Par Guillaume Postel. cosmopolite, deux fois de la retourne et veritablement informé. Paris de l'imprimerie de Hierosme de Marnef, et Guillaume Cavellat, au mont S. Hilaire 1575.*

(1) Éd. de 1578, p. 407, éd. de 1587, p. 310.

(2) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 423.

(Ou peut-être la deuxième édition de cet ouvrage, (Paris 1560), dans laquelle les parties sont rangées dans un ordre différent, mais où rien d'essentiel ne manque; les spécimens de langue turque seuls y font défaut).

En 1595, Montaigne emprunte neuf ou dix traits de mœurs aux *Histoires turques* de Postel.

## PROPERCE

### *Elegiarum libri IV.*

On ne rencontre aucune citation de Propertius en 1580. En 1582, Montaigne cite deux vers de cet auteur traduits en italien (I, 17) : il les prend à Stefano Guazzo. En 1588, on trouve dix-neuf citations, et une en 1595. Cette dernière vient des *Politiques* de Juste-Lipse. C'est donc uniquement entre 1580 et 1588 que Montaigne a fait des emprunts à Propertius.

Il possédait sans doute les *Élégies* de Propertius dans le même volume que les œuvres de Catulle et de Tibulle (Cf. Catulle). Pour cet auteur, les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle ne diffèrent guère. On pourrait presque indifféremment se reporter à l'une quelconque d'entre elles.

## PRUDENCE (??)

Montaigne fait trois citations de Prudence dans les *Essais* de 1588 (II, 23) ; toutes trois sont prises à un ouvrage de Juste-Lipse *Saturnaliolum sermonum libri duo*.

## QUINTILIEN

### *Institutionum oratoriarum libri XII.*

En 1580, Montaigne fait peut-être un ou deux emprunts à l'*Institution oratoire*, mais en tous cas ce ne sont que des réminiscences ; aucun emprunt n'est textuel. Nous n'avons rien non plus en 1588. En 1595, au contraire, Montaigne a certainement relu cet ouvrage : il lui prend onze citations latines et fait en outre des allusions au moins à quatre passages.

Il est probable qu'il possédait encore le *Declamationum liber* de Quintilien qui, généralement, était édité avec l'*Institution oratoire*. En 1595, il fait une citation tirée de cet ouvrage ; mais elle ne prouve pas qu'il l'ait étudié ; elle se retrouve en effet dans les *Politiques* de Juste-Lipse ou Montaigne l'a prise.

Certainement il lisait Quintilien en latin : le nombre des citations latines suffit à le prouver. Je n'ai pas pu déterminer quelle était son édition.

## RABELAIS

Dans l'édition de 1580 (II. 10), Montaigne place les livres de Rabelais « Entre les livres simplement plaisans », mais il les trouve « Dignes « qu'on s'y amuse ». Il les lisait donc volontiers. Quelques expressions semblent inspirées par cette lecture. En 1580, par exemple, au chapitre *Du pédantisme* (I. 25), on trouve la maxime de frère Jean des Entommeures : « Magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes » (Rabelais, I. 39) ; en 1588, dans l'essai III. 6 (1), le tour comique employé par Montaigne pour souligner l'irrégularité de sa composition « Retournons « bons à nos cochés » est probablement imité du fameux « Retournons « à nos moutons » qui revient plusieurs fois dans la bouche de Panurge. En 1595, on peut signaler au chapitre I. 35 (2) « Chacun en sa chacunière » qui se retrouve chez Rabelais (3) ; il est vrai que de Rabelais elle avait passé chez d'autres conteurs, en particulier chez Bonaventure Despériers (*Nouvelles recreations* I. 15). Il serait facile de multiplier ces exemples. Démêler avec précision l'influence de Rabelais sur le style de Montaigne est bien difficile, parce que tous les conteurs du siècle ont imité Rabelais ; d'une façon générale on peut dire que ces conteurs semblent avoir aidé Montaigne à mettre plus de familiarité et de vivacité dans ses *Essais* à mesure qu'il avançait.

Au point de vue de la pensée, Montaigne doit sans doute peu de chose à Rabelais puisqu'il juge ses œuvres simplement plaisantes. On peut cependant noter quelques rapprochements intéressants. Signalons simplement à titre d'exemples : 1° que dans l'*Apologie*, la critique de l'admiration commune pour Homère (II. 12, t. IV, p. 134) rappelle tout-à-fait celle de Rabelais dans son *Prologue* : « Croyez vous en votre foy que « oncques Homere, escripvant Iliade et Odyssee, pensast es allegories « lesquelles de luy ont calefreté Plutarche, Heraclides Ponticq, Eustatie, « Phornute, et ce que dyceulx Politian ha desrobé ? Si le croyez, vous « rapprochez ne de piedz ne de mains a mon opinion ; qui decrete ycelles « aussi peu avoir este songees dHomere que dOvide, en ses *Metamor-* « *phoses*, les sacremens de levangile ; lesquelz ung frere lubin, vray « crocquelardon, sest efforé demonstrer, si, dadventure, il rencontroyt « gens aussi folz que luy. » 2° Les développements de Montaigne sur la jalousie ; sur le naturel des femmes et la manière de les contenir dans leur devoir (III. 5, 1588) rappellent tout-à-fait ceux qu'on rencontre au troisième livre de Rabelais (chap. 32, 33, 34) : ce sont les mêmes idées de part et d'autre.

(1) A la fin du chapitre.

(2) A la fin du chapitre.

(3) Pour d'autres rapprochements semblables cf. ci-dessous III<sup>e</sup> partie. Livre III, ch. I. 10.

## RABUTIN (?)

### *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique.....*

(Six premiers livres en 1555, continuation en 1559, réédition du tout en 1574).

Une erreur commise par Montaigne au sujet du siège d'Yvoy (I, 6), s'explique peut-être par une confusion avec le siège de Dinan, raconté par Rabutin. Mais Guillaume Paradin avait reproduit le récit de Rabutin, et c'est peut-être chez Paradin que Montaigne en a pris connaissance. (Cf. ci-dessus Paradin.)

## RAMUS

*P. Rami regii eloquentiæ et philosophiæ professoris, liber de moribus veterum Gallorum, ad Carolum Lotharingum cardinalem* (Paris, 1559, ou Paris, 1562; Bâle, 1572).

Il me paraît que, dans les *Essais* de 1580, Montaigne a fait deux emprunts à cet ouvrage. Ce sont deux passages de César qui sont cités à la fois par Ramus et par Montaigne (I, 48, t. II, p. 255, ceux de Suède..., I, 49, t. II, p. 261, ce vice d'arrêter les passans. ). Rien ne prouve que Montaigne n'a pas fait ces deux emprunts directement chez César; aucune différence de texte ne permet de l'établir sans conteste; toutefois, il est notable que ces deux extraits soient coupés de la même manière chez Ramus et chez Montaigne; de plus, le chapitre 48 me semble être d'une époque sensiblement antérieure à la lecture de César par Montaigne (1578). Voici l'un de ces passages :

### Montaigne

Cæsar, parlant de ceux de Suede : « Aux rencontres qui se « font à cheval, dict-il, ils se « jettent souvent à terre pour com- « battre à pié, ayant accoustumé « leurs chevaux de ne bouger ce « pendant de la place, auxquels ils « recourent promptement, s'il en « est besoing; et, selon leur cous- « tume, il n'est rien si vilain et si « lasche que d'user de selles et « bardelles, et mesprisent ceux qui « en usent: de manière que, fort « peu en nombre, ils ne craignent « pas d'en assaillir plusieurs ».

(I, 48, t. II, p. 255).

### Ramus

Cæsar scribit... libro quarto de Suevis : « Equestribus præliis sæpe « ex equis desiliunt ac pedibus « præliantur. Equosque eodem re- « manere vestigio assuefaciunt ad « quos se celeriter cum usus poscit « recipiunt, neque eorum moribus « turpius quicquam aut inertius « habetur quam ephippiis uti : « itaque ad quemvis numerum « ephippiatorum equitum quamvis « pauci adire audent.

(Ramus, éd. 1559, p. 19 V°).

L'ouvrage de Ramus avait été traduit en français dès 1559 par Michel de Castelnau. C'est très vraisemblablement du texte latin et non de cette traduction que Montaigne fait usage. Entre autres arguments, j'indique celui-ci que le mot « Celeriter », qui est traduit chez Montaigne, ne l'est pas chez Castelnau (Cf. la trad. Castelnau, p. 30).

Le *De militia Cæsaris* (?) de Ramus (1559), traite longuement le sujet que Montaigne aborde dans son essai (II. 34) *Observations sur les moyens de faire la guerre de Julius Cæsar*. Malgré un grand nombre d'idées communes qui proviennent de Suétone largement mis à contribution par l'un et par l'autre, je n'ai aucune preuve que le livre de Ramus ait eu quelque influence sur l'essai de Montaigne.

### RAVIUS TEXTOR

*Joannis Ravisii Textoris Nivernensis officina, nunc demum post tot editiones diligenter emendata, aucta & in longe commodiorem ordinem redacta per Conradum Lycosthenem Rubeaquensem. Cui hac editione accesserunt Ejusdem Ravisii Cornucopiæ libellus, quo continentur loca diversis rebus per orbem abundantia. Item ejusdem auctoris non vulgaris eruditionis epistolæ, nunc recens accuratius castigatæ & propriis innumeris omnium copiosissimi. Basileæ apud Nicolaum Brylingy. Anno M. D. III.*

Ou encore l'édition de 1532, qui contient les mêmes matières, mais dans laquelle la disposition est beaucoup moins méthodique. C'est une énorme compilation dont certainement Montaigne a profité. Le but est d'accumuler des masses de faits et de les mettre commodément à la disposition du public. A côté d'un grand étalage d'érudition, on y remarque une intention moralisante tout-à-fait caractéristique. De nombreuses listes d'exemples portent sur des sujets moraux et doivent servir à l'édification des lecteurs. Fréquemment des remarques attirent l'attention vers ce point de vue. On peut voir, à titre d'exemple, le commentaire qui achève le passage sur les animaux honorés de sépulture. Ce sont ces préoccupations morales qui ont rendu le livre intéressant pour Montaigne, à tout le moins c'est en utilisant ces exemples en moraliste qu'il en a fait usage. Beaucoup des listes de morts qu'on trouve rapportées chez lui semblent venir de Ravius. Au vingtième essai du premier livre *Que philosopher, c'est apprendre à mourir* (t. I, p. 115). Montaigne cite cinq personnages qui sont morts « entre les cuisses des femmes » ; on les trouve déjà réunis chez Ravius, sous le titre *Mortui in actu venereo*. Au trente-deuxième essai, il cite quatre personnages qui moururent « A la garde-robe » : deux d'entre eux, Arrius et l'anti-pape Léon, lui étaient signalés par les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, mais pour les deux autres, Héliogabale et Irénée, il est probable que la

source est encore Ravisius. Les cas de morts sont relevés avec une curiosité toute particulière dans l'officine de Ravisius ; ils intéressent aussi vivement Montaigne. A côté d'exemples qu'il aurait pu rencontrer chez Pline et chez Valère Maxime, Ravisius lui en rassemble d'autres qu'il n'aurait pu connaître que par des auteurs qu'il ne lisait guère, à ce qu'il semble.

### RESKKE (Stanislas)

Pendant son séjour à Rome, Montaigne écrit dans son *Journal des Voyages* : « En ce tamps là je prins, entr' autres, connaissance à un « Polonois le plus privé ami qu'eut le cardinal Hosius, lequel me fit « presant de deus examplaires du livret qu'il a fait de sa mort et les « corrigea de sa mein » (Éd. Lautrey, p. 275).

### RHODIGINUS (Ludovicus-Cœlius)

#### *Lectionum antiquarum libri triginta.*

Montaigne a nommé cet auteur dans son *Journal des Voyages* (p. 177). Passant à Rovigo, dans son itinéraire de Venise à Rome, il écrit : « C'est « là la ville de la naissance du bon Cœlius, qui s'en surnomma Rodoginus ». Scaliger l'appelait le Varron de son siècle.

Son ouvrage est une ample compilation qui présente des matières très diverses dans le cadre de petites dissertations, *Lectiones*. C'est une des sources les plus abondantes où puisèrent pendant le XVI<sup>e</sup> siècle les auteurs de *Leçons* et d'*Histoires prodigieuses*. On trouve réunis aux chapitres XV et XVI du vingtième livre, la plupart des faits que Montaigne a accumulés, en 1580, dans son essai *De la force de l'imagination* (I, 21). En 1588, il me paraît en avoir fait usage à nouveau : dans *l'Apologie de R. Sebond* il avait écrit, en 1582, que quelques personnages ont prétendu comprendre les animaux « comme Apollonius Thyaneus et autres » ; le renseignement lui venait de Varchi. Dans l'édition de 1588, il ajoute quelques noms nouveaux : « Melampus, Tyresias, Thales et autres » (II, 12, t. III, p. 104). Il est probable qu'il a trouvé ces indications complémentaires dans le livre de Rhodigin qui écrit (XVII, 13) : « Si « credendum sit antiquis atque illis qui patrum nostrorum et nostro « tempore extiterunt addit esse qui dicant se audire sermonem anima- « lium atque intelligere : sicuti apud veteres Melampus et Tiresias ac « Thales : nuper vero Apollonius Tyaneus quem dicunt in amicorum « cœtu, cum audiret hirundinem, aliis nuntiare asinum prope urbem « onustum cecidisse... » Je ne trouve aucun nouvel emprunt en 1595. Les deux que je viens d'indiquer sont très vraisemblables ; toutefois, l'ouvrage de Rhodigin ayant été très répandu, il est nécessaire de faire une

réserve ; il est possible que Montaigne ait trouvé ces faits chez quelque autre vulgarisateur qui les devait lui-même à Rhodigin.

### RINGHIERI \*

*Cento ginocchi liberali, et d'ingegno, novellamente da M. Innocentio Ringhieri, gentilhuomo Bolognese, ritrovati, et in dieci Libri descritti. In Bologna, per Anselmo Giaccarelli, 1551.*

C'est une série de jeux où les tableaux vivants tiennent une place considérable ; une part importante y est faite à la galanterie et à l'esprit. Le livre d'Innocent Ringhieri, qui a été en partie traduit en français en 1555 par Hubert-Philippe de Villiers, est un des nombreux ouvrages qui répandent les habitudes de la vie de société. A ce titre, il est intéressant de le rencontrer dans la bibliothèque de Montaigne.

### RONSARD

Montaigne a nommé deux fois Ronsard dans les *Essais* de 1580, et chaque fois avec éloge (Cf. ci-dessus Joachim du Bellay). Il a de plus à la même époque cité huit vers de ce poète, empruntés à la « *Remonstrance au peuple de France* ». (II. 12, t. IV, p. 8).

### SALLUSTE

Le nom de Salluste revient quatre fois dans les *Essais*, trois fois en 1580 et une fois en 1595. Montaigne semble le placer, comme historien, immédiatement après César, et cela vers 1578 ou 1579, c'est-à-dire au moment de son grand enthousiasme pour César : « En ce genre d'estude « des histoires, dit il, il faut feuilletter sans distinction toutes sortes « d'auteurs... Mais Cæsar seul me semble meriter qu'on l'estudie, non « pour la science de l'histoire seulement, mais pour luy mesme, tant il a « de perfection et d'excellence par dessus tous les autres quoy que « Saluste soit du nombre » (II. 10, t. III, p. 136). Quant à son style, il l'apprécie moins que celui de César, mais il ne cache pas un certain penchant naturel à l'imiter : « Encore que les coupures et cadences de « Saluste reviennent plus à mon humeur, si est ce que je treuve Cæsar « et plus admirable et moins aisé à imiter. » (II. 17, t. IV, p. 220). En 1595, son jugement ne semble pas s'être démenti ; la gloire de Salluste lui paraît la plus belle gloire à laquelle puisse atteindre un historien ; à ceux qui le convient à écrire l'histoire de son temps, il répond que « pour la gloire de Saluste » elle-même, il n'en prendrait pas la peine (I. 21).

En dépit de ces jugements, Montaigne n'a fait que peu d'emprunts à l'œuvre de Salluste. En 1580, je ne trouve qu'une allusion au *Catilina*

(I, 39, t. II, p. 137) ; en 1595, on rencontre trois citations en latin ; l'une des trois au moins (II, 12, t. III, p. 293, parum mihi...) vient des *Politiques* de Juste-Lipse.

### SAINT-GELAIS (Mellin de)

En 1595, Montaigne fait un emprunt à Mellin de Saint-Gelais (III, 5, t. VI, p. 28).

### SALIAT

Auteur de la traduction d'Hérodote dont Montaigne faisait usage (Cf. Hérodote).

### SALVIEN

En 1580, Montaigne fait un emprunt au « *De gubernatione Dei* » (II, 18). Il nomme à cet endroit « Salvianus massiliensis ». Peut-être n'a-t-il pas pris cette allégation directement chez Salvien, mais je n'ai pas trouvé d'intermédiaire. Il est parfaitement possible qu'il fasse usage d'une traduction française qui venait d'être publiée à Lyon sous ce titre.

*S. Salvien, evesque de Marseille, du vrai jugement et providence de Dieu, à S. Salonie, evesque de Vienne : nouvellement traduit de latin en François par B. B. D. S. A Lyon, par Guillaume Rouille, à l'escu de Venise, M. D. LXXV. Avec privilège du Roy.*

Montaigne écrit : « Salvianus Massiliensis, qui estoit du temps « de Valentinian l'empereur, dict qu'aux François le mentir et se « parjurer ne leur est pas vice, mais une façon de parler » (II, 18, t. IV, p. 268). Voici le passage correspondant dans la traduction (p. 80 v°) : « Si le Françon se parjure, pourquoy ne le fera il ? puis qu'il estime « que le parjure soit plus tost une façon de parler que non pas faute ou « crime?... Ils ignorent que le dol et deception soit vice ».

### SANCHEZ (François) (?)

*Franciscus Sanchez-Philosophis et medicis doctor. Quod nihil scitur. Lugduni apud Ant. Gryphium. M. D. LXXXI.*

Il est tout-à-fait probable que Montaigne posséda ce manifeste de scepticisme qui, composé dans le même temps que son *Apologie de R. Sebond*, eut un grand retentissement. Je n'en trouve aucune influence dans les *Essais* de 1580 qui furent publiés avant lui. En 1588, au contraire, il est possible que la lecture de Sanchez ait influé sur les idées exprimées

au début de l'essai *De l'expérience*. Montaigne insiste comme Sanchez sur la difficulté de définir les termes du langage ; il écrit : « Je « sçay mieux que c'est qu'homme, que je ne sçay que c'est animal, ou « mortel, ou raisonnable » (III, 13, t. VII, p. 10). On trouve la même idée, dans des termes assez semblables, au début de l'opuscule de Sanchez.

### SAN PEDRO (Diego) \*

*Carcer d'amore tradotto dal magnifico Messer Lelio de Manfredi Ferrarese de idioma spagnolo in lingua materna, historiato et nuouamente con diligentia corretto. (à la fin) Stampato in Vinegia per Francesco Bindoni et Maphæo Pasini Compagni. Nel anno del Signore, 1546.*

Un exemplaire de cette traduction italienne, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne vois pas qu'il ait fait, dans les *Essais*, aucun emprunt au *Cancer d'Amore*.

### SANSOVINO \*

*Del governo et amministrazione di diversi regni et republiche, cosi antiche come moderne di M. Francesco Sansovino. Libri XXI; ne' quali si contengono diversi ordini, magistrati, leggi, costumi, historie, et altre cose notabili, che sono utili et necessarie ad ogni huomo civile et di stato con nuoua aggiunta di piu Republiche et Regni in diverse parti del mondo. In Venetia, 1578, per ordine di Giacomo Sansovino. A la fin: Appresso Giovanni Antonio Bertono.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Chacun des vingt et un livres qui composent le traité de Sansovino est consacré à un pays. Trois ou quatre traitent des anciens états ; Rome, Athènes, Sparte ; le dernier nous présente le régime de la république d'Utopie ; tous les autres traitent des états modernes. Certains de ces livres sont passablement développés comme ceux qui sont consacrés à l'ancienne Rome, à la Turquie, à la France, à Venise, mais le plus souvent les indications sont assez sommaires et élémentaires. Comme le titre l'indique, les questions politiques et la description des institutions occupent la première place ; on trouve aussi toutefois beaucoup de détails de mœurs capables d'intéresser vivement Montaigne, surtout pour la Turquie et le royaume de Fez, que Sansovino déclare avoir visité en personne. La table, le mariage, les fêtes, le deuil, les jeux, les écoles, les devins, les sorciers, attirent sa curiosité. Il est possible qu'on trouve un souvenir de l'ouvrage de Sansovino dans l'essai intitulé « *Que nostre désir s'accroit par la*

*malaisance* » (II. 15). Montaigne écrit : « Pour tenir l'amour en haleine, « Licurgue ordonna que les mariez de Lacedemone ne se pourroient « pratiquer qu'a la desrobée, et que ce seroit pareille honte de les ren- « contrer couchés ensemble qu'avecques d'autres ». On retrouve cette ordonnance de Licurgue dans ce que dit Sansovino de la république de Sparte : « Egli ordino che il marito e quando egli andava e quando egli « partiva dalla moglie dovesse farlo in maniera che da altri non fosse « veduto et in questo modo e necessario che si pervenga con piu suavità « e con maggior desiderio ai piaceri del matrimonio » (f. 119, V°). Toutefois cette source est douteuse. Le passage de Montaigne figure déjà dans l'édition de 1580, et il est assez vraisemblable que Montaigne n'a acquis ce volume que lors de son voyage en Italie, ou peut-être même plus tard. Le détail est chez Plutarque. C'est là sans doute que Sansovino et Montaigne sont venus, chacun de son côté, le chercher.

### SAUVAGE (Denis) \*

*Cronique de Flandres anciennement composee par auteur incertain, et nouvellement mise en lumiere par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, historiographe du tres chrestien Roy Henry second de ce nom. A Lyon, par Guillaume Rouillé, à l'escu de Venise, 1562.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne.

Dans le même exemplaire on trouve à la suite :

*Les memoires de Messire Olivier de la Marche, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Autriche, comte de Flandres, nouvellement mis en lumiere par Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie, historiographe du Tres chrestien Roy Henry, second du nom (Lyon, Guillaume Rouillé, 1562) (1).*

A la fin des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, Montaigne a écrit : « Acheve de lire le 6 mars 1586 (52) à Montaigne. L'histoire de Flandres « est chose commune et mieus ailleurs. L'introduction ennuyeuse de « harangues et préfaces. Les *Mémoires*, c'est un plesant livre et utile, « notamment à entendre les loix des combats et ioutes, subiet propre à « cet autheur et dict en avoir escrit particulièrement. Sa narration « exacte en toute choses et consciantieuse. Il fait mantion de Philippe de « Commines comme Philippe de Commines de luy ».

Je n'ai relevé dans les *Essais* de 1588, qu'un emprunt aux *Mémoires d'Olivier de la Marche*

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, pp. 69-223.

### SAXON le Grammairien (?)

#### *Danorum regum heroumque historiæ...*

Après 1588 Montaigne a parlé des « ensorcelez de Karenty » (III, 9, t. VI, p. 171). C'est une allusion à des faits rapportés par Saxon le Grammairien au XIV<sup>e</sup> livre de son *Histoire*. Je n'ai d'ailleurs reconnu aucun autre emprunt à cet ouvrage. Il n'est donc pas prouvé que Montaigne l'ait utilisé.

### SEBOND

#### *Theologia naturalis, sive liber creaturarum, specialiter de homine et de natura ejus.*

Montaigne possédait certainement cet ouvrage et la traduction française qu'il en a publiée en 1569 (Réimprimée en 1581).

Comme il était naturel de le prévoir, on trouve dans les *Essais* quelques souvenirs de la *Théologie de R. Sebond* (1). Le chapitre II.-12 défend cet auteur contre les attaques qu'on lui adressait autour de Montaigne. Le début de l'essai *De la Gloire* (II. - 16) est une réminiscence du chap. 191 de la *Théologie* (trad. Montaigne) dont voici le passage essentiel : « Tout ce qui se peut acquerir de nouveau, ou c'est quelque  
« chose, ou c'est un nom. Quant à la chose, Dieu ne la peut acquerir, veu  
« qu'il n'y en a nulle qui ne soit sienne... D'avantage à quoy faire  
« l'acquerroit il, luy qui n'a besoin de rien, luy qui est infini, & qui est  
« toute plénitude? Parquoy tout ce qu'il peut acquerir ce n'est certaine-  
« ment qu'un nom & un tel acquest est tres-convenable à sa nature : car  
« acquerir et croistre c'est tout un... Il ne peut croistre qu'exterieu-  
« riement, & c'est proprement croistre hors de soy que d'acquerir un  
« nom... Or le nom croist par les œuvres qui apparoissent et qui  
« se voyent : car les bonnes actions tirent nécessairement après elles la  
« louange, l'honneur et la reputation pour celuy qui les a produites : et  
« lors il acquiert d'une telle œuvre un nouveau nom... Pour exemple :  
« l'homme est premièrement, et puis on le marque d'une appellation  
« particuliere. Ce nom propre ne se donne pas en contemplation des  
« œuvres bien ou mal faites car il est imposé à l'homme avant qu'il ait  
« ouvré : mais il luy sert de signal et de distinction, et signifie simple-  
« ment la chose sans les œuvres... Plus une chose œuvre, plus elle a de

(1) Sur les rapports de la *Théologie Naturelle* et des *Essais*, il faut voir surtout l'article de Miss Norton « *Early writings of Montaigne* » qui apprend beaucoup de détails nouveaux. Pour le fond des idées, il faut toujours se reporter au « *Port-Royal* » de Sainte-Beuve.

« nom, car le nom s'estend à la mesure de la chose. Le nom ne  
« lui est non plus intérieur, et n'est non plus de sa nature qu'est la  
« gloire, si est-ce luy qui reçoit premierement en soy la gloire et qui la  
« joint, communique et attache à sa chose : car, attendu que l'honneur qui  
« suit les bonnes œuvres ne peut entrer au-dedans de la chose qui les a  
« produites, & qu'elle n'a rien hors de soy qui luy soit plus prochain,  
« plus familier et plus voïain que son nom ; il faut que ce soit son nom  
« qui le reçoive pour elle et qui s'en remplisse, comme estant apte natu-  
« rellement à s'en accroistre et augmenter. . . »

On trouve aussi des images dans la *Théologie naturelle* qui méritent  
d'être rapprochées d'images semblables rencontrées dans les *Essais* :  
Montaigne écrit (essai, I, 38) « On dict que la lumière du soleil n'est pas  
« d'une pièce continue, mais qu'il nous élance si dru sans cesse nouveaux  
« rayons les uns sur les autres, que nous n'en pouvons appercevoir  
« l'entre deux... ainsin eslange nostre ame ses pointes diversement et  
« imperceptiblement ». Il se souvient de ce qu'il avait écrit quelques  
années auparavant dans sa traduction de Sebond (chap. XVII) : « Dieu...  
« bâtit et engendre continuellement ce monde, tout ainsi que le soleil ses  
« rayons il fait et refait si dru, qu'il en continue la lumière ». Les appli-  
cations sont différentes dans les deux cas, mais l'image est la même.  
Naturellement ces réminiscences sont surtout dans l'édition de 1580.

## SECOND (Jean)

« Entre les livres simplement plaisans » Montaigne juge « Les  
*Baisers* de Jean Second... dignes qu'on s'y amuse » (1580). Je n'ai ren-  
contré dans les *Essais* aucune citation empruntée aux *Baisers*. Vérifica-  
tion faite, aucun des vers latins dont l'identité n'a pas encore été  
reconnue, ne vient de cet ouvrage.

## SÉNÈQUE le Rhéteur (M. Annæus)

Montaigne trouvait les *Déclamations* et les *Controverses* de Sénèque  
le Rhéteur à la suite des *Œuvres* de Sénèque le Philosophe. Dans son  
édition de Bâle 1557, elles étaient accompagnées des commentaires du  
célèbre Agricola. Avant 1580, il semble lui faire cinq emprunts dont une  
citation latine. L'un de ces emprunts, il est vrai, peut venir de seconde  
main (I, 21, t. I, p. 133). Gallus Vibius... qu'on trouve par exemple chez  
Rhodigin. En 1595 on rencontre de nouveau une citation latine de  
Sénèque le Rhéteur.

### SÉNÈQUE le Philosophe (L. Annæus)

*L. Annæi Senecæ philosophi stoïcorum omnium acutissimi opera quæ extant omnia. Cælii Secundi Curionis vigilantissima cura castigata et in novam prorsus faciem, nimirum propriam et suam mutata : quorum lectio non modo ad bene dicendum, verumetiam ad bene beateque vivendum prodesse plurimum potest. Totius porro emendationis ratio, quidque superiori editioni accesserit, ex sequentibus statim cognosces. Index rerum et verborum copiosus. Cum gratia et privilegio Cæsareæ Majestatis ad decennium. Basileæ MDLVII.*

En 1580, Montaigne, à plusieurs reprises, a exprimé son admiration profonde pour la personne de Sénèque et pour ses écrits. Il n'admet pas qu'on suspecte sa vertu, et il le défend contre les attaques de Dion répétées par un de ses contemporains. Dion, dit-il, se contredit lui-même, et d'ailleurs « la vertu de Sénèque paraît si vive et vigoureuse en ses « écrits, et la defence y est si claire à aucunes de ces imputations, « comme de sa richesse et despençe excessive, que je n'en croiroÿ aucun « tesmoignage au contraire. Et d'avantage, il est bien plus raisonnable « de croire en telles choses les historiens romains que les grecs et « estrangers. Or, Tacitus et les autres parlent très-honorablement et de « sa vie et de sa mort, et nous le peignent en toutes choses personnage « très-excellent et très-vertueux. » (II, 32, t. V, p. 48). Ses œuvres, où reluit une vertu si éclatante, sont, aux yeux de Montaigne, parmi les plus profitables de toute la philosophie morale. Il les a comparées aux œuvres de Plutarque et les a heureusement caractérisées dans un parallèle fameux (Cf. ci-dessus Plutarque). Sénèque lui semble avoir surtout le mérite de nous stimuler, de nous inciter à la vertu. Il est convaincu, et sa conviction est communicative : « Que Cicero, pere d'éloquence, traite du « mespris de la mort ; que Senèque en traite aussi : celui là traîne lan- « guissant, et vous sentez qu'il vous veut resoudre de chose dequoy il n'est « pas resolu luy mesmes ; il ne vous donne point de cœur, car luy mesmes « n'en a point ; l'autre vous anime et enflamme. » (II, 31, t. V, p. 38). De toutes les œuvres de Sénèque, celles qu'il goûte le plus ce sont les *Épîtres* : « Plutarque et Senèque ont tous deux cette notable commodité « pour mon humeur, que la science que j'y cherche, elle y est traictée à « pieces décousues, qui ne demandent pas l'obligation d'un long travail « dequoy je suis incapable, comme sont les opuscules de Plutarque, et les « epistres de Sénèque, qui est la plus belle partie de ses escrits et la plus « profitable ». (II, 10, t. III, p. 128). En 1588, l'admiration de Montaigne pour Sénèque a manifestement diminué ; il trouve sa manière trop tendue et n'y sent pas assez de naturel. « A voir les efforts que Senèque « se donne pour se préparer contre la mort, à le voir suer d'ahan pour se

« roidir et pour s'asseurer, et se desbatre long temps en cette perche, « j'eusse esbranlé sa réputation, s'il ne l'eust, en mourant, très-vaillement maintenue. Son agitation si ardante, si animée, montre qu'il « estoit pressé de son adversaire. La façon de Plutarque, d'autant qu'elle « est plus desdaigneuse et plus destendue, elle est, selon moy, d'autant « plus forte et persuasive : je croyrois aysément que son ame avoit les « mouvements plus asseurez et plus reiglés. L'un, plus aigu, nous « esveille, pique et eslance en sursaut, touche plus l'esprit ; l'autre, plus « solide, nous informe, establit et conforte constamment, touche plus « l'entendement » (III, 11, t. VI, p. 274).

Les emprunts de Montaigne à Sénèque sont tout-à-fait nombreux. Ils le sont tout particulièrement en 1580. Aux *Épîtres*, son livre favori, il ne prend guère alors qu'une citation latine parce que les citations en prose n'ont pas encore acquis droit de cité dans les *Essais* : mais les essais, I, 14, I, 20, I, 39, I, 42, II, 1, et surtout II, 3, sont remplis de sentences traduites de Sénèque et ajustées à la manière d'une marquerterie. Il y a là une masse considérable d'emprunts qui ont presque tous échappé aux commentateurs parce qu'ils sont en français, et qu'il est difficile d'exprimer par un nombre, parce qu'ils vont de la traduction textuelle à la simple allusion en passant par tous les degrés intermédiaires. En dehors de ces essais, où l'influence de Sénèque est si prépondérante, je ne relève pas moins de vingt-cinq emprunts ou réminiscences précises. La lecture de Montaigne, d'ailleurs, ne se limite pas aux *Épîtres* ; elle se disperse dans tous les traités. L'essai I, 22, est presque entièrement traduit du *De Beneficiis* qui fournit en outre une citation à l'essai, II, 15. L'essai I, 24, est certainement inspiré par le *De Clementia* où Montaigne prend pour la traduire très exactement l'histoire de Cinna et d'Auguste ; deux ou trois réminiscences moins certaines du même traité se retrouvent dans d'autres essais. Le *De Tranquillitate animi* fournit des jugements et des exemples importants aux essais II, 2 et II, 6. Le *De Ira* est une des sources principales du chapitre *De la Colere* auquel il fournit trois idées ou exemples. Une citation est prise au *De Providentia*, I, 14, t. I, p. 73). Avec le *De Providentia*, la *Consolatio ad Helviam* est l'un des traités les plus orgueilleusement stoïciens de Sénèque ; Montaigne s'en souvient et lui fait un emprunt dans l'essai I, 52. Notons encore que quatre citations sont prises aux *Tragédies* et nous comprendrons combien le stoïcisme de Sénèque a séduit l'esprit de Montaigne à cette époque. Il faut encore mentionner deux emprunts aux *Questions Naturelles*.

En 1588, l'influence de Sénèque est très sensiblement diminuée et il est manifeste que Montaigne le lit beaucoup moins. On trouve au plus une douzaine d'emprunts aux *Épîtres*. Encore ne sont-ce guère que des allusions et des réminiscences, rien n'est traduit textuellement. Les formules mêmes de Montaigne indiquent clairement parfois que sa lecture n'est pas récente « J'ay veu... signifié, nous dit-il, je ne say où, en « Senèque ». Cf. (III, 13, t. VII, p. 29). En dehors des *Épîtres* je trouve un

passage traduit du *De Brevitate vitæ* (III, 10 t. VI, p. 217), un exemple emprunté au *De Ira* (II, 31, t. V, p. 41... l'orateur Célius), et une citation de la tragédie de *Thyeste*. De tous ces faits je ne suis pas sûr du tout qu'il faille conclure que Montaigne ait ouvert son volume de Sénèque entre 1580 et 1588. Il l'avait tellement étudié à l'époque précédente que même s'il le laissait de côté, nécessairement de nombreuses réminiscences devaient se présenter à son esprit. Il est probable qu'il l'a pratiqué encore de temps en temps, mais assez peu, ce n'est même pas certain.

Après 1588, au contraire, les emprunts à Sénèque deviennent à nouveau tout-à-fait nombreux. Ils se produisent cette fois en grande partie sous la forme de citations latines, car Montaigne s'est décidé à faire une large part aux citations en prose. On ne trouve pas moins de quatre-vingt-neuf citations de Sénèque. Cinq d'entre elles seulement viennent des *Tragédies*, quatre sont prises aux traités philosophiques, quatre-vingts aux *Épîtres*. Il est vrai que huit à dix de ces citations ont pu venir par l'intermédiaire des ouvrages de Juste-Lipse que nous avons signalés. D'ailleurs les citations latines n'empêchent pas les emprunts en français. Il y en a même beaucoup plus que les commentateurs n'en ont relevé : les *Épîtres* à elles seules n'en fournissent pas moins de soixante-dix. En revanche, je n'en ai rencontré qu'un nombre insignifiant dans les traités : seulement trois ou quatre.

Les principales éditions de Sénèque au XVI<sup>e</sup> siècle sont celles de Bâle 1529, Bâle 1537, Lyon 1555, Bâle 1557, Paris 1580, Rome 1585 (1), Montaigne étudie activement Sénèque dès 1572 ; il a donc nécessairement possédé l'une des quatre premières. Or toutes les quatre sont assez semblables entre elles, au moins pour le texte. L'édition de 1529 a été donnée par Érasme ; celle de 1537 en est la reproduction exacte, les éditions de 1555 et de 1557 apportent quelques nouvelles corrections. Quelques divergences permettent d'éliminer avec certitude les éditions de 1529 et de 1537. On y lit, par exemple, dans la *Consolatio ad Polybium* : « Magna servitus est ex magna fortuna » (XXVI) ; au contraire, Montaigne écrit : « Magna servitus est magna fortuna ». (III, 3 t. V, p. 230). Dans ce cas, et dans quelques autres cas semblables, on retrouve chez lui des corrections des éditions de 1555 et de 1557. C'est entre ces deux là, par conséquent, que nous devons choisir. Or, dans deux au moins des passages cités par Montaigne, elles divergent entre elles, et les deux fois le texte de Montaigne est conforme à l'édition de Bâle 1557 (2). Il est donc à peu près certain que c'est de l'édition de Bâle 1557 qu'il a fait usage.

(1) La Bibliothèque de Fabricius indique en outre une édition de Venise 1536. Je l'ai cherchée en vain dans les grandes bibliothèques de France, à Londres, à Venise, à Florence et à Rome.

(2) Cf. Montaigne, II, 12, t. IV, p. 75, Sénèque, p. 117 où l'édition de Lyon ajoute « æthera » après le mot « colentium » ; 2<sup>e</sup> Montaigne, II, 12, t. IV, p. 193, Sén. *De ira* II, 9 : l'édition de Lyon écrit « hoc est caligo » au lieu de « hoc est caligo » qu'on trouve à la fois chez Montaigne et dans l'édition de Bâle.

On pourrait se demander si, après 1588, il ne s'est pas aidé d'éditions plus récentes. En particulier, l'édition de Rome 1585 apportait de nombreuses modifications de texte et des notes abondantes ; elle était l'œuvre de Muret, avec lequel Montaigne avait été en relation ; enfin, dès 1587, elle avait été reproduite à Paris. Vérification faite il ne semble pas que Montaigne en ait fait usage. Partout où l'édition de 1585 modifie le texte, les citations de Montaigne restent conformes au texte de 1557.

Dans son édition Montaigne trouvait, outre les préfaces de l'éditeur Curion, des indications nombreuses sur la vie et la personne de Sénèque, et l'on sait combien ce genre de documents l'intéressait. 1° *D. Erasmi Roterodami de Seneca judicium* ; 2° *Fernandi Pentiani viri doctissimi de Seneca luculentissimum testimonium* où sont recueillis les jugements de l'antiquité sur Sénèque ; 3° *Vita Lucii Annæi Senecæ ex Tacito et Suetonio decerpta, Xichone Polentone autore*. De plus, à la fin de chaque livre de Sénèque, on trouve les *Annotations d'Érasme* et celles de *Pentianus* qui apportent un utile secours au lecteur. A la fin, on trouve seize pages d'écrits apocryphes parmi lesquels il faut signaler le fameux *Liber de virtutibus cardinalibus* qui avait eu un vif succès au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et la prétendue correspondance de Sénèque avec saint Paul. Dans son épître, l'éditeur Curion insiste sur la conformité des opinions de Sénèque avec les idées du christianisme. Il cite à ce sujet certains mots de Sénèque sur la Divinité, et recueille en faveur de son auteur des jugements de Lactance. Curion exprime ici l'une des grandes raisons de l'admiration que le XVI<sup>e</sup> siècle a éprouvée pour Sénèque. Il faut en faire mention pour remarquer que chez Montaigne on ne trouve aucune trace de cet état d'esprit. Non seulement il ne parle pas avec la crédulité de Gentillet, des légendaires relations de Sénèque avec saint Paul, mais encore nulle part il ne fait allusion aux prétendues influences de la pensée chrétienne que Sénèque aurait subies.

Au point de vue du texte, Curion déclare non sans quelque exagération qu'il a apporté de considérables modifications et que le lecteur qui comparera son édition avec les précédentes, ne manquera pas de s'écrier « quantum mutatus ab illo ». Henri Estienne a critiqué ces innovations (Cf. Fabricius).

## SÉNÈQUE le Tragique (L. Annæus)

### *Tragœdiæ decem.*

J'ai mentionné ci-dessus les emprunts de Montaigne aux tragédies de Sénèque. Au XVI<sup>e</sup> siècle pourtant, on ne les trouve pas dans les éditions des *Œuvres* ; en particulier elles ne sont pas dans l'édition de Bâle 1557 que possédait Montaigne. On admettait alors assez généralement que Sénèque le Tragique était un personnage différent de Sénèque le Philosophe. Montaigne a fait quatre emprunts aux tragédies en 1580, une en

1588, cinq en 1595 dont deux ont été fournies par les *Politiques* de Juste-Lipse.

Les nombreuses éditions des tragédies de Sénèque qui ont été publiées au XVI<sup>e</sup> siècle se ressemblant exactement, il est impossible de déterminer celle que Montaigne a possédée. On peut conjecturer qu'il a connu l'édition que Juste-Lipse a publiée avec de riches annotations à Anvers en 1589, mais certainement il avait une autre édition avant cette date.

### SEXTUS EMPIRICUS

*Sexti philosophi Pyrrhoniatarum hypotyposeon libri III. Quibus in tres philosophia partes severissime inquiritur. Libri magno ingenii acumine scripti, variaque doctrina referti : Græce nunquam, Latine nunc primum editi. Interprete Henrico Stephano. Anno M. D. LXII. Excudebat idem Henricus Stephanus, illustris viri Hulderici Fuggeri typographus.*

Ou peut-être l'édition grecque-latine donnée par Gentian Hervet, en 1569, qui, pour les *Hypotyposes*, réédite la traduction d'Henri Estienne et qui la fait suivre d'une traduction du *Contra Mathematicos*. Comme je ne trouve dans les *Essais* aucun emprunt au *Contra Mathematicos*, il me semble probable que Montaigne a possédé plutôt l'édition de 1562.

Montaigne n'a laissé aucun jugement sur Sextus Empiricus, mais, dans les *Essais* de 1580, il a donné une pleine adhésion à la philosophie pyrrhonienne, dont Sextus était, à ses yeux, le représentant (II. 12. t. III, p. 283 et suivantes). Il a appelé la secte des sceptiques « le plus sage parti « des philosophes ». (II, 15.)

Dix des inscriptions de la « librairie » viennent de Sextus ; en outre, en 1580, l'*Apologie de R. Sebond* a fait un très grand nombre d'emprunts aux *Hypotyposes*, peut-être vingt-cinq à trente, dont plusieurs sont passablement développés. En dehors de l'*Apologie*, on ne rencontre que bien peu de traces de Sextus : il y a encore un emprunt dans l'essai II, 15, une allusion assez vague dans l'essai I, 31, peut-être rien de plus. Il semble d'ailleurs qu'après 1580, Montaigne n'est pas revenu à l'étude de cet auteur. Les passages que les commentateurs ont cru venir de lui, dans l'édition de 1595, sont tirés en réalité de Diogène et de Cicéron. Donc tous les emprunts à Sextus, à peu de chose près, sont concentrés dans l'*Apologie* de 1580.

Au début de l'année 1576 (en janvier ou en février), Montaigne fit frapper à son effigie une médaille pyrrhonienne : il y a là une présomption sérieuse pour croire que la lecture de Sextus se place aux environs de 1576.

## SIDONIUS APOLLINARIS

### *Opera.*

En 1580, Montaigne allègue l'autorité de Sidoine Apollinaire, à propos d'une coutume gauloise (I, 49, t. II, p. 266). Il lui a emprunté en outre deux citations de vers latins, l'une en 1588, l'autre en 1595.

Il est possible que Montaigne ait possédé l'édition de Sidoine Apollinaire, que son compatriote Vinet avait publiée en 1552.

## SILIUS ITALICUS (?)

### *De bello Punico secundo XVII libri.*

Montaigne fait peut-être un emprunt directement à Silius Italicus avant 1580 (I.-56, t. II, p. 164). On trouve un autre emprunt en 1588 (I.-20). Mais Montaigne l'a pris probablement dans un ouvrage de Juste-Lipse *Saturnalium sermonum libri duo*.

## SILVES DE LA SELVA \*

*Don Silves de la Selva. Comiēça la dozena parte del invencible Cavallero Amadis de Gaula Que tracta de los grandes hechos en Armas del esforçado Cavallero Don Silves de la Selva con el fin de las guerras Rurianas. Junto con el nacimiēto de los temidos Cavalleros Eseramūdi y Amadis de Astra y assi mismo de los dos esforçados principes Fortunian y Astrapolo. Dirigido al Illustrissimo señor Don Luys Ponce de Leon, Duque de Arcos, Marquez de Zahara, Conde de Casares, señor de la leal ville de Marchena, etc.. Anno del nocimiento d'ñro Salvador d' M. D. y. xlix).* (1).

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Royale de Madrid, porte au titre la signature de Montaigne. Il a écrit au-dessous du titre « Livre Espagnol »

On sait le mépris que Montaigne professe pour *Les Amadis* et autres romans de cette sorte : « Des Lancelots du Lac, des Amadis, des Huons « de Bordeaux, et tels fatras de livres, à quoy la jeunesse s'amuse, je n'en « connoissois pas seulement le nom (en mon enfance), ny ne fais encore le « corps, tant exacte estoit le soing qu'on avoit à son institution. » (I.-26,

(1) Cf. Sur ce volume l'article de M. Bonhomme de Montégut, dans la *Revue des Bibliophiles*, « Un nouveau volume ayant appartenu à Montaigne », 1880, p. 48. Article signalé par M. Bonnefon.

t. II, p. 71 ; la mention des *Amadis* a été ajoutée en 1588 au reste de la liste qui figurait déjà dans l'édition de 1580). On trouve dans les *Essais* de 1580 une allusion au « Palais d'Apolidon » célèbre dans *Les Amadis*, mais cette mention ne suffit aucunement pour donner un démenti à Montaigne, (1.-51, t. II, p. 276).

### SIMLER (Josias)

*La Republique des Suisses, mise en François. Paris, Jacques Du Puy 1577 (ou Anvers 1577, ou Paris 1579).*

Cet ouvrage est la traduction d'un livre paru en 1576 : « *De republica Helvetiorum Jos. Simlero auctore, libri duo Triguri 1576* ». La traduction est due à Innocent Gentillet. (Cf. De Rochat *Bibliographie du Dauphiné*.)

C'est un ouvrage que Montaigne avait dans son bagage et que le maestro del sacro palazzo lui retint « pour ce sulemant que le traducteur « est hæretique duquel le nom n'est pourtant pas exprimé ; mais c'est « merveille combien ils connoissent les homes de nos contrées : et le bon, « ils me dirent que la preface étoit condamnée ». (*Journal des Voyages*, éd. Lautrey, p. 251.)

### SOPHOCLE (??)

On trouve une seule citation de Sophocle dans les *Essais*, II, 12, t. III, p. 272, de 1580). Une autre sentence était inscrite sur les travées de sa bibliothèque. Mais aucune n'a été prise directement chez Sophocle. La seconde vient de Stobée ; la première des *Adages* d'Érasme.

### SOZOMÈNE (?)

On a signalé, dans les *Essais* de 1580, un emprunt à l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène (II, 19, t. IV, p. 273 : nos gens mesmes recitent...). J'ai montré ailleurs (1) que, si le fait allégué par Montaigne est bien chez Sozomène, on le trouve également chez Zonaras, et que la phrase de Montaigne est beaucoup plus voisine de celle de Zonaras que de celle de Sozomène. Il est possible cependant que Montaigne ait lu le fait également chez Sozomène, et que, cherchant à juger l'empereur Julien dans cet essai, II, 19, il ait voulu s'enquérir de l'opinion de Sozomène. C'est peut-être ce qui amène le pluriel « Nos gens ». A la même époque, d'ailleurs, il semble, dans le même chapitre, faire

(1) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 218.

un emprunt à l'*Histoire ecclésiastique de Théodoret* (Cf. ci-dessous) et les histoires de Sozomène et de Théodoret étaient publiées ensemble avec celle de Socrate sous le titre d'*Histoire Tripartite*.

### SPARTIEN

Montaigne possédait certainement le texte de l'*Histoire* de Spartien (cf. ci-dessus, *Histoire Auguste*). Les commentateurs ont relevé quatre emprunts à cet historien dans les *Essais* : deux de 1580 (*Ælius Verus...*, I, 30, t. II, p. 121 ; *Adrian...*, II, 21, t. IV, p. 283) ; deux de 1588 : (*Géta...*, I, 46, t. II, p. 231 ; *Adrian l'Empereur...*, III, 7, t. VI, p. 79). Les deux derniers viennent vraisemblablement du *De honesta disciplina* de Crinitus ; les deux premiers peuvent avoir été pris directement chez Spartien, mais c'est fort incertain, car ils étaient déjà passablement vulgarisés. En tous cas, ce ne sont guère que des réminiscences.

### STACE (??)

On trouve deux citations de Stace dans les *Essais* : l'une est de 1588, l'autre de 1595. Mais aucune des deux n'a été prise directement chez cet auteur. La première vient de l'ouvrage de Juste-Lipse intitulé *Saturnaliū sermonum libri duo* ; la seconde vient des *Politiques* du même auteur.

### STRABON (??)

On signale un emprunt à Strabon dans les *Essais* de 1588 (I, 36, t. II, p. 165, Lieutenant de Mithridate...), mais cette source est très incertaine et ne prouve pas du tout que Montaigne ait fait usage de la *Géographie* du Strabon dont il existait d'ailleurs des traductions latines et italiennes.

### STOBÉE

ΚΕΡΑΣ ΑΜΑΛΘΕΙΑΣ . ΙΩΑΝΝΟΥ ΤΟΥ ΣΤΟΒΑΙΟΥ ΕΚΛΟΓΑΙ ΑΠΟΦΘΕΓΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΥΠΟΘΗΚΩΝ. *Johannis Stobæi sententiæ ex thesauris Græcorum delectæ, quarum authores circiter ducentos et quinquaginta citat : et in sermones sive locos communes digestæ, a Conrado Gesnero doctore medico Tigurino in latinum sermonem traductæ, sic ut Latina Græcis é regione respondeant. Tiguri (1543, ou 1549, ou 1559).*

Cette Anthologie de sentences morales, auxquelles sont joints çà et là quelques exemples, en petit nombre d'ailleurs, a certainement eu une

grande influence sur la formation de Montaigne moraliste. Ce n'est pas deux sentences, comme ont pensé les commentateurs, mais neuf ou dix que les *Essais* de 1580 lui empruntent, sans parler de deux allusions probables. De même il faut porter à dix le nombre des sentences inscrites sur les parois de sa bibliothèque qui viennent de Stobée. Trois sont communes aux deux groupes. De plus, beaucoup d'idées morales exprimées dans les sentences de Stobée mériteraient d'être rapprochées d'idées semblables émises par Montaigne, celle-ci par exemple : Stobée : « *aggrederere tardus agenda, agressus age constans.* » Montaigne (III, 10) : « J'en trouve qui se mettent inconsidérément et furieusement « en lice, et s'alentissent en la course. . . » je fais tout autrement, j'hésite beaucoup avant de m'engager et « cette mesme difficulté, qui me garde « de l'entamer m'inciteroit quand je serois esbranlé et chauffé. . . Depuis « qu'on y est il faut aller ou crever. »

### STREINNIUS \*

*Gentium et familiarum Romanorum stemmata, Richardo Streinnio Barone Schwarzenavio auctore. Ad illustrissimum principem Carolum Archiducem Austriae. Anno 1559, excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne.

### SUÉTONE

*Suetonii XII Cæsares.*

C'est surtout avant 1580 que Montaigne a lu Suétone. Dans la première édition il lui fait environ une quarantaine d'emprunts. La plupart de ces emprunts sont relatifs à la *Vie de César*, qui intéresse vivement Montaigne vers 1578, à l'époque où il lit ses *Commentaires* ; les chapitres 33 et 34 du second livre sont remplis d'emprunts faits à la *Vie de César* de Suétone. On trouve, en outre, une allusion à une vie de l'auteur, qui accompagne en général, au XVI<sup>e</sup> siècle, les éditions de ses œuvres (I, 46).

Après 1580, je doute que Montaigne ait étudié de près les *Vies des douze Césars*. En 1588, on ne trouve plus que deux allusions très rapides à la vie d'Auguste ; en 1595, trois allusions à des faits alors très vulgarisés. L'une (III, 4, t. V, p. 242, le bon empereur ..), porte sur un fait qu'on retrouve dans toutes les dissertations du temps sur la cruauté ; les deux autres se rencontrent par exemple dans les *Sérées* de Guillaume Bouchet, (au premier livre, celui dont la publication est de 1584).

### SYNESIUS \*

Συνεσίου ἐπισκόπου Κυρήνης περὶ βασιλείας, εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἀρκαδίον. Δίων, ἧ περὶ τῆς καθ' αὐτὸν διαγωγῆς· φαλάκρας ἐγκώμιων· περὶ προνοίας, ἧ αἰγύπτιος· ὁμιλία ἐν πανηγύρει· περὶ ἐνουπνίων, καὶ εἰς αὐτὸ Νικηφόρου τοῦ Γρηγοροῦ ἔρμηνεῖα· τοῦ αὐτοῦ Συνεσίου ἐπιστολαί. *Synesii episcopi Cyrenes de regno ad Arcadium imperatorem; Dion, sive de sua vitæ ratione; calvitii laudatio; de providentia, seu ægyptius; concio quædam panegyrica; de insomniis, cum Nicephori Gregoræ explicatione; ejusdem Synesii epistola, Parisiis 1553. Ex officina Adriani Turnebi, typographi Regii. Regiis typis.*

Le docteur Payen a retrouvé, dans un vieux livre, un titre mutilé portant la signature de Montaigne qui lui a paru être le titre de cette édition de Synésius. Tout en lui laissant l'entière responsabilité de cette attribution, nous inscrivons cet ouvrage au catalogue de la bibliothèque de Montaigne comme l'a fait M. Bonnefon. Il est d'ailleurs en grec, et par conséquent, a dû servir fort peu à Montaigne.

### SYRUS PUBLIUS (??)

On trouve trois sentences de Publius Syrus dans les *Essais*. Montaigne aurait pu puiser dans les « *Fragmenta poetarum veterum latinorum quorum opera non exstant...* » publiés par Estienne en 1564. Je ne pense pas qu'il l'ait fait. Une des trois sentences est dans l'édition de 1580 : celle-la peut avoir été prise par Montaigne dans Aulu-Gelle, qui nous l'a conservé ; on la rencontre d'ailleurs dans quelques recueils de sentences du temps. Les deux autres sont dans l'édition de 1595. L'une des deux a été fournie par les *Politiques* de Juste-Lipse, l'autre par la *Cité de Dieu* de saint Augustin. (Commentaire de Vivès, liv. XIX, ch. 6.)

### TABOUROT DES ACCORDS (?)

#### *Les Bigarrures.*

Il est tout-à-fait probable que Montaigne a connu cet ouvrage, qui, paru pour la première fois sans doute en 1582, eut à l'origine un très vil succès. Le premier livre, unique d'abord, avait eu déjà au moins quatre éditions lorsqu'en 1585, (trois ans seulement après sa première publication), Tabourot publia un second livre (sous le titre de quatrième livre) et celui-ci à son tour semble avoir eu au moins quatre éditions en deux ans. Tabourot y a nommé Montaigne. De plus dans les quatrième et cinquième

livres de ses *Touchez* (parus en 1588), il a adressé une pièce de vers à l'auteur des *Essais*. Il est donc probable qu'ils étaient en relations. En tête de l'édition des œuvres de Pierre de Brach, l'ami de Montaigne, je trouve un sonnet de Tabourot des Accords : c'est un signe encore qui nous prouve que Tabourot était en rapport avec les lettrés de Bordeaux. Dans ces conditions il est utile de rappeler que dans son quatrième livre des *Bigarrures*, Tabourot avait traité le sujet de la sorcellerie tout-à fait dans l'esprit où Montaigne le reprendra, probablement deux ans plus tard, vers 1587. Je ne crois pas à une influence profonde de Tabourot sur ce point ; je montrerai qu'il doit bien davantage à Montaigne, qu'il ne lui prête ; mais le rapprochement devait néanmoins être indiqué. Peut-être est-ce l'exemple de Tabourot qui a engagé Montaigne à parler.

## TACITE

### *Opera.*

C'est en 1588 que Montaigne a surtout étudié Tacite. Il l'a jugé très favorablement : « Je viens de courre d'un fil l'histoire de Tacitus... Je « ne sçache point d'autheur qui mesle à un registre public tant de consi- « derations des meurs et inclinations particulieres. Il n'est pas en cela « moins curieux et diligent que Plutarque, qui en a faict expresse « profession (1). Et me semble le rebours de ce qu'il luy semble à luy, « qu'ayant specialement à suivre les vies des empereurs de son temps, si « diverses et extremes en toute sorte de formes, tant de notables actions « que nommément leur cruauté produisit en leurs subjects, il avoit une « matiere plus forte et attirante à discourir et à narrer que s'il eust eu à « dire des batailles et agitations universelles si que souvent je le trouve « sterile, courant par dessus ces belles morts, comme s'il craignoit nous « fascher de leur multitude et longueur. Cette forme d'histoire est de « beaucoup la plus utile : les mouvemens publics dependent plus de la « conduite de la fortune, les privez de la nostre ; et si n'en a point « oublié ce qu'il devoit à l'autre partie. C'est plustost un jugement que « narration d'histoire ; il y a plus de preceptes que de contes : ce n'est « pas un livre à lire, c'est un livre à estudier et apprendre ; il est si « plain de sentences qu'il y en a à tort et à droict ; c'est une pepiniere de « discours ethiques et politiques pour la provision et ornement de ceux « qui tiennent rang au maniemment du monde. Il plaide tousjours par « raisons solides et vigoreuses, d'une façon pointue et subtile, suyvant « le style affecté du siècle : ils aymoient tant à s'enfler qu'ou ils ne trou- « voyent de la pointe et subtilité aux choses, ils l'empruntoyent des

(1) Je donne ici le texte de 1595, beaucoup plus développé que celui de 1588, mais je conserve deux phrases caractéristiques de l'édition de 1588 qui ont disparu dans celle de 1595.

« paroles. Il ne retire pas mal à l'escriture de Seneque ; il me semble plus  
« charnu, Seneque plus aigu. Son service est plus propre à un estat trouble  
« et malade comme est le nostre present ; vous diriez souvent qu'il nous  
« peinct et qu'il nous pinse. Ceux qui doubtent de sa foy s'accusent assez de  
« luy vouloir mal d'ailleurs. Il a les opinions saines et pend du bon party  
« aux affaires romaines. Je me plains un peu toutesfois dequoy il a jugé  
« de Pompeius plus aigrement que ne porte l'advis des gens de bien qui  
« ont vescu et negotié avec luy... Que ses narrations soient naïves et  
« droictes, il se pourroit à l'avanture argumenter de cecy mesme,  
« qu'elles ne s'appliquent pas tousjours exactement aux conclusions de  
« ses jugements, lesquels il suit selon la pente qu'il y a prise, souvent  
« outre la matiere qu'il nous montre, laquelle il n'a daigné incliner d'un  
« seul air. Il n'a pas besoing d'excuse d'avoir approuvé la religion de son  
« temps, selon les loix qui luy commandoient et ignoré la vraye : cela,  
« c'est son malheur, non pas son defect. J'ay principalement consideré  
« son jugement et n'en suis pas bien esclarcy partout... Si ses escrits  
« rapportent aucune chose de ses conditions, c'estoit un grand person-  
« nage, droicturier et courageux, non d'une vertu superstitieuse, mais  
« philosophique et genereuse. On le pourra trouver hardy en ses tesmoi-  
« gnages : comme où il tient qu'un soldat portant un fais de bois, ses  
« mains se roidirent de froid, et se collerent à sa charge, si qu'elles y  
« demeurèrent attachées et mortes, s'estant departies des bras. J'ai  
« accoustumé en telles choses de plier sous l'autorité de si grands  
« tesmoings... » (III, 8, t. 6, p. 113.)

On a discuté la question de savoir si Montaigne avait étudié Tacite avant 1580. M. Bonnefon pensait qu'il ne l'avait lu qu'après cette date (1), et il apportait comme preuve le passage du chapitre *De l'Art de conférer* (III, 8) que nous venons de citer. M. de Zangroniz (2) n'a pas eu de peine à produire quelques passages où, dès la première édition, Montaigne parle de « Tacitus » et fait mention de ses ouvrages. Il a répliqué très justement à M. Bonnefon que dans l'essai *De l'Art de conférer* ce que Montaigne déclare, ce n'est pas qu'avant 1580 il n'avait jamais lu de Tacite, mais seulement qu'il n'avait jamais lu ses œuvres à la file, d'un bout à l'autre. Sa conclusion est que, avant 1580, Montaigne avait déjà passablement étudié cet historien. Examinons les faits. On trouve dans les *Essais* de 1580 trois citations latines de Tacite, et sept allusions à des faits allégués dans ses œuvres, en tout dix emprunts à son œuvre. De ces dix emprunts, cinq viennent des *Annales*, les cinq autres sont tirés des opuscules. Des cinq emprunts faits aux *Annales*, je doute qu'aucun en vienne directement : je retrouve l'un d'eux dans la *Vie de Lucain* par

(1) Cf. BONNEFON : *Montaigne, l'Homme et l'Œuvre*, 1893.

(2) Cf. J. de ZANGRONIZ : « *Montaigne, Amyot et Saliat*, 1096, p. 121 ; cf. également sur cette question l'opinion de Miss Norton, *Studies in Montaigne*, p. 281. Mes recherches ont tout-à-fait confirmé l'hypothèse de Miss Norton.

Crinitus, que Montaigne avait en tête de son édition de ce poète (II, 8, t. III, p. 188, Lucain); une autre allusion (II, 32, t. V, p. 48, Tacitus...) est de même fournie par la *Vie de Sénèque* placée en tête de l'édition de ses œuvres, et si je n'ai pas rencontré en entier, dans l'édition qui me paraît être celle de Montaigne, le passage sur la mort de ce philosophe (II, 35, t. V, p. 93), il n'en reste pas moins très probable que Montaigne a pu le rencontrer dans quelque ouvrage; en tous cas, celui-là seul fait hésiter, car je trouve les deux derniers dans la *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* » de Bodin, dont, je l'ai démontré, Montaigne a fait grand usage à cette époque (II, 20, t. IV, p. 281 Omne... et II, 26, t. IV, p. 303, Tacitus...). Restent quatre emprunts au *Dialogue des orateurs*, et un emprunt à la *Vie d'Agricola*. Ceux-là, je ne vois pas que Montaigne les ait pris de seconde main. Donc, il est très probable qu'il a lu le *Dialogue des orateurs*; il est possible qu'il ait lu également la *Vie d'Agricola*; mais nous n'avons dans les *Essais* aucune preuve qu'il ait étudié les *Annales* ou les *Histoires* avant 1580. Je ne m'écarte donc qu'en partie seulement de l'opinion de M. Bonnefon. Les grandes œuvres historiques de Tacite ne seront, semble-t-il, vraiment abordées par Montaigne qu'après 1580; avant cette date, il paraît s'en tenir aux courts traités. J'ajoute qu'il les a sans doute lus vers 1578 ou 1579: les emprunts qu'il leur a faits se rencontrent dans des essais qui semblent avoir été composés dans les années qui précèdent immédiatement la première publication.

En 1588, on trouve trois citations latines et vingt-trois emprunts. En 1595, Tacite fournit cinq citations latines (dont une, il est vrai, semble venir par l'intermédiaire des *Politiques* de Juste-Lipse), et neuf emprunts. Dans ces deux derniers groupes, presque tout vient des *Annales*: le *Dialogue des orateurs*, seul étudié sérieusement avant 1580, ne produit plus rien; la *Vie d'Agricola* est encore représentée par une citation en 1595, les *Histoires* par trois emprunts, tous les trois de 1588; le traité sur la Germanie ne fournit rien directement, car la seule citation qu'on trouve de cet ouvrage est précisément celle qui vient des *Politiques*; tout le reste, c'est-à-dire trente-cinq emprunts ou citations, est tiré des *Annales*.

Les exemples de belles morts que Tacite a racontés dans ses *Annales* ont tout particulièrement intéressé Montaigne. Le troisième essai du second livre, qui traite de la mort, a reçu à lui seul six additions empruntées à Tacite; le treizième *De juger la mort d'autrui* en a reçu trois. Le sixième livre des *Annales*, où sont exposées les cruautés de Tibère, fournit huit exemples à Montaigne; le quinzième et le début du seizième, où sont contées celles de Néron, lui en ont fourni neuf.

Certainement Montaigne a lu Tacite dans le texte latin. Une traduction française de ses œuvres venait d'être publiée chez Langelier (1584) lorsqu'il se mit à l'étudier. Je ne crois pas qu'il en ait fait usage. Les quelques citations de Tacite qu'il a faites en latin ne semblent pas venir

d'anthologies, elles prouvent donc à elles seules qu'il ne lisait pas uniquement dans la traduction. De plus, nulle part, les expressions caractéristiques de la traduction ne passent dans les *Essais*. (Cf., par exemple, les réponses de deux soldats à Néron (I, 3, t. I, p. 16; trad. de 1584, p. 128). Même, pour certains passages, Montaigne se tient plus près du texte de Tacite que ne fait la traduction : par exemple dans le récit de la mort de Subrius Flavius (III, 4, t. V, p. 236, trad. de 1584, pp. 128 et 129), Montaigne dit « *Subrius Flavius* » comme les textes latins du temps ; la traduction française renverse l'ordre des noms et dit « *Flavius Subrius* » ; Montaigne rend les mots « *Ne quidem* » qui disparaissent dans la traduction. En somme, il semble que, sans l'aide d'une traduction, Montaigne a été capable de « Courre de fil l'histoire de Tacitus ». C'est une constatation intéressante.

### TAHUREAU (Jacques) (?)

#### *Les Dialogues non moins profitables que facetieux...*

J'ai dit ailleurs les raisons qui m'invitent à croire que Montaigne a connu cet ouvrage (cf. ci-dessus Introduction, p. 34). Ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse.

### TASSO (Torquato)

Il semble que c'est son voyage en Italie qui a attiré l'attention de Montaigne vers l'œuvre de Torquato Tasso. Il vit à Ferrare le poète qui venait d'être frappé de démence, enfermé à l'hôpital Sainte-Anne. Ce spectacle lui a inspiré quelques réflexions intéressantes dans son *Apologie de R. Sebond* (Cf. II, 42, t. III, p. 266, éd. de 1582). A cette époque, il appelle le Tasse « Le plus judicieux, le plus délicat, le plus formé à l'air « de ceste bien antique, naïfve et pure poisie qu'autre poète Italien aie « jamais esté » ; dans l'édition de 1588, il atténue un peu ces louanges, il remplace « le plus judicieux, le plus délicat » par « l'un des plus judicieux, ingenieux et plus formés... » et au lieu de « qu'autre poète « Italien aie jamais esté » il écrit : « qu'autre poète Italien aye de long « temps esté ».

En 1582, on trouve quatre citations de la *Jérusalem délivrée*, et une de l'*Aminthe*. En 1588, trois nouvelles citations de la *Jérusalem délivrée* viennent s'y joindre, et Montaigne fait allusion à *La comparaison de la France et de l'Italie* dont il mentionne une idée (III, 11). On ne trouve aucun nouvel emprunt dans les *Essais* de 1595.

Pour la *Jérusalem délivrée*, Montaigne avait sans doute l'édition de Venise 1580 ou celle de Parme 1581, qui fut reproduite à Lyon la même année. Mais pour les autres œuvres, il est très probable qu'il possédait l'édition des *Rime e prose di Torquato Tasso* de 1581, dans laquelle

parurent pour la première fois l'*Aminthe* et la *Lettera nella quale paragona l'Italia alla Francia*. Outre ces ouvrages, il y trouvait plusieurs *Dialogues*, traitant de questions morales ; ils présentent un genre de compositions tout-à-fait en faveur dans l'Italie du XVI<sup>me</sup> siècle, et leur lecture, ainsi que celle de Guazzo, nous aide à nous figurer quelle a pu être sur Montaigne l'influence littéraire de son voyage.

### TÉRENCE \*

*P. Terentii Comœdiæ sex, tum ex Donati commentariis tum ex optimorum, præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quam unquam antehac, emendatæ. Elii Donati antiquissimi et celeberrimi grammatici, aliorumque veterum in easdem, quicumquæ extant Commentarii, ex veteri codice manu descripto. Græcis etiam repositis, accurate castigati. Calphurnii in tertiam comœdiam doctissima interpretatio, etc. Parisiis, ex officina Roberti Stefani, 1541.*

Un exemplaire de cette édition de Térence, muni de la signature de Montaigne, a été acquis par M. Leymarie, de Périgueux, qui en a adressé la description au docteur Payen. Il existe (1) un autre exemplaire de Térence, qui a lui aussi été possédé par de Montaigne. C'est un exemplaire de l'édition de Bâle 1538. Il porte l'indication de la date à laquelle Montaigne le lisait (1549), et de l'âge du possesseur (16 ans). J'ai examiné cette édition : le format en est différent, mais pour les notes et pour le texte elle est identique à celle de Robert Estienne de 1541, qui n'en est que la reproduction. On peut donc indifféremment se reporter à l'une ou à l'autre.

Térence est au nombre des auteurs lus par Montaigne dans son enfance (I. 26). Il fait grand cas de lui à la fois comme artiste et comme moraliste : « Quant au bon Terence, la mignardise et les graces du « langage latin, je le trouve admirable à représenter au vif les mouve- « mens de l'ame, et la condition de nos meurs ; je ne puis lire si souvent, « que je n'y trouve quelque beauté et grace nouvelle. Ceux des temps « voisins à Vergile se plaignoient dequoy aucuns luy comparoient « Lucrece... J'estime que les anciens avoient encore plus à se plaindre de « ceux qui comparoient Plaute à Térence. » (1580). L'édition de 1588 ajoute : « Cettuy ci sent bien plus au gentil-homme » (II. 10, t. III, p. 124). Montaigne loue encore la sobriété de ses sujets qu'il oppose à la complexité de ceux des comédies italiennes. Pour des motifs médiocrement décisifs, il se refuse à croire que Térence soit l'auteur des comédies que nous avons sous son nom : « Que cet ouvrage soit de Scipion et de Lælius,

(1) J'en ai eu connaissance grâce à l'obligeance de M. Salles, prof. au Lycée Janson.

« sa beauté et son excellence le maintient assez, et Terence l'advoue luy  
« mesme. » En 1588, il ajoute « On me feroit desplaisir de me desloger  
« de cette creance. » (I. 40, t. II, p. 195).

On trouve dans les *Essais* vingt-cinq citations de Térence ou imitées  
de Térence. Neuf se rencontrent dans l'édition de 1580, douze dans celle  
de 1588, quatre dans celle de 1595.

Beaucoup de ces citations de Térence sont modifiées avec une grande  
liberté. D'autres sont erronées, et il est manifeste que Montaigne en  
allègue quelques-unes de mémoire. En dépit des divergences qui existent  
entre son texte et celui de l'édition de 1541 ou de 1538, il ne semble pas  
qu'il ait fait usage d'aucune autre édition. Vérification faite, ses variantes  
ne paraissent pas être inspirées par aucune des éditions du temps.

### TERTULLIEN (??)

On trouve deux allusions à Tertullien dans l'édition de 1580, mais  
l'une des deux a été prise par Montaigne chez Ravisius Textor (I, 20,  
t. I, p. 115 Speusippus), la seconde est trop générale pour prouver une  
connaissance directe de ses ouvrages (II, 12, t. IV, p. 33 : Un grand per-  
sonnage des nostres a attribué à la Divinité une forme corporelle).

En 1595, on trouve deux citations latines empruntées à l'*Apologetique*.  
L'une d'elles vient d'un ouvrage de Juste-Lipse *Adversus dialogistam*  
*liber de una religione*.

### THÉODORET (?)

On signale un emprunt de Montaigne à l'*Histoire ecclésiastique* de  
Théodoret (II, 19, t. IV, p. 276 : Tu as vaincu Galiléen). Mais il est trop  
peu fidèle pour qu'on puisse affirmer que Montaigne l'ait pris directement  
à cet ouvrage. Toutefois, Montaigne possédait peut-être *L'Histoire*  
*ecclésiastique nommée Tripartite*, et peut-être il l'a consultée au sujet  
de l'empereur Julien. Il pouvait avoir une traduction latine ou même la  
traduction française donnée en 1568 sous ce titre :

*L'histoire ecclésiastique nommée Tripartite, divisée en douze livres :  
contenant les nobles et illustres faicts tant des hommes que des femmes  
de la primitive Eglise, fidèles en Jésus-Christ, depuis le temps de Con-  
stantin le grand, jusques au temps de Théodose le jeune. Nouvellement  
traduicte de Latin en François, par Loys Cyaneus. A Paris, chez  
Gilles Gorbin, rue Sainct Jean de Latran, à l'enseigne de l'Esperance,  
devant le college de Cambray. 1568. Avec Privilege du Roy (1).*

(1) Bib. Nat., H. 86.

### THÉOPHRASTE \*

*Theophrasti libellus de odoribus, ab Adriano Turnebo latinitate donatus et scholiis atque annotationibus illustratus. Lutetiae Vasconanus 1556.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. C'est un petit opuscule de 32 feuillets : 15 feuillets de traduction latine et 17 d'annotations. On trouve ensuite 10 feuillets de texte grec, paginés à part. Je n'en ai rencontré aucune trace dans les *Essais*. En particulier, il ne me semble pas que les annotations de Turnèbe aient rien fourni à l'essai *Des senteurs*. (I, 55.)

### SAINT THOMAS

On lit dans la première édition des *Essais* (I, 30, t. II, p. 118) : « Il me semble avoir leu autresfois chez saint Thomas, en un endroit où « il condamne les mariages des parantes és degrez deffendus, ceste « raison parmy les autres, qu'il y a danger que l'amitié qu'on porte à une « telle femme soit immodérée... ». On trouve en effet ce que rapporte Montaigne dans la *Somme* de Saint Thomas (Quæst. 154, articles 8 et 9), et il résulte de ce passage que nous devons placer cet ouvrage parmi ceux que Montaigne a lus.

### THUCYDIDE (??)

Les commentateurs ont signalé divers emprunts à Thucydide ; je crois cependant que les *Essais* ne lui doivent rien directement, nous n'y trouvons pas la preuve que Montaigne a lu cet historien. En 1588, au chapitre *De la coutume* (I, 23, t. I, p. 169), Montaigne écrit : « Thucydides dit des guerres civiles de son temps, qu'en faveur des vices publics que on les battissoit de mots nouveaux plus doux pour leur excuse, « abastardissant et amolissant leurs vrais titres » ; inutile de nous reporter au texte de Thucydide comme les commentateurs nous convient à le faire : c'est dans Plutarque, si constamment lu par lui à cette époque, que Montaigne a trouvé cette allégation : (*Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy*, f° 44 B de l'édition de 1572). De même, dans l'édition de 1595, on nous renvoie à Thucydide pour l'anecdote des Athéniens interdisant tout enterrement et toute naissance dans l'île de Délos (III, 5, t. VI, p. 12) ; j'en retrouve la source dans Diodore de Sicile, que Montaigne a beaucoup lu après 1588, dans la traduction d'Amyot, et l'identité des termes d'Amyot et de Montaigne ne laisse aucun doute. Reste un dernier emprunt (III, 8, t. VI, p. 103) : « Au commandement

« des estats (dict Thueydides), les grossiers rencontrent plus ordinairement que les subtils »; (Thuc. III, 37); celui-là vient des *Politiques* de Juste-Lipse (L. III, ch. I).

### TIBULLE

On trouve dans les *Essais* huit citations de Tibulle. Deux sont de 1580, six de 1588. On n'en rencontre aucune nouvelle dans l'édition de 1595. L'une des citations de 1588, vient des *Saturnalium sermonum libri* de Juste-Lipse.

Sans doute Montaigne lisait Tibulle dans le même volume que Catulle et Propertius. (Pour l'édition Cf. ci-dessus Catulle.)

### TITE-LIVE

Montaigne, qui a fait de nombreux emprunts à Tite-Live et qui l'a nommé dix fois dans ses *Essais*, ne nous a laissé aucun jugement sur son œuvre. C'est surtout après 1588 qu'il paraît l'avoir étudiée; à tout le moins c'est alors seulement qu'il l'a exploitée en vue d'enrichir ses *Essais*.

Dans les deux éditions de 1580 et de 1588, on ne trouve que des allusions à des faits vulgarisés déjà ou des réminiscences de lectures peut-être lointaines. Dans les *Essais* de 1580, les commentateurs nous renvoient cinq fois aux *Décades de l'histoire romaine*. On y trouve : 1° une allusion au rôle des oies lors du siège du Capitole « Les Romains avoient un « soing public de la nourriture des oyes par la vigilance desquels leur « Capitole avoit esté sauvé » (II. 11. t. III, p. 168) c'est une simple allusion à un fait très connu et qui d'ailleurs est chez d'autres auteurs que Tite-Live; 2° l'anecdote de Lucius Marcius comme exemple de ruse de guerre; mais en 1580 (I. 5) Montaigne ne suit pas du tout les mots de Tite-Live, c'est seulement en 1595 qu'il insèrera une longue addition traduite exactement de cet historien; d'ailleurs cet exemple semble être couramment allégué au temps de Montaigne précisément pour cette même question de savoir s'il est séant d'user de la ruse aussi bien que de la force; je le retrouve dans l'*Anti-Machiavel* de Gentillet, dans la *Méthode de l'histoire* de Droit de Gaillard; aucun de ces deux ouvrages ne me semble être la source directe de Montaigne, mais ils nous font penser que cet exemple tendait à se vulgariser. Nous avons en outre : 3° une allusion à l'histoire de Scévola (I, 14), qui, comme l'allusion aux oies du Capitole, n'est qu'une réminiscence, et qui, d'ailleurs, est certainement suggérée par une épître de Sénèque, dont tout le quatorzième essai est inspiré; 4° l'anecdote de l'accusation de Scipion par Pétilius (II, 5), mais ici la source n'est pas Tite-Live, il suffit de comparer les textes pour s'assurer que Montaigne se réfère à Aulu-Gelle; 5° un mot de Tite-Live sur Manilius Torquatus (II, 16), mais lui non plus n'est pas

pris directement chez Tite-Live, il vient incontestablement de Jean Bodin, Methodus ad facilem historicarum cognitionem.

Les trois emprunts de 1588 portent sur des faits moins vulgarisés ; je ne suis cependant aucunement convaincu qu'entre 1580 et 1588, Montaigne ait ouvert son Tite-Live.

Dans l'édition de 1595, au contraire, on rencontre trente-huit citations de Tite-Live en latin, dont une seule semble venir par l'intermédiaire des *Politiques* de Juste-Lipse, et vingt-huit emprunts ; plusieurs de ces emprunts sont des traductions fidèles. Cela fait soixante-cinq ou soixante-six additions qui sont dues à Tite-Live. Les *Antiquités* semblent avoir peu retenu Montaigne : la première *Décade* ne fournit que dix de ses additions ; encore viennent-elles surtout des derniers livres. Au contraire, la troisième *Décade* est représentée par vingt-six additions, la quatrième par vingt-trois.

### TREBELLIVS POLLIO

Montaigne possédait certainement le texte de l'Histoire de Trebellius Pollio (Cf. ci-dessus, *Histoire Auguste*). Les commentateurs ont relevé dans les *Essais* un emprunt à cet historien (Zenobia, I, 30, t. II, p. 120). Il est de 1588. Mais j'ai rencontré le fait dont il est ici question allégué chez des auteurs de seconde main ; d'autre part, entre 1580 et 1588, rien n'indique que Montaigne ait lu les écrivains de l'*Histoire Auguste*. Il est donc douteux que cet emprunt ait été fait directement à Trebellius Pollio, bien que Montaigne ait lu et peut-être annoté son Histoire.

### TROGUE-POMPÉE

Cf. ci-dessus Justin.

### TURNÈBE

Montaigne a placé Turnèbe au rang des meilleurs poètes latins de son siècle (II, 17, t. IV, p. 261). Mais surtout il a loué hautement ce savant pour sa science et pour son « jugement » : « Adrianus Turnebus n'ayant « fait autre profession que des lettres, en laquelle c'estoit, à mon opinion, le plus grand homme qui fust il y a mil' ans, n'avoit toutesfois « rien de pedantesque que le port de sa robe et quelque façon externe « qui pouvoit n'estre pas civilisée à la courtisane, qui sont choses de « neant.... Au dedans, c'estoit l'ame la plus polie du monde. Je l'ay souvent « vent à mon esciant jetté en propos eslongnez de son gibier et de son « usage : il y voyoit si cler, d'une apprehension si prompte, d'un jugement si sain, qu'il sembloit qu'il n'eust jamais fait autre mestier que « la guerre et les affaires d'État ». (I, 25, t. II, p. 12.) Ailleurs il dit

qu'il « Sçavoit toutes choses ». (II, 12, t. III, p. 173) ; il loue Juste-Lipse en le déclarant « Vrayement germain à son Turnebus ». (Ib., t. IV, p. 120) ; il le place parmi les hommes les plus remarquables de son siècle : « Adrianus Turnebus sçavoit plus et sçavoit mieux ce qu'il sçavoit que « homme qui fust de son siecle ny loing au delà ». (II, 17, t. IV, p. 261.)

Les poésies de Turnèbe avaient paru en partie dans des recueils collectifs, ainsi dans un recueil intitulé « *Leodegarri a Quercu farrago poematum 1580* » ; en 1568, à la suite de poésies de Buchanan (1). Son principal ouvrage est intitulé « *Adcersariorum libri triginta* » ; c'est un amas de notes où il commente, explique et corrige des passages des auteurs anciens. Les vingt-quatre premiers livres parurent en 1564 et en 1565, les six derniers en 1573. Il est probable que Montaigne a possédé une partie de ces ouvrages ; mais je ne vois pas qu'il leur ait rien emprunté. L'influence de Turnèbe s'est peut-être exercée sur lui par des conversations.

### VALÈRE MAXIME

*Valerii Maximi factorum ac dictorum memorabilium libri novem.*

L'ouvrage de Valère Maxime est un vaste recueil d'exemples. Il eut un succès considérable auprès des moralistes et des vulgarisateurs du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce fut un des modèles du genre. On en imita les cadres (Cf. ci-dessus Egnatius et Fulgosius) ; on en pilla les trésors. Aussi, la plupart des exemples de Valère Maxime étaient très vulgarisés à l'époque où Montaigne écrivait. Beaucoup lui viennent de seconde main. Dans l'édition de 1580, les commentateurs nous renvoient dix-neuf fois à Valère Maxime. Mais certainement une dizaine au moins des passages qu'ils ont notés viennent de compilateurs contemporains : par exemple, les morts de Talva et de plusieurs autres (I.-2 et I.-20), sont prises à Ravisius, semble-t-il ; le mot de Trogue-Pompée sur Ératosthène (II.-16, t. II, p. 200) vient certainement de Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. D'ailleurs, beaucoup « des dits et faits » rapportés par Valère Maxime étaient également chez Plutarque et chez Sénèque, où Montaigne les retrouvait. Presque certainement, cependant, au moins avant 1580, il a fait des emprunts directs à Valère Maxime : l'anecdote du suicide de l'île de Cêa, auquel assista Sextus Pompée (II.-3), est très fidèlement traduite ; j'en dirai autant de l'épisode de Spurina (II, 33).

En 1588, on signale six nouveaux emprunts et cinq en 1595, mais les mêmes réserves sont à faire sur ces deux groupes que sur le premier. Deux des cinq emprunts de 1595 viennent certainement des *Politiques* de Juste-Lipse.

(1) Je n'ai pas retrouvé cette édition. Pour plus de détails, Cf. le *Père Nicéron* t. XXXIX.

VARCHI (Benedetto)

*Le seconda parte delle lezioni di M. Benedetto Varchi, nella quale si contengono cinque lezioni d'Amore, lette da lui pubblicamente nell'Accademia di Fiorenza e di Padova. Nuovamente stampate. In Fiorenza appresso i Giunti, 1561. \**

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Varchi est un des plus fameux représentants du mouvement néoplatonicien et pétrarquiste qui tint tant de place dans les académies italiennes du XVI<sup>e</sup> siècle, et spécialement dans l'Académie de Florence. Ses *Leçons*, pour l'inspiration, sont à rapprocher des *Dialogues* d'Hebreo, que nous avons également rencontrés dans la bibliothèque de Montaigne. Les questions qu'on y traite sont du genre de celles-ci : quel est le plus noble de l'aimant ou de l'aimé ? Quel est la passion la plus forte : l'amour ou la haine ? Si l'amour peut aller sans jalousie ? Si les morts peuvent aimer et être aimés ? etc. Les auteurs sans cesse allégués sont : Platon, Dante, Pétrarque, Ficin, Diaceto, Bembo. Je ne vois pas que Montaigne ait fait aucun emprunt aux *Lezioni* de Varchi, ni à la seconde, ni à la première partie qu'il possédait sans doute également. En revanche, il a fait des emprunts à un autre ouvrage de Varchi.

*L'Ercolano, dialogo nel quale si ragiona delle lingue ed in particolare della Toscana et della Fiorentina* (Firenze e Vinegia 1570, Vinegia 1580).

C'est probablement pendant son voyage que Montaigne a acquis cet ouvrage ; en tous cas c'est entre 1580 et 1582 qu'il l'a lu. Varchi a écrit l'*Ercolano* au sujet d'un débat survenu entre deux érudits du temps Hannibal Caro et Castel Vetro. Il y traite longuement les questions de langue et de grammaire si goûtées au XVI<sup>e</sup> siècle. Montaigne y a fait quatre emprunts, tous insérés dans l'*Apologie de R. Sebond*. Trois d'entre eux portent sur la question de la parole chez les animaux. Montaigne en défendait l'hypothèse, Varchi la combattait au contraire. Néanmoins, Montaigne a tiré profit des allégations de Varchi. Un des interlocuteurs de l'*Ercolano* cite des vers du *Purgatoire* de Dante, où les fourmis sont représentées causant entre elles, mais aussitôt, l'auteur remarque que ce n'est qu'une image poétique ; Montaigne a copié les trois vers pour en orner son essai (II, 12, t. III, p. 204), mais sans ajouter le correctif de Varchi. Le même interlocuteur rappelait encore que Lactance prête aux animaux non seulement la parole, mais encore le rire ; mais l'autre ajoutait immédiatement : « Egli non dice, se ben mi rammento, che gli animali « ne favellino ne ridano ma che pare che ridano e favellino ». Montaigne

écrit (II, 12, t. III, p. 204) : « Il me semble que Lactance attribué aux « bestes, non le parler seulement, mais le rire encore ». Il me semble, est peut-être une manière insuffisante de tenir compte du correctif de Varchi. Et c'est encore au même passage que Montaigne emprunte ceci : « Aucuns se sont vantez d'entendre les animaux, comme Apollonus « Thyaneus et autres ». « Gli auguri antichi e Apollonio Tiano non « intendevano le voci degli ucelli ? » demandait chez Varchi l'interlocuteur qui défend l'hypothèse chère à Montaigne. Et l'autre répliquait : « Credo di si, perche tutti quelli che sordi non sono le intendono, ma le « significazioni credo di no ». Outre ces trois emprunts, Montaigne doit encore à l'*Ercolano* le passage suivant, inséré lui aussi dans l'édition de 1582 : « Aristote dict que toutes les opinions humaines ont esté par le « passé et seront à l'advenirs infinies autres fois ; Platon, qu'elles ont à « renouveler et revenir en estre après trente-six mille ans » (II, 12, t. IV, p. 109). Et il accroche à ces opinions un beau développement sceptique. C'est de Varchi que lui vient cette inspiration : « redete che queste opi- « nioni cosi astratte abbiano secondo la sentenza di Platone a ritornare « le medesime in capo di trenta sei mila anni ? — Non so, so bene che « Aristotele afferma che tutte le oppenioni degli uomini sono state per « lo passato infinite volte e infinite volte saranno nell' avvenire ».

Montaigne a pu apprendre en outre dans ce volume, quelques-unes des finesses de la langue italienne, car on y trouve un véritable cours de grammaire. Enfin, quelques idées qui y sont exprimées ont pu l'aider à mûrir les siennes propres : par exemple 1° son indépendance critique, car on trouve chez Varchi comme chez lui cette opinion qu'on peut parler librement en philosophe, selon le simple bon sens, laissant décider à la théologie qui est hors de discussion, parce qu'elle ne relève pas de la raison. 2° Son idée de l'inconstance de la nature humaine : chez Varchi elle est appuyée sur une citation qu'on retrouve plusieurs fois chez Montaigne.

### VÉGÉCE \*

*Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du fait de guerre et fleur de chevalerie, quatre livres. Sexte Jule Frontin, homme consulaire des Stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre livres. Ælian, de l'ordre et instruction des batailles, ung livre. Modeste, des vocables du fait de guerre, ung livre. Pareillement CXX histoires concernans le fait de guerre, jointes à Vegece. Traduits fidellement de latin en françois et collationnez par le polygraphe, humble secretaire et historien du parc d'honneur (Nicolas Volcyr, de Sérouville) aux livres anciens, tant à ceulx de Bude que Beroalde et Bade. Imprime à Paris par Chrestian Wechel à l'enseigne de l'escu de Basle, en la rue Saint Jacques, l'an du salut des Chrestiens MDXXXVI (1536).*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne vois pas qu'il y ait fait aucun emprunt. On trouve dans les Essais de 1595 deux emprunts à Végece et un à Frontin, mais ils viennent certainement des *Politiques* de Juste-Lipse.

#### VICTORIUS (Petrus) \*

*Petri Victorii commentarii longè doctissimi in tres libros Aristotelis de Arte dicendi, nunc primum in Germania editi; cum locuplete rerum et verborum in iisdem memorabilium indice. Basileæ (à la fin), ex officina Joannis Oponini, anno salutis humanæ M. D. LIX. mense Martio.*

Un exemplaire de cet ouvrage conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne vois pas qu'il y ait fait aucun emprunt.

#### VILLANI (1) (Giovanni) \*

*La prima parte delle historie universali de Suoi tempi di Giovan Villani cittadino Fiorentino; nuovamente ristampata con tavole necessarie e Postille in margine delle cose notabili, fatte par M. Remigio Fiorentino. In Venetia, ad instantia de Giunti di Fiorenza. 1559.*

Un exemplaire de cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, porte au titre la signature de Montaigne. Je ne crois pas qu'il ait fait aucun emprunt à cette première partie de l'*Histoire* de Villani, qui comprend les dix premiers livres; mais sans doute il possédait aussi la seconde, composée des livres onze et douze, et c'est peut-être dans le douzième livre qu'il a pris l'histoire de Matteo di Morozo, pour l'insérer dans ses *Essais* (I, 24 à la fin).

#### VIRGILE \*

*P. Virgilii Maronis Bucolica, Georgica et Æneis, nunc demum Nicolai Erythraei I. C. opera in pristinam lectionem restituta, et ad rationem ejus indicis digesta. Additis ejusdem Erythraei scholiis, ad ea, quæ aliorum antehac circumferebantur, apprimè utilibus, quæ, cujusmodi sint, sequens epistola indicabit: His accedit diligens observatio cum licentiæ omnis, tuo diligentia Maronianæ in metris. Quarum rerum*

(1) Cf. *Libres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 448.

*capita aversa pagina commonstrabit. Non sine privilegiis omnium Principum Christianorum. Venetiis, MDXXXIX.*

Un exemplaire de cette édition de Virgile, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte au titre la signature de Montaigne. On y lit encore, de la main de Montaigne, « Micael Montanus ne possidet, anno D. 1549, « ætatis, prope 16. Cal. Januarii, venundatur 44 ss. cum indice Erythræi ».

En 1580, faisant lutter divers poètes sur le sujet de la louange de Caton, Montaigne appelle Virgile « Le maistre du chœur » (I. 37). Au chapitre des livres (II. 10, t. III, p. 124), il écrit : « Il m'a tousjours « semblé qu'en la poësie, Vergile, Lucrece, Catulle et Horace tiennent « de bien loing le premier rang ; et notamment Vergile en ses Georgi- « ques, que j'estime le plus plein et accomply ouvrage de la poësie : à la « comparaison duquel on peut reconnoistre aysément qu'il y a des « endroicts de l'Æneide ausquels l'auteur eust donné encore quelque « tour de pigne, s'il en eust eu loisir. » Il s'indigne contre ceux qui osent lui comparer l'Arioste. En 1588, il ajoute au sujet de l'*Eneide* : « Le cin- « quiesme livre de l'Æneide me semble le plus parfait. » (II. 10). Il inti- « tule un de ses essais *Sur des vers de Virgile*.

On trouve dans les *Essais* cent seize citations de Virgile. Vingt-six sont de 1580, deux de 1582, quatre-vingt-trois de 1588, cinq de 1595.

Le tableau suivant permettra de constater que ces citations sont prises à peu près indifféremment dans toutes les parties de l'œuvre de Virgile. Chacune fournit à peu près en proportion de son étendue. Aucune n'est notablement avantagée : la prédilection de Montaigne pour les *Georgiques* ne se marque pas dans ses emprunts ; le cinquième livre de l'*Eneide* n'est pas plus largement mis à contribution que les autres.

	1580	1582	1588	1594	Total
<i>Bucoliques</i> .	2	1	4	0	7
<i>Georgiques</i> .	7	0	17	0	24
<i>Èneide</i> . . .	17	1	62	5	85
	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>83</b>	<b>5</b>	<b>116</b>

## VIVÈS

Parmi les ouvrages de Vivès je ne vois que le *Commentaire* de la *Cité de Dieu* de saint Augustin auquel Montaigne ait fait des emprunts. (Cf. saint Augustin). Ce *Commentaire* est rempli d'allégations prises aux *Écritures*, aux philosophes anciens, aux poètes et qui sont destinées à illustrer le texte de saint Augustin. Montaigne y a puisé. Il a profité aussi quelquefois des opinions personnelles que Vivès exprime sur

quelques sujets : par exemple de ce que Vivès dit de la torture. (XIX, 6, comparer Montaigne, II, 5.)

### VOPISCUS

Montaigne possédait certainement le texte de l'Histoire de Vopiscus (cf. ci-dessus, *Histoire Auguste*). Les commentateurs ont relevé dans les *Essais* quatre emprunts à cet historien. Un est de 1580 (Cornelius Tacitus... II, 19, I, IV, p. 272), mais Montaigne l'a pris dans un ouvrage de Bodin *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Les trois autres sont de 1588 : l'un concerne l'empereur Procule (III, 5, t. V, p. 268), il était déjà vulgarisé, et Montaigne a pu le trouver chez les compilateurs contemporains, notamment Du Verdier (*suite des Diverses Leçons de Pierre de Messie*) ; le deuxième concerne Firmus (III, 6, t. VI, p. 48), certainement Montaigne l'a pris dans le *De honesta disciplina* de Crinitus ; le dernier vient de la vie de Probus (III, 6, t. VI, p. 54), certainement Montaigne l'a trouvé dans le *De amphitheatro* de Juste-Lipse. Bien qu'il ait lu sans doute l'Histoire de Vopiscus, nous ne trouvons donc dans les *Essais* aucun emprunt direct à cet auteur.

### XÉNOPHON

\* *Xenophontis philosophi et historici clarissimi opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimorum diligentia, in latinam linguam conversa, atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro magno studiosorum compendio, recognita. Quorum elenchum versa pagella reperies. Basilæ, apud Isingrinium, anno 1551.* (Deux parties en un volume.)

\* *La mesnagerie de Xénophon. Les regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduit de grec en françois par M. Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins et François de son invention. Item, un discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier MDLXXI (1571).*

\* *Le mesnagier de Xénophon, plus un Discours de l'excellence du mesme autheur, à mon seigneur Paul de Termes marechal de France. A Paris, pour Jan Dalier, Libraire demourant sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Rose Blanche, 1562.* (1)

Des exemplaires de ces trois volumes, conservés à la Bibliothèque Nationale, portent au titre la signature de Montaigne.

(1) Traduction de F. de Ferris.

Dans la préface mise par lui à la traduction de l'*Economique* faite par La Boétie, Montaigne appelle Xénophon : « Un gentilhomme de marque, « tres grand homme de guerre et de paix. » En 1580, il recommande à Jacques Amyot la traduction de ses œuvres (II, 4). Il dit encore : « Si « les gestes de Xenophon et de Cæsar n'eussent de bien loing surpassé « leur eloquence, je ne croy pas qu'il les eussent jamais escrits : ils « ont cherché à recommander non leur dire, mais leur faire » (I, 40). En 1595, il l'appelle « Autheur de merueilleux pois... comme grand capi- « taine et philosophe des premiers disciples de Socrates ».

En 1580, Montaigne semble bien connaître la *Cyropédie* à laquelle il fait quatre emprunts, à diverses époques, semble-t-il. L'un d'eux est sur l'éducation des Perses et tient une place importante dans le chapitre *Du pedantisme* (I, 25). *Le Hiéron, ou traité de la condition des rois*, fournit un passage important de l'essai sur *L'inegalité qui est entre nous* (I, 42) et peut-être même a-t-il inspiré cet essai. Outre ces cinq emprunts, on trouve une réminiscence de l'*Économique* (I, 39). Montaigne avait publié la traduction de son ami La Boétie (1).

En 1588, la lecture importante qu'il fait dans son Xénophon, c'est celle des *Mémorables*. Il doit au moins six emprunts à cet ouvrage. Ces petits entretiens l'ont séduit ; ils sont simples, clairs, singulièrement pratiques ; au reste, chacun d'eux est court, on peut couper la lecture à volonté, et nous savons combien cela était important pour Montaigne. On trouve aussi un passage traduit du *Banquet* (III, 5, t. VI, p. 33), et il semble que cet écrit ait influé sur la composition du chapitre entier. On a signalé d'autres emprunts à la même époque : je crois que c'est par erreur ; ainsi on a vu une allusion à la *Cyropédie* (III, 9, t. VI, p. 122 le précepte de Xénophon...), mais j'ai montré ailleurs (2) que c'est à un passage de Plutarque que Montaigne fait ici allusion très probablement.

Mais c'est en 1595 surtout que les emprunts à Xénophon deviennent nombreux. On en trouve plus de vingt : une quinzaine de la *Cyropédie*, cinq ou six des *Mémorables*, trois de l'*Anabase*, sans parler de quelques allusions moins précises.

L'œuvre de Xénophon n'avait pas été traduite en français dans son ensemble à l'époque où Montaigne composait les *Essais*. Il n'existait encore que des traductions partielles : celle de Jacques de Vintemille pour la *Cyropédie*, celle de Louis Le Roy (1551) pour le premier livre du même ouvrage et quelques autres fragments par le même Le Roy, celle de Claude de Seyssel (1529) pour l'*Anabase*, celle de Jacques Miffant de

(1) Les commentateurs signalent encore à cette époque un emprunt aux *Mémorables* (II, 20, t. IV, p. 279, Les Dieux nous vendent...), mais il est plus vraisemblable que Montaigne a pris cette sentence dans une *Anthologie*, dans son Stobée probablement (cf. ed. Meimekke, t. I, p. 54). Les emprunts aux *Mémorables* ne paraissent qu'avec l'édition de 1588 ; en revanche ils y sont plus nombreux que ne l'ont pensé les commentateurs.

(2) Cf. *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 212.

Dieppe (1550) pour le *Hiéron*, celles de Joffroy Tory (1531), de F. de Ferris (1562), de Estienne de La Boétie (1571) pour l'*Économique*, celle de Jean Doublet (1582) pour les *Mémorables*. J'ai étudié ces traductions : il n'y a pas de preuve que Montaigne ait fait usage d'aucune d'entre elles. Quelques détails me font croire que peut-être, entre 1580 et 1588, il a fait usage pour les *Mémorables* de la traduction de Doublet qui précisément venait de paraître (1582), mais il n'y a là aucune certitude. Montaigne possédait encore, nous le savons, deux traductions françaises de l'*Économique*, mais la seule allusion qu'il ait faite à cet ouvrage est trop brève pour qu'on puisse savoir si elle se réfère à une de ces traductions ou d'après le texte latin. En tous cas, d'une façon générale, c'est certainement de sa traduction latine de Sébastien Castallion qu'il a fait usage.

### XIPHILIN

*Dionis Nicæi, rerum Romanarum a Pompeio Magno, ad Alexandrum Mamææ filium Epitome, Joanne Xiphilino authore & Guilielmo Alanco Adbiensi interprete... 1551 ou 1559 ; ou avec le texte des livres conservés de Dion, Bâle 1558 ou Lyon 1559.*

Montaigne a dû lire cet ouvrage, mais il est douteux qu'il l'ait étudié sérieusement à l'époque où il composait ses *Essais*. On ne signale que quatre emprunts à cet historien. Deux sont de 1580, mais l'un d'eux (II, 37, t. V, p. 129, Adrian...) était tellement vulgarisé alors que Montaigne a pu le prendre partout ailleurs. Un emprunt est de 1588, le dernier de 1595.

### ZONARAS (1)

*Chroniques ou Annales de Jean Zonare. Jadis, & quatre cens ans y ha, grand Drungaire du Guet, & Premier Secretaire de Constantinople, esquelles sont discourues toutes Histoires memorables advenues en ce monde, en la revolution de six mille six cens ans, & plus : disposées en trois parties, la première desquelles traite l'estat des choses passées en Judée, Perse, Egypte, & Grèce, depuis la creation du Monde, jusques à la subversion et miserable conflagration de Hierusalem. La seconde, contient l'Histoire Romaine prinse à l'edification de la Ville, jusques à l'Empire du grand Constantin. La tierce raconte les faicts & gestes des Empereurs depuis le susdict Constantin, jusques au trespas d'Alexis Comnene : lequel mourut environ l'an de salut onze cens. Œuvre recommandable & longuement désiré. Traduit par I. Millet de*

(1) *Liens d'Histoire moderne utilisés par Montaigne*, 1908, p. 215.

*S. Amour, au comte de Bourgogne. La fin de chascune partie donne son Indice à part. A Lyon. Par Macé Bonhome, à la Masse d'Or. M. D. LX. Avec Privilège du Roy. (1)*

Une anecdote sur l'empereur Théophile, rapportée par Montaigne dans son essai *De la Peur*, prouve qu'il a fait usage de la traduction de Millet de S. Amour (I, 18). Un doute subsiste sur l'édition qu'il a eue entre les mains. Peut-être l'édition de 1560 est la seule édition complète qui ait paru avant 1580; mais peut-être aussi donna-t-on dès 1563 une nouvelle édition dans laquelle le premier livre était traduit par Maumont, les deux derniers par Millet de S. Amour. Comme Montaigne n'a fait des emprunts qu'à la troisième partie, nous n'aurions aucun moyen de décider entre les deux éditions. Il aurait pu avoir la seconde aussi bien que la première, et profiter des amples annotations ajoutées par Jean de Maumont. Cette seconde hypothèse, toutefois, ne me paraît pas vraisemblable.

On trouve au moins cinq emprunts à Zonaras dans les *Essais*. Tous appartiennent à l'édition de 1580.

#### ZWINGGERIUS (?)

*Theatrum Vitæ humanæ : hoc est, Eorum omnium ferè quæ in hominem cadere possunt Bonorum atque Malorum exempla historica, Ethicæ philosophiæ præceptis accommodata, et in XIX libros digesta, comprehendens : Ut non immerito historiæ Promptuarium, vitæque humanæ speculum nuncupari possit : Primùm à Conrado Lycosthene Rubeaquense inchoatum : deinde Theodori Zvinggeri Philosophi et Medici Basiliensis studio et labore eousque deductum, ut omnium ordinum hominibus ad vitam præclare instituendam utile et jucundum sit futurum : Hac verò editione permultis locis et exemplis auctum et locupletatum : a multis etiam hæresibus et erroribus, quæ pio lectori et vero catholico nauseam movere potuissent, consulto vindicatum et repurgatum. Adiecto præterea indice locupletissimo, cùm rerum, tum nominum propriorum, eo studio arteque concinnato, ut omnia hoc opere contenta, tanquam per compendium, ordine alphabetico digesta Lectori exhibeat. Parisiis. Apud Nicolaum Chesneau, via Jacobea, sub scuto Frobeniano, et Quercu viridi. M. D. LXXI. Cum privilegio regis.*

Cet ouvrage a été composé par Conrad Lycosthenes et a eu trois éditions avant sa mort (1561). Mais Zwinger l'a considérablement développé.

Dans son *Journal des Voyages* nous apprenons que Montaigne rencontra Zwinger à Bâle (Ed. Lautrey, p. 77). Il le désigne par cette périphrase : « celui qui a fait le theatrum » ; nous en pouvons conclure que l'ouvrage était alors très répandu, et que probablement il était connu de Montaigne lui-même. Certainement il était de nature à l'intéresser. On y trouve des listes d'exemples tout à fait comme chez Ravisius Textor qui, d'ailleurs, sans doute, a été pillé par Zwinger. Les listes de morts variées que nous rencontrons en divers endroits des *Essais*, sont chez Zwinger beaucoup plus développées. Je crois que Montaigne les a prises chez Ravisius Textor plutôt que chez Zwinger, parce que l'un des exemples de « mortuorum in actu venereo » qui se rencontre à la fois chez Montaigne et chez Ravisius, fait ici défaut. Le livre n'en a pas moins de grandes chances d'avoir été consulté par Montaigne.

---

## Catalogue sommaire des Livres de Montaigne

### Classés par ordre de matières

---

Pour qu'on puisse se rendre compte de ce que contenait la bibliothèque de Montaigne dont nous venons de reconstituer une partie, il importe d'en dresser le catalogue méthodique. Par lui, nous verrons clairement quelles étaient ses lectures favorites, et nous verrons de quelles œuvres se sont alimentés les *Essais*.

D'une manière générale, j'ai conservé les divisions traditionnelles, et j'ai accepté les classements qu'on trouve dans le *Manuel du libraire* de Brunet. Sur quelques points cependant, je m'en suis écarté, afin de mieux faire sentir, au seul aspect de ce tableau, l'usage que Montaigne a fait de ses livres. On s'étonnera peut-être de trouver les *Discours* d'Isocrate sur le rayon des ouvrages politiques : c'est que tous les emprunts de Montaigne à Isocrate viennent du *Discours à Nicoclès*, et que le *Discours à Nicoclès* traite uniquement de questions politiques. De même, au lieu de grouper tous les volumes de Cicéron en un seul tas, les uns auprès des autres, bien qu'ils appartiennent tous à la même collection, j'ai séparé les tomes qui contiennent les ouvrages de rhétorique du tome des *Epîtres*, et celui-ci, encore, du tome des œuvres philosophiques, et j'ai reporté chacun d'eux à sa place normale : celui-ci sur le rayon de la philosophie, celui-là auprès des recueils de lettres, les derniers enfin, parmi les œuvres oratoires. Par ces exemples, on voit comment j'ai essayé, sans la fausser, d'adapter cette table à mon dessein, qui est de donner un aperçu rapide et synthétique des lectures de Montaigne et du fruit qu'il en a tiré.

Je ne reproduirai pas intégralement les titres : il suffira d'en rappeler les premiers mots. Les indications du nombre d'emprunts faits par Montaigne à chaque ouvrage, pour être brèves, seront nécessairement imprécises. Pour avoir des renseignements plus complets et plus exacts, on devra se reporter toujours à la table alphabétique qui précède.

---

## Catalogue Méthodique des Livres de Montaigne <sup>(1)</sup>

### I

#### Théologie

##### Écriture Sainte

- 1 BIBLE\* grecque. *Ancien et Nouveau Testament* (Basilæ 1545).
- 2 BIBLE latine. (43 emprunts. 19 en 1580, 4 en 1588, 10 en 1595 dont plusieurs viennent par l'intermédiaire de saint Augustin ; sur les travées de la « librairie » 19 dont 9 ont passé dans les *Essais*).
- 3 ÉRASME : \* *In epistolas apostolicas paraphrasis* (Lugduni 1544).

##### Saints Pères grecs

- 4 SYNESIUS : \* (?) *Opera*, en grec (Paris 1553).
- 5 EUSÈBE : \* *Evangelica præparatio*, en grec (Lutetiæ 1544).

##### Saints Pères latins

- 6 LACTANCE : (?) *De divinis institutionibus* (peut-être 3 emprunts en 1588).
- 7 SAINT AUGUSTIN : *Opera*. (42 emprunts à la *Cité de Dieu* : 5 de 1580 ; 1 de 1588 ; 36 de 1595), sans parler de quelques citations bibliques que Montaigne prend chez saint Augustin.

(1) Pour tous les volumes sur lesquels on a lu la signature de Montaigne et qui, dans cette table, sont marqués d'un astérisque, je renvoie à la liste qu'en a dressée M. Paul Bonnefon (*Revue d'Hist. littéraire de la France*, année 1895, p. 320). Je l'ai acceptée sans contrôle, et n'ai aucunement tenté la périlleuse entreprise de critiquer l'authenticité de ces signatures et de certaines annotations attribuées à Montaigne.

- 8 SALVIEN : *Du vrai jugement et providence de Dieu* (peut-être Lyon 1575). (Peut-être un emprunt en 1580).

### **Théologiens**

- 9 SAINT BERNARD : (?) *Liber de anima* (peut-être 1 emprunt en 1580).  
10 SAINT-THOMAS : *Summa theologiæ*. (1 emprunt en 1580).  
11 SEBONDUS : *Theologia naturalis*. (2 ou 3 emprunts en 1580, et quelques réminiscences).  
12 SEBONDUS : \* *La théologie naturelle... traduite nouvellement de latin en françois par Michel de Montaigne* (Paris 1569).  
13 NICOLAS DE CUSE : *Opera*. (Basileæ 1563). Mentionné dans le *Journal des Voyages*.

### **Théologie polémique**

- 14 DUPLESSIS-MORNAY : *La vérité de la religion chrestienne*. (1 emprunt en 1588).  
15 OCHINO : \* *Il catechismo*. (In Basilea 1561).  
16 OCHINO : \* *Disputa intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della cena* (In Basilea 1561).

## **II**

### **Jurisprudence** <sup>(1)</sup>

- 17 *Sextus liber Decretalium* \* (1528).  
18 MASVERIUS \* : *Practica forensis* (Parisiis 1553).  
19 BOHIER : *Decisiones Burdegalenses* Lugduni 1567 ou 1579 (Probablement l'emprunt en 1588).

(1) Montaigne avait été seize ans magistrat ; il est certain que sa bibliothèque devait compter de nombreux ouvrages juridiques.

III

Sciences et Arts

Philosophie

- 20 PLATON : *Opera*, traduction de Marsile Ficin. — Quelques réminiscences très rares et lecture de l'*Axiome* en 1580 ; emprunts au *Banquet* et à l'*Apologie de Socrate* en 1588 ; en 1595 plus de cent dix emprunts.
- 21 ARISTOTE : (outre les emprunts aux *Politiques* et à la *Morale à Nicomaque* dont nous parlerons en leur lieu, on ne trouve guère que 2 emprunts aux *Problèmes* en 1588).
- 22 PHILON \* : *In libros Mosis de mundi opificio, historicos, de legibus* (en grec) (Parisii 1552).
- 23 PLOTIN \* : traduction latine de Marsile Ficin (Basileæ 1559).
- 24 CICÉRON : *Opera* (Venise 1534-1537). Le tome IV contient les *Opera philosophica*. (26 emprunts ou allusions en 1580, 16 en 1588, 70 en 1595). Les œuvres proprement philosophiques sont surtout lues en 1595 : le *De Natura Deorum* fournit 28 citations et 17 emprunts ; le *De Divinatione* 17 citations et 7 emprunts, etc.).
- 25 PONTIUS DE THYARD : *Discours philosophiques* (1587), ou peut-être seulement : *Deux discours de la nature du monde* (Paris 1578). (1 emprunt en 1588).

*Problème de la connaissance et de la certitude des Sciences*

- CICÉRON : *Académiques* (en tête du tome IV des *Opera*). (Environ 50 emprunts : 10 en 1588, 30 en 1595 dont 18 citations. (cf. n° 24).
- 26 SEXTUS EMPIRICUS : *Hypotyposeon libri III, traduction latine d'Henri Estienne* (25 à 30 emprunts en 1580, 10 inscriptions sur les parois de la « librairie »).
  - 27 AGRIPPA : *De incertitudine et vanitate scientiarum*. (Une vingtaine d'emprunts en 1580).
  - 28 GYRALDUS (?) : *Progymnasma adversus literas et literatos* (Une réminiscence probable en 1580).

- 29 BRUËS : *Dialogues contre les nouveaux académiciens*. (4 emprunts en 1580).
- 30 SANCHEZ : (?) *Quod nihil scitur*. (Lyon, 1581). (Peut-être 1 réminiscence en 1588).
- Cf. encore Lucien et Nicolas de Cuse, N<sup>os</sup> 13, 33.

### *Morale et vie de Société*

#### **Moralistes grecs**

- 31 ARISTOTE : *Morale à Nicomaque*. (En 1595, 18 emprunts).
- 32 XÉNOPHON : \* *Opera*, traduction latine de Castallion (Basileæ, 1551). (35 emprunts : 5 en 1580, 7 en 1588, 23 en 1595). 3 de ces derniers viennent d'un ouvrage historique, l'*Anabase* ; les autres viennent surtout d'ouvrages de morale, principalement de la *Cyropédie* qui est plus l'œuvre d'un moraliste que d'un historien.
- ÉPICTÈTE : *Manuel*, traduction latine de Politien. (Au tome II des œuvres de Politien.
- Cf. N<sup>o</sup> 212.
- 33 LUCIEN : *Dialogues*. (Traduction d'Érasme). (2 emprunts en 1580).
- 34 PLUTARQUE : *Les œuvres morales & meslees... translatees du grec en françois par Messire Jacques Amyot*. (Paris 1572). (258 emprunts : 120 en 1580, 123 en 1588, 15 en 1595).
- Cf. encore N<sup>o</sup> 71.

#### **Moralistes latins ou ayant écrit en latin**

CICÉRON : *Opera*. (Venetiis, 1534-1537). Tome IV, *Opera philosophica*. (Cf. N<sup>o</sup> 24). (Presque tous les emprunts de 1580 et de 1588 viennent des œuvres morales ; en 1595, les *Tusculanes* fournissent 58 citations et 22 emprunts, le *De Officiis*, 24 citations et 11 emprunts, le *De Finibus*, 24 citations et 8 emprunts, le *De Senectute*, 4 citations et 1 emprunt, le *De Amicitia*, 3 citations).

- 35 SÈNÈQUE : *Opera quæ extant omnia, Cælii Secundi Curionis vigilantissima cura castigata* (Basileae M.D.LVII), (7 citations et très nombreux emprunts en 1580; une quinzaine d'emprunts en 1588; 89 citations et environ 70 emprunts en 1595).
- 36 ÉRASME : *Moriæ Encomium*. (Réminiscences en 1580).
- 37 ÉRASME : (?) *Colloquia*.
- 38 ÉRASME : *Querela pacis*. (1 emprunt en 1595).
- 39 JUSTUS LIPSIUS : *De constantia libri duo*. (Antverpiæ 1584). (3 emprunts en 1588).

#### Moralistes Espagnols et Italiens

- 40 GUEVARA : *Marc Aurèle*. (Mentionné comme un livre souvent cité par son père).
- 41 GUEVARA : (?) *Le mépris de la Cour*.
- 42 CASTIGLIONE : *Le courtisan* nouvellement traduit de langue ytalique en François (Paris 1537 ou Lyon 1538). (Trad. de J. Colin d'Auxerre). (Plusieurs réminiscences, 3 emprunts en 1595).
- 43 FICIN : peut-être *Opera*. (Mentionné en 1588).
- 44 BEMBO : probablement *Gli Asolani*. (Mentionné en 1588).
- 45 EQUICOLA : probablement *Libro de natura de amore*. (Mentionné en 1588).
- 46 HEBREO : \* *Dialoghi di amore* (Vinegia 1549). (Mentionné en 1588).
- 47 GELLI : (?) *La Circé*. (Peut-être des réminiscences en 1580).
- 48 VARCHI : \* *La secunda parte delle lezzione di M. Benedetto Varchi* (Fiorenza-1561).
- 49 GUAZZO : *La civil conversatione*. (Venezia 1581, ou 1574 ou 1579). (3 emprunts en 1582).
- 50 TORQUATO TASSO : *Le rime e prose*. Vinegia 1581). (1 emprunt à la *Comparaison de la France et de l'Italie* en 1588).
- 51 RINGHIERI : \* *Cento giuochi liberali* (Bologna 1551).

#### Moralistes Français

- 52 TAHUREAU : (?) *Dialogues*.
- 53 BOUAYSTUAU : \* *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*. (Paris 1588).

- 54 BOUAYSTUAU : *Le théâtre du monde où il est fait un ample discours des misères humaines.* (Probablement plusieurs réminiscences).
- 55 BOUAYSTUAU : (?) *L'histoire de Chelidonium Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origine des royaumes.*
- 56 LA PRIMAUDAYE : *Académie françoise en laquelle est traité de l'institution des mœurs et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre...* (1577 ou 1579). (1 emprunt en 1580).
- Cf. ci-dessous les Mélanges.

### Politique

#### Politiques anciens

- PLATON : *Opera.* (Parmi les emprunts de 1595, 29 viennent des *Lois*, 23 de *La République.* (Cf. n° 20).
- 57 ARISTOTE : *Les Politiques d'Aristote... traduittes de Grec en François avec expositions prises des meilleurs Autheurs... par Loys le Roy dict Regius.* (Paris 1568 ou 1576.) (2 emprunts en 1580).
- 58 ISOCRATE : *Operationes* (sans doute dans la trad. latine de Leonicerus, revue par Wolfius). (4 emprunts en 1595).

#### Politiques modernes

- 59 MONTANUS : \* *De republica bene instituenda* (Basileæ 1556).
- 60 JUSTUS LIPSIUS : *Politicoꝝ sive civilis doctrinæ libri sex* (Lugduni Batavorum 1589). (35 emprunts en 1595).
- 61 JUSTUS LIPSIUS : *Adversus dialogistam liber de una religione* (Lugduni Batavorum 1590). 5 à 6 emprunts en 1595).
- 62 MACHIAVELLI : peut-être *Opere*, en tous cas : *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio* (mentionné en 1580).
- 63 SANSOVINO : \* *Del governo et amministrazione di diversi regni et republiche cosi antiche come moderne* (Venetia 1578).

- 64 LA BOÉTIE : *Discours de la servitude volontaire, ou le Contre-un* (certainement en manuscrit, probablement aussi dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (1576). (Réminiscences en 1580 et en 1582).
- 65 LA BOÉTIE : *Memoires sur l'édit de Janvier* (en manuscrit). (Mentionné).
- 66 HOTMAN : (?) *Franco-Gallia* (mentionné dans le *Journal des Voyages*).
- 67 GENTILLET : *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté... contre Nicolas Machiavel florentin* (1576, 1577 ou 1579, ou encore trad. latine de 1577 ou de 1578). (3 emprunts en 1580.).
- 68 BODIN : *Les six livres de la République*. (2 emprunts en 1580, 1 en 1588.).
- 69 LA NOUE : (?) *Discours politiques et militaires* (1587 ou 1588 ou 1590).
- 70 PAMPHLETS protestants au moment de la Saint-Barthélemy (mentionnés dans l'essai II, 32).
- Cf. encore les nos 250 et 251.

### *Économie Politique*

- 71 XÉNOPHON : \* *La mesnagerie de Xenophon. Les règles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduit de grec en françois par feu M. Estienne de La Boétie... ensemble quelques vers Latins et François de son invention...* (Paris, 1571). (Réminiscence en 1580).
- 72 XÉNOPHON : \* *Le mesnagier de Xenophon, plus un discours de l'excellence du mesme autheur.* (Trad. de F. de Ferris). (Paris 1562).
- Cf. encore N° 32.

## Mélanges et Leçons (1)

(Genre de vulgarisation où toutes les sciences, surtout la morale et la politique tiennent beaucoup de place).

### Auteurs anciens

- 73 STOBÉE : *Sententiæ ex thesauris Græcorum delectæ... in sermones sive locos communes digestæ, a Conrado Gesnero doctore medico Tigurino in latinum sermonem traductæ.* (Tiguri 1543, ou 1549, ou 1559). (10 emprunts dans les *Essais* de 1580), 10 inscriptions sur les parois de la « librairie ».
- 74 AULU-GELLE : *Noctium atticarum libri undeviginti.* (Peut-être 6 ou 7 emprunts en 1580, 3 ou 4 en 1588, 1 ou 2 en 1595).
- 75 VALÈRE MAXIME : *Factorum ad dictorum memorabilium libri novem.* (Peut-être une dizaine d'emprunts en 1580, 5 ou 6 en 1588, 2 ou 3 en 1595).

### Auteurs modernes

- 76 ÉRASME : *Adagia.* (Mentionné en 1595, plusieurs emprunts, notamment en 1580, 1 inscription sur les parois de la librairie).
- 77 ÉRASME : *Apophthegmata.* (Mentionné en 1595 ; peut-être des emprunts).
- 78 CRINITUS : *Commentariorum De honesta disciplina libri XXV.* (4 ou 5 emprunts en 1588).
- 79 FULGOSIUS : (?) *De dictis factisque memorabilibus collectanea.* (Réminiscence probable en 1580).
- 80 COELIUS RHODIGINUS : *Lectionum antiquarum libri triginta.* (1 emprunt en 1580, 1 en 1588).
- 81 POLITIEN : (?) *Opera*, tomus I (Lugduni 1550), tomus II (Lugduni 1545 et 1546). (Le tome contient les *Epistolæ* et les *Miscellanea*).
- 82 EGNATIUS : \* *De exemplis illustrium virorum Venete civitatis atque aliarum gentium.* (Parisiis 1534).

(1) On pourrait nommer ici Athénée, Élien et Macrobe, mais j'ai montré qu'il est incertain que Montaigne ait fait usage de ces auteurs (Cf. table alphabétique).

- 83 RAVISIUS TEXTOR : *Officina*. (Probablement Basileae-1552). (Emprunts en 1580).
- 84 ZWINGGERIUS : *Theatrum vitæ humanæ*. (Probablement Parisiis 1571). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*).
- 85 MEXIA : *Les diverses leçons de Pierre Messie*. (Trad. de l'espagnol en français par Cl. Gruget). (Réminiscences en 1580).
- 86 CORROZET : *Les divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté*. (1 ou 2 emprunts en 1580).
- 87 BOUAYSTUAU : (?) *Histoires prodigieuses les plus memorables qui ayent esté observées depuis la naticité de Jesus-Christ jusques à notre siecle*. (Peut-être réminiscences en 1580).
- 88 BRESLAY : *L'anthologie ou recueil de plusieurs discours notables tirez de divers bons autheurs Grecs et Latins* (Paris 1574). (1 emprunt en 1580).
- 89 DU VERDIER : (?) *Suite des diverses leçons de Pierre de Messie*. (Peut-être une réminiscence en 1588).
- 90 TABOUROT DES ACCORDS. *Les Bigarures*.
- 91 BOUCHET : *Sérées de Guillaume Bouchet* (1584 ou 1585). (1 emprunt en 1588, et peut-être plusieurs réminiscences en 1588 et en 1595).

### Sciences Physiques et Naturelles

- 92 PLINE L'ANCIEN : *Historiæ naturalis libri triginta septem*. (Emprunts certains en 1580, 1588 et en 1595, (1 inscription sur les parois de la « librairie »).
- 93 MASSARIUS : \* *In novum Plinii. De Naturali Historia librum catigationes et annotationes*. (Basileae 1537).  
Cf. ci-dessus Sénèque, *Opera*, N° 33 (2 emprunts aux Questions de la Nature en 1580).
- 94 THÉOPHRASTE : \* *Libellus de odoribus ab Adr. Turnebo latinitate donatus...* (Lutetiæ 1536).
- 95 BACCI : \* *Del Tevere... libri tre ne' quali si tratta della natura e bontà del' acque, et specialmente del Tevere...* (Venezia 1576).
- 96 BORRO : *Del flusso & reflusso del Mare, & dell' Inondatione del Nilo*. (Fiorenza 1377). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*).

### Médecine

Cf. Pline N° 92.

- 97 CELSE : *De medicina libri VIII*. (Mentionné en 1580).  
98 ARCULANUS \* : *Practica...* (Venetiis 1560).  
99 PICHOTUS \* : *De animoram natura, morbis, vitiis, noxis, horumque curatione, ac medela...* (Burdigalæ 1574).  
100 FRANCIOTTI : *Tractatus de balneo Villensi in agro Lucensi posito* (Lucæ 1552). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*, allusion en 1582).  
101 DONATI : *De aquis Lucensibus quæ vulgo Villenses apelantur liber primus*. (Lucæ 1580). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*, allusion en 1582).  
102 JOUBERT : *Erreurs populaires au fait de la medecine et regime de santé... première partie*. (Bordeaux 1578 ou 1579). (Deux emprunts en 1580).

### Art militaire

- 103 VÉGÈCE \* : *Du fait de guerre et fleur de chevalerie quatre livres. Seste Jules Frontin, homme consulaire, des stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre livres. Ælian, de l'ordre et instruction des batailles, ung livre. Pareillement CXX histoires concernans le faict de guerre, jointes à Végèce. Traduits... par Nicolas Volcyr de Sérouville* (Paris 1536).  
104 MACHIAVELLI : *Il libro della guerra* ou la traduction française de Jehan Charrier 1546. Mentionné dans le *Journal des Voyages*. (Cf. ci-dessus N° 62).  
105 DU BELLAY (?) (Guillaume) : *Instruction sur le faict de la guerre extraicte des livres de Polybes, Frontin, Végèce, Cornazan, Machiavelle et plusieurs bons autheurs* (1548, 1549 ou 1553).  
Cf. en outre ci-dessus N° 69.

### Sciences occultes et Sorcellerie

- 106 BODIN : *La Démonomanie des sorciers* (1580, ou 1582, ou 1587). (Probablement uneallusion en 1588).

IV

Belles-Lettres

Grammaire

- 107 NIZOLIUS : \* *In M. T. Ciceronem observationes utilissimæ* (Ludguni 1562).  
108 VARCHI : *L'Ercolano, dialogo nel quale si ragiona delle lingue ed in particolare della Toscana e della Fiorentina* (peut-être Vinegia 1580). (4 emprunts en 1582).

Rhétorique

- 109 VICTORIUS ; \* *Commentarii longe doctissimi in tres libros Aristotelis de arte dicendi* (Basileæ 1559).  
110 DEMOSTHÈNE : (?) *Orationes* (une allusion aux *Olythiennes* en 1588).  
111 ISOCRATE : *Orationes*. Cf. N° 58.  
112 CICÉRON : *Opera*, tomus I. *Rhetorica*, tomus II, *Orationes*, (Quelques réminiscences en 1580 et en 1588).  
113 SÉNÈQUE LE RHÉTEUR : *Opera*. (5 emprunts en 1580, 1 en 1595).  
114 QUINTILIEN : *Institutionum oratoriarum libri XII*. (2 citations et 4 allusions en 1595).  
115 TACITE : *Dialogus de oratoribus*, dans les *Opera* (Cf. N° 209). (1 citation et 3 emprunts en 1580).  
POLITIEN : *Opera*. Le tome III contient ; les *Prælectiones*, *Orationes* et *Epigrammata*. (Cf. N° 150).  
116 MURET : (?) *Orationes*. (Mentionné dans le *Journal des Voyages*, et dans les *Essais* de 1582).  
117 RESKKE : *Oraison funèbre du cardinal Hosius* (1579). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*).  
118 LOISEL : *De l'œil des rois et de la justice* (probablement en manuscrit) ; sans doute aussi : *Deux remontrances faictes ès villes d'Agen et de Périgueux* (Paris 1584).

## Poésie

### Poètes grecs

- 119 CRISPIN : *Vetustissimorum Authorum Georgica Bucolica et Gnomica poemata quæ supersunt* (Paris 1569). (3 ou 4 emprunts en 1580).
- 120 FLORILEGIUM : \* *Diversorum epigrammatum in septem libros* (1521). (En grec sans trad.).
- 121 GAMBARA : \* *Carmina novem illustrium feminarum...* (Antverpiæ 1568). En grec ; seules des pièces de Moschus et de Bion jointes à ce recueil sont accompagnées d'une traduction latine. (Peut-être 1 emprunt en 1580).
- Cf. en outre Stobée, N° 73.
- 122 APOLINAIRE : \* *Interpretatio psalmorum versibus heroicis* (Paris 1552).
- 123 HOMÈRE : \* *Odyssea* (1525). (Peut-être une citation en 1580). Qui se retrouve dans les inscriptions de la « librairie ».
- 124 OPPIEN : *De venatione*, trad. latine de Jean Bodin (Paris 1555). (Allusion en 1580).

### Poètes latins anciens

- 125 AUSONE : \* *Ausonius Aldus* (Venetiis 1517). (1 citation en 1580).
- 126 AUSONE : \* *D. Magni Ausonii Burdigalensis poetæ opera...* (Lugduni 1558).
- 127 CATULLE : *Catullus, Tibullus, Propertius. Corn. Galli fragmenta*. (5 citations en 1580, 1 en 1582, 22 de 1588, 1 en 1595).
- 128 CLAUDIEN : *Opera*. (1 citation en 1580, 9 en 1588).
- 129 HYGIN : \* *Fabularum liber ad omnium poetarum lectionem mire necessarius... Ejusdem poeticon astronomicon libri quator...* (Basileæ 1549).
- 130 GALLUS : Cf. Catulle. (10 citations en 1588).
- 131 HORACE : *Opera*. (80 citations en 1580, 1 en 1582, 64 en 1588, 3 et 2 allusions en 1595, 1 inscription sur les parois de la « librairie »).
- JUVÉNAL : *Satiræ*. (4 citations en 1580, 46 en 1588).

- LUCAIN : *Annæus Lucanus* (Antverpiæ 1564). (8 citations en 1580, 28 en 1588).
- LUCRÈCE : *De rerum natura libri sex a Dionysio Lambino... locis innumerabilibus et auctoritate quinque codicum manuscriptorum emendati* (Parisiis 1563). (48 citations en 1580, 3 en 1582, 97 en 1588, 3 inscriptions sur les parois de la « librairie »).
- 132 MANILIUS : *Astronomicum* (Lugduni 1566). (9 citations en 1580).
- 133 MARTIAL : *Epigrammata*. (24 citations en 1580, 15 en 1588, peut-être 1 en 1595, 1 inscription sur les parois de la « librairie »).
- 134 OVIDE : *Opera* (peut-être Basileæ 1549). (27 citations en 1580, 40 en 1588, 5 en 1595).
- 135 PERSE : *Satiræ*. (1 citation en 1580, 1 en 1582, 20 en 1588, 1 en 1595, 1 inscription sur les parois de la « librairie »).
- 136 PÉTRONE : *Satiricon*. (2 citations en 1588).
- 137 PROPERCE : Cf. Catulle. (19 citations en 1588).
- 138 SIDOINE APOLLINAIRE : *Opera* (peut-être Lyon 1552). (1 citation en 1588, 1 en 1595) . . . . .
- 139 SILIUS ITALICUS : *De bello Punico secundo XVII libri*. (1 citation en 1580).
- 140 TIBULLE. Cf. Catulle (2 citations en 1580, six en 1588).
- 141 VIRGILE\* : *Virgilii Maronis Bucolica, Georgica et Æneis, nunc demum Nicolai Erythræi opera in pristinam lectionem restituta...* (Venetiis 1539). (26 citations en 1580, 2 en 1582, 83 en 1588, 5 en 1595).

**Poètes modernes qui ont écrit en latin**

- 142 BÈZE\* : *Theodori Bezae Vezelii poematum editio secunda, ab eo recognita; item ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata* (1569). On y trouve des vers de Henri Estienne, de Pontan de Sannazar, de Bembo, etc.
- 143 BÈZE : *Theodori Bezae Vezelii poemata*. (Lutetiæ 1548). (Mentionné en 1580). 1 citation en 1595.
- 144 BUCHANAN : peut-être : *Paraphrasis Psalmorum Davidis Poetica*, en tout cas des poèmes divers dans un recueil (cf. ci-dessus N° 142). (Mentionné en 1580).

- 145 CAPILUPUS : *Cento ex Virgilio de vita monacorum*.  
(Mentionné en 1595).
- 146 DORAT ou AURATUS : *Œuvres diverses*, peut-être aussi  
Pœmata (Lutetiæ 1586). (Mentionné en 1580).  
LA BOÉTIE : Cf. N° 71 (2 citations en 1580).
- 147 L'HOSPITAL : *Epistola seu Sermones* (Lutetiæ, 1585).  
(Mentionné dans les *Essais* de 1580 ; 1 citation sur  
les parois de la « librairie »).
- 148 MONTDORÉ ou MONTAUREUS : (Mentionné en 1580).
- 149 MURET : *Juvenilia* (allusion en 1588).
- 150 POLITIEN : *Opera* 1546. Le Tome III contient : les *Præ-  
lectiones, Orationes et Epigrammata*.
- 151 SECOND : *Basia* (Mentionné en 1580).
- 152 TURNÈBE : *Poèmes divers* (Mentionné en 1580).

#### Poètes Italiens

- 153 ARETINO (?) : (Mentionné en 1580).
- 154 ARIOSTO : *l'Orlando furioso* (5 citations en 1580).
- 155 PÉTRARQUE \* : *Il Petrarca con nuove et brevi dichiara-  
zioni...* (in Lyone 1550). (3 citations en 1580, 1 en 1582).
- 156 TORQUATO TASSO : *Gerusalemme liberata* (1580 ou  
1581). (4 citations en 1582, 3 en 1588). Cf. ci-dessus :  
*Rime e prose*, ouvrage auquel il prend une citation de  
l'*Aminthe* en 1582.

#### Poètes Français

- 157 BAÏF\* : *Œuvres en rime* (Paris 1573). Outre les Œuvres  
de Baïf, ces volumes contiennent six pièces de  
La Boétie.
- 158 DU BELLAY : (1 citation en 1580).  
LA BOÉTIE : Cf. ci-dessus N° 71 et de plus *Vingt-neuf  
sonnets* publiés dans les *Essais* de 1580. (1 citation  
en 1580).
- 159 MAROT : *Les œuvres de Clément Marot*, (1 citation  
en 1580, 1 en 1595).
- 160 PIBRAC : les *Quatrains*. (1 citation en 1580).
- 161 RONSARD : peut-être les *Œuvres*. (1 citation en 1580).
- 162 SAINT-GELAIS : sans doute les *Œuvres*. (1 citation  
en 1595).

### Poésie Dramatique

- 163 PLAUTE : *Opera*. (1 citation de 1580).  
164 TÉRENCE : \* *Terentii Comœdiæ* (Basileae 1538). (9 citations en 1580, 12 en 1588, 4 en 1595).  
165 TÉRENCE : \* *Terentii comœdiæ sex...* (Parisiis 1541).  
166 SÉNÈQUE : *Tragœdiæ decem*. (Quatre emprunts en 1580, un en 1588, cinq en 1595 dont plusieurs de seconde main).  
167 BUCHANAN : sans doute : *Jephte*, et *Baptistes sive Calumnia*. (Mentionné en 1580).  
168 MURET : sans doute *Julius Cæsar*. (Mentionné en 1580).  
169 COMÉDIES ITALIENNES : sans doute nombreuses. (Montaigne en lit dès sa plus tendre enfance : (I, 26, t. II, p. 72 et I, 25, t. II, p. 1). Il les juge dans ses *Essais* de 1580 (II, 10). Pendant son voyage il en achète onze à Florence (*Journal des Voyages*, p. 389).

### Fables

- 170 ÉSOPE : *Fabulæ*. (1 emprunt en 1580 ; 2 en 1588 plus 2 emprunts à la *Vie d'Esope* par Planude).

### Romans

- 171 HÉLIODORE : *L'histoire éthiopique traitant des loyales et pudiques amours de Theagenes et de Chariclea* (Paris 1547 ou 1549 ou 1559 ou 1570). (Mentionné en 1580).  
172 DON SILVES DE LA SELVA : \* *La dozena parte del invencible Cavallero Amadis de Gaula* (1549).  
173 SAN PEDRO : \* *Carcer d'amore tradotto dal magnifico messer Lelio de Manfredi*. (Vinegia 1546).

### Contes

- 174 BOCCACE : *Il Decamerone* (en italien ou dans la trad. d'Antoine Le Maçon). (Mentionnée en 1580 et en 1588, 1 emprunt en 1588).  
175 RABELAIS : *Œuvres*. (Mentionné en 1580, réminiscences à toutes les époques).

- 176 DESPÉRIERS : *Les nouvelles récréations et joyeux devis.* (1 emprunt en 1580).
- 177 ESTIENNE : *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote.* (3 emprunts en 1580).
- 178 MARGUERITE DE NAVARRE : *L'Heptaméron.* (3 emprunts en 1580, 1 en 1595).  
Cf. en outre les *Sérées* de Guillaume Bouchet, N° 91.

### Epîtres

- 179 APOLLONIUS : (?) *Epistolæ* (Basileæ 1554). Trad. lat. (peut-être 1 emprunt en 1588).
- 180 CICÉRON : *Opera*, t. III, *Epistolæ*. (1 emprunt en 1580, 1 citation en 1595).
- 181 PLINE LE JEUNE : *Epistolarum libri X.* (2 allusions en 1580).  
SIDOINE APOLLINAIRE : dans les *Opera*, cf. N° 138. (1 emprunt en 1580).  
POLITIEN : au tome I des *Opera* (cf. N° 81) sont les *Epistolarum libri XII.*  
GUEVARA : *Epistres dorées, morales, familiares, et discours salutaires du sieur don Antoine de Guevare Espagnol...* (trad. de Guterry). (1 emprunt en 1580).
- 183 CARO : *Le lettere famigliari del commendatore Annibal Caro, Venetia 1581.* (Mentionné en 1588).
- 184 FRANCO : *Lettere famigliari a diversi* (1580). (Mentionné dans le *Journal des Voyages*).
- 185 LETTRES ITALIENNES, cent volumes. (Cf. essai I, 40, en 1588, après le voyage d'Italie). Il est probable que Montaigne possédait les lettres de l'Arétin, de Bembo, de B. Tasso, etc., qui étaient parmi les plus fameuses, peut-être aussi des recueils d'auteurs divers.

V

**Histoire** (1)

**Méthode pour étudier l'Histoire**

- 186 BODIN (Jean): *J. Bodini methodus ad facilem histori-  
arum cognitionem.* (Dix emprunts avant 1580).

**Géographie Universelle**

- 187 MUNSTER \* (Sébastien): *La cosmographie universelle,  
contenant la situation de toutes les parties du monde,  
avec toutes leurs proprietz et appartenances...* (1565).

**Chronologie**

- 188 BEUTERUS: \* *Ephemeris historica; ejusdem de annorum  
mundi concinna dispositione libellus* (Parisii 1551).

**Histoire Religieuse**

**Religions payennes**

- 189 GYRALDO (Lelio): \* *De Deis gentium varia et multiplex  
historia...* Basileae (1548).  
190 DU CHOUL (Guillaume): \* *Discours de la religion des  
anciens Romains...* (Lyon 1555). (Peut-être 1 emprunt  
en 1588).  
HYGIN, cf. N° 129.

(1) Cette table des ouvrages historiques utilisés par Montaigne recevra quelques additions quand M. Dézeimeris aura publié les très intéressantes annotations marginales du Nicolle Gilles possédé par Montaigne. Le commentaire dont M. Dézeimeris les accompagnera ne manquera pas de nous apprendre beaucoup sur la culture historique de Montaigne. Si, comme le pense M. Dezeimeris, ces annotations sont des environs de 1564, elles nous renseigneront principalement sur les lectures historiques que Montaigne a faites antérieurement à l'époque où il a composé les *Essais*.

### Religion Chrétienne

- 191 NICÉPHORE CALLISTE : *Histoire ecclésiastique*. (Peut-être 1 emprunt de 1588, et peut être 3 emprunts de 1595).
- 192 THEODORÈTE, SOCRATE et SOZOMÈNE : *Histoire ecclésiastique tripartite*. (Peut-être 1 emprunt en 1580).

### Histoire Universelle d'une Époque

Cf. les N<sup>os</sup> 234, 238, 239, 241.

### Histoire de l'Antiquité

- 193 JUSTIN : *In Trogi Pompei lib. XLIV*. (1 emprunt avant 1580).

### Histoire des Juifs

- 194 JOSÉPHE (Flave) : *Œuvres*. (Dans une traduction latine ou dans une traduction française). (5 emprunts avant 1580).

### Histoire de la Grèce

- 195 HÉRODOTE : *Les neuf livres des histoires de Herodote prince et premier des historiographes grecz, ... plus un recueil de George Gemiste dict Plethon, des choses venues depuis la journée de Mantinée, le tout traduit du grec en françois par Pierre Saliat...* (Une dizaine d'allusions avant 1580, mais sans emprunt direct : quelques emprunts en 1588 ; une cinquantaine d'emprunts en 1595).
- 196 XÉNOPHON : *Anabase et Helleniques dans les Opera... nunc... Basileæ 1551*. (Cf. ci-dessus N<sup>o</sup> 32). (Plusieurs emprunts à l'*Anabase* en 1595).
- 197 GÉMISTE : Cf. ci-dessus Hérodote.
- DIODORE DE SICILE : *Sept livres des histoires de Diodore sicilien nouvellement traduyts de grec en françoys*. (Traduction d'Amyot). (4 emprunts avant 1580, 23 après 1588).

- 198 ARRIEN DE NICOMÉDIE : *Les faits et conquestes d'Alexandre le Grand, roy des Macedoniens, descripts en grec en huit lires, par Arrian de Nicomedie surnommé le nouveau Xenophon : traduicts nouvellement de Grec en François par Cl. Vuitart... A Paris, 1581.* (7 ou 8 emprunts dans l'éd. de 1588).
- 199 CURSIUS (Quintus) : \* *Q. Curtii historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus... Basileæ 1545.* Lu en juillet 1587, une quinzaine d'emprunts dans l'éd. de 1588).

## Histoire de Rome

### Temps préhistoriques

- 200 DENYS D'ALICARNASSE : \* *Dionysii Alicarnessei antiquitatum romanarum libri X. Lutetiæ 1546.*

### Histoire Générale

- 201 EUTROPE : *Eutropii decem libri historiarum.* (1 emprunt avant 1580).
- 202 TITE-LIVE : *Décades.* (Quelques allusions en 1580 et en 1588 ; en 1595, 38 citations et 28 emprunts).

### Époque Républicaine

- 203 PANVINIUS : \* *Panvinii Onuphrii, Veronensis, fratris eremite, Augustiani, Reipublicæ romanæ commentariorum libri tres... Venetiis 1558.*
- 204 CÆSAR (Julius) : \* *Julii Cæsaris commentarii novis emendationibus illustrati. Antwerpæ 1571.* (Nombreux emprunts avant 1580 ; lu de Février à Juillet 1578). (1 emprunt de 1588, 2 en 1595).
- 205 SALLUSTE : *Opera.* (Une allusion en 1580, 3 citations en 1595).
- 206 APPIEN : *Appien alexandrin, historien grec, des guerres des Romains livre XI... Traduit en François par feu M. Claude Seyssel.* (2 emprunts en 1580, 1 en 1588).

- 207 GROUCHY ou GRUCCHIUS : *De comitiis Romanorum* (Mentionné en 1580).

**Époque impériale**

- 208 PANVINIUS : \* *Onuphrii Panvini, Veronensis, fratris eremita, Augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IV ; ejusdem de comitiis imperatoris liber in quo universa imperatorum eligendorum ratio ab Augusto Cæsare usque ad imperatorem Carolum V Augustum sæpius immutata explicatur... Basileæ, 1558.*
- 209 TACITE : *Opera.* (Aucun emprunt direct, semble-t-il, aux ouvrages historiques, dans l'éd. de 1580 ; 3 citations et 23 emprunts en 1588, 5 citations et 9 emprunts en 1595).
- 210 SUÉTONE : *Suetonii XII Cæsares.* (Une quarantaine d'emprunts en 1580, quelques allusions, dans les éd. de 1588 et 1595, mais peut être aucun emprunt qui vienne directement de Suétone).
- 211 HISTOIRE AUGUSTE : \* *Cæsarum vitæ post Suetonium Tranquillum conscriptæ. Quarum auctores sunt hi : Dion Cassius Nicæus ; Ælius Spartianus ; Julius Capitolinus ; Ælius Lampridius ; Vulcatius Gallicanus ; Trebellius Pollio ; Flavius Vopiscus ; Sextus Aurelius Victor ; Pomponius Lætus, Joan. Baptistæ Egnatii, Veneti in eosdem annotationes... Lugduni 1551.* (Nombreuses allusions en 1580 et en 1588, mais pour la plupart elles viennent d'ouvrages de seconde main, notamment du « *De honesta disciplina* » de Crinit. Cependant 3 ou 4 emprunts de 1580 semblent venir directement de Spartien et de Lampride).
- 212 HÉRODIEN : *Historiarum Libri VIII,* traduction latine de Politen (au tome II des *Opera* de Politen qui contient des traductions d'Hérodien, d'Épictète, d'Alexandre Aphrodisée, Athanase, etc.).
- 213 AMMIEN : *Ammiani Marcellini historia.* (En 1580, beaucoup d'emprunts dans l'essai (II.-19), et 6 autres emprunts en dehors de cet essai).

- 214 ALLÈGRE : \* *Décade contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antoninus Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraites de plusieurs auteurs, Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par Antoine Allegre... Paris 1567.*
- 215 XIPHILIN : (?) *Dionis Nicæi, rerum Romanarum a Pompeio Magno, ad Alexandrum Mamææ filium epitome.* (Un emprunt dans chacune des 3 éditions ; peut-être sont-ils tous de seconde main).

#### Divers

- DU CHOUL (Guillaume) : Cf, N° 490.
- 216 MAURO : \* *Le antichita della citta di Roma... Venetia 1588.*
- 217 STREINNIUS : \* *Gentium et familiarum Romanarum stemmata... 1559.*
- 218 JUSTUS LIPSIUS : *Saturnalium sermonum libri duo qui de gladiatoribus* (Antverpiæ 1582). (10 citations en 1588).
- 229 JUSTUS LIPSIUS : *De amphitheatro liber* (Antverpiæ 1584). (4 citations et 1 long développement en 1588).

#### Histoire du Bas-Empire

- 220 ZONARAS : *Chroniques ou Annales de Jean Zonare.... Œuvre... traduit par J. Millet de S. Amour* (5 emprunts en 1580).

#### Histoire de France

##### Histoires générales

- 221 GILLES (Nicolle) : \* *Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes jusques au temps du roy Louis onziesme... Imprimées nouvellement sous la correction de M. Denis Sauvage de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens jusques à cest an Mil cinq cents soixante et deus. Paris, 1562.* (Au moins 1 emprunt certain en 1580).

- 222 PAUL-ÉMILE : *De rebus Francorum usque ad annum 1488 libri decem.* (2 emprunts en 1580).
- 223 DU HAILLANT : *L'histoire de France* (4 emprunts en 1595).
- 224 PAPIRE MASSON \* *Papirii Massonis Annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Lutetiae, 1577.*
- 225 DU TILLET (Jean) : *Memoires et recherches, Ou : Recueil des rois de France.* (1 emprunt en 1595).

### Histoires par époques

- 226 RAMUS (Pierre) : *Liber de moribus veterum Gallorum* (2 emprunts en 1580).
- 227 ÉGINHART : *Vie de Charlemagne.* (Mentionné en 1580).
- 228 JOINVILLE : *L'histoire et Chronique du treschrestien Roy S. Loys IX. du nom... Mise en lumière par Anthoine Pierre de Rieux. A Poitiers, 1547.* (4 emprunts en 1580).
- 229 FROISSART : *Histoire et cronique de Messire Jehan Froissart, Reveu et corrigé sur divers exemplaires par Denis Sauvage...* (7 emprunts en 1580 plus quelques allusions ; rien en 1588 ; 2 emprunts en 1595, mais qui ne sont que des réminiscences et qui ne prouvent pas un contact nouveau avec le texte).
- 230 MONSTRELET : *Chronique d'Enguerran de Monstrelet... histoire... reveue et corrigée sur l'exemplaire de la Librairie du Roy,... Paris 1572.* (2 emprunts en 1580 ; 1 allusion en 1588 qui ne prouve pas que Montaigne ait relu Monstrelet à cette époque).
- 231 COMMINES (Philippe de) : *Les Memoires de Messire Philippe de Commines... reveus et corrigez par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un exemplaire pris à l'original de l'Auteur...* (Lu déjà en 1572. 1 emprunt certain en 1588, et en outre 1 allusion et 1 emprunt indirect.
- 232 LA MARCHE (Olivier de) : \* *Les Mémoires de Messire Olivier de la Marche... nouvellement mis en lumière par Denis Sauvage...* (Lu le 6 Mars 1586. 1 emprunt en 1588).

- 233 DU BELLAY (Guillaume et Martin) : *Les memoires de Mess. Martin Du Bellay, seigneur de Langey... ausquels l'auteur a inséré trois livres, et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, son frere. Paris 1569.* (Environ 26 emprunts en 1580).
- RABUTIN : (?) *Commentaires des dernières guerres en la Gaule belge.* (Peut-être 1 réminiscence en 1580).
- 234 PARADIN (Guillaume) : *Continuation de l'histoire de nostre temps* (1 emprunt en 1595).
- 235 DE BELLOY : \* *Examen du discours publié contre la maison royale de France... sur la loi Salique, 1587.*

#### Histoires par Région

- 236 BOUCHET (Jean) : *Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaire des Roys de France et d'Angleterre, et des Pays de Naples et de Milan.* (Une quinzaine d'emprunts en 1580).
- 237 SAUVAGE (Denis) : \* *Cronique de Flandres anciennement composée par auteur incertain, et nouvellement mise en lumière par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie... Lyon 1564.* Ouvrage relié dans le même volume que les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, et lu également en mars 1586.

#### Histoire d'Italie

- 238 ARETINO (Leonardo) : \* *La historia universale de suoi tempi di M. Lionardo Aretino. Nella qual si contengono tutte le guerre fatte tra Principi in Italia, et spzialmente da Fiorentini in diversi tempi fino al MCCCCIV, con la giunta delle cose fatte da quel tempo fino al anno MDLX, et con l'annotationi poste in margine a suoi luoghi. In Venetia (à la fin) appresso Franc. Sansovino.*
- 239 GIOVIO (Paolo) : \* *Pauli Jovii Novocomensis... historiarum sui temporis tomus primus 1553, tomus secundus 1554.* (8 emprunts en 1595).
- 240 GUICCIARDINI (Francesco) : *Historia d'Italia.* (Lu vers 1572.) 7 ou 8 emprunts en 1580.

- 241 VILLANI (Giovanni) : \* *La prima parte delle historie universali de suoi tempi. In Venezia 1559.* (Important pour l'histoire de Florence.) Montaigne possédait aussi sans doute la seconde partie, à laquelle il semble faire 1 emprunt en 1595.
- 242 GIUSTINIANO : \* *Petri Justiniani, Patritii Veneti. Aloysii F. rerum Venetarum ab urbe condita historia. Venetiis... 1560.*
- EGNATIUS : \* *De exemplis illustrium virorum Venete civitatis atque aliarum gentium. Parisiis 1554.* (cf. n° 82).

### Histoire des Pays-Bas

- 243 *Les cruels et horribles tormens de Balthazar Gerard... pour avoir tué Guillaume de Nassau prince d'Orange (?)* (Paris 1584) ou un autre pamphlet sur le même sujet. (Allusion en 1588).

### Histoire de Suisse

- 244 SIMLER : *La République des Suisses mise en François.* (Ouvrage acheté par Montaigne lors de son voyage, et confisqué à Rome).

### Histoire d'Espagne

- 245 CONESTAGGIO DE FRANCHI : \* *Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia. Genova, 1585.* (2 emprunts en 1595).

### Histoire du Portugal

- 246 OSORIO : \* *Hieronymi Osorii Lusitani, ... de rebus Emmanuelis regis ... libri duodecim. Coloniae 1574.* (14 emprunts en 1595).
- 247 GOULARD (Simon) : Traduction de l'ouvrage précédent et d'une partie de l'histoire de Lopez de Castañeda sous le titre de : *Histoire du Portugal.*

Cf. encore les N<sup>os</sup> 245, 262.

### Histoire d'Allemagne

- 248 \* *Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IIII. Francofurti 1566.*
- 249 BONFINIUS (Antonius) : \* *Rerum Ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Basileæ 1568.*  
Cf. encore le N° 208.

### Histoire d'Angleterre et d'Écosse

- 250 BUCHANAN : *De jure regni apud Scotos.* (Mentionné dans l'essai III, 7 : peut-être emprunt de quelques citations latines.)
- 251 BLACKWOOD : *Adversus Georgii Buchanani dialogum, de jure regni apud Scotos, pro regibus apologia... Pictavis 1581.* (Mention dans l'essai III, 7 ; peut-être emprunt de quelques citations latines.)

### Histoire de Pologne

- 252 CROMER (Martin) : (?) *Polonia, sivi de origine et rebus gestis Polonorum, libri XXX.* (1 emprunt très douteux en 1595).
- 253 HERBURT FULSTIN : \* *Histoire des Roys et Princes de Poloigne... traduite de latin en François par François Balduin, Paris 1573.* (4 emprunts en 1588, lu en Février 1586.

### Histoire de Turquie

- 254 CHALCONDYLAS (ou mieux CHALCOCONDYLAS) : *L'histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres... De la traduction de Blaise de Vigenere. Paris 1577 ou 1584.* (14 emprunts en 1595).
- 255 POSTEL (Guillaume) : *Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchiques ou Schitiques ou Tartaresques et aultres.* (9 ou 10 emprunts en 1595).

- 256 GIOVIO (Paolo) : ? *Commentari delle cose dei Turchi... con gli fatti e la vita di Scanderberg.* (Peut-être 1 emprunt en 1580.
- 257 GIOVIO (Paolo) : *Ordo ac disciplina turcicae militiae.* (Peut-être 1 emprunt en 1595).
- 258 LAVARDIN : *Histoire de Georges Castriot surnommé Scanderberg ... Paris 1576.* (Environ 4 emprunts en 1595.
- 259 LEBELSKI (Georges) : *Description des jeux et magnifiques spectacles representez à Constantinople en la solennité de la circoncision du fils d'Amurath, l'an mil cinq cens huitante deux, es mois de May et de Juin.* Paris 1583. (1 emprunt en 1588.
- 260 PORSIUS (Henri) : *Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvens, entre Amurath troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende roy de Perse* (Ouvrage relié avec le précédent.

### Histoire de Chypre

- 261 LUSIGNAN : \* *Description de toute l'isle de Cypre et des Roys princes et Seigneurs tant payens que Chrestiens qui ont commandé en icelle.* Paris 1580.

### Histoire d'Asie

#### Inde

- 262 LOPEZ DE CASTAÑEDA : \* *Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses.* Anvers 1554. (Ce n'est que le premier livre. Montaigne avait une traduction d'une importante partie de cet ouvrage et il y a fait au moins 3 emprunts en 1595. Cf. ci-dessus Goulard, numéro 247).
- 263 BALBI (Gasparo) : *Viaggio dell'Indie Orientali... Venet. 1590.* (Au moins 3 emprunts en 1595). Cf. en outre le numéro 246.

#### Chine

- 264 GONÇALEZ DE MENDOZA : *Histoire du grand royaume de la Chine... mise en François... par Luc de la Porte.* Paris 1588. (Au moins 2 emprunts dans l'éd. de 1595).

### Histoire d'Afrique

- 265 LÉON (Jean) (?) : *Leo Africanus*. (Peut-être un emprunt en 1588. Cette Histoire de Léon est souvent reliée avec l'*Histoire d'Éthiopie* écrite par Alvarez. Cf. en outre le numéro 245.

### Histoire d'Amérique

- 266 LOPEZ DE GOMARA : *Histoire générale des Indes Occidentales et terres neuves... traduite en François par le S. de Genillé Mart. Fumée. Paris 1584*. (Nombreux emprunts en 1588).
- 267 LOPEZ DE GOMARA : *Historia di Don Ferdinando Cortes... tradotta in lingua italiana per Agostina di Cravalix*. (5 à 6 emprunts dans l'édition de 1588).

### Biographie

- 268 CORNELIUS NEPOS : *De virorum excellentium vita*. (2 emprunts en 1580 ; 3 en 1588 ; 2 ou 3 en 1595).
- 269 PLUTARQUE : \* *Plutarchi Charonei quæ vocantur parallelæ*. Texte grec des *Vies* avec la trad. latine de Xylander (Basileæ 1560).
- 270 PLUTARQUE. *Les Vies, traduction d'Amyot*. (En 1580, 86 emprunts ; en 1588, 46 ; 8 en 1595).
- 271 DIOGÈNE LAERCE : *De vitis ac moribus priscorum philosophorum libri decem*. (En 1580, 6 ou 7 emprunts qui viennent presque tous de la *Vie de Pyrrhon* ; 3 ou 4 en 1588 ; environ 125 en 1595.
- Cf. en outre les numéros 194 (pour le *De vita sua* de Josèphe), 198, 199, 210, 214, 256, 258.



## La culture de Montaigne

---

Nous connaissons maintenant plus de deux cent cinquante des livres que possédait Montaigne. C'est peu de chose assurément si l'on songe qu'il a déclaré avoir mille volumes autour de lui. C'est quelque chose cependant. D'abord, on peut se demander si ce nombre de mille, qui lui a échappé un jour (1), n'est pas un peu exagéré, et si, avec son imagination de Gascon, Montaigne n'a pas embelli cette « librairie » où il se plaisait tant, qui d'ailleurs (nous voulons bien l'en croire) était « des belles parmi les « librairies de village ». Et puis si nous n'avons pas tout retrouvé, nous sommes assurés à tout le moins de connaître la partie principale. Nous voudrions sans doute plus de renseignements, sur les livres de jeunesse, sur ceux qui ont façonné son esprit encore tendre. A tout le moins nous sommes en mesure de nommer à peu près tous les livres dont Montaigne s'est servi pour écrire. Suivant toute vraisemblance, ce sont ceux qui ont tenu le plus de place dans ses préoccupations et qu'il a maniés le plus volontiers. Ils nous suffisent pour nous faire une idée très juste de sa culture.

Nous voyons d'une manière incontestable que cette culture était, avant tout une culture latine et italienne. La littérature française originale était encore trop pauvre pour former un esprit. Naturellement les livres français sont nombreux dans sa bibliothèque : chez un curieux comme Montaigne, il ne saurait en être autrement ; mais parcourez un à un tous les rayons que nous venons de garnir, vous verrez que dans ses livres français il y a peu d'aliment solide. Quand on a quelque chose de sérieux à faire savoir, on l'écrit encore très généralement en latin : nous venons de voir que moins de quinze ans avant que Montaigne prenne la

(1) III, 42, t. VI, p. 299.

plume, pour recommander ses ouvrages, Bouaystua u jugeait nécessaire de les donner comme des traductions du latin. En théologie, en jurisprudence, en médecine, dans les diverses sciences, il n'y a rien, ou à peu près rien ; la morale ne fait encore que balbutier ; la politique va naître autour de 1575 seulement, à l'occasion des troubles civils. En tout cela, il n'y a pas encore d'expériences accumulées. Notre poésie, il est vrai, est beaucoup plus avancée : elle reste cependant serve de ses modèles, et surtout elle est bien jeune pour avoir encore un grand prestige : Montaigne a beau la louer, il lui doit assez peu. Seuls le genre du conte et surtout celui de l'histoire, lui fourniront beaucoup (1), mais là même s'il trouve chez les auteurs français de quoi piquer sa curiosité et retenir son attention, il ne trouve rien qui satisfasse pleinement son jugement, et qui soit capable de tremper sa pensée.

La littérature espagnole pouvait avoir une influence plus profonde sur son esprit, car, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne, qui nous a devancés, a une action incontestable sur les lettres françaises. Mais Montaigne ne savait pas l'espagnol. Il est difficile sans doute qu'un Gascon n'entende pas quelque chose d'une langue qui est si voisine des dialectes du Midi ; Montaigne était peut-être capable de déchiffrer un texte espagnol ; il ne devait pas le lire avec aisance. Nous n'avons rencontré que deux livres castillans dans sa bibliothèque, et nous ne voyons pas qu'à aucun des deux il ait fait le moindre emprunt. Sur le titre de l'un d'eux il a écrit « livre Espagnol » : dans aucun de ses volumes latins, italiens ou grecs, nous ne retrouvons une mention analogue à celle-là ; elle indique sans doute que le livre est de ceux que Montaigne ne comprend pas. Il a néanmoins subi l'influence de l'Espagne, d'abord et dès l'enfance par son père, qui, nous dit-il, « mesloit son langage de « quelque ornement des livres vulgaires, sur tout espagnols ; et « entre les espagnols luy estoit ordinaire celuy qu'ils nomment « Marc-Aurele. » (II, 2, t. III, p. 18). Par son père, les œuvres de Guevara, tout imprégnées de morale ancienne, et quelques autres ont pu déposer en lui des enseignements et des germes de réflexion. Ensuite, il a connu quelques-unes des œuvres qui se publiaient

(1) Montaigne a trente-cinq ou trente-six volumes d'histoire en français, autant qu'en latin.

au-delà des Pyrénées par les traductions italiennes et françaises qu'on en donnait. En français, nous avons trouvé dans son catalogue par exemple les *Épîtres dorées de Guevara*, les *Leçons de Messie*, les *Vies de dix empereurs romains*, traduites encore de Guevara, surtout l'*Histoire générale des Indes de Lopez de Gomara*; en italien, un autre ouvrage de ce même Lopez de Gomara, et la fameuse *Prison d'amour* qui eut un si vif succès au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais en somme, tout cela fait un assez maigre bagage. L'ignorance de la langue a empêché Montaigne d'être plus ouvert à l'influence espagnole. Pour l'Italie, il n'avait pas le même obstacle.

Montaigne appartenait encore à cette génération qui avait vu venir d'Italie toutes les délicatesses de l'esprit, les arts, le luxe et le bien-être, presque l'antiquité elle-même. Il avait appris à la connaître et à l'aimer par son père qui lui avait laissé un « papier journal » de ses campagnes au-delà des Alpes, et il lui devait le système d'éducation que ce père en avait rapporté, et qui l'avait préparé, lui, tout jeune encore, à se pénétrer de l'influence italienne. Dès son enfance, il est probable qu'il sut lire la langue de l'Arioste. A l'âge de sept ou huit ans, nous le voyons se plaire aux comédies italiennes, et il est assez vraisemblable qu'il les lisait dans le texte. En tous cas, vers 1572, au moment où il commence ses *Essais*, il n'est aucunement douteux qu'il lise Guichardin en italien : nous l'avons démontré. A vrai dire, il n'est pas encore absolument maître de la langue, et un peu plus tard il écrira : « Je ne sçay parler que la langue françoise » (II, 17..., D., t. II, p. 219). Il serait incapable de soutenir une conversation en italien, et il est possible que cela le rende paresseux à aborder les ouvrages en cette langue. Mais en 1580 et en 1581, il séjourne une année au delà des Alpes ; pendant ce temps, il parle constamment l'italien, il s'exerce même à l'écrire ; au sixième mois de son séjour, son *Journal*, jusqu'alors rédigé en français, se met à parler toscan ; et son toscan, sans doute, n'est pas des plus purs : des juges compétents le trouvent néanmoins suffisamment correct. Dans l'édition des *Essais* qu'il publiera à son retour, en 1582, Montaigne pourra corriger l'assertion de tout-à-l'heure, qui désormais est erronée. Il sait maintenant parler l'italien ; les livres italiens lui réserveront encore plus d'agrément que par le passé.

Or, l'Italie a des moralistes en grand nombre : elle en a, comme Gelli, qui savent traiter les questions pratiques avec une poésie attrayante et avec une grande familiarité ; elle en a comme Balthasar Castiglione, qui organisent une vie de société infiniment séduisante. Elle a des politiques, comme Machiavel, qui font penser, et tout d'abord Machiavel fera la conquête de Montaigne. Elle a des poètes fameux, auxquels une célébrité déjà ancienne assure un grand prestige. Ses conteurs, ses poètes dramatiques, ses épistoliers si nombreux, très assouplis déjà à l'habitude de l'observation morale, accumulent sans cesse sur l'homme une ample moisson d'expériences psychologiques. Elle a des historiens comme Guichardin, qui joignent à un art très conscient une sérieuse habitude de la réflexion critique. Dans tous les genres, elle a produit des écrivains et des savants renommés ; pour toutes les formes d'activité, elle peut offrir des maîtres. Or, nous avons lu, dans le catalogue de Montaigne, les noms de Guichardin, de Machiavel, de Pétrarque, de Gelli, de Castiglione, de Boccace, et nous y avons trouvé des comédies italiennes en grand nombre, et des recueils d'épîtres peut-être plus nombreux encore.

Mais beaucoup plus que les Italiens, les véritables éducateurs de Montaigne, ce sont les anciens, et parmi les anciens ce sont surtout les latins. « Je ne me prens guiere aux livres nouveaux, « écrit-il vers 1580, pour ce que les anciens me semblent plus « tendus et plus roides ; ny aux grecs, par ce que mon jugement « ne se satisfait pas d'une moyenne intelligence. » (II, 10, t. III, p. 122). De fait, il est tout enveloppé de livres latins quand il est assis à sa table de travail autour de laquelle sa bibliothèque s'arrondit en demi-cercle. Nous ignorons sans doute en quelle langue étaient quelques-uns de ses volumes, mais pour deux cent cinquante d'entre eux nous avons le droit d'être affirmatifs. Or, sur ces deux cent cinquante, cent quarante environ (près de trois sur cinq) sont en latin, tandis que trente-cinq seulement sont italiens.

La pédagogie de Pierre Eyquem a donc porté tous ses fruits. C'est peut-être à ce petit monde tout artificiel de latiniseurs, façonné de toutes pièces au milieu du Périgord pour l'éducation du jeune Michel, que nous devons le penseur et l'artiste des *Essais*. Au

collège jusqu'à treize ans, Montaigne continua à parler et à écrire presque exclusivement le latin. Le résultat de tout cela fut que le latin était proprement « sa langue maternelle ». Sans doute, après la sortie du collège, il cessa de s'en servir pour les usages pratiques (cf. III, 2), mais le latin lui resta si familier, si naturel que, dans les grandes émotions, les premières exclamations qui lui montaient aux lèvres étaient des « parolles latines » (III, 2). Il se sentait aussi à l'aise dans un livre latin que dans un livre français; lui, si paresseux, il n'avait besoin d'aucun effort pour en avoir la pleine intelligence. A cinquante ans passés, même la phrase de Tacite, souvent difficile à suivre, ne l'arrête pas. Il « court de fil » ses grands ouvrages historiques, et nous avons constaté tout-à-l'heure que, bien qu'il ait pu fort aisément se procurer une traduction, c'est dans le texte qu'il a lu Tacite. Cette parfaite connaissance de la langue de César et de Sénèque est tout-à-fait capitale. Encore à l'époque où vit Montaigne, le maniement d'une langue ancienne constitue un avantage considérable parce qu'il ouvre des trésors à l'esprit.

A l'âge de sept ou huit ans, voilà le jeune Michel qui se passionne pour les *Métamorphoses* d'Ovide. Ses distractions à lui seront des lectures latines. Au lieu de s'arrêter aux romans de chevalerie, aux *Amadis* qui font fureur, il « enfile tout d'un train Virgile en « l'Éneïde, et puis Terence, et puis Plaute. » (1) Il a pris le goût de la poésie latine, et toujours il la lira avec un vif intérêt. Comme les *Métamorphoses* et les comédies charment l'enfant, l'adolescent se complaira dans la lecture des élégiaques et d'Horace; l'homme mûr s'attachera à Lucain et à l'œuvre philosophique de Lucrèce (probablement après 1563, date de son édition); et puis il reviendra à Virgile pour prendre dans les *Géorgiques*, une conscience plus pleine de la perfection de son art. Et tout le long de sa route il aura fait une ample provision d'observations morales et de fortes expressions. Il s'essaiera lui aussi à faire des vers latins. La poésie latine tiendra tant de place dans ses préoccupations qu'il lui prendra près de huit cents citations dans les *Essais*.

En même temps, les moralistes comme Cicéron et surtout Sénèque, les historiens comme César, Salluste, Tite-Live et

(1) I. 26, t. II, p. 72.

✓ surtout Tacite, le peintre des mœurs de la Rome impériale, stimuleront sa pensée et exciteront son enthousiasme. Et sa connaissance du latin lui rend d'autres services encore. Non seulement elle lui donne accès aux œuvres de l'antiquité romaine, merveilleusement éducatives par leur grande clarté, mais elle lui révèle les meilleures productions modernes qui continuent à paraître en latin, et elle lui ouvre une partie des trésors grecs.

Son père n'avait pas négligé le grec. Il désirait que Michel pût le lire et ses maîtres imaginèrent un jeu qui devait, sans qu'il lui en coûtât trop d'effort, fixer dans sa mémoire les combinaisons compliquées des déclinaisons grecques. Montaigne n'en a guère profité. Malgré tout, il eût fallu se donner du mal pour assimiler un vocabulaire très riche et très nouveau pour ses oreilles. Sur ce point, l'éducation trop molle de Pierre Eyquem aboutit à un complet insuccès. Vers 1572, au moment où il s'improvise homme de lettres, on voit que Montaigne fait effort pour déchiffrer le grec. Il s'acharne à quelques recueils de poésie : il aimerait, pour se donner des airs de savant, à émailler sa prose de vers grecs aussi bien que de vers latins. Dans ces efforts de la première heure, toujours une traduction latine l'aide à comprendre un texte qui sans doute resterait obscur à son esprit. Vite d'ailleurs il s'est lassé, et il a renoncé. L'édition de 1580 ne contient qu'une douzaine de citations grecques, qui toutes sont prises à deux ou trois recueils au plus, et qui semblent être des premières années ; dans les éditions suivantes on n'en trouvera presque pas de nouvelles, et celles que Montaigne insérera, il ne les devra pas à des livres grecs, il les aura rencontrées par hasard au cours de ses lectures.

Vers 1579 il a écrit très sincèrement : « Je n'ay quasi du tout « point d'intelligence du grec. » (I, 26). La vérité est sans doute qu'il aurait pu le déchiffrer, mais comme il ne voulait pas se donner de peine, et comme il tenait à cette pleine intelligence qui seule permet de jouir entièrement d'une lecture, ses livres grecs sont restés fermés sur leurs rayons. Voilà pourquoi les poètes grecs, et notamment les tragiques, ne sont pour ainsi dire pas représentés dans les *Essais*. Les poètes ne se traduisent pas. Partout où cela a été possible des traductions françaises ont comblé cette lacune, car Montaigne s'est mis à la besogne précisément à

l'époque où les traductions françaises d'ouvrages grecs commençaient à se multiplier : traduction de Diodore par Amyot (1534), traduction d'Hérodote par Saliat (1536), surtout traductions de Plutarque, les plus importantes de toutes, par Amyot (1539 et 1572), traduction d'Arrien par Witard (1581), etc. Beaucoup d'auteurs cependant n'avaient pas encore trouvé leur traducteur français. Ceux-là, c'est encore le latin qui les a révélés à Montaigne. Et pour qu'on sente combien, sur ce point encore, est important le service que sa connaissance de la langue latine lui a rendu, il suffira de rappeler que c'est dans des traductions latines qu'il a connu Xénophon, Sextus Empiricus, Diogène Laërce et Platon.

Dans une culture où le latin tient une place si prépondérante, nous pourrions nous attendre à voir dominer les préoccupations oratoires. Il n'en est rien. La déclamation était un exercice favori des collèges, et l'étude de la rhétorique y était en honneur. Les contemporains de Montaigne s'essaient à enfler la voix bien souvent, à étirer leurs phrases grêles et essoufflées. Montaigne réagit contre cette tendance. Nous avons laissé presque vide le rayon de l'éloquence, cela ne veut pas dire que Montaigne avait peu d'œuvres oratoires, mais simplement qu'il faisait peu souvent usage de celles qu'il avait, et c'est ce qu'il nous intéresse de savoir.

La philologie ne l'attire pas davantage. Elle séduit alors plus ou moins complètement à peu près tous ceux qui ont une connaissance profonde des langues anciennes. Le XVI<sup>e</sup> siècle est le siècle de la philologie. Montaigne n'est aucunement sensible à ses attraits. Un dictionnaire du purisme cicéronien, voilà tout ce que nous avons trouvé dans sa bibliothèque qui concerne la philologie latine ; encore, à la manière dont il a parlé de Cicéron et des scrupules grammaticaux, il y a gros à parier qu'il n'a jamais utilisé cet ouvrage. Il ne lit pas en philologue.

Et d'ailleurs il n'a aucune culture scientifique, aucune science ne le retient. La jurisprudence, avec laquelle il a eu plus à faire qu'avec toute autre, ne lui inspire que des sarcasmes. Nous avons entendu ses plaisanteries irrévérencieuses sur Aristote, et nous avons constaté qu'il ne nous a pas trompé quand il a écrit : « De « m'estre rongé les ongles à l'estude de Platon ou d'Aristote, je ne « l'ay jamais fait. » Il a dit encore : « Je n'ay gousté des sciences »

« que la crouste première en mon enfance, et n'en ay retenu qu'un  
« général et informe visage... Car, en somme, je sçay qu'il y a une  
« medecine, une jurisprudence, quatre parties en la mathema-  
« tique, et en gros ce à quoy elles visent ; mais de y enfoncer plus  
« avant..., je ne l'ay jamais faict : ce n'est pas mon occupation. » (1)  
Ces déclarations ne sont pas trompeuses : nous le voyons d'après  
ses lectures. Les ouvrages de sciences sont rares sur les rayons de  
sa bibliothèque.

Au contraire, les ouvrages de politique et de morale sont très  
nombreux et c'est bien encore une tendance de la littérature  
romaine que cette prédominance des préoccupations pratiques. Si  
nous joignons à leur liste ceux que nous avons classés sous la  
rubrique Mélanges, et qui traitent souvent des mêmes questions,  
nous n'aurons pas moins de soixante numéros de notre catalogue.  
Encore est-ce parmi ces soixante ouvrages que se rencontrent ceux  
que les *Essais* ont le plus largement mis à contribution : les *Opus-  
cules* de Plutarque, les *Épîtres* de Sénèque, les *Traité*s de Cicéron.  
Deux autres rayons très fournis, même plus fournis encore, sont  
le rayon de la poésie et celui de l'histoire. Il y a plus de cinquante  
volumes de poésie, et quatre-vingt-cinq volumes d'histoire. Nous  
verrons plus tard quels liens intimes, aux yeux de Montaigne,  
relient l'histoire et la poésie à la morale ; nous constaterons  
que, comme les moralistes par leurs préceptes, les poètes lui font  
connaître l'homme par leur analyse du cœur humain, et les histo-  
riens par les exemplés vivants dont leurs récits sont remplis.

Pour l'instant, contentons-nous de remarquer que si l'on addi-  
tionne ces trois groupes, on obtient le total respectable de près de  
deux cents volumes. En somme, à peu près tout ce que nous avons  
retrouvé de la bibliothèque de Montaigne est là. Là surtout sont  
tous les livres auxquels les *Essais* doivent beaucoup, ceux par  
conséquent que Montaigne lisait souvent. Avec eux, seuls quelques  
ouvrages philosophiques qui examinent le problème de la connais-  
sance ont fourni de nombreux emprunts. Ce sont par exemple les  
*Académiques* de Cicéron, le *De Vanitate scientiarum* de Corneille  
Agrippa, un écrit de Guys de Brués *Contre les nouveaux académiciens*.  
Quand il s'attarde à ces lectures, il semble que Montaigne s'écarte

(1) (I, 26, t. II, p. 20).

de ses préoccupations ordinaires, qu'il quitte les questions pratiques pour les théoriques.

Ce n'est qu'une apparence. La théorie et la pratique sont intimement liées et c'est seulement dans la mesure où elles sont liées que Montaigne s'intéresse à la théorie. Pour lire avec fruit, il faut que Montaigne réfléchisse sur la valeur de cette science morale dont ses livres lui parlent, il faut qu'il se demande quel est le degré de certitude de ces exemples que ses historiens lui content et la solidité des conséquences qu'on en peut tirer. Il lui faut prolonger sa méditation morale par une méditation sur la logique. Ses livres sur la certitude de la connaissance complètent les leçons de son Plutarque et de son Sénèque, ou, si l'on veut, ils leur servent d'introduction.

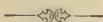
En dehors de ce cycle, il n'y a presque rien. La théologie, la jurisprudence, la médecine, les sciences sont à peine représentées, ou plutôt, nous ne pouvons pas espérer retrouver les ouvrages qui en traitent, même si Montaigne les possédait, car il n'en faisait pas usage. C'est le hasard seul qui, grâce à l'habitude de Montaigne d'apposer sa signature sur ses livres, nous a permis d'en connaître quelques-uns. Ceux que nous pouvons apercevoir à travers les *Essais*, il les lisait en moraliste, car Montaigne lisait en moraliste des ouvrages de tout genre. Nous l'avons vu tout-à-l'heure puiser des sentences morales et des exemples qui lui font connaître l'homme dans l'indigeste compilation de Pline l'ancien ; l'*Institution oratoire* de Quintilien l'intéresse moins par ses préceptes de rhétorique que par ses idées pédagogiques ; chez saint Augustin et dans la *Bible*, nous l'avons vu chercher beaucoup moins des autorités que des sentences et des idées morales. C'est encore comme moraliste qu'il s'intéresse aux contes et aux épîtres.

C'est que la grande affaire de Montaigne, quand il lit, c'est de faire profiter sa pratique de ses lectures, c'est d'organiser sa vie. Tout le travail philologique qui absorbe ses contemporains, l'effort des sciences qui essaient de renaître, la théologie qui se survit à elle-même, la jurisprudence à laquelle la Renaissance vient d'infuser un sang nouveau, tout cela reste comme étranger à sa pensée. Il n'a pas été préparé à s'« embesogner » de toutes ces questions qui ne le touchent pas directement. Toutes ses

réflexions alimentées par ses livres finiront par converger vers un souci, toujours le même, le souci de bien vivre et de bien mourir. Aussi, quand il s'assied devant son bureau, quand il tend la main pour prendre ses livres, son but est d'abord d'étudier l'homme et les conceptions morales qui ont été émises sur l'homme ; ensuite, de critiquer la raison humaine pour mieux connaître le fait moral et fonder solidement ses propres opinions. Un problème de logique et un problème de morale, très étroitement unis l'un à l'autre, dans la dépendance l'un de l'autre, avec le désir de goûter des distractions esthétiques, voilà ce qui attire Montaigne vers sa tour et sa librairie, et voilà les préoccupations qui vont envahir de plus en plus sa vie.

Naturellement, elles se feront jour dans les *Essais*, elles finiront par les emplir. Il nous faut suivre pas à pas l'histoire de leur composition, afin de voir comment les résultats des recherches de Montaigne s'y sont inscrits. Quand nous aurons daté les *Essais*, nous pourrons tenter de comprendre comment les deux courants de sa pensée, le courant logique et le courant moral, se sont développés et nous verrons où ils ont abouti.

## Deuxième Partie



### La Chronologie des Essais



Toute étude sur l'œuvre de Montaigne doit se baser sur une chronologie aussi précise que possible des *Essais*. Rien ici n'est figé : la pensée, le cadre, le style, tout est souple et se transforme. Pour bien comprendre comment son œuvre s'est bâtie, des dates sont nécessaires.

Sous la forme que nous lui voyons, c'est un genre nouveau qui paraît dans l'histoire de la littérature. Nulle part nous ne trouvons des *Essais* avant ceux de Montaigne. Montaigne a conduit le genre à un haut degré de perfection et lui a assuré une brillante postérité ; mais il n'est pas arrivé là sans tâtonnements. La structure de l'essai varie d'un chapitre à l'autre. D'où vient-il, quels sont ses éléments constitutifs, quels sont ses ancêtres ? Comment Montaigne l'a-t-il façonné, transformé ? Comment a-t-il assuré son succès ? Pour répondre à ces questions, il faut de toute nécessité savoir quels sont les plus anciens de ces essais, et demander à la chronologie des points de repaire qui nous permettent de suivre les transformations successives.

La philosophie qu'il a coulée dans ce cadre ne s'est pas elle non plus, formée en un jour. Montaigne a dû traverser une série d'étapes avant de se trouver en pleine possession de ce qu'on peut appeler sa pensée personnelle. Si nous voulons bien pénétrer cette pensée, il faut de toute nécessité en distinguer ce qui revient à ces époques de transition. Alors seulement nous aurons chance de ne pas tomber dans les erreurs traditionnelles, de ne pas prendre une opinion passagère pour l'expression dernière de sa personnalité, de ne pas, par la confusion des temps, jeter la contradiction et l'incohérence dans ses vues.

Il faut encore, pour bien comprendre la portée de cette pensée, connaître le moins mal possible l'évolution dont elle est le terme, savoir dans quel sens et sous quelles influences elle s'est produite. Il y a plus : les étapes préparatoires ne sont guère moins intéressantes pour nous que leur résultat. C'est la vie intérieure de Montaigne tout entière qui nous attire, c'est l'effort continu de cet esprit ardemment épris de vérité, pour se faire de la vie humaine une conception de plus en plus juste, et pour élaborer une forme littéraire de plus en plus propre à l'exprimer. La vie et les lectures viennent y déposer comme des couches successives d'expérience ; chaque fois il s'efforce d'en dégager la leçon, et chaque fois la couche suivante lui montre l'insuffisance de ses idées et pose à nouveau le problème. La dernière étape, après tout, n'a d'autre avantage sur les autres que d'avoir profité d'une expérience un peu plus riche, et de mieux exprimer, par conséquent, le tempérament de l'auteur. C'est ce roman d'une intelligence qui attache et qui instruit le psychologue. Pour le retracer, il nous faut le plus de dates qu'il est possible.

Aucun plan d'ensemble n'a présidé à la composition des *Essais*. Lorsqu'un événement, lorsqu'un passage de ses auteurs piquait son attention, Montaigne y rêvait avec cette faculté de méditation qui semble avoir été la maîtresse pièce de son intelligence ; puis il consignait sur une feuille les résultats de sa rêverie. C'était un essai. Les feuilles se sont accumulées ainsi ; le tas a grossi, tantôt plus, tantôt moins vite, au hasard des circonstances. Au bout de vingt ans, il se trouvait compter cent sept essais, très inégaux de longueur et d'importance. Dans quelle mesure a-t-il été bouleversé au moment de la publication, nous l'ignorons. Nous ne connaissons que l'ordre dans lequel les *Essais* ont été livrés à l'imprimeur. Il nous faut rechercher l'ordre dans lequel ils sont venus s'ajouter les uns aux autres, retrouver le tas primitif.

Nous savons déjà qu'une division capitale, certaine celle-là, nous est fournie par les premières éditions de l'œuvre. Montaigne n'a pas publié ses *Essais* en une fois. En 1580, il en a donné un premier stock qu'il divisait en deux livres. Huit ans plus tard, un troisième livre venait s'y joindre, plus des additions aux essais des deux premiers livres. Enfin, sur un exemplaire conservé à Bordeaux, il préparait, quand il est mort, une édition augmentée,

qui fut donnée au public en 1595, par les soins de M<sup>lle</sup> de Gournay. Cette dernière édition ne contient aucun essai nouveau, elle n'apporte que des additions aux essais des trois livres précédemment publiés.

Reportons-nous à ces éditions : le tas des cahiers de Montaigne est divisé en trois paquets, qui correspondent chacun à une période bien déterminée. Tous les essais du premier, nous en sommes certains, sont antérieurs à l'année 1580 ; ils sont au nombre de quatre-vingt-quatorze. Le second s'est amoncelé entre 1580 et 1588 ; il contient les treize essais restants et des additions aux quatre-vingt-quatorze premiers. Enfin, le dernier tas, qui ne contient que des additions aux cent sept essais, nous représente le résultat du travail de Montaigne entre 1588 et le 13 septembre 1592, date de sa mort.

Ce premier groupement chronologique est pour nous d'une extrême importance. C'est à lui que nous demanderons le plus grand nombre possible d'indications, parce que celles qu'il nous fournit sont incontestables. Mais il nous faut chercher à aller au-delà.

Il faut prendre chacun de ses groupes séparément, et tenter, pour les essais qui les constituent, d'établir un nouveau classement. Je puis répondre déjà que pour les deux derniers groupes, nous n'obtiendrons pas de résultats appréciables. Aussi bien, tous deux appartiennent aux dernières années de la vie de Montaigne. La pensée et l'art de Montaigne ont atteint leur plein développement, ils n'ont plus l'extrême mobilité qui nous frappera aux temps où il cherche à prendre conscience de sa personnalité. Tous deux d'ailleurs ont été écrits dans un temps relativement court. Pour tous deux un classement serait sans nul doute intéressant, car il y a toujours intérêt à suivre pas à pas la marche d'une méditation active ; il serait toutefois beaucoup moins important que pour le premier en date de nos trois groupes.

Celui-là nous fait assister à la formation de l'homme de lettres et du penseur chez Montaigne. C'est dans cette première partie de sa carrière d'écrivain que nous le verrons déterminer son genre, dans la mesure où son genre est susceptible de détermination ; en même temps nous verrons les tâtonnements de sa pensée qui cherche à se saisir elle-même. N'exagérons rien : quand Montaigne

prend la plume pour composer ses *Essais*, il n'est plus un adolescent ; il approche de la quarantaine. Sans doute il a vécu et réfléchi déjà : ses idées ne sont plus entièrement à former. Mais une période toute nouvelle s'ouvre dans son existence. Il vient de renoncer à ses occupations de magistrat, et d'entrer dans sa retraite. Maintenant il va se consacrer à la méditation, et chercher à exprimer ses idées pour le public : voilà qui l'invite à passer en revue ses opinions et à les examiner avec une attention inusitée. Si Montaigne n'est plus un tout jeune homme qui prend contact avec la vie, il est encore neuf pour le métier d'écrivain, et comme penseur, des conditions toutes nouvelles s'offrent à lui. Son esprit est encore et sera toujours singulièrement souple. Nous n'aurons pas lieu d'être surpris quand nous constaterons dans l'œuvre qui sortira de ces dix premières années de recueillement de rapides transformations. Dès maintenant il nous est aisé de voir, si nous ouvrons l'édition de 1580, combien sont différents entre eux les essais que nous y trouvons. Lisez par exemple le cinquième essai du premier livre intitulé *Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer*, et prenez ensuite le vingt-sixième sur l'*Institution des Enfants*, vous serez surpris que ce soient là deux chapitres d'un même livre, tant ils sont différents de conception : ce ne sont ni les préoccupations de même ordre, ni le même ton, ni le même cadre. Le contraste est frappant.

Sans doute un essai de Montaigne sera toujours une chose très souple et indéterminée, différente par conséquent de l'essai voisin ; prenez cependant le troisième livre, publié en 1588, vous ne trouverez plus d'oppositions aussi flagrantes. Ces disparités qui frappent à toutes les pages de la première édition sont les marques des indécisions de Montaigne dans les premières années de la composition des *Essais*. Après dix ans il n'en sera plus de même. Ce n'est pas à dire que la pensée se fera paresseuse, ou la forme monotone ; mais la période de formation sera terminée : plus maître de lui-même, Montaigne nous réservera moins de surprises.

C'est en grande partie avant 1580 que la philosophie de Montaigne se dégage, qu'il arrive à la conscience de sa personnalité, que le genre de l'essai se plie entre ses mains et prend

la forme qui assurera son succès. Voilà pourquoi une chronologie précise et complète de la première édition jetterait une lumière précieuse sur notre étude.

Nous allons donc rechercher toutes les allusions qui peuvent donner quelque indication chronologique. Les résultats que nous en tirerons ne pourront être (cela est évident) ni absolument certains, ni complets. Ils seront incomplets parce que les chapitres qui présentent une allusion permettant de les dater sont trop peu nombreux. Ils seront sujets à contestation quelquefois, parce que, logiquement, une allusion ne peut dater que la phrase où elle figure et non tout un chapitre. Qui sait si cette phrase n'a pas été insérée là postérieurement, un jour que Montaigne revenait à son œuvre depuis longtemps écrite. N'exagérons pourtant pas les raisons de douter : contentons-nous de les reconnaître. Souvent les mots sur lesquels reposera notre conjecture nous paraîtront être assez intimement liés à l'ensemble pour que nous puissions penser qu'ils font partie de la première rédaction. Bien souvent aussi, dans cette première édition, au rebours de ce que nous constaterons dans la seconde, les chapitres ont un caractère de simplicité qui écarte l'hypothèse de remaniement. Dans des chapitres plus complexes, car il en est beaucoup aussi, parfois plusieurs allusions viendront offrir une base plus sûre à notre conjecture. Assurément, il ne nous faut pas perdre un instant de vue les motifs de doute qui nous assiègent. Toutefois, si nos résultats ne présentent pas le caractère d'une certitude absolue, ils prétendent à un haut degré de vraisemblance.

Si nous nous bornions au domaine des certitudes absolues, que resterait-il de nos pauvres sciences conjecturales ? Supposons les marges semées de « peut-être, » tenons notre esprit attentif à peser, pour chaque hypothèse, son degré de probabilité, et à ne faire fond sur chacune d'elles que dans la mesure où elle le mérite ; mais n'allons pas par excès de prudence nous priver d'une lumière peut-être précieuse. Nous aurons, je pense, en avançant le sentiment que notre terrain est assez ferme pour qu'il nous soit possible, moyennant des précautions, de poursuivre notre chemin. L'enquête dans laquelle nous sommes obligés d'engager le lecteur sera très aride : espérons que ses résultats nous la feront pardonner.

## CHAPITRE PREMIER

### Chronologie de la première Édition

#### Essais de 1580

I. *Indications qui permettent de dater.* — On trouve dans les *Essais* trois sortes d'indications qui peuvent contribuer à établir la chronologie. Il y a d'abord des allusions à des faits dont la date nous est connue : l'essai intitulé *Qu'il faut sobrement se mesler de juger des ordonnances divines* par exemple nous parle de la bataille de Lépante ; il est certain que la phrase est postérieure au 5 octobre 1571, date de la victoire navale de Don Juan d'Autriche, et il est vraisemblable qu'il en est de même de tout l'essai. Et comme le texte ajoute qu'elle s'est « gagnée ces mois passez contre les Turcs (1) nous avons de grandes chances d'approcher de la vérité en plaçant la composition de cet essai dans les premiers mois de l'année 1572.

En second lieu, certains essais font allusion à des lectures de Montaigne, dont il est possible de préciser la date. Fréquemment ils mentionnent des livres, ils en citent des extraits : si nous pouvons savoir à quelle époque Montaigne a eu ces livres en main, nous pourrons avec quelque vraisemblance dire vers quelles années ces chapitres ont été écrits. Ainsi nous possédons le volume dans lequel Montaigne a lu César. Nous y pouvons voir écrit de sa main, sur la première page, qu'il l'a pratiqué du mois de février au mois de juillet de l'année 1578. Nous trouvons d'autre part, au second livre des *Essais*, un chapitre, le XXXIV<sup>e</sup>, intitulé : *Observations sur les moyens de faire la guerre de Julius Cæsar* (II, 34), où se rencontrent beaucoup de faits empruntés aux *Commentaires*, et même des jugements très directement inspirés des appréciations dont Montaigne a chargé les marges de son exemplaire. Nous pouvons dire, avec une quasi certitude, que cet essai date de l'année 1578, au plus tard de l'année 1579.

(1) I, 32. D. t. I, p. 183.

Enfin, et c'est là le troisième et dernier genre d'indications que nous puissions trouver, certains essais se datent par rapport à d'autres. Ils ne parlent d'aucun fait contemporain ni d'aucune lecture dont la date nous soit connue, mais ils font allusion à tel autre essai auquel ils se déclarent postérieurs. Un passage du dixième essai du deuxième livre, par exemple, exprimant cette idée que Montaigne « a une singulière curiosité de connoistre « l'ame et les internes jugemens de ses auteurs », ajoute que déjà « il a dict ailleurs mesme chose » (1). Or, c'est au chapitre XXXI du même livre, que cette idée se trouve exposée. Nous en concluons que le dixième chapitre a de grandes chances d'avoir été écrit après le trente et unième. C'est là un ordre de renseignements peu précis sans doute, mais qui méritent cependant de n'être pas négligés.

Il nous faut examiner successivement ces trois ordres d'indications. Cela fait, nous n'aurons plus qu'à dresser une table des *Essais*, dans laquelle nous mentionnerons pour chaque chapitre les allusions dont on peut tirer quelque renseignement et les résultats, parfois certains, souvent hypothétiques, auxquels ces allusions nous conduisent.

II. *Dates indiquées par Montaigne et allusions à des événements contemporains.* — Notre intention n'est pas de prendre ici une à une et d'étudier en détail chacune des allusions qui peuvent nous fournir des indications : on les trouvera discutées tout-à-l'heure dans la table chronologique. Pour l'instant, il s'agit seulement de relever les principales d'entre elles, afin de faire voir comment elles se présentent et quelles difficultés d'interprétation elles peuvent faire surgir.

Cela nous permettra de passer rapidement sur la première classe, celle des allusions qui se datent d'elles-mêmes. Elle ne soulève, en effet, guère de difficultés.

Quelquefois Montaigne, qui aime à mêler son Moi dans son œuvre, nous fait savoir purement et simplement son âge au cours de la dissertation. Il écrit, par exemple, dans l'essai intitulé *Que philosopher c'est apprendre à mourir* : « Je nasquis le dernier

(1) II, 40, D., t. I, p. 349.

jour de febvrier 1533 ; il n'y a justement que quinze jours que j'ay franchi 39 ans » (1). On ne saurait être plus explicite. Il nous dit formellement qu'il écrit 39 ans et 15 jours après le 29 Février 1533, par conséquent le 15 mars 1572. Dans l'essai *De la ressemblance des enfants aus peres* (II, 37), il nous déclare de même qu'il a « quarante-six ans ». C'est une indication moins précise assurément, et qui ne nous parle ni de jour ni de mois ; à tout le moins, elle nous permet d'assurer que la phrase a été écrite entre le 1<sup>er</sup> Mars 1579 et le 1<sup>er</sup> Mars 1580, ce qui est un renseignement précieux.

A côté de ces confidences sur son âge, on trouve des allusions à des événements contemporains dont la date nous est connue. Nous avons vu tout à l'heure, par exemple, comment, par une allusion à la bataille de Lépante, une phrase de l'essai intitulé *De sobrement juger des ordonnances divines* est datée avec certitude des premiers mois de 1572.

Dans tous ces cas, l'interprétation ne présente aucune ambiguïté. La seule difficulté qu'on rencontre alors, c'est de décider si le corps du chapitre a chance d'avoir été écrit dans son entier à l'époque indiquée par l'allusion, ou s'il est d'une époque différente. La phrase datée, en effet, peut avoir été insérée dans le chapitre postérieurement à sa composition. En ce cas, elle ne nous renseignerait pas sur la date de l'essai tout entier, mais seulement sur la date de l'addition. Il reste à savoir si des parties importantes de l'essai n'ont pas été écrites antérieurement ou postérieurement à l'époque indiquée. C'est la question de l'unité du chapitre qui se pose alors, question très délicate et sur laquelle il ne faut jamais être trop affirmatif. La structure des *Essais* y suggère pourtant quelquefois des réponses probables.

Relisez le dernier de ces chapitres (I, 32), vous acquerrez immédiatement la conviction qu'il a bien été composé d'une seule venue. L'idée en est trop une, le dessein en est trop simple, pour qu'on y puisse admettre des additions importantes. Je ne dis pas que telle comparaison, que tel exemple très court, n'a pas pu être ajouté au moment d'une lecture postérieure ; il est presque évident que c'est la victoire de Lépante qui a dicté à Montaigne

(1) I, 20, t. I, p. 414.

les réflexions qui sont là, que c'est elle qui lui a inspiré le sujet. Certainement dans les premiers mois de 1572, le corps de cet essai était constitué.

La certitude est beaucoup moins pleine pour un autre essai dont nous parlions tout-à-l'heure : *Que philosopher c'est apprendre à mourir* » ; ici le dessein est un peu plus complexe, Montaigne pose d'abord que philosopher c'est chercher le bonheur, et que le principal obstacle au bonheur étant la crainte de la mort, le premier devoir de la philosophie est de nous délivrer de cette crainte. Il examine alors les moyens de la surmonter : celui du vulgaire, qui se présente d'abord, est de n'y pas songer ; il le rejette parce que tant d'occasions de mort nous assiègent de toutes parts et à tout âge, qu'un homme sensé ne saurait la perdre de vue : « Ces exemples si fréquens et si ordinaires nous passent devant les yeux, comme est-il possible qu'on se puisse « deffaire du pensement de la mort, et qu'à chaque instant il « ne nous semble qu'elle nous tient au collet ? » En second lieu, parce que quand cet oubli serait possible, la mort nous surprendrait sans préparation et nous jetterait dans un trouble extrême. Le véritable remède est tout contraire : c'est de penser constamment à elle comme Montaigne s'est accoutumé à le faire, de la sentir présente à tout instant, derrière tous les incidents de la vie ; c'est de se tenir toujours prêt à partir, c'est de se détacher de toutes les préoccupations de la vie, afin qu'aucun lien ne nous retienne ici-bas ; c'est de parler de la mort sans cesse comme sans cesse nous l'avons dans la pensée. Et le remède ainsi désigné, Montaigne termine par des considérations destinées à nous encourager ; il nous montre que la nature a rendu la mort facile, et que l'universelle nécessité nous oblige à plier sous elle. C'est ici, à tout prendre, un plan assez logique, les parties s'en tiennent étroitement. J'en distingue quatre qui peuvent se formuler ainsi : il est nécessaire de chercher un remède contre la crainte de la mort — celui du vulgaire est à rejeter — le véritable remède est de penser à la mort — encouragements contre la mort. C'est dans la seconde que Montaigne nous fait connaître son âge. Si cette seconde partie est écrite en mars 1572, il est bien probable que la première et la troisième le sont aussi : si Montaigne rejette le remède du vulgaire, il y a bien des chances pour qu'il ait posé

la nécessité d'en rechercher un, et pour qu'il indique le sien en face de celui qu'il refuse. Mais telle ou telle des idées de détail qui étoffent ces parties est-elle de la première rédaction ? Cela est incertain. Surtout cette quatrième partie, qui contient les encouragements contre la mort, pourrait parfaitement se supprimer ; elle tient moins intimement aux autres qu'elles ne tiennent entre elles. En attendant de nouvelles indications, il nous faut suspendre notre jugement. La majeure partie de l'essai *Que philosophe c'est apprendre à mourir* est de 1572, cela est très vraisemblable ; mais peut-être des idées importantes sont venues se joindre postérieurement au corps primitif.

Prenons encore un exemple. Il est aisé de proposer une date pour l'essai *De l'Institution des enfants*. Il est adressé à M<sup>me</sup> de Gurson, une voisine de Montaigne, et l'auteur en fait présent « à ce petit homme qui, lui dit-il, vous menasse de faire tantost une belle sortie de chez vous ». Diane de Foix ne devint comtesse de Gurson qu'au mois de mars 1579. La composition de l'essai semble donc, à première vue, n'être pas antérieure à l'année 1579. Oui, mais, peut-on objecter, qui nous prouve que le chapitre n'était pas écrit plus tôt ? Peut-être la préface seule est-elle de cette date. Montaigne a pu l'ajouter après coup pour faire hommage de son essai à M<sup>me</sup> de Gurson, bien qu'il l'eût écrit plusieurs années plus tôt, sans songer le moins du monde au fils de son amie.

Impossible ici d'invoquer l'argument logique qui nous tirait d'embarras tout à l'heure : la préface est tout-à-fait indépendante de l'ensemble. Relisons cependant cette préface : nous y trouverons, je crois, non la preuve absolue, mais une raison très sérieuse d'estimer vraisemblable que c'est l'essai tout entier et non pas seulement la dédicace qui est de 1579. Voici comment Montaigne s'exprime : « Quelcun donq' ayant veu l'article precedant, me disoit chez moy, l'autre jour, que je me devoy estre un peu estendu sur le discours de l'institution des enfants. Or, Madame, si j'avoy quelque suffisance en ce subject, je ne pourroi la mieux employer que d'en faire un present à ce petit homme, qui vous menace de faire tantost une belle sortie de chez vous » (1). Si

(1) I, 26, t. II, p. 25.

je comprends ce passage, il veut dire que Montaigne a écrit son *Institution des enfants* sur le conseil qu'un ami lui a donné tout récemment : « l'autre jour ». L'essai et sa dédicace sont donc contemporains. Même si aucun indice nouveau ne vient nous confirmer dans cette opinion nous avons lieu de croire que cette pièce capitale dans l'œuvre de Montaigne n'est pas de beaucoup antérieure à la publication de la première édition.

Pour peu de chapitres, toutefois la date est indiquée avec autant de précision que pour ceux que nous venons de voir. Avec l'essai de *l'Exercitation* les indications se font plus vagues. Montaigne raconte un accident qui lui est arrivé pendant « nos troisièmes troubles », dit-il, « ou deuziesmes », il ne se souvient pas « bien de cela » ; en un autre passage, il déclare que la blessure qu'il y reçut remonte à quatre années. Les deuxièmes troubles commencent en 1567, et les troisièmes ne prennent fin qu'en 1570. C'est dire que la composition de cet essai, écrit quatre années plus tard, se place entre 1571 et 1574. Nous n'avons plus que deux limites extrêmes. Encore ne sais-je s'il n'est pas possible de les repousser un peu, car ce chiffre de quatre années n'est peut-être pas d'une précision rigoureuse.

Et cela est encore un résultat relativement précis : le plus souvent les allusions à des faits nous fournissent non deux limites, mais une seule. Elles nous disent qu'un chapitre ne peut être antérieur ou postérieur à telle date, rien de plus.

Le fameux chapitre *De l'amitié* nous fournit des exemples de ces deux cas. Il est divisé en deux parties distinctes, qui certainement ont été écrites à des époques différentes. Dans la première, Montaigne annonce qu'il va publier le *Contre un* de La Boétie ; dans la seconde, il déclare que ce discours ayant été édité à mauvaise fin, il se « desdit » de son dessein. La première partie est antérieure à la publication du *Contre un* par les protestants ; la seconde lui est postérieure. C'est en 1576, dans un recueil intitulé *Mémoire de l'Estat de France sous Charles IX*, que le discours de La Boétie parut pour la première fois. Nous pouvons donc conclure que la première partie de l'essai de Montaigne a été écrite, suivant toute vraisemblance, avant 1576 ; la seconde, ainsi que le chapitre suivant *Vingt-neuf sonnets de La Boétie*, qui en sont le corollaire, après cette même date.

De même le septième essai du second livre *Des recompenses d'honneur*, faisant allusion à la création de l'ordre du Saint-Esprit, qui date de décembre 1578, ne doit pas être antérieur à l'année 1579. Nous ne tenons qu'une limite; l'autre nous est fournie par la publication de la première édition des *Essais*, mars 1580. Il est vrai qu'ici elles sont relativement peu éloignées l'une de l'autre. Parfois, elles le sont davantage.

Au chapitre *De la presomption*, par exemple, Montaigne nous dit qu'il a quarante ans passés. Il nous a appris qu'il est né le dernier jour de février 1533. C'est dire que cet essai est postérieur au mois de février 1573, mais rien de plus. Certains critiques, se basant sur ce fait que Montaigne a coutume d'inscrire son âge très exactement sur ses livres, veulent conclure qu'il n'avait pas encore 41 ans lorsqu'il a écrit cette phrase, et que, par conséquent, elle ne peut se placer qu'entre le mois de mars 1573 et le mois de février 1574. Je crois que c'est tirer une conclusion très hasardeuse. Montaigne vient de tracer son portrait physique, et il conclut : « J'estois tel, car, je ne me considere pas « à cette heure que je suis engagé dans les avenues de la vieillesse, « ayant franchi les quarante ans ». Il est clair que Montaigne ne prétend pas ici donner son âge exact. Peut-être pour lui tout homme qui a « franchi les quarante ans » est un vieillard. A quarante-cinq ans et davantage, il pouvait encore écrire cette phrase telle qu'elle est. Certainement elle est postérieure à 1573 : voilà tout ce que nous en savons. Ici, encore l'allusion ne nous fournit qu'une limite.

Au demeurant, il va sans dire que dans ces derniers chapitres, dont la date est moins précise, la même difficulté subsiste que pour les premiers. Il reste à nous demander, ici comme partout, si dans le chapitre, la phrase où se rencontre l'allusion est solidaire de l'ensemble, ou si elle n'a pas été insérée postérieurement à la composition du morceau. Nous pourrions, par exemple, nous demander si le chapitre *Des récompenses d'honneur* n'aurait pas été composé plusieurs années avant 1579, et si, à cette date, Montaigne ne se serait pas contenté d'ajouter son allusion à l'ordre du Saint-Esprit, qui, nouvellement fondé, devait occuper les pensées. L'hypothèse est plausible. Regardons-y pourtant de plus près : Montaigne indique brièvement les caractères que doit

présenter la récompense d'honneur pour être efficace ; presque dès le début, il s'attache à l'un de ces caractères : elle doit être distribuée avec parcimonie pour ne pas perdre sa valeur. C'est sur cette idée que roule presque toute la dissertation ; il montre que c'est pour avoir manqué à ce principe qu'on a déconsidéré l'ordre de Saint-Michel ; et il conclut que l'ordre du Saint-Esprit, qu'on vient de créer pour le remplacer, risque fort de tomber, par la même cause, dans le même discrédit. Ne semble-t-il pas que toute la dissertation soit suspendue à cette dernière réflexion, que la création de l'ordre du Saint-Esprit l'ait provoquée. Le chapitre est court, retirez-en la conclusion et ce qui y tient intimement, il ne restera presque rien. Quand bien même aucun autre motif ne viendrait par la suite appuyer cette conjecture, nous pourrions considérer comme très vraisemblable que cet essai n'a pas été écrit avant 1579. Il en va tout autrement des essais intitulés *Des Cannibales* et *De l'affection des peres aus enfans*. Le premier semble postérieur au 30 mai 1574, parce qu'il parle du « feu roy Charles neufviesme », le second, postérieur au mois de juillet 1567, parce qu'on y lit cette mention « feu Monsieur le mareschal de Monluc ». Il ne faut voir là que des présomptions, rien de plus. Sans doute, Charles IX est bien mort en 1574, et Monluc en 1577, mais ce que Montaigne dit de ces deux personnages ne contient pas un mot qui n'ait pu librement être écrit de leur vivant ; qui sait, si ces chapitres n'ont pas été composés avant ces dates, et si, en ces deux endroits, au moment de l'impression, Montaigne n'a pas glissé devant les noms de ces personnages le mot « feu », d'une addition si aisée. Il nous faut attendre, voir si d'autres indications viendront confirmer celles-là. S'il n'en vient pas, nous n'aurons là que de fragiles conjectures.

Il était nécessaire de faire ces réserves. Elles n'empêchent pas que cette première catégorie d'allusions nous apporte d'utiles résultats. Par elle, nous avons sur cinq essais des indications insuffisamment précises à notre gré, mais qui serviront à leur heure ; cinq autres sont datés avec une exactitude assez rigoureuse et un degré de certitude suffisant. Trois de ces derniers, par leur développement et par les idées qu'ils expriment, sont parmi les plus importants des deux premiers livres : ce sont l'essai *De la ressemblance des enfans aux peres*, qui n'est certainement pas

antérieur à l'année 1579, celui *De l'Institution des enjans*, qui, suivant toute vraisemblance, est de la même époque, enfin l'essai *Que philosophe c'est apprendre à mourir*, dont le noyau principal ne peut être postérieur au mois de mars 1572.

III. *Allusions à des faits de la biographie de Montaigne.* — Mais à côté de ces allusions très claires, il en est d'autres qui se dissimulent et dont l'interprétation est plus délicate. La première édition des *Essais* fait, (nous le montrerons), une part beaucoup moins large au Moi de l'auteur que ne fera l'édition de 1588 ; même à l'origine, cependant, Montaigne ne se tient pas si soigneusement hors de son œuvre que ses préoccupations et les incidents de sa vie de chaque jour n'y paraissent. Ici, c'est une conversation avec un cuisinier qui suscite un chapitre (I, 51) ; un autre a été inspiré par un jeu de société auquel on vient de se livrer dans son salon (I, 55). Sans nul doute si nous connaissions bien la vie de Montaigne, pendant les années où son œuvre se prépare, nous tirerions de cette connaissance beaucoup d'indications pour dater ces essais. Par malheur, nous l'ignorons entièrement. Des quelques faits très rares que nous apercevons dans la période qui sépare sa retraite de sa première publication, deux seulement me paraissent intéresser directement les *Essais*. Demandons-leur ce qu'ils peuvent nous apprendre.

On a retrouvé dans les décombres de son château une médaille singulièrement intéressante que Montaigne avait fait frapper à son nom. L'originalité en est qu'elle semble être un acte de sa vie de penseur. Il semble qu'il ait voulu, par elle, affirmer son scepticisme. On y voit la fameuse balance dont les plateaux horizontaux disent la parfaite acatalepsie du philosophe, et c'est tout ce qu'on y voit. Nous serons embarrassés tout-à-l'heure pour dater une crise de scepticisme que certainement Montaigne a traversée dans cette première période de sa carrière d'écrivain.

Or, au-dessous du nom de Michel de Montaigne, la médaille porte la date de 1576, et tout auprès le nombre 42 qui indique l'âge de Montaigne. C'est dire qu'elle a été frappée en 1576, avant que Montaigne ait atteint ses quarante-trois ans, c'est-à-dire avant le premier mars. Nous n'en concluons pas à l'étourdie que les chapitres des *Essais* où s'exprime son pyrrhonisme, spécialement

*l'Apologie de Raimond Sebond*, sont de l'année 1576, mais nous présumerons de là que vers cette date, Montaigne est déjà en possession de ce qu'on appelle son scepticisme ; que probablement même il est encore dans l'enthousiasme de l'initiation et nous aurons là une indication précieuse pour nous figurer l'époque approximative à laquelle certains chapitres ont été composés, plus encore pour nous représenter l'évolution de la pensée de Montaigne.

L'autre fait est que dans les années qui ont suivi sa retraite, Montaigne « a pratiqué la colique par la libéralité des ans » (1), entendez qu'il a contracté la maladie de la pierre. Cette colique aura sur toute sa vie, et particulièrement sur le cours de ses pensées, une influence capitale ; nous aurons occasion de le montrer. Pour l'instant, demandons-lui seulement ce qu'elle peut nous dire sur la chronologie de la première édition des *Essais*.

Il faudrait pour cela savoir exactement à quelle date elle s'est déclarée. Or les renseignements que Montaigne nous donne à ce sujet semblent contradictoires. A l'époque où il écrit son essai *De la ressemblance des enfans aus peres*, (II, 37), il déclare que c'est seulement « quarante-cinq ans » après sa naissance qu'il a commencé à s'en ressentir. C'est à la fin de février 1578 que Montaigne a atteint ces quarante-cinq ans. Voilà qui semble nous donner approximativement la date de la première crise : elle a dû se produire au plus tôt à la fin de 1577, et j'ajoute au plus tard vers le milieu de l'année 1578. Oui, mais voici que quelques années après, dans le chapitre *De l'expérience* (1587), Montaigne nous donne un renseignement tout différent : « Mes reins », nous dit-il, ont duré quarante ans sans alteration ; il y en a tantost quatorze qu'ils ont changé d'estat » (2). Ce qui revient à dire que c'est en 1573 ou au début de 1574 qu'il est tombé malade. Comment sortir de cette étrange contradiction ?

Il ne semble pas que ces deux témoignages aient la même autorité : l'un d'eux est très précis, encore voisin des faits dont il parle : c'est le premier, et sur sa foi je crois que c'est dans la première moitié de 1578 que la maladie de la pierre s'est déclarée.

(1) II, 37, D. t. II, p. 327.

(2) III, 14, t. VII, p. 51.

Au reste, à y regarder de près, on pourra peut-être accorder à ce sens même le témoignage moins précis du chapitre *De l'expérience* : Montaigne, en effet, n'y nomme pas sa « colique ». Il est possible que « ses reins » aient été troublés dès 1573 ; ceci n'empêche aucunement que la première crise bien caractérisée du mal date seulement de cinq ans plus tard. Ailleurs Montaigne nous dit que sa colique l'a « deschargé d'autres accidens », et qu'en particulier il n'a point eu de « fièvre » depuis. « J'argumente (poursuit-il), « que les vomissemens extremes et frequents que je souffre me « purgent et d'autre costé mes dégouttemens et les jeunes estranges « que je passe digerent mes humeurs peccantes et nature vuide en « ces pieres ce qu'elle a de superflu et nuisible ». Puisque, d'après lui, ce sont les crises de gravelle qui ont mis fin à ses fièvres dont il parle ailleurs encore, c'est par des accès de fièvre que son mal s'est d'abord manifesté, de 1573 à 1578. En 1578, les fièvres disparaissent, la maladie de la pierre se déclare.

Plusieurs faits confirment cette hypothèse, qui me paraît infiniment vraisemblable. D'abord ceci, que Montaigne répète souvent que jusqu'à un âge avancé il a joui d'une santé pleine, entière, jamais altérée ; en particulier, nous avons de lui un témoignage très probablement de l'année 1572, où il déclare encore formellement « jusques à présent n'avoir pas eu, dieu mercy, grand commerce avec la douleur » (1). Voilà pour la période qui précède 1573. En second lieu, voici en quels termes, nullement équivoques, Montaigne, en 1579, s'exprime sur la crise de 1578 : « Je suis essayé pourtant un peu bien rudement pour un « apprenti et d'un changement bien soudain et bien rude, estant « cheu tout à coup d'une très douce condition de vie et très « heureuse à la plus doloieuse et penible qui se puisse imaginer : « car, outre ce que c'est une maladie bien fort à craindre d'elle « mesme, elle fait en moy ses commencemens beaucoup plus « aspres et difficiles qu'elle n'a accoustumé », (2) et deux pages plus loin, il affirme expressément que c'est seulement quarante-cinq ans après sa naissance qu'il a commencé à se ressentir de cette colique hérité de son père. Il s'étonne qu'elle ait pu rester

(1) I, 44, t. I, p. 72.

(2) II, 37, t. 5, p. 118.

couverte si longuement sans qu'aucune manifestation dénonce sa présence. Voilà qui prouve que de 1573 à 1578, il n'était pas question de la pierre, et de plus que les malaises dont Montaigne souffrait étaient facilement supportables, au moins il en jugeait ainsi par contraste puisqu'il se déclare « cheu tout-à-coup d'une tres-douce « condition de vie à la plus doloieuse » ».

Ceci nous permet de nous faire une idée un peu plus précise de la vie de Montaigne pendant les deux années qui ont précédé la publication de la première édition ; tout particulièrement nous pouvons connaître un arrêt dans la composition des *Essais*, et dater un peu plus exactement que nous ne le faisons tout-à-l'heure le chapitre *De la ressemblance des enfans aus peres*. Dans ce chapitre, en effet, Montaigne nous dit que dix huit mois se sont écoulés entre sa première crise et le moment où il écrit ; ailleurs il nous donne l'emploi d'une bonne partie de ces dix-huit mois : après les premiers accès, il est allé à « Aigues-Caudes » prendre les bains. Au retour de sa saison, il a eu une année entière de tranquillité. Après quoi de nouveaux accès se sont produits. Il est alors allé aux eaux de Bagnères qui l'ont soulagé de nouveau pour deux mois. Mais les crises ont recommencé pour la troisième fois à l'époque où il écrit. Donc, entre le départ pour « Aigues-Caudes » et ces troisièmes crises, quatorze mois au moins se sont écoulés, peut-être quinze ou seize. Dès lors, il est probable que les premiers accès, qui, nous dit Montaigne, se sont produits à quarante-cinq ans, datent de la première partie de l'année 1578. Du mois de février au mois de juillet de cette année 1578, nous le trouvons dans son château, où il annote son César. C'est seulement après le 20 juillet, pendant l'été ou peut-être pendant l'automne, qu'il est allé à « Aigues-Caudes ». C'est par suite dans l'été ou pendant l'automne de 1579 que se place la saison de Bagnères. Et le chapitre qui nous occupe a été écrit deux ou trois ou peut-être quatre mois plus tard, dans l'hiver de 1579 à 1580. Or, au début de ce même essai, Montaigne semble dire qu'il reprend la plume abandonnée depuis plusieurs mois. Probablement le voyage de Bagnères avait arrêté la composition des *Essais* et Montaigne ne l'avait pas reprise depuis. Il est assez vraisemblable que pendant la fin de l'été et l'automne de 1579 Montaigne n'écrivit pas.

Ce n'est pas tout, dans les *Essais*, Montaigne parle volontiers de

sa santé. Il est clair que nous aurons profit à examiner soigneusement les passages où il en est question. Nous venons de distinguer trois périodes : pleine santé jusqu'en 1573, de 1573 à 1578, quelques fièvres, mais sans qu'il soit question de la pierre ; depuis 1578 sa colique. La manière dont Montaigne parle de son état dans différents essais nous fournira des présomptions pour dire dans laquelle de ces trois périodes ces essais doivent être placés. Disons plus, même sans qu'il parle de lui-même, un mot peut trahir une préoccupation propre à l'une de ces trois périodes et fournir un argument. Voici, par exemple, une phrase de l'*Apologie de Sebond* : « Comparés la vie d'un homme asservy à telles imaginations à celle d'un laboureur se laissant aller après son appetit naturel, mesurant les choses au seul goust present, sans science et sans prognostique, qui n'a du mal que lors qu'il l'a ; où l'autre a souvent la pierre en l'ame avant qu'il l'ait aux reins... » (1). N'est-il pas, je ne dis pas certain bien évidemment, mais au moins vraisemblable que si Montaigne parle ici de « la pierre en l'imagination » plutôt que de la fièvre ou de la goutte, c'est parce qu'il a des raisons de penser à ce mal plutôt qu'à tout autre ? Je n'engage point tout l'essai pour si peu, mais pour ma part je crois probable que cette phrase au moins est au plus tôt de l'année 1578.

Il me paraît que ce sont là les seuls faits connus de la vie de Montaigne auxquels nous puissions demander des indications. Nous savons encore qu'au mois de mai 1574 il fut chargé d'une mission auprès du parlement de Bordeaux. Une note de ses éphémérides nous l'apprend. On a vu dans cette aventure une tentative malheureuse pour rentrer dans la vie active ; on a pensé que les déboires qu'il y trouva expliquent le mépris pour la gloire et pour l'ambition qui s'exprime dans l'essai intitulé *De la gloire* (II. 16). En conséquence, on a proposé de fixer la composition de cet Essai à la seconde moitié de l'année 1574 (2). Mais, nous n'avons que des indications bien vagues sur cette mission, et rien n'assure qu'il faille voir en elle un renouveau d'ambition chez Montaigne. Même si cette interprétation était certaine, il resterait à objecter que le mépris de la gloire est un thème banal dans la philo-

(1) II, 12, t. III, p. 264.

(2) Cf. STROWSKI. *Montaigne philosophe*, p. 147.

sophie ancienne, que Montaigne se nourrit des anciens, qu'il les imite, qu'à toute époque, avant comme après cette épreuve, une lecture a pu suggérer ces idées à un homme qui faisait profession de s'être retiré de la presse pour se donner aux muses. Il serait arbitraire de voir là une allusion à des faits très contestables. C'est ailleurs qu'il nous faudra chercher le moyen de dater le chapitre *De la gloire*.

C'est que, ici plus encore que pour les allusions très claires dont il a d'abord été question, une extrême prudence est nécessaire. De cet ordre de faits, une critique scrupuleuse ne permettra de tirer aucune conclusion certaine pour aucun essai. mais pour beaucoup elle fournira des présomptions qui, venant se joindre à d'autres arguments, autoriseront des résultats très vraisemblables. Le point capital, c'est assurément cette indication qu'au début de 1576 la crise de doute de Montaigne est dans son plein. De ses lectures, nous allons tirer des indications plus nombreuses et plus certaines.

IV. *Emprunts à des lectures dont la date est connue.* — Pour comprendre que nous puissions espérer ces importants résultats, il faut se souvenir de deux choses. La première, c'est que Montaigne fait grand usage des livres. Cela est vrai surtout de l'époque qui nous occupe. Dans celle qui suivra, et déjà dans les dernières années de celle-ci, son livre sera la peinture de son Moi. Il s'observera, et c'est en lui qu'il trouvera les idées qu'il exprime. Même alors il empruntera beaucoup à ses auteurs, à son cher Plutarque par-dessus tous. Mais, dans les premières années, je montrerai que c'est dans les livres que sa pensée s'alimente, c'est d'eux qu'elle tire presque entièrement sa substance. Et quant à la seconde idée, qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la manière dont Montaigne use de ses livres. Non pas toujours, assurément, mais très souvent, il fait des emprunts très fidèles, parfois même textuels aux livres qui l'inspirent. Il en résulte que très fréquemment on peut déterminer ses sources avec une certitude complète, tandis que pour la plupart des écrivains la question des sources reste singulièrement obscure.

Grâce à cette particularité, nous nous trouvons sur un terrain très sûr. Sans doute certains écrits ont pu avoir une influence sur

Montaigne sans qu'il en ait détaché un fait ou une phrase entière pour les transporter dans ses *Essais* : il ne faudrait pas nier catégoriquement l'action d'un livre sous prétexte que nous n'en trouverions aucun témoignage aussi certain ; mais pour l'étude que nous entreprenons en ce moment, nous pouvons volontairement nous limiter à ces sources incontestables.

Nous les diviserons en deux classes : nous savons à quelle époque Montaigne a connu certaines d'entre elles ou tout au moins nous déterminons avec certitude qu'il n'a pas pu leur faire ses emprunts avant une date fixée. Ce sont celles-là que nous étudierons d'abord. Pour la seconde classe, nous réservons celles qui ne peuvent être datées que par conjecture.

Parmi les livres de la première sorte, les *Commentaires* de César occupent une place privilégiée. Nous savons avec précision l'époque à laquelle ils ont été lus. L'exemplaire de Montaigne nous a été conservé : il nous apprend que son maître l'a étudié du 25 février 1578 au 21 juillet de la même année. De nombreuses notes marginales nous ont conservé la trace de ce long commerce. Elles nous apprennent que Montaigne a vivement goûté César, et nous expliquent ainsi la large place qu'il lui a faite dans son œuvre. Sans hésiter, nous pouvons attribuer à l'année 1578 les chapitres XXXIII et XXXIV du second livre *L'histoire de Spurina* et *Observations sur la manière de faire la guerre de Julius César*. Certainement, au moment où Montaigne les écrit, il étudie encore César, ou il vient seulement d'achever son étude. Tous deux sont pleins de sa lecture. Inutile d'apporter des preuves : elles abondent. Aux détails qu'il prend directement chez César, il en ajoute qui viennent des *Vies de César*, écrites par Suétone et par Plutarque ; selon sa coutume, il s'enquiert des mœurs de son auteur.

Il faut accepter la même date ou environ pour le vingt-quatrième chapitre du même livre, *De la grandeur romaine*. Non-seulement on y constate que Montaigne relit la *Vie de César*, par Suétone, mais plusieurs des détails de ce chapitre par lequel il veut rendre sensible cette grandeur du peuple romain lui sont certainement fournis par l'introduction de son édition de César. Le fragment de lettre par lequel César offre à Cicéron de faire Marcus Furius, roi de Gaule, et « d'avancer » tous ceux de ses amis

qu'il désirera, est là détaché ; Montaigne n'a eu qu'à le traduire. Il n'a qu'à copier une référence placée en marge pour se donner des airs de savant et nous apprendre que ce texte nous a été conservé au septième livre des *Épîtres familières* de Cicéron. Enfin, à propos de ce nom d'*Épîtres familières*, il fait une digression et propose d'y substituer celui d'épîtres « ad familiares » ; l'argument qu'il donne, c'est que Suétone déclare que César avait écrit un volume de lettres dites ad familiares ; il n'avait qu'à tourner une page pour rencontrer ce témoignage de Suétone. Il est donc certain que Montaigne a son César en main lorsqu'il écrit son essai *De la grandeur romaine*, et la composition doit en être fixée à l'année 1578.

Je crois qu'il en est encore de même pour le cinquante-troisième essai du premier livre intitulé *Un mot de César* et pourtant il convient d'être moins affirmatif pour celui-là ; c'est une petite dissertation sur la vanité des souhaits humains, qui s'accroche à une sentence extraite des *Commentaires de la guerre civile*. Rien ne prouve que Montaigne n'a pas trouvé cette sentence détachée et mise en relief dans quelque recueil de pensées. Et cependant deux circonstances plaident pour l'hypothèse contraire et nous invitent à penser qu'il l'a cueillie lui-même au cours de sa lecture : la première, c'est que je n'ai rencontré cette maxime dans aucun florilegium du temps, que je ne l'ai trouvée commentée chez aucun moraliste. La seconde, c'est que le texte en est discuté et se présente sous des formes différentes ; or, la leçon qu'on trouve dans les *Essais* est la leçon de l'exemplaire de César, étudié par Montaigne.

Il y a donc des chances très sérieuses pour que, comme les précédents, l'essai intitulé *Un mot de César* doive être attribué à l'année 1578. Ainsi la lecture de César nous permet de dater quatre chapitres. Elle nous permet de constituer un petit noyau d'essais où se manifeste l'activité de Montaigne à une époque bien déterminée. Et ce n'est pas tout : en plusieurs autres chapitres Montaigne, qui conserve une profonde impression de César, reviendra sur son admiration et fera des allusions à sa lecture. Nous en trouverons dans les essais II. 8, II. 10, II. 17, et ailleurs encore. En dressant la table chronologique, il nous faudra soigneusement relever au passage ces impressions et ces allusions : elles

nous apprendront que certains développements ont été écrits entre 1578 et 1580, et éclaireront beaucoup pour nous la composition de plusieurs essais.

Mais n'oublions jamais le péril auquel nous sommes constamment exposés quand nous cherchons à dater au moyen des traces de lectures. Lorsqu'il s'agit d'un auteur aussi répandu que César, il est toujours possible que telle ou telle citation, empruntée à César, ne vienne pas directement de lui, qu'elle ait été prise par Montaigne chez un vulgarisateur ; « et moy, » dit-il, « ai prins des lieux assez ailleurs qu'en leur source. » On pourrait être tenté, par exemple, de rejeter la composition du quarante-huitième essai du premier livre, entièrement ou en partie, aux années qui ont suivi la lecture de César parce qu'on y trouve un emprunt important à cet auteur. Montaigne cite les mots même de César. Voici son texte : « Cæsar parlant de ceux de Suede : « Aux rencontres « qui se font à cheval, dict-il, ils se jettent souvent à terre pour « combattre à pié, ayant accoustumé leurs chevaux de ne bouger « ce pendant de la place, auxquels ils recourent promptement, « s'il en est besoing ; et, selon leur coustume, il n'est rien si vilain « et si lasche que d'user de selles et bardelles, et mesprisent ceux « qui en usent : de manière que, fort peu en nombre, ils ne craignent pas d'en assaillir plusieurs. » (1) La phrase est traduite textuellement du quatrième livre des *Commentaires sur la guerre des Gaules*. Mais quoi ? Je retrouve cette même phrase dans un traité de Ramus sur les mœurs des anciens Gaulois, le *Liber de moribus veterum Gallorum* qui, paru en 1539, eut un assez grand succès à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. J'ai des raisons sérieuses de croire que, à l'époque où il composait le quarante-huitième essai du premier livre, Montaigne avait lu cet ouvrage de Ramus. C'est chez Ramus sans doute qu'il a pris ce témoignage de César. Voilà l'écueil qui nous guette partout. Il exige une continuelle vigilance.

Parmi les lectures faites par Montaigne pendant cette première période, par malheur, seule celle de César peut être datée avec cette précision. Pourtant, par d'autres voies, ne pouvons-nous pas espérer des indications moins précises sans doute, mais tout-à-fait incontestables ? Montaigne, curieux comme il l'était, a dû être

(1) I, 48, t. II, p. 255.

intéressé par un certain nombre de livres nouveaux qui ont paru au temps même de sa retraite. Sans doute la propagation des nouveautés littéraires était moins rapide qu'aujourd'hui; n'oublions pas toutefois que Bordeaux, où Montaigne avait longtemps demeuré et où il conservait beaucoup d'amis, avait son imprimeur; que d'ailleurs un centre d'une pareille importance ne pouvait manquer d'être en relations constantes avec Paris, avec Anvers et avec les villes dont les presses étaient le plus actives. Montaigne n'est pas isolé du monde dans sa tour, peut-être il se faisait signaler les nouveautés qui avaient quelque retentissement. Lisons le plus grand nombre possible de ces livres qui ont paru entre 1570 et 1580, et cherchons si Montaigne ne leur aurait pas fait quelque emprunt.

Supposons, par exemple, qu'il doive quelque chose à la *République* de Bodin, qui eut un si vif succès dès l'origine, qu'en sept années elle n'eut pas moins de sept éditions: nous saurons avec certitude que cette dette n'a pas pu être contractée avant le mois de juin 1576, puisque c'est à cette date seulement que l'ouvrage a paru. Sans doute rien ne nous permettra de deviner si c'est deux mois ou deux ans après cette date, ou davantage encore, que Montaigne l'a lue; nous saurons seulement que c'est entre le mois de juin 1576 et 1580, et c'est déjà quelque chose. Peut-être même, le hasard aidant, un détail nous permettra de reconnaître que l'emprunt est fait non à la première édition, mais à une édition postérieure, et alors les limites extrêmes que nous assignons à la lecture de la *République* se trouveront rapprochées. J'ai fait cette enquête. Pour la *République* de Bodin, elle n'a fait que confirmer des résultats acquis (1); pour d'autres ouvrages en revanche elle a été plus fructueuse. Quelques indications montreront les renseignements qu'on en peut tirer, et marqueront la prudence qu'exige ici encore l'interprétation des faits.

Les premiers livres qu'il nous faut interroger, ce sont ceux qui sortirent des presses de l'imprimeur de Bordeaux, Simon Millanges. Ceux là étaient le plus près de sa main, et Millanges, qui donnera les deux premières éditions des *Essais*, publiait ordinairement les œuvres de Bordelais et d'écrivains de la région qui souvent étaient

(1) Cf. dans la table chronologique *Essais*, II, 7 et II, 23.

en relations avec Montaigne : par exemple les poésies de Brach, son ami, le *De animorum morbis* du médecin Pichotus, volume qui figurait certainement dans la bibliothèque de Montaigne, le Puimandre de François de Foix de Candale auquel il fait allusion dans le chapitre de *l'Institution des enfans*. Malheureusement bien peu de ces lectures ont laissé des traces dans les *Essais*. Les seules qui m'aient paru incontestables viennent d'un livre qui fut alors fameux *Les erreurs populaires au fait de la médecine* par Laurent Joubert, médecin du roy. Il fut publié en 1578 par Millanges et la seconde édition (1579) en avait déjà paru à la fois à Bordeaux et à Paris quand Montaigne donna ses *Essais* à l'impression. L'influence de ce petit volume sur l'essai *De la ressemblance des enfans aus peres* où Montaigne argumente contre la médecine et les médecins, est incontestable. Si nous n'avions pas par ailleurs les moyens de dater cet essai, elle suffirait pour prouver qu'il n'est pas antérieur à 1578. C'est Joubert qui réveille et remet à l'ordre du jour la question de la confiance que méritent son art et ses confrères, et bien que (cela va sans dire) sa solution soit toute contraire à celle que défendra Montaigne, il ne lui en fournit pas moins quelques traits ; surtout il le conduit comme par la main à la source où, après lui, Montaigne puisera abondamment exemples et arguments, au *De vanitate scientiarum* de Corneille Agrippa.

Or, à la suite de ces *Erreurs populaires*, dans le même volume, Millanges avait publié du même Joubert un petit traité de quelques pages intitulé : *Question vulgaire. Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais ouï parler*. Montaigne l'a lu également, et dans son *Apologie* il en a tiré profit. Il y souleve à son tour la question de savoir si le langage est naturel chez l'homme (1) et sans doute il combat l'opinion de Joubert qui nie que le langage soit naturel, comme il contredisait tout à l'heure sa défense de la médecine, mais ici, comme tout-à-l'heure, c'est Joubert qui lui fournit des armes. Joubert avait allégué comme argument que les sourds naturels ne parlent pas, d'où il concluait que nous ne parlons que parce que nous entendons parler les

(1) La question est déjà dans les *diverses leçons* de Pierre de Messie (I, 24), mais il est manifeste que Montaigne se souvient ici non de Messie, mais de Joubert.

autres. Et Montaigne répond, reprenant les mêmes mots : « Si on  
« m'allegue contre cette opinion, que les sourds naturels ne par-  
« lent point, je respons que ce n'est pas seulement pour n'avoir  
« peu recevoir l'instruction de la parole par les oreilles, mais  
« plustost pour ce que le sens de l'ouye, duquel ils sont privez, se  
« rapporte à celui du parler et se tiennent ensemble d'une cous-  
« ture naturelle; en façon que ce que nous parlons, il faut que  
« nous le parlions premièrement à nous et que nous le facions  
« sonner au dedans à nos oreilles, avant que de l'envoyer aux  
« estrangeres » (1). Cet argument-là, d'une relation entre les  
organes de l'ouye et ceux de la parole, c'est Joubert qui le lui  
suggère : pour en nier l'existence, il parle longuement de cette  
relation possible. Deux lignes plus haut, Montaigne avait écrit :  
« la difference de langage qui se voit entre nous, selon la diffe-  
« rence des contrées, elle se treuve aussi aux animaux de mesme  
« espece. Aristote allegue à ce propos le chant divers des perdris,  
« selon la situation des lieux ». Les commentateurs, pour cette  
citation, indiquent comme source le texte même d'Aristote. Mais  
nous n'avons chez Montaigne la trace d'aucune lecture d'Aristote  
à cette époque. J'ai en vain cherché le passage dans les livres de  
seconde main dont il use ordinairement. Le voici dans la même  
*Question vulgaire* de Joubert ; il est visible qu'il l'a très présent à  
l'esprit « la vois dépliée, dit Aristote,... est differente antre les  
« animaux, voire antre ceus de mesme espece an divers lieux  
« Exemple : les perdris an divers pays, ont le chant divers... »  
Ces faits sont importants : Nous avons vu qu'une bonne partie de  
l'*Apologie* a chance d'être de 1576 ou peu s'en faut, ils nous mon-  
trent dans cette même *Apologie* des passages qui ne sont pas  
antérieurs à l'année 1578. Déjà tout-à-l'heure une allusion à la  
maladie de la pierre nous en montrait une autre. Nous voilà dis-  
posés à croire que l'*Apologie*, déjà avant 1580, avait reçu de  
notables additions.

Un autre emprunt vient encore appuyer cette hypothèse. Tout-  
à-l'heure, en recherchant les lectures de Montaigne, nous avons  
constaté que, avant 1580, il avait eu connaissance de l'*Académie  
Françoise* de La Primaudaye. La phrase qui nous a révélé cette

(1) II, 42, t. III, p. 204.

lecture vient de l'*Apologie de R. Sebond* elle aussi. « De mesme « impudence est ce jugement de Chrysippus » (y déclare Montaigne reprenant presque les mots de La Primaudaye), que « Dion estoit « aussi vertueux que Dieu »; et mon Seneca reconnoit, dit-il, que « Dieu luy a donné de vivre, mais qu'il a de soy et acquis par ses « estudes de bien vivre ». L'*Académie française* n'a pas paru avant 1377. C'est donc au plus tôt en 1377 que cette phrase a été insérée dans l'*Apologie*. Tous ces faits nous conduiront à cette conclusion que des développements importants de l'*Apologie* sont de fort peu antérieurs à la publication de la première édition, et que cet essai, capital dans l'ensemble de l'œuvre, n'a pas d'unité, qu'il a été composé à diverses reprises, de couches successives plus ou moins bien agencées.

Mais aux livres de Laurent Joubert et de La Primaudaye, Montaigne a fait fort peu d'emprunts. Il est au contraire un ouvrage de la même époque qu'il a très fréquemment mis à contribution : c'est la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque, par Amyot. On serait en droit, semble-t-il, d'en attendre de nombreuses indications. Pourtant nous allons voir qu'elles se réduisent à peu de chose. Il importe ici d'en limiter très rigoureusement la portée.

Une première raison de cette stérilité de renseignements, c'est que Montaigne a pu connaître de fort bonne heure le livre d'Amyot. Quatre éditions en avaient déjà paru en 1380 : la première est de 1372; rapidement d'autres succédèrent, en 1374, 1375 et 1379. Il nous faut d'abord déterminer laquelle de ces éditions Montaigne a eue entre les mains, si nous voulons savoir à partir de quelle date il a pu commencer à en faire usage. Relevons les emprunts de Montaigne, et comparons le texte qu'ils offrent dans les *Essais*, successivement avec les textes des quatre éditions, peut-être des divergences nous permettront de décider. Effectivement : dès le premier chapitre du premier livre des *Essais*, nous lisons ceci : « Voylà Pompeius qui pardonna à toute la ville des Mamertins « contre laquelle il estoit fort animé, en considération de la vertu « et magnanimité du citoyen Zenon qui se chargeoit seul de la faute « publique, et ne requeroit autre grace que d'en porter seul la « peine : et l'hoste de Sylla, ayant usé en la ville de *Peruse* de « semblable vertu, n'y gagna rien, ny pour soy, ny pour les

« autres » (1) A n'en point douter, cette réflexion est inspirée d'Amyot : « ces paroles » dit Amyot dans les *Instructions pour ceulx qui manient affaires d'Estat*, « toucherent tellement au cœur de Pompeius qu'il pardonna à la ville et se porta humainement envers Sthénon : « et l'hoste de Sylla ayant usé de semblable vertu, mais non pas envers un semblable seigneur et capitaine, mourut genereusement : car Sylla ayant pris la ville de *Peruse*, condamna tous les habitans à mourir... ». Montaigne a encore dans la mémoire les mots même de son auteur. Or, *Peruse* ici est un lapsus de traduction ; Plutarque dit *Préneste*, et dès la seconde édition, celle de 1574, Amyot corrige son erreur et rétablit *Préneste*, c'est donc la première édition que Montaigne possède. Il attendait l'ouvrage avec impatience : sitôt paru il se l'est fait envoyer.

C'est dire que, des quatre éditions, il utilise celle dont nous pouvons tirer le moins d'indications chronologiques : tout ce que nous pouvons conclure, en effet, c'est que les emprunts de Montaigne ne sont pas antérieurs à l'année 1572. Un mot encore cependant : nous pouvons ajouter « à la fin de l'année 1572 ». En effet, le privilège est daté du 26 août de l'année 1572, et d'après son texte, il est clair qu'il doit être joint au volume et que l'impression est encore inachevée. Il est donc bien vraisemblable que Montaigne n'a pu le recevoir que dans les derniers mois de l'année, ou peut-être même au début de 1573.

Donc, tout ce que nous pouvons dire, quand nous nous trouvons en présence d'une phrase prise à la traduction d'Amyot, c'est que cette phrase a été écrite entre la fin de 1572 et 1580 ; c'est un maigre renseignement, car, à la fin de 1572, le travail de Montaigne ne devait pas être fort avancé. Encore cette phrase, lorsqu'elle est isolée, n'entraîne-t-elle aucune conséquence pour l'essai dans lequel elle est insérée, et ne prouve pas que cet essai tout entier soit postérieur à 1572. Montaigne est resté trop longtemps et trop constamment en contact avec la traduction d'Amyot. Par suite de ce commerce assidu, des emprunts ont eu de grandes chances de pénétrer sous forme d'additions, même dans des chapitres écrits antérieurement.

(1) I. 4, t. I, p. 7

Ainsi, la présence d'une citation d'Amyot est un argument très faible, presque sans valeur pour rejeter la composition d'un essai après 1572. Pour que nous puissions le faire avec sécurité, il faut de toute nécessité que cet essai présente non un emprunt à Amyot, mais plusieurs, que l'inspiration générale de l'essai vienne d'Amyot. Voici, par exemple, le chapitre intitulé *A demain les affaires* (II. 4), où Montaigne prend soin de nous déclarer lui-même que la méditation qui l'emplit s'accroche à la lecture d'Amyot: « J'estois à cette heure sur ce passage où Plutarque dict « de soy-mesmes que Rusticus, assistant à une sienne déclamation « à Rome, y receut un paquet de la part de l'empereur et tempo-  
« risa de l'ouvrir jusques à ce que tout fust fait ». Point de doute: il a le traité de la *Curiosité* sous les yeux. Comme l'essai me contient en dehors de cette méditation qu'un éloge d'Amyot traducteur, nous pouvons conclure qu'il est au plus tôt de la fin de 1572. J'en dirai autant de l'essai *De la conscience*, de presque toutes les parties de l'*Apologie de Sebond* et particulièrement du long plaidoyer en faveur des animaux dont presque tous les éléments sont pris au traité de Plutarque: *Quels animaux sont plus advisez, ceux de la terre ou ceux de la mer*.

Dire d'un chapitre qu'il ne peut être que de fort peu antérieur à 1573, c'est donner une indication bien imprécise, car de 1573 à 1580, sept années restent pour nos hésitations. Je crois que le livre d'Innocent Gentillet, intitulé *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en paix un royaume ou autre principauté*, est susceptible de nous apporter des indications moins vagues. Mais ici une difficulté préalable se présente. L'ouvrage de Gentillet fut publié en français et en latin (1). Les bibliographies citent une édition latine de 1571 ou 1572. Je pense que cette édition n'existe pas, et Gentillet ne peut nous rendre le service que nous lui demandons que si l'édition française de 1576 est la première.

Trois raisons m'engagent à révoquer en doute l'existence d'une édition latine antérieure. D'abord les discours sur les moyens de bien gouverner, œuvre d'un protestant, sont dirigés contre la cour de France et ont tout à fait l'allure d'un pamphlet inspiré

(1) Le titre des éditions latine est : *Commentariorum de regno de libritres*.

par les atrocités de la Saint Barthélemy. A supposer qu'une édition latine ait paru antérieurement, il faut admettre que le ton en aurait été différent, et que des passages assez nombreux qui mentionnent des événements des années 1572, 1573 et même 1574 ne s'y seraient pas rencontrés.

En second lieu, l'édition latine de 1577 est donnée comme traduite de l'édition française. Dans la préface, le traducteur, qui n'est pas Gentillet lui-même, offrant son travail à deux seigneurs anglais, semble bien déclarer qu'il a été destiné aux Français d'abord et que sa tâche, à lui, a été de le mettre à la portée des autres nations : « quippe cum hosce commentarios Gallis primum  
« et proprie a doctissimo et prudentissimo viro conscriptos, cum  
« ceteris quoque gentibus... communicari fas esse ducerem, hanc  
« operam haud gravate in me suscepi... » Si une édition latine antérieure avait existé, est-il vraisemblable qu'on aurait traduit l'ouvrage français ?

Enfin, nous savons que le 21 octobre 1575, au Conseil de Genève, « Gentillet a fait présenter certaine response qu'il a  
« faicte au livre de Machiavel laquelle comme on atteste a été  
« veue par Monsieur de Bèze. A esté arresté qu'on lui permette  
« de l'imprimer suivant sa requestre. » (1). C'est bien semble-t-il, d'un livre nouveau qu'il est là question... Le livre que Gentillet propose ainsi au Conseil le 25 octobre 1575 paraîtra au début de l'année suivante (mars 1576). En 1578, déjà trois éditions françaises en avaient paru, et au moins deux éditions latines.

Voici donc qui est acquis : si Montaigne a fait quelques emprunts à l'ouvrage de Gentillet, ces emprunts ne sauraient être antérieurs à 1576. Or il est sûr qu'il l'a connu avant 1580. Il en parle et il le juge dans l'essai *De la présomption* (2). Et non seulement il le juge, mais il me semble que dans l'édition de 1580 en trois endroits il se souvient d'exemples allégués et moralisés par Gentillet. Pour le premier il n'y a pas de doute : dans l'essai intitulé *Des plus excellens hommes* (3). Montaigne écrit : « Mahu-  
« med second de ce nom, empereur des Turcs, escrivant a

(1) Cf. Les idées politiques de Théodore de Beze... par Alfred Cartier, Genève, A. Julien, Georg et C<sup>o</sup>, 1900. — Je dois communication de ce texte à l'obligeance de M. Emile Picot.

(2) Cf. ci-dessus, p. 135.

(3) II, 36, t. V, p. 104.

« nostre Pape Pie second : Je m'estonne, dit il, comment les  
« Italiens se baudent contre moy, attendu que nous avons nostre  
« origine commune des Troyens et que j'ay comme eux interest  
« de venger le sang d'Hector sur les Grecs, lesquels ilz vont favo-  
« risant contre moy. » La même lettre de Mahomet à Pie II est  
alléguée chez Gentillet et dans des termes très analogues (L. III,  
chap. I). Pie II prépare une croisade contre les Turcs. Mahomet  
proteste : « Le Turc disoit que c'estoyent les Juifs qui avoyent a  
« tort crucifié Iesus Christ. Et quant à luy, qu'il n'estoit point  
« descendu des Juifs, mais du sang des Troyens, duquel les Italiens  
« se disent aussi estre descendus. Et que leur devoir seroit des  
« uns & des autres, de restaurer plustost Troye la grand' & venger  
« la mort de Hector leur ancestre sur les Grecs, que de se faire  
« la guerre, comme de sa part il estoit apres à le faire... ». On  
objectera peut-être que l'anecdote a été contée par Monstrelet, et  
que, sans se faire d'emprunt mutuel, chacun de son côté, Mon-  
taigne et Gentillet ont pu la prendre directement chez cet historien.  
Mais cette hypothèse est très invraisemblable. Reportez-vous à la  
longue lettre écrite par Monstrelet, vous lui trouverez une allure  
différente : les faits essentiels sont notés dans un bavardage diffus ;  
vous serez immédiatement frappés de constater que Montaigne et  
Gentillet retiennent les mêmes détails, et qu'ils négligent les  
mêmes ; que tous deux ont une manière identique de présenter  
l'idée, et que cette manière diffère de celle de Monstrelet. Il n'y a  
pas de doute : Montaigne ici se souvient de Gentillet.

Les deux autres emprunts sont moins fidèles et moins certains  
peut-être. Ils ne sont pourtant guère douteux. On les rencontre  
aux chapitres XXVII et XXIX du deuxième livre des *Essais*. Nous  
les indiquerons dans la table chronologique. J'ajoute enfin que le  
sujet du 23<sup>e</sup> essai du même livre, *Des mauvais moyens employez a  
bonne fin*, me semble inspiré par Gentillet et que quelques-unes  
des idées qui sont là exprimées se retrouvent dans ses discours.

De ces faits on peut conclure que les chapitres XVII et XXXVI du  
deuxième livre des *Essais* contiennent des phrases qui certainement  
ne sont pas antérieures à 1576, et qu'on en rencontre dans les essais  
XXIII, XXVII et XXIX du même livre qui très probablement sont  
dans le même cas. Si nous rapprochons de ces indications celles  
que nous ont déjà fourni les ouvrages de César, de Joubert, de

La Primaudaye et d'Amyot, nous reconnaitrons que les rares lectures de Montaigne, qui se datent pour ainsi dire d'elles-mêmes nous ont déjà fourni bon nombre de renseignements. Pour d'autres ouvrages, nous aurons plus de peine à déterminer l'époque à laquelle Montaigne les a lus ; en revanche, ils nous instruiront bien davantage.

V. *Emprunts à des lectures dont on peut conjecturer la date.* — La bibliothèque de Montaigne contenait des livres de deux sortes. Des uns, en petit nombre, il faisait un usage constant : son Virgile, son Horace, son Lucrèce, Sénèque, les traductions d'Amyot étaient sans cesse entre ses mains. Les autres, il les lisait une fois ou les étudiait un temps, puis les remettait dans ses rayons où ils dormaient en repos jusqu'à ce qu'une occasion, qui souvent ne se présentait jamais, vint le solliciter de les reprendre. Montaigne lui-même nous a déclaré qu'il en usait ainsi : inutile de rappeler les nombreux passages où il nous dit sa fidélité à Sénèque et à Plutarque, à Plutarque surtout « dont il se peut plus « malaiséement deffaire que de tout autre livre » ; qui « est si « universel et si plain qu'à toutes occasions et tout sujet extra- « vagant que vous ayez pris, il s'ingere à vostre besongne et vous « tend une main liberale et inespuisable de richesses et d'embel- « lissemens » (1). En revanche, il a d'autres livres sur lesquels il a « pris en coustume d'adjouster le temps auquel il a « achevé de les lire et le jugement qu'il en a retiré en gros. » Ce sont, dit-il, « ceux desquels je ne me veux servir qu'une fois ».

Les faits sont d'accord avec ces déclarations. Rappelons-nous, en effet, les tables des lectures de Montaigne que nous avons dressées tout à l'heure. Sans doute, il est des auteurs que nous avons retrouvés à deux époques différentes ; il en est même qui reparassent aux trois époques. Ceux-là sont les fidèles compagnons de notre philosophe. Mais la plupart des ouvrages nommés n'ont déposé de traces que dans l'une des trois éditions. Gentillet, par exemple, dont nous parlions il n'y a qu'un instant, fournit trois anecdotes en 1580, mais il ne reparait plus après cette date. Montaigne a lu Quinte-Curce au

(1) III, 5, t. VI, p. 6.

mois de juillet 1587, comme son exemplaire nous l'a fait savoir. A cette date, il prend chez cet auteur une quinzaine de citations et d'exemples qui paraissent dans l'édition de 1588. Mais après 1588 il ne lui fait plus un seul emprunt. Quinte-Curce a regagné les rayons de la « librairie » et probablement Montaigne ne l'ouvre plus guère. Au début de 1586, il a lu les *Mémoires* d'Olivier de la Marche et l'*Histoire de Pologne*, d'Herburt Fulstin. L'édition de 1588 nous présente, en effet, des emprunts à ces deux ouvrages ; l'édition de 1595 n'en apportera pas de nouveaux. Olivier de la Marche et Herburt Fulstin n'étaient pas au nombre de ses auteurs familiers. C'est sans doute en 1586 qu'il leur a fait les emprunts que nous constatons dans les *Essais* de 1588, et, après 1586, il est probable qu'il n'est pas revenu à eux. Ce sont les lectures de cette sorte dont nous pouvons tirer parti.

Prenons un de ces livres : le Guichardin, par exemple. Cherchons à reconnaître tous les emprunts que Montaigne lui a faits, j'entends les emprunts incontestables. Tous auront chance d'avoir passé dans l'œuvre de Montaigne vers la même époque, et s'ils semblent avoir inspiré les chapitres qui les contiennent, nous en déduirons avec vraisemblance que ces chapitres, eux aussi, ont été écrits dans le même temps. Ils formeront grappe en quelque sorte. Supposons maintenant que l'un de ces chapitres soit daté par une allusion à quelque fait ou par l'un quelconque des procédés que nous venons de passer en revue, nous en pourrions, sans témérité, déduire la date approximative des autres.

Guichardin fournit des faits importants au moins à six essais, ceux qui, dans l'édition de 1580, portent les numéros 3, 5, 6, 12, 13 et 34 du premier livre. Que Montaigne les ait pris directement à l'œuvre de Guichardin, la fidélité de la traduction ne permet guère d'en douter. Ce sont les mêmes termes. Voici des exemples qui le prouveront :

Laurens de Medicis..., assiegeant Mondolphe, place d'Italie, aux terres qu'on nomme du Vicariat, voyant mettre le feu a une piece qui le regardoit, bien luy servit de faire la cane, car autre-

Lorenzo... Vedde dar fuoco a un archibuso, il corpo del quale per schifare gittandosi in terra bocconi, innanzi che arrivasse a terra, il colpo, che altrimenti gli harrebbe dato nel corpo, gli per-

ment le coup, qui ne luy rase que le dessus de la teste, lui donnoit sans doute dans l'estomac.

I, 12, D, t. I, p. 29.

A l'entrevüe du Pape et de l'Empereur, a Bouloigne, l'Empereur donna moyen au Pape d'y estre le premier et y survint apres luy. C'est, disent-ils, une cerimonie ordinaire aux abouchemens de tels princes que le plus grand soit avant les autres au lieu assigné... et le prenent de ce biais que c'est affin que ceste apparence tesmoigne que c'est le plus grand que les moindres vont trouver, et le recherchent, non pas luy eux.

I, 13, D, t. I, p. 30.

D'ailleurs, au chapitre 5, pour l'aventure advenue au commandant de la ville de Regge, Montaigne cite lui-même Guichardin comme autorité « car Guicciardin dit que ce fut luy-mesme »; et s'il allègue aussi le témoignage de du Bellay, à comparer les divers récits, on aperçoit qu'il suit de plus près celui de Guichardin.

Nous en pouvons conclure avec beaucoup de vraisemblance que les six essais 3, 5, 6, 12, 13, 34, ont été composés vers le même temps; au plus, pourrait-on objecter que deux ou trois d'entre eux, le trente-quatrième par exemple, qui pourraient subsister si on en retranchait la contribution de Guichardin, peuvent être antérieurs aux autres.

Or, il est bien vrai que, jusqu'à présent, nous n'avons déterminé la date d'aucun de ces chapitres. Mais Montaigne avait écrit sur son exemplaire la date à laquelle il avait lu son Guichardin: il ne pouvait pas l'ignorer; et voici en quels termes il nous en parle au chapitre des livres: « Voicy ce que je mis en mon Guicciardin, il y a environ dix années ». C'est à peu de chose près le temps qui sépare la retraite de Montaigne de la publication des premiers essais. Il est probable que le chapitre des livres, où il s'exprime

cosse nella sommita del capo, toccando l'osso, & riuscendo lungo la cotenna verso la nuca.

L. XIII, ch. II, p. 1.002.

Nel quale tempo essendo giunto il Pontefice a Bologna, Cesare secondo l'uso de Principi grandi, vi venne dopo lui: perche e costunie che quando due Principi hanno a convenirsi, quello di piu degnita si presenta prima al licogo deputato, guidicandosi segno di tiverenza, che quallo che e inferiore vadi a trovarlo.

L. XIX, ch. VI.

ainsi, est de l'année 1580 ou de fort peu antérieur à cette date, comme d'ailleurs plusieurs indices invitent à le penser, et que la lecture de Guichardin est des premiers temps de la retraite. S'il en est ainsi, les essais qui se bâtissent sur des faits empruntés à Guichardin sont probablement des années 1571 ou 1572. D'ailleurs, leur extrême simplicité, leur sécheresse même, porte bien à penser qu'ils sont des premiers écrits par Montaigne. Personne ne sera donc tenté de contester cette hypothèse.

Cet exemple montre la méthode que nous suivrons dans ces investigations. Je n'ignore pas les critiques qu'on y peut adresser, on en fera trois principales. Celle-ci d'abord qu'il est arbitraire de décider quels sont les auteurs que Montaigne n'a lus qu'une fois, que même lorsque, quittant un auteur, lui-même il pensait lui dire un adieu définitif, toujours quelques années plus tard une circonstance quelconque a pu l'engager à rouvrir le volume et y cueillir un fait pour ses *Essais*. Ensuite, à supposer même qu'il en fût autrement, n'est-il pas toujours possible, que, cinq ou six ans, ou davantage, après la lecture de Guichardin, un souvenir, longtemps oublié, caché dans un repli de la mémoire, ait jailli tout à coup et pris place dans les *Essais*? La mémoire de Montaigne est mauvaise, soit; elle n'est pas assez mauvaise pour que nous soyons assurés contre de tels réveils. Enfin, si les chapitres, de beaucoup postérieurs à la lecture de Guichardin, peuvent présenter de tels souvenirs, les chapitres antérieurs peuvent recevoir des additions.

Je ne veux rien ôter à la force de ces objections. J'ajoute même que je n'ai rien de décisif à y répondre. A la dernière, je répliquerai qu'elle nous oppose une difficulté déjà plusieurs fois rencontrée; nous tâcherons, comme par le passé, de l'éviter en distinguant les emprunts qui semblent essentiels, et nous conserverons des doutes là où il le faudra; mais pour Guichardin, puisqu'avec lui nous touchons le début de la période d'activité de Montaigne, il est peu probable que nous ayons à compter avec des chapitres sensiblement antérieurs. Quant à la seconde, pour éviter que les réminiscences ne troublent nos résultats, nous ne tiendrons compte que des emprunts textuels, ou, tout au moins, si voisins de la source que nécessairement ils la supposent très présente à l'esprit de Montaigne, souvent même sous ses yeux. D'ailleurs, nous ne

prétendons pas, le plus souvent, atteindre une date absolument précise ; une approximation de deux ou trois ans nous suffit ordinairement. Songez combien, en général, quand deux ou trois années ont passé, nos lectures sont déjà loin de nous ! Pour le premier point enfin, incontestablement un doute subsiste ; il ne faut pas le rejeter, il faut le peser à sa juste valeur. Certainement, Montaigne pourra toujours reprendre, sur les rayons qui entourent sa table de travail, un volume déjà lu.

On peut cependant, sans trop de témérité, essayer d'en distinguer quelques-uns qui aient eu peu de chance de lui revenir entre les mains. Interrogeons à nouveau la chronologie de ses lectures. Elle nous fera connaître ses habitudes d'esprit. Elle nous apprend que les livres des anciens étaient seuls pour lui des livres de chevet. Les anciens, dont il faisait tant de cas et qui étaient les éducateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, devaient le tenter sans cesse. Nous éviterons donc de rien construire sur les emprunts qu'il leur fait. Ce serait d'ailleurs imprudent, car la substance des livres anciens passe dans beaucoup d'ouvrages modernes, jamais nous ne serions assurés que Montaigne puise directement chez eux. Ce sont les lectures des modernes surtout qui ont chance de nous instruire. Les historiens, en particulier, semblent ne revenir presque jamais sur sa table pour une seconde étude. Montaigne lui-même nous a dit qu'il considérait Guichardin et les frères du Bellay comme des auteurs qu'il ne devait lire qu'une seule fois. On pourrait joindre à ceux-là les noms de beaucoup d'historiens qu'il a traités de même. Voilà ceux qui sont pour nous précieux à consulter. Marchons avec précaution, puisque nous savons le terrain glissant, et d'ailleurs, provisoirement au moins, ne prétendons qu'à la vraisemblance pour nos résultats : peut-être trouveront-ils en eux-mêmes leur confirmation.

Trois sources m'ont paru fournir d'importantes indications : ce sont les *Mémoires* des seigneurs Guillaume et Martin du Bellay, qui parurent pour la première fois en 1569 ; les *Annales d'Aquitaine*, de Bouchet, ouvrage qui parut pour la première fois en 1524, et qui fut continué dans de nombreuses éditions successives ; la dernière qui ait été publiée avant les *Essais*, celle de 1557 est au moins la quinzième des éditions connues. Enfin la *Méthode de l'histoire* de Jean Bodin *Methodus ad facilem historiarum cogni-*

*tionem*, qui parut en 1566, et qui, au temps même où Montaigne écrivait, fut rééditée en 1572 et en 1576.

Les *Mémoires* des frères du Bellay fournissent d'incontestables contributions au moins à quatorze essais de Montaigne : les essais 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 34, 36 du premier livre. Les emprunts sont ici plus incontestables encore que ceux dont Guichardin nous a tout à l'heure montré des exemples. Pour chacun d'eux, d'ailleurs, j'ai comparé au texte de du Bellay les autres récits imprimés que Montaigne aurait pu connaître : la source d'aucun de ces passages n'est douteuse. De plus, les faits que Montaigne puise ainsi chez du Bellay, certainement il ne les a pas insérés dans des essais préalablement composés : pour dix au moins sur quatorze nous pouvons l'affirmer. Dans ces chapitres très simples, qui se réduisent à une ou deux idées au plus et quelques exemples, c'est un fait historique ou plusieurs faits historiques contés par du Bellay qui fournissent la charpente : l'idée qui s'y joint n'en est que le commentaire. Certains chapitres, le quinzième par exemple *On est puny pour s'opiniâtrer à une place sans raison* sont ainsi bâtis sur trois exemples, tous les trois empruntés à du Bellay. Nous sommes donc bien ici en présence d'une grappe nouvelle ; or cinq des essais qui la composent figuraient déjà dans le groupe de Guichardin ; ce sont les essais 3, 5, 6, 12 et 34, nous en pouvons conclure que Montaigne lit du Bellay dans le même temps que Guichardin et que ces deux groupes qui se confondent en partie sont contemporains.

D'ailleurs, parfois, au chapitre 5 par exemple, Montaigne semble contrôler les récits des deux historiens l'un par l'autre. Dans certains chapitres, le douzième, entre autres, c'est Guichardin, traduit mot à mot qui paraît susciter la méditation ; l'exemple de du Bellay, moins fidèlement transcrit, semble évoqué par celui de Guichardin. Inversement, au chapitre 5, *Si le chef d'une place assiégée doit sortir pour parlementer*, la part de du Bellay paraît prépondérante. Tout nous confirme donc dans cette opinion que les *Mémoires* des frères du Bellay et l'*Histoire d'Italie* de Guichardin ont été dans le même temps entre les mains de Montaigne. Rappelons-nous d'ailleurs que (nous l'avons démontré) (1),

(1) Cf. page 149.

Montaigne lisait ces *Mémoires* très probablement dans la première édition, celle de 1569, ou en tous cas dans une édition qui n'était pas postérieure à 1571. Sans doute la date d'une édition ne prouve rien. Elle nous permet à tout le moins de penser que la lecture de Montaigne se place aux environs de 1572. Elle nous y invite même, parce qu'elle nous apprend que Montaigne avait très vraisemblablement son exemplaire dans sa « librairie » dès cette époque. Les éditions des *Mémoires* se multiplièrent assez rapidement. Si Montaigne avait attendu plus tard pour acquérir cet ouvrage, probablement il aurait possédé une édition plus récente. Concluons donc que les chapitres 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 34 et 36 ont vraisemblablement été écrits vers 1571 ou 1572.

Cette conclusion appelle une remarque d'une importance capitale. Pour la plupart, les essais qui sont écrits à la même époque et qui forment un même groupe, le groupe Guichardin-du Bellay, sont placés presque constamment les uns à la suite des autres, dans l'édition 1580. Du troisième au dix-huitième, seuls, les essais 4 *Comme l'âme descharge ses passions sur les objets faux quand les vrais lui défaillent*, 8 *De l'oisiveté*, et 14 *Que le goust des biens et des maux dépend de l'opinion que nous en avons* ne doivent rien à ces deux sources et brisent la continuité. Il y a plus, non-seulement ils restent ainsi rapprochés les uns des autres, mais, composés au début de la retraite de Montaigne, ils se retrouvent au début de l'édition.

Inversement, nous avons déjà montré que plusieurs des chapitres qui terminent l'édition de 1580, ceux qui portent les numéros 33, 34, 36, 37 du second livre, ont dû être composés en 1578 et 1579, peu de temps avant la publication par conséquent.

Cette double constatation nous prouve, à n'en pouvoir douter, que l'ordre de la publication respecte en bonne partie l'ordre dans lequel les *Essais* ont été composés. Sans doute il le brise en plusieurs endroits : nous avons déjà constaté, par exemple, que le vingt-sixième essai du premier livre *De l'institution des enfans* est de l'année 1579. Nous ne devons donc user que prudemment de cette indication ; elle pourra cependant nous aider dans nos conjectures.

Revenons à du Bellay : tous les emprunts que nous avons considérés se rencontrent entre le chapitre 3 et le chapitre 36 du

premier livre, tous sont fidèles. On en trouve d'autres encore : un au chapitre 41, celui-là est encore exact, c'est le bruit d'après lequel Antoine de Lève aurait déconseillé publiquement l'invasion de Charles-Quint en Provence, dont il était partisan, afin d'en laisser la gloire entière à son maître. Au chapitre 47, nouvelle allusion à cette même invasion de Provence; mais, cette fois, ce n'est plus qu'un souvenir, les mots de du Bellay ne sont plus « derobés ». Enfin, au chapitre 4 du second livre, au sujet de l'anecdote de « Monsieur de Bouttieres qui cuida perdre Turin », faute d'ouvrir une lettre où on l'avertissait du complot qui se tramait contre lui, les commentateurs nous renvoient encore aux *Mémoires* de du Bellay : mais non, ce n'est plus à du Bellay que Montaigne emprunte, ou, si c'est encore à lui, il n'a plus qu'un souvenir faussé par le temps. Il dit que c'est parce qu'il se trouvait « en bonne compagnie à souper » que M. de Bouttieres remit à lire l'avertissement qu'on lui « envoyoit ». Les *Mémoires* ne parlent point d'un souper, ils déclarent que c'est « par oubliance, ou par avoir trop d'affaires qu'il ne regarda « dedans la dicte lettre ». Il semble ainsi que, à mesure que nous avançons dans les *Essais*, Montaigne s'éloigne de la lecture des *Mémoires*.

Sans attacher à cette légère confirmation une force de démonstration qu'elle n'a pas, il reste que les frères du Bellay ne nous ont pas seulement rendu le service de dater un bon nombre de chapitres, ils nous ont fourni une indication importante sur l'ordre adopté dans la première édition. Elle va se vérifier par l'étude des emprunts faits par Montaigne aux *Annales d'Aquitaine*.

Bouchet, comme du Bellay, est nommé plusieurs fois par Montaigne : il était donc naturel de se demander si Montaigne n'avait pas contracté quelque dette à son endroit. Et, d'autre part, comme il le juge assez sévèrement et fait peu de cas de son autorité, à priori nous pouvions penser qu'il n'avait pas fait des *Annales d'Aquitaine* un de ses livres de chevet. « Quand nous lisons dans « Bouchet les miracles des reliques de saint Hilaire, passe : son « credit n'est pas assez grand pour nous oster la licence d'y « contredire (1) ». C'est dans les *Annales* de Bouchet que Montaigne

(1) I, 27, t. II, p. 79.

a puisé une quinzaine de faits dont la source n'avait pas encore été indiquée, ou l'avait été faussement. En voici quelques exemples qui permettront de n'en pas douter :

Bertrand du Glesquin mourut au siège du chasteau de Rancon, près du Puy, en Auvergne. Les assiegez, s'estant rendus après, furent obligez de porter les clefs de la place sur le corps du trespassé.

*Essais* (I, 3, t. I, p. 16)

Guillaume nostre dernier duc de Guyenne pere de cette Alienor qui transmit ce duché aus maisons de France et d'Angleterre porta les dix ou douze derniers ans de sa vie continuellement un corps de cuirasse sous un habit de religieux, par penitence.

*Essais* (I, 14, t. I, p. 79)

Nous tenons que le roy Clovis assiegeant Angoulesme, les murailles cheurent d'elles mêmes par faveur divine.

*Essais* (I, 34, t. II, p. 156)

Bouchet, emprunte de quelque autheur que le roy Robert assiegeant une ville, et s'estant desrobé du siège pour aller à Orleans sollempnizer la feste de saint Aignan, comme il estoient en devotion sur certain point de la messe, les murailles de la ville assiegée s'en allerent sans aucun effort, en ruine.

*Essais* (I, 34, t. II, p. 156)

Messire Bertrand de Guesquin, connestable de France, mourut de maladie, au siège qu'il tenoit devant le chasteau de Rancon, à quatre lieues près le Puy en Aulvergne : et le jour de son trespas ceulx dudict chasteau apportèrent les clefs sur le corps dudict Guesquin.

*Annales*, éd. 1557, F. 127, r°.

Ledict duc Guillaume.... par le conseil d'un ermite en lieu de haire print une cuyrasse sur son corps, & sur sa teste un aubergon, qu'il porta tousjours jusques à sa mort par penitence sous un habit d'hermite.

*Annales d'Aquitaine*, f° 75 r°.

& recitent Gregorius & Annonius que luy (Clovis) tenant le siège devant la cité d'Engoulesme, les murailles de la ville tomberent par terre divinement.

*Annales d'Aquitaine*, f° 36 r°.

Bernardus Guidonis recite en sa cronique, que comme il (le Roi Robert) eust faict mettre le siege devant quelque ville près d'Orléans, laissa le siege pour aller celebrer la feste Saint-Aignan en ladite ville d'Orléans, et tinst chape avec un des chanoines : & comme ils commençoit le tiers agnus de la grand-messe, à genoux, les murailles de la ville assiegée, tombèrent par terre sans œuvre d'homme.

*Annales d'Aquitaine*, f° 69 r°.

Les emprunts faits par Montaigne aux *Annales d'Aquitaine* se répartissent sur neuf essais, ceux qui dans le premier livre portent les numéros 3, 14 (1), 27, 32, 33, 34, 46, 47, et le premier essai du second livre.

Dans aucun de ces cas, il faut bien le reconnaître, on ne peut assurer que l'inspiration vient de Bouchet : il n'est aucun de ces essais qui, la contribution de Bouchet retranchée, ne puisse subsister. Au plus pourrait-on dire qu'au chapitre 33 *De fuir les voluptez au pris de la vie* l'anecdote de saint Hilaire priant Dieu de lui prendre sa fille de peur que les plaisirs ne la gâtent est développée avec une complaisance qui semble en faire le pivot de ce petit essai ; que d'ailleurs le principal intérêt semble en être de rapprocher trois exemples, l'un stoicien, l'autre épicurien, le dernier chrétien, qui tendent à même fin, et que sans Bouchet le trio ne serait pas complet. Soit, mais comme nous n'avons encore reconnu aucune date pour ce trente-troisième essai, même là nous n'avons aucun moyen certain de préciser l'époque à laquelle Montaigne lit Bouchet.

A défaut de certitude, trois raisons rendent vraisemblable que c'est vers 1572. D'abord, deux des essais qui ont une dette envers Bouchet (3 et 34), en ont une également envers Guichardin et envers du Bellay, et une dette si importante que nous les avons jugés de l'époque où Montaigne lit ces auteurs, de 1572. Sans doute les contributions de Bouchet ont pu venir s'y joindre plus tard, toutefois il y a là une présomption pour croire que Bouchet a été étudié vers la même époque. Et cette présomption se fera forte si nous examinons le chapitre 34. Nous y verrons que les faits pris à Bouchet n'apportent pas des exemples nouveaux capables d'enrichir ou d'appuyer le développement, ils contribuent seulement à mettre en relief un exemple de du Bellay, et par conséquent, il y a beaucoup de chances pour qu'ils aient été insérés là en même temps que cet exemple lui-même. L'essai est intitulé *La fortune se rencontre souvent au train de la raison* ; Montaigne y amasse quelques exemples où la fortune guérit mieux que le plus habile médecin, en perçant l'apos-

(1) On pourrait ajouter 20, car la mort de Philippe, fils de Louis VI, mentionnée dans ce chapitre, se rencontre également chez Bouchet ; toutefois, je crois que Montaigne l'a prise ailleurs.

thume de Jason du coup d'épée qui devait le tuer ; où elle peint mieux que le plus habile artiste, en parachevant un tableau que Protogène, découragé, voulait brouiller d'un coup de pinceau ; où elle punit mieux que le meilleur des juges ; enfin où elle semble dirigée par une raison bonne et intelligente. Parmi ces exemples, Montaigne cite celui des murs d'Éronne, qui, soulevés de terre par la mine, retombent dans leurs fondements : « Quelquefois il plaist à la fortune envier sur nos miracles : nous « tenons que le roy Clovis, assiegeant Angoulesme, les murailles « cheurent d'elles-mesmes par faveur divine ; et Bouchet emprunte « de quelqu'auteur, que le roy Robert, assiegeant une ville, « et s'estant desrobé du siege, pour aller à Orleans solemnizer « la feste saint Aignan, comme il estoit en dévotion, sur certain « point de la messe, les murailles de la ville assiegée s'en allerent « sans aucun effort en ruine. Elle fit tout à contre-poil en nos « guerres de Milan : car le capitaine Rense assiegeant pour nous la « ville d'Eronne, et ayant fait mettre la mine sous un grand « pan de mur, et le mur en estant brusquement enlevé hors « de terre recheut toutes fois tout empanné, si droit dans son « fondement que les assiegez n'en vusirent pas moins. » N'est-il pas vraisemblable que ces miracles advenus en faveur de Clovis et de Robert étaient connus de lui lorsqu'il écrivait l'aventure d'Éronne, et que cette aventure d'Éronne en évoque le souvenir ? Or, les miracles de Clovis et de Robert sont pris à Bouchet, et l'aventure des murs d'Éronne qui vient de du Bellay est sans doute écrite en 1572. Il est vraisemblable, par conséquent, que dès 1572 Montaigne lit Bouchet.

La seconde raison qui conduit à la même hypothèse, c'est que Bouchet est encore mis à contribution au chapitre 32 *Qu'il faut sobrement se mesler de juger des ordonnances divines*, et que, nous l'avons vu, le chapitre 32 est daté des premiers mois de 1572 par une allusion à la bataille de Lépante.

Enfin, si le chapitre 33 qui semble inspiré directement par Bouchet n'est daté par aucune allusion, nous pouvons noter qu'il est inséré entre deux chapitres qui sont datés, qui, tous deux, appartiennent probablement à l'année 1572, et qui, tous deux, doivent quelque chose à Bouchet. Après ce que les *Mémoires* de du Bellay nous ont révélé, il y a là de sérieuses raisons de

croire que le chapitre 33 est lui aussi de 1572. Nous ne serons donc pas téméraires en concluant que la lecture de Bouchet est contemporaine de la lecture de Guichardin et de la lecture des *Mémoires* de du Bellay.

Ainsi datée, elle nous fixe sur un certain nombre de chapitres qui nous seront fort utiles pour étudier l'évolution de la pensée de Montaigne et du genre des *Essais*, Nous ne savions rien en particulier du quatorzième chapitre, si important par les idées exprimées *Que le goust des biens et des maux depend de l'opinion que nous en avons* : il était enclavé au milieu de chapitres qui, tous empruntés à du Bellay et à Guichardin, doivent être de 1572 ; nous avons établi qu'il ne leur est pas postérieur, et du même coup nous fortifions cette hypothèse essentielle que beaucoup de chapitres sont classés dans l'ordre même où ils ont été composés. L'essai 27 du premier livre *C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance*, important pour connaître l'esprit critique de Montaigne, appartient au même groupe. Du même groupe encore sont les chapitres 46, 47 du premier livre, et le premier du second livre, quoiqu'avec eux nous nous éloignons assez sensiblement du début du volume.

Tous ces auteurs nous ont parlé d'une même période. C'en est une autre que nous allons aborder avec *la Méthode pour apprendre facilement l'histoire* de Jean Bodin.

C'est un ouvrage où s'exprime nettement la conception toute morale que le XVI<sup>e</sup> siècle se fait de l'histoire. Par là s'explique son grand succès. Montaigne, qui le loue quelque part, l'a certainement lu avec intérêt. Sa trace se retrouve dans neuf essais : le premier du livre I, et, au livre II, les essais qui portent les numéros 10, 16, 19, 20, 26, 32, 34 et 36.

Au chapitre 10 *Des Livres*, nous n'avons qu'une influence diffuse sur les idées que Montaigne exprime au sujet des livres d'histoire, mais deux essais doivent certainement à Bodin leur inspiration. Montaigne y examine deux idées de Bodin : l'une pour la confirmer, l'autre pour la combattre. Le thème du chapitre 19 intitulé *De la liberté de conscience* est une défense de l'empereur Julien contre les attaques des historiens chrétiens ; la *Méthode* de Bodin a plusieurs pages sur ce même sujet de même

sens que celles de Montaigne (1). Au contraire, au chapitre 32 Montaigne relève plusieurs accusations que Bodin adresse à Plutarque (2) et contre lui il se fait l'avocat de son auteur favori. Enfin, les six derniers chapitres empruntent des exemples, des faits historiques, des sentences.

Au premier essai, l'anecdote de Conrad III est traduite mot pour mot de la préface de la *Méthode* :

L'empereur Conrad troisieme ayant assiegé Guelphe, duc de Bavières, ne voulut condescendre à plus douces conditions quelques viles et lasches satisfactions qu'on lui offrist que de permettre seulement aux gentils-femmes qui estoient assiegées avec le duc, de sortir leur honneur sauve, à pied avec ce qu'elles pourroient emporter sur elles. Et elles, d'un cœur magnanime, s'aviserent de charger sur leurs espaules leurs maris, leurs enfans et le duc mesme. L'empereur print si grand plaisir à voir la gentillesse de leur courage, qu'il en pleura d'aise et amortit toute ceste aigreur d'inimitié mortelle et capitale qu'il avoit portée à ce duc; et dès lors en avant traicta humainement luy et les siens.

(I, 1, t. I, p. 4)

Laurentius Medices a morbo convaluisse dicitur ex ejus historię narratione quę fertur de Conrado tertio imperatore qui cum Guelphum Baviarię ducem obsidione diuturna fregisset, nec ullis conditionibus a proposita susceptaque urbis eversione deduceretur, ad extremum victus nobilium fœminarum precibus, permisit ut inviolatę abirent, ea lege ut nihi ex urbe, nisi quod humeris possent, exportarent. Tum illę confidentia majore dicam an pietate, ducem ipsum, maritos, liberos, parentes ab humeris suspensos gestare cœperunt: ex quo imperator tantam voluptatem cœpit, ut effusus præ gaudio lachrymis, non modo feritatem et iracundiam ex animo penitus deposuerit, verumetiam urbi pepercerit, et amicitiam cum hoste omnium accerrimo traxerit. Procœmium.

Au chapitre 16 du second livre, parlant de la gloire, Montaigne écrit « l'exces de ceste maladie en va jusques-là, que plusieurs « cherchent de faire parler d'eux en quelque façon que ce soit. « Trogus Pompeius dit de Herostratus, et Titus Livius de Manlius « Capitolinus qu'ils estoient plus desireux de grande que de bonne « reputation ». Les commentateurs ont en vain cherché dans

(1) Éd. de 1576, p. 87.

(2) Éd. de 1576, p. 58.

Trogue-Pompée un pareil jugement sur Érostrate : on ne l'y rencontre pas. C'est Bodin qui le lui a prêté, et c'est chez Bodin que Montaigne a pris le fait « Trogius Pompeius de Herostrato, Titus « Livius de Manlio Capitolino tradunt, magnæ quam bonæ famæ « fuisse cupidores. » (1) L'erreur commune nous sert de garant à prouver que Bodin est bien la source.

Au chapitre 20 du même livre, intitulé *Nous ne goustons rien de pur*, la certitude nous vient de ce que deux sentences se trouvent rapprochées chez Montaigne comme elles le sont chez Bodin : « Les loix mesmes de la justice », écrit Montaigne « ne « peuvent subsister sans quelque meslange d'injustice ; et dit « Platon que ceux-là entreprennent de couper la teste de Hydra « qui pretendent oster des loix toutes incommodez et inconve- « niens : omne magnum exemplum habet aliquid ex iniquo quod « contra singulos utilitate publica rependitur, dit Tacitus ». Il ne fait que changer l'ordre dans lequel Bodin présentait ces mêmes maximes : « Si de legibus et republica sententiam Taciti exquiri- « mus, quid gravius dici potest quam omne magnum exemplum « habere aliquid ex iniquo, quod contra singulos utilitate publica « rependitur ? Plato paulo aliter, hydræ caput eos amputare, qui « de legibus omnia incommoda detrahi posse opinantur. » (2)

Montaigne ne semble pas lire les histoires de Tacite à cette époque, et, pour le chapitre 26, c'est probablement encore de Bodin qu'il emprunte cette coutume propre à certains rois barbares de se presser les pouces et d'en sucir le sang pour contracter quelque « obligation assurée » ; le passage est encore traduit textuellement (3).

Enfin, au chapitre 34, il insère ce fait rapporté par Bodin que Charles-Quint avait Commines en particulière recommandation (4) ; au chapitre 36, le singulier éloge que Velleius Paterculus adresse à Homère que « n'ayant eu nul qu'il peust imiter avant luy, « il n'a eu nul après luy qui le peust imiter ». Aucun fait ne nous assure que Montaigne ait jamais lu Velleius ; nous savons mainte-

(1) Proœmium.

(2) Éd. de 1576, p. 63.

(3) Éd. de 1576, p. 63.

(4) Proœmium.

nant qu'il a lu Bodin ; c'est donc, plutôt que chez Velleius, chez Bodin qu'il puise ce trait : « in hoc genere », avait dit Bodin, « Xenophontis magna laus est, eoque major, quo neminem habuit quem imitaretur, ut Velleius scribit de Homero ; nec postea fuit qui illum imitari posset. » (1).

Au risque de paraître long, beaucoup trop long, il nous fallait examiner un à un ces emprunts, montrer qu'ils sont incontestables pour la plupart, et que par suite les conséquences que nous en tirerons méritent toute confiance. Nous en pouvons, je crois, déduire que c'est vers 1578 que Montaigne a lu la *Méthode* de Bodin et aussi que presque tous les chapitres où se rencontrent des traces de cette lecture ont été composés vers la même époque. Nous avons déjà daté avec une précision, tantôt plus tantôt moins grande, une quarantaine d'essais, or, sur ces quarante essais trois présentent des emprunts à la *Méthode* de Bodin : les essais 10, 34 et 36 du second livre ; tous trois nous ont paru être de 1578 ou postérieurs à cette date. N'y a-t-il pas là un premier argument très fort ? Il est vrai que dans ces trois cas Bodin ne fournit pas l'inspiration du chapitre, revoyez ces essais, le thème de la méditation n'est pas fourni par sa méthode, nous avons à faire à des faits de détail (II, 34), à des sentences (II, 36), ou à des idées (II, 10), qui ont pu rester dans l'esprit de Montaigne et qui ne prouvent pas qu'il ait le livre en main. A tout le moins reste-t-il vraisemblable qu'il l'a lu depuis peu de temps puisque ces souvenirs s'imposent à lui relativement nombreux.

Et puis, regardons les chapitres qui demandent à Bodin davantage, qui empruntent de lui leur sujet même : ce sont le dix-neuvième et le trente-deuxième, avons-nous dit, l'apologie de Julien et l'apologie de Plutarque. Ceux-là, s'ils étaient datés, nous diraient plus sûrement l'époque de la lecture de Montaigne. Ils ne le sont pas, mais tous deux s'accrochent fort bien de la date proposée. Du dix-neuvième, nous pouvons dire à tout le moins qu'il est, suivant toute vraisemblance, postérieur à la paix de Monsieur et à l'Édit de Paris (Mai 1576), car c'est sans doute à la paix de Monsieur que Montaigne fait allusion quand il écrit que « nos roys viennent d'employer la recepte de liberté de

(1) Ed. de 1576, p. 74.

« conscience pour esteindre le trouble de la dissention civile ». Quant au trente-deuxième, en même temps que la défense de Plutarque on y trouve celle de Sénèque : Et voici ce qu'on y lit : « Quant à Seneque, parmi une miliasse de petits livrets, « que ceux de la religion prétendue réformée font courir pour « la defence de leur cause, qui partent parfois de bonne main « et qu'il est grand dommage n'estre embesoignée à meilleur « subject : j'en ay veu autres-fois un qui, pour allonger et rem- « plir la similitude qu'il veut trouver du gouvernement de « nostre pauvre feu roy Charles neufviesme (1) avec celuy de « Neron apparie feu Monsieur le cardinal de Lorraine avec « Seneque, leurs fortunes d'avoir esté tous les premiers au gou- « vernement de leurs princes, et quant et quant leurs meurs, « leurs conditions et leurs deportemens ». Donc c'est un libelle protestant qui est ici l'occasion du morceau, et, ce libelle, il ne vient pas de le lire, il l'a lu « autres-fois ». Je n'ai pas retrouvé le « Livret » auquel Montaigne fait allusion, mais certainement c'est un de ces nombreux pamphlets que la Saint-Barthélemy a décochés contre la cour à la fin du règne de Charles IX et au début de celui de Henri III. Ils se multiplient de 1573 à 1576, et Montaigne en a vu une « miliasse ». Nous pouvons donc très bien être en 1578 ou peu avant. Montaigne d'ailleurs se déclare vieux dans ce même chapitre, il parle « de l'assistance » que Sénèque et Plutarque « font à sa vieillesse » : en 1578 il n'a encore que quarante-cinq ans, ce qui ne nous semble pas à nous un âge bien avancé ; encore comprenons-nous mieux qu'il s'applique ce qualificatif à quarante-cinq ans qu'à quarante, alors que la maladie survient et lui fait sentir le poids des années. Il y a donc dans les vagues indications des chapitres XIX et XXXII une seconde raison, sinon d'accepter notre hypothèse, au moins de s'y montrer favorable.

En voici une dernière qui, jointe aux précédentes, me paraît décisive. Provisoirement, laissons de côté le dixième essai du second livre dont la date nous est déjà connue, et le premier du premier livre. Considérons seulement les essais 16, 19, 20, 26,

(1) Notons en passant que cette épithète semble indiquer que la phrase a été écrite après le mois de mai 1574, date de la mort de Charles IX

32, 34, 36. Les frères du Bellay, Guichardin et Bouchet nous ont conduit à formuler cette hypothèse que, dans les grandes lignes, la première édition conserve l'ordre chronologique. Or, sur quatre-vingt quatorze essais que comporte la première édition, les sept où nous trouvons des emprunts à Bodin sont tous massés vers la fin, dans les vingt-deux derniers titres : n'est il pas très vraisemblable que Montaigne a lu Bodin relativement peu de temps avant de publier cet ouvrage ? L'hypothèse dit encore que les essais contemporains ont souvent été classés auprès les uns des autres : or ces sept chapitres, qui restent relativement groupés ensemble sont mêlés à des chapitres qui datent certainement de 1578, ils sont comme enchevêtrés parmi eux : le dix-septième *De la présomption* est au moins en majeure partie de cette époque, le dix-huitième *Du démentir* lui est postérieur, le vingt-troisième *Des mauvais moyens employez à bonnes fins*, le vingt-quatrième *De la grandeur romaine* qui doit tout à l'exemple de César, le vingt-septième *Couardise mere de cruauté*, le vingt-neuvième (1) *De la vertu*, le trente-troisième *L'histoire de Spurina*, le trente-quatrième *Observations sur les moyens de faire la guerre de Julius César*, le trente-sixième *Des plus excellents hommes*, le trente-septième *De la ressemblance des enfants aus peres* nous ont tous apporté leur témoignage. L'hypothèse que les premiers chapitres nous ont suggérée confirme donc cette supposition déjà très vraisemblable que c'est vers 1578 que Montaigne a dû lire la *Méthode* de Bodin. Et j'ajoute qu'en retour, le fait que Bodin n'a été lu que vers 1578, que les chapitres inspirés par cette lecture se trouvent parmi les derniers de la première édition, confirme notre hypothèse : l'ordre chronologique continue bien à être la base de la classification de la première édition. Les deux faits séparément n'étaient que probables ; ils trouvent un appui dans leur accord, et se confirment réciproquement.

(1) A vrai dire pour ces chapitres 23, 27, 29 et 36, qui sont datés par des emprunts à Gentillet, nous avons seulement démontré qu'il sont postérieurs au mois de mars 1576, date à laquelle fut publié l'ouvrage de Gentillet : mais 1<sup>o</sup> il est assez vraisemblable que Montaigne n'a pas connu l'ouvrage de Gentillet dès son apparition ; 2<sup>o</sup> les essais inspirés par Gentillet sont enchevêtrés parmi des essais qui certainement ne sont pas antérieurs à 1578, puisqu'ils sont inspirés par César. Il n'y a donc pas grande témérité à penser qu'eux aussi sont des environs de 1578.

Oui, dira-t-on, mais ce résultat vous ne l'avez obtenu qu'en éliminant arbitrairement un des essais qui porte la marque incontestable d'une dette envers Bodin : le premier essai du premier livre où se rencontre l'anecdote de l'empereur Conrad III, traduite de la préface de la *Méthode*. Celui-là n'est plus dans les derniers essais puisqu'il ouvre le volume. Nous répondons que de deux choses l'une est nécessaire : ou cet essai, comme plusieurs autres, n'occupe pas la place que sa date de composition semblait devoir lui assigner, et a été écrit entièrement vers 1578, ou, s'il a été composé parmi les premiers, il a reçu par la suite de notables additions. Il est beaucoup plus complexe que ceux qui viennent de du Bellay et de Guichardin, et cela seul nous dispose à le croire. Mais relisons-en la conclusion, elle est suggestive : « Certes », y déclare Montaigne, « c'est un subject merveilleusement vain, « divers et ondoyant que l'homme : il est malaisé d'y fonder jugement constant et uniforme. Voylà Pompeius qui pardonna à « toute la ville des Mamertins contre laquelle il estoit fort animé, « en consideration de la vertu et magnanimité du citoyen Zenon « qui se chargeoit seul de la faulte publique, et ne requeroit « autre grace que d'en porter seul la peine : et l'hoste de Sylla, « ayant usé en la ville de Peruse de semblable vertu, n'y gaigna « rien, ny pour soy ny pour les aultres (1) ». Cette idée là, c'est une idée bien chère à Montaigne, une idée qui marque singulièrement l'originalité de sa conception de l'homme. Il tient essentiellement à elle, c'est par elle qu'il conclut son dernier chapitre comme son premier : « Il s'en faut tant que je m'effarouche de voir de la discordance de mes jugemens à ceulx d'autrui, et que je me rende « incompatible à la société des hommes pour estre d'autre sens « que le mien, qu'au rebours, comme c'est la plus generale forme « que nature ait suivy que la variété, je trouve bien plus nouveau et « plus rare de voir convenir nos humeurs et nos fantasies. Et à « l'avanture ne fut-il jamais au monde deux opinions entièrement pareilles, non plus que deux visages. Leur plus propre « qualité c'est la diversité et la discordance » (2). Comme il veut que son livre s'achève avec cette idée de l'inconstance

(1) I, 4, t. I, p. 7.

(2) II, 37 fin.

humaine, Montaigne veut qu'il commence par elle (1), et il y a gros à parier que le premier chapitre n'occupe pas cette place d'honneur, parce qu'il a été composé le premier, mais à cause de la leçon qu'il porte avec lui. Disons plus, il est impossible qu'il ait été écrit, au moins dans son entier, avant tous les autres : il emprunte deux exemples aux *Œuvres morales*, traduites par Amyot, et nous connaissons au moins un essai qui est écrit dès le mois de mars 1572, bien avant que la traduction d'Amyot ait été publiée.

Tous ces motifs rendent vraisemblable que le premier essai n'a été composé, lui aussi, qu'au moment où Montaigne pouvait l'enrichir des dépouilles de Bodin, vers 1578. Au plus peut-on supposer qu'antérieurement aux apports de Bodin et de Plutarque un petit chapitre rudimentaire existait dès l'origine : il aurait été composé des exemples du prince de Galles devant Limoges et de Scanderberg aux prises avec son soldat, et de la morale que ces exemples comportent : deux anecdotes et une idée très sèche, au début cela suffit pour Montaigne. Par la suite seulement il aurait enrichi ce chapitre de faits nouveaux et de questions psychologiques intéressantes, et aurait abouti à cette morale nouvelle de l'inconstance humaine qui répond essentiellement et uniquement à la seconde couche d'exemples. Mais cette hypothèse n'est aucunement nécessaire, et le plus vraisemblable, à mon sens, est que tout le chapitre date des dernières années. En tous cas, ce premier chapitre ne peut en aucune façon s'opposer à nos conclusions.

Il est donc, ce me semble, infiniment probable que c'est seulement vers 1577 ou 1578 que Montaigne a lu la *Méthode* de Jean Bodin. Il est également tout à fait probable que les essais qui portent des traces de cette lecture et que nous avons mentionnés, ont été en entier composés vers la même époque. J'ai dit quelles réserves on pouvait faire pour le premier essai du premier livre ; on en pourrait faire encore pour le chapitre *De la gloire* (II, 16). Pour les autres le résultat est très vraisemblable.

Outre les livres de Guichardin, des du Bellay, de Jean Bouchet et de Jean Bodin, d'autres ouvrages lus par Montaigne pourraient

(1) Notez encore que le premier essai du second livre est intitulé *De l'inconstance*.

nous fournir des indications. Voici par exemple le *De vanitate scientiarum* de Corneille Agrippa qui fournit de nombreuses contributions à deux chapitres seulement : l'*Apologie de Raimond Sebond* et le trente-septième essai du second livre *De la ressemblance des enfants aux peres* ; ce dernier essai étant de 1579, on est tenté de conclure que Montaigne a lu le *De vanitate scientiarum* en 1579 et que les morceaux de l'*Apologie* qui s'inspirent de cet ouvrage ont été eux aussi écrits vers la même date. Ce raisonnement a quelque vraisemblance ; il en a d'autant plus que Montaigne ne lisait pas coutumièrement l'opuscule d'Agrippa : des traces s'en reconnaîtraient dans d'autres chapitres ; elles ne s'entasseraient pas en deux endroits très limités. Il n'est que vraisemblable cependant, car au chapitre *De la ressemblance des enfans aux peres*, c'est Joubert qui invite Montaigne à puiser ses exemples dans Corneille Agrippa. Qui peut affirmer que déjà auparavant Montaigne ne l'avait pas lu et exploité pour son *Apologie* ? Nous userons donc de ces indications, mais avec les réserves qu'elles comportent.

Contentons-nous, pour l'instant, de constater que cette enquête sur les lectures de Montaigne a été fructueuse. Elle nous a permis de constituer solidement deux groupes importants : l'un qui date d'environ 1572, doit beaucoup à l'*Histoire d'Italie* de Guichardin, aux *Mémoires* de Guillaume et Martin du Bellay, aux *Annales d'Aquitaine* de Bouchet. L'autre, qui est de la fin de 1577 et de 1578, se caractérise à nos yeux au point de vue des sources par les emprunts à César, à Gentillet, à Jean Bodin. En second lieu, nous sommes en droit maintenant de dire que dans les grandes lignes l'ordre chronologique des *Essais* a été respecté par la première édition. Sans doute il y a des exceptions à cette règle, et le problème qui se pose est de les reconnaître ; en tous cas, là où aucun fait ne s'y opposera, nous serons invités à croire que, si plusieurs essais sont groupés ensemble, leur date de naissance a chance d'être approximativement la même. A défaut de toute autre indication, l'hypothèse la plus vraisemblable sera de supposer qu'un essai est de la même époque que les essais voisins.

VI. *Allusions d'essai à essai qui fournissent des indications chronologiques.* — Nous devons veiller à ne négliger aucune source d'information, aussi nous faut-il recueillir avec soin

même ces brèves allusions par lesquelles Montaigne renvoie parfois à un essai antérieurement écrit pour rappeler qu'il a déjà touché le sujet qui l'occupe. Sans doute les renseignements qu'elles nous fournissent sont peu nombreux ; ils sont si secs qu'on n'en peut conclure rien de plus que l'antériorité d'un développement sur un autre.

Nous ne pouvons attendre que peu de cette dernière source. Elle a cependant cet intérêt de nous permettre de contrôler dans certains cas si l'ordre chronologique a été conservé, ou si des troubles y ont été apportés. Par exemple, dans l'essai *De la gloire*, qui est le seizième du second livre, Montaigne vient à cette idée que la gloire n'a pas où s'accrocher, parce que notre nom n'a rien qui nous soit propre, et parce que, nous fût-il particulier, quand nous n'y serons plus, il n'a plus rien à désigner ; mais il interrompt brusquement son développement, car dit-il, « De ceci j'en ay parlé ailleurs ». Ailleurs, cela signifie au quarante-sixième essai du premier livre, où cette idée se retrouve effectivement. La première phrase du dix-septième essai *De la présomption* semble continuer le sujet traité au chapitre précédent et les relie l'un à l'autre intimement : « Il y a une autre sorte « de gloire qui est une trop bonne opinion que nous concevons « de nostre valeur ». Le plus souvent les essais sont indépendants les uns des autres ; ici nous avons une transition qui nous conduit de l'un à l'autre. Le même fait se reproduit au chapitre XVIII *Du démentir* qui, de même, se trouve relié au précédent. Tout ceci tend à nous faire penser que l'ordre respectif de ces quatre essais (I, 46, II, 16, II, 17, II, 18) n'a pas été modifié dans la publication ; que celui *De la gloire* est postérieur à celui *Des noms*, celui *De la présomption* postérieur à celui *De la gloire*, enfin celui *Du démentir* postérieur à celui *De la présomption* ; nous sommes même invités à croire que ces trois derniers, qui sont ainsi reliés par des formules de transition, ont été composés successivement à peu d'intervalle l'un de l'autre.

Au contraire, le chapitre *Des livres*, qui est le dixième du second livre, renvoie au trente et unième du même livre : les termes sont les mêmes qu'au chapitre *De la gloire* : « Comme j'ai dict ailleurs », répète Montaigne. Ici incontestablement l'ordre chronologique a été troublé.

Il est inutile de relever une à une ces indications qu'on trouvera dans la table chronologique. Nous nous contenterons d'insister sur un fait qui présente une importance particulière :

Au chapitre où il traite *Des armes des Parthes*, Montaigne s'exprime en ces termes : « J'ay voulu retirer ce passage de son  
« auteur, ayant pris autresfois la peine de dire bien amplement  
« ce que je sçavois sur la comparaison de nos armes aux armes  
« romaines ; mais ce lopin de mes brouillars m'ayant esté desrobé  
« avec plusieurs autres par un homme qui me servoit, je ne le  
« priveray point du profit qu'il en espere faire : aussi me seroit-il  
« bien malaisé de remascher deux fois une mesme viande. » (1)  
Or, au chapitre *Des destriers* nous rencontrons une autre mention de cette comparaison des armes ; Montaigne y attaque l'arme à feu ; son effet lui paraît beaucoup moins assuré que celui d'une bonne épée qui dépend de votre seule main ; « Mais quant  
« à cett' arme là », dit-il, « j'en parleray plus largement où je  
« feray comparaison des armes anciennes aux nostres » (2). Du rapprochement de ces deux textes, il résulte que postérieurement à l'essai *Des destriers* et antérieurement à l'essai sur *Les armes des Parthes*, Montaigne a écrit un essai sur les armes modernes comparées à celles des anciens ; qu'avec celui-là, plusieurs autres essais, écrits sans doute à la même époque, ont disparu de ses papiers, dérobés par un de ses secrétaires. Ailleurs encore, il parle allégrement de ce larcin : « Un valet qui me  
« servoit à escrire les Esseys sous moy pensa faire un grand  
« butin de m'en desrober plusieurs pieces choisies à sa poste.  
« Cela me console qu'il n'y fera pas plus de gain que j'y ay fait de  
« perte. » (3). L'essai *Des destriers* et celui *Sur les armes des Parthes* marquent les deux limites extrêmes entre lesquelles se placent et le larcin et la composition des chapitres volés, ou tout au moins d'une partie d'entre eux.

Nous ne pouvons pas avec certitude déterminer les dates de ces deux essais, mais nous verrons qu'il est bien vraisemblable que le premier est de la fin de 1572 ou du début de 1573 et que le second

(1) II, 9, t. III, p. 445.

(2) I, 48, t. II, p. 253.

(3) II, 37, V, p. 441.

appartient au groupe de 1578. Or, à ces deux dates nous avons saisi des marques nombreuses de l'activité de Montaigne ; au contraire, entre 1573 et 1576 nous ne sommes pas arrivés à constituer un faisceau d'essais autour de lectures caractéristiques. Sans doute nous avons trouvé de sérieux indices pour croire qu'il a fait des lectures qui ont développé son scepticisme dans cet intervalle ; sans doute aussi assez de chapitres restent encore sans date pour qu'au moins par conjecture nous puissions en attribuer quelques-uns à cette période ; l'une des causes capitales de l'impuissance où nous sommes de combler ce fossé, c'est probablement cette perte dont Montaigne a été victime. L'intérêt principal de ces allusions de chapitre à chapitre est précisément de nous la révéler.

VII. *Indications hypothétiques tirées de l'ordre des Essais et de leurs caractères.* — Nous connaissons maintenant les trois sources auxquelles nous pouvons demander des renseignements sur la chronologie des *Essais*. Nous n'avons pas cherché à les épuiser, mais simplement à les explorer et à justifier les principales hypothèses auxquelles chacune d'elle nous conduit. Il nous faut maintenant recueillir méthodiquement, tout en les complétant, ces indications.

Nous ne devons plus, au reste, nous en tenir à ces trois sources. Déjà les hypothèses que nous avons formulées peuvent nous servir de fondement à des conjectures plus fragiles sans doute, assez vraisemblables toutefois pour qu'il ne faille pas les négliger.

Jamais encore, pour dater un essai, nous ne nous sommes appuyés sur sa structure, sur le caractère des idées qui y sont exprimées. Nous ne le pouvions pas : notre but est de fixer la chronologie des *Essais* pour en déduire l'évolution de la forme et de la pensée chez Montaigne ; prendre argument de la forme et de la pensée pour fixer la chronologie, poser par exemple à priori qu'un essai dont la structure est très simple doit être des premiers composés, c'eût été commettre une pétition de principes et tourner dans un cercle vicieux.

Maintenant la situation est changée, nous avons des indications chronologiques sur près de la moitié des essais ; il est légitime de nous servir de ces indications, de constituer des hypothèses provisoires sur l'évolution de l'œuvre et d'en tirer argument pour conjecturer que tel essai se rattache à tel groupe plutôt qu'à tel

autre. A condition que nous conservions soigneusement à ces hypothèses provisoires assez de souplesse pour qu'elles ne se fixent pas prématurément, pour qu'elles sachent sans cesse se plier docilement, sous la pression des faits nous sommes en droit d'en user. Ce serait se fermer volontairement une source de conjectures fécondes que de rejeter cette méthode.

D'autre part, les chapitres déjà datés nous ont permis d'apercevoir qu'en règle générale les essais d'une même époque sont classés ensemble. La place occupée par un essai peut donc être un second signe de sa date de composition.

Lorsque ces deux signes, caractères intrinsèques de l'essai et place occupée par lui dans le volume, seront d'accord, nous pourrions, je crois, proposer une conjecture vraisemblable. Se contenter de l'un d'eux serait peut-être insuffisant : chacun d'eux est trop fragile ; réunis, contrôlés l'un par l'autre, ils apportent de sérieuses probabilités.

Prenons un exemple. Le chapitre intitulé *Qu'il ne faut juger de notre heur qu'après la mort* est le dix-neuvième du premier livre. C'est dire qu'il interrompt seul une liste de quinze essais consécutifs qui tous appartiennent à l'année 1572. Il y a là, n'est-il pas vrai, une première tentation de penser que lui aussi est de 1572, que c'est un hasard si lui seul ne porte aucune marque qui nous ait permis de le reconnaître ; et nous sommes disposés à l'inscrire dans le groupe où il est inséré. Pourtant d'autres chapitres, celui *De l'Institution des enfans* par exemple, ont été déplacés par Montaigne. La raison d'ordre que nous venons d'alléguer a quelque poids parce que ces déplacements ne paraissent pas très nombreux ; elle est insuffisante parce qu'il y en a quelques-uns. Mais voici que nous retrouvons dans ce XIX<sup>e</sup> chapitre ce ton de stoïcisme impérieux, ce souci d'une mort élevée et exemplaire, qui caractérisent si nettement deux autres chapitres datés le vingtième et le quatorzième. La dernière phrase est presque traduite de Sénèque comme il arrive pour beaucoup de sentences de ces deux autres chapitres. Or, tous deux appartiennent au groupe de 1572 : nous les avons précédemment datés. Nous pouvons conjecturer qu'il en est de même de ce dix-neuvième essai. Bien entendu nous n'avons aucune certitude, mais c'est l'opinion la plus probable.

Les essais 38 *Que nous pleurons et rions d'une mesme chose*, 41, *De communiquer sa gloire*, 44, *Du dormir*, 45, *De la bataille de Dreux*, 47, *De l'incertitude de nostre jugement*, sont manifestement contemporains les uns des autres et constituent un petit groupe indissoluble. Dans tous, l'inspiration vient d'une même source, et la méthode est la même. Au moment où il les compose, Montaigne étudie les *Vies de Plutarque*. Chacun de ces essais naît d'un exemple qui a frappé l'attention de Montaigne; cet exemple évoque un ou plusieurs autres dans la pensée de l'auteur, il trouve ceux-là ou dans son expérience personnelle et dans les événements contemporains, ou dans d'autres livres, ou, le plus souvent dans ces mêmes *Vies* traduites par Amyot et dont sa pensée est toute pleine; du faisceau ainsi réuni jaillit une idée qui sert ou d'introduction, ou de conclusion. Prenez-les un à un, vous verrez que tous ces essais sont construits ainsi. Si le quarante-septième est plus complexe, c'est qu'en réalité ce n'est pas un essai, mais cinq essais unis ensemble, parce que tous les cinq ils aboutissent à la même conclusion.

Ces cinq essais 38, 41, 44, 45 et 47 sont si rapprochés les uns des autres et si identiques comme structure, que bien vraisemblablement ils forment groupe. Or, ce petit peloton est comme encadré par des essais du groupe de 1572 : nous avons trouvé dominantes jusqu'au chapitre 36, les influences de du Bellay et de Bouchet, les deux auteurs caractéristiques de l'époque, et de nouveau Bouchet est la source principale du chapitre 46. Il y a plus, dans le peloton même, le chapitre 47 présente un souvenir de Bouchet, et le quarante-et-unième un souvenir de du Bellay. Quant à la méthode de composition que nous venons d'analyser, c'est précisément la même que celle que Montaigne suivait dans les essais inspirés de du Bellay. Lisez l'un après l'autre les chapitres 17 et 41 par exemple, ou encore les chapitres 12 et 44, vous serez immédiatement frappés de cette identité. Las de son du Bellay, Montaigne reprend son Amyot; il le lit dans le même esprit, et s'en inspire de la même manière. Il y a gros à parier que le petit groupe que nous avons constitué et dont la lecture des *Vies* fait l'unité, n'est qu'un détachement du grand groupe de 1572.

L'accord des deux signes nous donne des résultats que nous sentons très vraisemblables.

C'est le dernier des principes auxquels nous ferons appel pour dater les *Essais* : c'est aussi sans nul doute le moins solide de tous. Les résultats qu'il nous donnera méritent certainement d'être pris en considération ; un doute cependant leur restera attaché ; nous les tiendrons comme provisoires, prompts à céder à toute suggestion contraire.

Ainsi, les genres d'indications qui nous servent à établir la chronologie des *Essais*, se trouve porté au nombre de quatre : allusions aux faits de l'histoire contemporaine ou de la vie de Montaigne, emprunts à des lectures datées, allusions qui renvoient d'essai à essai, enfin accord de présomptions qui se tirent de la position relative des différents essais et de leurs caractères intrinsèques. On a pu juger de la valeur de chacun de ces indices.

Voici, pour chaque essai, les dates qu'ils nous invitent à proposer.

VIII. *Table chronologique des Essais*. — Pour bien comprendre les indications qui vont suivre, il importe de ne pas perdre de vue quelques-uns des faits que nous venons d'établir :

1<sup>o</sup> La santé de Montaigne, atteinte une première fois en 1573, a été très ébranlée dans les premiers mois de 1578, par la maladie de la pierre.

2<sup>o</sup> Outre les ouvrages dont la date de publication nous renseigne approximativement sur l'époque à laquelle Montaigne a pu les connaître, nous savons qu'il a lu : aux environs de 1572 l'*Histoire de Guichardin*, les *Mémoires des frères du Bellay*, et les *Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet* ; aux environs de 1578 la *Méthode de Bodin*, les *Commentaires de César*, les *Discours sur les moyens de bien gouverner de Gentillet*.

3<sup>o</sup> On peut considérer qu'un essai a quelques chances d'être de la même époque que ceux qui l'entourent, si ces essais avoisinants présentent avec lui de notables analogies dans la conception ou dans la structure.

## PREMIER LIVRE

I. 1. — **Par divers moyens on arrive à pareille fin.** — La place occupée par ce chapitre l'a souvent fait regarder comme le premier que Montaigne ait composé, ce qui le daterait au plus tard

des premiers mois de 1572. I, 20 et I, 32, en effet, sont incontestablement des premiers mois de 1572. Mais : 1<sup>o</sup> les deux derniers exemples (comparaison de la conduite d'Épaminondas accusé avec celle de Pélipidas ; comparaison de la clémence de Pompée avec l'inclémence de Sylla) viennent de la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque, traduction qui ne parut qu'à la fin de 1572 ; 2<sup>o</sup> l'exemple de Conrad vient de la *Méthode* de Bodin que Montaigne lit aux environs de 1578. Donc les deux premiers exemples seuls pourraient avoir été réunis dans les premiers mois de 1572. Cela même, rien ne nous invite sérieusement à le penser : la place occupée par ce chapitre lui vient non de sa date de composition, mais de l'idée qu'il exprime : Montaigne y montre combien l'homme est ondoyant et divers, c'est encore l'idée par laquelle il achève ses *Essais* de 1580 (cf. II, 37, fin), celle aussi par laquelle il ouvre le deuxième livre (II, 1). Il est probable que cette correspondance est voulue. Montaigne a désiré que son volume s'ouvrit et se fermât sur ce thème qui domine sa pensée autour de 1580. Dans ces conditions, il est assez probable que cet essai a été composé autour de 1578, époque à laquelle Montaigne a dû connaître l'exemple de Conrad : ce n'est qu'une hypothèse, mais elle a quelque vraisemblance. En tous cas, si l'on persiste à croire qu'une partie de ce chapitre est du début de 1572, il faut admettre qu'il était fort réduit dans sa forme primitive, que les additions qui sont venues s'y joindre ont tellement transformé cette esquisse qu'en réalité c'est à un essai tout différent que nous avons à faire. (Cf. ci-dessus, p. 328).

I. 2. — **De la tristesse.** — L'exemple de la mort de Léon X vient probablement de Guichardin, ce qui fixe la composition de l'essai à la première période (environ 1572). De plus, les autres exemples de personnages tués par la joie ont de grandes chances d'avoir été pris dans la compilation qui fournit la plupart des exemples de I., 20, celle de Ravisius Textor très vraisemblablement, en tous cas, une compilation que Montaigne doit avoir en main vers 1572. Le chapitre est peut-être un des premiers écrits. On pourrait être tenté de croire même que la composition en est de beaucoup antérieure à la retraite de Montaigne (1570), parce que parlant d'un fait qui date de 1563, il écrit : « ce qu'on voit

dernierement ». Ce serait, à mon avis, oublier que « dernierement » à un sens très élastique au XVI<sup>e</sup> siècle, à un fait très ancien, puisqu'il est conté par Hérodote et que Montaigne vient de rappeler, il en oppose un relativement récent puisqu'il ne date que de quelques années : c'est ce que signifie ici « *dernierement* ».

**I. 3. — Nos affections s'emportent au delà de nous.**

— Le premier exemple (Bertrand du Guesclin) vient de Bouchet ; le second (Barthélemy d'Alviane) de Guichardin ; le troisième (Bayard) des frères du Bellay. Or, Bouchet, Guichardin et du Bellay, sont trois auteurs de la première période (environ 1572) : la date de cet essai n'est donc pas douteuse.

**I. 4. — Comme l'ame descharge ses passions sur des objetz faux, quand les vrais luy defaillent.**

— Aucune source caractéristique ni aucune allusion ne me semble fournir une hypothèse solide. En ce cas, la plus vraisemblable est que cet essai est de la même époque que ceux qui l'entourent, c'est-à-dire de la première période (1572). Sans doute les deux vers de la fin sont pris aux *Œuvres morales*, dans la traduction Amyot qui ne parut qu'à la fin de 1572, postérieurement à la date de composition des chapitres avoisinants ; mais elle termine l'essai, elle a pu être ajoutée là après coup : de son chef, il n'y a donc pas d'objection sérieuse. Néanmoins cette hypothèse est très incertaine parce que l'essai est d'un type assez différent de celui qu'on rencontre dans les essais d'alentour.

**I. 5. — Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer.** — Deux exemples de du Bellay, et un de Guichardin ; ces auteurs sont nommés par Montaigne. L'essai est donc certainement de la première période (1572).

**I. 6. — L'heure des parlemens dangereuse.** — Montaigne parle comme d'un fait tout récent, du combat de Mussidan, qui date de 1569 (1). Deux emprunts à du Bellay (le marquis de Pesquaire... Ligny en Barois) et un emprunt à Guichardin (M. d'Aubigny) fixent la composition de cet essai à la première

(1) Mars 1569. Cf. A. DE ROUMEJOUX *Essai sur les guerres de religion en Périgord*, dans le *Bulletin de la Société du Périgord*, 1902, p. 152.

période (1572). L'exemple de Cléomène, pris textuellement à la traduction des *Œuvres morales* par Amyot a probablement été introduit postérieurement.

I. 7. — **Que l'intention juge nos actions.** — L'anecdote d'Henri VII commandant à son fils, par testament, de faire périr le duc de Suffolk aussitôt après que lui-même serait mort, est prise exactement à du Bellay, ce qui fixe la date de composition à la première période (environ 1572).

I. 8. — **De l'oisiveté.** — Aucun fait ne permet de dater avec certitude, mais il y a de grandes probabilités pour que cet essai soit, lui aussi, de la première période. 1<sup>o</sup> Montaigne déclare qu'il s'est retiré « dernièrement » chez lui, « délibéré autant qu'il « pourroit, ne se mesler d'autre chose que de passer en repos et à « part » ce qu'il lui restait de vie. Sans doute il n'y a pas là l'indication d'une date précise, puisque (nous l'avons vu) le mot « dernièrement » a parfois chez Montaigne un sens assez vague ; il y a cependant une raison de croire que nous ne sommes pas éloignés de l'époque de la retraite (début de 1571), et que l'essai se rattache au groupe de 1572. 2<sup>o</sup> De plus, tous les essais avoisinants étant de cette première période, la place même du chapitre *De l'oisiveté* nous conduit à la même hypothèse. On pourrait objecter qu'une image est prise aux *Préceptes de mariage* de Plutarque : « comme « nous voyons, dit Montaigne, que les femmes produisent bien « toutes seules des amas et pièces de chair informes, mais que, « pour faire une génération bonne et naturelle, il les faut embe- « soigner d'une autre semence, ainsi est-il des esprits » : sans doute Montaigne n'a pas encore la traduction d'Amyot au début de 1572, à l'époque où il semble composer tous les chapitres avoisinants : mais le texte n'est pas si conforme à celui d'Amyot qu'il faille nécessairement supposer que Montaigne l'a prise chez Amyot (1), il peut connaître par un autre intermédiaire le passage de Plutarque, notamment par la traduction de La Boétie, qu'il a publiée lui-même l'année précédente (2).

(1) Cf. AMYOT, *Préceptes de Mariage*, éd. de 1572, f<sup>o</sup> 149 H, et comparer La Boétie, éd. Bonnefon, 1892, p. 482.

(2) Si, comme le pense M. Clément (*Revue d'Hist. Littéraire*, 1900-1901), l'image qui ouvre ce chapitre est prise aux *Diverses Leçons* de Pierre de Messie (I, 29), cette

I. 9. — **Des menteurs.** — L'histoire de François I<sup>er</sup> et de Francisque Taverna, qui, très manifestement, a été l'occasion du chapitre, est prise des *Mémoires* des frères du Bellay : c'est dire que l'essai est de la première période (environ 1572). J'ajoute que l'histoire de l'ambassadeur de Jules II vient de l'*Apologie pour Hérodote*, d'Henri Estienne et que l'*Apologie pour Hérodote*, qui fournit des emprunts directs uniquement à cet essai et au quatorzième du même livre, a certainement été lue par Montaigne aux environs de 1572.

I. 10. — **Du parler prompt ou tardif.** — L'anecdote de Poyet, qui fournit tout le thème du chapitre, est prise certainement aux *Mémoires* des frères du Bellay ; l'essai est donc de la première période (environ 1572). L'exemple de Severus Cassius ne peut pas faire obstacle à cette hypothèse ; il vient de Sénèque le Rhéteur ; or Sénèque le Rhéteur était publié à la suite de Sénèque le Philosophe et dans le même volume ; c'est dire que Montaigne l'avait entre les mains aux environs de 1572.

I. 11. — **Des prognostications.** — L'histoire du marquis de Salluce est assurément l'occasion du chapitre ; or elle vient de Martin du Bellay, qui a entendu lui même de la bouche du marquis les inquiétudes que lui causaient les présages funestes. L'essai est donc de la première période (environ 1572).

I. 12. — **De la constance.** — Le chapitre est bâti de deux exemples, qui viennent, l'un des frères du Bellay (le marquis du Guast), l'autre de Cuichardin (Laurent de Médicis). C'est dire qu'il est de la première période (environ 1572).

I. 13. — **Cerimonie de l'entrevue des Roys.** — L'essai est certainement provoqué par les détails de l'entrevue du pape et de l'empereur à Boulogne, et par les réflexions dont ils sont accompagnés ; or détails et réflexions viennent de l'*Histoire* de Guichardin. L'essai est donc de la première période (environ 1572).

source appuie notre hypothèse et nous confirme dans cette idée que l'essai de *l'oisiveté* doit être des environs de 1572. C'est en effet à cette époque que Montaigne semble avoir lu Messie.

I. 14. — **Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons.** — Deux faits sont empruntés aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet : l'entêtement des habitants d'Arras qui se laissent pendre plutôt que de crier vive le Roi (1), et les pénitences que s'impose Guillaume, dernier duc d'Aquitaine (2). L'essai est donc de la première période (environ 1572). J'ajoute qu'une liste de faits est prise à l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne ; or l'*Apologie* est la source d'une anecdote qui est insérée dans l'essai I, 9, qui est également de 1572. Nouveau motif pour accepter cette date. Enfin l'essai est antérieur au chapitre II, 3 (Cf. ci-dessous II, 3).

I. 15. — **On est puny pour s'opiniastres a une place sans raison.** — 16. — **De la punition de la couardise.** — 17. — **Un trait de quelques Ambassadeurs.** — 18. — **De la peur.** — Ces quatre essais sont construits presque uniquement avec des exemples empruntés aux *Mémoires* des frères du Bellay ; ils sont contemporains et appartiennent tous à la première période (environ 1572).

I. 19. — **Qu'il ne faut juger de nostre heur qu'après la mort.** — Un exemple semble venir de Guichardin (Ludovic Sforze). Toutefois, comme l'emprunt se réduit à une allusion imprécise, il ne fournit qu'une simple présomption en faveur de cette hypothèse, que l'essai est de la première période (environ 1572). Mais d'autres présomptions se joignent à celle-là : 1° tous les essais avoisinants sont de la première période ; 2° ce chapitre présente le même stoïcisme qui caractérise les essais 14 et 20 du premier livre, tous deux datés avec certitude de 1572 (Cf. p. 334). Notons toutefois que l'apophtegme d'Agésilas (Voire mais, dit-il...), est textuellement copié dans la traduction d'Amyot, et ne doit, par conséquent, pas être antérieur à la fin de 1572, peut-être l'essai tout entier est-il de la fin de l'année. Je crois plutôt, cependant, qu'il est du début de l'année, et que l'apophtegme d'Agésilas y a été inséré postérieurement à sa date de composition.

(1) D., t. I, p. 33.

(2) D., t. I, p. 44.

I. 20. — **Que philosopher c'est apprendre à mourir.** —

Montaigne écrit dans cet essai « Je nasquis le dernier jour de « febvrier 1533 ; il n'y a justement que quinze jours que j'ay franchi « trente-neuf ans ». La phrase est écrite, par conséquent, vers le 15 mars 1572. J'ai démontré (Cf. p. 289) que, suivant toute vraisemblance, la majeure partie de l'essai est de la même date. Voici pourtant une phrase qui, étant prise à la traduction des *Œuvres morales*, donnée par Amyot, ne doit pas être antérieure à la fin de 1572 : « Ainsi faisoient les Egyptiens, qui, au milieu de leurs festins et « parmy leur meilleure chere, faisoient apporter l'anatomie seche « d'un corps d'homme mort, pour servir d'avertissement aus « conviés ». De plus, dans la dernière partie qui, logiquement, ne tient pas très intimement au reste, il y a sans doute des additions qui ne sont pas antérieures à 1578. Voici, en effet, une allusion très probable à la lecture de César qui date de 1578 : « J'ai essayé « en plusieurs autres occurrences ce que dit Cesar que les choses « nous paroissent souvent plus grandes de loing que de pres ». Montaigne semble bien dire, dans le même passage, que sa santé est altérée, ce qui nous invite à croire que nous sommes en 1578, ou tout au moins que nous avons passé l'année 1572 : « Sain « j'avois eu des maladies beaucoup plus en horreur que lors que « je les ay senties ». Donc l'essai date de 1572, mais il a du recevoir des additions avant la publication de 1580.

I. 21. — **De la force de l'imagination.** —

Nous n'avons d'autre indice pour dater cet essai que la place qu'il occupe. Les essais avoisinants sont tous de la première période (environ 1572). On peut encore remarquer qu'on y retrouve des accumulations d'exemples très courts, tout à fait analogues à celles qui caractérisent les essais 14, 19 et 20 du même livre ; or les essais 14, 19 et 20, sont tous de la première période. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc, à mon avis, que l'essai *De la force de l'imagination*, est lui aussi de la première période. On a supposé, au contraire, qu'il est de fort peu antérieur à celui de l'*Institution des enfans* (1), (I, 26), que par conséquent il a été écrit fort peu avant 1580. L'argument qu'on en donne est tiré d'une phrase

(1) Strowski, *Montaigne* 1906, p. 248.

de l'*Institution des enfans* : Montaigne y déclare qu'il « vient de « rencontrer chez Plutarque tout presentement son discours de la « force de l'imagination », et qu'à comparer le traité de Plutarque avec le sien il se fait « pitié ou desdain » à lui-même (1). L'argument ne me semble aucunement probant. Montaigne dit ici qu'il a lu tout récemment « le discours de Plutarque », et que cette lecture lui a remis en mémoire l'essai que lui-même avait préalablement composé sur la même matière. Par là, il ne nous enseigne rien sur la date à laquelle il avait composé cet essai. Peut-être était-il écrit depuis plusieurs années déjà. Il n'y a donc rien à tirer de la phrase de Montaigne. Rien surtout en elle ne contredit notre hypothèse.

**I. 22. — Le profit de l'un est dommage de l'autre.**

— Aucune allusion ni aucune source ne permettent de dater cet essai. Notons seulement qu'il est très maigre, comme la plupart des essais de la première période ; qu'il est sans originalité et presque entièrement traduit de Sénèque : on ne voit pas pourquoi Montaigne aurait pu être tenté de le déplacer, et il y a quelque probabilité pour qu'il soit des environs de 1572 comme tous les essais avoisinants.

**I. 23. — De la coutume, et de ne changer aisément une loy receue.**

— Aucune allusion ne permet de dater avec une absolue certitude. Pourtant, outre la place occupée par cet essai, plusieurs faits tendent à marquer que la majeure partie en a été composée dans la première période (environ 1572) : 1<sup>o</sup> l'exemple de la fille « qu'Albert recite s'estre acoustumée à vivre d'araignes », vient très probablement des *Diverses leçons*, de Pierre de Messie, ouvrage qui semble avoir été mis à contribution par Montaigne, dans les essais 8 et 9 du premier livre, tous deux datés de 1572 ; 2<sup>o</sup> l'exemple des Thuriens est pris directement à la traduction qu'Amyot avait donnée de Diodore de Sicile, en 1554 ; or les seules traces certaines de cette traduction avant 1580 se rencontrent dans des essais qui semblent être de la première période (I. 16, I. 43) ; 3<sup>o</sup> il est probable que la citation grecque, qui n'est pas dans Stobée, a été prise dans le même florilegium que

(1) I, 26, t. II, p. 22.

les citations des chapitres I. 33 et I. 34, très probablement dans le recueil de sentences de Crispin ; or, les essais I. 33 et I. 34 sont datés avec certitude de 1572. L'hypothèse est donc ici tout à fait vraisemblable. L'essai semble avoir été suscité par la vue d'un « petit homme, natif de Nantes », qui, privé de bras, avait appris à les remplacer par ses pieds. La date à laquelle ce personnage a pu passer dans la région de Montaigne nous fournirait sans doute une indication utile, mais je n'ai rencontré aucune trace de son passage.

I. 24. — **Divers evenemens de mesme conseil.** — Aucune indication qui permette de dater.

I. 25. — **Du pedantisme.** — Aucune indication ne permet de fixer avec précision la date de cet essai. Disons seulement que la présence de six emprunts aux *Œuvres morales* traduites par Amyot rend tout à fait vraisemblable qu'il n'est pas antérieur à la fin de 1572 au moins en bonne partie. Trois de ces emprunts sans doute sont rejetés à la fin et pourraient avoir été introduits là sous forme d'additions ; mais trois autres sont intimement mêlés au développement des idées. J'ajoute que la place importante qu'occupent les souvenirs de Sénèque rend peu probable que l'essai soit des environs de 1578, car nous verrons qu'en 1578 les emprunts à Sénèque sont peu nombreux. On trouve en outre deux citations grecques prises à Stobée, et, d'une façon générale, les emprunts à Stobée semblent être antérieurs à la période de 1578. J'incline à croire, pour ces diverses raisons, que cet essai a été écrit entre 1572 et 1578 ; mais nous n'avons guère que des présomptions.

I. 26. — **De l'institution des enfans.** — Montaigne dédie cet essai à « Madame Diane de Foix, contesse de Gurson », et dans une sorte d'introduction il s'adresse à elle en ces termes : Si j'avoy quelque suffisance en ce subject (de l'institution des enfans), je ne pourroy la mieux employer que d'en faire un present à ce petit homme qui vous menasse de faire tantost une belle sortie de ches vous ».

Diane de Foix épousa Louis de Foix comte de Gurson, en 1579. Une copie du contrat de mariage, qui se trouve aux Archives de

la Dordogne, porte la date du 8 mars 1579 (1) ; Montaigne y était présent comme procureur des père et mère de Louis de Foix. La phrase que nous venons de citer ne peut donc guère être antérieure au mois de juillet ou au mois d'août 1579, et rien ne prouve qu'elle n'est pas seulement des premiers mois de 1580. C'est entre ces deux dates que se place la composition de l'essai tout entier (2). (Cf. p. 290.)

I. 27. — **C'est follie de rapporter le vray et le faux a nostre suffisance.** — Une allusion très directe à Bouchet indique qu'une partie au moins de cet essai est de la première période (environ 1572). Rien ne prouve d'ailleurs que le chapitre soit entièrement de cette date. Tout un long paragraphe où l'on trouve des emprunts à Froissart, à Gilles, à Plutarque, à César pourrait fort bien avoir été ajouté après coup. Montaigne y dit en effet : « Cæsar tient qu'il est souvent advenu que la nouvelle a devancé l'accident ». J'avoue n'avoir pas trouvé à quel passage de César Montaigne fait allusion, et la phrase que Coste suggère dans sa note dit tout autre chose que ce que nous trouvons ici dans les *Essais*. Si cependant Montaigne a réellement pris ou cru prendre chez César cette idée, il est possible que le passage soit postérieur à la lecture de César, c'est-à-dire à 1578. Provisoirement nous ne pouvons que douter.

I. 28. — **De l'amitié.** — La première partie de l'essai, celle où Montaigne annonce la publication du *Contre un* de La Boétie, doit ne pas être postérieure à 1576, date à laquelle le *Contre un* parut dans les *Mémoires de l'Etat de France*. La seconde partie, celle où il déclare qu'il a renoncé à son projet parce que le discours de son ami a été publié « à mauvaise fin », ne peut pas être antérieure à cette même année 1576. C'est en effet l'apparition des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* qui dut amener

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Dunaz, archiviste départemental de la Dordogne.

(2) Nous pourrions peut-être préciser davantage, si nous connaissions la date précise de la naissance de Frédéric de Foix, fils aîné du comte de Gurson. Malheureusement, toutes nos recherches pour la découvrir sont demeurées vaines. On ne trouve rien au sujet de ce personnage dans les *Généalogies périgourdines* qui figurent dans la *Collection du Périgord* ; les registres paroissiaux de Carsac, de Gurson, où sans doute il est né, ont complètement disparu pour la période antérieure à 1654.

ce revirement dans les intentions de Montaigne, parce que dans cet ouvrage le morceau de La Boétie était inséré au milieu de libelles séditieux et était assimilé à ces libelles. Il est vrai que deux ans auparavant, en 1574, les protestants avaient déjà mêlé un fragment du *Contre un* à un de leurs pamphlets les plus violents, le *Réveil matin des François* ; toutefois le fragment qui en avait paru à cette occasion était fort court ; il est probable que cette publication n'aurait pas suffi à détourner Montaigne de son projet. C'est donc bien, suivant toute vraisemblance, la première édition des *Mémoires de l'Etat de France* qui détermina ce changement. On a supposé, sur la foi de L'Estoile (1), que cette première édition avait paru en octobre 1574. Mais les indications chronologiques de L'Estoile sont parfois erronées ; aucune trace ne semble subsister d'une édition de 1574 ; enfin j'ai actuellement entre les mains deux éditions, l'une de 1576, l'autre de 1578 : or l'édition de 1578 porte au titre la mention « deuxième édition ». Nous pouvons donc conclure que la première édition est celle de 1576, et que l'année 1576 est bien la limite qui sépare les deux parties de l'essai de *De l'amitié*. On a proposé une date plus précise pour la première partie de cet essai. Montaigne y fait allusion à un peintre qui travaille chez lui : « Considerant la conduite de la besoingne d'un peintre que j'ay, il m'a pris envie de l'ensuivre. » M. Bonnefon estime que la phrase a été écrite à une époque où Montaigne a fait peindre sa bibliothèque. D'autre part, il estime pouvoir déterminer cette époque par la fameuse inscription qui nous apprend la résolution de Montaigne de vivre dans la retraite. Elle était peinte sur la muraille de sa bibliothèque et elle portait la date du 1<sup>er</sup> mars 1571 : c'est, pense M. Bonnefon, que le peintre auquel Montaigne fait allusion ici a exécuté son travail au début de l'année 1571 et, par conséquent, que le chapitre *De l'amitié* date du début de 1571. Mais cette argumentation ne me semble aucunement probante. Rien ne prouve que, au moment où Montaigne écrivait, son peintre fût occupé dans sa « librairie » plutôt que dans toute autre partie de son château. Même si cette démonstration était faite, la date nous resterait inconnue : l'ins-

(1) Cf. L'article de M. Bonnefon dans la *Revue Politique et Parlementaire* (janvier 1907).

cription de Montaigne pouvait très bien exister antérieurement ; le peintre aurait évité de la recouvrir, ou mieux encore il l'aurait refaite à neuf. La date de 1571 ne me semble donc pas probable. Si, pour la première partie du traité *De l'amitié*, on voulait hasarder une hypothèse, on pourrait rappeler qu'il s'y rencontre deux allusions à un opusculé de Plutarque. Peut-être Montaigne a pris ces allusions dans la traduction d'Amyot ; auquel cas elles ne seraient pas antérieures à la fin de 1572. Mais c'est là une indication tout à fait incertaine.

I. 29. — **Vingt neuf sonnets d'Estienne de La Boétie.**

— A la fin du chapitre précédent, Montaigne a écrit : « En eschange « de cet ouvrage sérieux (c'est du *Contre un* qu'il s'agit), j'en « substitueray un autre, produit en cete mesme saison de son « aage... ce sont vint et neuf sonnets que le sieurs de Poiferré... a « retrouvé par fortune ches luy ». Montaigne avait donc renoncé au projet de publier le *Contre un* quand il a inséré ces vingt-neuf sonnets et probablement même quand il les a reçus de M. de Poiferré. Il est donc vraisemblable qu'il les a insérés dans les *Essais* au plus tôt en 1576. Pourtant nous ne pouvons pas avoir sur ce point une absolue certitude. La phrase que nous venons de citer a pu être modifiée en 1576 : peut-être elle existait auparavant sous une forme différente et annonçait la publication des vingt-neuf sonnets à la suite du *Contre un*, non pas à sa place.

I. 30. — **De la moderation.** — Aucune indication ne permet de dater. On trouve un emprunt aux *Préceptes de mariage*, de Plutarque ; mais il peut venir aussi bien de la traduction de La Boétie que de celle d'Amyot ; nous n'en pouvons donc tirer aucune conclusion.

I. 31. — **Des Cannibales.** — Trois allusions fournissent de vagues indications : 1<sup>o</sup> Montaigne parle dans cet essai du « feu roy « Charles neufiesme » ce qui semble indiquer qu'il est postérieur au mois de mai 1574, époque de la mort de Charles IX. Cette indication toutefois est incertaine parce que Montaigne a pu ajouter le qualificatif « feu » au moment de l'impression. 2<sup>o</sup> Un passage semble inviter à penser que Montaigne vient de lire César : « Nos « ancestres, estans assiegez par Cæsar, en la ville de Alexia se

« résolurent de soustenir la faim de ce siege part les corps des  
« vieillardz, des femmes et de toutes autres personnes inutiles au  
« combat. » Ceci nous reporterait à l'année 1578 au plus tôt ; mais  
l'argument est faible parce que le siège d'Alésia est bien connu et  
que Montaigne peut penser aux événements tragiques qui l'ont  
marqué sans qu'une lecture récente de César les lui remette en  
mémoire. 3<sup>o</sup> Notons encore un souvenir de Sextus Empiricus qui  
semble indiquer que cet essai n'est pas antérieur à l'*Apologie de  
Sebond* puisque tous les emprunts à Sextus Empiricus se ren-  
contrent dans l'*Apologie de Sebond* : « Chrisippus et Zenon, chefs  
« de la secte stoicque, ont bien pensé qu'il n'y avoit nul mal de se  
« servir de nostre charoigne a quoy que ce fut pour nostre be-  
« soing. » Mais là encore nous n'avons qu'une allusion très vague.  
L'essai est si différent de tous ceux que nous pouvons dater avec  
certitude de 1572, que je le crois très postérieur à cette date ; toute-  
fois les preuves décisives font défaut.

I. 32. — **Qu'il faut sobrement se mesler de juger des ordonnances divines.** — Certainement des premiers mois de 1572. 1<sup>o</sup> Montaigne écrit : « Une belle bataille navale s'est gagnée  
« ces mois passez contre les Turcs, sous la conduite de Don Joan  
« d'Austria » : il s'agit de la bataille de Lépante, qui date du 5 octo-  
bre 1571 ; 2<sup>o</sup> L'allusion aux morts d'Arrius et du pape Léon vient  
des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, que Montaigne lit en 1572.

I. 33. — **De fuir les voluptés au pris de la vie.** — Toute  
l'histoire de saint Hilaire est prise aux *Annales d'Aquitaine* de  
Bouchet que Montaigne lit vers 1572. L'essai est donc de la  
première période.

I. 34. — **La fortune se rencontre souvent au train de la raison.** — 1<sup>o</sup> L'histoire de la mort d'Alexandre VI est prise à  
l'*Histoire d'Italie* de Guichardin ; 2<sup>o</sup> celle du seigneur d'Estrées  
vient des *Mémoires* de du Bellay : il en est de même de l'aventure  
d'Éronne ; 3<sup>o</sup> Les anecdotes de Clovis à Angoulême et de Robert le  
Pieux à Orléans viennent des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet.  
Montaigne ayant lu ces trois ouvrages vers 1572, l'essai est  
certainement de la première période.

I. 35. — **D'un défaut de nos polices.** — Aucune indication ne permet de dater. Notons seulement que cet essai est très maigre comme tant d'essais de 1572, et comme il est entouré d'essais de 1572, on est tenté de croire qu'il est lui aussi de la première période.

I. 36. — **De l'usage de se vestir.** — Un emprunt à Martin du Bellay, qui est nommé par Montaigne, indique que l'essai doit être de la première période (environ 1572). Il a dû être écrit en hiver « en cète saison frileuse » dit Montaigne, mais rien ne permet de décider, semble-t-il, s'il s'agit de l'hiver 1571-1572 ou de l'hiver 1572-1573.

I. 37. — **Du jeune Caton.** — Aucun fait ne fournit une indication précise. Notons cependant les sentiments très stoïciens de cet essai qui le rapprochent des essais 14, 19 et 20 du premier livre, tous trois datés de 1572. Cette ressemblance nous invite à croire qu'il est lui aussi de la première période, comme nous le faisait supposer à première vue la place occupée par lui dans le volume.

I. 38. — **Comme nous pleurons et rions d'une mesme chose.** — Aucune allusion ne permet de dater d'une façon certaine. Il est assez vraisemblable cependant que cet essai est de la première période (environ 1572). En effet : 1<sup>o</sup> la place qu'il occupe invite à le croire ; 2<sup>o</sup> il est inspiré manifestement par trois exemples empruntés aux *Vies de Plutarque* (*vies de Pyrrhus, de Pompée et de Timoléon*). Ceci invite à penser qu'il fait partie d'un groupe d'essais (I, 41, I, 44, I, 45, I, 47) qui tous sont inspirés directement des *Vies* de Plutarque et qui présentent de notables analogies dans la méthode de composition. Or, ce groupe d'essais doit appartenir à la première période : 1<sup>o</sup> parce qu'il est encadré d'essais qui appartiennent à cette première période ; 2<sup>o</sup> parce que les essais I, 41 et I, 47 qui en font partie sont certainement de l'année 1572 ou lui sont de peu postérieurs. (Cf. p. 335.)

I. 39. — **De la solitude.** — Aucune date certaine. Notons cependant : 1<sup>o</sup> qu'une partie de l'essai est composée de sentences ajustées à la manière d'une mosaïque et spécialement de sentences empruntées à Sénèque ; c'est là une méthode de composition qui

caractérise les essais, I, 14 et I, 20, tous deux datés de 1572 et qu'on ne retrouve plus dans les essais datés de 1578 ; 2<sup>o</sup> que la place occupée par cet essai invite à le croire des environs de 1572. En conséquence, il y a de grandes probabilités pour qu'en partie au moins il ait été écrit dans la première période. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il n'ait pas subi dans la suite de notables additions.

I. 40. — **Consideration sur Cicéron.** — Les allusions contenues dans cet essai ne me semblent suggérer aucune hypothèse solide touchant sa date de composition : 1<sup>o</sup> l'essai précédent critiquait la vanité de Cicéron et de Pline le jeune ; celui-ci reprend le même sujet. Cela peut inviter à penser que tous deux ont été composés dans le même temps ; mais on en pourrait tirer une conclusion toute contraire et je crains que cette similitude n'ôte toute force à l'argument que nous pourrions invoquer de la place occupée par cet essai pour fixer sa composition à la première période : en effet, le vingt-sixième essai du premier livre *De l'institution des enfants*, qui est au plus tôt de 1579, a été placé à la suite de l'Essai *Du pédantisme* (I, 25), de beaucoup antérieur probablement, pour ce seul motif que tous deux traitent le même sujet. Qui sait si les mêmes considérations n'auraient pas déterminé le classement des essais, I, 39 et I, 40 ? qui sait si le second n'est pas de beaucoup postérieur au premier et si Montaigne n'a pas voulu rapprocher deux morceaux d'époques très différentes, mais de sujet identique ; 2<sup>o</sup> deux passages importants sont pris aux *Œuvres morales*, traduites par Amyot, et ne peuvent par conséquent pas être antérieurs à la fin de 1572. D'ailleurs, ils ne commandent pas du tout le développement : ils ont pu être insérés sous forme d'additions et l'essai peut être antérieur à cette date. En résumé, il n'est pas invraisemblable que cet essai soit postérieur à la date que sa place semble lui assigner, mais rien ne le prouve.

I. 41. — **De communiquer sa gloire.** — Un emprunt aux *Mémoires* des frères du Bellay (Anthoine de Leve) permet de dater cet essai de la première période (environ 1572).

I. 42. — **De l'inegalité qui est entre nous.** — Cet essai est sans doute de la première période : En effet, 1<sup>o</sup> il est entouré

d'essais qui datent de 1572 ; 2<sup>o</sup> on y trouve la composition en forme de mosaïque, avec nombreux emprunts à Sénèque, qui caractérise plusieurs essais de la première période (Cf. I, 39) ; 3<sup>o</sup> l'occasion du chapitre est peut-être le fameux entretien de Cinéas et de Pyrrhus qui le termine, c'est-à-dire que l'inspiration vient peut-être des *Vies* de Plutarque (*Vie de Pyrrhus*), ce qui invite à rapprocher le chapitre du groupe d'essais inspirés par les *Vies* de Plutarque vers 1572 (I, 38, I, 41, I, 44, I, 45, I, 47). Il y a donc des probabilités assez grandes pour que l'essai : *De l'inégalité qui est entre nous* soit de la première période au moins dans sa majeure partie. Par sa composition fragmentaire il était tout préparé à recevoir des additions, et sans doute il en a reçu. Trois emprunts tout à fait textuels aux *Œuvres morales*, traduites par Amyot (distance de beste à beste (1). Hermodorus (2), le roy Seleucus...) (3) n'ont pu y prendre place qu'à la fin de 1572. Peut-être une grande partie du chapitre leur est antérieure.

I. 43. — **Des lois sumptuaires.** — L'idée du chapitre vient d'un passage de Diodore de Sicile que Montaigne trouve dans la traduction d'Amyot. Or Montaigne a certainement lu cette traduction vers 1572 (on trouve des traces de cette lecture dans les essais I, 16 et I, 23), et rien ne prouve qu'il l'ait étudié à nouveau entre cette date et 1580. Voilà qui fortifie la présomption que nous pouvons tirer à première vue de la place occupée par cet essai : il est tout entouré de chapitres qui appartiennent à la première période. Il y a donc des chances sérieuses pour que lui aussi soit de cette première période.

I. 44. — **Du dormir.** — L'essai est bâti de cinq ou six passages des *Vies* de Plutarque et prouve que Montaigne est tout pénétré de cet ouvrage. Il mérite donc d'être rapproché du groupe d'essais qui furent inspirés des *Vies* de Plutarque vers 1572, et comme la place qu'il occupe dans le volume le laissait prévoir, il est très probablement de la première période.

I. 45. — **De la bataille de Dreux.** — L'essai semble inspiré

(1) D. t. I, p. 215.

(2) D. t. I, p. 219.

(3) D. t. I, p. 220.

par un exemple pris aux *Vies* de Plutarque (*Vie de Philopæmen*) qui évoque le souvenir d'une aventure analogue survenue à la bataille de Dreux. Il fait donc partie du groupe d'essais inspirés par les *Vies* de Plutarque vers 1572 (Cf. I, 38).

I. 46. — **Des noms.** — Cet essai fait quatre emprunts aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet (étymologie du mot Guyenne; le banquet des cent dix Guillaume; la fondation de Nostre Dame la grand; les formes diverses du nom de Du Guesclin). Montaigne lit les *Annales d'Aquitaine* aux environs de 1572; l'essai *Des noms* est donc suivant toute vraisemblance de la première période au moins dans sa majeure partie. Notons encore qu'il est antérieur à l'essai *De la gloire* (II, 16) : en effet, au chapitre *De la gloire*, revenant sur un sujet déjà traité ici, Montaigne écrit : « De cecy j'en ay parlé ailleurs ».

I. 47. — **De l'incertitude de nostre jugement.** — Un exemple est pris aux *Annales d'Aquitaine* de Bouchet (Clodomire), ce qui fixe la composition de cet essai à la première période (environ 1572). Remarquons d'ailleurs que presque tous les exemples qui l'emplissent viennent des *Vies* de Plutarque, ce qui invite à penser que l'essai est tout à fait contemporain de la plupart de ceux qui précèdent et qu'il occupe bien la place que la chronologie devait lui assigner (Cf. I, 38).

I. 48. — **Des destriers.** — Cet essai est certainement antérieur à l'essai II. 9, et probablement il lui est de beaucoup antérieur. Montaigne écrit, en effet : dans le chapitre *Des destriers*, qu'il « Fera comparaison des armes anciennes aus nostres » (1) il se dispose donc à écrire un essai sur cette matière. Or, au chapitre II. 9, on voit que cet essai a été écrit, et qu'un secrétaire l'a dérobé avec d'autres papiers. Ceci nous invite à penser que le chapitre *Des destriers* doit se rattacher à la première période comme tous ceux qui le précèdent. Un emprunt textuel fait aux *Vies de Plutarque* (*Vie de César*) nous invite encore à faire cette assimilation puisque les *Essais* précédents doivent beaucoup à cet ouvrage. (Cf. I. 38). On trouve également deux emprunts à

(1) D, t. I, p, 245.

Monstrelet, les deux seuls que Monstrelet me semble fournir dans l'édition de 1380 : ceux-là ne prouvent rien bien entendu, ils ne s'opposent pourtant pas à notre hypothèse : en effet, Montaigne a probablement lu Monstrelet dans l'édition de 1372 ; on peut supposer qu'il vient de recevoir son exemplaire au moment où il écrit ce chapitre il a pu le lire à cette époque et n'y plus revenir. On pourrait objecter que Montaigne cite ici un passage de César « César, parlant de ceux de Suède... » mais vraisemblablement il le prend dans l'ouvrage de Ramus sur *Les mœurs des anciens Gaulois*. L'hypothèse reste donc vraisemblable ; ce n'est pourtant qu'une hypothèse.

I. 49. — **Des coutumes anciennes.** — Aucune indication ne permet de dater.

Une considération pourrait nous engager à croire que cet essai et les trois qui le suivent (I, 50, I, 51, I, 52). sont d'assez peu postérieurs aux essais précédents (I, 38, I, 48). Dans chacun des quatre, en effet, bien qu'ils soient courts en général, nous trouvons un ou plusieurs emprunts aux *Vies* de Plutarque.

Mais tandis que dans les essais précédents les exemples de Plutarque fournissaient le plus souvent le thème de la composition, dans ceux-ci ils ne jouent plus qu'un rôle secondaire. En composant les précédents, on sentait que Montaigne était en train d'étudier les *Vies* de Plutarque et d'en faire son sujet habituel de méditations ; dans ceux-ci il prend son inspiration de côté et d'autre ; des *Vies* il ne tire plus que des réminiscences, nombreuses sans doute et qui enrichissent son développement, mais accessoires. En tout temps, entre 1372 et 1380, Montaigne pratiquera suffisamment les *Vies* pour en tirer de semblables réminiscences, et par conséquent leur présence ne nous permet de conclure aucune date de composition bien certaine pour les quatre essais qui nous occupent. Notons cependant : 1° qu'elles sont relativement nombreuses dans ces quelques pages ; 2° que, par la place qu'il leur a assignée, Montaigne semble nous inviter à considérer ces quatre essais comme peu postérieurs au groupe qui s'inspirait directement des *Vies*. On est dès lors tenté de croire que Montaigne, quand il les écrivait, était encore tout près du temps où il étudiait spécialement les *Vies*, et que c'est pour ce

motif que les réminiscences des *Vies* se pressent sous sa plume. C'est, je crois, l'hypothèse la plus vraisemblable qu'on puisse présenter pour ces quatre essais ; elle reste très fragile néanmoins.

Je crois que rien ne la contredit, en particulier dans l'essai des *coustumes anciennes* qui nous intéresse en ce moment. On trouve deux emprunts à César qui invitent à reporter sa composition à l'année 1578 au plus tôt. Il faut noter toutefois que ce chapitre n'est qu'un amas de coutumes, que, par conséquent, il appelait pour ainsi dire les additions parce que toujours il était facile d'ajouter quelque nouvelle coutume à la liste. Il se pourrait encore que Montaigne ait pris ces passages de César dans quelque livre de seconde main, car on trouvait partout relevées les coutumes de l'antiquité et partout on les comparait aux coutumes modernes : « Il y a », dit Montaigne, « des livres entiers faicts sur « cet argument ». Effectivement j'ai retrouvé l'un de ces deux passages dans l'ouvrage de Ramus sur *les Mœurs des anciens Gaulois*. Je crois donc qu'il serait téméraire de rien conclure de ces emprunts à César.

I. 50. — **De Democritus et Heraclitus.** — Aucune indication ne permet de dater. (Cf. I, 49.)

I. 51. — **De la vanité des paroles.** — Aucune indication ne permet de dater. (Cf. I, 49.) L'occasion de cet essai est une conversation que Montaigne a eue avec le cuisinier du cardinal Caraffe, mais rien ne permet de dater cet entretien. On trouve un emprunt aux *Œuvres morales* de Plutarque, mais on ne peut pas affirmer qu'il vient de la traduction Amyot, et par conséquent nous n'en pouvons tirer aucun renseignement.

I. 52. — **De la parsimonie des anciens.** — Aucune indication ne permet de dater. (Cf. I, 49.)

I. 53. — **D'un mot de Cæsar.** — Il est probable que cet essai est de l'époque à laquelle Montaigne lisait César (1578), toutefois il serait téméraire de l'affirmer : c'est une sentence de César qui sert de thème à cet essai ; peut-être Montaigne a-t-il pu la trouver dans quelque ouvrage de seconde main que je n'ai pas rencontré. (Cf. p. 301.)

I 54. — **Des vaines subtilitez.** — Aucune indication ne permet de dater. Un emprunt aux *Œuvres morales* tendrait à faire croire que l'essai est plutôt de la fin de 1572, mais la composition de ce chapitre le disposait à recevoir des additions ; peut-être l'emprunt fait à Plutarque est une addition, et il serait téméraire d'en rien conclure.

I. 55. — **Des senteurs.** — Aucune indication ne permet de dater.

I. 56. — **Des prieres.** — Aucune indication ne permet de dater.

I. 57. — **De l'aage.** — Aucune indication ne permet de dater.

## DEUXIÈME LIVRE

II. 1. — **De l'inconstance de nos actions.** — Un trait emprunté, suivant toute vraisemblance, à Bouchet (Boniface huitiesme...) (1), indique que nous sommes encore dans la première période (environ 1572). Une phrase invite même à croire que cet essai est antérieur à la reprise des hostilités qui marquèrent l'année 1573. En effet, Montaigne date une de ses anecdotes par les mots suivants : « Pendant les débauches de nostre pauvre estat, on me « rapporta... ». La formule semble indiquer que les troubles ont cessé à l'époque où Montaigne parle, et que « nostre pauvre estat » n'est plus en « débauche » (2). Notons d'ailleurs que dans cet essai : 1° nous sentons encore très directe l'influence des *Vies* de Plutarque qui inspirent une bonne partie des essais de 1572 (Cf. I, 38, — I, 47) ; 2° nous ne trouvons pas encore l'influence des *Œuvres morales* qui deviendra prépondérante dans la suite ; 3° une bonne partie de l'essai présente la composition en forme de mosaïque, avec de nombreux emprunts aux *Sentences* de Sénèque, qui nous a paru caractériser certains essais de 1572, et qui semble absente des essais de 1578 (Cf. I, 39).

(1) D., t. I, p. 273.

(2) D., t. I, p. 275.

II. 2. — **De l'ivrognerie.** — Aucune indication ne permet de dater. Je crois cependant que cet essai est à peu près contemporain du suivant *Coustume de l'isle de Cea*. En effet : 1<sup>o</sup> ils sont placés l'un près de l'autre, ce qui constitue une présomption ; 2<sup>o</sup> tous deux font des emprunts au traité de Josèphe sur la mort des Macchabées, et ce traité n'est mis à contribution par Montaigne que dans ces deux essais.

II. 3. — **Coustumes de l'isle de Cea.** — 1<sup>o</sup> Cet essai est postérieur à l'essai I. 14 que nous avons daté de 1572. En effet, parlant de folies de suicide qui saisissent parfois des peuples entiers et qui les poussent à se détruire eux-mêmes « J'en ay « allegué par cy devant des exemples », dit Montaigne. Or, ces exemples, c'est au quatorzième chapitre du premier livre que nous les trouvons : « Pendant nos dernières guerres de Milan... « le peuple impatient de si divers changemens de fortune, print « telle resolution a la mort, que j'ay ouy dire a mon pere qu'il y « veist tenir conte de bien vint et cinq maistres de maison qui « s'estoient deffaits eux mesmes en une sepmeine : accident « approchant à celui de la ville des Xanthiens, lesquels, assiegés « par Brutus, se precipitarent pesle mesle, hommes, femmes et « enfans, a un si furieux appetit de mourir qu'on ne fait rien pour « fuir la mort que ceux cy ne fissent pour finir la vie » (1).

2<sup>o</sup> Bien que postérieur à l'essai I. 14, l'essai II. 3 me paraît se rattacher assez intimement aux essais de la première période... En effet : A. parlant des femmes qui se tuent pour éviter les violences qu'on veut faire à leur chasteté, Montaigne écrit : « Il « nous sera, a l'adventure honorable aux siecles advenir, qu'un « bien sçavant auteur de ce temps, et notamment Parisien, se met « en peine de persuader aux dames de nostre siecle de prendre « plustost tout autre party que d'entrer en l'horible conseil d'un « tel desespoir » (2). Or, je trouve dans l'*Apologie pour Hérodote*, d'Henri Estienne, un long développement sur cette idée qui rappelle tout à fait ce passage de Montaigne. C'est donc très vrai semblablement à Henri Estienne que Montaigne fait allusion ici :

(1) I. 14, D, t. I, p. 34.

(2) D, t. I, p. 293.

c'est bien un « bien sçavant auteur », et « Parisien » ; et le terme de « contes » que Montaigne applique plus loin à son ouvrage convient parfaitement à l'*Apologie pour Hérodote* ; mais nous avons vu que Montaigne a très probablement lu l'*Apologie pour Hérodote* vers 1572 (Cf. I. 9 et I. 14) ; b. un argument semblable, quoique beaucoup moins probant, se tire de ce que (je l'ai montré) dans le même passage Montaigne imite de très près un morceau de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. J'ai dit que pour établir la chronologie des *Essais* il était prudent de se servir fort peu des emprunts faits aux auteurs anciens parce que Montaigne pouvait être sans cesse tenté de recourir à eux. Notons cependant que saint Augustin, qui sera très largement mis à contribution après 1588, ne fournit rien à ma connaissance dans les essais de 1588, rien non plus dans tous les essais de 1578 et de 1579. On trouve, au contraire, des emprunts faits à cet auteur dans les essais I, 14, I, 20 et I, 27, qui tous sont datés de 1572. Et en dehors de ces trois essais, l'édition de 1580 ne présente plus, à ma connaissance, d'emprunts à saint Augustin que dans l'essai II, 3, qui nous occupe en ce moment. Il y a bien là une probabilité pour que l'essai II, 3, soit lui aussi des environs de 1572. c. Enfin il faut noter que cet essai n'est pas éloigné du chapitre II, 4 que nous avons daté de la première période ; que nous y retrouvons la composition par mosaïque, l'abondance des sentences de Sénèque, la raideur stoïcienne, qui nous ont paru caractériser certains essais de 1572. (Cf. I. 39.) Tous ces motifs nous invitent à rattacher assez étroitement l'essai II, 3, aux essais de la première période.

3<sup>o</sup> Pourtant il est possible que, par la date, nous nous éloignons assez sensiblement du début de cette période. Dans cet essai, pour la première fois apparaissent en abondance les emprunts aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Il n'y en a pas moins de cinq, presque textuels. Ils ne peuvent pas être antérieurs à la fin de 1572, et probablement ils sont postérieurs à cette date. Sans doute la composition fragmentaire de cet essai permettait des additions, et l'on peut considérer ces cinq emprunts comme des additions qui sont venues se joindre après coup au chapitre déjà écrit ; toutefois, comme les essais qui vont suivre vont devoir beaucoup aux *Œuvres morales*, il est assez naturel de

supposer que Montaigne avait déjà son Amyot quand il écrivait celui-ci et que nous n'avons pas affaire à des additions. Voilà qui invite à reculer la composition de cet essai II. 3 peut-être à l'année 1573. Et il est possible qu'il faille aller plus loin encore et parler de l'année 1574. J'ai démontré, en effet, que suivant toute vraisemblance, un long développement est inspiré très directement de l'*Anthologie* de Pierre Breslay (1) ; or, cette *Anthologie* date de 1574. Il faut donc admettre, ou que l'essai de Montaigne est au plus tôt de 1574, ou tout au moins qu'il a reçu de notables développements qui ne sont pas antérieurs à 1574. La première de ces deux hypothèses me paraît la plus vraisemblable.

En résumé l'essai II. 3 est postérieur à l'essai I. 14 ; il se rattache nettement aux essais de la première période et ne doit pas leur être très sensiblement postérieur ; pourtant il n'est probablement que de la fin de 1572 ou de l'année 1573, peut-être même n'est-il dans son entier que de l'année 1574 comme les emprunts à l'*Anthologie* de Breslay tendent à le faire croire.

II. 4. — **A demain les affaires.** — Cet essai est le premier qui prenne son sujet dans les *Œuvres morales* traduites par Amyot, (Rusticus... qui vient du traité *De la curiosité*). Outre le thème du chapitre, il doit aux mêmes *Œuvres morales* deux autres faits. (Archias..., D., t. I, p. 297 ; la place consulaire..., D., t. I, p. 298). C'est dire qu'il est presque entièrement bâti d'emprunts faits aux *Œuvres morales*. De plus, l'essai s'ouvre par un éloge enthousiaste d'Amyot, traducteur. Ces faits nous invitent à supposer que, quand il a écrit ce court chapitre, Montaigne avait reçu depuis peu le volume d'Amyot. Certainement il ne l'a pas reçu avant les derniers mois de 1572. On peut croire qu'il ne l'a pas attendu bien longtemps après cette date : 1<sup>o</sup> parce qu'il devait désirer impatiemment ce volume qui traitait des sujets si intéressants pour lui ; 2<sup>o</sup> parce que c'était l'œuvre de Jacques Amyot, avec lequel Montaigne était en relations personnelles et dont il estimait et pratiquait les traductions ; 3<sup>o</sup> parce que, (je l'ai démontré) il lisait la première édition ; s'il avait attendu plusieurs années, il aurait eu des chances d'avoir l'une des éditions postérieures (1574 et 1575). La

(1) Cf. ci-dessus, p. 88.

date de 1573 ou de 1574 est assez vraisemblable, comme pour l'essai précédent qui semble peu antérieur à celui-ci, à cause des nombreux emprunts qu'il fait lui aussi aux *Œuvres morales* (1).

II. 5. — **De la conscience.** — Cet essai doit son sujet aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Il leur fait cinq ou peut-être six emprunts qui viennent presque tous du traité intitulé *Pourquoy la justice divine differe la punition des mallefices*. Il a chance d'être contemporain de l'essai intitulé *A demain les affaires*, qui est placé auprès de lui et qui prend son sujet lui aussi dans les *Œuvres morales*.

II. 6. — **De l'exercitation.** — Montaigne écrit que « Pendant « noz troisiemes troubles, ou deusiesmes (il ne lui souvient pas « bien de cela), s'estant alé un jour promener... », il fut renversé de cheval et faillit mourir de cet accident. Et, vers la fin du même essai il ajoute : « je me sens encore, quatre ans apres, de la « secousse de cete froissure ». L'aventure que Montaigne conte ici, puisqu'elle date des « deusiesmes ou troisieme troubles », a dû se produire entre le mois d'octobre 1567 et le mois d'août 1570. Montaigne écrit donc entre le mois d'octobre 1571 et le mois d'août 1574, si ce nombre de « quatre années » est exact. Voilà tout ce que nous pouvons savoir de solide sur la date de composition de cet essai. Notons toutefois : 1<sup>o</sup> que la place occupée par lui dans le volume invite à croire de préférence qu'il est des années 1573 ou 1574, puisqu'il est rejeté après des essais que nous avons datés de 1573 ou de 1574 ; 2<sup>o</sup> que les termes mêmes employés par Montaigne favorisent cette hypothèse : il semble, en effet, incliner à croire que son accident lui est arrivé pendant les troisièmes troubles (septembre 1568 à août 1570), plutôt que pendant les deuxièmes.

(1) Pour l'anecdote de M. de Boutières (D. t. I. p. 297), Coste renvoie aux *Mémoires* de du Bellay. Le récit de Montaigne et celui de du Bellay sont très différents (Cf. mes recherches sur les « *Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne* », pp. 43-44. Il se peut que Montaigne se réfère à une tradition orale ; mais peut-être aussi, comme le voulait Coste, le souvenir lui vient-il de du Bellay. Il inviterait à croire que l'essai II. 4 n'est pas de beaucoup postérieur à l'année 1572, date de la lecture de du Bellay ; et, d'autre part, l'inexactitude du récit suffirait à montrer que vraisemblablement Montaigne n'a plus le livre en main.

II. 7. — **Des récompenses d'honneur.** — Tout l'essai semble provoqué par la création de l'ordre du Saint-Esprit, destiné à remplacer l'ordre de Saint-Michel qui était tombé dans un grand discrédit. La première cérémonie instituant les chevaliers de l'ordre nouveau est du 31 décembre 1578 et des 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1579. (Cf. p. 292.) Cela semble indiquer que l'essai n'est pas antérieur à 1579. D'ailleurs, plusieurs des idées que Montaigne exprime ici, avaient été émises par Bodin dans sa *République*, et certainement Montaigne se souvient de cet ouvrage qui avait paru en 1576. Ce fait suffirait à démontrer que l'essai est de la dernière période, ainsi que les suivants.

II. 8. — **De l'affection des peres aux enfans.** — Cet essai est certainement de la dernière période. En effet : 1<sup>o</sup> Dans la lettre à M<sup>me</sup> d'Estissac qui sert d'introduction, Montaigne déclare qu'il y a « quelques années » qu'il s'est jeté « dans la solitude » (1). Il fait certainement allusion à sa retraite de 1571 ; 2<sup>o</sup> Montaigne écrit : « Je vy, il y a quelques années, un Doyen de saint Hylaïre « de Poitiers, rendu a une telle solitude, par l'incommodité de sa « santé, que, lors que j'entray en sa chambre, il y avoit vint deus « ans qu'il n'en estoit sorty un seul pas, et si avoit toutes ses « actions libres et aysées, sauf un reume qui luy tomboit sur « l'estomac. A peine une fois la sepmaine vouloit il permettre que « nul entrat pour le voir ; ... obstiné au demourant de mourir en « cette demarche, ce qu'il fit bien tost apres » (2). J'estime que, sans hésitation, il faut reconnaître dans le doyen de saint Hilaire, dont parle ici Montaigne, Jean d'Estissac, reçu doyen le 27 juin 1542, qui mourut le 16 décembre 1576 (3). Montaigne le vit peut-être lorsque, vers le mois d'avril 1574, il se rendit en Poitou, près du duc de Montpensier, peut-être ultérieurement à cette date. En tous cas, au moment où il écrit, ce singulier personnage est mort ; c'est dire qu'il écrit après le 16 décembre 1576 ;

(1) D., t. I, p. 317.

(2) D., t. I, p. 326.

(3) Je dois à M. Boissonnade, dont l'obligeance et l'érudition sont bien connues, la liste des doyens de Saint-Hilaire de Poitiers, qui m'a permis d'identifier ce personnage. Il appartient à la famille d'Estissac avec laquelle Montaigne était en relations. Le présent essai est dédié à la baronne d'Estissac, et c'est avec le fils de cette baronne d'Estissac que Montaigne voyagea en Allemagne et en Italie.

3<sup>o</sup> Il écrit même après le mois de juillet 1577, car il parle de « feu « monsieur le mareschal de Monluc » (1), or, Montluc mourut en juillet 1577 ; 4<sup>o</sup> On trouve dans cet essai deux emprunts à César, qui prouvent que Montaigne a lu les *Commentaires de la guerre des Gaules* : A. « Les anciens Gaulois estimoint a extreme reproche « d'avoir eu acointance de femme avant l'aage de vingt ans... » (2). B. « Entre autres coustumes particulieres qu'avoient nos anciens « Gaulois, à ce que dit Cæsar, cete-cy en estoit, que les enfans « ne se presentoint aus peres, ny s'osoient trouver en public en « leur compagnie, que lorsqu'ils commençoient à porter les « armes... » (3). On pourrait adresser des objections à quelques-uns de ces arguments, celle-ci, par exemple : que la préface a pu être écrite très postérieurement au reste de l'essai, et que, par conséquent, le témoignage de Montaigne que nous y prenons n'est pas péremptoire. Mais l'ensemble de ces cinq faits me paraît décisif. J'en conclus que l'essai a été composé au plus tôt en 1578 (date de la lecture de César par Montaigne).

II. 9. — **Des armes des Parthes.** — Cet essai est postérieur à l'essai I, 48. Montaigne écrit en effet : « J'ay voulu retirer « ce passage de son autheur, ayant pris autrefois la peine de dire « bien amplement ce que je savoyz sur la comparaison de nos « armes aus armes Romaines » (4). Nous avons vu qu'au moment où il écrivait l'essai I, 48, Montaigne se disposait seulement à faire cette comparaison ; il l'a écrite depuis et elle lui a été dérobée. Si l'essai perdu doit avoir été composé peu de temps après l'essai I, 48, en revanche, le mot « autrefois » nous invite à croire qu'il l'a été passablement avant à l'essai II, 9. Il me semble probable, en conséquence, que cet essai est contemporain de ceux qui l'entourent, c'est-à-dire qu'il appartient au groupe de 1578, et que peut-être même il est parmi les derniers essais composés (5). Une

(1) D., t. I, p. 327.

(2) D., t. I, p. 323.

(3) D., t. I, p. 328.

(4) D., t. I, p. 338.

(5) Notons que Montaigne ne parle que deux fois de ce larcin dont il a été victime, dans le présent essai II, 9, et dans l'essai II, 37. Or, l'essai II, 37, est au plus tôt de 1579.

autre considération vient appuyer cette hypothèse. Le chapitre est certainement suggéré par un passage d'Ammien Marcellin : « Marcellinus... remarque curieusement la façon que les Parthes « avoient de s'armer, et la remarque d'autant qu'elle estoit esloignée de la Romaine. Or parce qu'elle me semble fort bien « aprochante de la nostre, j'ay voulu retirer ce passage de son « autheur... » (1). Et Montaigne cite le morceau d'Ammien qui vient de lui inspirer des réflexions sur l'armement des Français du XVI<sup>e</sup> siècle. Or, Ammien Marcellin fournit toute la substance de l'essai *De la liberté de conscience* (II, 19), et des emprunts à cet auteur se rencontrent dans les essais II, 17 et II, 32. Ces trois essais II, 17, II, 19 et II, 32 semblent être des environs de 1578. Certainement donc une lecture d'Ammien Marcellin par Montaigne se place aux environs de 1578. Même si l'on admet, ce qui est très douteux, que Montaigne a étudié cet auteur à d'autres époques entre 1570 et 1580, les arguments précédents rendent légitime la supposition que c'est lors de sa lecture de 1578 qu'il a transcrit le morceau sur les armes des Parthes et composé l'essai II. 9.

II. 10. — **Des livres.** — Cet essai est certainement de la dernière période : 1<sup>o</sup> Au moment de transcrire la note qu'il avait placée en tête de son Guichardin, Montaigne nous dit : « Voicy ce « que je mis, il y a environ dix ans, en mon Guiciardin » (2). Il dit encore qu'il ne met de semblables notes qu'en tête des livres dont il ne « veut se servir qu'une fois ».

La lecture de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin qui est contemporaine des lectures de du Bellay et de Jean Bouchet, est des environs de 1572. Évidemment Montaigne parle sans aucune précision quand il dit « il y a environ dix ans » ; nous pouvons néanmoins conclure de ce témoignage que cet essai est de 1580 ou qu'il est de peu antérieur à cette date ; 2<sup>o</sup> On y trouve une allusion à la *Méthode* de Bodin : « Cecy a esté suffisamment traicté par Bodin, et selon ma conception » (3). Or, nous savons que la lecture de Bodin se place aux environs de l'année 1578 ; 3<sup>o</sup> On y trouve encore un jugement enthousiaste sur César qui ne peut pas être

(1) D., t. I, p. 338.

(2) D., t. I, p. 356.

(3) D., t. I, p. 355.

antérieur au mois de février 1578 (1) « Je lis cet auteur », dit Montaigne, « avec un peu plus de reverence et de respect qu'on ne « lit les humains ouvrages » (2) ; 4<sup>o</sup> Enfin l'essai *Des livres* est certainement postérieur à l'essai II, 31, qui, il est vrai, n'est pas daté avec certitude, mais qui a chance d'être des environs de 1578. « J'ay », écrit Montaigne, « une singulière curiosité, comme j'ay « dit ailleurs de connoistre l'ame et les internes jugemens de mes auteurs » (3). C'est au chapitre II, 31, qu'il a exprimé cette curiosité, et il en a accompagnée l'expression de développements sur la sincérité qui rappellent tout à fait ceux que nous trouvons ici.

Tout cela nous oblige à penser que l'essai *Des livres* n'est pas antérieur à 1578. J'incline même à croire qu'il est de 1579 ou peut-être même du début de 1580. Ce n'est, bien entendu, qu'une fragile hypothèse, mais les mots « il y a environ dix ans » la suggèrent ; il faut remarquer en outre que, pour Bodin et César, nous avons, non des emprunts qui supposent une lecture récente, mais des allusions et des jugements qui permettent de penser qu'un peu de temps s'est écoulé depuis que Montaigne a étudié leurs ouvrages.

II. 11. — **De la cruauté.** — Aucune indication ne permet de dater. Quelques allusions aux *Œuvres morales* de Plutarque prouvent que l'essai n'est pas antérieur à la fin de 1572, voilà tout. Je crois que, quand nous aurons étudié l'histoire des *essais* de 1570 à 1580, l'allure générale de celui-ci et la large place qu'il fait au Moi nous inviteront à penser qu'il a de grandes chances d'être de la dernière période, peut-être contemporain de l'essai II, 10 qui le précède, mais provisoirement nous ne pouvons bâtir aucune hypothèse.

II. 12. — **Apologie de Raimond Sebond.** -- Il y a beaucoup d'incertitude dans les hypothèses qu'on peut présenter. On peut dire cependant :

(1) On y retrouve quelques-uns des termes du jugement que Montaigne avait inscrit sur la dernière page de son exemplaire. Il est donc incontestable que ce passage de II, 40, est postérieur à la lecture de César.

(2) D., t. I, p. 352.

(3) D., t. I, p. 349.

1<sup>o</sup> que certains passages sont de la dernière période. En effet : A. Il y a de grandes chances pour que ce mot « ils ont la pierre en l'âme avant de l'avoir en la vessie » ait été écrit après l'époque où Montaigne est tombé malade de la pierre après le début de 1578 par conséquent ; B. Un passage est pris aux *Erreurs populaires* de Laurent Joubert qui parurent seulement en 1578 ; c. j'ai démontré qu'une phrase importante est inspirée directement de l'*Académie française* de La Primaudaye (1), et ne peut par conséquent être antérieure à 1577, date de la publication de cet ouvrage (2).

2<sup>o</sup> Ceci ne veut pas dire que l'*Apologie* tout entière soit de peu antérieure à 1580. Là se ramasse tout le scepticisme de Montaigne ; il y a des chances pour qu'une partie au moins de cette production soit de l'époque à laquelle Montaigne fait frapper une médaille en l'honneur de son pyrrhonisme, pour qu'elle soit contemporaine de la crise sceptique qu'il a traversée. Vers 1576, il est à présumer que de longs passages de l'*Apologie* étaient, sinon écrits au moins déjà mûrs dans l'esprit de Montaigne, et, à tout prendre, l'époque de leur conception est plus intéressante pour nous à déterminer

(1) Cf. pp. 158-305.

(2) On pourrait peut-être encore dater certaines phrases en les comparant à des passages d'autres essais. Mais les indications qu'on peut tirer de ces comparaisons sont délicates à interpréter. Rapprochons, par exemple, les deux idées que voici : au chapitre II, 36 (D., t. II, p. 324) Montaigne classe Homère parmi les trois plus grands hommes de sa connaissance, et le motif principal qu'il donne de son jugement c'est que « étant aveugle, indigent, étant avant que les arts et les sciences eussent esté rédigées en regle et observations certaines, il les a tant connues que tous ceux qui se sont meslez depuis d'establir des polices, de conduire guerres, et d'escrire ou de la religion ou de la philosophie, ou des ars, se sont servis de lui comme d'un patron tres parfait en la connoissance de toutes choses, et de ses livres comme d'une pepiniere de toute sorte de suffisance... C'est contre l'ordre de nature qu'il a faict la plus noble production qui puisse estre : car la naissance ordinaire des choses, elle est foible et imparfaite ; elles s'augmentent, se fortifient par l'accroissance ». Au contraire, dans l'*Apologie*, Montaigne écrit (D., t. II, p. 465) : « Homere est aussi grand qu'on voudra, mais il n'est pas possible qu'il ayt pensé a representer tant de formes qu'on luy donne : les legislators y ont diviné des instructions infinies pour leur faict ; autant les gens de guerre, et autant ceux qui ont traité des arts. Quiconque a eu besoin d'oracles et de prédictions en a trouvé pour son service ». Et le morceau se continue sur ce ton. Quiconque est familiarisé avec le mouvement de la pensée de Montaigne sera singulièrement tenté de croire que ce morceau de l'*Apologie* est postérieur au passage de l'essai II, 36, précédemment cité, c'est-à-dire qu'il n'est vraisemblablement pas antérieur à 1578, que tout au moins il appartient à la dernière période. Il a d'abord accepté l'éloge d'Homère qu'il a lu quelque part, peut-être chez Ange Politien ; puis le travail critique s'est fait et il a protesté contre l'enthousiasme irréfêché du vulgaire.

que la date de leur composition. La médaille de Montaigne suppose certainement la lecture de Sextus Empiricus. Les emprunts à Sextus Empiricus, qui abondent dans l'*Apologie*, ont donc des chances de n'être pas postérieurs à 1576.

3<sup>o</sup> Il ne semble pas qu'aucune partie puisse être antérieure à la fin de l'année 1572 et probablement même à l'année 1573. Presque partout, en effet, et spécialement dans les morceaux qu'on serait tenté de regarder comme les plus anciens, on rencontre de nombreux et incontestables emprunts à la traduction des *Œuvres morales* de Plutarque qu'Amyot publia à la fin de l'année 1572.

4<sup>o</sup> Au reste, un fait est capital : c'est que cette *Apologie* ne constitue pas un tout dont les parties soient intimement unies, et si étroitement dépendantes les unes des autres que l'ensemble ait été construit en une fois ; c'est plutôt un vaste cadre où Montaigne apporte successivement, à mesure qu'elles se présentent à lui, toutes ses idées sur la faiblesse de la raison humaine. Chercher une date unique serait très vraisemblablement s'égarer. Voici quelques constatations qui appuient cette présomption : A. Quoiqu'on puisse très bien trouver un ordre des idées dans l'*Apologie* et y mettre un plan, il ne paraît pas que l'auteur s'en soit proposé un auquel la marche de sa pensée soit soumise, et qui dirige l'exposition. En général, les parties ne dépendent pas les unes des autres, elles n'annoncent pas et ne font même pas pressentir celles qui les suivent. Elles ne supposent pas non plus l'existence de celles qui les précèdent. Nulle part il n'y a un seul mot qui résume l'ensemble, qui fasse embrasser d'un regard ni le chemin parcouru ni le chemin à parcourir. Et cela ne prouve rien pour nous, parce que Montaigne n'a jamais construit rigoureusement, mais cela nous permet au moins de poser la question. B. Le chapitre est considérablement plus long qu'aucun des autres : cette bâtisse mal jointe s'étend d'une manière tout à fait insolite. Si nous comparons l'*Apologie* avec les divers essais de la première édition, nous verrons qu'elle est près de cinq fois plus développée que le plus long d'entre eux (170 pages dans la réimpression de MM. Dézeimeris et Barekhausen, alors que l'essai *De la ressemblance des enfans aus peres* (II, 37), n'en a que 36 ; encore n'y a-t-il que fort peu d'essais dans la première édition qui approchent des dimensions auxquelles arrive l'essai II, 37, le plus long après l'*Apologie*. Quatre-

vingts essais sont plus de dix-sept fois plus courts que l'*Apologie*, et certains n'ont que deux ou trois pages ou moins encore, c'est-à-dire qu'ils sont cinquante, cent et cent cinquante fois plus courts.

c. La manière de Montaigne est extrêmement différente de telle partie à telle autre. Tandis que de longs passages du début sont des extraits presque textuels de Plutarque, ailleurs, à la fin surtout, on rencontre de longs morceaux qui semblent être d'une allure très personnelle. C'est une impression que Miss Norton (1) a singulièrement bien mise en évidence, et que la recherche attentive des sources à laquelle je me suis livré n'a fait que confirmer.

d. C'est vers le milieu de l'essai que Montaigne adresse la parole à la princesse qui paraît lui avoir demandé de composer l'*Apologie*. Cette place, au moins insolite pour une dédicace, invite à se poser la question de savoir si autrefois le chapitre ne se terminait pas là, et si le très long développement qui suit et qui entame un sujet assez différent n'est pas une addition.

e. Dans cette adresse qui interrompt ainsi l'*Apologie*, Montaigne déclare ne s'être servi que du seul Plutarque « à faire son amas ». Or, si certaines parties effectivement ne doivent guère qu'à Plutarque, il en est d'autres qui ont contracté des dettes importantes envers d'autres auteurs, en particulier Corneille Agrippa et Sextus Empiricus. On répondra peut-être que Montaigne a pu par vanité chercher à cacher ses sources ; les arguments que je pourrais tirer de sa sincérité habituelle contre cette objection seraient peu probants, mais voici qui me paraît l'être davantage : on pouvait espérer dissimuler les dépouilles d'un auteur moderne comme Corneille Agrippa, mais il était impossible d'y songer pour un auteur ancien comme Sextus Empiricus, auteur ancien que le mot de pyrrhonisme sans cesse répété par Montaigne et que des emprunts caractéristiques désignaient immédiatement à l'attention d'un lecteur instruit. Il est plus vraisemblable qu'au moment où Montaigne écrivait ne s'être servi que de Plutarque, son assertion était exacte ; que plus tard il a ajouté des développements inspirés par d'autres auteurs, et que, selon sa coutume, il a omis de corriger sa première affirmation.

f. Enfin on trouvera dans l'*Apologie* bon nombre de répétitions, d'hésitations et même de légères contradictions qui semblent bien

(1) *Studies in Montaigne*, 1904, p. 4 à 51.

montrer des reprises successives. C'est surtout dans le début que cela est frappant. Dans ces développements sur la raison animale comparée à la raison de l'homme qui occupent la première partie, il semble que Montaigne recommence à plusieurs fois sa démonstration et qu'il esquisse comme plusieurs dessins. Voici d'abord une comparaison entre l'homme et l'animal au point de vue de la raison et des avantages naturels ; puis nous nous engageons dans une série bien enchaînée d'exemples qui veulent prouver que l'animal est doué de raison ; après quoi la comparaison reprend au point de vue de toutes les vertus que nous passons en revue l'une après l'autre. Plusieurs fois Montaigne revient à démontrer que les animaux ont la parole, et chaque fois il apporte quelques exemples (1). Plusieurs fois reparait cette idée que, si nous avons la raison en propre, c'est un avantage que nous avons chèrement payé, et chaque fois Montaigne donne une énumération des vices et des inconvénients qui en sont la rançon. Plusieurs fois, et dans des termes assez semblables, il développe cette idée que, si nous accordons aux animaux que, sans art, par le seul instinct naturel, ils agissent aussi bien que nous, c'est un grand avantage sur nous que nous leur concédons parce qu'il vaut beaucoup mieux atteindre le but sans effort et avec certitude qu'avec peine et avec risques (2). Il varie d'ailleurs sur la question de savoir si les animaux ont la raison ou non, parfois il affirme qu'ils ont la faculté de juger, parfois au contraire il la leur refuse mais prétend que par des moyens différents ils produisent les mêmes effets. Tous ces faits nous invitent à penser que l'*Apologie* a subi des remaniements, probablement même qu'elle a été composée en diverses fois ; aucun d'entre eux pris en particulier, ne serait suffisant pour le démontrer mais leur masse constitue de très sérieuses probabilités.

En résumé, ce que nous pouvons dire de plus probable touchant l'*Apologie de Raimond Sebond*, c'est 1<sup>o</sup> qu'il n'y faut sans doute pas voir un essai construit d'une seule venue ; 2<sup>o</sup> qu'aucun fragment important ne doit être antérieur à 1573 ; 3<sup>o</sup> que vraisem-

(1) Cf. D., t. II, pp. 33, 38, 50. Le passage de la page 38 est lié intimement aux emprunts faits par Montaigne à Laurent Joubert au plus tôt en 1578 : il y a de grandes chances pour que celui-là soit une addition et pour qu'une addition soit cause de cette répétition.

(2) Cf. D., t. II, pp. 34, 40.

blement une partie était élaborée aux environs de 1576 ; 4<sup>o</sup> que certainement entre 1577 et 1580 Montaigne a apporté à son essai de notables additions.

On peut essayer de dépasser ces résultats et de proposer des hypothèses. Miss Grace Norton (1) pense que toute la première partie du chapitre est fort peu postérieure à 1569, date à laquelle Montaigne publiait sa traduction de la *Théologie naturelle de Raimond Sebond* ; et que la dernière est d'environ 1577 ou 1578. Les deux parties seraient séparées par l'adresse à la princesse qui avait provoqué la composition de l'essai. Dans cette hypothèse, cette adresse aurait ou terminé le premier des deux essais ainsi réunis, ou servi d'introduction au second. On peut objecter (2) à Miss Grace Norton : 1<sup>o</sup> que tous les passages que nous avons datés de 1578 se trouvent précisément dans la première partie, celle dont Miss Grace Norton place la composition vers 1569 ; 2<sup>o</sup> que cette date de 1569 n'est pas acceptable, puisque, précisément dans cette partie, sont pour la plupart les emprunts à la traduction d'Amyot qui ne peuvent pas être sensiblement antérieurs à 1573 ; 3<sup>o</sup> qu'entre le début du premier essai (comparaison de l'homme et des animaux) et la fin (critique de la science), il y a autant de différences dans la manière de composer de Montaigne qu'entre le début du premier essai et le second, et que, par conséquent, la division de Miss Norton, basée avant tout sur cette méthode de composition, se justifie difficilement.

Peut-être une autre hypothèse serait mieux d'accord avec les faits. L'*Apologie* se diviserait non en deux, mais en trois fragments principaux : le premier comprendrait surtout la comparaison de l'homme aux animaux, et entamerait très légèrement peut-être la critique de la science (jusqu'aux environs de la page 75 dans l'édition de Dézeimeris ou un peu plus loin) ; le second comprendrait essentiellement cette critique de la science et irait jusqu'à l'adresse à la princesse qui en marque la fin ; le troisième comprendrait la critique de la raison humaine qui commence immédiatement après cette adresse et qui entame un sujet visiblement différent (de

(1) *Studies in Montaigne*, 1905, pp. 4 à 51.

(2) J'ai présenté cette réfutation avec plus de détail dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France* (Oct.-Déc. 1905).

la page 138 à la fin). Le premier serait des environs de 1573 : nous y trouvons en effet la méthode impersonnelle, qui nous paraîtra, au cours de cette étude, marquer les essais de la première période ; presque tout y est construit d'emprunts à Plutarque, et le morceau se terminerait très bien par cette assertion de l'auteur que Plutarque seul lui a servi à « faire son amas ». Ce fragment, d'ailleurs, aurait reçu à tout le moins une addition lors de la révision de 1578-1579 ; l'emprunt à Joubert qu'on y rencontre, et qui ne peut pas être antérieur à 1578, en fait foi : de cette addition ferait partie très probablement le morceau (pp. 35-41) où Montaigne proteste contre ceux qui font de l'homme le plus misérable des êtres. Ce morceau supprimé, en effet, toutes les répétitions et les légères incohérences que j'ai relevées ci-dessus disparaissent. Le troisième fragment aurait été composé en second lieu, avant le deuxième, par conséquent ; il aurait été provoqué surtout par la lecture de Sextus Empiricus, auquel il fait de nombreux emprunts, et se placerait sans doute aux environs de 1576, date à laquelle Montaigne frappe sa médaille pyrrhonienne, probablement sous la même influence de Sextus Empiricus. Le morceau aurait d'ailleurs pu lui aussi recevoir des additions lors de la révision de 1578-1580. En troisième lieu viendrait, précisément vers 1568 ou 1580, la composition du deuxième fragment que Montaigne aurait intercalé entre les deux morceaux déjà existants parce que le sujet dont il traite, qui est la critique de la science, avait été déjà, par la force des choses, touché dans le premier fragment. Diverses raisons m'engagent à lui assigner cette date de composition : 1° deux phrases s'y rencontrent qui nous ont paru tout à l'heure ne pas pouvoir y être antérieures ; 2° à Sextus Empiricus, qui est encore la source de quelques passages, Montaigne joint de nombreux emprunts qui viennent de Corneille Agrippa. Corneille Agrippa n'avait rien fourni dans les deux autres parties ; or il est utilisé par Montaigne et très largement mis à contribution dans l'essai intitulé *De la ressemblance des enfans aus peres*, qui n'est certainement pas antérieur à 1579. Il y a quelque vraisemblance pour que ce soit également vers 1578 ou 1579 que Montaigne lui fasse des emprunts dans l'*Apologie*.

Cette hypothèse, qui se trouvera appuyée par plusieurs des

conclusions que nous tirerons des faits au sujet de l'évolution de la pensée de Montaigne, me semble vraisemblable; elle n'est au reste que vraisemblable, et nous nous garderons bien de rien bâtir sur elle. Je l'ai formulée néanmoins parce qu'elle me paraît fondée, et parce qu'elle éclaire la composition de l'*Apologie*.

II. 13. — **De juger de la mort d'autrui.** — Aucune indication ne permet de dater.

II. 14. — **Comme nostre esprit s'empesche soy mesmes.** — Aucune indication ne permet de dater. On peut noter cependant que la tendance très sceptique de cet essai, rend assez vraisemblable qu'il ait été composé aux environs de 1576.

II. 15. — **Que nostre desir s'accroit par la malaisance.** — Aucune indication ne permet de dater. Remarquons cependant la phrase que voici : « Il n'y a nulle raison qui n'en aye « une contraire, dict le plus sage party des philosophes ». Ce mot, que Montaigne trouve « très beau », il l'a rencontré chez Sextus Empiricus, et le « party des philosophes » qu'il déclare ainsi « le plus « sage », c'est le parti des pyrrhoniens. Ceci nous invite à croire que cet essai a des chances d'avoir été composé aux environs de 1576.

II. 16. — **De la gloire.** — Une phrase, prise à Bodin, est certainement de la dernière période (environ 1578) (1). C'est la seule indication précise que nous puissions alléguer pour dater cet essai. J'ajoute cependant que je le crois suggéré à Montaigne par la préface de l'ouvrage de Bodin, ce qui invite à penser qu'il est tout entier de la dernière période. Dans cette préface, Bodin traite de l'utilité de l'histoire; cette utilité pour lui est surtout d'inciter aux glorieuses actions, aux grands faits d'armes. Voilà pourquoi, Montaigne voulant montrer qu'il est insensé d'accorder à la réputation la moindre valeur, insiste sans cesse sur le devoir militaire, et emplit son essai de cette idée que, parmi les actes de courage, très peu sont remarqués, très peu sont enregistrés par l'histoire, de manière à passer à la postérité. Très probablement, la tirade contre ceux qui veulent la réputation à tout prix, qu'elle soit bonne ou mauvaise, vient de Bodin : c'est la phrase prise à Bodin

(1) Cf ci-dessus, p. 323.

qui lui sert de thème. Enfin, lorsque Montaigne conclut que si le désir de la gloire, en dépit de sa vanité, peut conduire les princes et les peuples aux belles actions, il faut entretenir soigneusement cette illusion, c'est encore, je crois, à Bodin qu'il pense : il lui fait une concession, et reconnaît qu'en dépit de toute raison et grâce à la folie humaine, l'histoire a bien les avantages que Bodin lui attribue. L'essai me semble dire : pour que l'histoire ait la valeur que Bodin lui accorde, il faut que les hommes soient ridicules, mais enfin puisqu'ils sont ridicules, profitons-en, tirons parti de leur niaiserie, et que la préoccupation de ce que penseront d'eux leurs arrière-neveux les conduise à bien agir. Cette opinion me paraît très vraisemblable ; elle n'est pourtant pas certaine. En tous cas, à défaut d'autres indications, à lui seul, l'emprunt direct d'une phrase de Bodin nous invite à regarder l'essai comme de la dernière période. Une dernière circonstance favorise encore cette hypothèse : la phrase qui ouvre le chapitre suivant II, 17, invite à penser qu'il a été écrit aussitôt après celui-ci, or, nous verrons que très vraisemblablement ce chapitre II, 17, est de la dernière période.

On a proposé une hypothèse très différente de celle-là : on a pensé que cet essai avait été écrit à la suite de déboires politiques éprouvés par Montaigne en 1574. Mais rien n'indique qu'à cette date les ambitions de Montaigne aient été déçues, et quand ce point serait prouvé il ne s'en suivrait pas du tout que l'essai *De la gloire* est de 1574 (1).

II. 17. — **De la præsumption.** — On a pensé que cet essai est de l'année 1573 ou des premiers mois de 1574. Ceci tient, je crois, à une fausse interprétation. Montaigne écrit : « J'ay la taille « forte et ramassée... la santé forte et alegre jusque bien avant en « mon aage, rarement troublée par les maladies J'estois tel, car, « je ne considere pas à cette heure que je suis engagé dans les « avenues de la vieillesse ayant franchi les quarante ans. » (2). Si l'on infère de cette phrase que Montaigne n'a pas quarante et un ans au moment où se place la composition de cet essai, c'est bien à l'année 1573 ou aux deux premiers mois de 1574 qu'il la

(1) Cf. ci-dessus, p. 298.

(2) D, t. II, p. 222.

faut fixer ; mais je ne crois pas que ce sens soit le véritable ; il a passé quarante ans, mais rien ne dit qu'il n'en a pas quarante et un, ou quarante-deux, ou davantage. Montaigne semble lui-même nous inviter à penser que là est la juste interprétation lorsque, dans une édition postérieure, il corrige, non en changeant le nombre quarante, mais en ajoutant le mot « pieça » : « Ayant « pieça franchi les quarante ans » ; quarante ans pourrait bien être pour lui une sorte de seuil de la vieillesse (1). Nous concluons donc que cette phrase est postérieure au mois de février 1573, époque à laquelle Montaigne atteint ses quarante ans, rien de plus. Et c'est encore la même conclusion que nous devons tirer de la restriction que Montaigne apporte à son brevet de bonne santé. Il déclare nettement que maintenant sa santé est altérée. Rien ne permet de dire s'il fait allusion à la crise de 1573 ou aux rudes accès de 1578, ce qui me paraît plus vraisemblable. Une seule chose est certaine d'après cette affirmation, c'est que l'essai n'est pas antérieur à 1573.

Mais d'autres renseignements comptent celui-ci. Il est certain que plusieurs passages ont été écrits au plus tôt en 1578.

1<sup>o</sup> Dans un développement sur sa propre manière d'écrire, Montaigne exprime son admiration pour le style de César, et ce jugement est certainement postérieur à la lecture des *Commentaires* (février-juillet 1578) « Encore que les coupures et cadences de « Saluste reviennent plus à mon humeur, si est-ce que je trouve César et plus admirable et moins aysé à imiter. » (2).

2<sup>o</sup> Il semble bien que ce soit aux *Discours sur les moyens de bien gouverner*, de Gentillet, que Montaigne fasse allusion dans ce passage : « Les discours de Machiavel estoient assez solides pour le « sujet, si y a il eu grande aisence à les combattre ; et ceux qui les « ont combattus n'ont pas laissé moins de facilité à combattre les « leurs » (3) ; or nous avons vu que Montaigne n'a pas pu lire Gentillet avant 1576, et que très probablement il l'a connu seulement vers 1578.

3<sup>o</sup> Montaigne fait allusion au *Dialogue des orateurs*, de Tacite :

(1) Cf. ci-dessus, p. 292.

(2) D., t. II, p. 248

(3) D., t. II, p. 233.

« Messala se plaint en Tacitus de quelques accoustremens estroits  
« de son temps et de la façon des bancs où les orateurs avoient à  
« parler, qui affoiblissoient leur éloquence. » (3). Or, en dehors  
de ce passage, le *Dialogue des orateurs* n'est mentionné que trois  
fois dans les *Essais* de 1580 : une fois au chapitre I, 26, et deux  
fois au chapitre II, 10; ces deux chapitres (nous l'avons vu)  
sont l'un et l'autre au plus tôt de 1579. Cette remarque a d'autant  
plus de poids que Tacite ne semble pas être, à cette époque, un  
auteur familier pour Montaigne; ses grands ouvrages historiques  
n'ont déposé aucune trace dans les *Essais* de 1580.

4<sup>o</sup> La même remarque semble s'appliquer également à Ammien  
Marcellin : Montaigne lui emprunte ici tout un morceau sur  
l'empereur Constantius ; or, j'ai montré qu'Ammien Marcellin  
avait été lu par Montaigne dans la dernière période, et que proba-  
blement entre 1570 et 1580 il ne l'avait été que dans cette dernière  
période.

5<sup>o</sup> Certains passages semblent avoir été écrits après le chapitre  
*De l'institution des enfans* : « Je retombe volontiers, dit Mon-  
« taigne, sur ce discours de l'ineptie de nostre institution. » (4).  
Et il reprend effectivement son thème de prédilection, que nos  
maîtres garnissent la mémoire et ne forment pas le jugement.  
Ailleurs il jette en passant cette incidente : « le latin qui m'a  
« esté donné pour maternel. » (5). N'est-il pas probable que si  
Montaigne n'éprouve pas le besoin d'expliquer comment la langue  
latine se trouve être sa langue maternelle, et si une simple allusion  
lui suffit, c'est que déjà il a conté à son lecteur la manière très  
originale dont son père la lui a fait enseigner ;

6<sup>o</sup> Notons que cet essai est certainement postérieur à l'essai  
*De la gloire* : la première phrase nous l'indique. Or, par un emprunt  
à Bodin, l'essai *De la gloire* nous a paru avoir beaucoup de  
chances d'être de la dernière période.

7<sup>o</sup> Faut-il enfin rappeler, quoique cet argument soit moins  
solide, avec quelle force Montaigne assure que « de toutes les  
« opinions que l'ancienneté a eües de l'homme, celles qu'il

(1) D., t. II, p. 221.

(2) D., t. II, p. 239.

(3) D., t. II, p. 219.

« embrasse plus volontiers et auxquelles il s'attache le plus, ce  
« sont celles qui nous mesprisent, avilissent et aneantissent le  
« plus. La philosophie ne lui semble jamais avoir si beau jeu que  
« quand elle combat notre presumption et vanité... » (1) Si je ne  
me trompe, pour que Montaigne écrive ces lignes, il faut qu'il ait  
été déjà séduit par le pyrrhonisme.

Tous ces faits réunis nous invitent à penser que l'essai *De la presumption* est seulement des années 1578 ou 1579. Si l'on veut à tout prix maintenir qu'une partie en a été composée dès 1573 ou 1574, au moins faut-il admettre que c'en est une partie seulement, et que l'essai a été très profondément remanié par la suite.

II. 18. — **Du démentir.** — La première phrase de cet essai fait suite à l'essai précédent, et prouve qu'il a été écrit après lui. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc qu'il est lui aussi de la dernière période.

II. 19. — **De la liberté de conscience.** — L'idée de ce chapitre vient de la *Méthode* de Bodin, dont la lecture est des environs de 1578 ; presque tous les détails sont pris à Ammien Marcellin, qui a été lu par Montaigne vers la même époque. La dernière phrase fait allusion à la paix de Monsieur, et est par conséquent postérieure au mois de mai 1576 (2). Cet essai est donc certainement de la dernière période.

II. 20. — **Nous ne goustons rien de pur.** — La sentence de Tacite et la sentence de Platon que Montaigne cite, sont prises à la *Méthode* de Bodin (Cf. ci-dessus p. 324). L'essai est donc de la dernière période.

II. 21. — **De la faineantise.** — Aucune indication ne permet de dater.

II. 22. — **Des postes.** — Un emprunt à César prouve que l'essai est bien, comme sa place nous invitait à le croire, de la dernière période (environ 1578).

(1) D., t. II, p. 214.

(2) Ceci a été remarqué par M. Faguet, dans la *Revue latine* de Mars 1907, p. 146.

## II. 23. — Des mauvais moyens employés a bonne fin. —

La plupart des idées que Montaigne exprime ici (similitude des maladies des États avec les maladies des individus, vicissitudes des républiques, utilité de la guerre pour délivrer un pays des éléments turbulents qui le travaillent, profit que les Romains tiraient de leurs colonies pour se décharger de l'excès de leur population, et de la guerre carthaginoise pour maintenir les partis en repos), avaient été développées par Gentillet dans son ouvrage sur *Les moyens de bien gouverner*, par Bodin dans sa *République* ; quelques-unes mêmes étaient dans la *Méthode* du même Bodin (1).

(1) Voici quelques passages des *Discours* de Gentillet, et de la *République* de Bodin qui justifieront cette assertion. Pour ce qui concerne l'idée principale de l'essai, l'utilité que présente la guerre pour décharger un pays des éléments de troubles qui l'agitent et de la guerre civile, Bodin y insiste longuement au cinquième chapitre du cinquième livre ; il donne de nombreux exemples historiques à ce sujet, et il écrit : « Cela se peut voir en toutes les histoires des Romains, lesquels, après avoir vaincu les ennemis, aussitôt commençoient à se mutiner : qui fut cause que le sénat entretenoit les guerres, et forgeoit des ennemis s'il n'y en avoit, pour se garantir des guerres civiles, et continuerent jusques à ce qu'ils eurent étendu leurs frontières aux Orcades, à la mer Atlantique, au Danube, à l'Euphrate, et aux déserts d'Afrique... Encores y a-t-il un autre poinct bien considerable, pour monstrier qu'il faut entretenir la discipline militaire, et faire la guerre, c'est qu'il y a tousjours eu et n'y aura jamais faute de larrons, meurtriers, fait neants, vagabonds, mutins, voleurs en toute république qui gastent la simplicité des bons subjects, et n'y a loix ni magistrats qui en puissent avoir la raison . . . Il n'y a donc moyen de nettoier les républiques de telle ordure, que de les envoyer en guerre, qui est comme une medecine purgative, et fort necessaire pour chasser les humeurs corrompus du corps universel de la république ». L'utilité qu'à ce point de vue les Romains tiraient de Carthage revient au moins à trois reprises dans la *République* (IV, 4 ; IV, 7 ; V, 5) : « Le seul moyen d'entretenir l'estat populaire, dit Bodin dans le premier de ces passages, est de faire guerre, et forger des ennemis s'il n'y en a. Ce fut la raison principale qui meut Scipion le jeune d'empescher tant qu'il peut que la ville de Carthage ne fust rasée : prévoyant sagement que si le peuple romain guerrier et belliqueux n'avoit plus d'ennemis, il estoit force qu'il fist guerre à soy-mesme ». On trouve encore la même idée chez Gentillet. Quant à l'utilité que les Romains tiraient de leurs colonies au même point de vue, elle est encore indiquée chez ces deux auteurs : les mots de Gentillet sont tout à fait précis : Machiavel avait prétendu que les colonies avaient pour but d'établir des forteresses et d'assurer la république contre les insurrections des pays nouvellement conquis ; Gentillet proteste contre cette affirmation. Ce n'était pas pour cela, prétend-il, que le sénat envoyait des colonies, mais « pour descharger la cité de Rome de la trop grande multitude de peuple qui esmouvoit sedition à tout propos » ; et il développe longuement ses arguments. (Cf. aussi la *République* de Bodin (VI, 2). Au sujet des vicissitudes des états, Montaigne écrit : « Les royaumes, les républiques naissent, fleurissent et fanissent de vieillesse comme nous ». C'est l'idée d'évolution politique qui remplit le quatrième livre de la *République* de Bodin, et qui se rencontrait déjà en quelques endroits de sa *Méthode*. Pour ce qui concerne sa comparaison entre les individus et les états au point de vue de la santé et des maladies, nous avons entendu Bodin tout à l'heure appeler les guerres une « medecine purgative » ; il dit encore plus explicitement : « tout ainsi que

Gentillet s'est inspiré visiblement de la *Méthode* de Bodin, et il est manifeste que la *République* de Bodin en retour doit beaucoup aux *Discours* de Gentillet; aussi est-il souvent difficile de décider auquel de ces trois ouvrages Montaigne pense en écrivant. En tous cas, nous avons vu qu'il a lu la *Méthode* de Bodin aux environs de 1578, et quant aux deux autres ouvrages, il n'a pu les connaître avant 1576, date de leur publication. Il y a donc tout lieu de croire que cet essai est contemporain des essais II, 22 et II, 24, qui l'entourent, qu'il est par conséquent des environs de 1578.

II. 24. — **De la grandeur Romaine.** — Plusieurs des faits allégués dans cet essai viennent des introductions que Montaigne trouvait dans son exemplaire de César. (Cf. p. 300.) L'essai est donc au plus tôt de 1578.

II. 25. — **De ne contrefaire le malade.** — Aucune indication ne permet de dater. Seule, la place occupée par cet essai fournit une présomption, et, puisqu'il est entouré d'essais datés de la dernière période, invite à penser que lui aussi est de la dernière période.

II. 26. — **Des pouces.** — L'allégation de « Tacitus », qui ouvre cet essai, vient de la *Méthode* de Bodin (Cf. ci-dessus p. 324). L'essai est donc certainement de la dernière période (environ 1578).

II. 27. — **Couardise mere de cruauté.** — L'essai est de la dernière période. En effet, l'exemple de l'empereur Maurice doit en être l'occasion, et cet exemple me semble venir de

« les plus sçavans medecins aux accez les plus violents, si les symptomes sont bons, « ont plus d'esperance de la santé que si l'accès est doux et languide : et au contraire « quand ils voient l'homme au plus haut degré de santé qui peut estre, alors il sont « en plus grande crainte, qu'il ne tombe en extrême maladie, comme disoit Hippo- « crate : aussi le sage politique voyant sa république... ». C'est tout à fait l'idée que nous retrouvons chez Montaigne. Enfin, au bout de tous ces développements, Montaigne en veut venir à une question d'actualité. « Il y en a plusieurs, dit-il, en ce « temps, qui discourent de pareille façon, souhaitans que cette emotion chaleureuse « qui est parmy nous et peut deriver a quelque guerre voisine, de peur que ces « humeurs peccantes, qui dominent pour cète heure nostre corps, si on ne les « escoulle a ailleurs, maintiennent nostre flebvre tousjours en force, et apportent « en fin nostre entiere ruine ; et, de vray, une guerre estrangiere est un mal bien plus « doux que la civile ». Or cette idée là était touchée chez Gentillet. Puisque nous savons que Montaigne a lu Gentillet, il est assez vraisemblable que c'est Gentillet qui lui a inspiré le sujet.

Gentillet. « L'Empereur Maurice, dit Montaigne, estant adverti par « songes et plusieurs pronostiques qu'un Phocas, soldat pour lors « inconnu, le devoit tuer, demandoit à son gendre Philippe, qui « estoit ce Phocas, sa nature, ses conditions et ses meurs ; et « comme, entre autres choses, Philippe luy dit qu'il estoit lasche « et craintif, l'Empereur conclud incontinent par la qu'il estoit « meurtrier et cruel. » (1). L'anecdote est chez Gentillet (troisième partie, livre VIII), dans le passage qui est consacré à la cruauté. Pourtant, le récit de Gentillet ne suffit pas à expliquer celui de Montaigne. Des détails prouvent avec évidence que l'auteur des *Essais* a connu un récit plus complet, celui de Zonaras, qui est également la source de Gentillet. Une chose néanmoins est frappante : l'exemple est employé de la même manière à la fois chez Gentillet et chez Montaigne ; il illustre chez l'un et chez l'autre la même idée. En marge, Gentillet écrit : « Gens cruels sont volontiers couards », et il s'étend longuement sur cette proposition ; il la démontre avec force exemples de tout genre. Il déclare « que « la magnanimité a tousjours esté conjointe avec humanité, « douceur et clemence : et pusillanimité au contraire a tousjours « esté accompagnée de cruauté, orgueil et vengeance. » L'anecdote de l'empereur Maurice est peu connue, et je ne l'ai trouvée nulle part citée dans les ouvrages moraux du temps. Croirons-nous que, par un hasard singulier, elle suscite à la même époque chez deux écrivains des réflexions morales tout à fait analogues. C'est possible assurément, mais c'est très peu probable. Et puisque par ailleurs nous avons prouvé que Montaigne avait connu l'œuvre de Gentillet, il y a lieu de croire à une influence. Un souvenir de Gentillet a suscité l'essai de Montaigne. A son tour, l'exemple de Maurice lui a rappelé ce qu'il avait lu de cet empereur dans son Zonaras. La lecture de Zonaras était peu ancienne : le chapitre *De la liberté de conscience* (II, 19), où se rencontrent des emprunts à cet auteur, en fait foi. Le souvenir était encore récent. Montaigne n'a sans doute pas ouvert à nouveau son Zonaras à la page correspondante ; il a probablement cité de mémoire : c'est pour cela qu'il l'appelle le gendre de Maurice, Philippe, au lieu de l'appeler Philippique (Philippicus),

(1) D., t. II, p. 267.

qui est la forme véritable, celle qu'on rencontre chez Millet de S. Amour, le traducteur de Zonaras. Montaigne a lu Zonaras certainement vers 1578 ; il n'a pas pu lire Gentillet avant 1576, et il l'a très probablement lu aux environs de 1578. L'essai II, 27 est donc à coup sûr de la dernière période.

II. 28. — **Toutes choses ont leur saison.** — Aucune indication ne permet de dater. Un emprunt aux *Œuvres morales* invite seulement à dire que l'essai n'est pas antérieur à la fin de 1572. Je crois que l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il a été composé vers le même temps que ceux qui l'entourent, mais les preuves font défaut.

II. 29. — **De la vertu.** — Montaigne parle d'une femme qui se suicida à Bergerac « depuis peu de jours » pour échapper à la mauvaise humeur de son mari. La date de ce suicide nous fournirait, si elle était connue, la date de la composition de cet essai. Malheureusement les registres paroissiaux de Bergerac n'existent plus pour le XVI<sup>e</sup> siècle ; les autorités judiciaires ont dû faire une enquête sur ce suicide, mais les Archives des deux juridictions de Bergerac (le baillage de la ville et la sénéchaussée royale), qui sont déposées au fonds départemental de la Dordogne, ne remontent pas au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons donc aucun renseignement à espérer de ce côté.

Un exemple me semble venir de Gentillet. C'est l'exemple de ces deux religieux de Florence qui « estans en quelque controverse de dispute, s'accordarent d'entrer tous deux dans le feu, en présence de tout le peuple, et en la place publique, pour la verification chacun de son party ; et en estoient des ja les apretz tous faictz, et la chose justement sur le point de l'exécution, quand elle fut interrompue par un accident improveu. » L'anecdote se trouve chez Commynes (VIII. 19), et chez Gentillet (II, 9), qui la doit à Commynes. Rien ne prouve avec certitude que Montaigne, lui aussi, n'a pas pris l'aventure directement chez Commynes. Gentillet la conte presque aussi longuement que Commynes lui-même, tandis que Montaigne se contente d'un simple résumé qui ne trahit pas sa source, et qui peut venir aussi bien de l'un que de l'autre.

Nous pouvons constater cependant : 1<sup>o</sup> qu'aucun des détails mentionnés par Montaigne ne manque chez Gentillet ; 2<sup>o</sup> que, tandis qu'on trouve dans les *Essais* de 1580 plusieurs emprunts certains à Gentillet, aucun fait ne semble venir de Commynes. Montaigne avait lu cet auteur avant 1572, il est très possible qu'il ne l'ait pas relu entre cette date et 1580. Voilà qui rend tout à fait vraisemblable l'hypothèse que l'anecdote des deux religieux de Florence a été inspirée par Gentillet. Sans doute elle ne joue pas un rôle assez important pour que, par elle, nous puissions déterminer avec certitude la date de composition de l'essai tout entier ; elle nous fournit cependant une présomption, et comme la place occupée par cet essai nous invitait déjà à le croire composé vers 1578, il y a de grandes chances pour qu'il soit de la dernière période.

II. 30. — **D'un enfant monstrueux.** — Montaigne déclare qu'il a vu « avant-hier » un enfant monstrueux que deux hommes et une femme promenaient pour tirer quelques liards de la commisération publique. Il est possible que l'autorité ait accordé une permission pour qu'on pût promener cet enfant sans être inquiété ; si nous en pouvions retrouver la trace, nous daterions cet essai ; mais les Archives ne semblent rien révéler à ce sujet. (Cf. ci-dessus II. 29). En conséquence, nous n'avons aucune indication pour dater cet essai.

II. 31. — **De la colere.** — Nous pouvons dire de cet essai : 1<sup>o</sup> qu'il est antérieur à l'essai *Des livres* (II, 10). En effet, Montaigne écrit : « Je ne voy jamais autheur, mesmes de ceux qui traictent de la vertu et des actions, que je ne recherche curieusement de « sçavoir quel il a esté ». C'est certainement à cette phrase qu'il fait allusion lorsque, dans l'essai II, 10, revenant sur le même sujet, il déclare : « de cecy j'en ay parlé ailleurs » ; 2<sup>o</sup> qu'il est postérieur à la fin de 1572 : on y trouve en effet cinq emprunts tout à fait fidèles aux *Œuvres morales* traduites par Amyot. Notons encore qu'un emprunt à la *Vie de César*, écrite par Suétone (Suétone récite...), pourrait inviter à penser que Montaigne s'occupe de César au moment où il écrit cet essai, et favorise l'hypothèse qu'il est des environs de 1578, comme les essais d'alentour. Cette hypothèse est pourtant incertaine, car, même vers 1572, nous avons trouvé des emprunts à cette vie de Suétone.

II. 32. — **Defence de Senèque et de Plutarque.** — Le sujet de cet essai est certainement pris dans la *Méthode* de Bodin, Montaigne déclare lui-même qu'il écrit pour contredire Bodin et défendre Plutarque contre les accusations de ce savant. D'ailleurs, un jugement sur Dion est pris textuellement dans Bodin : « Il a, « dit Montaigne, le goust si malade aux affaires romaines qu'il « ose soustenir la cause de Julius Cæsar contre Pompeius et « d'Antonius contre Cicero ». Bodin avait écrit : « Videtur ubique « partes Cæsaris adversus Pompeium, et Antonii adversus Cice- « ronem data opera tueri voluisse ». Cette influence de la *Méthode* de Bodin, nous invite à penser que cet essai est des environs de 1578. En outre, Montaigne parle d'un petit livret parmi cette « miliasse » de pamphlets que les protestants font courir, où le cardinal de Lorraine était comparé à Sénèque, et Charles IX à Néron. Je ne suis pas encore arrivé à retrouver ce pamphlet, mais certainement c'est un de ceux que suscita la Saint-Barthélemy ; et puisque Montaigne dit qu'il l'a vu « autres-fois », il y a lieu de penser que l'essai II, 32, est de quelques années postérieur à la Saint-Barthélemy (24 août 1572). (Cf. ci-dessus p. 325.)

II. 33. — **L'histoire de Spurina.** — Un grand nombre d'emprunts à César et aux *Vies de César*, écrites par Suétone et par Plutarque, prouve avec évidence que cet essai est de l'époque à laquelle Montaigne étudiait César, de 1578 probablement.

II. 34. — **Observations sur les moïens de faire la guerre de Julius Cæsar.** — Pour les mêmes raisons que le précédent, cet essai est probablement de 1578. Beaucoup des termes que Montaigne emploie pour juger ici César sont ceux mêmes que nous retrouvons, écrits de sa main, à la dernière page de son exemplaire des *Commentaires* ; la date n'est donc aucunement douteuse. Un emprunt à la *Méthode* de Bodin la confirme d'ailleurs. (Cf. ci-dessus p. 324.)

II. 35. — **De trois bonnes femmes.** — Aucune indication ne permet de dater cet essai.

II. 36. — **Des plus excellens hommes.** — Un emprunt à Bodin (Cf. ci-dessus p. 324), et un emprunt à Gentillet (Cf. ci-dessus p. 309), prouvent que cet essai est des environs de 1578.

II. 37. — **De la ressemblance des enfans au peres.** —

Trois témoignages prouvent avec évidence que cet essai est au plus tôt de l'année 1579 (1). Montaigne déclare : 1<sup>o</sup> qu'il a quarante-six ans, « d'avoir vescu quarante six ans pour ma part, « n'est-ce pas assés ? » (D., t. II, p. 334) ; 2<sup>o</sup> qu'il a été atteint de la maladie de la pierre à quarante-cinq ans (D., t. II, p. 333), et que son premier accès date de dix-huit mois (D., t. II, p. 328) ; 3<sup>o</sup> il dit encore qu'il s'est « envieilly de sept ou huit ans » (D., t. II, p. 327), depuis qu'il a commencé à écrire. De ces diverses déclarations, et surtout de la première d'entre elles, on peut conclure que cet essai a été écrit entre le mois de mars 1579 et le mois de mars 1580. Je crois qu'on peut préciser davantage. D'après l'emploi que Montaigne nous donne de son temps (D., t. II, p. 351), quatorze à quinze mois se sont écoulés depuis sa première saison aux eaux, jusqu'à l'époque où il écrit cet essai. Or, nous trouvons Montaigne chez lui (son exemplaire de César en fait foi), depuis février 1578 jusqu'au 21 juillet de la même année. Sa première saison d'eaux thermales ne peut donc se placer que pendant l'automne de 1577 ou à la fin de l'été de 1578. La première de ces deux dates n'est guère recevable, car elle fixerait les débuts de la maladie de Montaigne à l'été de 1577, ce qui ne lui permettrait pas de dire qu'il a été atteint à l'âge de quarante-cinq ans. Donc, c'est au plus tôt à la fin de l'été de 1578 que Montaigne est allé aux Eaux-Chaudes (Aigues-Caudes), et il écrit quinze mois plus tard ou environ, c'est-à-dire au plus tôt au début de l'hiver de 1579 à 1580. La première saison a pu se faire un peu plus tard (jusqu'en octobre 1578), et le délai de quinze mois peut-être un peu étendu. En tous cas, je crois qu'on ne se tromperait pas en disant que l'essai II, 37, date de l'hiver de 1579 à 1580. (Cf. ci-dessus, p. 297).

IX. — *Conclusion.* — *Le travail de Montaigne de 1571 à 1580.* —

Pour conclure, il nous suffira de grouper les quelques faits que les discussions précédentes ont mis en lumière :

(1) Je ne tiens pas compte d'une indication visiblement erronée qui nous est donnée par Montaigne (D., t. II, p. 334), et d'après laquelle cet essai, publié en 1580, n'aurait été composé qu'en 1584. Montaigne déclare, en effet, que dans « dix-huit » ans, « deux « cens » années se seront écoulées depuis « 1402 », date de la naissance de son bisaïeul. L'erreur est ici manifeste.

1<sup>o</sup> Dans la première époque de travail de Montaigné, celle qui prend fin en 1580 avec la publication de la première édition des *Essais*, grâce à des lectures caractéristiques et à des allusions, nous avons distingué deux groupes d'essais qui semblent correspondre à deux différents moments d'activité : le premier groupe se place vers 1572 et 1573. Le second de 1577 environ à 1580. Un intervalle, obscur à nos yeux, sépare ces deux tronçons éclairés du chemin parcouru par Montaigne. On pourra peut être prolonger ou, au contraire, réduire dans une certaine mesure chacune de ces deux périodes, et par suite augmenter ou diminuer d'autant l'intervalle qui est entre eux ; mais leur distinction reste très nette.

2<sup>o</sup> Aucun indice ne porte à croire que Montaigne se soit mis à l'œuvre sensiblement avant 1572 : les plus anciens essais semblent à peu près contemporains de ceux que Montaigne a intitulés *Que philosopher c'est apprendre à mourir* et *De sobrement juger des ordonnances divines*. Or ces deux essais sont du début de 1572. Au plus, on pourrait admettre que plusieurs chapitres sont de 1571, époque de la retraite de Montaigne. On s'est demandé parfois s'il n'avait pas déjà des notes réunies en vue de ses *Essais*, lorsqu'il s'est démis de sa charge (juillet 1570). Inversement, on a voulu reculer la composition du premier essai jusqu'au temps de la publication des *Œuvres morales* d'Amyot, qui auraient incité Montaigne à écrire (1) : mais le privilège de l'ouvrage d'Amyot n'est que du mois d'août 1572, alors qu'un essai de Montaigne est formellement daté du 15 mars 1572. Nous verrons que c'est ailleurs que Montaigne a puisé sa première inspiration. Ces deux hypothèses sont donc à rejeter.

3<sup>o</sup> En règle générale, les essais semblent être rangés dans l'ordre même où ils ont été composés. De temps à autre, cependant, la série régulière est brisée : un ou plusieurs essais, enlevés à leur place normale, viennent former comme des îlots de constitution plus récente sur une couche géologique ancienne.

4<sup>o</sup> Nous avons reconnu quelques-uns de ces îlots ; au premier livre, le chapitre I, *Par divers moyens on arrive à mesme fin*, est entièrement, ou au moins en bonne partie, postérieur à ceux qui

(1) Joseph de ZANGROUZ : *Montaigne, Amyot et Saliat*, 1906, p. 46.

le suivent. Le vingt-sixième, *De l'institution des enfans*, une partie du vingt-huitième, *De l'amitié*, le vingt-neuvième, *Vingt-neuf sonnets d'Estienne de la Boétie*, le cinquante-troisième, *D'un mot de César*, sont probablement dans le même cas. Au deuxième livre, les essais 7, 8, 9, 10, probablement contemporains, semblent former un groupe compact qui interrompt la série chronologique. Il y a certainement d'autres îlots encore à ajouter à ceux-là ; nous en soupçonnons plusieurs, sans que notre exploration nous ait apporté une preuve décisive qui permette de rien affirmer à leur sujet ; c'est le cas, par exemple, pour le chapitre *des Cannibales* (I, 31) ; c'est le cas aussi pour certains groupes d'essais comme celui qui termine le premier livre (I, 53, — I, 57, peut-être même I, 49, — I, 57).

5° Dans l'intérieur de plusieurs essais également nous avons reconnu des apports d'époques différentes, et comme des couches distinctes. Souvent les critiques les traitent comme des essais construits d'une seule venue, parce que nous n'avons pas de moyens matériels pour démêler les additions antérieures à 1580, comme nous en avons pour distinguer celles qu'apportent les éditions successives. Il serait téméraire d'agir ainsi. Il y a des additions déjà dans la première édition. (Cf. I, 20 et II, 12 par exemple.) Toutefois, dans l'ensemble, les chapitres semblent avoir été relativement fort peu remaniés.

6° Grâce à ces indications solidement établies nous pouvons, sans trop de témérité et sans faire une trop large place à la conjecture, essayer de nous représenter la marche du travail de Montaigne durant ces huit ou neuf années de préparation.

Rentré à Paris au mois de décembre 1570, après avoir publié les œuvres de son ami La Boétie, il inaugure sa vie de retraite, qui ne sera pas du tout une claustration dans son donjon, comme on l'a quelquefois prétendu ; ce sera la vie aisée d'un seigneur dans son château, d'un gentilhomme qui, riche et satisfait de sa fortune, désireux d'en jouir, sans rejeter les occasions qui pourront se présenter d'aller à la cour et de servir aux armées, ne recherchera cependant pas les honneurs. Nous avons vu que son esprit était cultivé : il aimait la lecture et la réflexion ; ses loisirs vont lui permettre de lire et de réfléchir. Parmi les élégances à la mode, écrire est une des mieux portées : Montaigne fera donc comme

Michel de l'Hôpital qu'il vient peut-être de visiter au cours de son voyage, comme son ami Montluc que les blessures condamnent au repos, comme tant d'autres ; il écrira un petit ouvrage qui lui servira de passe-temps et qui donnera un but à ses réflexions. Il montrera que lui aussi connaît les anciens. C'est en ce sens, je crois, qu'il faut entendre l'inscription de sa « librairie » par laquelle, au mois de mars 1571, il déclare se consacrer aux muses.

Peut-être il ne s'est pas mis de suite à écrire. D'abord il s'est probablement contenté de lire et de méditer. C'est un peu plus tard seulement, à ce qu'il nous dit, que « l'oysifveté le pressant », il a « commencé de mettre en roolle les chimeres et les monstres fantasques de son esprit », (I, 8 et II, 8) peut-être vers la fin de l'année.

Dans les lectures qu'il fait alors, pour ne parler que des plus caractéristiques, il attache tout particulièrement son attention à quelques poètes parmi lesquels il goûte vivement Lucain, et surtout à Sénèque qui occupe à cette époque une place tout à fait privilégiée. Avec eux il lit très curieusement les *Mémoires* de du Bellay, l'*Histoire d'Italie* de Guichardin, les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, trois ouvrages qu'il n'ouvrira sans doute plus dans la suite. Citons encore parmi les historiens Diodore de Sicile dans la traduction d'Amyot, et un peu plus tard Monstrelet, Ramus dont le *De moribus veterum Gallorum* jouissait alors d'une grande réputation. Il faut nommer aussi un certain nombre de compilateurs, de vulgarisateurs, de moralistes et de conteurs du temps, comme Ravisius Textor, Cœlius Rodiginus, Bonaventure Despériers, Henri Estienne, Crispin, Pierre Mexia, Antoine de Guevara, plus tard Pierre Breslay, auteurs très goûtés alors et dont nous avons précédemment mentionné les ouvrages.

A mesure que ces lectures lui mettent quelque sujet en tête, il écrit ces petits essais très secs qui ouvrent son livre, ou ces dissertations stoïciennes sur la douleur et sur la mort que nous rencontrons au milieu d'eux, dissertations plus développées et qui sont fabriquées de centons.

Laissons de côté le premier essai qui n'est pas de cette époque, ou qui a été si défiguré par la suite qu'on ne le reconnaît plus. Avec le deuxième ou le troisième, nous tenons probablement les premiers tâtonnements de Montaigne, et jusqu'au vingt-troisième nous pouvons aller hardiment et étudier là sa première manière.

Du vingt quatrième au trente-deuxième, nous perdons sa trace, et bien que le vingt-septième semble avoir été, au moins en partie, composé dans la première période, plusieurs essais de ce groupe sont visiblement d'une toute autre époque. Mais avec le trente-deuxième, nous retrouvons les essais de 1572, et jusqu'au quarante-huitième, l'ordre chronologique ne semble pas être troublé. En même temps que Sénèque, Bouchet, Guichardin et du Bellay, qui avaient disparu de la scène, reviennent au premier plan, et avec les sources du début, nous retrouvons aussi la manière de composer du début. Puis bientôt les *Vies* de Plutarque supplantent les trois ouvrages d'histoire moderne ; mais c'est de la même manière que Montaigne les lit et les commente, et les essais qu'il en tire sont de tout point semblables aux précédents. Au reste, au moment où il aborde l'étude des *Vies* (I, 38), Montaigne a la mémoire encore pleine de Bouchet et de du Bellay ; avant de disparaître totalement de son œuvre, ils jettent encore quelques réminiscences sous sa plume (I, 41, I, 47), des exemples d'importance secondaire, il est vrai, non plus ceux qui fournissent le sujet de la méditation.

Sautons par-dessus les derniers essais du premier livre (I, 49, I, 57), de ceux-là nous ignorons la date de composition. Avec le début du deuxième livre nous retrouvons la suite chronologique ; nous reconnaissons Bouchet, les *Vies* de Plutarque, une masse de sentences empruntées à Sénèque, très caractéristiques de la première manière. C'est pendant qu'il écrit le troisième essai, semble-t-il, que Montaigne entame la lecture des *Œuvres morales*, dans la traduction d'Amyot ; il leur dérobe quelques apophthegmes pour les jeter dans le chapitre qui est alors sur le chantier, et les chapitres suivants (4 et 5), emprunteront entièrement leur sujet au livre nouveau. L'un commente un exemple du traité *De la curiosité*, l'autre est entièrement bâti de pièces empruntées au traité intitulé : *Pourquoy la justice divine differe la punition des malefices*. Le premier s'ouvre par un éloge enthousiaste de Plutarque et de son traducteur Amyot. Probablement, Montaigne vient de recevoir de chez Vascosan l'ouvrage qu'il salue avec tant de bonheur. Nous avons bien rencontré déjà des emprunts aux *Œuvres morales*, mais, ou ils ne venaient pas de la traduction d'Amyot (I, 8), ou, plus souvent, ce n'étaient que de courtes additions qui étaient venues

s'insérer dans l'Essai, postérieurement à sa date de composition (I, 6, I, 20). Aucun chapitre n'avait encore puisé là son sujet. Maintenant, au contraire, le volume des *Œuvres morales* va être une des sources favorites de Montaigne. C'est probablement à la fin de cette première période qu'il en a découvert les trésors.

Les dates sont pour nous d'importance secondaire, l'essentiel est de connaître la succession chronologique des essais afin d'apercevoir les transformations de la manière de Montaigne. Disons cependant qu'au point où nous sommes nous devons avoir atteint l'année 1573 ou l'année 1574. Les essais 2, 3, 4, 5, 6 du deuxième livre, qui semblent contemporains, ont pu être écrits entre la fin de 1572, date à laquelle paraît la traduction d'Amyot, et l'année 1574, limite extrême qui nous est fournie par l'essai *De l'exercitation* (II, 6). Des emprunts à Breslay (Cf. II, 3) tendent à faire préférer l'année 1574, mais ils ne sont pas décisifs, et entre les deux termes que nous venons d'indiquer, toutes les positions intermédiaires sont possibles.

A cet endroit se termine ce que nous avons appelé la première période de composition. Avec de grandes lacunes, elle nous a conduit jusqu'au VI<sup>e</sup> essai du second livre. Le VII<sup>e</sup> est notablement postérieur. Ici nous perdons la trace de Montaigne. Nous ne la retrouverons très nette que vers 1577, probablement même vers la fin de 1577. Qu'a fait Montaigne pendant cet intervalle ?

Rien ne prouve, tout d'abord, qu'il ait continué à écrire aussi activement que par le passé. Il ne s'était fixé aucune tâche et prétendait bien ne pas enchaîner sa liberté. A cette époque nous le voyons à Poitiers où il visite un doyen de Saint Hilaire qui se condamna à rester vingt-deux ans enfermé dans sa chambre (Cf. ci-dessus II, 8) ; nous le voyons se rendre au Parlement de Bordeaux où il s'acquitte d'une mission dont l'a chargé le duc de Montpensier (11 mai 1574). Il arrive du camp de Sainte-Hermine : c'est dire qu'il avait rejoint l'armée royale. Les troubles avaient repris au début de 1573, et, à partir de cette époque, on se battit presque continuellement jusqu'à la paix de Bergerac (septembre 1577). Montaigne qui, nous dit-il, « se mesle plus volontiers à la guerre où elle est le plus esloignée de son voisinage » (1), a fait

(1) III, 9, t. VI, p. 153.

de nombreuses allusions à son activité militaire. La Croix du Maine déclare formellement qu'il renonça à sa charge de magistrat pour « s'uyvre les armes ». Brantôme, qui se moque de Montaigne soldat, nous prouve par ses moqueries mêmes, qu'il y avait un soldat en Montaigne. Puisque Montaigne a servi dans les armées, il a servi surtout (on doit le supposer) entre 1573 et 1577, alors qu'il disposait entièrement de lui-même, qu'il n'était pas encore atteint de la pierre, et que la guerre civile était partout. La composition des *Essais* a pu en souffrir. « Ce fagotage de tant de diverses pièces », nous a-t-il dit lui-même, « se fait en cette condition, que je n'y « mets la main que lors qu'une trop lasche oisiveté me presse, « et non ailleurs que chez moy. Ainsi il s'est basté à diverses « poses et intervalles, comme les occasions me detiennent ailleurs « par fois plusieurs moys ». (1).

Je crois donc que, pendant les trois ou quatre années durant lesquelles nous perdons la trace de Montaigne, il y a eu d'importantes interruptions dans son travail. Cela ne veut pas dire du tout, bien entendu, qu'il a cessé d'écrire tout ce temps. Rien n'est moins probable. Il a dû travailler aux *Essais*, mais sur ce qu'il a fait nous n'avons que des hypothèses. D'abord plusieurs essais qu'il avait composés probablement vers cette époque lui ont été dérobés par un secrétaire, en même temps que cette « comparaison des armes anciennes aux nostres » dont il nous parle à diverses reprises (Cf. I, 48 et II, 9). Ensuite, il reste une vingtaine d'essais environ pour lesquels nous n'avons proposé aucune date, et de plus un certain nombre des conjectures que nous avons indiquées sont seulement vraisemblables et prêtent à discussion, parmi ces essais composés à une époque incertaine, il en est assurément qui, bien que nous n'ayons pas pu le démontrer, se rattachent à l'un des deux groupes constitués, mais il est très probable aussi que plusieurs ont vu le jour dans l'intervalle qui sépare ces deux groupes. Il faudrait trouver un lien ferme qui permit de les unir en faisceau, un type de composition caractéristique ou une lecture particulière à cette époque; je n'ai pas trouvé ce lien. Peut-être apparaîtrait-il très clairement si nous avions encore les chapitres perdus. Par exemple, puisqu'au début de 1576 Montaigne

(1) II, 37, t. V, p. 444.

frappe une médaille qui atteste son adhésion à la doctrine pyrrhonienne, n'est-il pas légitime de penser que les trois essais où la tendance pyrrhonienne se manifeste le plus vivement pourraient bien être des environs de 1576 ? Ce sont les chapitres 12, 14 et 15 du second livre, qui précisément sont proches les uns des autres comme il arrive le plus souvent pour des chapitres contemporains. Si certaines parties du chapitre 12 sont seulement de 1578 ou de 1579, l'analyse que nous en avons faite nous a disposés à croire que d'autres parties sont antérieures à ces dates, et quant aux essais 14 et 15, aucun signe ne les a appelés vers aucun des deux groupes précédemment constitués. Montaigne a dû lire les *Hypotyposes* de Sextus Empiricus vers 1576 ; or, on ne trouve guère des emprunts aux *Hypotyposes* que dans les essais 12 et 15 du second livre : c'est une raison de plus de les rapprocher. Nous tenons peut-être là l'embryon d'un groupe nouveau, intermédiaire entre les deux autres. Ce n'est qu'une hypothèse fragile ; mais sans le vol du secrétaire de Montaigne qui sait si d'autres essais ne viendraient pas se joindre à ceux-là, s'ils ne changeraient pas notre conjecture en certitude et si nous n'aurions pas une grappe de chapitres pyrrhoniens qu'on pourrait dater de 1575 ou de 1576 ?

Donc, sur la période qui nous occupe nous pouvons dire : 1<sup>o</sup> Que Montaigne a sans doute interrompu son travail une bonne partie du temps ; 2<sup>o</sup> Que quelques-uns des essais qu'il a composés lui ont été dérobés ; 3<sup>o</sup> Que, de ce qui nous reste, les essais 14 et 15 du second livre, et un large fragment de l'*Apologie*, forment sans doute une partie, et que d'autres essais encore, pour lesquels nous manquons d'indications, doivent probablement se joindre à ceux-là.

Avec le seizième essai du second livre, *De la gloire*, il semble bien que nous entrons dans ce que nous avons appelé la dernière période de composition. Outre la lecture des poètes et de Plutarque qui continuent à occuper très activement Montaigne, elle est marquée par quelques lectures caractéristiques : les *Commentaires de César*, la *Méthode de Jean Bodin pour apprendre facilement l'histoire*, la *République* du même auteur, les *Discours d'Innocent Gentillet sur les moyens de bien gouverner*, les *Opuscules de Tacite*, peut-être encore la *Déclamation de Corneille Agrippa sur la vanité des sciences* et l'*Histoire d'Ammien Marcellin*.

On peut dire avec vraisemblance que tous les essais du seizième au trente-sixième sont de cette période, bien que quelques-uns (le trente-cinquième par exemple), ne nous aient pas livré leur secret; de la même période sont encore le trente-septième essai : *De la ressemblance des enfans aus peres*, qui a été écrit certainement un peu plus tard que les précédents, et quelques autres essais qu'on trouve disséminés de part et d'autre dans l'édition de 1580 : le vingt-sixième du premier livre, peut-être aussi le cinquante-troisième, les essais 7, 8, 9, 10 et peut-être 11 du second livre.

On pourra penser que quelques-uns de ces essais ont été écrits dès 1576, parce que Montaigne a pu connaître, dès 1576, les ouvrages de Bodin et de Gentillet. La question est peu importante, vu que (je le répète), ce qui nous intéresse, c'est moins de fixer des dates de composition que de voir la succession chronologique. Je crois, pour ma part, qu'aucun d'entre eux n'est antérieur aux derniers mois de 1577. En effet, les essais inspirés par Bodin et par Gentillet sont si intimement mêlés aux essais datés de 1578, qu'ils ne doivent pas être de beaucoup antérieurs à 1578. En tous cas, pendant les premiers mois de 1578, à l'époque où il étudie son César, Montaigne semble travailler activement. La plupart des essais qu'on rencontre au second livre, entre le seizième et le trente-sixième, doivent être de cette époque. La douleur interrompit le travail de Montaigne. Pendant l'été qui suivit, ou peut-être pendant l'automne, il fit sans doute une première saison d'eaux thermales, dans les Basses-Pyrénées, aux Eaux-Chaudes. A son retour, la crise était calmée. Pendant l'année de tranquillité qui suivit, il est probable qu'il écrivit à nouveau. Des essais comme le septième et le huitième du second livre ont des chances d'être de cette époque. En tous cas, il était dès lors décidé à livrer prochainement son manuscrit à l'impression, car le privilège de Simon Millanges date du 9 mai 1579. Probablement de nouveaux accès de son mal retardèrent l'exécution de ce projet, et de nouveau, pendant l'été ou pendant l'automne de 1579, Montaigne se rendit aux eaux, dans les Hautes-Pyrénées cette fois, à Bagnères, d'où il rapporta deux mois de santé. Les douleurs avaient reparu quand Montaigne reprit la plume. L'essai *De la ressemblance des enfans aus peres*, est certainement de cette époque, c'est-à-dire de la fin de 1579; il est

probable qu'il en est de même *De l'institution des enfans* (I, 26), et peut-être même de l'essai *Des livres* : c'est dire que trois des principaux essais de Montaigne semblent avoir été écrits fort peu de temps avant la publication de la première édition.

Nous aurons à reprendre pas à pas cette chronologie de l'œuvre de Montaigne, afin d'étudier les transformations que le temps a apportées dans les formes de l'essai et dans la philosophie qui s'y exprime. Mais rien qu'à jeter un coup d'œil sur la table que nous venons de dresser, le lecteur familier avec l'œuvre de Montaigne, sent immédiatement combien neuf années l'ont profondément modifiée.

Au point de vue de la composition, Montaigne construit ses premiers essais uniquement en rassemblant quelques sentences et quelques exemples qu'il prend à droite et à gauche; il y mêle quelques réflexions le plus souvent vides d'originalité, et ne fournit du sien proprement que « le filet à joindre » son bouquet, comme il l'a dit lui-même. A la fin, au contraire, nous aboutissons à des chapitres d'une allure très originale, abondants et souples autant que les premiers étaient guindés et prêcheurs.

Au point de vue de la pensée, Montaigne a d'abord passé vers 1572, par une attitude raide et tendue qui lui donne quelque chose de la démarche affectée du stoïcien. En second lieu, vers 1576, nous surprenons une crise sceptique, car, qu'on admette ou non que les chapitres sceptiques sont de cette époque, à tout le moins la médaille pyrrhonienne est certainement frappée au début de 1576. Enfin, vers 1578 ou 1579, il se dégage de ces influences assujettissantes, et c'est à la formation d'une philosophie très personnelle que nous commençons à assister.

Mais avant tout, ce qui frappe, c'est la large place que prend le *Moi* de Montaigne dans les essais de la dernière période. A peu près absent des courts essais de 1573, il envahit maintenant quelques compositions d'une ampleur et d'une abondance insolites. Non seulement la pensée est de Montaigne, la forme est de Montaigne, mais Montaigne nous parle abondamment de lui-même, de ses goûts, de ses occupations, de ses humeurs; maintenant, et maintenant seulement, il forme le dessein de se peindre, et ce dessein devient une de ses idées directrices; il dicte plusieurs des derniers essais. L'atmosphère qu'on y respire est étrangement

différente de celle que nous trouvions dans les premiers. C'est ce que nous tenterons de montrer tout à l'heure. Mais auparavant, il nous faut voir si la chronologie peut apporter quelque éclaircissement à l'étude du troisième livre qui parut seulement en 1588.

## CHAPITRE II

### Chronologie du troisième Livre

#### Essais de 1588

I. — *Le troisième livre.* — Nous allons appliquer la même méthode aux essais composés entre 1580 et 1588. Là encore quelques allusions à des faits historiques nous fourniront d'utiles indications. Mais, comme pour les deux livres précédents, ce sont surtout les emprunts de Montaigne qui vont nous renseigner.

La chronologie de ses lectures, que nous avons dressée précédemment, nous a appris quels livres il a étudiés à cette époque. Plusieurs d'entre eux (nous avons pu le constater), étaient des livres tout à fait nouveaux : ils avaient été imprimés après 1580, fort peu de temps par conséquent avant que Montaigne les eût entre les mains. Ceux-là peuvent nous révéler la date approximative des emprunts qu'il leur a faits et par conséquent nous fournir des indications sur la chronologie des *Essais*. Inutile de parler de la traduction d'Arrien par Witard, ni du pamphlet de Blackwood contre Buchanan, qui avaient paru en 1581 ; nous n'en pouvons rien apprendre : savoir qu'un emprunt est postérieur à 1581, c'est un maigre renseignement. Il sera plus utile peut-être de consulter la traduction de l'ouvrage de Lebeliski *Description des jeux et magnifiques spectacles représentés à Constantinople* qui avait été publiée en 1583 ; deux opuscules de Juste-Lipse, le *De constantia* et le *De amphitheatro*, ouvrages dont la première édition est de 1584 ; les *Sérées* de Guillaume Bouchet parues également en 1584 ; enfin et surtout la traduction de l'*Histoire générale des Indes* de Gomara que, (nous l'avons démontré), Montaigne lisait dans l'édition de 1584. A ces cinq ouvrages les *Essais* font des emprunts, et nous savons avec certitude que ces emprunts ne sont pas antérieurs à 1583 pour le premier, à 1584 pour les quatre derniers.

Ce n'est pas tout. Des annotations écrites de la main de Montaigne sur des volumes possédés par lui nous ont appris à quelles époques il les a lus. Nous avons constaté de la sorte qu'il a étudié une *Histoire des roys et princes de Pologne d'Herburt Fulstin* au mois de février 1586, les *Mémoires d'Olivier de la Marche* au mois de mars 1586, l'*Histoire de Quinte-Curce* en juillet 1587.

Il importe essentiellement de ne pas perdre de vue ces faits, car ce sont eux qui vont nous fournir la plus grande partie des indications chronologiques qui suivent.

#### Table du troisième Livre

III. 1. — **De l'utile et de l'honneste.** — L'anecdote de Jaropelc (t. V, p. 179) vient d'Herburt Fulstin ; elle a dû être empruntée au début de 1586.

III. 2. — **Du repentir.** — Montaigne déclare (t. V, p. 199) : « Il y a quarante ans que je ne me suis du tout poinct servy du langage latin à parler ny guere à escrire ». Certainement il a parlé latin jusqu'à sa sortie du collège (1546), et il est probable qu'il n'a pas continué au-delà. L'essai a chance d'être, par conséquent, des environs de 1586. Il est clair toutefois que le nombre « quarante » ne prétend à aucune exactitude et que nous n'en pouvons tirer aucune déduction certaine.

III. 3. — **De Trois commerces.** — L'anecdote de Jacques « roy de Naples et de Sicile » (t. V, p. 228) est prise aux *Mémoires d'Olivier de la Marche* ; Montaigne a dû l'écrire au début de 1586.

III. 4. — **De la diversion,** — A propos de la mort de La Boétie, Montaigne écrit : « Un sage ne voit guière moins son amy mourant, au bout de vint et cinq ans qu'au premier an (t. V, p. 240) ». Comme La Boétie est mort au mois d'août 1563, si cette indication était exacte, l'essai serait de l'année 1588. Mais elle ne prétend à aucune précision ; la mort de La Boétie peut dater de vingt-deux ou vingt-trois ans aussi bien que de vingt-cinq. Il ne faut donc voir ici qu'un renseignement très approximatif.

III. 5. — **Sur des vers de Virgile.** — Trois allusions nous

fournissent des indications chronologiques : 1<sup>o</sup> Montaigne écrit que « sa fille... est en l'aage auquel les loix excusent les « plus eschauffées de se marier (t. V, p. 273) ». Eléonore était née en 1571 ; elle peut avoir 12 ou 15 ans ; nous sommes donc entre 1583 et 1586 (1). 2<sup>o</sup> Un emprunt à Herburst Fulstin (Boleslaus... t. V, p. 273) doit être du début de 1586. 3<sup>o</sup> Un emprunt à l'*Histoire générale des Indes* est certainement postérieur à 1584 : « Certaine « nation a introduit que le prestre ouvre le pas à l'espousée, le « jour des nopces, pour oster au marié le doubte et la curiosité de « chercher en ce premier essay si elle vient à luy vierge ou blessée « d'un' amour estrangere. » (t. V, p. 294).

III. 6. — **Des coches.** — 1<sup>o</sup> Tout le long morceau sur les spectacles de Rome (t. VI, pp. 54-57) est très directement inspiré du *De amphitheatro* de Juste-Lipse et est par suite nécessairement postérieur à 1584. 2<sup>o</sup> Les longs développements sur les Indiens que nous trouvons ensuite (p. 60-72) sont en bonne partie copiés dans l'*Histoire générale des Indes* ; ils sont donc eux aussi postérieurs à 1584.

III. 7 — **De l'incommodité de la grandeur.** — Aucune allusion ne fournit une indication précise. Notons cependant que les deux derniers exemples (Adrian... Auguste... t. VI, p. 80) semblent venir du *De honesta disciplina* de Crinitus ; or, cet ouvrage avait fourni trois traits dans l'essai précédent (Marc Antoine... Helio-gabalus... l'empereur Firmus... t. VI, p. 47). Comme ce sont les seules traces de l'ouvrage de Crinit qu'on trouve dans le troisième livre, il est probable que ces deux essais sont contemporains.

III. 8. — **De l'art de conferer.** — Un emprunt à l'*Histoire générale des Indes*, très exactement cité, est certainement postérieur à 1584 : « Ceux de Mexico, depuis que les ceremonies de son « sacre sont parachevées, n'osent plus regarder le roy au « visage... » (t. VI, p. 104). Une citation de Quinte-Curce (equidem...

(1) En Guyenne et en Gascogne, d'une façon générale, c'est le droit écrit, le code de Justinien qui faisait loi. Or, le code de Justinien autorise le mariage pour les filles à partir de douze ans. La coutume de Bergerac ne semble comporter aucune disposition particulière à ce sujet. Cf. Bourdot de Richebourg. *Coutumier général*, t. IV, p. 1005. — *Ordonnance des rois de France* (collections du Louvre. t. VII, p. 328).

t. VI, p. 417), ne doit pas être antérieure à l'année 1587. Je croirais cependant volontiers que cette citation a été ajoutée après coup et que l'essai est antérieur à juillet 1587, date à laquelle Montaigne achève la lecture de Quinte-Curce. Montaigne écrit : « Je viens de courre d'un fil l'histoire de Tacitus. . et l'ay fait à la suasion d'un gentilhomme que la France estime beaucoup tant pour sa valeur propre que pour une constante forme de suffisance et bonté qui se voit en plusieurs freres qu'ils sont » (t. VI, p. 413). Remarquons ces mots « Je viens de courre d'un fil » ; il est certain que Montaigne étudiait Tacite en 1586, l'essai a donc chance d'être de 1586. D'ailleurs, sans pouvoir l'assurer, je crois que Montaigne fait ici allusion à Louis de Foix, comte de Gurson, et à ses deux frères qui étaient ses amis ; tous trois moururent le même jour, à la fin de juillet 1587, et Montaigne a noté leur mort dans ses *Ephémérides*. Si c'est bien d'eux qu'il parle ici, ils sont encore vivants au moment où la phrase est écrite.

III. 9. — **De la Vanité.** — On trouve trois indications de date tout à fait précises : 1° Montaigne dit (t. VI, p. 432) qu'il y a « dixhuict ans » qu'il gouverne ses biens. Son père est mort en 1568 ; il écrit donc probablement en 1586. 2° Ailleurs (t. VI, p. 206), il dit encore que son père est mort depuis « dixhuict ans », ce qui établit de même la date de 1586. 3° Mais (t. VI, p. 450), il écrit formellement : « Je suis envieilly de huit ans depuis mes premières publications ». La première édition ayant paru en 1580, cette phrase doit être de 1588. Nous sommes donc en présence d'une contradiction manifeste (1). Comment la résoudre ? Il se pourrait fort bien que le nombre « huit » soit, dans le dernier de ces témoignages, le résultat d'une correction : peut-être Montaigne avait d'abord écrit « six », puis il a corrigé en 1588, au moment de la publication, pour faire cadrer la phrase avec la date de sa nouvelle édition. Mais une autre hypothèse me paraît plus

(1) On peut encore montrer que plusieurs passages sont postérieurs à 1584. Montaigne parle (t. VI, p. 439), de la mort de Pibrac et de la mort de Paul de Foix, qui sont toutes deux de 1584. De plus, le *De constantia*, de Juste-Lipse, publié en 1584, fournit une ou deux citations et me semble inspirer plusieurs des idées de cet essai. Mais ces faits ne peuvent en aucune façon éclaircir le problème. Au plus, pourrait-on dire que l'allusion à Pibrac et à Paul de Foix semble être d'assez peu postérieure à leur décès : « Le bon monsieur de Pibrac que nous venons de perdre », dit Montaigne.

vraisemblable ; cette phrase est dans un développement assez long qui fait manifestement digression dans le chapitre. Je crois que l'essai a été en majeure partie composé en 1586, et que nous sommes en présence d'une addition insérée par Montaigne deux ans plus tard. Deux emprunts à Quinte-Curce, qui doivent être de l'année 1587, appuient cette conjecture (Lyncestez..., t. VI, p. 147 ; Nunquam..., t. VI, p. 191). Eux aussi sont en effet très vraisemblablement des additions.

On a proposé une hypothèse différente : Miss Grace Norton a pensé que l'essai *De la Vanité* est composé de deux essais distincts (1). L'un d'eux traiterait des voyages, l'autre de la vanité, et en particulier de la vanité des *Essais*. Le premier serait de 1586, le second de 1588. Puis Montaigne se serait amusé à les entremêler l'un dans l'autre afin de dérouter le lecteur. Il aurait découpé le second en cinq tranches, qu'il aurait introduites en cinq endroits différents du premier, de manière à exagérer par artifice le décousu et l'« embrouillure » qui fait l'originalité de sa composition. J'ai dit ailleurs pour quelles raisons cette supposition est fort improbable (2). Accordons peut-être que plusieurs des tronçons dont Miss Norton bâtissait son second essai sont des additions de 1588 ; leur allure de digression rend assez vraisemblable qu'ils ont été insérés dans le texte après la date de composition, et comme on trouve dans tous des préoccupations de même ordre, on peut croire qu'ils l'ont été à la même époque. En tous cas, ce sont des additions distinctes les unes des autres ; elles n'ont jamais constitué un essai particulier et n'ont pas été éparpillées à plaisir par Montaigne, dans le dessein de nous troubler.

III. 10. — **De mesnager sa volonté.** — Cet essai traite de la mairie de Montaigne ; il est donc postérieur à cette mairie qui prit fin au mois de juillet 1585. Notons en outre qu'une citation latine (Mundus... t. VI, p. 228) est prise au *De constantia* de Juste-Lipse ; c'est peut-être un signe que cet essai est contemporain du précédent, qui semble en partie inspiré par le *De constantia*. Une citation de Quinte-Curce (Festinato... t. VI, p. 222) doit être de 1587.

(1) Cf. *Studies in Montaigne*, 1904, p. 61-90.

(2) *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, année 1905, p. 521.

III. 11. — **Des Boyteux.** — Montaigne débute par ces mots : « Il y a deux ou trois ans qu'on acoursit l'an de dix jours en « France » (t. VI, p. 250). Il fait allusion à la réforme du calendrier due à Grégoire XIII et qui fut adoptée en France en décembre 1582 (1). L'essai a donc chance d'être des environs de 1583. Toutefois, l'indication de Montaigne est fort imprécise et rien n'empêche de croire qu'il est quelque peu postérieur à cette date. Un emprunt à Quinte-Curce (nunquam... t. VI, p. 256) ne doit pas être antérieur à 1587. Disons encore que Montaigne rapporte deux miracles récents qui pourraient peut-être fournir des indications : l'un se produisit « il y a peu de temps » dit Montaigne, en la personne « d'un de nos princes en qui la goutte avoit perdu un beau naturel » ; l'autre, dans un village situé « à deux lieues » de sa maison, et y passant « avant hier » il en a trouvé « la place encore toute chaude ». Je n'ai pu découvrir aucun renseignement sur ces deux faits.

III. 12. — **De la Phisionomie.** — Aucune allusion ne permet de dater cet essai avec certitude. Notons cependant qu'il a dû être écrit en plusieurs fois. On lit en effet, à la suite d'une tirade enthousiaste sur la patience des paysans : « J'escrivois cecy « environ le temps qu'une forte charge de nos troubles se croupit « plusieurs mois, de tout son pois, droict sur moy. J'avois d'une « part les ennemys à ma porte, d'autre parte les picoreurs, pires « ennemys ; et essayois toute sorte d'injures militaires à la fois. » « Cecy », en dépit de règles grammaticales qui n'ont été imaginées que plus tard, représente les lignes qui précèdent, et l'imparfait « j'escrivois » indique qu'elles ont été tracées à une époque déjà passée. Au moment où les ennemis et les picoreurs désolaient le pays, Montaigne a jeté sur le papier l'impression d'admiration que lui inspirait la résignation des paysans : « Les pauvres « gens que nous voyons esbandus à terre, la teste penchante « après leur besongne, qui ne seavent ny Aristote, ny Caton, ny « exemple, ny precepte, de ceux là tire nature tous les jours « des effects de constance et de patience plus purs et plus roides « que ne sont ceux que nous estudions si curieusement en l'es-

(1) En France, le lundi 20 décembre succéda au dimanche 9 décembre 1582.

« cole. Combien en vois je ordinairement qui mescognoissent  
« la pauvreté, combien qui desirent la mort ou qui la passent sans  
« alarme et sans affliction. Celuy là qui fouit mon jardin, il a, ce  
« matin enterré son pere ou son fils..... (1) ». Maintenant Montaigne reprend cette courte note que les événements lui ont arrachée, et il en tire tout un essai. La courte note, d'après le récit de Montaigne, semble être de 1585 ou à peu près (2). Quant à la date de composition de l'essai, aucune allusion ne permet de la déterminer. On a pensé (3) qu'une aventure rapportée par Montaigne à la fin de cet essai (t. VI, p. 309) n'était autre que celle dont il fut victime au mois de février 1588 dans la forêt de Villebois et dont une lettre à Matignon (16 février 1588) nous a conservé le souvenir. Il en résulterait que la dernière partie de cet essai ne serait pas antérieure à cette date. Je crois, au contraire, qu'il s'agit de deux aventures très différentes. Sans doute, dans la lettre comme dans l'essai, Montaigne est arrêté dans une forêt et son bagage est pris ; mais ces accidents de voyage n'étaient pas rares alors. Dans la lettre Montaigne n'a « rien recouvert » (recouvré) de sa bourse « la plus part de ses papiers et hardes sont « demeurées » entre les mains des bandits. Au contraire, dans l'essai on s'efforce de tout lui restituer. L'anecdote rapportée ici n'est donc vraisemblablement pas celle de février 1588 ; nous ignorons sa date, et par suite elle ne nous fournit aucune indication chronologique.

III. 13. — **De l'Experience.** — En deux endroits, Montaigne donne clairement son âge. A propos de sa maladie de la pierre il déclare : « Mes reins ont duré quarante ans, sans alteration ; il y en « a tantost quatorze qu'ils ont changé d'estat » (t. VII, p. 51). C'est dire qu'il est âgé de quarante plus quatorze, ou cinquante-quatre ans. Plus loin, parlant de sa vue, il dit encore : « J'ignore jusques « à present, à cinquante quatre ans l'usage des lunettes » (t. VII, p. 73). Ces deux témoignages sont concordants. Il en résulte que

(1) T. VI, p. 275.

(2) L'armée ennemie à laquelle Montaigne fait allusion doit être celle de Turenne qui, avec 8.000 hommes, ravagea le Périgord en 1585. (Cf. A. de ROUMÉJOUX, *Essais sur les guerres de religion en Périgord*, dans le Bulletin de la Société du Périgord, 1902, p. 351.

(3) Cf. M. BONNEFON, *Montaigne, l'Homme et l'Œuvre*, p. 428.

l'essai *De l'Experience* a été écrit entre le premier mars 1587 et le premier mars 1588. Un souvenir de Quinte-Curce (Philotas... t. VII, p. 91) doit d'ailleurs être de l'année 1587 (1).

Les indications que nous pouvons recueillir sur ces treize essais, on le voit, sont assez peu nombreuses. De plus, dans ces longues compositions très complexes, elles nous apprennent la date d'une phrase ou d'un développement; souvent il serait hasardeux d'en tirer des conclusions pour un essai tout entier. Il me semble pourtant que nous leur devons quelques enseignements dont voici les principaux.

1<sup>o</sup> Aucun essai du troisième livre ne paraît être antérieur à l'année 1586. Dans aucun des treize, nous n'avons recueilli une seule allusion qui nous montrât Montaigne en train d'écrire vers 1583 ou 1584, par exemple. Dans deux essais, il est vrai, des allusions semblent suggérer l'année 1585 : celui *Des Boyteux* (III-11), si l'on prenait à la lettre ce que Montaigne nous dit en termes vagues quand il déclare que la réforme du calendrier date de « deux ou trois ans », pourrait être à peu près de cette année. Et le commentaire *Sur des vers de Virgile* (III, 5), d'après ce que Montaigne dit de l'âge de sa fille, pourrait s'y rapporter également. Mais pour l'un comme pour l'autre de ces essais l'indication est imprécise, et une autre hypothèse qui fixerait la composition à une époque plus récente ne conviendrait guère moins. Or, dans l'un comme dans l'autre, nous avons constaté que certaines parties ne peuvent être antérieures à 1586, peut-être même à 1587. D'autre part, l'année 1585 semble entièrement occupée par les soucis de la mairie, des troubles civils et de la peste. Tout invite donc à penser que c'est seulement à la fin de 1585 ou même au début de 1586 que Montaigne se mit à la composition du troisième livre. Peut-être avait-il déjà quelques courtes notes, comme un fragment de l'essai *De la Phisionomie* (III, 12), invite à le supposer; probablement aucun chapitre n'était encore écrit.

2<sup>o</sup> Le troisième livre fut sans doute composé en deux ans, entre

(1) Un emprunt aux *Sérées* de Guillaume Bouchet (En voylà qui... t. VII, p. 4) est certainement postérieur à 1584.

la fin de 1585 et le début de 1588. Dès le mois de février 1588, en effet, nous trouvons Montaigne à Orléans d'où il adresse une lettre à Matignon (16 février) ; il a quitté son château pour se rendre à Paris. La rapidité relative de cette composition nous empêche d'établir une chronologie bien certaine pour ces treize essais. Pour les deux premiers livres, nous avons affaire à une période de huit ou neuf années : il était facile, grâce aux lectures de Montaigne, d'y découper des tranches nettement distinctes. Dans une période de deux ans, l'entreprise est beaucoup plus hasardeuse. Notons cependant que les *Mémoires* d'Olivier de la Marche et que l'*Histoire de Pologne*, lus par Montaigne au début de 1586, ont fourni des emprunts aux premiers essais, et n'en ont fourni qu'aux premiers seulement (1, 3, 5). L'ouvrage de Quinte-Curce, que Montaigne a étudié au milieu de 1587, a, au contraire, laissé des traces dans tous les derniers, et n'en a laissé que dans les derniers (8, 9, 10, 11, 13). Cette simple constatation suggère naturellement une hypothèse : il est probable que les essais ont été composés dans l'ordre même où nous les trouvons classés. Ce que nous avons appris des deux premiers livres nous disposait à le croire ; en voilà une sorte de confirmation. Nous ne prétendons pas, bien entendu, que le cinquième essai, par exemple, ne peut pas être postérieur au mois de février 1586, parce qu'on y rencontre un emprunt à l'*Histoire de Pologne* que Montaigne a lue en février 1586. La présence de ce souvenir rend pourtant vraisemblable que l'essai est plutôt de 1586 que de 1587. Après Herbut Fulstin et Olivier de la Marche, à une époque incertaine d'ailleurs, peut-être vers le milieu ou la fin de 1586, Montaigne étudia sans doute le *De honesta disciplina* de Crinitus, l'*Histoire générale* de Gomara, et les Opuscules de Juste-Lipse, car l'influence de ces ouvrages se sent dans les essais 6, 7, 8 et 9 et ne se sent guère que dans ceux-là (6 et 7 pour Crinitus, 6 et 8 pour Gomara, 6 et 9 pour Juste-Lipse). Après quoi se placerait l'étude de Quinte-Curce qui nous conduit jusqu'à la fin du livre. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle est vraisemblable.

3<sup>o</sup> En revanche, on peut regarder comme certain que plusieurs de ces essais n'ont pas été composés en une fois, mais ont reçu même avant 1588 de notables additions. Leur extrême complexité le faisait pressentir. Pour plusieurs d'entre eux, la démonstration

est acquise. La chose est claire pour le douzième, *De la Phisionomie* ; elle l'est davantage encore pour le neuvième, *De la Vanité* où, tandis que certaines parties sont de 1586, d'autres ne sont pas antérieures à 1588 ou à la fin de 1587. Surtout, ce qu'il est intéressant de constater dans ce dernier cas, c'est que nous y saisissons l'action perturbatrice des additions : nous les voyons introduire des digressions dans l'essai et rompre le fil des idées. Dans d'autres passages où nous rencontrerons un semblable désordre, par analogie nous serons en droit de nous demander si la même cause ne l'a pas produit. Les additions nous ont paru assez peu nombreuses dans les deux livres de 1580 ; elles semblent au contraire abondantes dans le troisième livre de 1588, et il ne faudra pas l'oublier.

II. *Les additions aux deux premiers livres.* — C'est que, sitôt qu'il avait achevé un nouvel essai, Montaigne le traitait comme il traitait désormais les anciens. Et voici comment il traitait les anciens : il avait sur sa table un exemplaire imprimé des deux premiers livres, et au fur et à mesure que les idées se présentaient à lui, en marge de cet exemplaire, il écrivait ce qui lui semblait propre à illustrer et à enrichir ses premières conceptions. Toutes ces annotations devaient être introduites dans le texte lors de la prochaine réimpression. Et c'est ainsi que le volume grossissait peu à peu.

Il nous faut maintenant étudier ces additions si nous voulons comprendre comment Montaigne travaillait et comment se sont bâtis ses *Essais*.

L'imprimeur de 1588 ne trompait guère le lecteur quand il lui promettait plus de six cents additions aux deux premiers livres. Je n'en ai pas compté beaucoup moins de cinq cent quarante (1). Environ quarante d'entre elles, il est vrai, portent sur des détails insignifiants et méritent à peine d'entrer en ligne de compte ; mais

(1) Plus exactement 536. Ce nombre se subdivise de la manière suivante : 489 additions dans le premier livre et 347 dans le second ; 469 citations sont en latin ou en italien, 290 en français, 77 mêlées de français et de latin. Parmi ces 77 dernières, la partie française de 27 additions est insignifiante, et sert uniquement à introduire ou à gloser la citation latine qui seule est importante.

il en reste au moins cinq cents importantes (1). Pour bien comprendre les enseignements que nous en pouvons tirer, il faut savoir par quel procédé elles se sont insérées là.

On en peut distinguer deux catégories principales : les unes sont des emprunts aux lectures récentes, d'autres sont originales et jaillissent spontanément de la plume de Montaigne.

Si peu qu'il voulût être auteur, maintenant qu'il écrivait pour le public, il lisait en auteur, il lisait avec le souci de faire profiter son livre de ses lectures. Quand il rencontrait une expression qui rendait heureusement une idée par lui exprimée, quand il trouvait sur sa route une anecdote qui rappelait quelque exemple par lui-même allégué, souvent il s'arrêtait; il transcrivait dans ses notes cette anecdote ou cette expression, pour la reporter plus tard dans ses *Essais*, peut-être même ouvrait-il immédiatement ses *Essais* à la page correspondante et y insérait-il sur-le-champ son butin. La fidélité avec laquelle bien souvent il reproduit les mots mêmes de sa source ne permet pas de douter qu'il en ait usé de la sorte : on n'est si exact qu'à condition d'avoir le texte ouvert devant les yeux. Lisez ses emprunts à Arrien, par exemple, un auteur qui ne lui était pas familier, ou encore ceux qui viennent de l'*Histoire générale des Indes* de Lopez de Gomara et comparez les phrases de Montaigne avec celles de Witard et de Fumée qui avaient traduit en français ces deux historiens, il ne vous restera plus aucun doute. Parmi plus de deux cent cinquante citations de vers latins qui s'insèrent à cette époque dans les deux premiers livres des *Essais*, beaucoup y ont été introduites par le même procédé. Sans doute il connaissait suffisamment Virgile et Horace pour que des vers de ces poètes lui vinsent spontanément à la mémoire, et ce n'est pas pour eux qu'on peut-être affirmatif; mais d'autres lui étaient beaucoup moins familiers. Ainsi Perse n'était pas quotidiennement entre ses mains et il ne le savait certainement pas par cœur : il l'a méthodiquement dépouillé des expressions qui lui semblaient pouvoir décorer ses propres *Essais*.

(1) Bon nombre de ces additions sont complexes et semblent avoir été écrites en diverses fois. Peut-être apparaissaient-elles sur le manuscrit comme formant plusieurs additions distinctes, et peut-être le chiffre de six cents additions fourni par l'Angelier se justifiait-il entièrement par l'aspect du manuscrit qu'il avait entre les mains. La disposition du manuscrit de Bordeaux rend cette hypothèse très vraisemblable.

En regard de ces additions dérobées, il en est d'autres qui sont tout à fait personnelles, qui ont jailli spontanément de la pensée de Montaigne. Celles-là ont surgi le plus souvent pendant qu'il relisait les *Essais*. Elles constituent proprement le travail de révision. En repassant des idées exprimées par lui quelques années auparavant, il a éprouvé le besoin de les étoffer davantage, de les enrichir d'expériences et de réflexions nouvelles.

Bien entendu, ce ne sont pas là deux classes parfaitement définies. Entre les phrases directement transcrites, et les développements tout à fait originaux, on trouve une gamme ininterrompue d'intermédiaires. Il y a des exemples empruntés qui ne sont pas du tout copiés, mais qui ont revêtu une forme nouvelle ; il en est qui n'ont pas été insérés au moment où Montaigne les rencontrait dans sa lecture, mais qui, plus tard, et parfois après un long temps, se sont représentés d'eux-mêmes à son esprit, élaborés à nouveau et comme repensés par lui ; il en est qui entraînent avec eux des réflexions originales et dont Montaigne tire des applications nouvelles et tout à fait imprévues. Inversement, parmi les développements originaux, il en est qui se chargent plus ou moins de souvenirs livresques, et de souvenirs livresques plus ou moins élaborés par la pensée de Montaigne.

Les deux classes se pénètrent donc l'une l'autre, et il est impossible de tracer une limite fixe entre elles. Néanmoins il est légitime de distinguer ces deux types essentiels, parce que la plupart des additions se ramènent assez sûrement à l'un ou à l'autre, et parce qu'ils permettent de comprendre les deux procédés principaux par lesquels le volume de Montaigne s'est lentement gonflé.

On peut dire, en gros, que le premier type est représenté : 1<sup>o</sup> par environ cent vingt emprunts ou groupes d'emprunts en français dans lesquels on trouve surtout des faits historiques et des anecdotes moralisées ; 2<sup>o</sup> par près de deux cents citations ou groupes de citations en vers latins qui s'insèrent pour ainsi dire toutes nues dans le texte : vingt-cinq à trente d'entre elles sont accompagnées de quelques mots français qui les rattachent aux phrases voisines sans ajouter rien d'important à l'idée ; les autres s'enchâssent directement dans le texte sans aucune transition. Au

second type répondent les autres additions importantes, c'est-à-dire environ cent quatre-vingts additions qui, sans doute, sont parfois ornées de citations latines ou mêlées d'emprunts français, mais qui, toutes, présentent quelque réflexion originale et qui, pour la plupart, sont entièrement propres à Montaigne.

Les deux groupes nous fournissent sur la pensée de l'auteur des indications intéressantes, mais des indications d'ordre un peu différent. Le premier nous fait surtout connaître ses lectures, l'esprit dans lequel il les a faites, l'intérêt qu'il y a trouvé. Il nous dévoile bien ses idées, mais à l'occasion des idées d'autrui ; surtout il nous aide à expliquer son évolution intellectuelle, en nous montrant quels livres il a maniés, quels livres par conséquent ont eu chance d'influer sur sa pensée. L'autre nous informe non plus des causes mais des effets : ce sont les idées mêmes de Montaigne qu'il nous révèle beaucoup plus directement et plus sûrement que le premier ; il nous montre dans quel esprit il a relu ses propres œuvres, dans quelle mesure il a jugé nécessaire de reprendre ses conceptions, pour en atténuer l'expression ou pour l'enrichir. Quand nous avons recherché les sources des *Essais*, nous avons presque exclusivement interrogé le premier ; c'est au second surtout qu'il conviendra de nous adresser, quand nous étudierons l'inspiration propre de Montaigne.

Or, comme le troisième livre lui-même, ces additions aux deux premiers livres me paraissent pour la plupart avoir été écrites entre la fin de 1585 et le début de 1588. Il est vrai que pour celles qui sont originales nous ne pouvons rien affirmer. En général, elles ne comportent aucune allusion qui nous permette de les dater. Mais pour les additions empruntées, des conjectures vraisemblables sont possibles.

Nous connaissons par l'étude du troisième livre les volumes que Montaigne a eus le plus ordinairement en main pendant les années 1586 et 1587. Or ces volumes ont, en général, fourni des additions aux deux premiers livres en même temps qu'ils aidaient Montaigne à bâtir le troisième. Nous pouvons dater ces additions des années 1586 et 1587. Tacite, par exemple, qui a été lu peu de temps avant la composition de l'essai sur *L'art de conferer* et que Montaigne a étudié longuement, n'en a pas fourni moins de treize : sa contribution est aussi forte dans les deux premiers livres que dans le troisième.

Herburt Fulstin en fournit deux, autant, lui aussi, que dans le troisième. Lopez de Gomara bien davantage : des pages entières sont prises de lui dans les essais I. 23 et II. 12. Quinte-Curce fournit huit additions ; Crinitus deux ; Blackwood quelques citations ; Juste-Lipse également des citations, et de plus toute la fin de l'essai II. 23. C'est encore vers la même époque qu'Arrien de Nicomédie a été lu par Montaigne, puisque deux passages de son ouvrage se retrouvent dans le troisième livre des *Essais*. Or, nous en avons quatre ou cinq dans les deux premiers.

Ces faits prouvent, à tout le moins, que, vers 1586 et 1587, en même temps qu'il écrivait des essais nouveaux, Montaigne avait le souci d'enrichir les anciens. Ils nous permettent de conjecturer davantage que la plupart des additions sont des années 1586 et 1587. Considérons, en effet, quelques-uns des auteurs auxquels Montaigne en a pris le plus grand nombre : Plutarque, par exemple, qui a été le plus méthodiquement dépouillé. A première vue, rien ne nous permet de dire que, entre 1580 et 1588, Montaigne n'a pillé Plutarque que pendant les années 1586 et 1587. L'inverse, même à priori, est plus vraisemblable : les traductions d'Amyot étaient depuis fort longtemps entre ses mains, et nous avons vu que depuis l'époque de leur publication jusqu'en 1580 il les avait sans cesse pratiquées. Il n'y a pas lieu de supposer une interruption systématique après cette date. Voici cependant ce que je constate : sur 169 emprunts relevés dans l'édition de 1588, plus de cent se rencontrent dans le troisième livre ; c'est dire qu'il y en a très sensiblement moins de la moitié (près de 65) dans les deux premiers. Montaigne a donc lu beaucoup son Plutarque, surtout les *Œuvres morales*, en 1586 et en 1587. Certainement, en faisant ces lectures, il avait en vue surtout ses nouvelles compositions ; mais il en voulait assurément faire profiter les anciennes, comme il les faisait profiter de ses autres rencontres. Dès lors, il est probable que la plupart de ces soixante-cinq additions, peut-être toutes, ont été insérées en 1586 et en 1587. Des ouvrages comme ceux de Tacite, de Gomara et de Quinte-Curce, qui ont été lus uniquement pendant que Montaigne composait son troisième livre, fournissent aux deux premiers autant ou davantage qu'au troisième. Les ouvrages de Plutarque, qui ont pu être pratiqués en dehors de cette période, fournissent très sensiblement moins aux deux premiers qu'au

troisième. J'en conclus que, suivant toute vraisemblance, ils n'ont rien apporté en dehors de cette période. Peut-être Montaigne les a lus en 1584 et en 1585 : de cela nous ne pouvons rien dire ; mais très probablement il ne leur a pas pris grand'chose alors. Les additions des deux premiers livres, qui sont dues à Plutarque, sont pour la plupart des années 1586 et 1587.

Pour Virgile, pour Horace, pour Ovide, on retrouve à peu de chose près les mêmes proportions. Il est vraisemblable que Montaigne a étudié ces poètes, qui d'ailleurs lui étaient familiers, surtout en 1586 et en 1587. Mais voici qu'avec d'autres poètes le rapport est renversé. Sur vingt citations que Perse fournit dans les *Essais* de 1588, dix-huit se rencontrent dans les deux premiers livres, et deux seulement dans le troisième. Voilà qui est significatif : très vraisemblablement les satires de Perse ont été lues surtout avant que Montaigne commence la composition du troisième livre. J'en dirai autant de Properce, qui fournit quatorze additions dans les deux premiers livres, et quatre passages seulement dans le dernier ; de Juvénal même, qui trente fois cité dans les deux premiers livres ne l'est plus que seize dans le dernier ; de Lucrèce qui, quatre-vingt-une fois cité dans les additions aux deux premiers livres ne l'est plus que seize fois dans le troisième. D'ailleurs, trois citations de Lucrèce avaient été insérées dans l'édition de 1582. C'est peut-être la preuve qu'en 1582, à son retour de voyage, Montaigne lisait parfois des fragments du *De natura rerum*, qu'il admirait si vivement. Il a dû continuer après cette date, et charger de vers de Lucrèce les marges de son exemplaire, lentement, au fur et à mesure des occasions.

De tout cela il semble résulter que, dès le début de 1586, les deux premiers livres avaient déjà reçu quelques enrichissements ; mais ces enrichissements étaient sans doute relativement peu nombreux, et ils consistaient surtout en citations de poètes. Elles paraient l'œuvre de belles expressions, et flattaient les manies d'érudition du temps. Mais c'est seulement à partir du début de 1586, que Montaigne se mit activement à multiplier les additions. Pour les emprunts, la chose est presque démontrée. Elle l'est également pour une partie des additions personnelles qui sont intimement liées aux emprunts. Pour les autres, nous pouvons raisonner par analogie ; et, puisque nous savons maintenant

que c'est surtout à partir de 1586 que Montaigne s'est attaché à son travail d'amplification, il est légitime de penser que celles-là aussi sont en majeure partie postérieures à cette date.

III. *Le travail de Montaigne de 1580 à 1588.* — Ces indications nous permettent de comprendre comment Montaigne a préparé cette cinquième édition des *Essais* qui fut donnée en 1588, et qui (nous le verrons plus tard), a, dans l'histoire de son œuvre, une importance si considérable.

Fort peu de temps après la publication de la première édition, Montaigne quittait son château (22 juin 1580). Une fois encore il remplissait son devoir de soldat, il se rendait au siège de La Fère où le roi avait convoqué ses gentilshommes. De là, il voyagea en Allemagne et en Italie, s'arrêtant à tous les bains fameux qu'il rencontrait pour y soigner sa gravelle. Il ne rentra chez lui que le 30 novembre 1581. Un exemplaire de ses *Essais* l'avait accompagné dans ses pérégrinations, mais il est fort douteux qu'au cours de ses voyages Montaigne l'ait enrichi d'aucune addition. Il se contenta de faire provision de souvenirs et de consigner dans un journal ses impressions ; son œuvre ne devait en profiter que plus tard.

A son retour, il était maire de Bordeaux depuis quatre mois déjà (31 juillet 1581). Ses concitoyens l'avaient élu, et le roi l'avait prié d'accepter. D'ailleurs, la charge de maire était de tout repos, honorifique beaucoup plus qu'absorbante. Elle ne devait guère troubler la tranquillité de notre philosophe. Au début surtout les temps étaient calmes. Les fonctions de Montaigne devaient se borner à quelques cérémonies d'apparat. Au mois de mai 1582, une lettre écrite de sa main nous apprend qu'il est chez lui, à la campagne. Les jurats, auxquels il l'adrese suffisent à assurer la marche des affaires ; il les prie seulement de le tenir au courant, et de l'appeler à l'occasion. Un mois plus tard, il est près d'eux (juin 1582).

C'est dans ces conditions de réelle tranquillité que Montaigne prépara la deuxième édition des *Essais* qui, comme la précédente, parut chez Simon Millanges, l'imprimeur bordelais. En dépit des loisirs de l'auteur, elle n'apporte presque rien de nouveau. L'exécution en a été plus soignée, et « les fautes de la façon »

comme disait Montaigne, y sont moins nombreuses. Il y avait quelques erreurs dans des citations et des allégations de 1580 : plusieurs de ces erreurs ont disparu. Tout cela accuse un réel souci de correction. Quant au fond des choses, il y a peu de changement. Je n'ai compté guère plus de deux cent cinquante minuscules modifications qui n'intéressent que la forme. C'est fort peu si l'on songe aux dimensions de l'ouvrage. Elles ont dû être faites sur les épreuves, et, bien que une centaine d'entre elles apportent un peu plus de propriété dans les termes, de clarté et de justesse dans l'expression, de correction dans la langue, elles ne représentent pas un sérieux travail de style. Il n'y a d'intéressant à relever qu'une cinquantaine d'additions environ, qui pour la plupart sont très courtes, mais qui ont l'intérêt de nous montrer comment en 1582 Montaigne enrichit son œuvre. On y remarque quelques réflexions suggérées par son propre texte ; fort peu de souvenirs de son voyage (peut-être cinq en tout) ; surtout il y a des emprunts aux livres que Montaigne a entre les mains. Très sobrement, avec une extrême discrétion qu'il perdra plus tard, il dérobe quelques phrases, surtout des citations poétiques, à ses livres et les insère dans les *Essais* (huit citations latines et neuf italiennes). Il ne fait pas du tout la chasse aux additions : visiblement il ne se propose pas de gonfler son livre. Ces prises sont si discrètes que c'est à peine si nous pouvons connaître un petit nombre de ses lectures d'alors. Tout naturellement il étudie les livres italiens : la *Civile Conversation* de Guazzo, l'*Ercolano* de Benedetto Varchi, les poèmes du Tasse, d'autres encore, sans doute, dont je n'ai pas retrouvé de traces dans son œuvre, mais que des exemplaires munis de sa signature nous font connaître. Avec quelques auteurs italiens, il étudie, comme à toutes les époques, ses chers poètes latins, Lucrèce en particulier qui fournit trois citations sur les huit nouvelles qu'apporte l'édition.

Dans les années qui suivirent, Montaigne ne changea sans doute pas de méthode. Il lisait pour son plaisir, et ne songeait que de temps à autre à faire profiter son ouvrage de ses lectures. Les événements de l'année 1583, durant laquelle il fut réélu pour une nouvelle période de deux ans (31 juillet) le retinrent peut-être en bonne partie à Bordeaux, près de ses administrés et loin de sa « librairie ». Peut-être est-ce pour ce motif que nous ne

trouvons pendant cette année aucune lettre de lui à Matignon ni aux jurats de Bordeaux. Il fut même envoyé en mission près du roi, à Paris, par ses concitoyens. Ses lectures en souffrirent sans doute. En 1584, il semble avoir été plus fréquemment chez lui. Une lettre du 21 janvier est datée de son château. Il y est de nouveau le 19 avril : il arrive de Bordeaux d'où une crise de gravelle l'a chassé, et déjà le changement d'air lui a fait du bien. Le 10 décembre, nouvelle lettre datée du château de Montaigne. Le roi de Navarre a annoncé sa venue ; Montaigne écrit aux jurats d'excuser son absence et promet de venir le plus tôt possible. Une bonne partie de son hiver dut pourtant se passer en Périgord : nous l'apprenons par des lettres des 18 et 26 janvier, des 2, 8, 9, 12 et 13 février, qui, toutes, sont datées de Montaigne.

Il est donc probable qu'à cette époque Montaigne habita davantage dans sa tour. Tout en surveillant le roi de Navarre et tout en faisant part à Matignon de ce qu'il apprenait, il avait beaucoup de loisirs qu'il pouvait passer en compagnie de ses livres favoris. Il lut alors sans doute des poètes, spécialement Perse, qui ne lui était pas familier, Properce, peut-être Juvénal et Lucrèce. Peut-être est-ce aussi dans le même temps qu'il a lu certains ouvrages dont on trouve des traces seulement dans les premiers livres : par exemple *La vérité de la religion chrétienne* de Duplessis-Mornay, dont l'auteur, conseiller intime d'Henri de Navarre, était en correspondance avec Montaigne précisément pendant cette année 1584 ; la traduction italienne d'un ouvrage de Lopez de Gomara sur les expéditions de Cortès ; peut-être d'autres encore.

Les deux derniers tiers de l'année 1585 durent laisser à notre philosophe beaucoup moins de liberté. Les derniers mois de la mairie de Montaigne furent plus mouvementés que les autres (avril-31 juillet) : le maire eut à seconder Matignon dans la délicate mission de contenir les ligueurs dans Bordeaux. Les difficultés furent d'abord surtout pour Matignon, qui eut à s'assurer du Château-Trompette ; mais après que Matignon eut quitté la ville pour rétablir l'ordre dans les campagnes, la police de Bordeaux retomba entièrement sur les bras de Montaigne. Les lettres du 22 et du 27 mai, datées de Bordeaux, nous le montrent attentif aux moindres nouvelles, inquiété d'alarmes nombreuses,

actif à payer de sa personne : il passe les nuits en armes, dans la ville ou sur le port.

Puis, avec le mois de juin, la peste commença à ravager la région. Montaigne, qui était sorti de Bordeaux, évita d'y rentrer : il se dispensa de venir en personne remettre ses pouvoirs à son successeur (31 juillet) : il avait fort à faire de son côté : l'épidémie l'avait chassé de son château ; il lui fallut laisser son domaine « sans garde », chercher une retraite pour « sa famille, une famille « esgarée, faisant peur à ses amys et à soy-mesme, et horreur « où qu'elle cerchast à se planter, ayant à changer de demeure, « soudain qu'un de la troupe commençoit à se douloir du bout « du doigt. » (1). Et ainsi durant « six mois » il eut à « servir misérablement de guide à « cette caravane. »

Ces courses et ces inquiétudes perpétuelles favorisèrent sans doute fort peu les lectures de Montaigne. En revanche, elles lui firent peut-être goûter davantage la tranquillité relative dont il put jouir lorsque, sans doute au mois de décembre suivant ou au mois de janvier 1586, il lui fut possible de se réinstaller chez lui. A cette date s'ouvre l'une des principales périodes d'activité intellectuelle que nous rencontrons dans sa vie. Durant deux années, il a lu beaucoup et beaucoup écrit. Des inscriptions placées en tête de ses volumes nous le montrent chez lui en février, en mars, en juillet 1586, et en juillet 1587 ; en revanche, nous n'avons la trace d'aucune absence qui l'ait écarté de ses livres pendant ces deux années.

Les auteurs qu'il a fréquentés le plus assidûment alors ce sont encore les poètes latins qui le charment tout en lui faisant mieux pénétrer les mystères de l'âme humaine : Virgile, Horace, Ovide, Catulle, le pseudo-Gallus, Lucrece, Juvénal ont dû être constamment sur sa table de travail. Et avec eux Plutarque est aussi sans cesse à la portée de sa main ; il revient constamment à lui. Il a lu encore avec beaucoup d'attention quelques ouvrages sur Socrate : les *Mémorables* de Xénophon, son *Banquet*, le *Banquet de Platon* et son *Apologie de Socrate*. Comme ses Plutarque, ces ouvrages-là l'aident à diriger sa pratique et à prendre conscience de sa conception de la vie. De Cicéron, il lit surtout le *De Senectute* qui con-

(1) III, 42, t. VI, p. 286.

vient à son âge, et les *Académiques* qui l'invitent à examiner de nouveau le problème de la connaissance déjà étudié par lui avant 1580. Au contraire, les citations de Sénèque sont devenues tout à fait rares, encore sont-elles peut-être surtout des réminiscences d'un commerce ancien déjà, mais très intime : elles ne prouvent peut-être pas des lectures récentes. Tacite, en revanche, qui a été lu sans doute surtout en 1586, semble avoir occupé Montaigne assez longuement. Citons enfin des ouvrages de moindre importance, auxquels il s'attarde parfois assez peu et dont il fait des livres de lecture plutôt que des livres d'étude, ce qui nous permet de préciser davantage le temps où il les a eus entre les mains : ce sont, d'abord, au début de 1586, l'*Histoire de Pologne* d'Herburt Fulstin, traduite par François Balduin (Février), la *Chronique de Flandre* et les *Mémoires* d'Olivier de la Marche (Mars) ; puis un peu plus tard, sans doute au cours de 1586 et au début de 1587 : l'*Histoire* d'Arrien traduite par Witart, les *Pamphlets* de Buchanan et de Blackwood sur la royauté, le *De honesta disciplina* de Crinitus, trois ouvrages de Juste-Lipse, l'*Histoire générale des Indes* de Lopez de Gomara, traduite par Fumée ; au milieu de l'année 1587 Quinte-Curce, probablement dans le même temps que les *Académiques* de Cicéron.

De tous ces ouvrages, patiemment, méthodiquement, Montaigne tirait des idées, des exemples, surtout des citations en vers pour les inscrire dans les marges de son volume. Il avait le dessein bien arrêté de grossir ainsi ses deux premiers livres. En même temps il les relisait, il y multipliait les petites corrections de style et de langue pour en améliorer la forme avec un souci d'artiste très persévérant ; j'en compte plus de mille en 1588, quatre fois plus que dans l'édition de 1582 ; il y insérait les réflexions et les confidences personnelles que lui suggéraient alors ses anciennes méditations. C'était la première partie de sa tâche : la revision des deux premiers livres. En même temps, il composait treize essais, dont quelques-uns sont fort développés, et qui étaient destinés à ajouter un troisième livre aux deux anciens. Il est probable qu'il les a écrits dans l'ordre même où l'édition de 1588 nous les présente ; mais que bon nombre d'entre eux, après leur composition, ont reçu de notables additions.

Lorsque, au mois de février 1588, Montaigne quittait son

château, il emportait dans ses bagages des *Essais* dans l'ensemble fort différents de ceux de 1580. Son dessein était de les présenter sur un théâtre plus vaste. Au lieu de Simon Millanges, l'imprimeur de Bordeaux, dont le privilège venait d'expirer l'année précédente, il allait les confier au grand imprimeur parisien, Abel l'Angelier. De fait, son œuvre était appelée désormais à un succès universel. Il n'était plus besoin de nouvelles augmentations ; l'édition posthume fera très peu, je crois, pour la gloire de Montaigne. Celle de 1588 suffisait ; elle était assurée d'un triomphe complet, peut-être même l'édition de 1595 fit-elle plus de tort que de bien à la diffusion de l'œuvre. C'est donc surtout l'édition de 1588 qu'il importe d'analyser et d'expliquer, quand on veut comprendre l'originalité de Montaigne et son action sur les générations qui ont suivi. Elle n'apporte aucun élément qui soit absolument nouveau, rien qui ait été totalement absent de l'édition de 1580. Elle ne rompt pas avec elle, mais bien plutôt la continue et lui fait suite. La conception de l'essai très personnel qui triomphe en 1588, était déjà dans l'esprit de Montaigne en 1580 ; déjà même il l'avait réalisée dans ses derniers chapitres. En 1586 et en 1587, Montaigne la perfectionne. Surtout, les essais où elle s'exprimait en 1580 formaient une infime minorité, et restaient comme noyés dans une masse de compositions médiocrement intéressantes, ou tout au moins d'intérêts très divergents. L'édition de 1588 leur apporta un contingent considérable qui leur a assuré la suprématie et qui a changé tout à fait la couleur générale de l'œuvre.

Ainsi, un examen sommaire des dates suffit à montrer que les *Essais* ont par degrés changé lentement de caractère. Il nous faut maintenant reprendre leur histoire à l'origine, voir d'où ils viennent, suivre pas à pas les progrès de Montaigne. Alors nous aurons chance de comprendre mieux sous quelles influences son originalité s'est dégagée, comment son œuvre s'est bâtie si neuve de fond et de forme, pourquoi elle était appelée à un succès si considérable.





# APPENDICE

---

## Tableau Chronologique

des

### Essais et des Lectures de Montaigne

---

NOTA. — Le but de ce tableau est de présenter d'une manière aussi synthétique que possible les principales indications chronologiques dont nous pouvons disposer désormais. Il ne prétend pas être complet : il ne veut recueillir que les résultats essentiels, ceux sur lesquels nous nous appuierons le plus fréquemment dans la suite de cette étude.

Le point d'interrogation indique que la date proposée est douteuse. Les noms placés entre crochets sont les noms d'auteurs que Montaigne a probablement lus, mais pour lesquels il est impossible d'être affirmatif.

Au reste, il eût fallu un jeu très compliqué de signes pour représenter tous les degrés de probabilité que nous avons essayé de marquer au cours de cette étude. Le principal inconvénient de ce tableau synoptique est de ne pas les exprimer et d'être par là assez inexact. On devra le contrôler sans cesse par les tables que nous avons dressées précédemment : Table des Lectures de Montaigne (p. 59), Table Chronologique des *Essais* (p. 336).



# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

### Le rôle de Montaigne dans le Mouvement des Idées morales au XVI<sup>e</sup> siècle

	Pages.
I. La révolution de la Morale au XVI <sup>e</sup> siècle. — L'œuvre de Montaigne et le triomphe du rationalisme en Morale . . .	5
II. La Morale païenne et le Christianisme. . . . .	8
III. La Morale païenne dans la Littérature en langue vulgaire et dans la vie. — Traductions, apologues, compilations des vulgarisateurs ; les préoccupations morales dans la poésie, dans le conte, dans les ouvrages politiques, dans l'histoire. — La culture antique de la classe parlementaire et la mort de La Boétie . . . . .	14
IV. Les Progrès du Rationalisme et la Morale . . . . .	26
V. Le réveil des Morales anciennes et l'originalité de Montaigne . . . . .	30
VI. Un précurseur : Jacques Tahureau du Mans . . . . .	34
VII. La jeunesse de Montaigne . . . . .	40

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Lectures de Montaigne et leur chronologie

Méthode employée pour dresser le Catalogue des Lectures de Montaigne . . . . .	51
Table alphabétique des Lectures de Montaigne. . . . .	59
Catalogue méthodique . . . . .	243
La culture de Montaigne étudiée d'après ses Lectures. . . . .	271

DEUXIÈME PARTIE

Pages.

. **Chronologie des Essais**

Utilité de cette chronologie et méthode employée . . . . . 281

CHAPITRE PREMIER

**Chronologie de la première édition**

**Les Essais de 1580**

I. **Indications qui permettent de dater.** . . . . . 268

II. **Dates indiquées par Montaigne et allusions à des évènements contemporains** . . . . . 287

III. **Allusions à des faits de la biographie de Montaigne** . . . . . 294

V. **Emprunts à des Lectures.** — César; Laurent Joubert; La Primaudaye; la traduction des *Œuvres Morales* de Plutarque par Amyot; Innocent Gentillet . . . . . 299

V. **Lectures dont on peut conjecturer la date :** Guichardin, Du Bellay, Jean Bouchet, Jean Bodin . . . . . 311

VI. **Allusions d'essai à essai qui fournissent des indications chronologiques** . . . . . 330

VII. **Indications hypothétiques tirées de l'ordre des Essais et de leurs caractères** . . . . . 333

VIII. **Table chronologique des Essais.** . . . . . 336

IX. **Conclusion :** le travail de Montaigne de 1571 à 1580 . . . . . 381

CHAPITRE II

**Chronologie de la cinquième édition**

**Essais de 1588**

I. **Le troisième livre.** — Table chronologique du troisième livre. Conclusions . . . . . 391

II. **Les additions aux deux premiers livres** . . . . . 400

III. **Le travail de Montaigne de 1580 à 1588** . . . . . 406

APPENDICE

**Tableau chronologique des compositions de Montaigne et de ses lectures** . . . . . 413

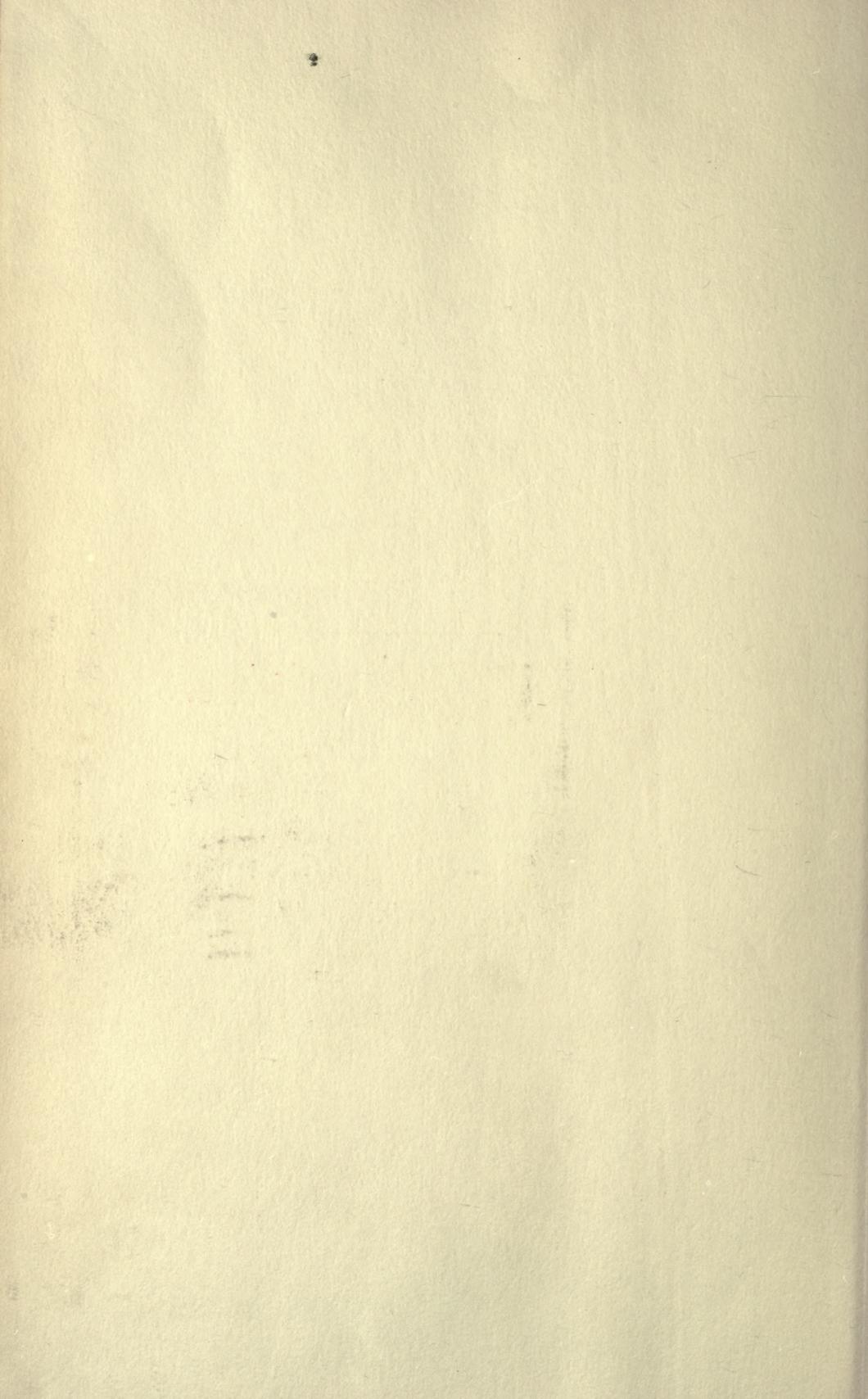
---

IMP. ADELINÉ, G. POISSON ET C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>, RUE FROIDE, 16, CAEN

---







PQ            Villey-Desemeserets, Pierre  
1643        Louis Joseph,  
V5            Les sources & l'evolution  
t.1           des essais de Montaigne  
cop.2

Last Call

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

